


THIS IS MY BOOK
T. B. Sellors





Anglo-Normandes.



DE L'IMPRIMERIE DE F. POISSON, RUE FROIDE.



Lith. de G. Engelmann

Frontispice.

ANTIQUITÉS

Anglo-Normandes

DE DUCAREL,

TRADUITES DE L'ANGLAIS

PAR A. L. LÉCHAUDÉ D'ANISY,

MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN, DE CELLE DE STRASBOURG, etc.



CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE ST-JEAN, N°. 87.

1823.



Introduction.

Olim, nunc, post nihil.

Ici, sont des vestiges d'anciens monumens; là, de nouveaux édifices élevés avec des débris qui, à leur tour, seront effacés de la surface de la Terre.

QUELQUE fautif que soit le titre d'Antiquités Anglo-Normandes que Ducarel a donné à ses recherches sur les monumens de la Normandie, puisque ce sont, au contraire, les Normands qui ont introduit leur mode d'architecture en Angleterre, où la plupart des édifices religieux étaient bâtis en bois à l'époque de la conquête; nous nous voyons cependant forcés de le conserver ici, parce que ce titre, donné, sans doute, par l'Auteur, pour complaire à ses concitoyens, ne diminue pas l'intérêt et le souvenir local que nous offrent ses savantes recherches. Nous avons à regretter seulement que, faites par un homme instruit, sur la véracité duquel on peut presque toujours compter, elles ne comprennent qu'une époque isolée dans la succession de ces monumens, dont les formes variées attestent les diverses révolutions.

Mais telles sont la multitude et la variété des documens historiques qu'il est nécessaire de rassembler, pour faire avec succès la recherche des nombreuses antiquités de cette province ; qu'il serait insensé de croire qu'avec les matériaux isolés et les mémoires imparfaits que l'on possède, on parviendrait jamais à réunir assez de faits pour établir un ordre régulier de classification, qui fixerait l'état des arts dans chacune de leurs périodes, embrasserait leurs diverses révolutions, et assignerait enfin à chaque mode d'architecture son existence première, ainsi que l'époque précise de ses progrès ou de sa décadence. L'observateur isolé, fût-il armé d'une patience à l'épreuve des siècles, ne pourrait se guider dans ce mystérieux dédale, sans être ébloui par le faux jour des hypothèses; entraîné par elles, il serait continuellement arrêté par les effets du temps, ou plutôt par ceux de la main des hommes, encore plus destructive que les funestes influences de celui auquel nul ouvrage humain ne pourra survivre.

En traitant une matière si fertile en conjectures, d'après les bases du programme proposé par le Conseil général du Calvados dans sa session de 1821, nous aurions, il est vrai, l'opinion particulière d'un ou de six individus, si le prix était partagé; mais l'histoire générale des Antiquités de la Normandie resterait encore à faire.

Il appartient donc aux Sociétés savantes de chaque département, et particulièrement à l'Académie de Caen, déjà si distinguée dans les lettres et dans

les sciences, de s'emparer d'un tel sujet, et d'établir de grandes divisions historiques qui, bien que traitées séparément, se lieraient cependant, et serviraient à préciser davantage les faits et à éviter le mélange et la confusion presqu'inévitables dans une matière aussi obscure.

Cet ouvrage, rédigé par une Société savante guidée par la vérité des faits, mettrait à l'abri du temps, qui épaissit sans cesse le voile sous lequel les monumens se dérobent aux recherches avides de l'observateur, et fixerait d'une manière définitive, des limites entre la certitude, le doute et l'hypothèse. Il en résulterait, pour la société, que les observateurs qui viendraient ensuite pour explorer les antiquités de cette province, ne perdraient plus un temps précieux à rechercher des monumens déjà décrits, et qu'ils se borneraient à dévoiler les objets qui auraient paru douteux à l'Académie, ou que des causes accidentelles auraient rendus trop obscurs.

L'ouvrage de Ducarel, ainsi que nous l'avons déjà observé, ne formant qu'un des anneaux de la chaîne qui lie le passé au présent, la série des siècles qui se sont succédés jusqu'à nous, et qui ont vu fleurir et s'anéantir tant de nations diverses, se diviserait en six grandes périodes, dans lesquelles on ferait entrer les matières qui seraient en rapport avec chacune d'elles, ainsi que les révolutions que les monumens des arts ont subies pendant leur durée.

PREMIÈRE DIVISION.

PERIODE GAULOISE,

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an de Rome 390.

1°. Recherches historiques sur les Gaulois et les Druides ;

2°. Vestiges des villes ou monumens Gaulois ;

3°. Mallus, ou emplacemens destinés aux conseils des Gaulois ;

4°. Cromlechs, Dolmin, pierres levées ou autels druidiques ;

5°. Armes offensives et défensives des Gaulois ;

6°. Leur manière de bâtir, leurs habitudes, etc.

DEUXIÈME DIVISION.

PÉRIODE ROMAINE,

Depuis l'an de Rome 390 *jusqu'à l'an* 496 *de J. C.*

1°. Marche et séjour des Romains dans la Gaule ;

2°. Vestiges des monumens, temples, inscriptions romaines ;

3°. Voies romaines ;

4°. Colonnes leucaires, (rarement milliaires dans la Gaule)

5°. Camps et murs castraux ;

6°. Monumens de sépulture.

7°. Médailles, armes, etc.

8°. Constructions connues sous le nom d'arêtes de poissons.

TROISIÈME DIVISION.

PÉRIODE DES FRANCS,

Depuis l'an de J. C. 496 *jusqu'à* 841.

1°. Alliance des Francs et des Gaulois,

2°. Expulsion des Romains de la Gaule ;

3°. Gouvernement féodal ;

4°. Introduction du christianisme ;

5°. Architecture romaine altérée, introduction du chapiteau mauresque.

QUATRIÈME DIVISION.

PÉRIODE SAXONNE,

Depuis 841 *jusqu'à* 912.

1°. Irruption des peuples du Nord ;

2°. Vestiges des monumens Saxons ;

3°. Architecture Saxonne.

CINQUIÈME DIVISION.

PÉRIODE NORMANDE,

Depuis 912 *jusqu'à* 1204, *ou même* 1450, *sous la domination Anglo-Normande.*

1°. Impatronisation des Normands dans la Neustrie ;

2°. Principes de l'architecture Normande ;

3°. Monumens des Normands, leur manière de bâtir ;

4°. Monnaies, médailles, inscriptions, tombeaux, etc. ;

5°. Décadence de l'art à la fin de cette période ;

6°. Origine de la voûte en ogive.

SIXIÈME DIVISION.

PÉRIODE FRANÇAISE,

Depuis 1450 *jusqu'à nos jours.*

1°. Renaissance de l'art ;

2°. Monumens de ce temps ;

3°. Changement de destination des monumens depuis la révolution ;

4°. Leur destruction ou leur restauration, etc. ;

5°. Observations sur ce sujet.

Le développement de ce thème nous ferait entrevoir, dans la première division, quelques-uns des dogmes religieux, et même quelques détails de la vie domestique des Gaulois, malgré l'obscurité qui enveloppe l'origine de ce peuple. Il indiquerait les traces de l'existence politique et religieuse qui auraient été laissées sur la terre par un peuple chasseur et guerrier, habitant les sombres forêts de la Gaule, ou les antres creusés par la nature, à une époque où la propriété même était inconnue. Ainsi, des masses de pierres brutes, élevées par les efforts communs de toute une population, attesteraient seules son existence primitive. Il nous le montrerait ensuite entraîné successivement vers les parties méridionales de la Gaule, rapportant, avec les dépouilles sanglantes de ses ennemis, le goût des arts et les besoins qu'ils font naître; et ne pouvant les satisfaire, à cause de son ignorance, il devient à son tour l'esclave des peuples qu'il a vaincus. On le verrait aussi, imitateur grossier des chefs-d'œuvre de l'art qui ont frappé ses regards, se fatiguer en vains efforts pour les imiter, jusqu'à ce que l'esclave, que la victoire et le sort lui ont assigné, cherchant à plaire à un maître barbare, lui communique les idées confuses qu'il a de ces monumens des arts. Ce dernier, en participant ainsi à ses travaux, entretient, ou plutôt développe cet esprit de conquête qui, par la suite, fait trouver au Gaulois un passage dans l'Italie, à travers la chaîne des Alpes; et pour attester sa victoire, il brûle la ville de Romulus jusqu'alors

triomphante, et veut effacer le nom romain de la surface de la terre. On nous peindrait aussi la démarche noble et gracieuse des filles Gauloises, la blancheur de leur teint, leurs yeux bleus, leurs longs cheveux blonds ; ainsi que cette force d'âme embellie par les soins affectueux qu'elles prodiguaient aux blessés, qui leur donnait un ascendant marqué sur un peuple guerrier, dont l'imagination portait quelquefois jusqu'au délire l'exaltation des sentimens. Aussi tel était le pouvoir des fées Gauloises et des vierges de l'île de Sayne, qu'on les vit ensuite promettre l'empire et en disposer. Enfin, cette période parvenue à sa fin, nous montrerait le Gaulois maître de Rome, se promenant gravement dans le Forum, traînant dans la fange la pourpre sénatoriale, et après avoir adopté les usages du peuple vaincu, lui faciliter par cette funeste imitation, les moyens de le dominer à son tour.

La seconde période nous ferait voir le Gaulois successivement chassé de Rome et de l'Italie, rentrant dans les forêts de la Gaule avec sa tunique encore chamarrée de lambeaux de pourpre romaine, mais toujours pressant à son côté son épée fidèle qui l'accompagne au tombeau. On verrait à sa suite les légions romaines victorieuses, ayant à leur tête leurs enseignes couronnées et parfumées, pâlir encore au seul aspect du Gaulois qui fuit devant elles ; on verrait aussi ce dernier se contenter de lever les épaules, lorsqu'il regarde le centurion se promener

devant

devant les soldats romains, en balançant son cep de vigne, ou lorsqu'il entend leurs trompettes sonner la Diane (*usage qui est resté à nos armées*). On nous ferait connaître ensuite l'établissement dans les Gaules de ces camps romains de forme carrée, dont les chemins réguliers, se croisaient à angles droits; la tente de peau du soldat romain; le tribunal de gazon où siégeait le général, placé près de l'autel à côté duquel on verrait aussi le victimaire, demi-nu, la tête couronnée de laurier, préparant les choses destinées aux sacrifices, et plus loin, à l'entrée du camp, une sentinelle, le doigt levé, dans l'attitude du silence. Enfin, on indiquerait l'époque ou les causes qui auraient ensuite converti ces mêmes camps en villes romaines, telles que celles des Lexoviens et des Viducasses. L'abolition des sacrifices humains, la destruction du culte des Druides, les révoltes partielles des Gaulois, leurs réunions nocturnes dans les forêts pour y célébrer leurs mystères; enfin, les tombeaux et les monumens Gallo-Romains, donneraient lieu à de nouveaux sujets de description. Le milieu de cette période ne nous présenterait plus qu'un seul empire dans le monde connu, dont les Romains étaient seuls les maîtres; on les verrait imprimer le sceau de la victoire et de leur puissance sur le territoire des Gaules, en dirigeant leurs voies publiques depuis la porte du Capitole jusqu'aux extrémités de l'Armorique. On verrait aussi, pendant trois siècles, les Romains continuant à rester les maîtres de

la Gaule, y introduire leur architecture, le seul des arts qui eût encore résisté à la décadence de l'empire, et y élever partout des monumens qui attestent et leur puissance et leurs victoires. Cependant le Gaulois apprenait l'art de vaincre, par ses défaites même; réuni aux Francs, qui avaient formé des établissemens dans les Gaules pendant les deux derniers siècles, et conduit, depuis l'an 420, de victoire en victoire par les rois chevelus, il se rend enfin indépendant des Romains.

La troisième division nous peindrait le Franc, la tête levée, le regard farouche et menaçant, ne respirant que la guerre, et regardant la paix comme une horrible calamité; vêtu d'une tunique courte, serrée sur les reins, qui était formée de la dépouille des ours; armé d'une hache à deux tranchans, et de l'angon ou javelot, dont le fer, garni de deux crochets recourbés en forme d'hameçon, lui servait à retenir son ennemi. Un bouclier, une francisque et un cheval bridé, au col duquel le Franc suspendait les têtes des ennemis qu'il avait vaincus, formaient la parure et la richesse des chefs de tribus, qui ralliaient sous leur symbole tous les guerriers de leur famille, ainsi que leurs serfs, pour marcher au combat. On verrait ensuite ce peuple formé de diverses tribus de Germains, après avoir élevé, sur un pavois ou sur un bouclier, les rois qu'ils avaient élus, marcher à la victoire sous leurs ordres, chasser les Romains qui, depuis près de cinq cents ans, étaient maîtres de la Gaule, et donner à son terri-

toire le nom de France, tiré de celui de ses nouveaux conquérans. On y décrirait aussi les effets du christianisme naissant chez les Francs; là, l'image de la Vierge, remplaçant, dans le creux d'un vieux chêne, celle de Sécovia, prophétesse des Germains; ici, de charitables disciples de J. C., vieux, pauvres et ignorés, se faisant esclaves chez les Francs, pour proclamer sa Loi divine dans les Gaules; on verrait une reine barbare, Clotilde, femme de Clovis, devenir chrétienne à la voix de ces nouveaux Apôtres, et amener ensuite ce chef des Francs à la connaissance du vrai Dieu. Enfin, après avoir fait connaître ces rois Francs, qui régnèrent plutôt en guerriers qu'en monarques, on arriverait à ces rois fainéans, gouvernés par les maires du palais, parmi lesquels on distinguerait Charles Martel, vainqueur des Sarrasins dans les plaines de Tours, sauvant la France du joug honteux de l'islamisme. On ferait sentir l'influence que les suites de cette conquête eurent sur les monumens de l'architecture romaine, qui, jusque-là, avait servi de type aux constructions Françaises et Normandes. Passant ensuite à l'époque de Charlemagne, on le verrait étendre la gloire du nom Français dans les diverses parties du monde; prévoir les ravages qu'exerceraient après lui en France les Angles, les Danois et les Saxons; faire à ces derniers une guerre de trente-trois ans, et abandonner enfin les rênes de l'état aux mains débiles de ses successeurs.

Dans la courte période Saxonne, dont la durée

ne serait que de soixante-trois ans, nous verrions l'ardeur inquiète des Saxons (alors désignés sous le nom de peuples du Nord), dominés de l'esprit de vengeance contre les Francs, depuis que Clotaire II avait fait massacrer tous ceux dont la taille surpassait la longueur de son épée. On ferait connaître les Saxons qui, après s'être emparés de la Grande-Bretagne, font des incursions sur les côtes de la Normandie, y poursuivent les malheureux Bretons, qu'ils avaient forcés de s'expatrier sur les côtes de l'Armorique, pour échapper à l'horrible massacre qu'ils en avaient fait. On les verrait encore occuper une partie du Bessin, et y laisser de faibles vestiges de leur architecture, remarquable par un arc extrêmement surbaissé, désigné sous le nom d'arc Saxon. La fin de cette période nous montrerait les peuples du Nord attirés en France par l'espoir du pillage, ne cessant d'y rentrer pour y commettre de nouveaux excès. Chassés plusieurs fois, ils obtenaient toujours de nouvelles concessions en y rentrant ; on les verrait enfin se fixer dans la Neustrie, province à laquelle ces hommes du Nord, ou *Nord-man's*, avaient déjà imposé le nom de Normandie.

Cette période Normande et Anglo-Normande commencerait au fameux traité conclu à St.-Clair-sur-Epte, par lequel Charles le Simple donna à Rollon, chef des Normands, sa fille Giselle en mariage, avec la partie de la Neustrie qui avait déjà pris le nom de Normandie, sous la condition qu'il en fe-

rait hommage à la couronne, et qu'il se ferait chrétien. On développerait les suites de cette concession, nécessitée par le désir que le peuple avait manifesté d'obtenir la paix avec ces barbares du Nord. Le gouvernement des premiers ducs de Normandie, et les établissemens qu'ils firent dans cette province, conduiraient à l'époque mémorable de Guillaume le Conquérant, de sa descente en Angleterre, et par suite à la domination Anglo-Normande. Cette matière ayant été traitée dans les Antiquités Anglo-Normandes de Ducarel, dont nous donnons ici la traduction, compléterait le travail relatif à cette période, en y faisant de légères additions, et comblerait l'intervalle de 912 à 1450.

Enfin, cette sixième période, qui se trouve déjà reportée si loin de nous par l'effet de la révolution, développerait à notre imagination cette série, d'heurs et de malheurs, que la France dut, d'un côté, à la bataille d'Azincourt, et de l'autre aux guerres d'Italie, qui se perpétuèrent sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII, et de François Ier. Aussitôt après l'abolition du régime féodal, fruit des connaissances acquises pendant ces mêmes guerres, on verrait renaître la peinture à l'huile, l'invention de l'imprimerie, de la boussole, et l'architecture reprendre un nouvel essor, au milieu des dissensions civiles et des plaies nombreuses que ferme le bon Henri aux journées d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française. Le savant et l'artiste exerceraient ensuite leur plume et leur crayon, pour nous peindre les chefs-d'œuvres enfantés sous le génie de feu, du héros-roi, qui, après

avoir imprimé son caractère aux hommes instruits de son siècle, redonna une nouvelle existence à l'Académie Française créée sous Louis XIII, et forma celle des Inscriptions et des Sciences. Mais cet élan sublime donné aux armes, aux sciences et aux arts, se ralentit successivement; les dissensions civiles, les intrigues de la fin du règne de Louis XV, et surtout l'espèce de vertige qui entraîna la France dans cette guerre d'Amérique, où elle recueillit pour toute gloire ces principes d'insurrection, qui ont puissamment contribué à faire naître la révolution et tous les malheurs qu'elle a entraînés à sa suite. Au nombre de ceux-ci l'archéologue compte avec regret la destruction d'une multitude de monumens religieux, que le crayon de l'artiste n'a pu même conserver dans ces temps désastreux.

AU T. R. CHARLES,

ÉVÊQUE DE CARLISLE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LONDRES.

MILORD,

» LES habitans de la Normandie conservent encore » aujourd'hui l'idée que les Anglais laissèrent de « grands trésors dans cette province, lorsqu'ils fu- » rent forcés de l'abandonner à la France. Ces tré- » sors sont effectivement des palais magnifiques, de » belles églises et de somptueux monastères, ainsi » qu'une quantité de monumens de toute espèce, qui » font connaître la piété et la munificence de leurs » fondateurs.

» La différence entre le mode d'architecture em- » ployé par les Normands dans leurs édifices; et » celui qui fut pratiqué par les Saxons contempo- » rains en Angleterre, fut signalée dès l'année 1742, » par Votre Seigneurie, qui communiqua ses dé- » couvertes aux Antiquaires de sa connaissance, et » leur transmit quelques documens qui servirent à » établir des similitudes entre l'architecture normande » et celle des Saxons. Ces recherches donnèrent nais- » sance à de nouvelles observations de la part des » Antiquaires: je fus de ce nombre; mais, comme » mes idées différaient totalement des leurs sur cet im-

» portant sujet, je me rendis en Normandie en 1752, » dans l'intention de voir et d'examiner par moi- » même les édifices bâtis par le duc Guillaume, qui » pouvaient encore exister à Caen et dans les envi- » rons. Mes observations sont contenues dans l'ou- » vrage suivant; mais, comme elles sont une con- » firmation des premières découvertes de Votre Sei- » gneurie, et qu'elles marquent du caractère de la » certitude, les documens qu'elle a bien voulu me » donner pour me servir de guide, je me plais à re- » connaître qu'elles vous appartiennent. J'espère que » le Lecteur voudra bien les considérer comme étant » entièrement l'ouvrage de Votre Seigneurie et non le » mien, quoiqu'il porte mon nom. La satisfaction » que j'ai éprouvée en faisant ces recherches, qui » furent le but de mon voyage à Caen, m'a déter- » miné à visiter quelques autres villes principales » de la Normandie, afin d'explorer ces anciens mo- » numens, qui contribuent non-seulement à éclair- » cir l'Histoire et les Antiquités de cette province, » mais qui servent aussi à faire connaître la piété, » la valeur et la munificence de nos anciens rois et » de notre noblesse normande. Les matériaux qui se » trouvent dans cette province, ont surpassé mon » attente; et au milieu de mes recherches, j'ai trouvé » de nombreux secours dans la complaisance de plu- » sieurs savans distingués, qui m'ont communiqué » différentes chartes et des extraits de celles de plu- » sieurs maisons religieuses. C'est à leurs soins que » je dois aussi la connaissance de diverses par-

ticularités

» ticularités fort curieuses et qui nous étaient
» inconnues. Les planches qui ornent cet ouvrage
» serviront non-seulement à retracer quelques-unes
« des observations que j'ai faites sur les lieux, mais
» elles contribueront encore à conserver le souvenir
» de plusieurs monumens remarquables des Anti-
» quités Anglo-Normandes, que leur vétusté ou la
» négligence des propriétaires menacent d'une en-
» tière destruction. »

» L'ancien normand, avec un caractère ardent et
» belliqueux, paraît cependant avoir été plus enclin
» à se défendre et à conserver dans sa famille la
» propriété des terres gauloises dont il s'était empa-
» ré, qu'à étendre ses conquêtes sur les possessions
» des princes voisins. Impatient de se venger du plus
» petit affront, prêt à prendre les armes dans les
» occasions nécessaires, il sait en même-temps ap-
» précier et goûter les douceurs de la paix et de la
» tranquillité publique. L'amour des sciences et des
» arts semble le dominer également. Il nous en reste
» plusieurs preuves, surtout dans les monumens de
» l'architecture.

» L'usage de sceller d'un grand sceau en cire les
» chartes et les autres actes publics, afin d'en cons-
» tater l'authenticité, paraît avoir été pratiqué par
» les Normands depuis une longue suite d'années ; il
» est même probable que ce sont eux qui l'ont in-
» troduit en Angleterre Je ne discuterai pas ici la
» question de savoir à qu'elle contrée ou à quel peu-
» ple on doit attribuer l'honneur de cette invention.

» Est-ce un de nos monarques Anglo-Saxons, » qui en fit usage le premier ? Il est, du reste, » bien constaté qu'Edouard le Confesseur em- » ploya un sceau de cire, avec diverses emprein- » tes pour sceller plusieurs de ses chartes ; quel- » ques-unes de ces empreintes existent encore, » mais elles sont extrêmement rares, ou la plu- » part entièrement effacées. Le plus parfait que » j'aie vu jusqu'ici, appartient à Thomas Astle, » écuyer, correspondant de la Société royale et » de celle des Antiquaires de Londres. Comme » il diffère, sous plusieurs points, de la copie d'un » sceau d'Edouard, donné par John Speed, et d'un » autre du même roi, attaché à une charte conser- » vée dans l'abbaye de St.-Denis, à Paris (1), je me

(1) Un des côtés du sceau (gravé dans Speed) représente le roi, portant sur sa tête une espèce de calotte avec un diadème à l'entour : sur le devant de celui-ci, sont placées trois lignes ou points qui ne s'élèvent pas au-dessus du milieu de la tête ; et dans sa main droite, il tient un bâton surmonté d'une croix. Il est représenté de la même manière dans le sceau de l'abbaye de St.-Denis ; au lieu que dans celui de M. Astle, une seule ligne part du devant du diadême, et s'élève jusqu'au sommet de la tête Le bâton que le roi tient à sa main droite est terminé par trois boules réunies.

Au revers du sceau de Speed, le devant de la calotte que le roi porte sur sa tête est chargé d'un ornement qui ressemble à une double croix de St.-André. Son manteau est aussi attaché sur l'épaule droite, d'où les plis tombent directement sur ses genoux. Dans le sceau de M. Astle, un seul trait part du bord du diadême, et s'élève jusqu'au sommet de la calotte. Le manteau du roi est attaché au milieu de la poitrine, et vient tomber en s'inclinant sur chacun de ses bras.

Le revers du sceau conservé dans l'abbaye de St.-Denis, est le même que celui qui est gravé dans Speed.

suis déterminé à le faire graver (planche 1re., fig. » 1re.) Quelques parties de l'inscription ayant été » altérées dans celui de M. Astle, j'y ai suppléé par » la copie de Speed. La charte à laquelle ce sceau » est fixé, est écrite en caractères Saxons, et n'a » point de date ; mais comme il y est fait mention de » Stigand, alors archevêque de Cantorbéry, cette » date peut être fixée entre les années 1052 et 1066. » Cette charte remarquable porte sur la couverture » ces mots écrits de la même main, « CARTA EDWARDI » REGIS DE SACA ET SOCNE ET LIBERTATIBUS ECCLIÆ » CHRISTI. » Elle est écrite en caractères saxons, et tra- » duite en latin ainsi qu'il suit, par Edouard Lye, » recteur de l'église de Yardley - Hatting, dans le » Northampton :

» *Ego Eddwardus rex saluto omnes meos epis- » copos, et meos comites, et meos præpositos, et » omnes meos thanos, in comitatibus, ubi Stigan- » dus Archiepiscopus et conventus apud Christi ec- » clesiam in Cantianorum urbe habent terras, ami- » cè. Notifico autem vobis, me iis concessisse, ut » sint digni, qui habeant sua* SACAM *et* SOCN *in lit- » tore et in flumine, in sylvâ et in campo,* TOLN *et* » TEAM, GRITHBRICE *et* HAMSOCN, FORESTEALL, *et* IN- » FANGENTHEON *et* FLEMENA-FERMTH *super suos pro- » prios homines, intrà burgum et extrà, tàm plenè » et liberè quàm mei proprii procuratores illud ex- » quirere debuerunt : et super quotcunque thanos » ego iis dedi, et nolo ut quispiam quodvis inibi » disponat, nisi conventus et eorum procuratores*

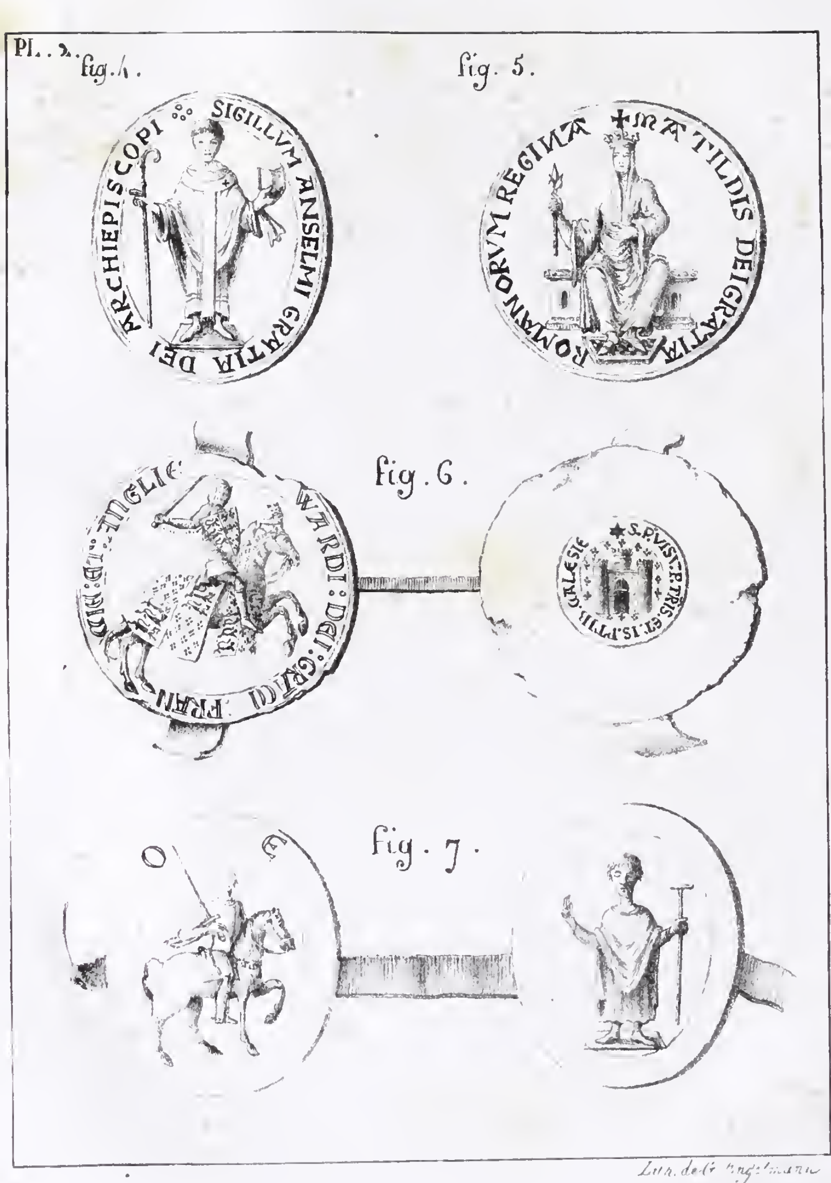
» *quibus illud concredere volent. Quamobrem ego has*
» *consuetudines vel rectitudines dedi, meæ animæ*
» *in æternam redemptionem, sicut Canutus priùs*
» *fecerat. Ac nolo permittere ut quispiam hanc donationem infragat salvâ meâ amicitiâ.*

» On ne peut pas présumer qu'Harold, qui n'a » porté la couronne que vingt-neuf jours, ait » jamais fait usage d'un grand sceau. Pour suppléer à cette lacune, on a gravé (planche 1re., fig. » 2) le seul portrait de ce prince, qui soit maintenant connu. Nous en devons la première publication au zèle du père Montfaucon, qui l'a copié » d'après un beau dessin enluminé, qui se trouve » dans un manuscrit Anglais du onzième siècle conservé dans la bibliothèque de feu M. Colbert. Harold est représenté sur son trône assis sur un coussin; ses pieds posent sur un tabouret; il tient une » bannière de la main droite, et de la gauche un » sceptre surmonté d'une colombe; de chaque côté du » trône, on voit deux pupitres sur lesquels sont placés des livres ouverts, et près de chaque pupitre » la figure de deux saints, la main élevée, comme » s'ils donnaient la bénédiction.

» Le sceau de Guillaume le Conquérant (planche » 1re., fig. 3,) est gravé d'après la copie de celui que » Speed a tiré d'une charte donnée par ce monarque » à l'abbé et au couvent de Westminster. Un petit » sceau du même roi, attaché à la charte de fondation de l'abbaye de Battle, dans le Sussex, a été » gravé dans l'édition que le docteur Wilkins a don-



Lith de G. Engelmann.


Pl. 2.
fig. 4.
SIGILLVM ANSELMI GRATIA DEI ARCHIEPISCOPI
fig. 5.
MATILDIS DEI GRATIA ROMANORVM REGINA
fig. 6.
fig. 7.

» née de l'ouvrage de M. Selden. (Vol 3 , p. 1632.)

» Les archevêques et les évêques avaient aussi leur » sceau particulier : celui de Lanfranc , archevêque » de Cantorbéry , n'existe plus (autant que je puis » le croire) ; mais on connaît le grand sceau de son » successeur Anselme (d'abord moine à l'abbaye du » Bec) , qui occupa ce même siége depuis 1093 jus- » qu'à 1114. Ce sceau est annexé à un acte qui existe » dans la collection de Thomas Astle , écuyer , (plan- » che 2 , fig. 4). L'acte auquel il est attaché contient » les expressions suivantes :

» *Ego* Anselmus sce. *Dorobernensis* Ecclie. Archieps. » *reddo monachis ejusdem* Ecclie. *medietatem altaris* » Xpisti. , *quam in manu meâ habebam post mortem* » *predecessoris mei* Lanfranci Archiepi. , *qui eis aliam* » *medietatem cognitâ veritate , quod ad illos perti-* » *neret , in vitâ suâ reddiderat. Similiter manerium* » *quod* Stistede *vocatur eisdem monachis reddo ; quo-* » *niàm hoc ad res eorum pertinere et pertinuisse sci-* » *tur.* Testes *Will.* Ecclie. Xpisti. *archidiac. Haimo vi-* » *cecomes ; Haimo , filius Vitalis ; Robertus , filius* » *Watsonis ; Wimundus homo Vicecomitis ; Raulfus* » *nepos* Epi. *Gundulfi ; et alii plures.* »

» J'ai réuni aux sceaux d'Edouard le Confesseur , » de l'archevêque Anselme et d'Odon , qui n'avaient » pas été publiés jusqu'ici , celui de l'impératrice Ma- » thilde ou Maud (planche 2 , fig. 5 ,) , quoiqu'il ait » été déjà gravé par Sandford et Vincent , parce » qu'on peut , avec raison , le considérer comme un » exemple très-ancien (s'il n'est même le premier)

« de l'emploi d'un grand sceau par une femme.

» Le sceau et le contre-scel employé par Edouard » III, comme duc de Normandie, n'ayant pas été » décrit jusqu'ici, j'ai cru devoir le faire graver éga- » lement (planche 2, fig. 6.) J'ai eu le plaisir de le » trouver avec ceux dont je viens de parler, dans la » collection de Thomas Astle; ce sceau tient à une » charte qui porte la date du 26 mars, dans la 24e. » année du règne de ce prince (correspondant à » 1351), et renferme une donation à William Bran- » dell, d'une maison dans la ville de Calais. Le » contre-scel représente quelques parties des ancien- » nes fortifications de cette ville.

» Le sceau d'Odon, évêque de Bayeux et comte de » Kent, est non-seulement fort rare, mais en même- » temps très-curieux par rapport aux figures qui y » sont représentées. Odon figure d'un côté comme » comte de Kent, monté sur un cheval de bataille, » revêtu d'une armure, et portant une épée de la » main droite; le revers nous montre l'évêque » Odon, revêtu de ses habits pontificaux, et don- » nant sa bénédiction. Comme j'ai présumé qu'un » dessin de ce morceau curieux pourrait faire plai- » sir au lecteur, je l'ai fait graver (planche 2, fig. » 7,) d'après un sceau encore attaché à un acte de » donation qui existe dans la bibliothèque de sir » Edouard Deering, baronet. Cette donation est écrite » en Latin et en Saxon.

» *Odo*, *Bajocensis* Eps., *Lanfranco* Archiepo. *et* » *Hammoni vicecomiti*, *et omnibus* Canturiensib. *re-*

» *gis* fidelib. *salutem. Notum sit vobis , quod ego ,*
» *Baiocensis* Eps. *et Comes cantico., nostre matrique*
» *in honore* sce. *Trinitatis constructæ Canturiensi*
» Ecclie. , *trado has quatuor dennas terre, videlicet,*
» Lossenhamum *et* Adalardendenam, *et* Blacecotam ,
» *et* Acdenam , *à domino Lanfranco* Archiepo. , *et*
» *omnibus successoribus ejus , perpetuo usu possi-*
» *dendas , pro redemptione domini mei Guillelmi ,*
» *regis Anglorum , et mea , et eorum de quorum sa-*
» *lute specialiter injunctum est mea procurare , et per*
» *excambia XX. et V. acrarum terræ , quæ infià*
» *parcum meum de* Wikeham *continentur.* »

» Dans le cours de cet ouvrage , en décrivant le » monument sépulcral de Guillaume le Conquérant, » j'ai fait mention de deux épitaphes de ce mo- » narque , tirées d'un manuscrit de la bibliothèque » de Lambeth, parce qu'elles n'avaient pas été pu- » bliées jusqu'ici. J'espère qu'on me pardonnera cette » insertion , lorsqu'on verra que la prétendue copie » de ces mêmes inscriptions , imprimées par M. » Hearne dans le 3e. vol. de son édition de Guil^e. de » Neubourg , est imparfaite et remplie d'erreurs.

» La tapisserie historique conservée dans la cathé- » drale de Bayeux , est regardée comme un des mo- » numens les plus anciens et les plus authentiques de » la conquète de l'Angleterre par les Normands. Elle » retrace non-seulement les faits contenus dans les » Historiens Français et Anglais , mais on y décou- » vre encore une infinité de détails particuliers qui » nous étaient inconnus. J'ai inséré, dans l'appendice,

» une description très-exacte et très-circonstanciée » de cette tapisserie, qui avait été dessinée plusieurs » années auparavant par le docteur Smart Lethieul- » lier, correspondant de la Société royale et de celle » des Antiquaires de Londres.

» Lors de son premier voyage en France, cet An- » glais séjourna, pendant les années 1732 et 1733, » à Paris, où il se lia très-intimement avec MM. Lan- » celot, Foucault, de Boze, et plusieurs autres » Savans distingués qui contribuaient de tous leurs » moyens au progrès de l'étude des Antiquités ; mais, » comme il me l'a souvent répété lui-même, c'est » particulièrement aux soins du père Montfaucon, » qu'il dut le succès de ses recherches, et ce fut de » lui qu'il reçut les meilleurs et les plus exacts ren- » seignemens sur les Antiquités Anglo-Gauloises, qu'il » était parvenu à rassembler, à l'aide de sa corres- » pondance littéraire en France. On ne doit point » s'en étonner, si l'on considère que Montfaucon » fut d'abord élevé au milieu de cette réunion d'hom- » mes instruits que possédait l'ordre des Bénédictins, » aux soins desquels il dut une nombreuse collection » d'antiquités et de matériaux, qui lui servirent en- » suite à composer son immortel ouvrage des *Monu- » mens de la monarchie Française*, dans lequel il » a donné une description de cette même tapisserie.

» M. Lethieullier mourut en 1760, et son intéres- » sante collection de livres et de manuscrits fut ven- » due publiquement quelque temps après. Une des- » cription manuscrite de la tapisserie de la reine

Mathilde,

» Mathilde, qui en faisait partie, fut achetée par » mon laborieux ami Thomas Tyndal, membre dis- » tingué de la Société royale des Antiquaires, qui me » permit, peu de temps avant sa mort, d'en prendre » une copie et de la faire imprimer, pour la com- » muniquer au public.

» Comme cette description, Milord, pouvait être » beaucoup plus intelligible, en y joignant les des- » sins gravés de la tapisserie; j'appris qu'on devait, » aux soins de l'Académie des inscriptions et belles- » lettres, six planches qui avaient été gravées en » 1733, mais qu'elles n'avaient pas encore été tirées. » Ce fait m'étant confirmé, je sollicitai avec ins- » tance la permission de les faire imprimer; » mais elle me fut refusée plusieurs fois. Enfin, » les difficultés que j'éprouvai auraient été insur- » montables, sans l'intervention généreuse du duc » de Nivernois, dont le mérite et l'instruction lui » valurent l'estime de ceux qui eurent le bonheur » de le connaître, lorsqu'il était ambassadeur de » France en Angleterre.

» Ce noble seigneur en fit tirer 400 exemplaires, » qu'il eut la complaisance de m'envoyer aussitôt que » je lui en eus fait la demande. Je crois devoir ici lui té- » moigner ma reconnaissance et mes plus sincères re- » mercîmens pour une aussi grande faveur.

» La première planche de cette tapisserie, que l'A- » cadémie avait publiée en 1729 n'existant plus, j'ai » suppléé à cette lacune, en faisant graver une copie » exacte de celle qui avait été donnée par le père » Montfaucon.

» Quant aux autres planches, les unes sont tirées » des *monumens de la monarchie Française*, mais » presque toutes les autres ont été gravées d'après » des dessins originaux faits à mes dépens, par » M. Noël, ingénieur du bureau des finances à » Caen.

Les » *Infeudationes militum qui debent servitia* » *militaria Duci Normanniæ*, ou, l'état des seigneurs » qui devaient fournir un certain nombre de soldats » au duc de Normandie, forment la seconde partie de » l'appendice; cet état est soigneusement copié du » *Liber Ruber Scaccarii* (ou livre rouge de l'échi- » quier), qui contient plusieurs excellens morceaux » réunis en un volume, par Alexandre de Swere- » ford, archidiacre de Shrewsbury, et l'un des offi- » ciers de l'échiquier sur la fin du règne de Henri II. » L'*Infeudationes militum* fait partie d'un de ces mor- » ceaux, qui est intitulé, *Escuagium tàm super præ-* » *latis quàm cæteris baronibus assisum*, et qui con- » tient le certificat fourni par tous les prélats et ba- » rons d'Angleterre au roi Henri II, et la quantité de » rentes seigneuriales qu'ils lui devaient. Comme cet » état concerne la Normandie, qui fait maintenant » l'objet de mes recherches, et qu'il n'a été publié » jusqu'ici que d'une manière peu correcte par Du- » chesne, dans son *Historiæ Normannorum scripto-* » *res*, sans qu'il ait même fait mention du manus- » crit dans lequel il avait puisé, j'ai cru rendre ser- » vice au lecteur, en l'insérant dans l'appendice.

» La troisième partie de ce même appendice con-

» tient une description de cinq bas-reliefs curieux, » qui représentent l'entrevue d'Henri VIII, roi d'An- » gleterre, et de François Ier., roi de France, entre » Guines et Ardres, en Picardie, le 7 juin 1520. » Cette description est principalement extraite des « *Monumens de la monarchie française* du père Mont- » faucon, ouvrage qui devient malheureusement très » rare.

» Attendue depuis long-temps, cette entrevue ex- » cita l'attention de toute l'Europe; et le goût pour » le faste et l'ostentation, qui régnait dans le cœur » des rois de France et d'Angleterre, fut encore ou- » vertement encouragé par leurs premiers ministres, » qui étaient connus, les uns et les autres, pour être » enclins aux mêmes goûts de splendeur et de repré- » sentation. Cette entrevue donna lieu à la conclusion » d'une convention entre les deux couronnes. Parmi » les différentes affaires qui y furent traitées, on sti- » pula avec le plus grand soin la qualité, l'ordre » et le rang des personnes qui devaient suivre les » deux monarques, ainsi que les deux reines. Quel- » ques particularités, et divers noms des personnes » de la suite ayant été oubliés dans cette convention, » on y fit quelques changemens, qui furent jugés » nécessaires. Dans la quatrième partie de l'appen- » dice, j'ai donné une copie des dispositions prises » pour Henri VIII et la reine, telles qu'elles sont » insérées dans la convention, ainsi que celles qui » furent adoptées pour l'ordre et la marche des per- » sonnages qui devaient les suivre à l'entrevue. Cette

» copie exacte est extraite d'un manuscrit de ce temps
» conservé dans la bibliothèque de Lambeth.

» Cette lettre, Milord, est un abrégé fort succinct
» de cet ouvrage, qui, j'ose l'espérer, obtiendra la
» faveur et l'assentiment de Votre Seigneurie.

» Il n'est peut-être pas hors de propos de recher-
» cher encore ici par quel motif la Normandie,
» pays si riche, si voisin de l'Angleterre, et autre-
» fois si intimement lié avec elle, tant par ses intérêts
» personnels que par son gouvernement commun,
» est presqu'entièrement négligée par les voyageurs
» anglais depuis nombre d'années. Je crois pouvoir
» attribuer cette indifférence à ce que la route la
« plus directe et la plus fréquentée pour aller de
» Londres à Paris, passant par Calais, nos jeunes
» gens n'ont rien de plus pressé que d'y prendre la
» poste pour se rendre à Paris. Si, du moins à leur
» retour, ils prenaient la route de Calais par Rouen,
» ils ne pourraient, tout au plus, alonger leur
» voyage que d'une journée; mais généralement ils
» reprennent le même chemin, parce qu'ils ignorent
» qu'ils trouveraient en Normandie une infinité de
» monumens plus dignes de leur curiosité et de leurs
» observations, que la majeure partie de ceux
» qu'ils vont visiter dans les autres endroits de la
» France.

» La meilleure route de France est actuellement,
» Milord, celle de Brighthelmstone, dans le Sussex,
» pour se rendre à Dieppe, qui n'est éloigné de
» Rouen, capitale de la Haute-Normandie, que de

» 6 postes (36 milles). De cette ville, d'excellentes » routes se dirigent non-seulement sur Paris, qui » n'en est éloigné que de 90 milles anglais, mais » aussi sur le Hâvre, Honfleur, Alençon, Caen, » Bayeux, Cherbourg, St.-Lo, et autres parties de » la Normandie. Cette facilité d'y voyager me fait » espérer que cette province Anglo-Gauloise devien- » dra, par la suite, l'objet particulier des observa- » tions et des recherches de nos voyageurs Anglais.

» Je recommanderai particulièrement ici, Milord, » à ceux qui voyageraient avec l'intention de visiter » les Antiquités Anglo-Normandes, de prendre » non-seulement des notes écrites, mais aussi de des- » siner les principaux monumens qu'ils pourraient » rencontrer dans les édifices et l'intérieur des maisons religieuses de la Normandie et de ses » environs, parce que, depuis plusieurs années, on » en a abattu quelques-uns, sous le spécieux prétexte » qu'ils empêchaient le développement des proces- » sions dans les églises. Tel a été du moins le motif » qui a fait déplacer de l'église cathédrale de Rouen » les deux tombeaux de Richard Ier. et d'Henri le » Jeune, rois d'Angleterre, qui étaient placés de » chaque côté du maître autel. La même chose eut » lieu dans l'église Saint-Etienne de Caen, d'où le » tombeau de Guillaume le Conquérant, fondateur » de cette abbaye, qui était au milieu du chœur, » a été enlevé en 1742, sous le même prétexte.

» N'ayant visité, Milord, qu'une partie de la Nor- » mandie, je dois présumer qu'il existe dans cette

» province plusieurs autres Antiquités Normandes
» qui n'ont pas encore été décrites, et plus parti-
» culièrement dans les maisons religieuses fondées
» par notre ancienne noblesse anglaise. J'espère donc
» que ces recherches, que je n'ai fait qu'indiquer,
» pourront exciter quelques savans et judicieux An-
» tiquaires à visiter cette province, et à faire jouir le
» public du fruit de leurs travaux.

» Je ne puis terminer cette lettre, sans renouveler
» mes remercîmens à Votre Seigneurie et aux autres
» savans collègues qui ont généreusement contribué
» à faire graver les planches qui embellissent cet ou-
» vrage.

» J'ai l'honneur de me dire avec le plus profond
» respect,

» Milord,

» De Votre Seigneurie le plus obligé, le
» plus fidèle et le plus humble serviteur,

» And. COLTEE-DUCAREL.

» 10 avril 1767. »

ANTIQUITÉS

Anglo-Normandes.

Pendant une assez longue série d'années, des relations très-intimes existèrent entre le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre, gouvernés l'un et l'autre par des lois presque semblables pendant leur réunion. Les habitudes et les coutumes des habitans de ces contrées se confondirent, et les fréquentes alliances des Normands avec les Anglais, réunirent tellement leurs intérêts et leurs propriétés, qu'il y avait peu de familles d'un rang distingué qui n'eussent des rapports et des possessions territoriales, tant en Angleterre qu'en Normandie. Il en est résulté que l'histoire de ces deux pays est si étroitement liée, que la connaissance de l'une est absolument nécessaire pour éclaircir celle de l'autre. C'est pourquoi une étude approfondie et une recherche exacte de tous les vestiges d'Antiquités Anglo-Normandes, ainsi qu'une description fidèle des monumens civils et religieux fondés par les ducs de Normandie pendant les Xe., XIe. et XIIe. siècles, ne peuvent manquer de fournir une suite d'observa-

tions dignes de fixer l'attention des Antiquaires Français et Anglais.

C'est dans cette vue que je me déterminai, dès l'année 1752, à visiter les principaux points de l'ancien duché de Normandie. Après avoir quitté, le 16 juillet, la route de Calais à Paris par Abbeville, et après avoir traversé Fressenville, je me rendis à Eu, l'une des premières villes maritimes de la Normandie, chef-lieu d'un district assez étendu, érigé en comté depuis le milieu du Xe. siècle.

Cette ville, quelquefois écrite *Au*, *Auu*, *Auue* et *Ou;* désignée, par les anciens Historiens, sous les noms *d'Auga*, *Augum* et *Aucum*, est agréablement située, à une demi-lieue de la mer, au pied d'une montagne baignée par la rivière de Bresle, qui sépare la Normandie de la Picardie. Elle renferme trois paroisses, plusieurs maisons religieuses, et un collége de Jésuites.

Vers l'an 956, Richard Ier., duc de Normandie, donna cette ville, ainsi qu'une grande partie du pays de Caux, et le titre de comte à son fils naturel Guillaume, dont les héritiers prirent ensuite le titre de comtes d'Eu. La ligne mâle de ce Guillaume s'étant éteinte vers le commencement du XIIIe. siècle, le titre et les biens furent dévolus à Alice, seule héritière de la maison d'Eu (*), qui avait épousé Raoul Lesignen, ou comme il fut appelé par la suite, Raoul d'Issoudun, Marie d'Issoudun devenant ensuite seule héritière de cette famille, donna sa main au comte de Nesle, un des cadets de la mai-

son

(*) GÉNÉALOGIE DES COMTES D'EU.

Guillaume, premier comte d'Eu, fils naturel du duc Richard Ier. = Lesceline, fille de Turchetil, comte de Turqueville, etc.

Robert, comte d'Eu, fils aîné. = Beatrix.

Hugues, évêque de Lisieux, second fils.

Guillaume, 3e. fils, comte de Soissons, par sa femme Ada, sœur et héritière de Guido, comte de Soissons. Mort sans postérité.

Guillaume, surnommé Buface, fils aîné, comte d'Eu et de Soissons. = Helesinda, sœur de Hugues Loup, comte de Chester.

Rodolphe, second fils.

Robert, 3e. fils.

Henri, fils aîné, comte d'Eu, fonda en 1130 l'abbaye de Foulcarmont, dans laquelle il se fit moine. Il y mourut en 1139, et y fut enterré. = Marguerite, fille de Guillaume de Solejo, 3e. fils d'Etienne, comte de Blois, par Alice, 4e. fille de Guillaume le Conquérant, fut enterrée devant le maître autel de l'abbaye de Foulcarmont.

Guillaume, 2e. fils, prit ensuite le nom de Grandicote.

Jean, fils aîné, se fit moine à Foulcarmont, après la mort de sa femme; il y mourut en 1171, et y fut enterré auprès du corps de son père. Sur une tombe de marbre noir, sur laquelle ils sont représentés en habit de moine, on lit l'inscription suivante :

Est pater Henricus primus gregis hujus amicus
Ejus erat natus Johannes jure vocatus
Filius Henrici fuit hic sed postea frater
Hos monachos genuit Domino domus hæc pia mater
Qui legis absque morâ pro tantis fratribus ora.

= Alida, fille de Guillaume Albineto ou Albini, comte d'Arundel.

Etienne, second fils.

Beatrix.

Maud ou Mathilde.

Henri, fils aîné comte d'Eu, mort au siége de Ptolémaïs, en 1217. = Mathilde de Longueville.

Robert, second fils, non-marié.

Raoul, fils aîné, mort jeune, du vivant de son père.

Guy, 2e. fils, mort également jeune et du vivant de son père.

Alice, seule fille et héritière des biens, épousa Raoul d'Issoudun, le plus jeune fils de la maison de la Marche, qui devint par elle comte d'Eu. Ce titre lui fut confirmé, ainsi qu'à ses hoirs, par Philippe Auguste, roi de France. Il fut tué près d'Acon, dans la Terre Sainte, et fut enterré avec sa femme à l'abbaye de Foulcarmont.

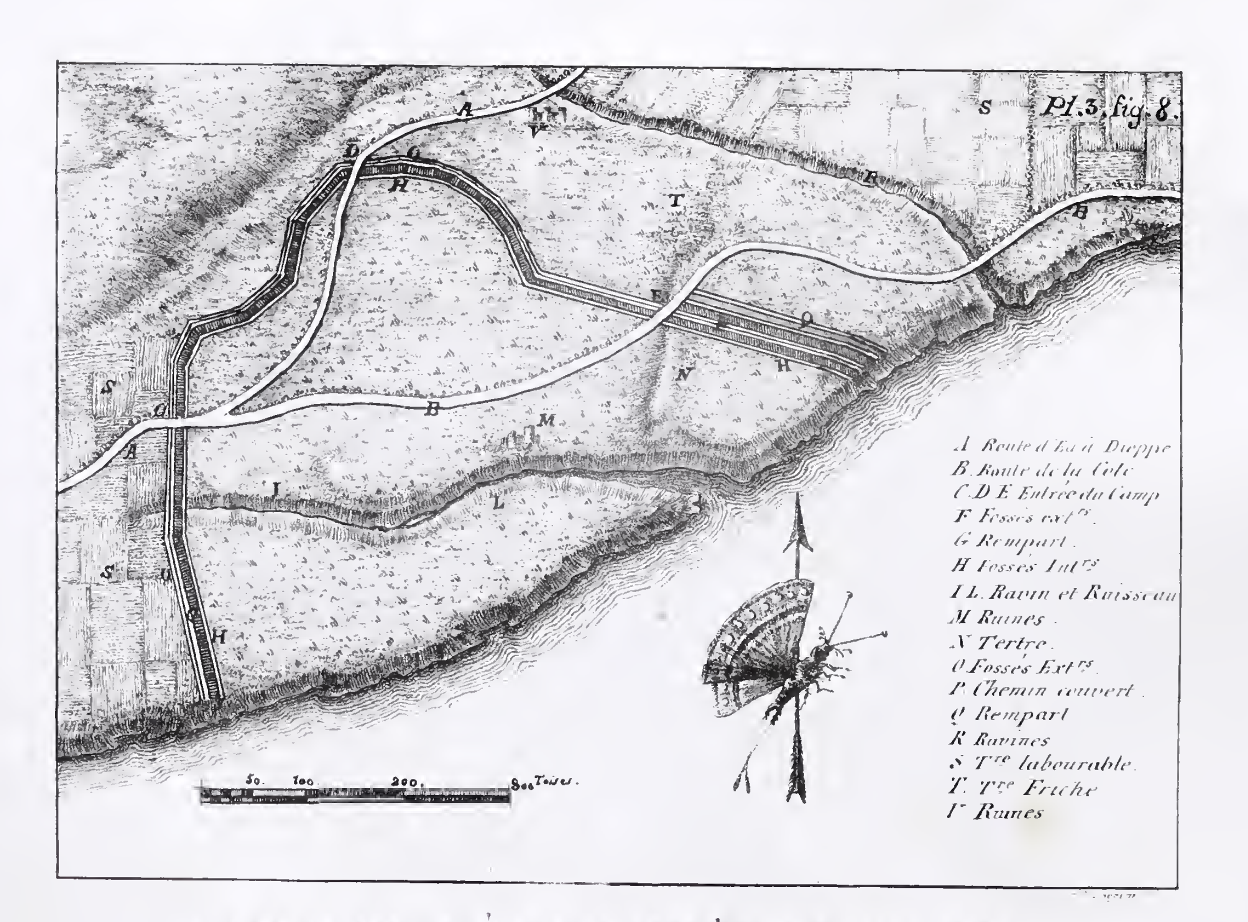
son de Brienne, qui fut investi en son nom des titres et des biens du comte d'Eu. Mais la génération suivante ayant forfait à la couronne par la trahison du connétable de Nesle, Jean, roi de France, donna ces mêmes biens à Jean d'Artois, un des princes du sang. En 1472, Charles d'Artois, comte d'Eu, étant mort sans postérité, le comté et les biens passèrent dans les mains de son neveu Jean de Bourgogne, comte de Nevers et de Réthel, fils aîné de sa sœur Bonne d'Artois, comtesse de Nevers. Ce Jean de Bourgogne, chef des comtés d'Eu, de Nevers et de Réthel, mourut en 1491, et ne laissa que deux filles, savoir, Elisabeth, mariée à Jean, duc de Clèves, mort du vivant de son père, et Charlotte, veuve de Jean d'Albret, comte d'Orval. Dans le partage des biens de leur père, Jean de Bourgogne, le domaine et le titre du comté d'Eu échurent à Charles de Clèves, fils d'Elisabeth. Ce même Charles n'eut qu'un fils, qui, en 1538, fut créé duc de Nevers. Il mourut en 1561, laissant pour héritier de son duché François de Clèves, et deux filles, Henriette et Catherine. Ce François, second duc de Nevers, étant mort sans postérité en 1562, le titre et les domaines d'Eu passèrent à sa plus jeune sœur Catherine, qui épousa Henri de Lorraine, duc de Guise : ces biens furent ensuite vendus, par son petit-fils Henri, à Anne-Marie-Louise, duchesse de Montpensier, qui, peu de temps après, les revendit à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes et duc du Maine, dont le second

fils prit le titre de comte d'Eu. Mais je dois relater ici que le titre et le comté d'Eu (ou d'Ewe, comme il s'écrivait alors,) fut aussi donné par Henri V, roi d'Angleterre, après son invasion en France, le 10 juin 1419, à Guillaume le Bouchier, qui avait épousé Eléonore Plantagenet, veuve d'Edmond, comte de Stratford, et fille de Thomas Woodslock, duc de Glocester, le plus jeune fils d'Edouard III. Dans la treizième année du règne d'Henri VI, on voit encore un Henri, fils de ce Guillaume lord Bouchier, cité au parlement sous le titre de comte d'Eu ; mais depuis, on n'en trouve plus de trace.

L'abbaye des chanoines réguliers mérite de fixer l'attention d'un voyageur. Elle fut fondée en 1002 par Guillaume, premier comte d'Eu, pour des chanoines séculiers, et fut dédiée à la Sainte Vierge ; mais en 1119, ces chanoines demandèrent une réforme qui leur fut unanimement accordée par Henri, alors comte d'Eu, et Geoffroy, archevêque de Rouen, leur diocésain. Ils furent changés en chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qu'ils ont toujours suivi depuis ce temps. Laurent, archevêque de Dublin, se plut tellement dans cette abbaye, qu'il en fit sa résidence pendant nombre d'années. Il y mourut le 17 février 1171, et y fut enterré. Sa piété, confirmée par le témoignage empressé de Guido, abbé de ce monastère, contribua à le faire canoniser, comme on le voit par la bulle du pape Honorius III, en date du 11 décembre 1218. Bientôt après, l'église et l'abbaye furent de nouveau dédiées à ce saint, dont le nom

devint si familier aux habitans, qu'ils oublièrent celui de Notre-Dame pour lui substituer celui de Laurent. Cette église abbatiale de Saint-Laurent, qui est également l'église paroissiale, est remarquable par sa belle architecture gothique, dégagée d'ornemens; un clocher à jour, d'une hauteur assez considérable, s'élève sur le centre de cette église, bâtie en forme de croix. De chaque côté du maître autel, on voit deux sarcophages des comtes d'Eu, avec leurs statues de marbre blanc, couchées sur la partie supérieure, mais sans aucune inscription; l'une, portant la date de 1497, fut érigée à la mémoire de Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, mort le 16 juin de cette même année; l'autre est celle de Charles d'Artois, également comte d'Eu et connétable de France, mort en 1401. Près de ces tombeaux, se trouve une autre inscription en l'honneur d'Anne de Clèves, épouse d'un duc de Guise. Dans une crypte ou chapelle souterraine placée sous le maître autel, on voit, à travers une grille de fer, quelques tombeaux en marbre. Les chapelles latérales renferment aussi plusieurs autres tombeaux des comtes d'Eu. Sur l'un, on a représenté la mort de J. C. On y remarque en outre cinq figures, entr'autres celles de la Sainte Vierge et de Marie-Madeleine. Le travail en est extrêmement fini, et la matière qui les compose paraît avoir quelque ressemblance avec celle du plâtre de Paris.

Près du maître autel de l'église des jésuites, on



CAMP DE CÉSAR PRÈS DE DIEPPE.

lièrement fréquenté par les bateaux pêcheurs et quelques vaisseaux côtiers ; la mer ne s'élève jamais assez pour y porter des vaisseaux d'une plus forte charge. Près du port, il y a une abbaye de bénédictines fondée en 1056 par Robert, comte d'Eu, à la sollicitation du duc Guillaume et de Maurille, archevêque de Rouen. La majeure partie des bâtimens de cette abbaye furent détruits en 1545 par les Anglais, sous la conduite de sir John Dudley : ils brûlèrent les faubourgs, les vaisseaux, et ruinèrent le port ; mais depuis long-temps les traces de ces dévastations ne subsistent plus.

La juridiction spirituelle d'Eu appartient à l'archevêque de Rouen, qui y a établi une cour, où sont portées toutes les affaires ecclésiastiques du comté, et même celles du duché d'Aumale.

La distance d'Eu à Dieppe est de trois postes.

A une demi-lieue avant d'arriver à Dieppe, et près du village de Bracquemont, on traverse un vaste champ nommé, par quelques habitans de ce pays, *le camp de César*, et par d'autres, *la cité de Lime*. La figure de ce camp (planche 3, fig. 8,) est fort irrégulière, et forme presque un triangle scalène. Son côté le plus long s'étend, vers le nord, jusqu'à la mer, sur un développement de près de 4,800 pieds ; il est situé dans une belle plaine élevée de 30 toises au-dessus du niveau de la mer. Ses côtés, qui font face à la terre, sont fortifiés par un parapet de 40 pieds de hauteur, défendu par une tranchée creusée en-dedans et en-dehors. Le tout est sé-

paré du faubourg du Polet à Dieppe, par une large et profonde vallée fortifiée de plusieurs ouvrages extérieurs. L'opinion commune attribue la formation de ce camp à Jules César, lorsqu'il assembla ses légions pour sa seconde expédition en Bretagne; mais la hauteur et la nature de ces fortifications prouvent évidemment que cet ouvrage appartient à des temps plus modernes, et semblent appuyer le sentiment de ceux qui pensent que ce même camp a été élevé en 1422, par le fameux lord Talbot, pour recevoir et couvrir les troupes employées au siége de Dieppe, et qui y séjournèrent l'hiver suivant. Le savant abbé de Fontenu a donné plusieurs dissertations intéressantes sur ce camp et les autres camps que l'on trouve en France. (1)

Quoique Dieppe ne fût qu'un chétif village dans le XIIe. siècle, il devint cependant une ville considérable, après que Richard Ier. l'eut concédé à Gaultier, archevêque de Rouen, et à ses successeurs, en échange des Andelys, qu'il réunit au duché de Normandie (2). Cette ville, maintenant renommée par son port, est assez fréquentée, particulièrement par les Anglais de la côte de Sussex qui viennent en France.

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. x, pag. 403, où l'on trouve une vue du camp de Dieppe.

(2) Je n'ai pas été assez heureux pour me procurer la charte autographe du roi Richard. La copie que j'en donne à la fin du volume est tirée du cartulaire de l'église collégiale de Gaillon en Normandie, et elle est parfaitement conforme au *Rotulus Chartarum et Chirographorum Normanniæ, de anno secundo regis Johannis. M. 7. n°. 1. in turre Lond.*



Chateau de Dieppe.

Elle offre peu d'observations à faire à un antiquaire depuis le bombardement de 1694, qui détruisit entièrement la grande église, et réduisit en cendres la plupart des maisons, qui étaient bâties en bois. (Planche 4. fig. 9.) Elle est maintenant bien rebâtie, et ce désastre est, en grande partie, réparé. Au centre de la ville, il y a une belle place, dont toutes les maisons sont bâties en brique, avec une mezzanine entre le premier et le second étage. La façade de toutes ces maisons est élevée sur le même dessin, dont l'uniformité et l'exacte symétrie contribuent à l'élégance de la place.

Les droits seigneuriaux de cette ville appartiennent à l'archevêque de Rouen; mais les jugemens des causes civiles et criminelles sont portés à Arques, petite ville avec un vieux château, situé sur la rivière du même nom, que la défaite des ligueurs par Henri IV, le 21 septembre 1589, a rendue fameuse.

La route directe de Dieppe à Rouen passe par les villages d'Omonville, Tôtes et les Cambres, dont la population paraît misérable, mais toute cette contrée est extrêmement agréable. La distance est de six postes.

Environ à la moitié de la route de Dieppe à Rouen, mais un peu en-dehors de cette route, on aperçoit le village de Longueville dans le pays de Caux, où est situé le prieuré de l'ordre de Cluny, fondé pendant le règne de Guillaume le Conquérant, par

Gaultier Giffard, comte de Buckingham (1), qui y mourut en 1102. On lit sur sa tombe l'inscription suivante :

Stemma Gifardorum Galterius ingenuorum,
Quæ meruit vivens busta, sepultus habet.
Templi fundator præsentis et ædificator,
Hec velut in proprio conditur in tumulo, (pour hic)
Qui se magnificum patriæque probavit amicum,
Dux virtute potens ac pietate nitens.
Relligiosorum, sed præcipuè monachorum
Cultor, multimodè profuit ecclesiæ.
Amen.

L'ancienne ville d'Albemarle, dont le premier nom d'Aubermarle ou Aumarle fut ensuite adouci, et changé en celui d'Aumale, est située sur la rivière de Bresle, à quatre lieues au nord de la grande route de Rouen. C'est dans cette ville qu'on fabrique cette espèce d'étoffe commune, nommée serge d'Aumale, qui est fort en usage pour les vêtemens du bas peuple de France.

Près du vieux château, on voit l'ancienne abbaye des bénédictins de Saint-Martin, qui a été bâtie, en partie, sur le même terrain où était autrefois l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin-de-Acceio ou d'Acey. On doit sa première fondation à Adelize,

(1) Le fondateur donna aussi à ce prieuré plusieurs églises, ainsi que des terres et des châteaux situés en Angleterre ; au nombre de ces derniers était celui de Hewington Longueville, dans le comté de Buckingham, dans lequel on établit ensuite un prieuré semblable à celui de Longueville en Normandie.

comtesse

comtesse d'Albemarle et d'Holderness, fille de Robert II, duc de Normandie, et sœur, par sa mère, de Guillaume le Conquérant. Vers la fin du XIe. siècle, elle fonda un prieuré de moines, qu'elle tira de l'abbaye de Saint-Lucien à Beauvais, et leur donna l'église de Saint-Martin. Son fils, Etienne, comte d'Albemarle, non-seulement ratifia la donation faite par sa mère, mais il augmenta les revenus de ce prieuré, en y ajoutant l'église et la dîme de Burstal, dans le comté d'York (1), diverses églises en Angleterre, ainsi que beaucoup d'autres qui dépendaient du duché de Normandie. En 1130, Guillaume, comte d'Albemarle, fils d'Etienne, érigea, avec le consentement de Hugues, archevêque de Rouen, ce prieuré en une abbaye (2) dépendante de celle de Saint-Lucien à Beauvais. Cette disposition subsiste encore aujourd'hui.

Cette ville, qui a donné son nom à quelques fa-

(1) Voyez la charte de donation dans le *Neustria Pia* de Du Monstier, fol. 732. Aussitôt que l'abbé d'Albemarle eut obtenu cette charte, il envoya un prieur et quelques moines pour gérer les biens et percevoir les revenus qu'il avait en Angleterre. Quelque temps après ceux-ci fixèrent leur résidence près de la chapelle Sainte-Hélène, dans Burstal-Garth, à l'est du comté d'York. Ils s'y maintinrent jusqu'à ce que les fréquentes saisies qu'on fit sur les biens des abbés étrangers pendant la dix-huitième année du règne du roi Richard II, les forcèrent de vendre à l'abbé et au couvent de Kirkstal dans l'Yorkshire, ce prieuré étranger, ainsi que tous les domaines que l'abbé d'Albemarle possédait en Angleterre, le tout du consentement de Robert, évêque de Lincoln. -- Voyez aussi la notice monastique de Tanner, p. 647.

(2) Voyez Du Monstier, au même article que ci-dessus.

milles nobles d'Angleterre (1), a été, pendant plusieurs années, le siége d'un duché dépendant du parlement de Paris. Philippe-Auguste, roi de France, en prenant possession de la Normandie, donna à Renaud de Ponthieu, comte de Dammartin, le titre de comte d'Aumale : il ne laissa après lui que Blanche de Ponthieu, qui transmit, par son mariage, ce titre à Jean, comte d'Harcourt, par lequel

(1) Odon, comte de Champagne, ayant épousé Adelize, sœur de Guillaume le Conquérant, fut créé par ce roi comte d'Albemarle, et fut gratifié de la seigneurie de l'île d'Holderness, dans l'York-shire, à la recommandation de Jean, archevêque de Rouen, qui en même-temps lui donna la ville d'Albemarle, avec la condition que, dans toutes les expéditions où l'archevêque marcherait en personne, il porterait sa bannière avec douze chevaliers. Odon eut pour successeur son fils unique, Etienne, qui, indépendamment d'autres enfans, laissa Guillaume, surnommé le Gros, son fils aîné, pour successeur de ce comté. Guillaume le Gros mourut, en laissant seulement pour héritière de ses biens, une fille nommée Hawis ou Hawise, qui épousa en premières noces Guillaume de Magneville, comte d'Essex, en secondes, Guillaume de Fortibus; et en troisièmes, Baudouin de Bethune. Ces divers maris prirent le titre de comtes d'Albemarle, mais elle n'eut d'enfans que du second, Guillaume de Fortibus, dont elle eut un fils, qui porta le même nom; celui-ci épousa Aveline, fille de Richard lord Montfichet. Ce Guillaume, après la mort de sa mère et des trois maris de sa femme, devint comte d'Albemarle, et ne laissa que deux filles en mourant; savoir, Hawise, morte sans postérité, et Aveline, qui, mariée à Edmond, comte de Lancastre, second fils du roi Henri III, devint comtesse d'Albemarle; mais étant morte sans laisser d'enfans, le titre s'éteignit avec elle.

Milles, York et les autres auteurs qui ont écrit sur la noblesse anglaise, disent que le titre de comte d'Albemarle fut recréé par le roi Richard II, en faveur de son oncle Thomas Woodstock, duc de Glocester, sixième fils du roi Edouard III; mais je crois qu'ils se sont trompés. Cependant il est certain que Richard II, le 29 septembre de la vingt-unième année de son règne, honora de la dignité

il échut à Jean, le seul de ses enfans mâles. Ce dernier étant mort sans postérité mâle, le titre et la propriété échurent à Marie sa sœur, femme d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. Par cette transmission, le duché d'Aumale a formé une branche collatérale de la maison de Guise. Charles, duc d'Aumale, dernier mâle de cette branche, n'eut qu'une fille, Anne de Lorraine, qui épousa Henri

de duc d'Aumarle Edouard, comte de Rutland, fils aîné d'Edmond de Langley, duc d'York, par sa première femme, Isabelle, fille et cohéritière de Pierre de Castille; il ne jouit pas long-temps de ce titre, car dans la première année du règne d'Henri IV, il fut dépossédé de cette dignité par un acte du parlement. Le 9 juillet 1412, Henri IV créa son second fils, Thomas de Lancastre, duc de Clarence et comte d'Albemarle; mais ce prince ayant été tué, six années après, par les écossais, à la bataille de Baugny, et n'ayant pas laissé d'enfans, le titre d'Albemarle s'éteignit encore, jusqu'à ce qu'on le fit revivre en la personne de Richard de Beauchamp, comte de Warwick, qui, à cause de la bravoure qu'il avait déployée aux siéges et à la réduction de Caen, de Domfront, de Rouen et d'autres villes de France, fut créé en 1417, comte d'Aumarle par Henri V, roi d'Angleterre. Ce Richard eut pour successeur son fils Henri, qui devint duc de Warwick, et mourut en 1445, ne laissant qu'une seule fille, nommée Anne, morte à l'âge de six ans.

Le roi Charles II, en considération des services signalés que lui rendit le général Georges Monk de Potheridge dans le comté de Devon, descendu de Marguerite, fille et cohéritière de Richard de Beauchamp, comte de Warwick, le créa duc d'Albemarle par lettres-patentes du 7 juillet de la douzième année de son règne, portant qu'il en jouirait à jamais lui et ses héritiers mâles. Ce duc, mort le 4 janvier 1669, eut pour successeur son fils unique Christophe, qui perdit la vie à la Jamaïque en 1688. Comme il n'eut pas d'enfans, le titre d'Albemarle fut éteint de nouveau.

Enfin, Guillaume III, par ses lettres-patentes du 10 février 1696, conféra le titre de comte d'Albemarle à Arnold-Joost-Van-Keppel, et le petit-fils en jouit encore.

de Savoie, duc de Nemours, dont les deux fils, Charles et Amédée, furent successivement ducs de Nemours et d'Aumale. L'héritier du dernier de ces duchés fut Charles-Emmanuel, qui n'eut que deux filles, dont l'aînée, Marie-Jeanne-Baptiste, épousa Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et vendit le duché d'Aumale au duc du Maine.

Rouen, anciennement *Rothomagus*, ou, comme il est appelé par corruption, *Rothomum* et *Rodomum*, était autrefois la ville principale des Velocasses, et est actuellement la capitale de la Haute-Normandie (1).

Cette ville, placée dans une plaine, sur les bords de la Seine, couronnée de trois côtés par de hautes montagnes, et ouverte seulement du côté de la rivière, présente un développement de près de deux lieues de tour, sans y comprendre les faubourgs de Saint-Sever, Cauchoise, Bouvreuil, Saint-Hilaire et

(1) Lorsque la Gaule était sous la domination des Romains, le pays des Velocasses renfermait non-seulement tout ce qui était à l'entour de la ville de Rouen, mais il s'étendait encore jusqu'à la rivière d'Oise. Sous les rois de France, la partie qui s'étend le long de la rivière d'Andelle fut appelée *Pagus Rodomensis*, le pays de Rouen, ou en langue vulgaire, *Roumois*; mais l'autre partie, située entre la rivière d'Oise et celle d'Andelle, conserva le nom de Velocasses, et était désignée sous le nom de *pagus Velcassinus*, ou le pays de Velguesin, changé depuis en celui de Vexin. Aussitôt que Charles le Simple eut cédé au duc Rollon la partie du Vexin, située entre les rivières d'Epte et d'Andelle, cette contrée prit le nom de Vexin normand, pour le distinguer de l'autre partie, placée entre les rivières d'Epte et d'Oise, qui, demeurant sous la domination de Charles, prit le nom de Vexin Français.

Beauvoisine. Les murs et les remparts sont flanqués de tours rondes, et du côté de la terre, ils sont bordés par un large fossé rempli d'eau. Les portes sont défendues par des bastions irréguliers, près de tomber en ruine. En général, les fortifications ont été extrêmement négligées depuis que le fort Sainte-Catherine a été démantelé. La ville est divisée en trente-sept paroisses (1), dont quatre dans les faubourgs. Elle renferme sept hôpitaux, cinq maladreries, dix-sept chapelles, quarante-huit maisons religieuses de diverses dénominations, sans y comprendre la magnifique cathédrale. Outre ces édifices, Rouen contient plusieurs autres bâtimens publics, qui contribuent à son embellissement. Les rues sont généralement très-étroites, et la plupart des maisons mal bâties. La population est assez nombreuse: elle s'éleve à plus de 60,000 âmes. Rouen fait un commerce très-lucratif et très-florissant, en approvisionnant, au moyen de la Seine, Paris et les autres villes de l'intérieur, des richesses variées que cette ville reçoit continuellement des pays étrangers.

Les quais sont beaux, larges, et si bien disposés, par rapport à l'élévation des eaux, que des vaisseaux de plus de 300 tonneaux viennent jusqu'au bord prendre ou décharger leur cargaison.

L'intérieur de la ville contient plusieurs grands marchés abondamment fournis de toute espèce de provisions. J'y ai remarqué une plus grande quan-

(1) L'une de ces paroisses, St.-Cande le Vieux, appartenait au diocèse de Lisieux

tité de viande de boucherie que dans aucune autre ville de France. Tous les habitans sont également pourvus de bonne eau, non-seulement par les rivières de Robec et d'Aubette, qui coulent près d'une lieue dans la ville, et qui arrosent plusieurs rues, mais aussi par trente-cinq fontaines publiques convenablement disséminées dans les différens quartiers de la ville. Dans le marché aux veaux, il y a une fontaine triangulaire, dont la base supporte une statue mutilée de la fameuse Jeanne d'Arc, brûlée sur cette place comme sorcière, le 10 mai 1431. (1) Les docteurs de Sorbonne, qui furent consultés par le duc de Bedfort, se prononcèrent unanimement pour qu'elle fût exécutée. (2)

La cathédrale (3) est un des plus beaux monumens d'architecture gothique; elle fut fondée vers

(1) Cette statue a été nouvellement déplacée.

(2) Les remords qu'éprouva Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, prouvent que ces docteurs furent intimidés par les menaces du duc de Bedford, qui cherchait à cacher sa barbarie sous le manteau de la religion.

(3) M. Guilbert a publié en 1816, une Notice sur la Cathédrale de Rouen, qui complète les renseignemens que Ducarel donne sur cet édifice.

Le 15 septembre 1822, à cinq heures un quart du matin, la foudre est tombée sur le principal clocher de la Cathédrale, qu'elle a frappé dans le bas de la flèche qui le termine : en un instant la charpente inférieure a pris feu et les flammes se sont étendues avec une telle rapidité, qu'à sept heures moins quelques minutes, la flèche, dans les deux tiers de sa hauteur, est tombée sur la voûte en avant du clocher, qui devint en un instant le foyer principal de l'incendie; cependant cette voûte ne s'écroula pas. (*Note du Trad.*)

l'an 990 par Robert, archevêque de Rouen, frère de Richard II, duc de Normandie, et en partie construite sur l'emplacement qu'occupait l'ancienne église métropolitaine, qui avait été brûlée dans l'année 842. Le vaste vaisseau de la cathédrale ne fut complètement terminé que vers l'an 1063, époque à laquelle elle fut dédiée à la sainte Vierge avec beaucoup de solennité, en présence de Guillaume le Conquérant et d'une partie de la noblesse Normande. Les ailes qui forment la croix de l'église sont d'une construction plus récente, et n'ont été ajoutées que vers l'an 1100. Le portail, à l'extrémité ouest de cette église, présente le plus magnifique aspect par les statues, les bas-reliefs et les autres ornemens dont il est décoré, ainsi que par les deux tours très-élevées qui l'accompagnent; mais malheureusement elles ne sont point du même style. La tour, au midi de ce portail, fut commencée en 1485, lorsque Robert de Croix-Mare était archevêque, elle fut achevée en 1507, sous la prélature de Georges d'Amboise, cardinal-archevêque, premier ministre de Louis XII. Elle porte le nom de la Tour-de-Beurre, parce que le pape Innocent VIII, à la sollicitation du cardinal d'Estouteville, permit de manger du beurre et du lait pendant le carême à tous ceux qui contribueraient à la dépense de ce bâtiment. Cette même tour renferme une énorme cloche, nommée Georges d'Amboise, en l'honneur du cardinal de ce nom. Cette cloche pèse 36,000 livres, sa circonférence est de 30 pieds, et sa hauteur,

en y comprenant les oreillons, est de 10 pieds. Il faut 16 hommes pour la tinter, et 32 pour la mettre en volée.

Cette cloche fut fondue par Jean Le Machon, de Chartres, qui, dit-on, mourut dix-neuf jours après, par l'effet de la joie excessive que lui causa la réussite de son entreprise. Il est enterré dans la partie inférieure de la nef de la cathédrale. Sur sa tombe est gravée la figure d'une cloche, avec l'inscription suivante :

Cy dessous gist Jehan Le Machon
De Chartres homme de fachon
Lequel fondist Georges d'Amboise
Qui trente-six mille livres poise
Mil cinqes cens un jour d'aoust deuxiesme
Puis mournst le vingt et uniesme.

La cloche portait l'inscription suivante :

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui bien trente-six mille poise ;
Et cil qui bien me poisera
Quarante mille y trouvera.

La tour opposée, nommée tour de Saint-Romain, dans laquelle est le beffroi, paraît avoir été bâtie à différentes époques ; mais la totalité de cette construction est d'une date plus ancienne que celle dont nous venons de parler.

Le transept ou le centre de la croix de l'édifice forme une fort belle lanterne, sur laquelle s'élève une très-grande aiguille de 308 pieds de hauteur, qui

qui contribue beaucoup à l'embellissement de cette église. Cette flèche est supportée par quatre colonnes, dont chacune est formée d'un groupe de 31 petits pilastres étroitement unis les uns avec les autres. A l'extrémité ouest de la cathédrale, il y a une grande place carrée fermée de murs, qui porte le nom de Parvis.

Outre le grand Portail à l'ouest, il y en a deux autres à l'est, richement décorés de sculptures et d'ornemens gothiques ; celui du côté de l'aile du nord prend le nom de Portail des Libraires, parce qu'il ouvre sur une place où il y avait autrefois beaucoup de boutiques de libraires ; et la porte de la même aile au midi, est nommée Portail de la Calende, parce qu'elle fait face à une place désignée par ce nom. Chacune de ces portes est flanquée de deux tours à plate-formes, autour desquelles règne une balustrade à jour.

Suivant une description imprimée de la cathédrale, la longueur de l'église, avec la chapelle de la Vierge, serait de 410 pieds ; sa largeur de 83, et sa longueur dans la partie de la croix, 164. Hauteur de la flèche, 395 pieds : celle de la tour à l'ouest n'est que de 236. La largeur du portail à l'ouest, en y comprenant les deux tours, est de 170 pieds.

L'intérieur de la cathédrale, avec ses sept portiques, est composé, 1°. d'une nef qu'on peut regarder comme la partie la plus ancienne de l'édifice, et qui a été successivement agrandie ; 2°. d'un

chœur ; 3°. de deux bas-côtés latéraux, qui paraissent beaucoup trop étroits, en raison de leur hauteur ; 4°. enfin, de deux ailes qui forment la croix de l'église, et dont le développement est de 164 pieds. La nef et le chœur sont séparés des autres parties de l'église par quarante-quatre belles colonnes, non comprises les quatre qui supportent la lanterne et la flèche. Celles qui servent de support à la voûte du chœur sont rondes, et plusieurs sont garnies depuis leur base jusqu'au sommet, de fleurs-de-lis d'étaim doré, appliquées sur un fond d'azur ; mais les colonnes de la nef sont formées de petits pilastres groupés, comme on l'a déjà dit de celles qui supportent la flèche.

La chapelle de la Vierge est immédiatement placée derrière le maître autel, et de chaque côté de la galerie latérale qui circule autour de la nef et du chœur, on trouve plusieurs autres chapelles, au nombre de 24. Tout ce vaste temple reçoit la lumière par 130 croisées, avec des vitraux peints, dont plusieurs sont de la plus grande beauté. On croit généralement qu'ils ont été peints dans cette même ville. (1)

Le chœur est fort richement décoré ; le trône archiépiscopal est placé du côté du midi ; la partie

(1) Il est plus que probable qu'il existait une grande manufacture de verre peint à Rouen, car d'après les registres de la fabrique de la cathédrale d'Exeter, on voit que sous les règnes d'Edouard II et d'Edouard III, on emporta de Rouen à Exeter une quantité considérable de verres peints destinés à décorer cette dernière cathédrale

circulaire à l'est est entourée d'une belle grille de bronze fort artistement travaillée, au travers de laquelle on aperçoit les chapelles environnantes, et principalement celle de la Vierge, qui est remarquable par les statues et la quantité d'ornemens dorés dont elle est enrichie. Le maître autel est élevé de trois marches au-dessus du pavé du chœur. Il est environné d'une balustrade de bronze qui s'étend aussi sur une partie du sanctuaire dans lequel se trouvent quatre colonnes du même métal, portant, chacune à leur sommet, une figure d'ange qui tient un candélabre dans ses bras. Tout le chœur est pavé en beau marbre, et a été refait il y a près de trente ans, lorsqu'on a réparé toute la vieille église. A cette époque, les tombes de Richard Ier., roi d'Angleterre, celle de son frère aîné, communément nommé Henri le Jeune, de Jean, duc de Bedford, régent de France et père d'Henri V, et enfin celle de Charles V, roi de France, furent relevées et remplacées dans le pavé par les inscriptions suivantes :

A droite de l'autel :

Cor
Richardi regis Angliæ
Normanniæ ducis
Cor Leonis dicti
obiit anno
MCXCIX.

A gauche de l'autel :

Hic jacet
Henricus Junior
Richardi regis Angliæ
Cor Leonis dicti frater
obiit anno
MCLXXXIII.

Dans le chœur, à droite de l'autel :

Ad
dextrum altaris latus
Jacet
Johannes dux Betfordi
Normanniæ prorex
obiit anno
MCCCCXXXV.

Et sur un marbre noir, au milieu du chœur :

D. O. M.
Et
æternæ memoriæ
Sapientissimi principis
Caroli V
Galliarum regis
Normanniæ anteà ducis
qui hanc ecclesiam
amore singulari complexus
beneficiisque immensis prosecutus
eandem augustissimi cordis sui
reliquit heredem
ubi in omnium animis vivere
nunquàm desinet
obiit anno salutis humanæ
MCCCLXXX.

Pl. 5.



fig. 10.

fig. 11.



fig. 12.

Lith. de G. Engelmann.

En 1199, le cœur de Richard Ier., roi d'Angleterre, fut déposé, d'après ses intentions, à main droite du maître autel de la cathédrale, dans un superbe monument entouré d'une grille d'argent (1), construite aux frais des chanoines de cette église, dont il avait été le bienfaiteur. Il les avait, en outre, gratifiés de 300 muids de vin à prendre sur les recettes de la ville. Ce monument porte la figure du roi revêtue de ses habits royaux. (Planche 5, fig. 10.) On y lit l'inscription suivante:

(2) Ad Chaluz cecidit regni rex cardo Richardus,
His ferus, his humilis, his agnus et his leopardus.
Casus erat lucis Chaluz per sæcula nomen
Ignotum fuerat, sed certum nominis omen
Tunc patuit; res clausa fuit, sed luce cadente
Prodiit in lucem per casum lucis ademptæ.
Anno milleno ducenteno minus uno,
Ambrosii festo, decessit ab orbe molesto.
Pictavus exta ducis sepelit, tellusque Chalutis
Corpus dat claudi sub marmore Fontis-Ebraudi,
Neustria tuque tegis cor (3) inexpugnabile regis.
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina,
Nec fuit hoc funus, cui sufficeret locus unus.
Ejus vita brevis, cunctis plangetur in ævis.

A main gauche du maître autel, on voit le magnifique tombeau d'Henri le jeune, deuxième fils d'Henri II, roi d'Angleterre, son coadjuteur dans

(1) Dans l'année 1230, le Doyen, les Chanoines et le Chapitre de Rouen, employèrent le produit de cette balustrade pour contribuer a la rançon de Saint-Louis, prisonnier dans la Terre Sainte.

(2) Richard Ier. mourut des suites d'une blessure qu'il reçut au siége de Chalus (dans le Limosin,) qui portait alors le nom de Chaluz.

(3) Quelques copies portent *inæstimabile* au lieu d'*inexpugnabile*.

le royaume pendant quelque temps, et deux fois couronné roi par l'ordre de son père, d'abord à Westminster, et ensuite à Winchester. Sa statue de marbre blanc, revêtue de ses habits royaux (planche 5, fig. 12), et placée sur son tombeau, ne porte aucune inscription. Son corps avait d'abord été déposé dans l'église de Saint-Julien, au Mans, près de celui de son grand-père le comte Geoffroy; mais les habitans de Rouen, auxquels il avait légué ses dépouilles mortelles, firent de pressantes sollicitations près du roi son père, et du pape Lucius III. Après avoir obtenu un ordre pour sa translation (1), des seigneurs Normands portèrent son corps sur leurs épaules depuis le Mans jusqu'à Rouen, où il fut enterré de nouveau avec la plus grande pompe, en présence de Richard, archevêque de Cantorbéry, de Rotrou, archevêque de Rouen, et de plusieurs autres prélats tant Anglais que Normands. (2)

(1) Plusieurs notes conservées dans les archives de la cathédrale de Rouen, font mention de lettres adressées au Pape, par Bertrand de Beceyras, évêque d'Agen, Odon, duc de Bourgogne, Robert, duc de Narbonne, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et plusieurs autres personnages de distinction, qui témoignent que telles étaient les dernières volontés du prince, et qu'étant sur son lit de mort au château de Martel, dans la vicomté de Turenne, lorsqu'on le sollicita de rétracter cette promesse, sous prétexte que les chemins qui conduisaient à Rouen étaient impraticables, et qu'il ferait mieux de désigner pour sa sépulture l'église de Grandmont, dans le Limousin, il persista, malgré les vives instances qu'on lui faisait, à vouloir être enterré près de son oncle Guillaume Plantagenet.

(2) Son frère Geoffroy, duc de Bretagne et comte de Richemond, quatrième fils du roi Henri II, fonda un canonicat dans l'église de

Entre deux piliers au nord du chœur, et parallèlement au maître autel, on voit une tombe de marbre noir, sous laquelle est enterré le célèbre Jean de Lancastre (troisième fils d'Henri IV, roi d'Angleterre,) duc de Bedford, d'Anjou et d'Alençon, connétable d'Angleterre et régent de France, cité, avec raison, comme le meilleur général qui soit sorti de la maison royale des Plantagenets. Cette tombe, détruite en 1562 par les huguenots, lorsqu'ils se rendirent maîtres de la ville de Rouen, n'offre ni statue, ni inscriptions; on y a suppléé lors de la réparation du nouveau pavé du chœur, en mettant à sa place une table de bronze.

J'ai recherché, le plus scrupuleusement possible, les statues des rois Henri le Jeune et Richard Ier., dont on vient de parler; et j'ai parcouru les différentes chapelles où les ouvriers, en réparant l'église, avaient employé plusieurs inscriptions brisées; mais toutes mes recherches furent infructueuses, et je ne pus me procurer aucuns renseignemens ni sur ces statues, ni sur la pierre tumulaire qui avait été placée

Rouen, afin qu'un chapelain pût prier journellement pour l'âme du prince Henri, et il le dota de vingt livres de rente annuelle. Cette donation fut confirmée par sa femme Constance, duchesse de Bretagne et comtesse de Richemond. Marguerite, fille de Louis le jeune, roi de France, et veuve de ce prince Henri, voulant donner un témoignage de l'estime qu'elle portait à son dernier mari, déposa trois cents marcs d'argent dans les mains de l'abbé de Clairvaux, pour établir dans la même église d'autres chanoines, qui prieraient pour le repos de son âme. Ce service est célébré annuellement le jour de Saint-Barnabé.

en mémoire du duc de Bedford ; quoique M. Bréval l'eût vue peu d'années auparavant dans la bibliothèque de l'église ; mais Montfaucon, dans le 2e. vol. des Monumens de la Monarchie Française, avait heureusement donné une gravure des deux premiers princes, dessinée d'après les figures mêmes qui existaient encore de son temps. Quant à l'inscription du duc de Bedford, elle a été copiée d'après la planche que Sandford en a donnée dans son Histoire généalogique des rois d'Angleterre, p. 314, laquelle a été gravée d'après un dessin fait par sir William Dugdale. (Planche 5, fig. 11.)

On a été long-temps fort indécis sur la place où l'on avait déposé le corps de Guillaume, troisième fils de l'impératrice Maud, par son second mari Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et frère d'Henri II, roi d'Angleterre, mort à Rouen en 1164, et enterré dans la cathédrale. Mais il est plus que probable que cette place était dans le chœur et du côté droit du maître autel, puisque celle qu'occupait le corps d'Henri le jeune était connu, et qu'il avait ordonné, à ses derniers momens, que son corps serait déposé à côté de celui de son oncle Guillaume Plantagenet.

Au midi de la chapelle de la Vierge, on voit le tombeau de Charles V, roi de France, enlevé du milieu du chœur, pour être déposé de nouveau dans l'endroit même où son cœur avait été primitivement placé. Au-dessus de ce tombeau d'une belle exécution, on voit une statue couchée, de marbre

blanc.

blanc, représentant le Roi avec la couronne sur la tête, revêtu de ses habits royaux, et portant son cœur dans sa main. La balustrade d'argent qui entourait autrefois ce monument, a été enlevée par les Huguenots, qui pillèrent la cathédrale, pendant la guerre civile, sous François II.

La quantité de figures et la beauté des ornemens qui accompagnent le superbe tombeau en marbre noir et blanc de 16 pieds de large sur 21 pieds de haut, qui est placé dans la même chapelle, à droite de l'autel, justifient le nom qu'on lui a donné, de Mausolée des deux cardinaux Georges d'Amboise, oncle et neveu (1). Dans la partie inférieure du monument, on voit six figures de marbre blanc, représentant la Foi, la Charité, la Prudence, la Force, la Justice et la Tempérance, placées dans des niches et séparées par des pilastres chargés d'emblêmes funéraires. Dans la partie supérieure en marbre noir, sont placées les statues des deux cardinaux, en marbre blanc; l'un et l'autre représentés à genoux, ayant les mains jointes et élevées au ciel. On lit les vers suivans sur le fronton de ce monument:

(1) Ce beau mausolée a été érigé en 1522 par Georges d'Amboise, neveu du cardinal, lorsqu'il n'était encore qu'archevêque de Rouen, et qu'il n'avait pas beaucoup d'espoir d'obtenir la pourpre. La statue, qui avait été placée sur le mausolée, à cette même époque, ne le représentait qu'avec ses habits archiépiscopaux; mais aussitôt qu'il eut obtenu le chapeau de Cardinal, il la fit jeter bas, et la remplaça par une statue de cardinal, telle qu'elle est maintenant. Ce mausolée a été, dit-on, sept ans à construire.

Pastor eram cleri , populi pater ; aurea se se
Lilia subdebant , quercus et ipsa mihi.
Mortuus en jaceo ; morte extinguuntur honores;
At virtus , mortis nescia , morte viret.

La voûte offre une multitude de figures , particulièrement celles des douze apôtres , grouppées deux à deux. Les corps des deux cardinaux sont enterrés dans un caveau placé sous le mausolée , et dans un sarcophage de marbre noir , relevé d'ornemens en marbre blanc.

De l'autre côté de la chapelle , on voit un tombeau magnifique , érigé en l'honneur de Louis de Brezé , grand sénéchal , lieutenant-général et gouverneur de la Normandie , mort en 1521. L'ensemble de ce tombeau, qui représente les différens états de la vie de M. de Brezé , est composé de quatre colonnes corinthiennes de marbre noir , posées sur un socle de marbre blanc statuaire , et couronnées de chapiteaux du même marbre. Les entre-colonnemens sont enrichis de guirlandes de fleurs et de fruits dorés. On voit au centre un sarcophage de marbre noir , sur lequel est placée une figure couchée , parfaitement exécutée , qui représente M. de Brezé. Dans une espèce de niche , du côté de la tête de cette même figure , on voit Diane de Poitiers , sa femme , en habits de veuve , à genoux et les bras croisés l'un sur l'autre, et à ses pieds la figure d'une autre femme , tenant un jeune enfant dans ses bras. Au-dessus du sarcophage, quatre caryatides , portant sur leur tête des corbeilles de fleurs et de fruits, représentent la Prudence,

la Gloire, la Victoire et la Force ; dans le milieu, s'élève la statue de M. de Brezé, revêtu de ses insignes, avec une couronne de comte sur la tête. Les caryatides supportent un entablement, dont les principales parties sont richement dorées. Au centre de la corniche, une autre figure de marbre blanc représente M. de Brezé à cheval et armé de pied en cap. La totalité du monument est couronnée par une attique d'ordre composite qui forme une niche, dans laquelle est placée une figure de femme, représentant la Force. Dans la frise au-dessus de sa tête, on lit ces mots en lettres d'or : *In virtute tabernaculum ejus*. Cette corniche est terminée par deux lions qui supportent chacun un écusson aux armes de M. de Brezé, et sur un piédestal, une chèvre couchée, qui était son cimier. Ce monument, dont toutes les figures sont en marbre, a été construit aux frais de la duchesse de Valentinois, veuve de M. de Brezé. Cette femme qui fut successivement la maîtresse de deux rois, avait fait une promesse à son mari, en quatre vers latins, qui faisaient partie de son épitaphe; mais ses exécuteurs testamentaires ne la firent pas graver ; car bien qu'elle lui eût promis de partager son même tombeau, cependant elle fut enterrée dans un magnifique mausolée de marbre statuaire dans la chapelle du château d'Anet, près de Paris, qui avait été bâti pour elle par Henri II, roi de France. Voici ces vers :

Hoc, Lodoice, tibi posuit, Bresæe, sepulchrum
 Pictonis amisso mœsta Diana viro.

Indivulsa tibi quondam et fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

On voit aussi plusieurs autres tombeaux dans la même chapelle, entre autres ceux de l'archevêque Odon Rigault, mort en 1275; de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, mort en 1306; de l'archevêque Raoul Roussel, mort en 1452; enfin, celui de Charles de La Rochefoucault, baron de Celfrin, qui fut tué à la prise du Mont Sainte-Catherine, en 1562.

Dans la chapelle de Saint Romain, on trouve les restes du fameux Rollon, premier duc de Normandie, qui avaient été exhumés d'auprès du maître autel, lorsqu'on a rebâti et élargi le chœur; l'inscription qui y était alors s'exprimait ainsi:

Dux Normannorum, cunctorum norma bonorum,
Rollo ferus, fortis, quem gens normannica mortis
Invocat articulo, clauditur hoc tumulo.
Ipsi provideat tua sic clementia, Christe,
Te ut semper videat cætibus angelicis;

Mais, après sa translation, on grava l'épitaphe suivante:

Dux Normannorum, timor hostis et arma suorum,
Rollo sub hoc titulo clauditur in tumulo.
Majores cujus probitas provexit ut ejus
Survivit nec avus, nec pater, aut proavus.
Ducentem fortes regem multasque cohortes
Devicit Daciæ congrediens acie;
Frixonas, Vualcros Halbacenses, Haynaucos
Hos simul adjunctos Rollo dedit profugos.
Egit ad hoc Fresios per plurima vulnera victos,
Ut sibi jurarent atque tributa darent.
Bajocas cepit, hinc Parisios superavit.

Nemo fuit Francis asperior cuneis.
Annis triginta Gallorum cædibus arva
Implevit, pigro bella gerens Carolo.
Post multas strages, prædas, incendia, cædes,
Utile cum Gallis fædus iuit cupidis.
Supplex Franconi meruit baptismate tingi:
Sic periit veteris omne nefas hominis.
Ut fuit ante lupus, sic post fit mitibus agnus;
Pax ita mutatum mulceat ante Deum!

Guillaume, dit Longue-Épée, fils et successeur de Rollon (qui fut assassiné à Pecquigny, en 944, pendant une conférence avec Arnoult, comte de Flandres), avait d'abord été enterré dans le chœur; mais lors de la restauration de la cathédrale, ses restes furent exhumés et déposés à main droite de l'autel de la chapelle Sainte Anne, avec une nouvelle pierre tumulaire, sur laquelle on lit les vers suivans :

Rollonis natus, Gulielmus Longa vocatus
Spatha, deo gratus, jacet hoc tumulo tumulatus.
Panem canonicis in honore Dei genitricis
Contulit : ergo pia adjuvet ipsum Virgo Maria;
Et qui cuncta videt sibi vivo pane frui det.
Anno centeno novies duo cum quadrageno,
Defuit in membris ter denâ luce decembris.
Cum nato cunctis escas tribuente quiescas,
Qui panem Christi pro matris honore dedisti,
Qui dedit hoc munus, hunc salvet trinus et unus.

Lorsque cette tombe était dans le chœur, on y lisait l'inscription suivante :

Quos defendebat Gulielmus, nemo premebat;
Auxilio caruit cædere quem voluit.
Regibus ac ducibus metuenda manus fuit ejus;
Belliger Henricus Cæsar eum timuit.

Rexit Normannos viginti quinque per annos,
Militis atque ducis promptus in officiis.
Cœnobium pulchrè reparavit Gemmeticense,
Et decrevit ibi ferre jugum monachi.
Fervidus invicti coluit normam Benedicti,
Cui petiit subdi plenus amore Dei.
Distulit hoc abbas Martinus; diva potestas
Sæva per arma mori prætulit omen ei.
Namque, dolis comitis Arnulphi nectus inermis,
Corruit. Æthereum possit habere Deum!

Dans le haut de la nef, on trouve la tombe de St. Maurille, archevêque de Rouen, mort en 1067, et à quelques pas de celle-ci, celle de Sybille, fille de Geoffroy de Conversane, et veuve de Robert II, duc de Normandie. Son corps repose sous une tombe de pierre, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

Nobilitas, species, laus, gloria, magna potestas
Vivere perpetuo non faciunt hominem;
Nam generosa, potens, dives, comitissa Sybilla
Hoc jacet in tumulo condita, facta cinis;
Cujus larga manus, mens provida, vita pudica
Prodesset patriæ, si diuturna foret.
Normanni dominam gens Appula deflet alumnam,
Cujus in occasu gloria magna ruit.
Velleris aurati cum Titan sydus inibat,
Mortem passa ruit. Sit sibi vita Deus!

Il existe encore beaucoup d'autres tombeaux dans la cathédrale, et particulièrement celui du cardinal d'Estouteville; mais comme ces objets n'avaient aucun rapport, ni avec l'histoire de la Normandie, ni avec celle de l'Angleterre, je n'en ai pas fait mention.

Les fonds baptismaux sont placés dans le milieu d'une des ailes de l'église. La forme du baptistère

est un carré oblong de marbre noir, placé dans la direction de l'ouest à l'est; elle a beaucoup de rapport avec celle des anciens autels construits dans la forme d'un sarcophage.

La maison du chapitre est vaste ; elle a été bâtie aux frais de Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, mort en 1110, et déposé sous une tombe placée près du mur à l'ouest.

Le corps de bâtiment de la bibliothèque de la cathédrale forme une belle galerie de cent pieds de long sur 20 de large; mais elle n'est pas suffisamment éclairée. Elle contient un grand nombre de livres imprimés et manuscrits, ainsi que plusieurs portraits assez insignifians de ceux qui l'avaient enrichie; elle est ouverte tous les jours, à toutes les personnes qui veulent étudier, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et de 2 à 6 le soir, les dimanches et fêtes exceptés. Sur la porte, on lit l'inscription suivante:

Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas,
Hic poterit residens sacris intendere libris.

Depuis le règne d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, le chapitre, composé de l'archevêque, d'un doyen, de soixante chanoines et de dix prébendiers (1), a joui du privilège extraordinaire

(1) Plusieurs terres, en Angleterre, appartenaient à ces prébendiers ou chanoines ; savoir : le manoir de Clere en Surrey, le manoir d'Oteri en Devonshire, le manoir de Kilburn dans l'Yorkshire, et la chapelle de Tikehull; cette dernière, suivant le cartulaire de la cathédrale,

de donner la grâce tous les ans, le jour de l'Ascension, à un criminel ou à un de ses complices, arrêté pour meurtre dans la juridiction de la ville, et, s'il n'y en a pas, à tout autre malfaiteur, quelle que soit l'atrocité de son crime, pourvu qu'il soit né dans la ville, et qu'il ne soit pas accusé de haute trahison. Voici la manière dont le chapitre exerce ce privilège.

Pendant les trois jours des Rogations, deux chanoines, suivis du greffier et de deux chapelains, visitent toutes les prisons de la ville et des faubourgs, et après avoir dressé un procès-verbal de l'interrogatoire et des aveux faits par les prisonniers des crimes dont ils sont respectivement chargés, ils le déposent au chapitre.

Le jour de la fête de l'Ascension, ce même chapitre, après avoir entendu la lecture de ce procès-verbal et des aveux des prévenus, procède au choix de celui qui doit obtenir son pardon. Ce choix fait, un des chapelains porte son nom par écrit au Parlement, qui s'assemble extraordinairement au palais ce même joûr. Le Parlement, après avoir reçu le billet du chapitre, se rend en corps à la Grande Chambre, dans laquelle le prisonnier désigné est amené chargé de ses fers, et placé sur la sellette ; là, on lui fait connaître

fut donnée par le roi Jean, etc. « Data à domino rege Johanne, quandò » fuit comes, ad quatuor præbendas, ad faciendum anniversaria pa- » tris sui et fratrum quæ valet C. marc. undè LX. marcæ assignatæ sunt ad quatuor præbendas, et XL. marcæ assignatæ obitum H. et R. et Johan. faciendum. » Voyez le Monasticon de Dugdale, vol. II, p. 1027, dans lequel on trouve le nom de plusieurs églises en Angleterre, qui furent données à ces chanoines.

que

que le choix est tombé sur lui, et que conséquemment il a droit de prétendre au privilège de Saint-Romain (1); après quoi le criminel est remis entre les mains du chapelain, qui, accompagné de 60 gardes, le conduit dans un appartement, où on lui ôte ses fers qu'on lui jette sur les bras; on le laisse alors dans la vieille Tour, où il y a une petite chapelle dédiée à St.-Romain bâtie sur un emplacement du palais des anciens ducs de Normandie (2); là, il attend l'arrivée de la procession. Aussitôt que ces divers actes préparatoires ont été notifiés au chapitre, la procession part de la cathédrale, accompagnée de deux chanoines, qui portent la châsse de St.-Romain; arrivée à la vieille Tour, on dépose la châsse dans la chapelle, devant le criminel, qui est à genoux, la tête nue et portant ses fers sur son bras. Alors, l'archevêque, ou, en son absence, un des chanoines, après lui avoir fait répéter hautement l'aveu de son crime, lui pose la main sur la tête, et lui

(1) On croit généralement que ce fut par l'intercession de ce saint, que le chapitre obtint ce privilège; mais on a la preuve qu'il est beaucoup plus récent. Ce saint, particulièrement honoré des habitans de Rouen, descendait d'une branche de la famille des princes de Gueldre; il fut promu à l'archevêché de Rouen en 631, et occupa ce siége jusqu'à sa mort, arrivée en 644. Son corps déposé dans un tombeau de marbre, fut placé dans l'église de Saint-Godard, où il resta jusqu'en 1036. Alors l'archevêque Robert Ier. le fit transporter dans la cathédrale; en 1090, l'archevêque Bonne-Ame fit placer ses restes dans une superbe châsse enrichie d'or et de pierres précieuses; mais en 1562, les calvinistes la brûlèrent, ainsi que celles de plusieurs autres saints; cependant quelques parties de ces reliques furent alors conservées et déposées dans la châsse qu'on voit encore.

(2) Cet ancien palais avait été bâti en 944, par le duc Richard Ier.

donne l'absolution. Après quoi le criminel, toujours à genoux, élève trois fois la châsse, aux acclamations de tout le peuple assemblé pour voir cette cérémonie. La procession retourne ensuite à la cathédrale, suivie du criminel couronné de fleurs, et qui porte dans ses bras la châsse de St-Romain; après l'avoir déposée sur le maître autel, il salue le chapitre, et retourne à la chapelle de St.-Romain, où il entend une Messe célébrée par le chapelain de cette confrérie. La Messe terminée, il est conduit par ce même chapelain dans un endroit hors de la juridiction de la ville, où, après une plus sérieuse exhortation que lui fait un religieux particulièrement affecté à cet office, on lui donne du vin et des rafraîchissemens. Il retourne ensuite avec le même chapelain, dans un appartement dépendant de la cathédrale, où on lui a préparé un souper et un lit pour passer la nuit, et le lendemain matin, il reçoit sa pleine et entière liberté (1).

Je ne dois pas oublier de faire remarquer que l'inauguration des ducs de Normandie a toujours eu lieu dans la cathédrale de Rouen.

L'ancienne abbaye royale de Saint-Audoen ou Saint-Ouen (2), est située au milieu de la ville. Elle

(1) Un privilège semblable est exercé de temps immémorial par l'évêque d'Orléans, lorsqu'il prend possession de son évêché; ce privilège s'étend même jusqu'à délivrer des prisons de la ville tous ceux qui y sont détenus (sans doute pour dettes ou pour de légers crimes.)

(2) St.-Audoen ou St.-Ouen, auquel cette abbaye est dédiée, naquit á Saucy, près de Soissons, et descendait d'une famille distinguée de cette ville. Il fut élevé dans l'abbaye de Saint-Médard de Sois-

fut originairement fondée par Clotaire Ier., roi de France, vers l'an 538 (1), et dédiée alors à St-Pierre ;

sons, d'où il fut envoyé à la Cour de Clotaire II, qui lui confia plusieurs missions fort importantes, et Dagobert, son successeur au trône, le nomma son référendaire et son chancelier. Promu au siége archiépiscopal de Rouen en 646, il mourut à Clichy, le 24 août 689, son corps fut reporté à Rouen, où son tombeau avait été construit de son vivant ; trois ans après, son successeur Ausbert fit placer ses reliques dans une châsse d'argent, qui fut portée à Paris dans l'année 842, puis reportée à Rouen, en 918, et enfin brûlée par les calvinistes en 1562.

(1) L'abbaye, bâtie par le roi Clotaire, fut en grande partie détruite par les Normands en 842. Le duc Rollon, en se faisant Chrétien, contribua beaucoup à la réparation des dégâts causés aux bâtimens ; et ceux-ci furent ensuite parfaitement restaurés par les donations de ses successeurs Guillaume-Longue-Épée, Richard Ier. et Richard II, ducs de Normandie. En 1035, l'abbé Nicolas désirant effacer tous les vestiges de la fureur des Normands, entreprit de relever le premier édifice, et posa les fondemens d'une nouvelle église, qui ne fut terminée que 90 ans après. Cette église ayant été brûlée dix années après sa dédicace ; elle fut rebâtie par Richard Ier., roi d'Angleterre, et l'impératrice Maud, mais en 1238, elle fut également détruite par le feu. Une très-petite partie de l'édifice qui avait été sauvée des flammes fut réservée par les moines pour le service divin, et ceux-ci s'y établirent, jusqu'à ce que l'abbé Jean Marcdargent, d'autres disent Roussel, eût jeté en 1318, les fondemens du superbe édifice qu'on voit maintenant. Ce même abbé vécut encore assez long-temps pour voir terminer entièrement le chœur, les chapelles latérales, le transept ou la croisée de la grande croix, une partie des ailes de côté, ainsi que la chapelle de la Vierge. Le roi Edouard-le-Confesseur donna à cette abbaye les manoirs de Mercy ou de West-Meresey, de Doniland, de Findringho et de Peet en Essex ; on établit ensuite dans le premier, un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, qui forma un monastère pour cette abbaye de Saint-Ouen. L'évêque Tanner, dans sa *Notitia Monastica*, et divers autres écrivains, disent que, lors de l'abolition des prieurés étrangers en Angleterre, Henri V donna celui-ci, ainsi que le manoir, à l'archevêque Chicheley. Mais on lit dans le Cartu-

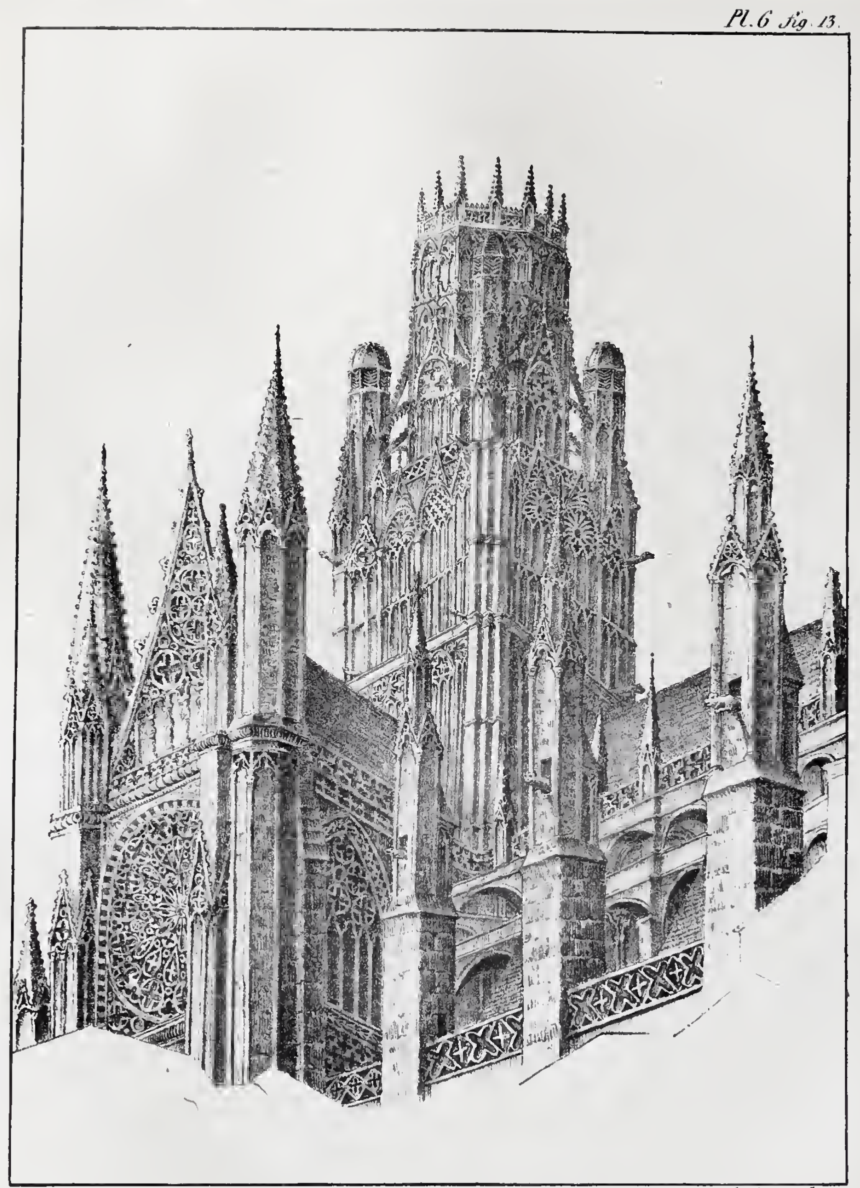
mais l'église actuelle est un ouvrage du XIVe. siècle, regardé par les hommes de goût comme un des plus beaux monumens de l'architecture gothique, en France; cependant la partie à l'ouest n'a pas été terminée suivant le plan que l'architecte avait composé pour ce côté de l'église (1).

Les murs de cette abbaye sont soutenus en dehors par 32 arc-boutans ou éperons, placés à égale distance, et tellement bien disposés, qu'ils n'empêchent pas la lumière de percer à travers les vi-

laire de cette abbaye, que plusieurs de ces prieurés étrangers, situés en Angleterre, ayant été supprimés par un acte du Parlement tenu à Leicester en 1414, dans la deuxième année du règne d'Henri V, l'abbé et les religieux du couvent de Saint-Ouen, nonobstant cet arrêt, obtinrent, par leur influence à la Cour d'Angleterre, une exception pour leur prieuré de West-Meresey; mais craignant que celui-ci ne fût enveloppé dans la loi générale, et ayant également besoin de se procurer une somme d'argent pour les besoins pressans de l'abbaye, ils concédèrent définitivement ce prieuré, ainsi que le manoir de West-Meresey à Henri Chicheley, archevêque de Cantorbéry, et à son frère Guillaume Chicheley, ainsi qu'à ses successeurs, moyennant une somme de 3,500 livres payée à l'abbé et au couvent, pour les besoins généraux de l'abbaye; 500 livres pour réparer le cloître qui fait face à la maison du chapitre, et pour y établir une fenêtre avec des vitraux, sur lesquels serait représenté Henri Cicheley, archevêque de Cantorbéry, revêtu de ses habits pontificaux, et placé à genoux devant la figure de St.-Thomas Becket, portant lui-même des vêtemens semblables; enfin, 1000 livres pour les moines, devant être employées par eux en habillemens ou autres objets à leur usage personnel. Une partie de la charte de concession existe encore dans les archives de cette abbaye, d'où l'on a tiré la copie, qui se trouve à la fin de cet ouvrage.

(1) Le dessin original du plan de ce portail, tel qu'il devait être exécuté dans le principe, avait été conservé dans les archives de l'abbaye. Ce plan a été gravé depuis 50 ans sur ce même dessin.

Pl. 6 Fig. 13.



Lith. de G. Engelmann

Eglise de l'Abbaye de St. Ouen.

à Rouen.

traux. Sur le centre de la croix de la nef, il y a une grande tour (planche 6, fig. 13), regardée comme un chef-d'œuvre de ce genre d'architecture. Son élévation de cent pieds au-dessus de la voûte de l'église, forme un point de vue fort agréable, lorsqu'on entre dans la ville. Le grand portail, à l'ouest, est d'une belle proportion; il fut terminé tel qu'on le voit encore, pendant que le cardinal Innocent Cibo, mort en 1518, était abbé de ce monastère; mais comme on l'a déjà dit, ce portail est bien inférieur à celui qui avait été projeté. Le portique du midi mérite de fixer l'attention des curieux, par la beauté et la variété des ornemens qui le décorent; on remarque particulièrement les beaux cul-de-lampes ou pendentifs qui produisent un très-bel effet, par une combinaison variée d'ornemens en spirale, qui semblent suspendus à la voûte. L'intérieur de ce vaste édifice reçoit le jour par trois lignes de fenêtres en ogive, qui, avec les trois belles rosaces placées l'une à l'ouest, et les deux autres aux extrémités des ailes, produisent la plus grande masse de lumière qui puisse se rencontrer dans un semblable monument. La rangée inférieure des fenêtres est garnie de vitraux peints, qui représentent les traits les plus remarquables de l'Ancien Testament. Sur la ligne de fenêtres au-dessus, on remarque beaucoup de traits de l'histoire et de l'Ecriture-Sainte. Les piliers qui portent la voûte sont d'un travail extrêmement délicat, et leurs proportions bien observées. Le chœur, semi-circulaire, est d'une

grande beauté; l'espace entre les arcades qui le séparent des ailes latérales, est fermé par une grille d'un travail recherché. La chapelle de la Vierge est placée derrière le chœur, entouré lui-même de douze autres chapelles, dans l'une desquelles il existe une horloge, dont une figure du diable marque les heures. Le jubé ou grille qui sépare le chœur de la nef, a été donné par le cardinal d'Estouteville; quoiqu'en partie dépouillé de la plupart des ornemens et des figures qui l'enrichissaient autrefois, il est encore justement admiré comme un chef-d'œuvre de serrurerie.

Cette abbaye possède peu de tombeaux remarquables, parce qu'elle a été fréquemment endommagée par le feu, et qu'elle fut ensuite pillée par les calvinistes, sous les ordres du prince de Condé. Parmi ceux qui y subsistent encore, on distingue dans la chapelle Sainte-Marie celui du fils aîné du fameux lord Talbot, comte de Shrewsbury, commandant des armées anglaises en France, sous le règne d'Henri VI; on y lit l'inscription suivante:

Cy gist noble homme Jeau (1) Talbot, fils du sieur de Talbot,
Maréchal de France, qui décéda ès années de
Puérilité le IV janvier MCCCCXXXVIII.

Le corps de Richard III, duc de Normandie, mort en 1027, fut enterré dans l'ancienne église abbatiale; mais les fréquentes révolutions qu'elle

(1) Le nom de baptême du fils aîné de Talbot, comte de Shrewsbury, était Thomas. Jean, créé baron de Lisle, son second fils, fut tué à côté de son père, à la bataille de Châtillon, le 20 juillet 1458.

a éprouvées ont fait disparaître les traces de ce tombeau, on ignore même la place qu'il occupait.

La longueur totale de l'église Saint-Ouen, prise depuis la chapelle de la Vierge à l'est, jusqu'au portail à l'ouest, est de 416 pieds 8 pouces français ; celle de la nef, depuis la porte du chœur jusqu'au portail à l'ouest, 234 pieds; celle du chœur, 108 pieds ; de la chapelle de la Vierge, 66 pieds ; et la distance entre cette chapelle et le chœur, est de 8 pieds 8 pouces. Largeur de la nef, en y comprenant les deux ailes latérales, 78 pieds ; ces ailes en ont 32, et la nef 34. Hauteur du pavé à la voûte, 100 pieds. La longueur des ailes de la croix de l'église, depuis le portail au nord, jusqu'à celui du midi, 130 pieds, et sa largeur 34.

Les moines de cette abbaye ont fait graver à leurs frais sept planches de cuivre, qui représentent cette magnifique église et le couvent.

Le réfectoire, la maison du chapitre et le cloître sont d'une construction fort élégante.

J'ai remarqué dans ce dernier, qui paraît beaucoup plus ancien que l'église, quelques vieux pupitres en pierre attachés aux piliers, destinés à placer des livres (1) ; mais je n'y ai pas vu de croix, ni d'images de saints.

(1) Dans les couvens des bénédictins, il était autrefois d'usage que les moines se réunissent à une heure déterminée dans le cloître, pour y cultiver en commun les hautes sciences. Les uns fesaient des lectures, tandis que les autres transcrivaient les ouvrages de la société ; c'est pour ce motif qu'il y avait des pupitres placés dans le cloître.

Il existe une très-vieille tour à l'angle nord de la section de la croix, qui a été, d'après l'opinion des moines, bâtie par Richard Ier., roi d'Angleterre, et l'impératrice Maud.

Plusieurs rois d'Angleterre ont fait des donations à cette abbaye. Guillaume-le-Conquérant donna à l'abbé et au couvent un droit exclusif d'établir des boucheries et de prélever certains droits sur toutes les marchandises vendues dans le ressort de l'abbaye. Henri Ier. les exempta, ainsi que les navires qui appartenaient à leurs vassaux, de tous droits d'octroi et de coutume quels qu'ils fussent, tant en Angleterre, qu'en Normandie; enfin, Richard Ier. leur concéda le village de Poses avec ses dépendances, et la dîme des moulins, en échange d'une petite pièce de terre située à Limay, près du Pont de l'Arche. L'original de ce contrat d'échange existe encore à l'abbaye de Saint-Ouen (1), il est contre-scellé du grand sceau de Richard, comme duc de Normandie (planche 6, fig. 14.)

A l'ouest du quai, et à l'angle des murs de la ville, on trouve une vieille citadelle, qui a obtenu le nom de Vieux-Palais, depuis la construction de celui dans lequel le Parlement tient ses séances; cette citadelle est entourée de fossés, et flanquée de tours du côté de la terre, comme il y en avait du côté de la rivière; mais ces dernières furent ensuite détruites, et remplacées par un bastion, dont l'angle

(1) *Richardus Dei gratiâ, etc.* Voir à la fin du volume.

saillant



Lith: de G. Engelmann.

saillant s'étend jusqu'au bord de l'eau, qui sert aussi à la défense de la ville de ce côté, à l'aide d'un parapet et de plusieurs autres ouvrages extérieurs. En 1418, aussitôt après que la ville se fut rendue aux Anglais, Henri V fit bâtir la citadelle (planche 7, fig. 15), afin de contenir les habitans; il se servit d'un stratagême assez grossier pour faire construire ce château, en profitant d'un article de la capitulation, par lequel il était convenu qu'il serait assigné, suivant la volonté du Roi, une suffisante quantité de terre près des murs, soit au-dedans, soit en dehors de la ville, afin d'y bâtir un palais pour sa résidence royale. Lors de l'exécution des travaux, qui ne furent complètement terminés que la 21e. année du règne d'Henri VI, on fut obligé d'abattre une maison de religieuses béguines qui se trouvait située dans la ligne des fortifications; mais par sa charte, datée de Rouen, du 4 février 1443, Henri donna en échange à ces religieuses, une habitation beaucoup plus commode dans la paroisse Saint-Vigor. Un pont-levis sert à la communication de la citadelle, dont la porte est surmontée des armes de France.

Du côté des murs, au nord-ouest de la ville, vis-à-vis le faubourg Bouvreuil, on voit les restes d'un vieux château, bâti par Philippe-Auguste, qui porte le nom de Fontaine-Gaalor; les seules parties qui subsistent encore sont la porte et trois tours, l'une nommée Tour du Gascon, l'autre Tour du Donjon, et la troisième Tour de la Pucelle.

Au midi de ce château, et presqu'à l'extrémité de la ville, près de la Seine, était situé le palais du duc Rollon, dont on ne voit plus de vestiges. L'église de Saint-Pierre-du-Châtel et un couvent de cordeliers ont été bâtis sur l'emplacement que ce palais occupait. Le dessin ci-contre de la statue de ce prince, (planche 7, figure.16), qui était placée sur son tombeau, est tiré du muséum des Monumens français.

On trouve auprès du pont un petit château, bâti par Henri V en 1419, sur l'emplacement du vieux Barbican, dans lequel il y avait autrefois un capitaine, à la garde duquel il était confié. Ce château appartient maintenant au gouverneur ; mais il n'y réside pas.

A peu de distance de ce château et près de la halle, on trouve la *Vieille-Tour*, qui faisait autrefois partie du superbe palais bâti en 950 par Richard Ier., duc de Normandie, et détruit par Philippe-Auguste en 1204. Il y a dans cette tour une chapelle que ce même duc dédia à St-Romain ; on conduisait dans celle-ci le criminel qui jouit du privilège de Saint-Romain ; mais Philippe-Auguste ayant transporté cette chapelle au château de Fontaine-Gaalor, lorsqu'il détruisit le palais, le chapitre de la cathédrale, pour conserver son privilège, fit construire une autre chapelle sur l'emplacement même qu'occupait la première : c'est dans ce nouvel oratoire que le criminel porte la châsse de St-Romain.

Le bâtiment nommé le Palais, où s'assemble le Parlement, a été bâti aux frais des habitans de la ville vers la fin du XVe. siècle; le fond de l'édifice forme un carré d'une architecture gothique, entouré de boutiques de libraires. D'un côté, un escalier en pierre conduit dans une vaste salle (dite Salle des procureurs), dont l'aspect, tant intérieur qu'extérieur, ressemble en petit à la Chambre de Westminster. On rencontre continuellement dans cette salle une quantité d'hommes de loi en robe et en rabat, marchant à droite et à gauche les mains chargées de paperasses, et affectant un grand air affairé. A la suite de celle-ci, il s'en trouve une plus petite, appelée la Chambre des requêtes, sur la porte de laquelle sont placées les armes de France, supportées par deux cerfs ailés, ainsi que le portrait de Charles VI. On voit dans d'autres parties ces mêmes armes supportées par des porcs-épics, comme du temps de Louis XII.

Sur une fontaine du Vieux Marché, situé près du palais et de la cathédrale, on avait placé l'inscription suivante, qui fait allusion au marché, à la cour de justice et à l'église.

Elige, dives, inops, reus, advena, civis!
Jus veniam, victum dant Themis, ara forum.

Sur la place de la Pucelle, dans une grande cour dépendant de la maison de M. Forteville, ancien Procureur-général de Rouen, on voit de beaux bas-reliefs qui représentent l'entrevue d'Henri VIII, roi

d'Angleterre avec François Ier., roi de France, entre Guines et Ardres, en Picardie, le 7 juin 1520 (1). Ces bas-reliefs en marbre, sont divisés en cinq parties, et placés sous le même nombre de fenêtres à main gauche de la cour. Ces marbres curieux ont été endommagés et même brisés dans quelques endroits; mais ils ne sont point effacés. Au-dessus de ces mêmes fenêtres, il y a cinq autres bas-reliefs de la même grandeur, dont trois sont presque totalement effacés. On trouvera dans l'appendice un récit exact de cette mémorable entrevue, ainsi qu'une copie de ces bas-reliefs.

De chaque côté d'une très-petite porte gothique, par laquelle on entre dans la cour, on voit dans deux niches, les têtes d'Henri VIII et de François Ier. parfaitement bien conservées.

La Monnaie de Rouen était regardée comme une des plus considérables de France; elle fut établie en même-temps que celles de Paris, Reims, Sens, Châlons-sur-Saône, Mesle en Poitou et Narbonne, par Charles-le-Chauve, vers l'année 835. Jusqu'à cette époque, il n'y avait eu de Monnaie autorisée en France, que dans le palais du Roi, et elle le suivait partout où il se transportait. Dans la planche des monnaies et médailles des ducs de Norman-

(1) La jolie élévation de cette maison, connue maintenant sous le nom d'Hôtel du Bourgtheroulde, sert de frontispice à un ouvrage fort curieux que vient de publier M. de la Querière, sous le titre de Description historique des maisons de Rouen. Les jolies gravures de cet ouvrage sont de M. H. Langlois, du Pont-de-l'Arche. (*N. du T.*)

die, on donnera la figure de deux pièces d'argent fort rares de Guillaume-le-Conquérant, qui furent frappées à Rouen avant sa descente en Angleterre: elles ont été publiées par le savant M. de Boze, dans un ouvrage in-4°. . qui parut en 1752, sous le titre de Monnaies des Prélats et Barons de France, d'après les coins originaux conservés dans le cabinet du Roi. La légende de toutes les deux porte le nom de WILLELMUS; et sur le revers de l'une on lit ROTOMACIS, au lieu de *Rotomagus*, avec trois croissans et une fleur de lis dans les quatre angles d'une croix; sur le revers de l'autre, on lit ROTOMAEIL, avec quatre croissans seulement dans les angles de la croix.

Près du vieux château de Fontaine-Gaalor, on trouve l'église de Saint Godard, remarquable par la beauté de ses vitraux, regardés comme les plus belles peintures sur verre qui soient en France. Les deux grandes fenêtres, sur les chapelles de la Vierge et de Saint Nicolas, font principalement l'admiration des connaisseurs; l'une représente les rois dont la Sainte Vierge est descendue; l'autre l'histoire de St-Romain, patron et protecteur de Rouen. Ce Saint, mort en 644, a été enterré dans cette même église, dans un sarcophage de beau jaspe de deux pieds de hauteur. Ce tombeau est extrêmement fréquenté par les pélerins, qui espèrent trouver la guérison de leurs maux par l'intercession de ce Saint, dans lequel ils ont la plus grande confiance.

Dans la rue Beauvoisine, il y a une maison de religieux du Carmel (1), dont Jean de Lancastre, duc de Bedford, a été le fondateur (2). Il dota cette maison de la dîme et des dépendances de Cierville, qu'il acheta à cet effet d'un sieur Hostentot, pour douze cents saluts d'or (3). Ce monastère n'est remar-

(1) Ces frères vinrent à Rouen en 1260, et s'établirent d'eux-mêmes dans la chapelle de Saint Yves, au-delà du pont; en 1336, ils furent placés, tels qu'ils sont aujourd'hui, par Pierre Roger, archevêque de Rouen, qui les avait désignés pour célébrer le service divin dans la chapelle Sainte Apolline. Jean de Saint Léger, leur prieur, acheta pour leur habitation une petite maison, près de cette chapelle, dans la rue Grand Pont. Les réparations et les augmentations qu'il fut nécessaire d'y faire les entraînèrent dans une si grande dépense, qu'ils ne purent les acquitter, n'ayant aucun revenu; mais le duc de Bedford les dota, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus; c'est donc avec une grande raison qu'il est regardé comme leur fondateur.

(2) Lorsque le Régent dota cette maison, il enjoignit aux frères, non-seulement de dire une messe tous les jours en mémoire de la fondation faite par lui et sa femme, la princesse Anne de Bourgogne, mais encore il statua que, de leur vivant, les frères diraient pendant ladite messe, une prière spéciale, dans laquelle il serait fait une mention expresse du duc et de la duchesse, telle qu'elle suit: « *O* » *Deus, da Johanni, famulo tuo, et Annæ uxori ejus constitutis fundatoribus nostris, pro quibus deprecamur clementiam, salutem* » *mentis et corporis, etc.* » Et qu'après leur décès, cette formule serait changée en une prière journalière pour le repos de l'âme du Régent et de sa femme, dans laquelle ils seraient nominativement désignés. Il ordonna aussi que son anniversaire fût perpétuellement observé le même jour où il aurait cessé de vivre, et il s'était réservé pour lui et sa femme le droit de placer sur un des côtés de l'église des religieux, leurs figures à genoux, avec l'écusson de leurs armes au-dessus, et sur le tout, leur statue debout.

(3) Cette monnaie d'or prenait le nom de *Salut*, à cause de l'Annonciation de la Vierge qui y était gravée. Dans le centre sont les ar-

quable que par le nombre de tombeaux réunis dans la chapelle, parmi lesquels se trouve celui de Thomas Waldensis, confesseur du fondateur, et canonisé par le pape Martin, à cause de différens traités qu'il avait composés et dédiés à ce même pape. On lit sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Hìc Jacet Reverendus admodum Pater ac Magister
Thomas Valdensis, doctor Théologus,
Natione Anglus, Carmeli Londinensis alumnus,
Catholicæ fidei defensor acerrimus,
Undè hæreticorum sui temporis malleus est appellatus,
Qui feliciter obiit in domino, Rothomagi,
An. C. 1430. nonas novembris. (1)

Dans la paroisse de Saint Vivien, on trouve un couvent de Célestins, nommé N. D. du Val, fondé en 1430 par le duc de Bedford, et bâti sur l'em-

mes de France et d'Angleterre écartelées dans un bouclier, surmonté d'une couronne avec une bandelette au-dessus, portant le mot AVE. La Vierge est placée d'un côté de l'écusson, et l'ange de l'autre, avec une gloire rayonnante au-dessus du tout. La légende porte : HENRICVS : REX : ANGLIE : ET : FRAN :

Au revers et au milieu d'une rosace à douze feuilles fleuries aux extrémités, on voit une croix entre une fleur de lis et un lion, avec la lettre H au-dessous de la croix. La légende porte : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT :

Charles VI, roi de France, a aussi fait frapper des saluts ; ils diffèrent de ceux d'Henri V, en ce qu'ils ne portent que les armes de France seulement, et au revers deux fleurs de lis et un K autour de la croix, au lieu du lion, et de la lettre H. Le dessin de ces saluts se trouve dans un autre ouvrage de Ducarel, intitulé : *A Series above two hundred Anglo-Gallie or Norman and Aquitain coins. Londres, 1757.* (*Note du Traducteur.*)

(1) Son véritable nom était Thomas Netter ; celui de *Waldensis* venait de Walden en Ecosse, où il était né ; mais il ne paraît pas qu'il

placement qu'occupait le château de Joyeux-Repos (1). Après la mort du duc, Jacquette de Luxembourg et Hempfrey, duc de Glocester, ses héritiers, renoncèrent à tous les droits qu'ils avaient sur l'emplacement de ce château, et firent en outre des donations considérables au couvent. En 1445, Henri VI fit la même renonciation, et leur donna même des terres en Angleterre, d'une valeur de 200 livres de rente. Enfin, Edmond, duc de Sommerset, régent de France et gouverneur de la Normandie, donna à ces religieux deux cents couronnes d'or, pour célébrer à perpétuité son obit.

On communique à Rouen, avec la partie de la ville située au midi, au moyen d'un pont de bateaux de deux cents pas de longueur, jeté sur la Seine, depuis le milieu du quai jusqu'au faubourg Saint Sever. Ce pont fut commencé en 1626; il est composé de dix-neuf grands bateaux, qui s'élèvent et s'abaissent suivant le flux et reflux de la mer. Cette construction est si bien concertée que, lorsqu'il est nécessaire de laisser passer un vaisseau, une partie de ce pont tourne, au moyen de rouleaux de fer sur l'autre partie, sans causer le moindre

ait jamais eu aucuns rapports avec les Walden d'Essex, dans le comté d'Hereford. Malgré la haute opinion que le pape Martin et les Carmes eurent de ses talens, pour défendre la cause des papes, tous ceux qui liront ses écrits qui existent encore, jugeront qu'il a été un assez mauvais avocat de la cause qu'il avait embrassée.

(1) Ce palais portait le nom de Chanteraine, avant de prendre celui de Joyeux Repos.

dommage

dommage, ni à l'un, ni à l'autre; on a encore l'avantage de pouvoir le démonter en peu d'heures quand la débâcle des glaces fait redouter quelque danger. La dépense de ce pont est assez considérable, parce que les barques et les autres constructions sont journellement exposées à de fréquentes avaries. On assure que cette dépense s'élève, année commune, à 10,000 livres de France, ou plus de 400 livres sterlings. Au-dessous de ce pont se trouvent les ruines de l'ancien pont de pierre de treize arches, bâti par l'impératrice Maud ou Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre. Ce vieux pont directement aligné sur la principale rue de la ville, paraissait placé beaucoup plus convenablement que le pont de bateaux. Le 22 août 1502, il s'écroula trois arches de ce pont, qui était bâti depuis trois ou quatre cents ans (1). Il éprouva de nouveaux accidens en 1533; on y remédia par une construction en bois; mais peu d'années après, d'autres arches se crevassèrent, et le passage des voitures et même des gens de pied devint si dangereux, que le pont fut totalement abandonné: on établit alors le passage de la rivière au moyen de bateaux. Plusieurs tentatives

(1) On assure que les piles de ce pont ne formaient pas une ligne droite, mais qu'elles faisaient une légère courbe opposée au courant, afin de présenter une plus grande résistance à sa force et à sa rapidité. Cette manière de construire paraît avoir beaucoup contribué à la longue durée de ce pont; elle a été mise en usage depuis ce temps dans plusieurs constructions, et particulièrement dans celle du pont de Lyon.

furent faites pour réparer le vieux pont; mais telle était à cette époque l'ignorance des architectes, qu'ils déclarèrent unanimement l'impossibilité de rebâtir un pont de pierre dans cet endroit, à raison de la profondeur de l'eau et de la rapidité du courant (1); on construisit donc le pont volant, tel que je l'ai dit ci-dessus.

Après avoir traversé la rivière sur le pont de bateaux, on trouve, en entrant dans le faubourg Saint-Sever, le magnifique grenier à sel, qui a, dit-on, coûté deux millions à construire; ce bel édifice fut commencé en 1713. Il consiste en sept greniers différens, séparés les uns des autres par de fortes mu-

(1) La manière de construire les ponts sur les rivières à grands courans était aussi inconnue aux Anglais qu'aux architectes français de ce temps. En 1735, quand on conçut le projet de construire un pont à Westminster, on envoya quelques personnes à Paris, pour consulter M. Gautier, architecte du roi de France, qui, outre plusieurs preuves indubitables de son génie en architecture, avait publié un excellent traité sur la manière de construire les ponts, et qui alors était chargé de diriger la construction de deux ponts en France. Mais lorsque cet architecte entendit qu'il était question de bâtir un pont sur une rivière à grand courant, et dans une partie où la marée s'élevait à près de 14 pieds, il déclara que suivant son opinion, les piles ne pouvaient être faites en pierre; que la seule manière qu'il connaissait pour établir les fondations de ces piliers sous l'eau, était d'établir des batardeaux, pour dériver le cours de l'eau ou tout autre courant, tandis qu'on ferait les excavations nécessaires; mais qu'il ne pouvait garantir cette opération contre le flux de la mer. Les architectes français et anglais se réunirent à son opinion Cependant, malgré ces avis peu encourageans, la fondation des piles de ce pont au milieu du lit de la Tamise fut entreprise et exécutée avec succès par MM. Andrews Jelfe et Samuel Tuffnel, entrepreneurs à Westminster, au moyen de caissons inventés et construits par l'ingénieux M. James King, charpentier dans la rue Saint-Martin.

railles, sans compter le grenier pour le sel blanc et les appartemens destinés aux officiers dépendant de l'établissement.

Dans le terrain qui est derrière ce magasin, on trouve le prieuré des Bénédictines de N.-D.-du-Pré, ou plutôt de Bonnes-Nouvelles. Ce prieuré fut fondé et bâti en 1060, sur une pièce de terre appartenant à l'abbaye du Bec, par Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, à la sollicitation d'Anselme, qui devint ensuite archevêque de Cantorbéry. Ce prieuré était dédié, dans l'origine, à l'Annonciation de la Vierge; mais suivant une tradition populaire, la reine était en prières dans cette chapelle, lorsqu'elle reçut la nouvelle de la victoire complète que le duc son mari venait de remporter sur le roi Harold, à la bataille d'Hastings; en conséquence, elle ordonna, pour en perpétuer la mémoire, que le prieuré portât dorénavant le nom de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles. Après la mort de Guillaume-le-Conquérant, son fils aîné Robert (1), dota ce prieuré de la dîme de son parc, près de Rouen, et l'annexa à l'abbaye du Bec, en se réservant de l'ériger en abbaye, et de le rendre indépendant, lorqu'il le jugerait convenable. Henri premier, roi d'Angleterre, confirma les donations de sa mère et de son frère (2); il y ajouta même plusieurs franchises et diverses terres, parmi les-

(1) Par sa charte, datée du 15 février 1092.

(2) Par sa charte, datée de Winchester, dans l'année 1122.

quelles se trouvait celle d'Essington, dans le comté de Glocester. Sa fille, l'impératrice Maud, en fut également une des plus grandes bienfaitrices (1). En 1135, le cœur, les yeux, la langue, la cervelle et les entrailles d'Henri Ier., roi d'Angleterre, furent déposés dans un beau sarcophage, devant le maître autel de l'ancienne église du prieuré ; mais cet édifice fut détruit pendant le siége de Rouen, en 1592, et en 1604, on réédifia la nouvelle église.

Dans l'enceinte de l'ancien parc des ducs de Normandie, on trouve un prieuré fondé par Henri II, roi d'Angleterre (2), qui y plaça des moines de l'ordre de Grandmont ou des Bons-Hommes (3); il donna à

(1) Hovedon, Dumoulin et plusieurs autres écrivains prétendent que l'impératrice Maud fut enterrée dans l'église de ce prieuré ; mais ils se trompent, car son corps fut déposé à l'abbaye du Bec.

(2) La charte de fondation du Roi porte la date du 3 juillet de la deuxième année de son règne.

(3) L'ordre de Grandmont fut institué par Etienne, gentilhomme d'Auvergne, surnommé de Muret, parce qu'il avait habité une place de ce nom, située dans le diocèse de Limoges. Après sa mort, ses disciples transportèrent eux-mêmes le corps de leur maître dans une petite ville du Haut-Limousin, nommée Grandmont, d'où cet ordre a tiré son nom. Les moines suivent la règle de St-Benoît, avec quelques légères différences introduites par leur fondateur. Ils sont aussi appelés Bons-Hommes, parce qu'Etienne, leur fondateur, était communément appelé le Bon-Homme. Cet ordre fut introduit en Angleterre, sous le règne d'Henri Ier., par un nommé Warin, shériff de Shropshire, et établi à Alberbury, ou Abberbury, situé dans ce même comté. Outre ce prieuré, il y avait deux autres maisons de cet ordre en Angleterre, savoir : une à Cressewel, dans le comté de Hertford, et l'autre à Eskedale, dans le comté d'York. Dans la charte de fondation de ce prieuré, par le roi Henri, il est nommé *le monastère des Bons-Hommes de l'ordre de Grandmont.*

cette maison les terres et les prairies situées dans son parc, et contiguës à son palais; ce fut en raison de cette donation qu'elle prit le nom de Prieuré de N. D. du Parc ou de Grandmont. Richard I[er]., roi d'Angleterre, confirma la donation faite à ces moines par son grand-père, et en même-temps plusieurs gentilshommes anglais leur firent des donations considérables. L'église est dédiée à la Vierge Marie qui est représentée sur la porte du prieuré, dans le milieu d'un parc, afin de faire connaître la cause et l'origine du nom qu'il portait. Cette maison fut en partie ruinée pendant la ligue; mais depuis, elle avait été parfaitement restaurée. Geoffroy, archevêque d'York, mort en 1213, est enterré dans l'église; il était fils naturel d'Henri II et de la belle Rosamonde de Clifford. On lit sur sa tombe l'inscription suivante :

Regis erat natus, meritis et honore probatus,
Vermibus esca datus, hic qui jacet incineratus.
Hic quid opes sequeris, quid, homo, fugientia quæris,
Hoc speculo quid eris finemque tuum mediteris.
Cur fundo fundum cumulas, quadrasque rotundum?
Stercus in immundum tandem restat tibi fundum.
Sed vivas mundo, ut sis salvus à morte, secundo.

Au nord-ouest de Rouen, sur le Mont Saint-Jacques, paroisse Saint-Gilles, à peu de distance du faubourg Cauchoise, on trouve un prieuré d'Augustins, nommé le prieuré du Mont-aux-Malades; il fut bâti, dans le principe, en 1131, pour servir d'hôpital aux lépreux, et doté par Henri I,

roi d'Angleterre, d'une rente de 40 sous par mois, pour l'entretien des malades. En 1162, Henri II ajouta à cette donation une foire annuelle de huit jours, commençant le premier septembre, et qui devait se tenir ce jour et les sept suivans sur la montagne, près de l'hôpital; plus, 1°. la moitié des droits payables sur tout ce qui entrait à Rouen pendant le temps de cette foire; 2°. une rente annuelle de 66 livres, payable à la Saint-Michel, sans retenue; 3°. trois mille harengs, chaque jour de Noël; 4°. trois muids de froment, à prendre sur ses moulins à Rouen; 5°. enfin, 27 acres de terre dans la forêt de Lyons. En 1175, ce même roi bâtit l'église du prieuré, et la dédia à St-Thomas Becket, en mémoire de la levée du siége de Rouen, attribuée à l'intercession de ce Saint.

Au sud-ouest de la ville, et à l'extrémité du faubourg Martainville, il y a une éminence assez considérable, nommée Sainte-Catherine-du-Mont, sur laquelle on voit encore les ruines d'un ancien fort. Cette espèce de citadelle fut primitivement bâtie par un duc de Normandie, pour couvrir et défendre la ville; les fortifications en furent successivement augmentées, au point de la rendre presqu'imprenable; mais en 1562, les Calvinistes s'en rendirent maîtres par surprise. De-là ils incommodèrent tellement la ville, que les habitans s'aperçurent bientôt que ce qu'ils avaient regardé jusqu'alors comme leur sauve-garde, était devenu la cause de leurs plus grands mal-

heurs. Ils en furent encore plus fortement convaincus, lorsqu'ils virent le parti qu'Henri IV sut en tirer, en faisant le siége de Rouen. Ces calamités répétées, les déterminèrent à demander au monarque (lorsqu'il fit son entrée à Rouen), la permission de démolir ce fort. Henri IV y consentit volontiers, en ajoutant, disent les historiens français, qu'il ne voulait d'autres forteresses que les cœurs de ses sujets.

Sur cette éminence, et entre le fort Sainte-Catherine et la ville, on voit les ruines d'une abbaye de Bénédictins, nommée Sainte-Trinité du Mont de Rouen (1), qu'Henri IV supprima lorsqu'il fit démanteler le fort (2), et dont il fit jeter bas les bâtimens, afin qu'ils ne pussent servir de retraite et de place d'armes aux mécontens à venir Les revenus de l'abbé furent, d'après la demande du cardinal de Bourbon, transférés à la Chartreuse, près de Gaillon; et les moines, au nombre de vingt, eurent la permission de se retirer avec leurs effets dans une maison dépendante de leur abbaye, située près de l'église de St. Maclou, pour y jouir de telle portion des biens de l'abbaye (3), qui leur serait assignée pour leur en-

(1) Cette abbaye fut fondée en 1030 par Gosselin, vicomte de Rouen et seigneur d'Arques et de Dieppe. Dans l'épithaphe placée sur sa tombe, dans l'église abbatiale, on lisait qu'il avait été *le premier auteur des mesures et poids selon raison en pays normand.*

(2) La charte de Henri IV pour la suppression de cette abbaye est datée de Saint-Germain-en-Laye, du 4 janvier 1598.

(3) Les manoirs de Tyngewick, dans le comté de Buckingham et

tretien. Ces religieux restèrent dans cette retraite jusqu'en 1600. Ils échangèrent alors une partie de leurs terres contre le prieuré de St-Julien-aux-Bruyères, qu'ils occupent maintenant.

Ce même prieuré de St.-Julien fut fondé en 1183 pour des femmes lépreuses, par Henri II, roi d'Angleterre. Il fut successivement désigné sous les noms de salle du Roi, salle des pucelles, N. D. de Quevilly, St-Julien-du-Parc, St-Julien-des-Bruyères, etc., etc. Le fondateur le dota de 200 liv. de rentes sur la vicomté de Caen ; du manoir et des prairies de Quevilly ; d'un droit commun de pâture dans la forêt de Rouvray, près de Rouen ; et enfin, d'une exemption de tous impôts, subsides et autres taxes sur tout ce qui serait nécessaire pour l'entretien de cette congrégation de filles. (1) Chaque sœur eut ordre de prendre le voile, et on n'en reçut plus d'autres dans la communauté, à moins qu'elles ne fussent de famille noble. En 1384, ce prieuré fut réuni à l'Hôtel-Dieu, et cet état de choses dura jusqu'à ce qu'il fût acheté, comme on vient de le dire, par les moines de Sainte-Catherine.

Rouen, pour le spirituel, est entièrement sous la juridiction de l'archevêque, qui, depuis qu'il est

d'Hermondsworth, en Middlesex, appartenaient à cette abbaye, qui avait établi un prieuré dans cette dernière. Le prieuré de Bligh, dans le comté de Nottingham, lui était aussi subordonné.

(1) La charte de donation est datée de Cherbourg, en l'année 1183.

devenu

devenu métropolitain, lutte constamment contre les attaques de l'archevêque de Lyon, pour conserver son indépendance. Cet archevêque a deux cours ecclésiastiques à Rouen, l'une comme diocésain, l'autre comme métropolitain, et tous les appels, soit de l'une, soit de l'autre de ces cours, sont directement adressés à celle de Rome, sans aller au primat de France. Il a sous lui six évêques suffragans; savoir, ceux de Bayeux, d'Avranches, d'Évreux, de Séez, de Lisieux et de Coutances.

Le diocèse de Rouen est un des plus considérables de France; son étendue est de 35 lieues de longueur sur 20 de largeur; il est borné au nord par la mer; son territoire est contigu aux diocèses d'Amiens, de Beauvais, de Paris et de Chartres. Cette étendue embrasse les pays de Caux et de Bray, le Roumois et le Vexin; les villes de Rouen, Dieppe, Gisors, Caudebec, le Havre-de-Grâce, Montivilliers, Fécamp, les Andelys, Meulan, Pontoise, Magny, Chaumont, Gournay, Lyons, Eu, Aumale, Neufchâtel, Arques, Elbœuf, Quillebœuf et Harfleur; environ 60 bourgs ou bourgades; 1388 paroisses, 6 archidiaconés, 30 doyennés ruraux, 10 chapitres de chanoines, 28 abbayes et environ 100 maisons religieuses des deux sexes. L'archevêque de Rouen est aussi primat de Normandie, comte de Dieppe et de Louviers, seigneur de Gaillon, de Fresne et de Deville; dans toutes ces places, il a haute justice ou le pouvoir de juger toutes les causes civiles et criminelles, excepté

celles de haute trahison. Il confère neuf dignités dans la cathédrale de Rouen, nomme à près de soixante canonicats, tant dans ce chapitre que dans ceux des Andelys et de Saint-Georges ; il a en outre le droit de présentation à 120 cures ou chapelles, sans comprendre beaucoup d'autres bénéfices.

Pierre Mauffet, de Rouen, ayant appris à Paris en 1469, l'art d'imprimer, enrichit l'université de Padoue de ce même art, qu'il y exerça pendant plusieurs années ; il revint ensuite dans le pays qui lui avait donné le jour, et établit une imprimerie à Rouen, en 1473 (1).

Avant de quitter Rouen, je ne puis me dispenser de dire qu'un de nos compatriotes, M. William Lee de Woodborough, dans le comté de Nottingham, inventeur d'une très-belle machine pour fabriquer les bas (2), ayant été fort mal récompensé

(1) Outre les hommes illustrés par la gloire des armes ou par leur industrie, auxquels cette ville a donné naissance, Rouen se glorifie de celle du père de la tragédie française, Pierre Corneille. Thomas, son frère et Fontenelle, son neveu, n'honorent pas moins cette ville. D'autres savans ont également contribué à son illustration : tels que Bochart, auteur de la Géographie Sacrée ; Basnage, qui écrivit l'histoire de la Bible ; Sanadon, traducteur d'Horace ; Dumonstier, auquel nous devons *la Neustria Pia* ; le père Daniel, non moins distingué comme historien ; enfin, Jouvenet, qu'on peut regarder pour ainsi dire comme l'émule du Poussin (*Note du Traducteur.*)

(2) Tout le monde sait, au contraire, que ce fut un Français qui inventa cette surprenante mécanique, et que trouvant quelques difficultés pour obtenir un privilège exclusif afin de s'établir à Paris, il passa en Angleterre, où sa machine fut admirée, et où il fut lui-même magnifiquement récompensé. L'Angleterre devint si jalouse de cette nouvelle invention, qu'il fut long-temps défendu, sous peine de la

par la reine Élisabeth, à laquelle il offrit la découverte de son invention, passa à Rouen en 1595, sur l'invitation d'Henri IV, roi de France, avec neuf de ses ouvriers et plusieurs métiers. Il trouva dans cette ville un grand encouragement, et il y établit ses manufactures, au détriment du commerce de l'Angleterre.

En quittant Rouen, je pris la route de Gisors, ville principale de l'ancien comté de ce nom, située sur la rivière d'Epte. Cette ville ne peut se glorifier d'une haute antiquité, puisqu'elle ne remonte qu'à la fondation de son château, bâti en 1097 par Guillaume-le-Roux, qui lui a donné le nom de Gisors (Planche 8, fig. 17.) (1)

vie, de transporter hors du royaume aucune machine à faire des bas, ni d'en donner aucun modèle aux étrangers; mais comme ce fut un Français qui inventa cette machine, ce fut aussi un Français qui la rendit à sa patrie, et qui, par un effort prodigieux de mémoire et d'imagiuation, fit à Paris, au retour d'un voyage à Londres, le premier métier d'après lequel ont été imités depuis tous ceux qui sont maintenant en France. (*Note du Traducteur.*)

(1) En effet, quoique cette petite ville existât long-temps avant le Xe. siècle, elle ne doit cependant sa célébrité qu'à ce même prince, qui, jaloux de fortifier ses frontières, et de se défendre contre le roi de France, chargea, en 1097, Robert de Bellesme, de construire ce château, dont les fortifications furent considérablement augmentées par Henri I, qui fit également fortifier Verneuil, Tillières, Nonancourt, Anet, Ivry, Château-sur-Epte et beaucoup d'autres places. En 1119, Henri I eut une entrevue dans cette ville avec le pape Callixte II, qui vint en France à l'effet de terminer le schisme qui existait dans l'église de France. Après avoir accompli ce devoir, il ne voulut pas quitter le royaume sans avoir réconcilié Henri avec Louis-le-Gros et son frère Robert. Le discours prononcé dans cette occasion, par Henri I, est un des documens les plus précieux de l'histoire d'Angleterre.

Cette ville, assez remarquable, ne forme qu'une seule paroisse ; elle contenait trois couvens d'hommes et quatre de religieuses ; mais tous peu susceptibles d'attirer et de fixer l'attention des voyageurs ; on n'en peut pas dire autant de l'église paroissiale, bel édifice gothique, décoré d'un grand nombre de jolies sculptures sorties du ciseau du célèbre Jean Goujon.

La ville des Andelys, située à peu de distance de Gisors, passe pour une des plus anciennes de la province (1) ; elle était déjà une place considérable sous les règnes des premiers rois Mérovingiens : (Béde lui donne le nom d'*Andilegum*, et dans les anciennes chartes elle porte aussi celui d'*Andeleium* ou *Andeliacum*) ; elle fait maintenant partie du temporel de l'archevêque de Rouen, quoiqu'elle ait été échangée (ainsi qu'on l'a dit page 8), par Richard I, roi d'Angleterre, contre la ville de Dieppe. L'église collégiale fut fondée par la reine Clotilde, femme de Clovis ; elle attirait, suivant Béde,

Trente-neuf ans après cette réconciliation, Louis-le-Jeune annexa cette ville à la couronne de France, et trois ans après, il la donna à Henri II, comme faisant partie de la dot de sa fille Marguerite, et elle ne revint à la couronne que sous Philippe-Auguste.

(1) Cette ville possède plusieurs beaux morceaux d'architecture de la renaissance de l'art, entre autre la grande maison qui n'est pas inférieure à celle de la place de la Pucelle, à Rouen.

La ville des Andelys se glorifie avec raison d'avoir donné naissance, en 1594, au premier peintre de l'école française, au célèbre Poussin. Le savant Adrien Turnèbe naquit aussi aux Andelys ; enfin, son église est remarquable par le tombeau de Thomas Corneille.

(*Note du Traducteur.*)

Pl. VIII. (Fig. 18.)



Château de Gisors bâti par Guillaume Le Roux

un grand concours de fidèles dans le VIIe. siècle, à cause des miracles attribués à sa fondatrice.

En quittant les Andelys, j'ai traversé la Seine au Pont-de-l'Arche, petite place fortifiée et régulière, dépendant du bailliage de Rouen. On entre dans la ville du Pont-de-l'Arche par un beau pont de pierre de 17 arches, auquel on donne près de 500 ans d'antiquité. Ce pont donne son nom à la ville, qu'on croit bâtie par Charles-le-Chauve; elle n'a qu'une seule paroisse et deux couvens, l'un de Pénitens, l'autre de Bernardins. Dans une petite île du côté opposé au pont, on voit un bâtiment carré fortifié par une tour à chacun des angles, et dans le milieu duquel on a construit une autre tour extrêmement élevée, qui sert maintenant de donjon à cette ville. Ce fut la première place de Normandie qui se soumit à Henri IV, après son avénement au trône de France, en 1589.

En quittant, au Pont-de-l'Arche, la route de Paris, j'ai été visiter l'église Saint-Étienne du Vauvray, dont on m'avait indiqué le clocher comme plus ancien que tous ceux des environs, et même que l'église; mais il était en ruine : les fenêtres, ainsi que la porte à l'ouest sont à plein ceintre, tandis que presque toutes les autres églises des environs que j'ai vues sont en ogive.

A Vauvray, on passe la Seine pour se rendre à Muids, et de là à la fameuse Chartreuse de Gaillon, sur la porte de laquelle on lit : « Chartreuse Bourbon lès Gaillon. » Le long du jardin, il y a une belle

galerie qui sert de bibliothèque au couvent ; elle renferme une grande quantité de livres imprimés, et quelques manuscrits bien conservés, particulièrement un ayant pour titre *Corpus juris canonici*, dont les lettres sont très-bien peintes. Les plus anciens livres imprimés que j'y aie vus, sont deux éditions de St-Augustin *de civitate Dei*, dont une in-4°., fut imprimée à Venise en 1475 ; et l'autre in-f°., de la même imprimerie, en 1478 (1) ; elle possède aussi une médaille d'or du cardinal de Bourbon, fondateur de cette Chartreuse, qui fut proclamé roi de France, sous le nom de Charles X (2).

Sur un des côtés de cette médaille sont les armes de France et la légende porte :

CAROLUS X. D. G. FRANCOR. REX 1592. (avec la lettre A, marque de la monnaie de Paris.)

Sur le revers est une croix avec quatre fleurs de de lis, et la légende suivante :

CHRISTUS REGNAT. VINCIT. ET. IMPERAT.

Il y a aussi une monnaie de cuivre du même roi ; mais de 1593, qui, comme l'autre, avait été

(1) On cite plus ordinairement l'édition également in-f°. de 1470.
(*Note du Traducteur.*)

(2) Parmi les coins modernes des rois de France, ceux de Charles X sont les plus rares. Une de ces pièces d'or, semblable à celle ci-dessus décrite, pesant 3 penney-weighs 16 grains ou 1 gros 16 grains, est maintenant dans ma collection. Il y en a aussi deux dans le cabinet du comte de Pembroke, une en argent et l'autre en cuivre, ainsi qu'une médaille d'argent de ce même Roi.

donnée au couvent par le même cardinal, ainsi que sa crosse et différens autres objets.

Le cloître est extrêmement vaste; il contient trente-deux cellules; on a peint sur un des côtés de la muraille une carte d'Europe, où sont tracées toutes les villes qui possèdent des Chartreuses; dans un des angles de la carte, on a figuré une partie de l'Angleterre avec cinq villes, dans lesquelles il existait des Chartreuses. On présumait sans doute qu'il n'y en avait pas d'autres dans notre île (1).

L'église bâtie par le cardinal de Bourbon est un bel et vaste édifice en brique, dont la voûte est de la même matière. Le portail est regardé comme un morceau curieux d'architecture; dans une des chapelles, au midi du maître autel, on remarque un vaste sarcophage d'un des comtes de Bourbon-Soissons. Ce tombeau, de marbre noir, supporte deux figures en marbre blanc d'homme et de femme couchés; d'autres figures rangées autour représentent plusieurs de leurs enfans morts avant eux, et près de là on lit, dans une inscription, les noms de plusieurs princes de la maison de Bourbon qui ont été enterrés dans cette église. Le dernier de ceux-ci était le père du feu prince d'Eugène; aux angles

(1) Il y avait seulement neuf Chartreuses en Angleterre, savoir: une à Londres, une à Witham, dans le comté de Sommerset; une à Heuton, dans Wilts; une à Beauvale, dans le comté de Nottingham; une à Sainte Anne, près de Coventry; une à Kingston sur Hull, dans l'Yorkshire; une à Mount-Grâce, dans le même comté; une à Eppeworth, dans Lincolnshire, et une à Shene, dans le Surrey. (Monast. vol. 1., p. 959)

de ce monument, il y a quatre statues qui représentent les quatre vertus cardinales; deux d'entre elles sont parfaitement exécutées. Ce monument, tel qu'il est placé maintenant, est vu à son désavantage, parce qu'il est trop élevé au-dessus du sol. Il était autrefois dans le milieu du chœur où on le voyait bien étant placé dans les stalles; mais les deux statues dont je viens de parler étaient si bien exécutées, qu'elles détournaient l'attention des moines, et par ce motif, le monument fut enlevé de dessus le caveau de la famille, et transporté dans une des chapelles. Dans une autre, on voit une belle statue du Christ mort, avec la Vierge et cinq autres figures parfaitement sculptées. Les autres chapelles sont décorées d'ornemens dorés, de peintures sur verre et de divers tableaux. L'autel est orné de plusieurs candélabres recouverts de lames d'argent doré, ainsi que d'une lampe du même métal (1).

La ville de Gaillon est éloignée d'un mille environ du couvent; elle est enclavée dans le diocèse d'Évreux, et appartient à l'archevêque de Rouen. Le beau château que ce prélat y possède, est situé sur une très-haute montagne qui domine sur un vaste horizon. De ce point, la vue s'étend sur toute la

(1) En 1764, par la négligence de quelques ouvriers plombiers, cette belle église fut entièrement consumée par le feu, et le beau monument des Bourbons éprouva le même sort, ainsi que tous les ornemens de l'église; mais la plus grande partie des vases d'or et d'argent furent sauvés.

campagne agréablement coupée à gauche par la Seine, qui développe ses sinuosités dans une plaine étendue. En entrant dans ce palais, on trouve une vieille porte près de laquelle est une prison; on y lisait une longue inscription que je n'ai pas jugée digne d'être copiée. Le château se compose de deux cours, dont la première, qui est la plus ancienne, est décorée des bustes en marbre des douze Césars, de celui de Louis XII, roi de France, et des deux cardinaux d'Amboise, oncle et neveu; le premier de ceux-ci a dépensé des sommes immenses pour réparer et embellir ce palais. Une belle colonnade en marbre d'ordre composite, ornée de fleurs de lis, occupe tout un côté de cette cour; un long bas-relief de marbre d'Italie règne au-dessus de cette colonnade; il représente une marche triomphale, et faisait sans doute allusion à quelque particularité de la vie du cardinal Georges d'Amboise, qui m'est totalement inconnue.

On trouve au milieu de cette cour, une belle fontaine hexagone en marbre d'Italie (1), couronnée par une statue de St-Georges; on y lit l'inscription suivante, supportée par deux anges:

Quisquis perpetui fontis miratur honores,
Rothomagi munus præsulis esse sciat.
Legati nostro dum jure Georgius orbi
Præsidet, Ambosiæ purpura prima domûs,
Hesperiæ et Gallis post otia parta, perennes
Externo cingi marmore jussit aquas.

De cette même cour, un bel escalier en marbre

(1) Cette fontaine a été restaurée en 1764, par l'archevêque.

conduit à la chapelle dédiée à St. Georges. On voit sur l'autel une autre figure de ce Saint, fort bien exécutée; mais son dragon est sans proportion. Cet autel est de marbre d'Italie veiné, de 8 pieds sur 5 ; les fenêtres sont décorées de peintures sur verre. Les stalles, et l'orgue, sont en beau bois de chêne et fort élégamment sculptés. La tribune ou l'oratoire de l'archevêque est du côté du nord, et occupe un fort grand espace. Cette chapelle, bâtie en pierre et d'une construction gothique, réunit une plus grande quantité d'ornemens que l'espace ne semble le permettre ; mais ils sont si bien disposés, qu'ils ne présentent aucune confusion (1).

La seconde cour est plus moderne; elle contient d'un côté une galerie élevée sur un portique, et de l'autre, une belle collection d'orangers disposés en amphithéâtre. L'intérieur de ce palais forme une longue suite d'appartemens démeublés et fort mesquins. La grande galerie contient aussi les portraits des archevêques de Rouen, depuis une longue suite d'années. Auprès du palais, il y a un grand parc de plusieurs acres d'étendue, rempli de belles promenades, mais sans aucunes bêtes fauves; car le mot *parc*, en France, ne désigne pas comme en Angleterre, un enclos particulier destiné à ces animaux. Les normands ont une si haute opinion de la beauté

(1) Il y avait autrefois dans cette chapelle un doyen et huit prébendiers; mais ils furent supprimés par le cardinal de Tavannes, dernier archevêque de Rouen (1767.)

et de la magnificence de ce palais, que, lorsqu'ils veulent donner une idée de l'élégance d'une maison de campagne, ils terminent toujours leur panégyrique en disant : « Enfin, Monsieur, c'est un petit » Gaillon. » (1)

L'église paroissiale est un monument fort ancien de construction normande. Trois des fenêtres et la porte à l'extrémité ouest ont des arches à plein cintre, tandis que les autres qui paraissent avoir une origine plus récente sont en ogive.

En quittant Gaillon, je retournai à Rouen, et de là je traversai le village de Moulineaux, pour me rendre à Bourg-Achard. L'église de Moulineaux est digne de fixer l'attention d'un voyageur, quoiqu'elle soit dans un état de dégradation complète, et près de tomber en ruine. Ses fenêtres en fer de lance sont

(1) Comme j'ai donné le dessin d'une médaille du cardinal Georges d'Amboise, qui dépensa des sommes si considérables pour réparer et embellir ce palais, il est nécessaire de faire connaître au lecteur que cette gravure est copiée d'après celle du père Monfaucon, dans les *Monumens de la monarchie française*, vol. IV, p. 141; mais il ne dit point si elle est d'or, d'argent ou de cuivre, ni dans quel cabinet elle existe; il se contente de dire : « Je joins une médaille » dont le dessin m'a été fourni par M. l'abbé Fauvel. Il y est repré- » senté avec l'inscription : GEORGIUS DE AMBOSIA SANCTÆ ROMANÆ » ECCLESIÆ CARDINALIS. Le revers est curieux : sur un autel, marqué » d'une croix, on voit les deux clefs de Saint Pierre mises en sautoir, » et au-dessus une tiare papale; l'inscription est : TULIT ALTER » HONORES. Ce qui se rapporte au conclave de l'an 1503, où le parti » du cardinal d'Amboise était assez puissant pour le faire nommer pape, » sans la supercherie du cardinal de la Rovere, qui le trompa et fut » élu lui-même, sous le nom de Jules II. »

d'une construction très-recherchée, et plusieurs sont encore garnies de verres peints.

L'église du Bourg-Achard, bâtie en 1143, est un monument remarquable de l'architecture normande. On y descend maintenant par trois degrés. Toutes les fenêtres à l'ouest sont petites et étroites ; les arches en sont à plein ceintre ; cette forme se retrouve à la porte du même côté, qui est décorée de moulures, de modillons et d'ornemens en dents de scie (1), qui prouvent son antiquité ; une autre porte au nord, maintenant condamnée, avait également une arche ceintrée. Cette église est bâtie en forme de croix ; mais le transept ou les deux ailes de la croix et la partie à l'est ont visiblement été ajoutées à celle de l'ouest. Cette dernière construction est beaucoup plus moderne ; les fenêtres sont plus hautes et plus ouvertes que celles de l'ouest, et les arches sont en ogive. Il y a aussi quelques petites fenêtres ceintrées dans la partie inférieure du clocher, qui a probablement été exhaussé en proportion des nouvelles constructions ajoutées à la masse de l'édifice.

Du Bourg-Achard, j'ai traversé Rougemontiers pour aller à Pont-Audemer, petite ville fermée de murs, située sur la rivière de Rille, qui sépare le diocèse de Rouen de celui de Lisieux, et bâtie

(1) Cette espèce de moulure particulière a été regardée comme un signe caractéristique de l'architecture ou des bâtimens saxons, car on ne peut pas supposer que les Saxons aient puisé chez les Français leur manière de bâtir.

par un nommé Aldemar ou Odomar, dont elle a tiré son nom. Rien ne justifie l'antiquité qu'on lui attribue, que l'on fait remonter jusqu'au temps Gaulois (1). Sous les Normands, cette ville était regardée comme une station militaire. Les habitans eurent toujours un esprit remuant, surtout pendant le règne d'Henri Ier., roi d'Angleterre, où ils prirent les armes pour son fils Robert. En 1353, le roi Jean la donna à Charles II, d'Evreux, roi de Navarre ; mais en 1404, elle fut cédée par Charles III, son successeur, à Charles VI, roi de France. Henri V, roi d'Angleterre, étant maître d'une partie de la France, joignit cette ville au duché de Normandie, et cette réunion fut confirmée par Charles VII, roi de France, après l'expulsion des Anglais. A l'extrémité ouest de Saint-Ouen, qui est la principale église de Pont-Audemer, on remarque quelques arches ceintrées aux fenêtres du portail, tandis que celle du milieu, qui est beaucoup plus grande que les deux autres est en ogive, réunion qui se rencontre rarement. Ce portail est orné de quelques figures de Saints, et l'intérieur offre plusieurs chapiteaux assez curieux.

Dans le milieu de la ville, il y a un marché couvert, semblable à ceux des villes de province en Angleterre.

Les eaux étant extrêmement élevées à Pont-l'Évê-

(1) Il est à peu près certain que notre Pont-Audemer est le *Breviodurum* de l'itinéraire d'Antoine. (*Note de M. Louis Du Bois.*)

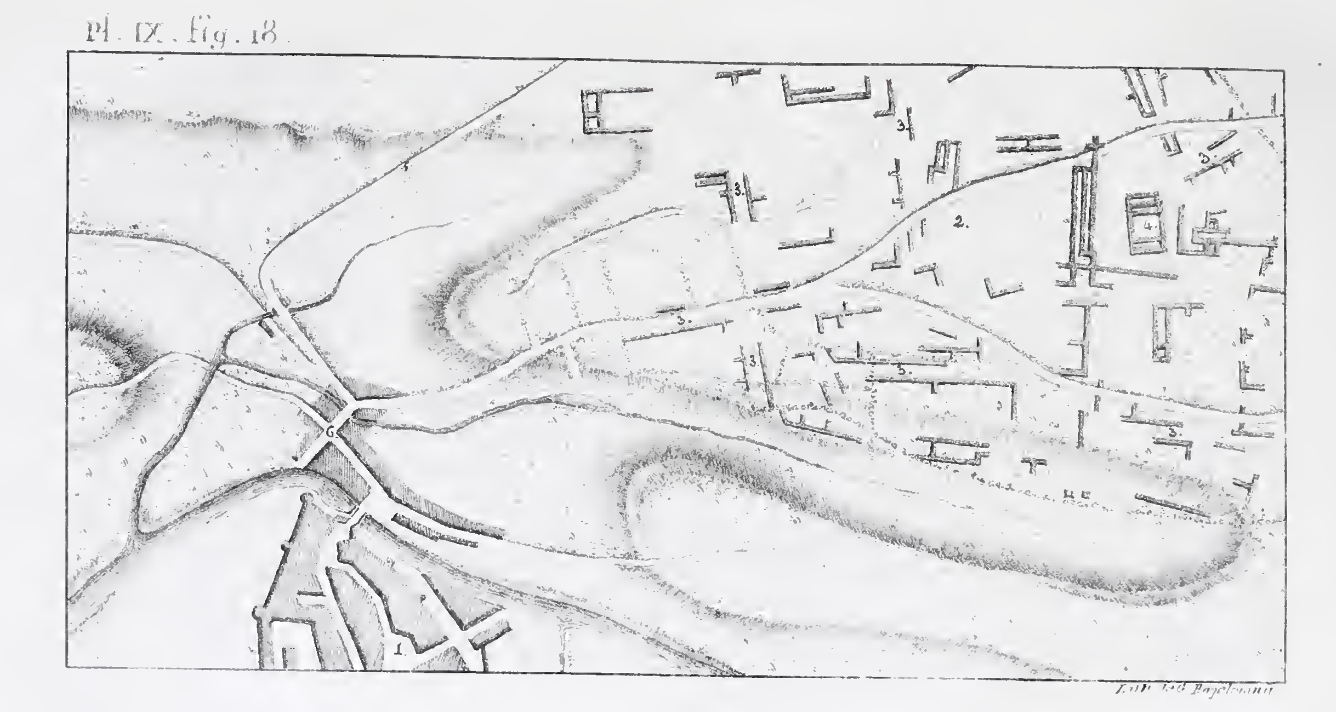
que, je fus obligé de quitter la route directe de Caen, et de passer par Cormeilles, pour aller à Lisieux. Les fenêtres et la porte de l'église de Cormeilles ont des arches semi-circulaires; elle a été fondée par Guillaume Fitz-Osborne, écuyer tranchant de Guillaume-le-Conquérant.

De là, je me rendis à Lisieux, (1) petite ville de la Haute-Normandie et de la généralité de Rouen, agréablement située sur la rivière de Touques (2).

(1) C'est une erreur : Lisieux appartenait à la généralité d'Alençon.

(2) Cette ville, telle qu'elle existe maintenant, n'est sans doute qu'un démembrement du *Neomagus ou Noviomagus Lexoviorum*, capitale des *Lexovii* souvent cités par Jules César, dans ses Commentaires, et par plusieurs auteurs tant anciens que modernes. Cette dernière ville fut retrouvée en 1770, lors de la construction de la grande route de Lisieux à Caen, sous la direction de M. Hubert, ingénieur des ponts et chaussées (planche 9, fig. 18). Des fouilles faites pour extraire la pierre nécessaire à la route, dans un terrain élevé, nommé par cet ingénieur les Tourettes, situé à un quart de lieue nord-ouest de la ville, mirent à découvert des fondemens de murs, d'édifices et de portes, attestant l'existence d'une ancienne ville, qui portait tous les caractères de grandeur et d'une nombreuse population, que devait avoir le *Noviomagus Lexoviorum.* La quantité de soldats que cette ville fournissait à la ligue des villes armoriques contre César, suppose une population beaucoup plus considérable que celle de la ville actuelle; en effet, l'étendue de l'ancienne est au moins quadruple de la nouvelle, quoique la totalité du sol n'ait pas été mise à nu. Sa forme paraît avoir été un long parallélograme, comme celle de presque toutes les villes routières qui ne s'étendent que successivement, en raison de l'accroissement de la population. On a découvert au centre de cette ville, les fondations d'un vaste édifice qui, si l'on en juge par le péristile et les matériaux précieux dont il était orné, devait être consacré à la religion. Les lignes parallèles entre cet édifice et les façades des autres maisons, indiquent que ce palais était situé sur

Pl. IX. Fig. 18.



Vestiges de l'Ancien Noviomagus Lexoviorum *découvert en 1770 avec une partie de la nouvelle ville de Lisieux.*

Cette ville était regardée comme la capitale du Lieuvin, tandis qu'elle était sous le gouvernement des Rois de France; elle est maintenant la résidence de l'évêque, qui est en même-temps comte de Lisieux; ce diocèse est un des plus considérables de

une place, à laquelle plusieurs rues devaient aboutir. Une infinité d'objets précieux ont été trouvés dans les décombres de cet édifice, tels qu'une architrave d'entablement corinthien en marbre blanc d'Italie; un autre fragment de pareil marbre, de 18 pouces de largeur sur 3 d'épaisseur, chargé de diverses moulures qui formaient la répétition alternative d'un filet et d'une doucine applatie. On a de plus trouvé un reste d'amphithéâtre romain bien conservé, dont les gradins étaient seulement couverts d'une légère couche de terre, ainsi que plusieurs monnaies romaines et des médailles de bronze et d'argent de Trajan et de Constantin. Tout indique que cette ville a été construite ou par les Gaulois ou par les esclaves romains qu'ils avaient pris pendant leurs invasions en Italie, et il est assez naturel d'attribuer sa destruction aux Saxons. Mais l'histoire étant muette jusqu'à l'époque de l'arrivée des Normands, nous n'entreprendrons de rechercher ni par qui cette ville a été bâtie, ni quand elle a été détruite; nous dirons seulement (pour suppléer au peu de faits cités par Ducarel), que la ville actuelle paraît avoir embrassé le Christianisme vers l'an 450; que le 7 mai 538, l'un de ses évêques a souscrit aux canons du 3e. concile d'Orléans; qu'elle fut pillée en 877 par les Normands; brûlée le 29 octobre 1136, par les Bretons; prise par Philippe-Auguste en 1203, par les Anglais en 1417, par les généraux de Charles VII le 16 août 1449; puis par les Protestans le 5 mai 1562; enfin reprise le 22 janvier 1590, par Henri IV.

(*Note du Traducteur.*)

M. Louis Du Bois a constaté que ce n'est pas aux Tourettes, mais bien dans le champ Loquet et quelques champs voisins que se trouve l'emplacement des principaux édifices du *Noviomagus Lexoviorum*. Hubert s'était trompé sur le nom des emplacemens, comme sur la nature des débris qu'il trouva; il a pris pour marbres et pour marbres communs des fragmens de porphyre rouge,

la province ; il a près de 20 lieues d'étendue, et renferme le pays d'Auge et de Lieuvain, les villes de Lisieux, de Pont-Audemer, Honfleur, Pont-l'Évêque, Bernay, Orbec, Montreuil, le Sap, Vimoutiers, Cormeilles et Touques, ainsi que plusieurs autres bourgs, outre huit abbayes et 580 paroisses.

La cathédrale (planche 10, fig. 19) n'offre à l'extérieur aucun objet digne de remarque ; mais elle renferme plusieurs monumens sépulcraux fort curieux (1). Dans le chœur, on voit une tombe de bronze érigée en mémoire d'un nommé Hannuier, anglais, ou plutôt Hennuyer (2), ainsi qu'un autre

de porphyre vert ou ophite, de granits polis, de marbres de Paros et d'Italie, etc., etc. Ce fut aussi M. Louis Du Bois qui trouva, en 1818, l'emplacement d'un Théâtre Romain, qui avait échappé, tout apparent qu'il est, aux investigations de Hubert, bon ingénieur, mais mauvais antiquaire, et qui dispersa les objets qu'il découvrit, au point qu'on n'en a rien trouvé, pas même des médailles, ni chez aucun habitant de Lisieux, ni dans sa propre famille, à l'époque de son décès à Saumur.

(*Note de M. Louis Du Bois, de Lisieux.*)

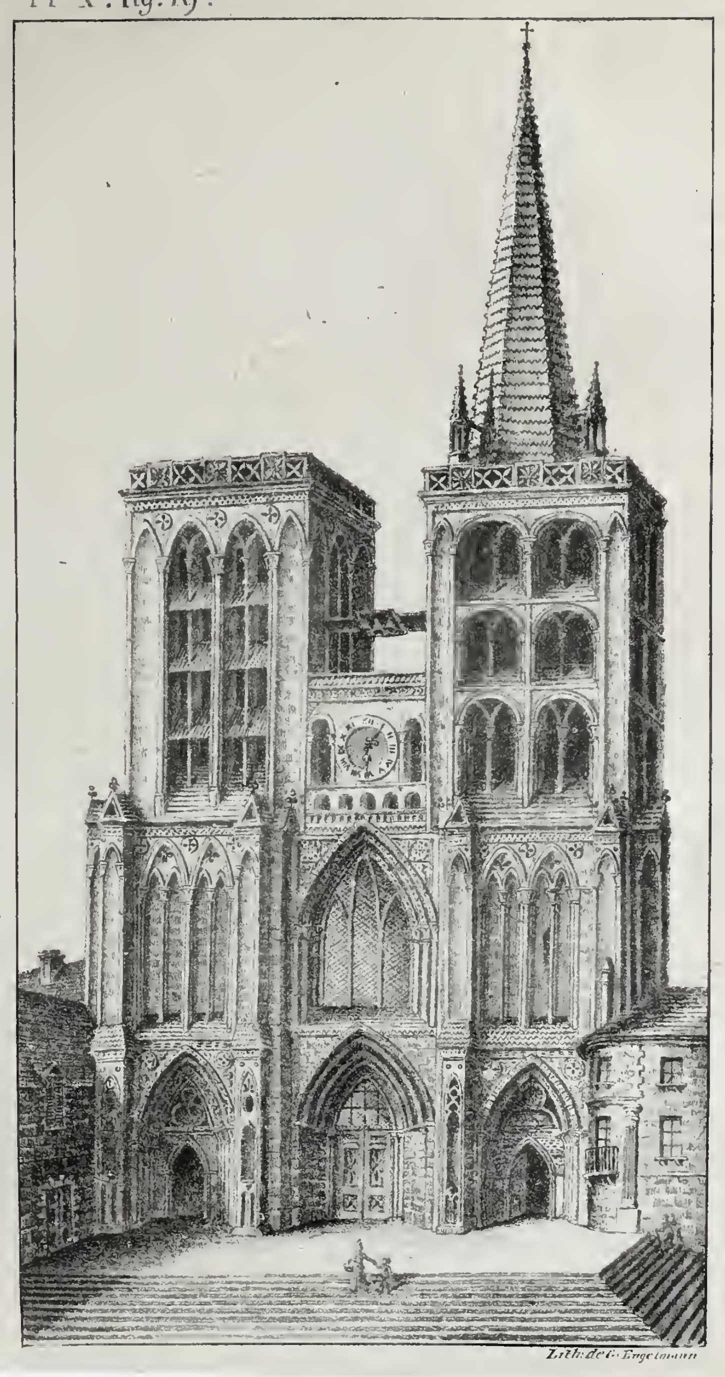
(1) Parmi ces monumens, on doit faire remarquer celui qui a été gravé par Cottmann et par Willemain, dans les *Monumens français*, sous le titre de Deux Guerriers Armés placés dans la nef de cette cathédrale. Ces figures sont incrustées dans le mur, dans une niche semi-circulaire qui paraît faire partie de la première construction ; mais le bas-relief qui est au-dessous renferme cinq médaillons, et le caractère des têtes, des couronnes et des ornemens qui les accompagnent, ferait penser que cette sculpture est une production gallo-romaine, et qu'elle provient peut-être de l'ancien *Noviomagus*, dont on a parlé dans la note précédente.

(*Note du Traducteur.*)

(2) Son véritable nom est Jean le Hennuyer, picard et non an-

tombeau

Pl X. Fig. 19.



Cathédrale de Lisieux.

tombeau de marbre blanc érigé à Guillaume d'Estouteville, fondateur du collége de Lisieux à Paris; enfin, dans la chapelle de la Vierge, on voit le tombeau de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui obtint l'évêché de Lisieux, en récompense du jugement qu'il avait rendu comme juge suprême dans l'affaire de la Pucelle d'Orléans. Cet évêque, pour appaiser les remords qu'il éprouva dans la suite, fit bâtir cette chapelle et y fonda une messe solennelle à la Sainte Vierge, afin, dit la Charte de fondation), d'expier le faux jugement qu'il avait rendu dans cette mémorable cause.

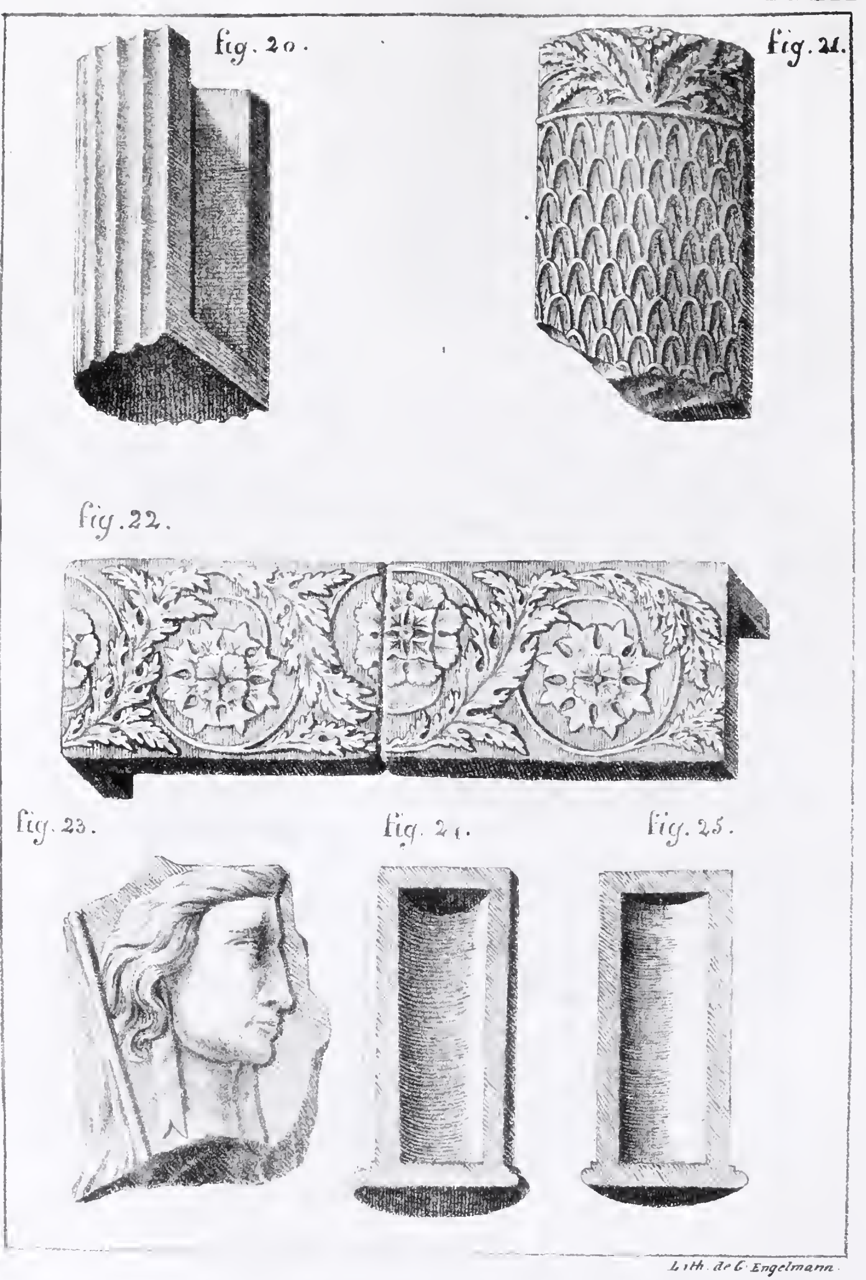
Il y a également à Lisieux un couvent de Bénédictines fondé en 1050 par Lesceline, comtesse d'Eu, assistée de son fils le comte Robert, et Hugues, évêque de Lisieux. Ce dernier a été enterré à l'entrée du chœur, et sur le mur à côté, on lit une inscription dans laquelle il est désigné comme le fondateur de ce couvent.

Les chanoines de la cathédrale, en vertu d'un contrat passé entre eux et l'évêque, jouissent tous les ans, la veille et le jour de la fête de Saint Ursin (1), du

glais, comme le dit Ducarel. Ce le Hennuyer fut un des évêques de Lisieux; les uns prétendent qu'il avait sauvé du massacre de la Saint-Barthelemi les Protestans de son diocèse, et que sa charité apostolique et son humanité lui gagnèrent les cœurs de ces derniers, dont la plus grande partie se convertirent au Catholicisme, tandis que d'autres réfutent cette assertion, et particulièrement M. Louis Du Bois, dans une dissertation insérée au Mercure de France le 27 septembre 1817.

(*Note du Traducteur.*)

(1) Ces deux jours de fêtes se célèbrent le 10 et le 11 juin.



Lith. de G. Engelmann.

lièrement fréquenté par les vaisseaux qui affluent de l'Angleterre pour y prendre des blés. Cette ville occupe un espace de terrain presqu'aussi étendu que celui de la ville de Rouen, mais ses maisons ne sont pas aussi rapprochées. Elle contient dans l'enceinte de ses murs 22 maisons religieuses et 13 églises paroissiales; celle de Saint-Pierre, qui est au centre, est regardée comme la première.

L'histoire n'a pas laissé assez de documens pour fixer d'une manière précise l'origine de Caen, qui, néanmoins, ne peut prétendre à une antiquité bien reculée. Les historiens romains gardent entièrement le silence sur cette ville, et les anciens géographes ne laissent pas entrevoir qu'il en ait existé une dans l'emplacement qu'elle occupe, avant l'époque des Rois Mérovingiens, bien qu'il en existât une à Vieux, à deux lieues, qui est regardé par plusieurs savans comme le chef-lieu des Viducasses, et où l'on trouve encore des restes évidens d'une ville romaine. (Planche 11, fig. 20, 21, 22, 23, 24 et 25.)(1)

(1) Outre les vestiges que M. Lair a eu la bonté de nous donner, de quelques monumens romains figurés dans la planche XI, qui ont été convertis en tombeaux par les Saxons, et les Normands, après la destruction d'Augustodurum, capitale présumée des Viducasses, on a encore trouvé à Vieux les restes bien conservés d'un aqueduc romain, d'un vaste gymnase construit suivant les règles de Vitruve et d'un hypocauste joint à un beau bassin de pierre de douze pieds de diamètre, entouré de trois rangées de siéges, Mais par une insouciance inconcevable, tous ces monumens précieux de l'art ont été enfouis de nouveau après avoir été découverts. Je n'ai pu retrouver non plus dans le bas de l'église de Vieux,

Vers le VIe. siècle, les Saxons, maîtres de toute la côte au nord de la Gaule, y fixèrent leur séjour et y laissèrent des marques évidentes de leurs invasions; néanmoins, les historiens qui ont fait connaître les déprédations causées par ces usurpa-

l'inscription dont parle le savant évêque d'Avranches dans la lettre qu'il écrivait en 1705 à mon aïeul, et que je donne dans l'appendice. Enfin, il existe encore un beau pavé en mosaïque dans le champ d'un propriétaire de 3 à 400 arpens de terre, qui craint sans doute d'en sacrifier quelques pieds pour rendre aux arts ce morceau précieux, qui n'est recouvert que d'un pied de terre. Mais le morceau d'antiquité Gallo-Romaine le plus intéressant qui ait été trouvé à Vieux, est un cippe de marbre, tiré des carrières de ce même village, d'environ 5 pieds de haut sur 2 de large, portant des inscriptions sur trois de ses faces. Ce marbre, indiqué dans les Mémoires de l'académie des inscriptions, t. XXI, p. 489, sous le nom de *Marbre de Thorigny*, parce qu'il fut transporté dans cette petite ville, en 1580, servait à supporter une statue érigée en l'honneur de *Titus Sennius Sollemnis*, grand prêtre, né à Vieux. Cette statue, d'après l'inscription, lui fut érigée après sa mort dans la capitale des Viducasses, sur un emplacement donné par le Sénat pour cet objet, et en vertu d'un décret rendu dans l'assemblée des Gaules. L'inscription met au premier rang des titres qui valurent à ce personnage une faveur aussi signalée de la part de ses concitoyens, celui de leur avoir donné des fêtes pendant quatre jours consécutifs.

Ces restes d'antiquité, ainsi que les nombreuses médailles de la république et de l'empire, qui ont été trouvées dans les différentes fouilles faites à Vieux, doivent laisser peu de doute sur l'existence d'une ville gallo-romaine, dans l'emplacement même occupé maintenant par ce village, malgré la divergence des opinions de ceux qui ne la considèrent que comme un camp romain ou une position militaire destinée à défendre le passage de la rivière d'Orne au point où elle est croisée par la voie romaine, improprement attribuée à Guillaume-le-Conquérant et désignée sous les noms de Chemin-Ferré ou autres, etc.

En terminant cette note, je dois faire connaître aux amis des arts

teurs pendant leur séjour dans la Gaule, ne font aucune mention de Caen, quoiqu'ils citent fréquemment plusieurs autres villes gauloises habitées par ces mêmes Saxons; il est donc plus que probable ou que cette ville n'était pas fondée à cette époque, ou que si elle existait alors, les Saxons n'étendirent pas leurs envahissemens vers ce point. Ce fut, en effet, plusieurs années après, que Caen fut considéré comme une des principales villes de la province, comme on le voit dans le récit de l'entrevue qui eut lieu à Rouen en 945, entre Louis d'Outremer, roi de France, et Rollon, duc de Normandie, lequel est extrait d'une très-ancienne chronique du duché de Normandie. M. de Bras assure que dans un manuscrit de la Coutume de cette province, écrit dans le dixième siècle, et qu'il eut entre les mains, Caen était cité comme une ville déjà assez considérable; mais dans la charte de donation faite par Richard II, duc de Normandie, au sujet du mariage de sa fille Adala avec Raynauld, comte de

et de l'antiquité, le zèle que le nommé Besognet, de Vieux, met journellement à sauver de la destruction les fragmens d'antiquité et les médailles qu'on y découvre. C'est à lui qu'on doit la conservation des fûts de colonnes et des fragmens de frise que je donne dans la planche XI, ainsi que la tête en demi-relief, qui, d'après la bandelette qui la décore, paraîtrait devoir appartenir au grand-prêtre Titus Sennius Sollemnis, dont on a parlé ci-dessus. Le sieur Besognet avait aussi trouvé des urnes cinéraires, des vases étrusques et d'autres objets curieux qu'il avait donnés à quelques habitans de la ville de Caen, qui, par insouciance, les ont perdus.

Le piédestal qui porte les inscriptions romaines relatives à Sollemnis est à St-Lo, chez le maire de la ville. (*Note du Traducteur.*)

Bourgogne, la ville de Caen (1), ses églises, ses marchés, sa douane, ses quais et autres dépendances y sont amplement spécifiés. D'après ces diverses assertions, je suis porté à confondre mon opinion particulière sur l'origine de Caen avec celle des savans et des antiquaires qui pensent que les premiers fondemens de cette ville furent jetés ou par les Saxons mêmes, ou par quelques familles bretonnes qui abandonnèrent leur île pour échapper aux cruautés des peuples du nord qui l'avaient envahie, et vinrent peupler toute l'Armorique; le nom même de Caen, d'après l'idée de plusieurs de ces savans, est une preuve incontestable de ce fait.

Il est du moins certain qu'aussitôt après l'arrivée des Normands en France, Caen devint une ville d'une grande importance, et qu'elle fut même préférée à Rouen par les descendans du duc Rollon, ce qui est confirmé par le poëte Guillaume

(1) Cette Charte désigne la ville de Caen sous le nom de Cathim; elle porte ces mots: « *In Bajocensi comitatu villa quæ dicitur Cathim, super fluvium Olnæ.* » Les écrivains du XIe. siècle lui donnent le nom de *Cadomus* ou *Cadomum.*

Robert Wace, dans son roman de Ron, dit que quelque temps avant la conquête d'Angleterre, Caen était une ville ouverte:

« Encore ert Caen sans châtel,
« N'y avait mur, n'y Quesnel. »

M. l'abbé de La Rue a parfaitement développé une partie des idées de Ducarel, dans ses Essais historiques sur la ville de Caen.

(*Note du Traducteur.*)

Lebreton, vivant dans le milieu du XIIIe. siècle, qui dit, dans sa Philippide, qu'elle était si bien peuplée et si magnifiquement bâtie, qu'on ne pouvait la comparer à autre ville de France qu'à Paris; voici ses expressions :

> Villa potens, opulenta, situ spatiosa, decora,
> Fluminibus, pratis et agrorum fertilitate,
> Merciferasque rates portu capiente marino,
> Seque tot ecclesiis, domibus et civibus ornans
> Ut se Parisio vix annuat esse minorem.

En creusant le canal artificiel pour joindre l'Odon à la rivière d'Orne au-dessus de Caen, on a isolé une grande partie de la ville, qui porte maintenant le nom d'Ile Saint-Jean. Ces importans travaux exécutés en 1104 par Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant; ils rendent cette ville un des plus agréables séjours de la France; ses remparts, couverts d'arbres, forment des promenades délicieuses, particulièrement celle du Grand-Cours. La beauté et l'abondance de ses eaux font naître dans l'âme des sensations douces, et charment l'œil par des agrémens inconnus d'ordinaire dans les pays plats, où la vue est naturellement bornée.

Le Château a été bâti par Guillaume-le-Conquérant (1), comme un point de défense pour contenir les peuples remuans du Bessin, qui lui avaient

(1) La Chronique normande et R. Wace se contredisent sur l'existence d'un château antérieur à celui-ci.

(*Essai sur la ville de Caen, t. 2, p. 272.*)

donné plusieurs fois des preuves de leur penchant à la révolte, ainsi que pour assurer un libre passage sur la rivière d'Orne, avec laquelle ce château avait une communication, au moyen d'un canal qui venait aboutir aux fossés. Ce Château ayant été négligé pendant plusieurs années, il a fallu y faire beaucoup de réparations ; cependant on y conserve encore un simulacre de gouvernement militaire. Le duc de Coigny en est gouverneur avec un état-major et une petite garnison d'invalides. L'appartement du gouverneur n'est pas splendide, mais il y a une très-belle vue qui domine sur tous les environs. Cet appartement est maintenant habité par le lieutenant-général du bailliage, qui est en même-temps conseiller au Parlement de Rouen. Henri Ier., roi d'Angleterre, fit élever les murs de ce Château beaucoup plus haut que n'avait fait son père, et il y ajouta une tour fort élevée, qui portait le nom de *Donjon* ; celle-ci fut ensuite entourée sous Louis XII et François Ier., de murs fort épais, et flanquée de quatre autres tours moins élevées. Ce Donjon, qui a été bien réparé, sert à renfermer des prisonniers d'état, ou à détenir pour quelque-temps des jeunes gens dont les familles obtiennent des lettres-de-cachet, afin de les empêcher de se déshonorer eux-mêmes en commettant quelques bassesses, après s'être ruinés au jeu. Le bâtiment de l'arsenal, nommé le Besle, est au milieu du Château ; et plus loin, l'église de Saint-Georges, qui sert de paroisse au Château.

teau (1). Les nouvelles fortifications de la ville, du côté du Cours, sont l'ouvrage du fameux Concini, maréchal d'Ancre, favori de la reine Marie de Médicis, qui fut assassiné dans le Louvre, d'après l'ordre de Louis XIII. Les anciens murs passent pour avoir été bâtis par Guillaume-le-Conquérant.

Les maisons, à Caen, sont généralement de moyenne grandeur, presque toutes bâties en pierre et bien distribuées : aussi se prévient-on en faveur de la ville, lorsqu'on voit, en y entrant, l'élégance des casernes, si bien placées pour la commodité de la garnison. Plusieurs autres beaux édifices sont également dispersés dans divers quartiers de la ville. Ceux qui fixent particulièrement l'attention des voyageurs, sont les deux grandes abbayes de Bénédictins de Saint-Etienne et de Sainte-Trinité, la première pour les hommes et la seconde pour les femmes, situées

(1) Cette église est gravée par M. Cottman, dans ses *Architectural antiquities of Normandy*. Il y avait en outre deux autres chapelles, dont une avait son autel du côté de l'ouest, tandis qu'il est à l'est dans toutes les autres églises ; ce qui fait présumer à M. l'abbé de La Rue qu'elle fut bâtie antérieurement à la conquête, et qu'elle appartenait à l'ancienne ville de Caen.

Huet observe également à ce sujet (dans les *Origines de Caen*, p. 186), que dans les premiers temps du christianisme, le chœur était placé dans la direction du sud, sud-est et est-nord ; et Bingham (dans ses *Origines ecclesiasticæ*, t, 1, p. 288), après avoir dit, que toutes les églises étaient placées de l'est à l'ouest, cite cependant, comme une déviation à cette règle, l'église d'Antioche, qui est dirigée de l'ouest à l'est, et celle de Saint-Patrice du nord au sud, ce qui confirme les observations du savant évêque d'Avranches, au lieu de les réfuter ; ainsi que l'avait essayé M. Turner, dans ses *Letters from Normandy*, vol. 2, p. 171. (*Note du Trad.*)

vers les deux extrémités de la ville, à près d'une demi-lieue l'une de l'autre. Les historiens conviennent unanimement que l'abbaye de Saint-Etienne fut bâtie par Guillaume-le-Conquérant, et celle de Sainte-Trinité, par la reine Mauld ou Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre, à la suite d'une bulle du pape Nicolas II, qui, sans doute, par politique, leur enjoignit cette pénitence en expiation de leur mariage dans les degrés prohibés de consanguinité, ne voulant pas le dissoudre, afin de ne pas attirer une guerre entre les états de Flandre et de Normandie. Il est certain que ce fut à cette seule condition que Lanfranc, alors prieur de l'abbaye du Bec, et ensuite archevêque de Cantorbéry, obtint du pape une dispense pour que le Roi et la Reine continuassent de vivre ensemble.

Le vaste et bel édifice de l'abbaye de Saint-Etienne (planche XII, fig. 26), est ainsi nommé, parce qu'il fut bâti sur l'emplacement qu'occupait autrefois une petite chapelle dédiée à ce saint qui fut le premier des martyrs. Sa fondation (1) eut lieu en 1064, après que le duc Guillaume eut désigné son favori Lanfranc pour en être abbé, en lui enjoignant expressément de mettre la plus grande activité à faire construire cet édifice.... Pour obéir, en effet, aux ordres du Duc, Lanfranc surveilla lui-même les travaux avec beau-

(1) La charte de fondation est imprimée dans le *Neustria pia*, p. 626, et dans *Lanfranci Cantuariensis archiepiscopi opera*, Paris, 1648, in-f°., p. 20. La copie qui a été imprimée dans le *Monast. Angl. t.* 2, *p.* 936, est très-imparfaite.

coup d'assiduité ; mais ayant été promu à l'archevêché de Cantorbéry en 1070, il chargea Guillaume Bonne-Ame, son successeur dans l'abbaye, du soin de terminer les travaux.

Le 13 septembre 1077, lorsqu'il y avait déjà 120 moines dans le couvent, l'église fut dédiée, avec la plus grande pompe, à St.-Etienne, par Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, en présence du duc Guillaume, de sa femme Mathilde, de ses fils Robert et Guillaume, de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, de Thomas, archevêque d'York, et d'un grand concours de la noblesse normande. Le Roi la dota en même-temps si libéralement de diverses terres, manoirs et priviléges, tant en Angleterre qu'en Normandie, qu'elle fut taxée à mille florins d'or d'annates, par la chambre apostolique. (1)

Le vaisseau de l'église, en forme de croix, est bâti en pierre de taille de Caen, sans ornemens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; une lanterne s'élève au centre de la croix, et le portail, à l'ouest,

(1) Outre les riches dotations dont Guillaume gratifia l'abbaye de Saint-Etienne pendant sa vie, il lui laissa encore à sa mort sa couronne, son sceptre ou main de justice, un calice garni de pierres précieuses, ses chandeliers d'or et tous ses autres ornemens royaux ; il y ajouta même le cor de chasse d'ivoire qu'il portait habituellement. Ces divers objets furent ensuite rachetés par son fils Guillaume le Roux, qui donna en échange à l'abbaye le manoir de Coker ou Cocre, dans le comté de Sommerset, et confirma en même-temps les priviléges et les exemptions qui lui avaient été accordés par son père.

est également orné de deux tours carrées surmontées chacune d'une flèche assez élevée. L'intérieur est composé d'un chœur, d'une nef et de deux ailes latérales, séparées par deux rangées de piliers, dont la voûte est demi circulaire ; cette même forme, qui est un des signes caractéristiques de l'art à cette époque, se retrouve dans les cintres de toutes les portes et fenêtres de ce temps. La construction intérieure du centre de la croix, ressemble à celle de l'église abbatiale de Saint-Alban, dans le comté d'Hereford (1). Le chœur forme une ellipse prolongée d'une forme élégante, remarquable par la beauté des sculptures qui décorent les stalles ; le maître autel est entouré de grilles de fer, mais le travail n'en est pas aussi soigné qu'à celles de l'église Saint-Ouen à Rouen. Cette partie du chœur est plus moderne ; ses arches sont en ogive, et elles ont été rebâties en 1564, après le dommage que causèrent, pendant deux années successives, les calvinistes qui minèrent les piliers qui soutiennent la tour au centre de l'église, espérant détruire, par ce moyen, toute cette belle fabrique ; mais heureusement ils ne purent parvenir qu'à détériorer la partie du chœur qui a été restaurée vers le commencement du 17e. siècle (2).

(1) L'église de l'abbaye de Saint-Alban fut bâtie par un abbé Paul, normand, et neveu de l'archevêque Laufranc, qui fut nommé abbé le 4e des cal de juillet 1077.

(2) Cette réparation fut faite par l'abbé Simon de Trévières. Les dégâts furent si considérables, qu'on ne put y célébrer l'office divin

Le corps de Guillaume-le-Conquérant (1), roi d'Angleterre, duc de Normandie, et fondateur de cette abbaye, avait été déposé dans le milieu du chœur, en face du maître autel, sous une tombe

que soixante-quatre ans après, comme on le voit par le procès-verbal dressé le 27 septembre 1563, par Guillaume le Petit, maître voyeur des bâtimens du roi et publics, qui dit, « que tout fut ruiné et emporté, sans qu'il en demeurât aucune chose, excepté les » murs. »

(*Note du Traducteur.*)

(1) Orderic Vital, en donnant les détails de la mort de Guillaume le Conquérant, dit qu'elle fut le signal d'un deuil général, et que les citoyens furent saisis de consternation, comme si leurs villes eussent été sur le point d'être prises d'assaut.

Dès que l'archevêque de Rouen, où Guillaume était mort, eut ordonné qu'il serait transporté à Caen pour être enterré dans l'église Saint-Etienne, il fut abandonné par tous ceux qui, de son vivant, avaient profité de ses faveurs. Ce fut un nommé Herluin, simple chevalier, qui, mû par un sentiment d'honneur pour sa nation, fit, à ses frais, la dépense nécessaire pour l'embaumer, faire le cercueil et conduire son corps jusqu'au bord de la Seine, d'où il fut transporté, tant par terre que par eau, jusqu'à Caen.

Gislebert, évêque d'Evreux, alors abbé de Saint-Etienne, à la tête de ses moines et suivi d'un clergé nombreux, vint au-devant du cercueil de ce prince; mais à peine avait-il passé les portes de la ville, qu'on annonça qu'un vaste incendie dévorait une autre partie de cette cité; et presqu'aussitôt le corps de cet infortuné monarque fut abandonné pour la seconde fois; les moines seuls ne le quittèrent point, et ce fut avec beaucoup de peine qu'ils déposèrent les restes de leur noble fondateur dans sa dernière demeure. Orderic Vital cite les principaux prélats et les barons qui accompagnèrent le convoi du Duc; mais il ne fait aucune mention de son fils Henri, tandis que Guillaume de Jumiéges dit qu'il fut le seul de sa famille qui remplit ce devoir religieux, et il ajoute, qu'il fut, par ce motif, le seul digne de succéder à un tel père.

(*Note du Traducteur.*)

élevée aux frais de son fils Guillaume, qui l'avait fait couvrir d'ornemens d'or, d'argent et de pierres précieuses, par un nommé Odon, orfèvre de Caen. La pierre tumulaire de marbre ou de schiste noir, était supportée par des pilastres en marbre blanc et surmontée de la statue du Roi, couchée et revêtue de ses habits royaux. A ses pieds, on lisait l'inscription suivante, composée par Thomas, archevêque d'York :

Qui rexit rigidos Northmannos, atque Britannos
   Audacter vicit, fortiter obtinuit,
Et Cenomanenses virtute coercuit enses
   Imperiique sui legibus applicuit,
Rex magnus parvâ jacet hâc Gulielmus in urnâ :
   Sufficit et magno parva domus domino.
Ter septem gradibus se volverat atque duobus
   Virginis in gremio Phœbus, et hìc obiit.
MLXXXVII.

En 1522, un cardinal, accompagné d'un archevêque et de plusieurs ecclésiastiques distingués, visita la ville de Caen, et témoigna le désir de voir le corps de ce prince. Ayant obtenu la permission de Pierre de Martigny, évêque de Castres, alors abbé de Saint-Etienne, il fit procéder à l'ouverture du tombeau. Après l'enlèvement de la pierre tumulaire, on découvrit le corps du Roi, qui était très-gros et d'une stature extraordinaire, aussi bien conservé que s'il venait d'être enterré. On trouva, dans la tombe, une plaque de cuivre doré, sur laquelle était gravée, en vieux français, une inscription que

Pl. XII. fig. 25.



Abbaye de St. Etienne de Caen,
bâtie par Guillaume le Conquerant en 1064

nous croyons ne pas devoir négliger de reproduire ici. (1)

Je, Guillaume prince très-magnanime,
Duc de Neustrie, pareil à Charlemaigne,
Passay le mer par un doux vent de sust
Pour conquester toute la Grand-Brétaigne;
Puis desployer fis mainte noble enseigne
Et dresser tentes et pavillons de guerre,
Et ondrier fis comme fil d'airaigne
Neuf cent grands nefz. Si tot qui euz pied a terre,
Et puis en armes, de là partis granderre
Pour coups recenz au doubté roy Herault
Dont comme preux j'euz toute la deferre,
Non pas sans dur et marveilleux assault;
Pour bien jouster le désloyal ribault,
Je mis à mort et soixante et sept mille
Neuf cents dix-huit; et par ainsi d'un sault
Fuz roi d'Anglois, tenant toute leur isle.
Or n'est il nul, tant soit fort et habile,
Qui, quant c'est fait, après ne se repose.
Mort m'a défaict. Que suis j'il ? ceudre vile.
De toute chose on jouit une pose.

Le Cardinal désirant perpétuer le souvenir d'une conservation aussi parfaite, après 435 ans que le duc avait été enterré, le fit peindre sur bois, dans l'état où il se trouvait, par le meilleur peintre de la

(1) En comparant le français de cette inscription avec celui de l'Oraison Dominicale et des autres prières du duc Guillaume, on reconnaît facilement qu'elle ne peut être de son temps; et il est assez probable que les érudits qui ont assisté à cette exhumation, n'ayant pu lire en entier l'inscription dont les caractères, s'ils étaient gravés sur cuivre, devaient être fort altérés, auront composé celle-ci, qui a été gravée et apposée aux murs de l'église depuis 1522 jusqu'à 1562.

(*Note du Traducteur.*)

ville. Ce tableau et l'inscription ci-dessus, furent apposés au mur de l'église, vis-à-vis du cénotaphe, qui fut soigneusement refermé; mais en 1562, les Calvinistes l'ouvrirent de nouveau, dans l'espérance d'y trouver quelque trésor (1); frustrés dans leur espoir, en ne trouvant que les ossemens du duc, il les enveloppèrent dans un morceau de taffetas rouge, et les jetèrent hors de l'église avec les plus grandes marques de dérision, après avoir également détruit le tombeau et le tableau dont il vient d'être parlé. M. de Bras recueillit la plupart des os, qu'il déposa dans la cellule du père Michel de Canolle, procureur de l'ab-

(1) M. de Bras, un des officiers de la ville, qui était présent lorsque ces actes de violence furent commis dans l'église, nous apprend dans ses curieuses *Recherches et Antiquités de la province de Neustrie*, que peu de jours après que les Calvinistes eurent détruit le tombeau et brûlé tout ce qui était dans l'intérieur de l'église, des soldats, en frappant sur la pierre sépulcrale qui recouvrait les restes du Conquérant, remarquèrent qu'elle rendait un son sourd, et concluant d'après cet indice qu'il y avait quelqu'objet précieux, ils brisèrent cette tombe, malgré les instances et les vives représentations qu'il leur adressa lui-même, sur une aussi horrible violation d'une sépulture royale. On ne doit pas en effet s'étouner si les soldats s'attendaient à trouver un trésor dans la tombe; car il était fort en usage, dans les anciens temps, de mettre dans les cercueils des princes des monnaies, des bijoux ou autres objets de grande valeur. Ainsi, nous voyons les Normands détruire le tombeau de Clovis, dans l'église de Sainte-Géneviève, pour s'emparer des trésors qui y étaient renfermés. On dit même qu'un moine de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés trouva un trésor considérable dans le tombeau du roi Childéric, qui était placé dans l'église de cette abbaye, et qu'il se l'appropria; mais qu'à sa mort, en 1636, ayant eu quelques remords de cette violation, il confessa son crime et remit l'argent, qui servit à acheter l'orgue, qui coûta alors 13,000 liv.

baye, qui les y conserva soigneusement, en attendant qu'il pût les remettre dans le tombeau ; mais la ville ayant été prise quelque temps après par l'amiral de Coligny, les religieux furent contraints de sortir de l'abbaye, et les restes du duc furent encore dispersés; au moment de ce désastre, le vicomte de Falaise obtint d'un des révoltés un des os de la cuisse (1), qu'il déposa ensuite dans le nouveau cénotaphe.

A cette même époque, le tableau dont on a déjà parlé, tomba en partage à Pierre Hodé, geolier de Caen et l'un des révoltés, qui en coupa une partie pour se faire une table, et se servit de l'autre partie pour fermer un buffet. Quatre ans après, il fut découvert et réclamé par M. de Bras, dans la possession duquel il resta jusqu'à sa mort; mais depuis ce moment, on ignore ce qu'il est devenu.

En 1642, les moines firent ériger un nouveau tombeau en forme d'autel, pour y déposer les restes du duc; ce tombeau, en marbre rouge et blanc, avec une pierre tumulaire de marbre noir, portait, du côté de la tête, un écusson aux trois lions d'Angleterre et les deux lions de Normandie à l'extrémité opposée; l'inscription suivante était gravée du côté du sud :

Hoc sepulchrum invictissimi juxta et clementissimi conquestoris Gulielmi,
Dùm viveret Anglorum regis, Normannorum Cenomanorumque principis,

(1) M. de Bras dit que ce femur était plus long de quatre travers de doigts que tous ceux des hommes les plus grands qu'il eût jamais vus.

Hujus insignis abbatiæ piisimi fundatoris,
Cum anno MDLXII hereticorum furore direptum fuisset, pio
Tandem nobilium ejusdem abbatiæ religiosorum
Gratitudinis sensu, in tàm beneficum largitorem
Instauratum fuit anno Domini MDCXLII
Domino Johanne de Bailhache asætorii proto priore. (1)
D D.

Ce second tombeau subsista jusqu'en 1742, que les restes de Guillaume-le-Conquérant furent transportés dans le sanctuaire de l'abbaye, d'après la permission qu'en donna Louis XV à l'intendant de Caen, par brevet du 2 du mois de décembre; on y mit l'inscription suivante, gravée sur un marbre noir. Ce modeste cénotaphe est le seul monument qui reste de ce grand monarque (2).

Requiescebat in spe corpus beneficentissimi
Fundatoris, quùm à Calvinianis anno MDLXII
Dissipata sunt ejus ossa. Unum ex eis à viro nobili
Qui tùm aderat reservatum et à posteris illius
Anno MDCXLII restitutum, in medio choro depositum.
Fuerat, mole sepulchrali desuper extructâ. Hanc
Ceremoniarum solemnitate minus accommodatam
Amoverunt monachi anno MDCCXLII, regio
Fulti diplomate, et os quod unum supererat
Reposuerunt in cryptâ prope altare,
In quo jugiter de benedictionibus metet
Qui seminavit in benedictionibus
Fiat Fiat.

(1) On a donné un dessin de ce tombeau dans *Sandford's Général. Hist. of England*, page 7, et dans la planche 24, fig 64 de cet ouvrage.

(2) Ce monument si simple, qui était déjà à sa troisième restauration, fut encore détruit en 1793, mais il a été rétabli par un des premiers préfets du Calvados. (*Note du Traducteur*.)

Telles sont les seules épitaphes qui ornent le tombeau de Guillaume ; mais dans un ancien manuscrit en vélin, intitulé *Brutus* ou *de Gestis Anglorum*, qui se trouve dans la bibliothèque de Lambeth ; on voit deux autres inscriptions inédites, composées par les érudits du XIe. siècle ; les voici littéralement.

PREMIÈRE ÉPITAPHE.

Clauderis hìc modico, pie rex Willelme, sepulchro,
  Qui subjecisti tot fera regna tibi !
Anglia, Britanni, populus Scotus, et Cenomanni,
  Letus quisque sibi, succubuere tibi.
Gens Normannorum sub te fecunda bonorum,
  Illa tibi mater, ejus et ipse pater.
Ut dilexisti, rex magnus in orbe fuisti.
  Dives eras, patrie pax, decus ecclesie ;
Prudens, facundus, nulli virtute secundus,
  Custos justicie, murus, amor patrie.
Nunc mundanarum morituris divitiarum
  Gloria quid valeat, mortuus ecce probat.
Vir bene famosus, Anglorum rex Guliermus,
  Vitâ sublimis, hìc jacet exanimis :
Hinc dolor et lacrime subjecti plebis opime ;
  Nam miseranda pium perdidit imperium ;
Et que florebat et vivere pace solebat,
  Nunc confusa suo perfoditur jaculo.

DEUXIÈME ÉPITAPHE.

O mors, cui parces, cum regum destruis arces ?
Arcem fregisti, Gulielmum cùm tetigisti.
Anglia, cui parva fuit exprobitate corona,
Militiâ que suâ Cenomanica terruit ora,
In dextrâ tenuit quidquid Normannia quivit ;
Par jubar extinctum mirantur sidera, lugent,
  Mirantur que novi solis abesse jubar.

Mundus in occasu flet solis, Marsque leonis :
Mundus sole caret, Marsque leone suo
Stante leone stetit Mars et Mavortinus egit,
Et sol hoc sole clarius emicuit.
Hic sol, ille leo viguit, vivente Guillelmo.
Dux fuit immò rex Cesare Cesarior ;
Dux Normannorum Britannos sub juga duxit,
Atque priore prior Cesare Cesar erat.
Ille semel victos subduxit posteritati ;
Hic victor victus fertur abisse semel.
Hic tandem, Guillelme, jaces cinis, ossa, quid ergo ?
Det tibi Sancta Deus, Dent tibi Sancta Deum.

Avant de cesser de parler des nombreux événemens qui arrivèrent au tombeau de ce grand duc de Normandie, il n'est pas hors de propos de dire que les excès commis par les Calvinistes peuvent bien avoir été exagérés par les plus zélés partisans du parti opposé, ainsi que M. Breval l'exprime dans son voyage, en ajoutant qu'un de nos compatriotes, sur la demande d'un des moines de cette abbaye (1), avait donné au public l'inscription suivante :

Hic Normannigenæ jacuerunt ossa Wilhelmi ;
Nobilis et merito splenduit ære tholus.
Cernere erat magni cœlatos principis artus,
Et faciem, atque ipso lumina digna Jove.
Hinc mihi fulgentes videor spectare catervas
Et tumida auspiciis, Æole, vela tuis !
Hinc oppositas acies, ferroque peremptum
Saxonidem (2), et cæso rapta trophæa duci ;

(1) Que cette inscription ait été faite par un Calviniste, il n'y a rien là qui doive étonner ; mais il n'est pas probable qu'un moine catholique ait appelé un Anglican pour composer une inscription en faveur des religionnaires (*Note du Traducteur.*)

(2) Le roi Harold.

Unde labor tantus periit, nec noscere nunc est
  Semidei insignis quo stetit urna loco.
Scilicet à titulo turbæ venit ira furenti.
  Rex erat, hoc crimen putre cadaver habet.
Quod nollet patrasse nefas Thrax, Indus, Arabsve,
  Gallus ab insano missus (1) Hugone potest.

Dans la partie circulaire qui règne autour du chœur de l'église Saint-Étienne, il y a seize chapelles d'une belle construction, mais sans ornemens remarquables, dont huit portent le nom de chapelles de Castres, parce qu'elles ont été fondées et dotées par Charles de Martigny, évêque de Castres, tandis qu'il était abbé de Saint-Étienne; tout ce qui en dépend appartient à l'abbé, et le droit de présentation est réservé au prieur. Dans la chapelle de N.-D. de Halbout, on dit toutes les semaines une messe, célébrée par quatre chapelains, nommés à ce bénéfice par l'abbé de Saint-Étienne, pour tout le temps de son abbatiat. Une semblable fondation a lieu dans la chapelle de Saint-Martin de Cheux; les quatre chapelains sont également nommés par l'abbé; mais on ignore les noms des fondateurs et la date des fondations.

Derrière le maître autel, on voit la chapelle Sainte-Marie, plus communément désignée sous le nom de Chapelle du Duc; elle était regardée comme la chapelle du palais, pendant le temps que Guillaume et ses successeurs y résidèrent; mais comme elle n'a jamais été dotée, elle est maintenant extrêmement né-

(1) Les Huguenots furent ainsi désignés d'après un zélé prédicant nommé Hugon.

gligée. On prétend que l'architecte qui a construit cet édifice a été enterré dans cette chapelle ; on ne lui a pas érigé de tombeau particulier, mais sa mémoire cependant a été conservée par une inscription encore lisible, placée à l'extérieur de l'abside ou du rond point de l'édifice (1).

Plusieurs savans sont d'avis que cette inscription doit être lue ainsi qu'il suit :

GUILelmUs JACET PETRARius SUMUS IN ARCA
ISTE NOVUm PerFECIT OPus DAT PreMIA CHRistus. AMen. (2)

On ne voit d'autres tombeaux que celui de Guillaume, soit dans la nef, soit dans les autres chapelles qui règnent autour de ce vaste édifice. La grande fenêtre à l'ouest est presque totalement masquée par un orgue gigantesque qu'on a bâti au devant d'elle. On regarde celui-ci comme un des plus beaux qui

(1) En comparant les caractères de cette inscription avec ceux qui sont gravés sur la pierre tumulaire de la reine Mathilde, on voit que cette inscription est beaucoup plus récente, et qu'elle doit appartenir à l'époque de la restauration de l'abbaye de Saint-Étienne.

Ducarel s'est trompé en désignant cet architecte comme ayant été employé par Guillaume-le-Conquérant pour conduire les travaux de Saint-Étienne ; le rapport qui se trouve entre l'âge de l'écriture de cette inscription et celui des voûtes en ogives de la partie de l'édifice auquel elle est attachée suffisent seuls pour démontrer la fausseté de cette assertion, que M. l'abbé de La Rue a réfutée à la page 60 du 2e. volume de ses *Essais historiques sur la ville de Caen.*

(*Note du Traducteur.*)

(2) Cette inscription peut être regardée comme un modèle de l'écriture en lettres minuscules et cursives du XIIIe. siècle, bien différentes en effet du caractère alongé des lettres de l'inscription de la tombe

soient en France ; il est si vaste, qu'il nécessite l'emploi de onze grands soufflets. Cet orgue est trop bruyant pour être entendu avec plaisir d'un autre point que de celui du chœur, qui est la distance sur laquelle on a réglé ses proportions.

Parmi les objets précieux conservés dans le trésor de l'abbaye, on remarque une belle coupe d'argent

de la reine Mathilde, qui appartiennent au XIe. Elle est également remarquable par la quantité de sigles et d'abreviations qui s'y rencontrent, par les trois points qui séparent chacun des mots, et par les signes d'invocation qu'on voit au commencement et à la fin de cette inscription, lesquels y sont figurés par une croix alongée avec trois points, pour indiquer la Trinité. Enfin, le mot *Christus* représenté ordinairement, par le monograme X ou XP, plus connu sous le nom de *Labarum*, qui apparut à Constantin et à son armée, y est figurée par les lettres XPE, au lieu d'une S, et surmonté de l'alpha et de l'omega, symbole de l'éternité du fils de Dieu.

M. l'abbé de La Rue diffère avec Ducarel dans l'interprétation qu'il donne de cette inscription :

Guillelmus jacet hìc petrarum summus in arte
Iste novum perfecit opus det præmia Christus. Amen.

Il ajoute le mot *Hìc*, qui n'existe pas dans Ducarel, et le sigle, figuré dans le mot suivant par une espèce d'y grec, surmonté d'un tréma, que Ducarel explique par *petrarius*, il l'interprète par *petrarum*. Ducarel a aussi pris l'E des mots *arte* et *det* pour un A, et il en a fait *dat* et *arca*, présumant sans doute que par ce dernier mot on avait voulu faire connaître que cet architecte avait introduit les hautes voûtes en ogives de Saint-Etienne.

Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu trouver à Caen un artiste en état de graver en relief cette inscription, que nous voulions donner avec le texte ; mais nous ferons en sorte d'en lithographier un *facsimile* dans l'une des planches des livraisons suivantes, et nous prierons le lecteur de recourir à la planche 26, fig. 66 *bis*.

(*Note du Traducteur.*)

doré d'environ dix pouces de diamètre, qui est ornée de diverses médailles antiques. On prétend que ce fut dans l'intérieur de cette coupe que Guillaume-le-Conquérant plaça la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Étienne, quand il la déposa sur le maître autel, le jour de la Dédicace de l'église. Les bords de cette coupe sont un peu recourbés; elle porte sur un pied de même métal. Dans son centre est incrustée une médaille grecque; sur laquelle on lit: Λυσανδερ Λυκονος; mais comme elle est fixée dans le pied du vase, le revers n'en est pas visible. Les autres médailles, au nombre de quarante, sont montées à jour autour du bord qui leur sert d'encadrement; elles sont toutes romaines et parfaitement conservées. Elles auront probablement été recueillies par le duc Robert, père de Guillaume-le-Conquérant, pendant son pélerinage à la Terre-Sainte; et à sa mort elles auront passé dans les mains de son fils (1).

Le couvent, bâti en belle pierre de Caen, forme deux carrés, dont l'un a été nouvellement construit; trois de ses côtés sont déjà terminés. La galerie et les cellules des moines sont placées aux premier et second étages; au rez-de-chaussée, il y a un fort beau réfectoire qui fait face au jardin; et à côté, une fort

(1) Le long séjour des Romains dans la Gaule celtique, les villes qu'ils y ont bâties, et les nombreuses médailles trouvées tant dans l'ancien *Noviomagus Lexoviorum*, qu'à Vieux et à Bayeux, peuvent bien faire présumer que ces médailles avaient été trouvées dans la Normandie même, et non pas rapportées de la Terre-Sainte par le duc Robert, ainsi que le suppose Ducarel.

(*Note du Traducteur.*)

belle

belle salle bien décorée, qu'on nomme la salle de compagnie, dans laquelle j'ai vu, sur la cheminée, un portrait, en petit, de Guillaume-le-Conquérant, copié d'après l'original encore existant dans la loge du portier, et dont je parlerai par la suite. Dans la même salle, j'ai vu également les portraits du Roi et de la Reine de France; celui du cardinal de Fleury, qui fut un des abbés de ce couvent, ainsi que ceux de plusieurs autres abbés. Le côté sud de ce carré, où était autrefois la maison abbatiale, est maintenant en ruine, et il doit aussi être rebâti. Les arcs de quelques-unes des fenêtres des appartemens sont en ogive, tandis que d'autres sont à plein cintre; telles sont celles du corps de bâtiment disposé maintenant pour le logement de l'abbé, qui faisait partie de l'ancien palais.

La masse de ces bâtimens est entourée d'un vaste et beau jardin.

Cette abbaye jouit de très-grandes immunités et de privilèges étendus. Le pape Alexandre II l'exempta, après sa dédicace, de la juridiction épiscopale de l'évêque de Bayeux, dans le diocèse duquel elle est située; cette exemption fut confirmée par le pape Honorius III en 1221; et Clément VI, dans la cinquième année de son pontificat, donna à l'abbé et à ses successeurs le droit d'user de tous les insignes pontificaux, et de donner la bénédiction dans toutes les églises, chapelles et autres places quelles qu'elles soient, qui se trouvent dans leur juridiction, à moins

qu'un légat *à latere* ne fût personnellement présent. Les revenus de l'abbaye sont considérables et s'élèvent à plus de 100,000 livres de France par an (1). L'abbé de Saint-Étienne est ordinairement choisi parmi les personnes de la première distinction; aussi cette place semble-t-elle avoir toujours été l'apanage des hommes les plus célèbres dans l'église de France. Sans rechercher ceux qui ont été abbés dans les temps reculés, on trouve que Charles d'O fut le trente-sixième abbé en 1624; qu'il eut pour successeur Antoine de Bourbon, fils naturel d'Henri IV, roi de France, désigné sous le nom de comte de Moret, mort sur le champ de bataille en 1630. Vint ensuite Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon; il résigna en faveur de son frère et se fit chartreux, après quoi il fut fait Cardinal, et obtint d'abord l'archevêché d'Aix et ensuite celui de Lyon. Il fut également grand aumônier de France, possédant les riches abbayes de Saint-Victor-les-Marseille, de la Chaise-Dieu, et le prieuré de la Charité-sur-Loire, ainsi que son abbaye de Saint-Étienne; cet homme célèbre mourut dans le mois de mars 1653. On voit, parmi ses successeurs à l'abbaye de Saint-Étienne, le cardinal de Fleury, et ensuite le cardi-

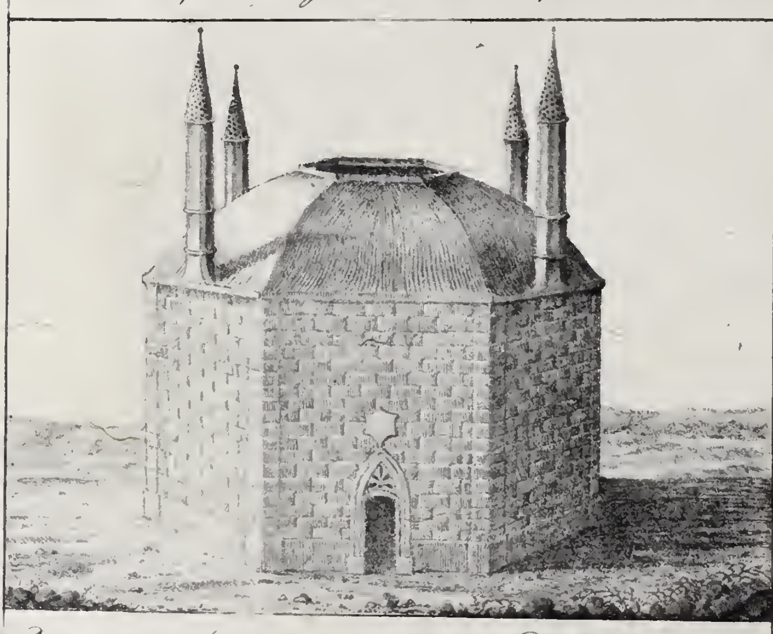
(1) Ce revenu, suivant M. l'abbé de La Rue (Essais historiques sur la ville de Caen, p. 97), était en 1250 de 4,000 livres, valant aujourd'hui 82,016 livres; en 1668, de 126,523 livres; et en 1774 (quelque temps après le voyage de Ducarel en Normandie), ce revenu s'élevait à 192,000; par conséquent, il avait éprouvé de 1250 à 1774, une augmentation de 109,984 livres.

(*Note du Traducteur.*)

PL. XIII. Fig. 27.



Partie de l'ancien palais de Guillaume le Conquerant à Caen.



Batiment désigné sous le nom de Cuisine du Duc Guillaume. (Fig 28)

Lith. de G. Engelmann

nal de Gefore, qui en est maintenant abbé (1).

Dans l'enceinte de l'abbaye, et près de l'église, Guillaume-le-Conquérant avait fait bâtir un palais pour sa résidence (planche 13, fig. 27), dont il reste encore quelques parties, et de beaux appartemens, désignés sous les noms de Salle des Gardes et Chambre des Barons, qui servent maintenant de greniers à blé; ces salles sont plus dignes de fixer l'attention d'un antiquaire, que tout ce que j'ai vu en Normandie.

Parmi les salles qui subsistent encore, on peut regarder comme la plus singulière celle qui est désignée sous le nom de Grande chambre des Gardes. Celle-ci, dont le plafond voûté forme un arc magnifique, est vaste et bien proportionnée; sa longueur est de 160 pieds, et sa largeur de 90. Les fenêtres à l'est et à l'ouest sont décorées de pilastres cannelés; et à chaque extrémité de cette salle, il y a deux rosaces en pierre, garnies de vitraux peints, du travail le plus soigné. On voit du côté du nord deux cheminées bien conservées, ainsi qu'un banc de pierre à l'entour de cette salle, disposé sans doute pour les personnes de service. Le plancher est pavé de briques de six pouces carré, vernissées, dont les huit rangées qui s'étendent de l'est à l'ouest sont chargées de divers écussons, généralement désignés comme les armes des familles normandes qui accompagnèrent le duc de Normandie dans sa descente en An-

(1) Le dernier abbé de Saint-Étienne, nommé en 1777, fut Arthur de Dillon, alors archevêque de Narbonne. (*Note du Traducteur.*)

gleterre (1). L'intervalle entre chaque rang de ces briques est pavé de briques en rosaces, et le milieu représente une espèce de labyrinthe d'environ dix pieds de diamètre, si artistement contourné, qu'un homme, en suivant toutes ses sinuosités, peut faire plus d'un mille avant d'arriver au point d'où il est parti. Le reste du plancher est pavé de divers carreaux formant des échiquiers, qui servaient à l'amusement des soldats de garde. En sortant de cette salle, on entre à gauche dans une autre plus petite, nommée la Chambre des Barons, de vingt-quatre pieds de large sur vingt-sept de long, pavée de la même espèce de briques, vernissées comme les premières; mais avec la différence qu'au lieu d'armoiries, elles représentent des figures de cerfs et de chiens à la chasse. Les murs de cette salle semblent avoir été décorés d'écussons d'armes peints sur des boucliers, dont quelques-uns subsistent encore.

(1) Les tuiles ou briques qui avaient été portées en Angleterre vers le milieu du siècle dernier, avant le voyage de Ducarel, donnèrent lieu à beaucoup d'écrits divers, qui rappelèrent aux familles anglaises la vieille souche normande dont elles se flattaient de descendre. Elles furent également gravées trois ou quatre fois, mais très-imparfaitement. Les meilleures planches furent celles qu'Henniker donna dans la seconde édition de sa Lettre sur les briques armoriées de l'abbaye de Saint-Étienne, qui fut imprimée à Londres en 1794. Mais elles ne contenaient que vingt écussons, tandis que M. l'abbé de La Rue en a signalé 24. Ce dernier a jeté une grande lumière sur ce point historique, depuis la page 85 jusqu'à 93 du 2e. vol. de ses *Essais historiques sur la ville de Caen*. Quatre de ces tuiles furent apportées en Angleterre il y a quelques années: une d'elles fut donnée à mon savant ami, Horace Walpole, écuyer; et les trois autres sont maintenant dans ma collection. (*Note du Traducteur.*)

Ce fut dans cette Chambre des Gardes et dans celle des Barons que, suivant la chronique, Guillaume-le-Conquérant reçut sa mère Arlette avec la plus grande magnificence; il y donna le repas de noces, le jour de son mariage avec Herluin, comte de Conteville, dont elle eut Odon, évêque de Bayeux et comte de Kent, Robert, comte de Mortagne et de Cornouailles, ainsi qu'Emma, sa fille, qui, par son mariage avec le comte d'Aumale, fut mère de Hugues d'Avranches, comte de Chester.

Les critiques sont partagés sur la question de savoir si le pavé de ces salles remonte ou non au temps de Guillaume. Le vulgaire croit généralement que ces briques furent couvertes à cette époque des armes des chevaliers qui accompagnèrent le duc dans son expédition contre l'Angleterre; mais les armoiries qui furent une marque distinctive des familles, étaient inconnues lors de la descente, et quoiqu'on reconnaisse sur ces tuiles les armes de vingt-deux familles normandes, il est néanmoins certain que plusieurs de ces mêmes familles n'avaient pas fait partie de l'expédition de Guillaume en Angleterre (1).

(1) Les armoiries, comme marques héréditaires d'extraction et de dignité, ne remontent pas au-delà des tournois de la fin du dixième siècle; en effet, les armoiries et les tournois ont une trop grande analogie pour ne pas reporter l'origine des premières aux diverses figures dont les combattans variaient leurs écus et leurs cottes d'armes pour se reconnaître dans les derniers. Les succès réitérés des divers champions auront, pour ainsi dire, fixé une même devise dans la famille du vainqueur, qui l'aura transmis à ses descendans; tel doit être l'origine du blason ou des signes distinctifs des fa-

Ainsi, il est beaucoup plus probable que ce pavé de briques armoriées a été fait dans les dernières années du roi Jean-sans-Terre, tandis qu'il passait le plus beau temps de sa vie à Caen, dans les bras de la belle Isabelle d'Angoulême, son épouse. Ce ne fut en effet qu'à cette époque que fut introduit l'usage de porter des armoiries.

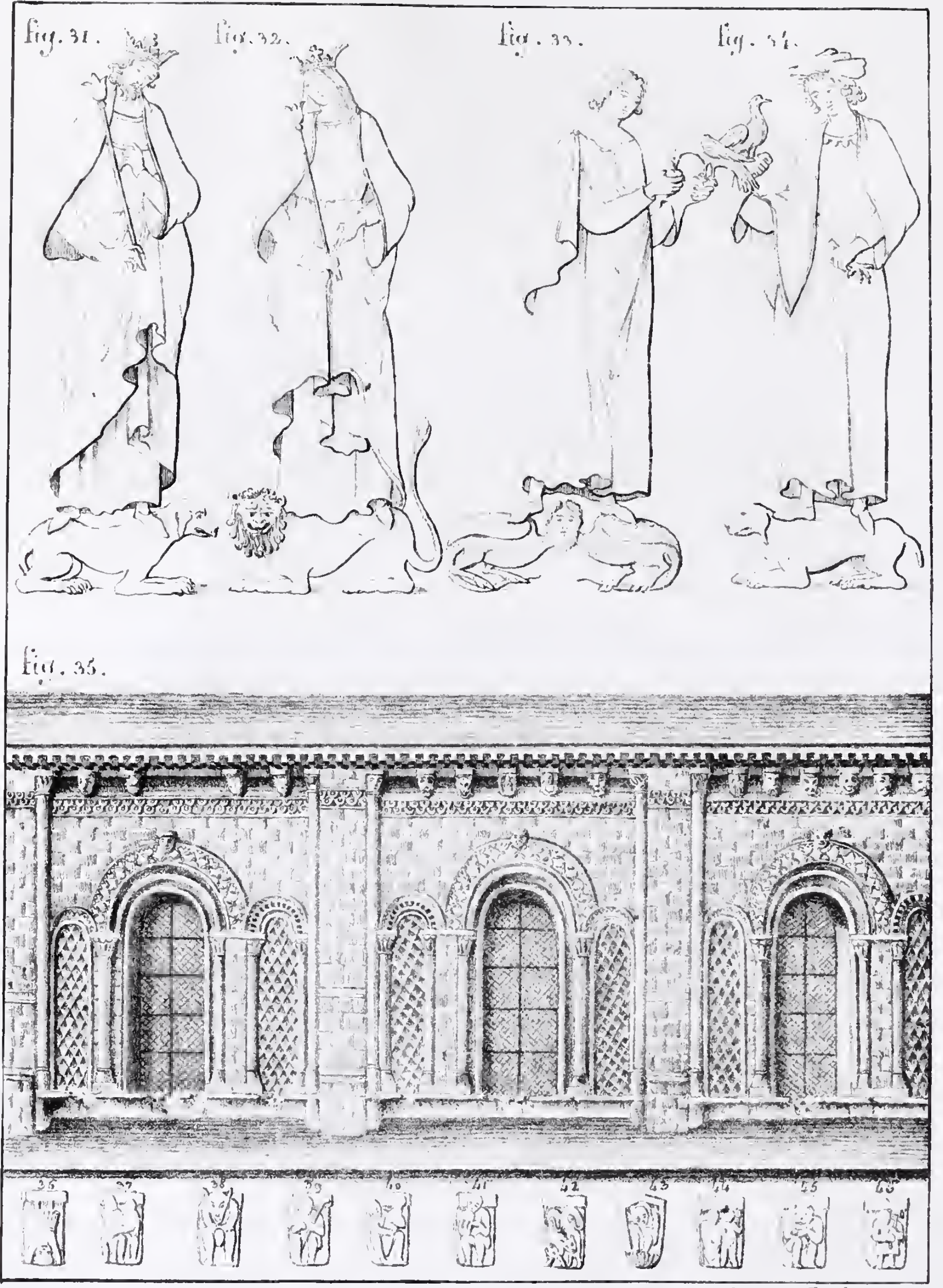
Quoique ces salles aient servi de greniers à blé pendant plus de quatre siècles, le pavé n'est endommagé ni par l'humidité du grain, ni par les sabots et les pelles des ouvriers constamment occupés à le remuer ou à le cribler. Le seul dégât qu'on y voit provient de l'enlèvement de quelques tuiles pour faire des trous, afin de jeter le grain dans les pièces inférieures.

La grande porte de la salle dite des Gardes est

milles. Ces signes n'étaient pas encore connus du temps de Guillaume, ainsi qu'on le voit par les bannières et les écus des soldats figurés sur la tapisserie; et quoiqu'antérieurement à la conquête, Henri, surnommé l'Oiseleur, ait, dit-on, institué en 934 à Gottingue les tournois, pour entretenir la noblesse dans l'exercice des armes en temps de paix, cependant, ils ne parurent en France qu'au commencement du XIe. siècle, ils furent introduits vers 1036, par Geoffroy de Preuilly. Si donc le blason eût été à cette même époque aussi généralement répandu que ce pavé armorié semblerait l'attester, on ne pourrait douter que le duc Guillaume n'en eût introduit l'usage lors de la conquête de l'Angleterre; mais, au contraire, Hicks pense que le blason n'y fut connu que vers le règne de Henri II, et Sandford (dans son Histoire généalogique des Rois d'Angleterre), prouve que leurs armes ne sont devenues héréditaires que depuis l'an 1189, la première année du règne de Richard Ier. qui fit mettre dans son écu les deux lions de Normandie, devenus par la suite les armes de ce royaume. Ainsi, tout atteste que ce pavé est de beaucoup postérieur à la conquête. (*Note du Traducteur.*)



Pl. XV.



Lith. de G. Engelmann.

extrêmement curieuse, et donne une idée du génie des hommes de ce temps; elle est chargée de sculptures; quoiqu'endommagée par le temps, et dégarnie de ses ferrures, elle mérite encore d'être conservée (1). Sous ces salles, il y en a d'autres, dont les voûtes sont supportées par de belles colonnes, qui servaient à coucher les personnes du service d'un rang inférieur : elles sont également converties en greniers.

Vis-à-vis la grande salle, abbatue il y a près de vingt ans, et qui, depuis plusieurs années, servait de dortoir aux moines, il y a une ancienne chapelle, bâtie avant la fondation de l'abbaye, et sur le mur de laquelle on a peint à fresque quatre portraits de grandeur naturelle, (planche 15, fig. 31, 32, 33, 34), représentant Guillaume-le-Conquérant, la reine Mathilde et ses deux enfans Robert et Guillaume. Le duc est d'une haute stature, revêtu de ses habits royaux, ayant les pieds posés sur le dos d'un chien couché; il porte sur sa tête un diadême orné de trèfles; sa main gauche est appuyée sur sa hanche, et de la droite il tient un sceptre surmonté d'une fleur de lis. La reine Mathilde est revêtue d'une longue tunique et d'un manteau; sa tête est ornée d'une couronne semblable à celle du duc, servant à maintenir sur sa tête un voile qui descend sur ses épaules; elle tient de la main droite un sceptre, surmonté d'une fleur de lis, et un livre de la main gauche; toute la figure porte sur un lion. Le duc Robert est

(1) Il est à regretter que Ducarel n'ait pas donné le dessin de cette porte curieuse, qui n'existe plus maintenant.

représenté debout sur un chien, et vêtu d'une tunique, sur laquelle est jeté une espèce de manteau; sa tête est couverte d'une toque; sa main droite, armée d'un gantelet, porte un faucon (1), et de la

(1) Suivant une ancienne coutume, les personnes de qualité voyageaient ou avec un équipage de guerre, lorsqu'il y avait quelqu'expédition militaire sur pied, ou avec un équipage de chasse, lorsqu'on était en paix. Le goût très-prononcé que la noblesse avait pour ce dernier exercice, et particulièrement pour la Fauconnerie, pouvait être attribué aux lois sévères qui avaient été faites pour ce genre de divertissement. C'est pourquoi dans les temps reculés, le faucon ou l'épervier était regardé comme une marque de la plus haute noblesse; c'est dans cette vue que le peintre a placé un faucon sur le poing des deux jeunes princes Robert et Guillaume. Il nous restait avant la révolution plusieurs souvenirs de cette coutume dans les peintures et les sculptures anciennes, particulièrement dans le portrait de St-Louis, conservé dans la Sainte-Chapelle à Paris, et que l'on suppose fait à l'époque de son couronnement, où il était représenté portant un faucon. Dans les portraits d'après nature des anciens forestiers et des comtes de Flandre (publiés à Anvers en 1612 par C. Merlin), Lyderic I[er]., son fils Anthony, Lyderic II et Odoacre sont tous représentés avec le gantelet et le faucon sur le poing. Robert de Bethune, fils aîné de Guy, comte de Flandre, était représenté sur son sceau, avec un faucon à sa main droite, comme on le voit dans l'ouvrage de Wrée, intitulé: *Sigilla Comitum Flandriæ.* Dans l'ancienne tapisserie historique de la reine Mathilde, conservée à Bayeux, on voit Harold, le faucon sur le poing, partant comme ambassadeur d'Édouard-le-Confesseur auprès de Guillaume, duc de Normandie. Dans une autre partie de cette même tapisserie, il est représenté de la même manière, ainsi que Guy de Ponthieu, avec lequel il se rend à Eu. Cette marque de distinction n'appartenait pas seulement aux hommes, on la trouvait fréquemment sur les sceaux des princesses souveraines ou des femmes de la première noblesse; tels étaient ceux de Marguerite, comtesse de Flandre, veuve de Baudouin, comte de Hainault; de Jeanne, fille du même comte et veuve de Ferdinand, fils de Sanchez, roi de Portugal; de sa sœur Marguerite, comtesse de Flandre; d'une autre Marguerite, fille de Charles-le-Chauve,

gauche

gauche il tient un leurre. Le duc Guillaume est peint la tête nue, vêtu comme son frère, et porté sur un monstre fabuleux, pris probablement pour une harpie à double corps, n'ayant qu'une tête avec un visage de femme et deux corps d'oïseaux; les pieds de derrière d'un cochon, et terminé par une queue de rat. La main gauche du prince est gantelée, et il porte un faucon, qu'il fait manger de la main droite. On présume que ces peintures datent de la fondation de l'abbaye de Saint-Étienne; elles furent détruites en 1700, lorsque la chapelle fut démolie; mais heureusement le père Montfaucon en avait conservé le dessin (1).

Dans un ancien bâtiment décoré de sculptures, qui passe pour avoir servi de chambre à coucher à Guillaume-le-Conquérant, et qui sert maintenant de loge pour le portier, on voit une grande peinture, au-dessous de laquelle il y avait autrefois une cheminée qui a été abattue. Les moines prétendent que cette peinture était un portrait original du Conqué-

aussi comtesse de Flandre et veuve de Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III; de Marguerite, veuve de Guillaume de Roden, châtelain de Maldingham; d'Élisabeth de Châtillon; de Marie, comtesse de Blois et de Saint-Pol; d'Emma, dame de Laval et comtesse d'Alençon, veuve de Mathieu de Montmorency, connétable de France; d'Ida, comtesse de Flandre, et de beaucoup d'autres. (Voyez la *Généalogie des comtes de Flandre* par Olivier de Wrée, et le *Sigilla comitum Flandriæ*.

(1) Celui que je donne dans cette planche est tiré du cabinet de M. l'abbé de La Rue, qui a bien voulu me le confier pour en prendre une copie.

rant (1), d'après lequel on avait fait la copie qui était dans la salle de compagnie (planche 14, fig. 29.) L'ignorance ou plutôt l'ingratitude des moines pour leur bienfaiteur leur fit passer une couche de blanc sur toute cette salle, et même sur le portrait; mais la femme du portier actuel demanda avec instance et obtint la permission d'effacer le blanc qui était sur le portrait, et par ce moyen, un des plus anciens tableaux connus (si l'on en peut croire les moines), a été préservé de la destruction, et rendu à la curiosité des connaisseurs et des étrangers, moyennant une légère rétribution qu'exige le portier.

Peu de temps avant mon voyage, il y avait dans l'enceinte de l'abbaye un vaste bâtiment octogone, en forme de coupole (planche 13, fig. 28), aux quatre angles duquel s'élevaient quatre colonnes servant de cheminées, qui étaient terminées par une pyramide aiguë, percée d'une multitude de trous, pour

(1) Ce portrait, ainsi que celui de Mathilde, maintenant au *Museum* de Caen, sont évidemment du XVe. siècle. « Audit temps, dit » M. de Bras, p. 84, les habits des seigneurs, dames et damoiselles » estoyent fort honorables, sans superfluité comme de present. Le mar- » chand bourgeois portoit robe d'vn fin drap noir ou tanné à larges » et longues manches ouuertes à paremens de damas; la barette ou » toque à l'arbaleste, qui était vne toque à rabat par derrière, où » estoit attaché vn ruban de soye sur la carre de deuant; les dames » et bourgeoises de villes, pour leurs bonnes robes de mariage, » estoyent d'escarlate rouge doublé de velours par les larges man- » ches et la queuë de satin, les colets de veloux. J'ay memoire d'en » auoir veu qui portoyent chaperons de la mesme escarlate rouge, et » pour le temps, n'y auoit que peu de damoiselles aux villes qui » portassent chaperons de velours. »

Pl. XIV.

fig. 30.

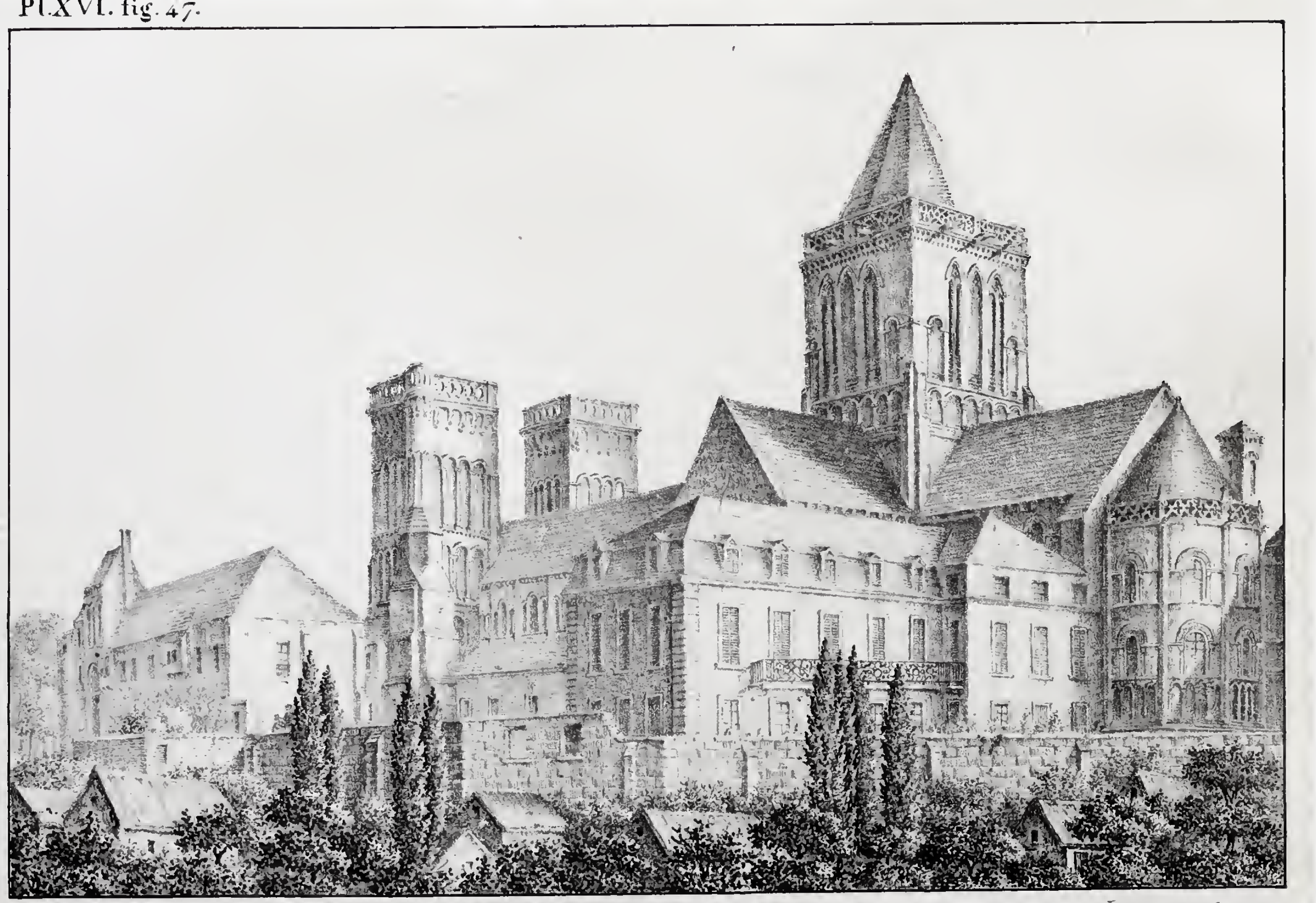
fig. 29.

D. O. M.

Lith de G. Engelmann

Portrait de Mathilde femme de Guillaume le Conquérant. | *Portrait de Guillaume Duc de Normandie et Roi d'Angleterre.*

Pl.XVI. fig. 47.



Lith. de G. Engelmann.

Eglise et maison abbatiale de l'abbaye de Ste Trinité à Caen.

donner passage à la fumée. Ce bâtiment recevait le jour d'une vaste ouverture octogone formée au sommet de la voûte (1). Les moines avaient fait un bûcher de cet édifice, et le désignaient sous le nom de cuisine de Guillaume-le-Conquérant. La forme et le caractère de ce bâtiment, qui a beaucoup de ressemblance avec celui de l'abbaye de Glastonbury, dans le comté de Sommerset, et de quelques autres du même genre en France et en Angleterre, semblent confirmer cette assertion. D'après son architecture, je le crois plus moderne; le dessin que j'en donne a été fait peu de temps avant sa destruction par M. Noël, habile architecte à Caen.

L'abbaye de Sainte-Trinité, plus communément désignée sous le nom d'Abbaye-aux-Dames, fut fondée pour des Bénédictines, en 1066, par la duchesse Mathilde, vers la même époque que le duc Guillaume fit bâtir Saint-Étienne. En 1082, elle dota cette abbaye avec une telle munificence, que Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux, ne craint pas de dire qu'elle enrichit l'église beaucoup plus qu'aucun des Rois ou des Empereurs qui la précédèrent.

L'église de cette abbaye (2) est de la plus élégante

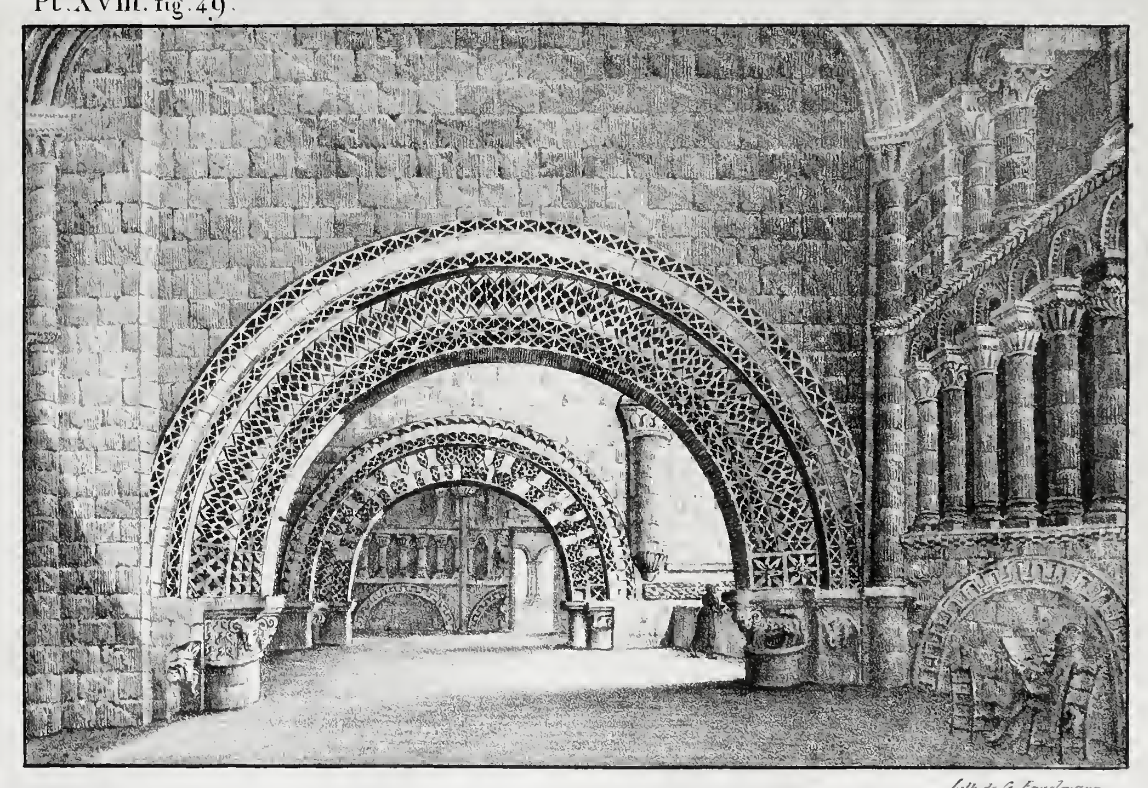
(1) La forme extérieure de cet édifice a beaucoup de rapport avec les anciens bâtimens tatars; on retrouve égalemeut cette même forme daus quelques vieux bàtimeus danois. (*Note du Traducteur.*)

(2) On peut avec raison regarder cet édifice comme le type de l'architecture normande, excepté dans la nouvelle partie supérieure des deux tours carrées à l'ouest (planche 16, fig. 47), détruite en 1360

simplicité à l'intérieur comme à l'extérieur, sans aucun ornement gothique. Les deux tours carrées à

suivant l'assertion de plusieurs savans, par Charles, roi de Navarre, qui était en guerre avec Charles V, alors dauphin et régent du royaume. Ces deux tours étant placées sur un point élevé, servaient sans doute à signaler les bâtimens anglais qui remontaient l'Orne jusqu'à Caen, et elles furent démolies par une mesure militaire dont la cause nous est inconnue. Elles ne furent rétablies telles qu'elles sont aujourd'hui que dans le XVIIIe. siècle par l'abbesse Françoise Froulay de Tessé. D'autres bâtimens modernes, appliqués contre le bas de la partie extérieure de l'église, au nord et au sud, ne permettent plus de reconnaître les premières constructions; mais la ligne des fenêtres qui règnent au-dessus est parfaitement conservée (surtout du côté du midi), et laisse voir entre de longs pilastres, les grands arceaux cintrés des fenêtres dominant au-dessus de deux autres petites arcades de la même forme, mais moins élevés; ces trois arcs sont chargés d'ornemens et de sculptures simples du genre le plus gracieux. Un peu au-dessus, on retrouve dans l'entablement des figures plus ou moins grotesques, connues sous le nom de Corbeaux, que le normand plaçait à la naissance des toits (planche 15, fig. 35 à 46.) Autrefois, on admirait la beauté et la magnificence intérieure de l'église, qui ne formait pour ainsi dire qu'un vaste vaisseau, parce que les bas-côtés étant extrêmement étroits, ne s'apercevaient même pas. Lorsque cette abbaye fut changée en dépôt de mendicité, on a bâti des murs de séparation et un plancher pour former un étage supérieur. Cette mutilation avait cependant un avantage particulier; elle rapprochait l'observateur des voûtes et des chapitaux variés qui couronnent les longs fûts gigantesques des colonnes qui s'élèvent depuis le sol de l'église jusqu'à la naissance de la voûte. On peut facilement juger de l'effet de ce plancher par la planche 18, fig. 49, qui donne la facilité de voir distinctement les petites clefs coniques par une extrémité, et alternativement emboitées les unes dans les autres, pour former les deux grandes voûtes qui portent la tour du milieu de l'église. Ce joli fragment donne une idée précise de la noblesse et de l'élégance de l'architecture normande, qui, malgré les défauts de proportions que peuvent lui trouver les gens de l'art, est cependant en harmonie avec le grandiose qu'on aime à trouver dans les monumens religieux.

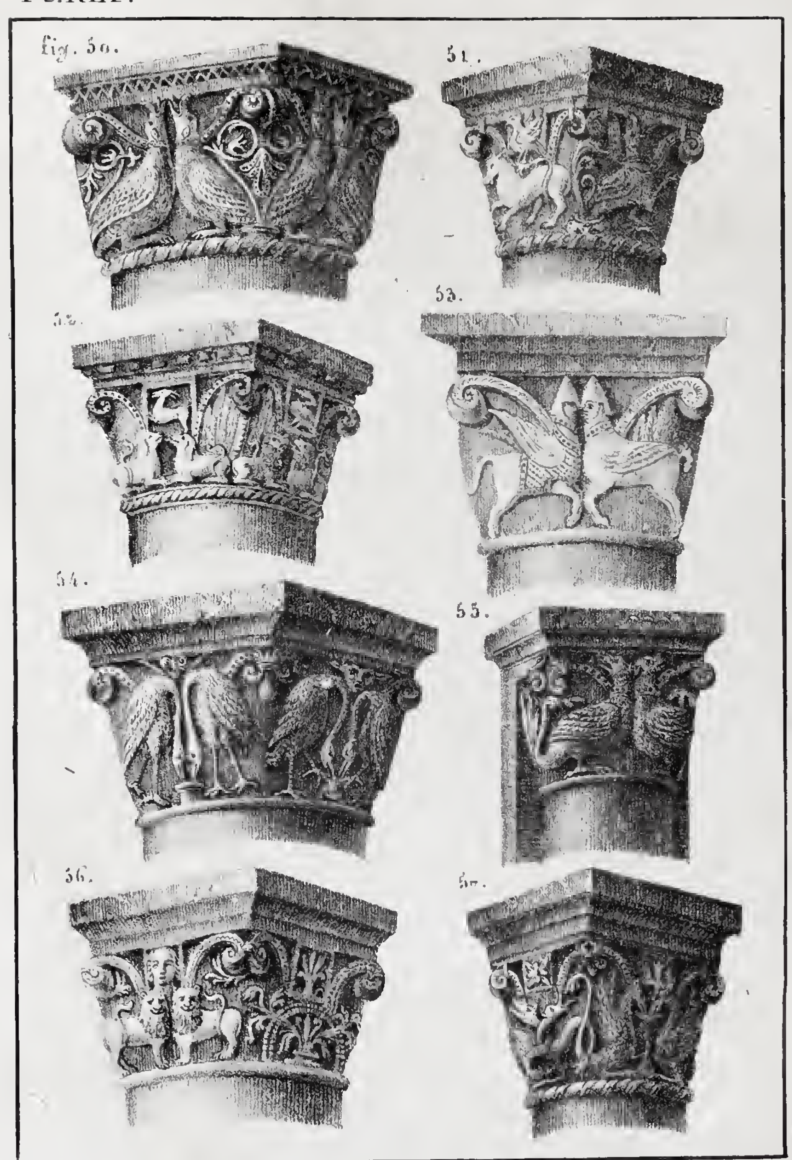
Pl. XVIII. fig. 49.



Lith. de G. Engelmann

Arcades servant de support à la tour centrale de l'église de l'abbaye aux Dames.

PL. XIX.



Lith: de G. Engelmann.

Chapiteaux du Maître-autel de l'église de l'Abbaye aux Dames à Caen.

l'ouest étaient autrefois extrêmement élevées, et leur construction faisait honneur au goût et au jugement de l'architecte ; mais la partie supérieure fut détruite en 1360 par Charles, roi de Navarre. On descend trois degrés pour entrer dans cette église. Je n'ai rien vu de remarquable dans le parloir, que la grille, au travers de laquelle on peut voir les nonnes ; mais en entrant dans l'intérieur de l'église, qui ne forme réellement qu'une vaste nef, j'ai été frappé de sa beauté et de sa magnificence.

Le sol de cette vaste église est pavé de marbre noir et blanc d'une manière fort élégante. Le maître autel, élevé de six marches, est revêtu des plus beaux marbres d'Italie, et orné de six colonnes corinthiennes également en marbre rouge et blanc. Elles portent une magnifique voûte, surmontée d'une croix richement dorée ; l'intérieur de ce dôme, parfaitement peint, représente une multitude d'anges, dont l'un porte une bandelette, sur laquelle sont écrits les mots *Gloria in excelsis !* La table de l'autel est garnie de lames dorées, et le fond est rempli par trois tableaux très-bien peints. (1).

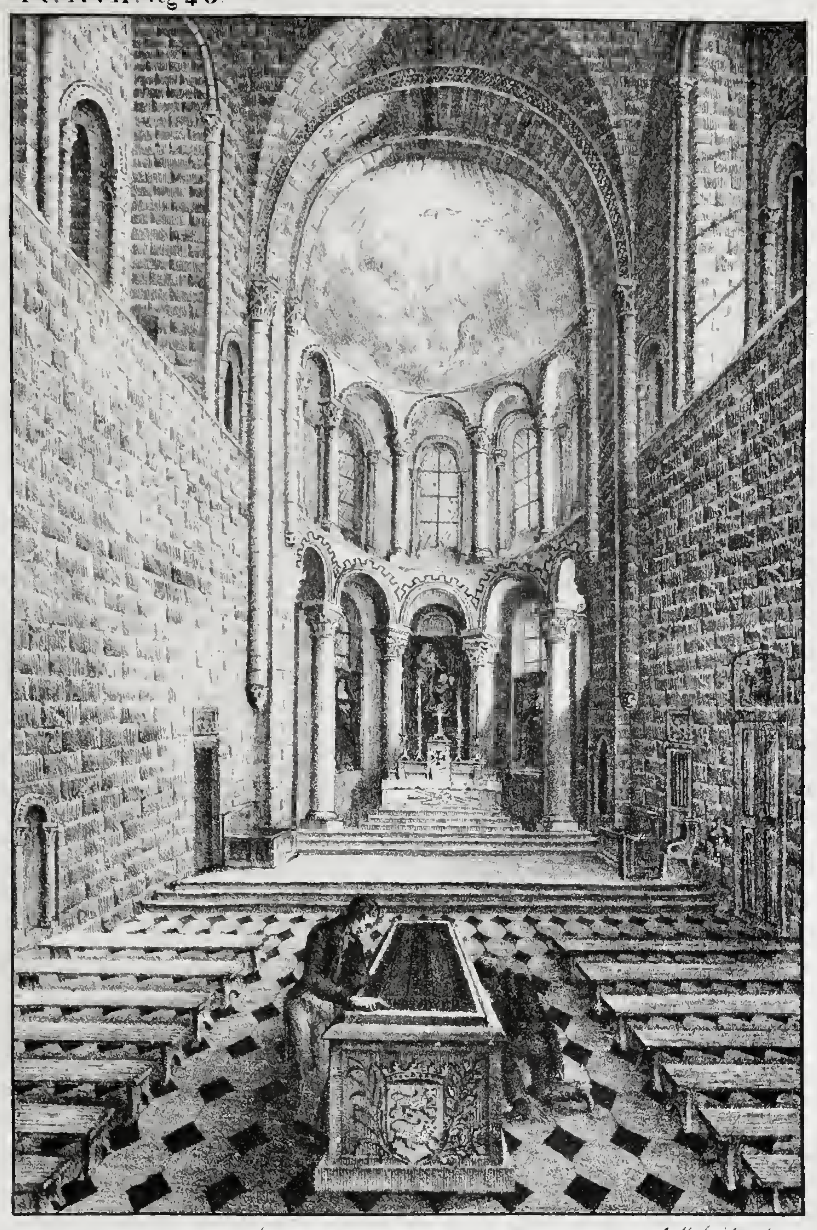
(1) Cet autel a été enlevé pendant les troubles de la révolution ; mais cet enlèvement a laissé à découvert les colonnes de la rotonde, ainsi que les chapiteaux de ces mêmes colonnes (planche 19, fig. 50 à 57), qu'on ne pouvait voir auparavant. Un de ces chapiteaux semble représenter la tête de Guillaume-le Conquérant, placée dans un médaillon carré, supporté par les lions de Normandie. On voit aussi sur un autre de ces chapiteaux, des corps d'oiseaux à figure humaine, coiffés avec le casque pointu et le cache-nez normand, tel qu'il se trouve répété dans la Broderie de Bayeux. (*Note du Traducteur.*)

Vers le milieu du chœur, et à quelque distance des degrés du maître autel, repose le corps de l'illustre fondatrice de cette abbaye (la reine Mathilde) (1), déposé sous un nouveau tombeau de marbre noir et blanc de trois pieds de hauteur sur six de longueur. Autour de celui-ci règne une rangée de pointes de fer de trois pouces environ, fixées sur les bords de la pierre tumulaire. Dans un écusson placé du côté de la tête, on voit les armes du Conquérant, deux lions en or; et du côté opposé une couronne en or. On lit sur ce tombeau l'épitaphe suivante, écrite en très-anciens caractères normands dorés (planche XVII, fig. 48):

Egregie pulchri tegit hec structura sepulchri,
Moribus insignem, germen regale, Mathildem.
Dux Flandrita pater huic extitit, Adala mater.
Francorum gentis Roberti filia regis,
Et soror Henrici, regali sede potiti,
Regi magnifico, Villelmo juncta marito,
Presentem sedem recenter fecit et edem,
Tàm multis terris quàm multis rebus honestis
A se ditatam, se procurante dicatam.
Hec consolatrix inopum, pietatis amatrix,

(1) La reine Mathilde ou Maud était fille de Baudouin, surnommé le Débonnaire, comte de Flandre par Adala ou Alice, fille aînée de Robert, roi de France, fils de Hugues Capet. Le duc Guillaume l'épousa à Angy, en Normandie, étant encore fort jeune. Lorsque la couronne d'Angleterre lui fut offerte après sa victoire sur Harold, il voulut différer son couronnement, afin que Mathilde pût venir participer à cette cérémonie; mais pressé de n'y apporter aucun retard, il prit la couronne et la posa sur sa tête; il couronna ensuite Mathilde le jour de la Pentecôte de l'année 1068. Elle mourut le 2 novembre 1083. (*Voir ci-contre la Généalogie de Mathilde.*)

Pl. XVII. fig 48.



Lith. de G. Engelmann

Tombeau de la Reine Mathilde
dans l'intérieur de la Chapelle de l'Abbaye aux Dames.

GÉNÉALOGIE DE MATHILDE, FEMME DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

pages 113-114.

Salvart, prince de Dijon.	Jungarde, fille de Gérard, comte de Roussillon.

Lyderic, seul fils et héritier, après avoir tué Phinart, surnommé le Buc, fut nommé en 621 par Dagobert, roi de France, grand forestier de la Flandre.	Rithilde, fille de Clothaire II, roi de France.

Jozaran, fils aîné, meurt sans postérité.	Anthony, second fils, devient forestier après son père, et meurt sans postérité.	Bouchard, 3e. fils, succède à son frère Anthony.	Helwig, fille de Walgilius, père d'Augisus, marquis de l'empire. Elle était aussi princ^{se} de Louvain.	Treize autres enfans.

Estoredus, seul fils et héritier, succède au gouvernement de Flandre, meurt en 792.	N. fille de N.

Lyderic II, seul fils et héritier, succède au gouvernement de Flandre et de Louvain, est nommé comte de Harlebec par Charlemagne en 836.	Flanarine, désignée par les uns comme fille d'un gentilhomme allemand, et par d'autres comme fille de Clothaire, roi de France.

Inguerram, ou Juguelram, fils et héritier, devient forestier de Flandre et comte de Harlebec.	N. fille de N.

Odoacre, fils et héritier, devient forestier et comte de Harlebec, il meurt en 863.	N. fille du Prévot de Schitive.

Baudouin, ou Baldwin, surnommé Bras de Fer ou le Hardi, fils unique, devient forestier, est créé comte de Flandre par Charles le Chauve, roi de France, en 863, meurt en 879.	Judith, fille de Charles le Chauve, roi de France, d'abord veuve d'Ethelweelf, roi des Saxons de l'ouest, et en secondes noces d'Ethelwald, roi d'Angleterre.

Charles, fils aîné, mort jeune.	Baudouin, 2e. fils, devient comte de Flandre, et meurt en 919.	Elstrude, ou Elfride, fille d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre.	Rodolphe, 3e. fils, comte et abbé de Cambrai.	Guinedilde épouse Wifrid comte de Barcelone.

Arnolph-le-Grand, fils aîné, devient comte de Flandre, meurt en 957.	Alice ou Adala, fille de Robert, comte de Vermandois.	Adulf, comte de Boulogne et St-Paul, 2e. fils, meurt sans postérité.	Alswithe, ou Elstrude.	Ermentrude.

Première femme, Mathilde, fille de Conrad, roi de Bourgogne, meurt sans postérité. =	Baudouin le jeune, fils aîné, devient comte de Flandre, meurt en 967.	*Seconde femme*, Mechtildis, fille d'Herman-Billung, duc des Saxons.	Ecbert, 2e. fils.	Luytgarde, épouse Wichman, comte de Gand.

Arnolph le jeune, fils aîné, devient comte de Flandre, et meurt dans l'année 988.	Susanne, ou Rosalie, fille de Berenger, roi d'Italie.	Jeanne épouse Geoffroy, comte de Mons et du Hainault.

Première femme, Ogine, fille de Gilbert, comte de Luxembourg, meurt sans postérité. =	Baudouin, surnommé le Barbu, fils aîné, devient comte de Flandre, meurt en 1034.	*Seconde femme*, Eléonore, fille de Richard II, duc de Normandie.	Mathilde, morte sans postérité.

Baudouin l'Insulaire, surnommé le Débonnaire, fils aîné et héritier, devient comte de Flandre, et meurt dans l'année 1067.	Alice ou Adala, fille de Robert, roi de France.

Baudouin, fils aîné, devient comte de Flandre. =	Richilde, fille et héritière de Reginald, comte de Hainault, veuve d'Herman, et mariée en troisièmes noces à Guillaume Fitz-Osberne, comte d'Hereford.	Robert, surnommé le Frison, 2e. fils. =	Gertrude, fille de Bernhard, duc de Saxe, et veuve de Florence, comte de Frise.	Mathilde ou Maud épouse Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.	Judith épouse d'abord Tostie ou Tostic, comte de Northumberland, père d'Harold, roi d'Angleterre, et en secondes noces, Welpho ou Welf, duc de Bavière.

Gazis dispersis, pauper sibi, dives egenis,
Sic infinite petiit consortia vite
In prima mensis post primam luce novembris.

La fureur, qui porta les Calvinistes en 1562 à détruire les autels et les tombeaux des églises, insulta les dépouilles mortelles de cette princesse dans leur dernier asile. Après avoir profané l'abbaye de Saint-Étienne, et dispersé les ossemens de Guillaume-le-Conquérant, ils se portèrent à l'abbaye de Sainte-Trinité, où ils exercèrent la même profanation sur ceux de Mathilde. Les prières et les larmes de l'abbesse et de ses religieuses n'eurent d'abord aucun effet sur le cœur de ces révoltés; cependant ils se contentèrent de jeter bas le sarcophage, et de briser la statue de la reine Mathilde, qui s'élevait au-dessus; après avoir ouvert le cercueil dans lequel était déposé le corps, un des révoltés voyant aux doigts de la Reine un anneau d'or, sur lequel brillait un saphir, le prit et l'offrit à l'abbesse, Anne de Montmorency, qui le donna ensuite à son père, le baron de Conty, connétable de France, lorsqu'il accompagna Charles IX à Caen, en 1563 (1).

Les fragmens de ce tombeau furent rassemblés

(1) Il était d'usage autrefois de mettre des anneaux aux doigts des Rois et des Reines, lorqu'on les enterrait. En restaurant l'abbaye de Westminster, on reconnut la tombe de Sebert, un des Rois de l'est de l'Angleterre; on y trouva son anneau mortuaire, orné d'un rubis de la plus grande valeur. M. Chifflet et le père Montfaucon rapportent qu'en 1623, des ouvriers, en travaillant dans l'église de Saint-Brice, près de Tournai, trouvèrent plusieurs pièces d'or, ainsi qu'un anneau de même métal, avec une tête d'homme gravée dessus; au-

avec soin, et quelques années après, il fut restauré tel qu'on le voit maintenant. On y mit en même-temps l'inscription suivante, gravée en deux parties avec des caractères romains dorés : (1)

tour de cet anneau était écrit *Childerici Regis*, ce qui fit connaître l'endroit où avait été enterré le roi Childéric, père de Clovis-le-Grand. Henri II, d'après le *Chronica Normanniæ* de Mathieu Paris et d'autres autorités, fut enterré à Font-Evraud, en Anjou, avec un anneau très-riche à son doigt ; et Richard II déclara en mourant qu'il voulait être enterré avec un anneau au doigt, suivant l'usage royal ; et en même-temps il spécifia qu'il serait orné d'une pierre précieuse de la valeur de 20 marcs. « *Item volumus, etc. quod super digitum nostrum, more » regio, annulus, cum lapide pretioso pretii sive valoris vigenti mar- » carum, monetæ nostræ Angliæ, ponatur.* » *Testamentum Ric. II regis*, dans l'ouvrage de Rymer, ayant pour titre *Fœdera*, T. 8, p. 76. Sous le règne de Charles Ier., on ouvrit le tombeau de Guillaume-le-Roux, dans la cathédrale de Winchester, et on y trouva un très-gros anneau d'or parmi différens autres objets.

(1) Ce tombeau fut détruit une seconde fois en 1793; mais l'inspection du pavé et du sol de l'église comparés avec les mots : *Humo adæquatum*, insérés dans la première des deux inscriptions ci-dessus relatées, que Ducarel avait heureusement conservée dans ses *Antiquités Anglo-Normandes*, donnèrent lieu de croire que la *Capsula plumbea*, dont il est fait mention dans cette même inscription, n'avait pas été découverte. En conséquence, M. le comte de Montlivault, préfet du Calvados et président de l'Académie de Caen, s'étant concerté avec Mg^r^. l'évêque de Bayeux, fit enlever, en présence de ce prélat et de plusieurs membres de l'Académie, une grande pierre unie et plus une petite, qui formaient une partie du pavé de l'église, au point même indiqué, comme étant celui qu'occupait le tombeau de la reine Mathilde. Cet enlèvement mit alors à découvert un cercueil en pierre de cinq pieds quatre pouces de longueur, de douze pouces de profondeur, et d'une largeur insensiblement graduée, depuis douze pouces jusqu'à vingt pouces, dans lequel on trouva, en effet, la boite de plomb désignée dans l'inscription sui-

Du

DU CÔTÉ DU MIDI:

Reginæ Mathildis pretiosos cineres
Qui à furore hæreticorum
Servati sunt, linteo piè involutos,
Capsula plumbea inclusit, et, honoris
Causâ, tumulum hunc humo adæquatum,
Non quidem regio apparatu, sed
Memori et digno ut potuit cultu,

ET DU CÔTÉ DU NORD:

Super his erexit
Ornavitque illustrissima et religiosissima
Domina Gabriela Francisca de Froullay
De Tessé, hujusce monasterii abbatissa,
Cujus pietate tam nobile magnificum
Altare fuit Christo nascenti
Consecratum uno eodemque anno.
MDCCVII.

Des stalles très-élégamment sculptées, qui sont fixées à une boiserie de douze pieds de hauteur, entourent ce monument. Elles se prolongent jusqu'à

vante de 1707. A côté de celle-ci était une portion des os frontaux d'une tête entourée d'herbes aromatiques, et enveloppée d'un morceau de toile encore bien conservée; quelques décombres remplissaient l'extrémité inférieure du cercueil; on y trouva une tête sculptée, avec les cheveux coupés à la naissance du col, comme les portent encore aujourd'hui les paysans normands. Cette boîte de plomb renfermait plusieurs ossemens, dont quelques-uns étaient chargés d'une matière jaunâtre semblable à de l'adipocire et couverts de petits cristaux lilacés de phosphate calcaire. Des anatomistes distingués ont reconnu à l'inspection de ces ossemens, qu'ils devaient appartenir à une femme de la taille de la reine Mathilde. Comme il ne restait plus aucun doute sur l'existence réelle des restes de la Reine, spécifiés dans

la grille du chœur, qui est couverte d'une riche tapisserie, pour qu'on ne puisse voir pendant le service divin cette partie du chœur réservée aux religieuses. Toutes les voûtes de cette église sont circulaires, et les arcades des portes et des fenêtres sont également à plein cintre.

Il ne me fut permis de voir aucune autre partie de l'abbaye (1), que le parloir de l'abbesse, dont

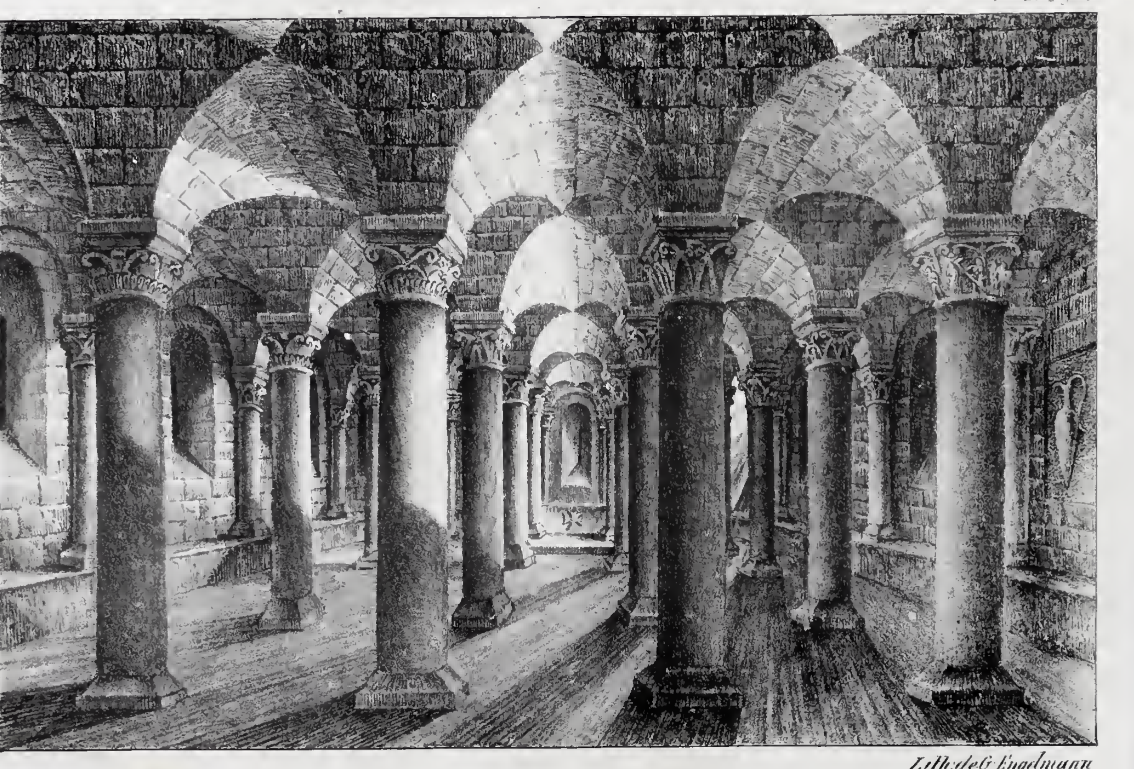
l'inscription que Mme. de Tessé avait fait mettre en 1707, M. de Montlivault fit sceller de nouveau la boite de plomb, dans laquelle on ajouta seulement un tube de verre hermétiquement fermé, qui contenait le procès-verbal de cette découverte. Ce magistrat donna en même temps des ordres pour replacer un tombeau semblable à celui qui existait avant la révolution (planche 17, fig. 48.) A cet effet, la pierre tumulaire de marbre noir portant l'inscription originale en caractères normands, que M. Lair avait sauvée, et qu'il avait déposée provisoirement dans l'église de l'abbaye de Saint-Etienne, fut rapportée pour être replacée sur le nouveau cénotaphe; les deux inscriptions de 1707 furent également gravées sur les côtés nord et sud; à l'ouest, on apposa les armes ducales de la Normandie, et à l'est, vis-à-vis l'autel, l'inscription française suivante :

Ce tombeav renfermant les dépovilles mortelles
De l'illvstre fondatrice de cette abbaye
Renversé pendant les discordes civiles
Et déplacé depvis vne longve serie d'années
A été restavré conformément av vœv des
Amis de la religion de l'antiqvité et des arts
MDCCCXIX
Par ordre
de Casimir comte de Montlivault conseiller d'état prefet
et les soins
de Lechavdé d'Anisy directeur et Haron Romain architecte.

(*Note du Traducteur.*)

(1) Ducarel n'ayant pu voir la chapelle souterraine, j'en donnerai

Pl. 20 Fig. 38



Lith. de G. Engelmann

Crypte ou Chapelle souterraine,
vulgairement désignée sous le nom de Tombeau de la Reine Mathilde.

la vue domine sur une belle prairie, et s'étend à une très-grande distance. Parmi les objets curieux conservés dans le chartrier, il y avait un ancien ma-

ici la description. Cette crypte ou chapelle souterraine (planche 20, fig. 58), était dédiée à St. Benoît; mais elle est plus souvent désignée sous le nom de Tombeau de la Reine Mathilde; l'architecture en est extrêmement élégante; elle est décorée de trente-six colonnes, distantes de quatre pieds les unes des autres, avec un banc semi-circulaire autour de la chapelle. Les chapiteaux des colonnes sont très-variés, et ont beaucoup de rapport avec ceux qui entourent le maître autel qui est directement placé au-dessus. L'autel de cette chapelle est moderne; car une des pierres qui le composent est un fragment d'inscription sur laquelle on lit encore le nom de Montmorency. Ce fut dans l'enfoncement d'une partie du mur, au sud de cette chapelle, qu'on déposa les ossemens trouvés dans le relèvement des pierres tumulaires qui servaient de pavé dans l'ancien chapitre des dames de la Trinité. On y a placé l'inscription suivante :

Ossemens trouvés dans l'ancien chapitre des dames de la Trinité
et déposés dans ce lieu le 4 mars 1818.

Les diverses pierres tumulaires dont on vient de parler ont été soigneusement décrites dans l'ouvrage manuscrit de M. Auvray-la-Bataille, qui est maintenant en la possession de M. l'abbé de La Rue. On y retrouve 1°. celle de Julienne de Saint-Célerin, morte le jour de St^e^. Luce 1256; – 2°. de Béatrix Cambernon, morte le treize des calendes d'octobre 1289; – 3°. d'Amicie de Gournai, morte le premier mars 1294; – de Nicole de Goulvas, abbesse, morte le 10 mai 1336. – 5°. de Marie de la Variguière, morte le 4 avril 1401; – 6°. d'Agnès de Thieville, abbesse, morte le 15 avril 1422; – 7°. celle de sa Sœur, Marguerite de Thieville, morte le 20 février 1442; – 8°. de Blanche d'Auberville, morte le 20 avril 1470; – 9°. enfin, celle de Catherine-le-Vicomte, morte le 26 mai 1492.

On a en outre trouvé dans cet ancien chapitre deux tombes de pierre brisées transversalement, et qui primitivement n'en avaient fait qu'une seule, dans chacune desquelles on avait réuni les ossemens, la crosse et le voile de deux abbesses. Le tissu des étoffes et même le cuir des souliers étaient encore assez bien conservés, ainsi

nuscrit, qui contenait l'état des effets de la garde-robe, joyaux, toilette, etc., etc., qui avaient appartenu à la reine Mathilde; mais il ne me fut pas permis d'en prendre une copie. L'abbesse me refusa aussi la permission de voir une ancienne peinture qui décorait un de ses appartemens, et qu'on regardait comme le portrait de Mathilde, leur première abbesse, revêtue de ses habits de religieuse; cependant plusieurs personnes pensent que cette peinture représente l'illustre fondatrice (1).

Cécile, fille aînée de Guillaume-le-Conquérant, fit profession à Fécamp en 1075; elle vint ensuite à Caen, après la dédicace de cette abbaye, afin d'être élevée sous les yeux de Mathilde, la première abbesse; à sa mort, elle lui succéda dans l'administration de l'abbaye, qu'elle gouverna avec

que des baies de laurier; mais les ossemens étaient de la couleur du lilas le plus foncé, chargés de petits cristaux de phosphate de chaux; une boule d'ambre ou de succin, qui ornait la crosse d'une de ces abbesses, avait pris la couleur jaune rougeâtre du quartz résinite. Dans les terres remuées de cet ancien chapitre, on a aussi trouvé deux anneaux d'or unis et bombés extérieurement : l'un porte sur la paroi intérieure deux Y entrelacés, et l'autre un Y renversé, un cœur percé de flèches et les lettres D et C également entrelacées.

(*Note du Traducteur.*)

(1) Le portrait de cette Reine, maintenant au Muséum de Caen, était en effet à l'Abbaye-aux-Dames; mais il est à présumer que celui dont parle Ducarel a été déchiré lors de la révolution, à cause de l'habit religieux dont Mathilde était revêtue. Voyez ci-dessus la planche 14, fig. 30, dans laquelle on a donné ce portrait.

(*Note du Traducteur.*)

beaucoup de zèle et une piété remarquable pendant 15 ans. Elle mourut le 13 juillet 1126, et fut enterrée dans l'église du monastère, après avoir porté le voile cinquante-deux ans. Depuis cette époque, le gouvernement de cette abbaye a toujours été confié à des dames de la première distinction; toutes les religieuses étaient également des filles nobles, et on n'en admettait aucune autre à prendre le voile.

Cette abbaye est non seulement exempte de toute juridiction épiscopale, mais elle a une officialité et une juridiction particulière sur quatre paroisses, qui sont nommées ses *Privilèges*. Guillaume-le-Conquérant ayant accordé à son abbaye de Saint-Étienne le droit de placer les armes de l'abbé sur toutes les portes de la ville, et aux barrières des faubourgs, ainsi que celui de percevoir les anciens impôts dits la *Petite Coutume*, pendant sept jours de chaque année, donna le même privilège à l'abbesse de Sainte Trinité, sur la demande que lui en fit la reine Mathilde. Ainsi, en vertu de cette concession, l'abbesse perçoit tous les droits dus pendant les trois jours qui précèdent et les quatre qui suivent le dimanche de la Trinité, de la même manière qu'ils sont perçus par l'abbé de Saint Étienne, trois jours avant, et quatre jours après la Saint-Michel. Le revenu annuel de l'abbaye est évalué à 70,000 livres.

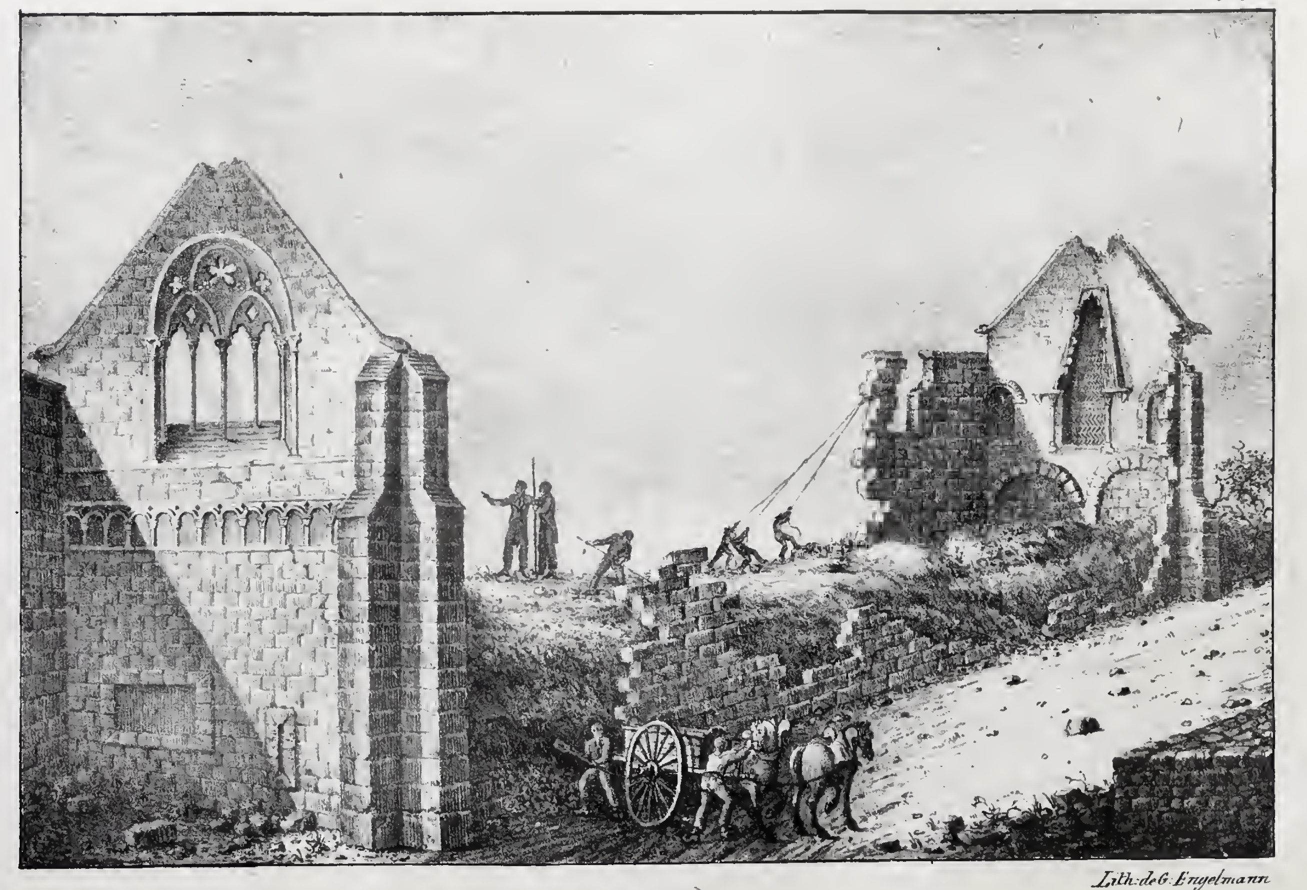
Une partie de l'enceinte et la grande porte extérieure servaient autrefois de forteresse, sous le nom

de *Fort de Sainte-Trinité de Caen* (1), dans lequel il y avait toujours une garnison commandée par un capitaine, dont le traitement annuel était de près de cent couronnes (600 liv.) Ce fort, ainsi que les deux principales tours de l'église abbatiale, qui étaient d'une grande utilité pour découvrir et empêcher les approches de l'ennemi, furent détruits en 1360 par Charles, roi de Navarre, pendant la guerre qu'il soutint contre Charles, dauphin, régent, et ensuite roi de France sous le nom de Charles V. Une partie de la porte de ce fort et quelques traces des fossés subsistent encore. Les habitans de plusieurs maisons de Caen, qui dépendaient de cette abbaye, étaient obligés, d'après les conditions de leur bail, de tenir constamment les fossés du fort en réparation, avant sa destruction.

Outre ces deux grandes abbayes, il y a à Caen

(1) En entrant à gauche dans la cour de l'abbaye, on voit encore les vestiges d'un ancien palais attenant également aux murs intérieurs de ce fort, dont il ne reste plus que les deux gables, l'un contient une vaste cheminée ornée de deux colonnes fort élégantes; l'autre est remarquable par une ligne de petites colonnes avec des arceaux à plein cintre, surmontés d'une grande croisée en ogive, la seule qui se trouve dans cette abbaye : ce qui ferait croire que cette partie est plus moderne. La position de cet édifice près des murs extérieurs semble indiquer qu'il servait autrefois d'habitation au gouverneur du fort de Sainte-Trinité, quoiqu'on lui donne pompeusement le nom de Palais de la reine Mathilde. Dans la nouvelle distribution de cette abbaye, que l'on va convertir en hôpital civil, l'administration municipale de la ville de Caen s'étant vue forcée par les plans de l'architecte de faire abattre cette ancienne construction, je l'ai dessinée (planche 21, fig. 59), afin d'en conserver le souvenir. (*Note du Traducteur.*)

Pl. 21 fig. 39



Lith. de G. Engelmann

Démolition des ruines d'un ancien Edifice connu sous le nom de Palais de la Reine Mathilde.

six couvens d'hommes, cinq de femmes et trois hôpitaux, indépendamment de plusieurs autres établissemens religieux; mais aucuns d'eux n'ont été fondés par des Anglais.

L'Université de Caen a été fondée par Jean, duc de Bedford, régent de France, au nom et par l'ordre de son neveu, le jeune roi Henri VI. Le goût pour la culture des belles-lettres qui fleurissait à cette époque dans le midi de la France, excita, dit-on, le duc à donner, par politique, la même impulsion aux Normands, dans l'espérance qu'en établissant avec de si grands avantages une pépinière de savans, il pourrait regagner, en faveur des Anglais, l'affection des Normands, qui commençait à décliner d'une manière sensible. Il donna, à cet effet, des lettres patentes sous le grand sceau, datées de Rouen, du mois de janvier 1431, en vertu desquelles fut fondée l'Université, pour l'étude des lois civiles et canoniques. En même temps, la majeure partie d'un bâtiment considérable de la rue des Cordeliers fut disposée pour les professeurs, et l'autre partie pour le Bailliage.

Vers le 15 février 1436, le roi créa des chaires de professeurs pour les lettres et la théologie; et par d'autres lettres patentes, datées de Kensington, le 19 mars 1437, il ajouta une chaire de physique, et délégua le gouvernement de l'Université au Bailli de Caen, pendant le temps de sa gestion. En 1439, l'établissement de cette Université, ainsi que les privilèges qui lui avaient été accordés par Henri VI,

furent confirmés par deux bulles du pape Eugène IV, en y ajoutant tous les autres privilèges et immunités dont jouissaient à cette époque quelques Universités de France ; ce qui donna lieu à la lettre particulière que le Roi écrivit à ce même Pontife, pour demander cette faveur (1). Par la même bulle, le Pape désigna l'évêque de Bayeux pour être chancelier de l'Université, et un anglais, nommé Michel Trégore, pour Recteur ou vice-chancelier, ainsi que les évêques de Lisieux et de Coutances, comme conservateurs de ses privilèges apostoliques.

Le bruit et le tumulte causés par le concours du peuple qui suivaient journellement la Cour de justice étant incompatibles avec la tranquillité et la liberté nécessaires pour la culture des lettres, Henri VI, sur la demande des professeurs, donna, en 1442, la totalité du bâtiment à l'Université, qu'il dota en même temps fort libéralement ; et il transféra la Cour de justice dans une autre partie de la ville.

En 1450, les Français s'étant rendus maîtres de la ville de Caen et de presque tout le pays que les Anglais occupaient en France, l'Université fut de nouveau créée par Charles VII, à la demande des trois états de Normandie. Elle obtint en même temps de nouveaux privilèges, confirmés par les papes Nicolas V, Calixte III, Pie II, et Innocent VIII.

(1) Cette lettre est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque Lambeth, sous le n°. 211, intitulé : *Opusculum ex missivis litteris se-» renissimi principis Henrici sexti, Angliæ et Franciæ regis, etc., » etc.* » Page 44. (Voir à la fin de l'ouvrage.)

Cette

Cette Université est la seule en France qui possède cinq facultés, savoir : de théologie, des lois civiles et canoniques, de physique, des droits et des arts. Outre les écoles publiques, il y a quatre colléges qui en dépendent, savoir : le collége du Mont, le collége des Arts, le collége Du Bois, et celui du Cloutier ; mais on ne doit en compter réellement que trois, car celui du Cloutier n'a pas de professeurs.

On dit que le nombre des professeurs s'élève au-dessus de soixante ; mais le traitement de plusieurs de ceux-ci est très-modique ; quelques-uns n'avaient pas plus de soixante livres (ou environ deux livres douze schillings six pences) par an. Les principales chaires sont au nombre de douze, savoir : deux pour la théologie, deux pour les lois civiles, deux pour les lois canoniques, une pour les lois françaises, quatre pour la physique, auxquelles Louis XV régnant, en a ajouté une pour la chimie. Dans la faculté des arts, le collége Du Bois et celui des Arts ont chacun six professeurs, et le collége du Mont sept, dont deux de philosophie et cinq de littérature.

La bibliothèque est un vaste édifice régulier assez bien pourvu de bons livres ; elle est ouverte au public deux jours de la semaine (1). Elle fut enrichie par le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, qui y ajouta encore la curieuse bibliothèque du célèbre

(1) Elle a été depuis transférée dans un vaste et beau local dépendant des bâtimens de l'hôtel-de-ville de Caen. Elle est ouverte tous les jours non fériés. (*Note du Traducteur.*)

Bochart ; en 1732, on lui donna les revenus du collége du Cloutier.

Il y a également à Caen un jardin botanique, auquel est attaché un professeur qui y fait des cours.

Le Recteur, chef résident de l'Université, porte encore, en mémoire du premier fondateur, l'habit royal d'Angleterre, ou plutôt la robe rouge d'un docteur des lois civiles. Un ancien privilège l'exempte, ainsi que tous les autres officiers de l'Université, de certains droits ou taxes ; et c'est par ce motif d'intérêt que plusieurs personnes distinguées sollicitent et achètent quelquefois les places les plus inférieures, telles que celles de bedeau, de balayeur, etc., persuadés qu'ils ne seront exposés à faire quelque dépense que dans le cas où le Recteur viendrait à mourir pendant son Rectorat. La dépense que nécessitent ses funérailles est en effet si excessive, que chaque officier souhaite, non sans raison, qu'il vive aussi long-temps que dure son Rectorat. Pour prévenir un malheur attaché à l'espèce humaine, l'Université a eu recours à l'expédient de ne nommer le Recteur que pour six mois ou même pour un temps plus court, quand il a déjà été en danger de perdre la vie. Cependant ces sages précautions furent inutiles il y a peu d'années ; le Recteur fut tué par l'éclat du canon d'un fusil de chasse, et les officiers se lamentent encore de la dépense qu'ils furent obligés de faire dans cette circonstance.

Le nombre des étudians, en y comprenant le Recteur, les professeurs, les régents, les maîtres et officiers

de l'Université s'élève à 1500 ; mais dans ce nombre sont compris les enfans qui composent les plus basses classes, et l'étude de ce qu'on appelle les *humanités ;* ce qui, en Angleterre, n'est considéré que comme l'étude de la Grammaire ou des premiers élémens des belles lettres. Enfin, cette Université, malgré ses nombreux privilèges et sa réputation tant vantée, est réellement au-dessous des plus petits colléges des Universités d'Angleterre ; elle est actuellement sur son déclin, tant par la négligence que l'on apporte à l'étude des langues grecque et latine, et par la décadence générale des lettres en Normandie, que par la conduite des évêques, qui ont trouvé le moyen d'anéantir les prétentions des gradués, qui, d'après leur ancienneté et les intentions du fondateur, auraient le droit d'être pourvus de bénéfices.

L'hyppodrome ou l'Académie royale d'équitation, pour l'éducation des jeunes gentilshommes, dirigée par M. de La Pleignière, et qui est si vantée par le peuple de Caen, est particulièrement fréquentée par beaucoup d'Anglais. Cet établissement n'est qu'un vaste pensionnat, dont les meilleurs appartemens sont au-dessous de ceux d'Eaton. Le bâtiment forme un carré, dans le milieu duquel est une statue de Louis XIV. Trois des côtés de cet édifice renferment les logemens des élèves, et le quatrième est divisé en remises ou écuries. Il y a en outre un manège parfaitement disposé près de l'écurie destinée aux chevaux de l'établissement. Les élèves apprennent le français, les mathématiques, la musique, la danse, l'é-

quitation, etc. : la dépense peut en être calculée d'après le prospectus de l'Académie, à quatre-vingt-deux livres sterlings. Il y avait lors de mon séjour vingt-six élèves, dont seize Anglais ou Irlandais, et dix Français ; mais en 1767, le nombre des Anglais n'était plus que de neuf, ainsi que je m'en suis informé.

On compte à Caen treize églises paroissiales, dont la principale est celle de Saint-Pierre, appelée autrefois Saint-Pierre-de-Darnetal (Planche 22, fig. 60) ; elle est située au milieu de la ville ; elle est remarquable par la beauté et la grâce de ses ornemens intérieurs et extérieurs, et particulièrement ceux de l'abside ou du rond-point derrière le chœur (planche 23, fig. 61) ; par l'élégance et la hardiesse de sa flèche, qui est extrêmement élevée, et dont la construction est si bien ménagée, que dans quelque partie de l'église que l'on soit placé, on ne peut distinguer les quatre piliers qui servent de base à cette flèche. Ce beau morceau d'architecture fut complètement terminé au commencement du XIVe. siècle, par un Anglais, nommé Nicholas (1), qui était alors bourgeois de Caen, et trésorier de cette église. L'épitaphe suivante, conservée par M. de Bras, a été

(1) Cet architecte se nommait Nicolas Langlois (nom fort commun en Normandie.) C'est par un espèce de contresens que Ducarel a traduit ce nom par *Nicholas an Englishman.* C'est par une erreur plus ridicule encore que M. Dibdin fait venir *from Germany* (ou littéralement de l'Allemagne), les belles pierres de taille tirées des carrières du village d'*Allemagne*, près de Caen.
(*Note du Traducteur.*)

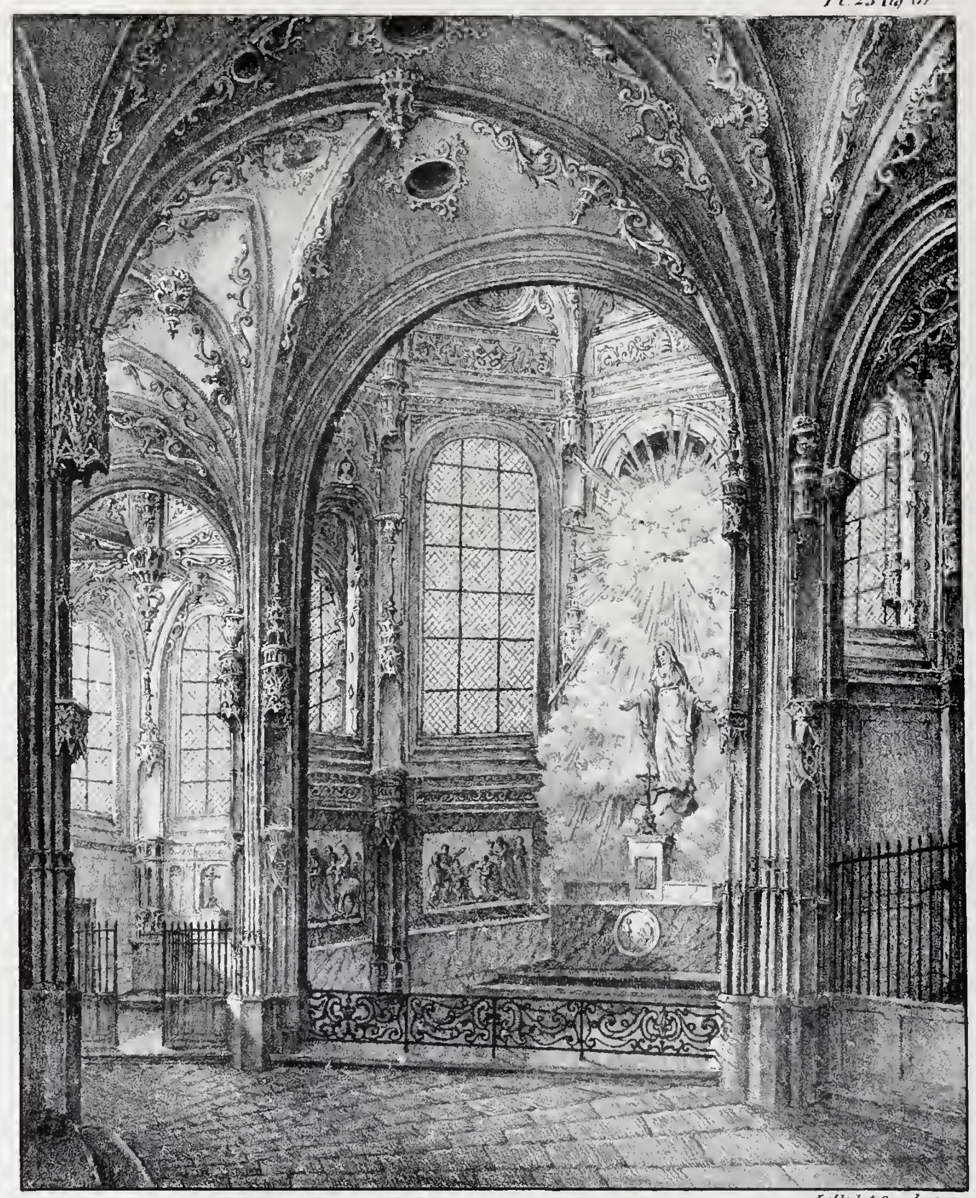
Pl 22 Fig: 60.



L.B. Lith de G Engelmann

Eglise de St Pierre à Caen.

Pl. 23 fig 61



L. D'anisy.

Lith. de G. Engelmann.

Intérieur de l'abside de l'Eglise St Pierre à Caen.

faite à sa mort, arrivée en juillet 1317; mais on n'est pas certain si elle a jamais été placée sur son tombeau:

Le vendredy devant tout droict
La Saint Cler, que le temps n'est froit,
Trespassa Nicolle l'Anglois
L'an mil trois cents et dix-sept.
Son corps gist cy, l'âme à Dieu soit!
Chascun en prie, car c'est bien droict.

Bourgeois estoit de noble guise.
Moult de bien fist en ceste église;
Trésorier en fut longuement,
Et par lui et par sa devise
Fut la tour en sa voye mise
D'estre faicte si noblement.

Prud'homs estoit courtois et sage
Et sans orgueil et sans outrage
De tous gens chery et aimé.
De sa mort ce fut grand dommage.
Son esprit soit en l'héritage
De Paradis soit hoir clamé.

O lui gist sa femme première
Qui moult fut de noble manière
Et estoit nommée Germaine.
Envers Dieu fut moult ausmonière.
Qui les mettra en sa prière,
Dieu les mette en bonne sepmaine.

Le jour que ce monde passa
Et de ce siècle trespassa,
Ce fut le second jour d'octobre
L'an mil trois cens et dix-sept.
Grand dommage fut, comme on sçait;
Car elle estoit bien sage et sobre.
Or priez par dévotion
Qu'ils ayent pleine remission.

Michel Trégore, anglais de naissance, premier Recteur de l'Université de Caen, a été enterré à l'entrée du chœur de cette église, dans laquelle on voit encore son effigie. C'est aussi dans cette église que l'on chante le *Te Deum* dans les grandes fêtes ou pour tous les événemens remarquables. C'est également à Saint-Pierre que se réunit le clergé des autres paroisses pour les grandes processions.

L'église paroissiale de Sainte-Paix de Toussaints fut bâtie en 1061, par le duc Guillaume, en commémoration d'un Concile provincial tenu par son ordre dans un bâtiment situé sur l'emplacement qu'occupe maintenant l'église. Les historiens d'alors nous apprennent qu'il était d'usage, au temps du duc, pendant la tenue d'un Concile, de suspendre et de prévenir toute espèce de trouble et de contestation, et il était ordonné à tous les habitans de la ville de se tenir dans un état de tranquillité parfaite, afin d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à quelques rixes. C'est ce qu'on appelait la *Trève de Dieu.* Par ce même motif, l'église nouvellement érigée reçut le nom de Sainte-Paix de Toussaints. C'est à cette trève ou plutôt à l'état de repos et de tranquillité ordonné par Guillaume-le-Conquérant, que plusieurs écrivains ont attribué avec quelque fondement l'origine de la cloche du Couvre-feu.

L'église de Saint-Étienne, située près de l'abbaye de ce nom, est regardée comme la première église de Caen : c'est pourquoi on la distingue par le

nom de Saint-Étienne-le-Vieil (1). Le peuple de Caen, abusé par une fausse tradition, répète que ces églises paroissiales, ainsi que celles de Saint-Sauveur, de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Jean ont été fondées dans le IVe. siècle par St-Regnobert, comte du Bessin, et ensuite évêque de Bayeux; mais Saint Étienne est beaucoup plus ancien que ces dernières. Sur un des piliers de cette église, vis-à-vis une des portes de la ville, on voit un bas-relief représentant un homme à cheval qui paraît entrer dans la ville. Sous les pieds de son cheval, un jeune

(1) D'après un passage de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Étienne, lequel est répété dans la charte de confirmation donnée par Henri II, plusieurs personnes ont été portées à croire que cette église de Saint-Étienne-le-Vieil était un monastère long-temps avant que Guillaume-le-Conquérant eût bâti l'abbaye actuelle, et que pour la distinguer on lui donna le nom de *Vieil*. Le passage de cette charte s'exprime ainsi : « *Partem quoque burgi trado in quâ præfatum monasterium » constructum est, a muro in directum, occidentem versùs, sicut » via protenditur, quâ a Veteri B. Stephani Monasterio ad urbem » Bajocensem itur.* » Mais Huet, qui a développé ce sujet dans les Origines de Caen, prouve que le mot *monasterium* cité dans cette charte, n'est qu'une fausse interprétation du mot français moutier, qui, à cette époque, signifiait seulement une église, et non l'habitation de plusieurs religieux vivant en communauté sous des règles particulières. Ducarel s'est trompé, s'il a regardé cette église de Saint-Etienne dit le Vieil, comme plus ancienne que celle de l'abbaye de Saint-Étienne : cette dernière lui est antérieure de quatre siècles; il aura été induit en erreur par un passage où il est parlé d'une église de Saint-Étienne plus ancienne que celle de l'abbaye; mais la plus légère connaissance de l'architecture gothique suffit pour se convaincre que ce n'est pas le Saint-Étienne-le-Vieil, du temps de Guillaume, que nous voyons maintenant occupée par les chevaux de remonte, mais un ouvrage des XIVe. et XVe. siècles. (*Note du Tr.*)

homme est étendu mort, et devant lui un homme et une femme sont à genoux. M. de Bras pense que ce bas-relief représente l'entrée du duc Guillaume dans la ville de Caen.

L'église paroissiale de Saint-Sauveur-du-Marché est un édifice très-ancien, mais n'offrant rien de remarquable dans son intérieur. La forme particulière de l'arcade du portail à l'ouest et le genre extraordinaire des ornemens sculptés dans le fronton triangulaire qui le couronne, offre une preuve évidente de son antiquité ; c'est par ce motif que j'en donne ici le dessin (planche 24, fig. 63.)

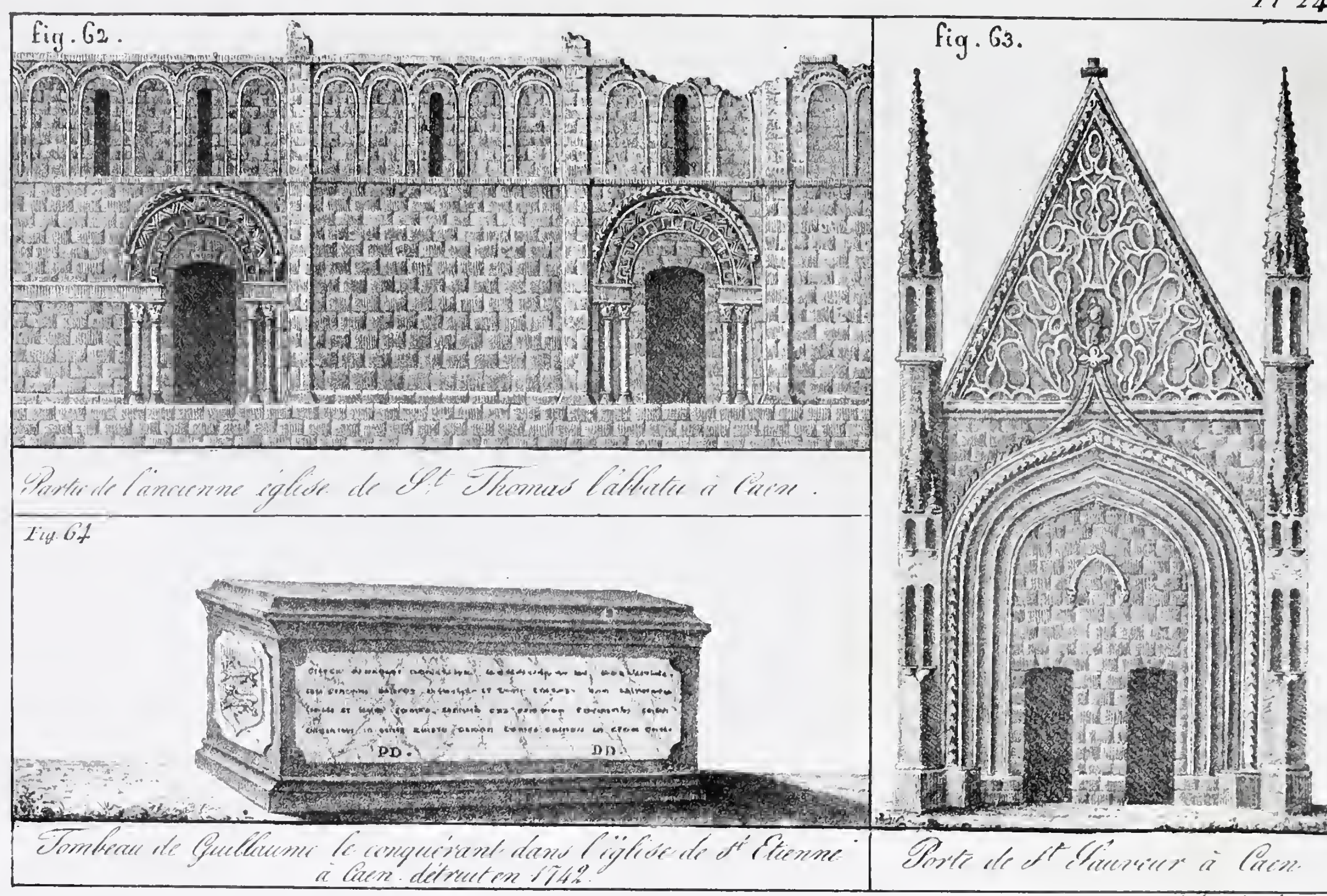
Les autres églises paroissiales de Caen méritent à peine d'être citées, excepté celle de Saint-Nicolas-des-Champs, qui est remarquable par son antiquité.

Dans le faubourg Saint-Gilles, on trouvait l'ancienne chapelle de Saint-Thomas-l'Abbatu (1), que Huet dit avoir été bâtie de temps immémorial. Les colonnes qui subsistent encore dans l'intérieur de cette chapelle diffèrent évidemment de toutes celles de ce genre observées jusqu'ici. Leurs chapiteaux sont également remarquables par leurs ornemens et les figures d'animaux extraordinaires qui se terminent en queues

(1) Ducarel s'est également trompé en désignant cet édifice comme une chapelle ; des titres et des chartes de la fin du XIIe. siècle prouvent que c'était un hospice particulier pour les lépreux, fondé probablement pour les vassaux de l'abbesse de Sainte-Trinité. Voyez M. l'abbé de La Rue (*Essais historiques sur Caen*, *t. II*, *page* 196.) Cet édifice a été entièrement détruit depuis le voyage de Ducarel.

(*Note du Traducteur.*)

de



Partie de l'ancienne église de S.t Thomas l'abbatu à Caen.

Tombeau de Guillaume le conquérant dans l'église de S.t Etienne à Caen. détruit en 1742.

Porte de S.t Sauveur à Caen.

Lith de G Engelmann.

de poissons : « *Desinentes in caudâ pisces.* »Une partie de ces colonnes sont recouvertes de masses de terre qui proviennent des fouilles faites près du maître autel et de deux autels à l'ouest de la chapelle , d'après l'idée généralement répandue qu'un très-grand trésor y étoit enterré. On voit près des murs du chœur quelques ruines qui m'ont paru faire partie de deux tombeaux ; sur l'un , sont deux personnes à genoux devant une autre qui est assise ; sur le second est une longue inscription en caractères gothiques extrêmement altérés , contenant l'état du nombre de messes qui devaient être dites dans cette église , les terres des environs qui y étaient affectées , ainsi que les heures fixées par le curé pour dire ces mêmes messes , quoique depuis très-longtemps on n'y fasse plus de service. Du côté du nord de la chapelle , il n'y a que deux fenêtres ; celui-ci n'est pas aussi richement orné que celui du midi (planche 24 , fig. 62). Ce fragment peut donner au lecteur une idée du mode de construction qui porte à Caen le nom d'ancien gothique , et qui est certainement bien antérieur à tous les édifices qu'on regarde comme architecture normande. (1)

Dans la chapelle de St[e].-Croix , située dans la collégiale du Saint-Sépulcre , on voyait autrefois un ta-

(1) M. l'abbé de La Rue n'est pas de ce sentiment ; il dit dans le même paragraphe cité ci-dessus , que les antiquaires qui ont vu les ruines de cet édifice en fixaient la fondation vers le milieu du XII[e]. siècle , et il renvoie à la planche de Ducarel ceux qui voudraient en déterminer l'âge d'après le style de son architecture.

(*Note du Traducteur.*)

bleau fort curieux, représentant la prise de Caen par Henri VI, roi d'Angleterre; il fut exécuté et placé dans cette chapelle par l'ordre même de ce Roi; mais il n'existe plus maintenant, et on suppose qu'il a été détruit par les Calvinistes, lorsqu'ils démolirent une partie de cette collégiale en 1562.

Les murs de l'ancienne ville, dont on attribue la fondation au duc Guillaume, étaient flanqués de neufs tours, dont une, autrefois désignée sous le nom de Tour-au-Maréchal, porte maintenant celui de Tour-au-Massacre, en mémoire, disent les habitans, de l'horrible massacre de la garnison par les Anglais, lorsqu'ils prirent la ville. Mais il n'est pas probable que cet événement particulier ait donné lieu à cette dénomination, puisqu'il y a à Rouen et dans beaucoup d'autres villes, des tours qui portent ce même nom. Les murs actuels, qui ont près de soixante pieds de hauteur sur huit ou dix d'épaisseur, sont flanqués de vingt-une tours rondes ou carrées, dont plusieurs ont des plates-formes propres à recevoir du canon.

La ville avait autrefois douze portes; mais elle n'en a plus que six, savoir : la Porte-de-Bayeux, la Porte-Neuve, la Porte-Millet, la Porte-au-Berger, la Porte-Saint-Julien, et la Porte-d'Étienne; les autres ont été démolies depuis long-temps. (1)

(1) Les autres portes avaient été démolies depuis long-temps, pour construire les nouvelles fortifications : elles portaient le nom de Porte-au-Bac, Porte-Artus ou Porte-au-Duc, Porte-de-la-Boucherie ou Porte-des-Prés, et quelquefois Porte-des-Jacobins, Porte-du-Moulin, et Porte-du-Pont-Saint-Pierre.

Environ à un mille de Caen, sur la grande route de Bayeux, on trouve les ruines d'une ancienne chapelle, démolie, dit-on, par les Anglais, sous le règne d'Édouard III. Les vestiges qui restent de cet ancien édifice laissent voir des arches à plein cintre, comme celles de Saint-Thomas-l'Abbatu. (1)

Près de cette chapelle, vers le midi, se trouvent les ruines d'un ancien hôpital pour les lépreux, nommé la Léproserie-de-Beaulieu, et communément la Maladrerie, fondée en 1160 par Henri II, roi d'Angleterre. J'y ai remarqué cinq cheminées d'une construction fort singulière, rangées sur une même ligne, à une distance de vingt pieds les unes des autres. Chacune d'elles forme un cône obtus, fermé dans le haut et surmonté d'une grande boule, de façon que le seul espace pratiqué pour le passage de la fumée se fait au travers de petites ouvertures qui se trouvent dans les côtés. Ces cheminées font partie d'un bâtiment qui formait autrefois un grand carré avec une cour dans le milieu. Des vestiges d'autres cheminées se voient encore sur les murs extérieurs, et à la même distance d'environ vingt pieds

(1) Sur la hauteur, à gauche de cette ancienne chapelle, on voit la belle abbaye d'Ardennes, fondée vers l'an 1121 par un nommé Aiulphe de Caen. M. l'abbé de La Rue a fait connaître les fondateurs de donations faites à cette abbaye pendant les XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen.* Quelques personnes pensent que cette abbaye a pris son nom et a été bâtie des débris d'un ancien temple consacré à la déesse *Arduinna*, divinité gauloise dont parle Tacite, et dont il est fait mention dans diverses inscriptions. (*Note du Traducteur.*)

les unes des autres; mais je n'ai découvert aucune trace qui pût m'indiquer si primitivement chacune de ces six cheminées dépendait d'un appartement séparé ; cependant, je suis porté à croire que chaque lépreux avait une chambre particulière, fermée par une légère cloison, comme dans les cellules des moines.

Depuis que j'ai quitté Caen, ces cheminées ont été abattues, et l'on a converti le bâtiment en une maison de correction, pour renfermer les mendians et les prostituées ; une partie de la magnifique chapelle qui était regardée comme l'église paroissiale des lépreux, et qui avait été ruinée par les Anglais, a été également changée en une vaste salle, disposée en chapelle, et séparée au moyen d'une grille de fer, au travers de laquelle les détenus peuvent entendre la messe qui s'y célèbre tous les jours.

Bayeux (1), situé sur les bords de la petite rivière

(1) Ville de la Gaule celtique, désignée par Ptolémée sous le nom de *Neomagus Biducassium*, fut depuis connue sous les noms de *Baiæ*, *Bagiæ*, *Baiocœ* ou *Bellocassium*. Ses noms français subirent également plusieurs changemens. Dans le XII[e]. et le XIII[e]. siècle elle portait ceux de Baex ou de Bajeves ; dans le XIV[e]. celui de Bajex ; et Baïeux dans le XVI[e].; enfin, le nom de Bayeux avec la position de l'y, au lieu de l'i, a prévalu et a été consacré par l'usage.

Cette ville dont le sol, exhaussé presque partout de dix à douze pieds, prouve son antiquité, a subi une multitude de révolutions, qui l'auraient infailliblement effacée de la surface de la terre, sans sa belle position et ses établissemens religieux. Tel que le *Næomagus Lexoviorum* dont on a déjà parlé, le *Næomagus Biducassium* ou l'ancien Bayeux devait être beaucoup plus grand que la nouvelle ville, et s'étendre comme presque toutes les villes routières de la Gaule de l'est à l'ouest. Le mont Phaunus, sur lequel l'église de

d'Aure, à une lieue et demie de la mer, est une ville fort ancienne et assez mal bâtie. Elle est extrêmement négligée depuis plusieurs années, et elle tend tous les jours, vers son déclin. Cet abandon est dû

Saint-Vigor a probablement été bâtie des débris du temple de Bélénus, devait en être une des extrémités à l'est, tandis qu'il s'étendait à l'ouest au-delà de la rivière d'Aure, en suivant le territoire de Saint-Laurent et du Vieux-Château, où l'on a partout retrouvé des vestiges d'antiquités romaines. On a découvert en 1760 les élémens d'un vaste palais, revêtu de marbres d'Italie et de l'Archipel, en creusant les fondemens du nouveau chœur de l'église de Saint-Laurent, relevé aux frais de M. d'Amours, seigneur de Villiers-le-Sec; mais la crainte de la dépense ne permet pas de suivre les recherches, ni de les lier aux précédentes faites quelques toises plus loin, dans le couvent des Augustines, où l'on avait trouvé à une profondeur de douze pieds, un amas d'ossemens humains et de différens animaux; ce qui donnait à penser que ce lieu servait à déposer les restes des victimes immolées sur les autels des faux dieux. Les Gaulois consacraient à Mars les dépouilles des ennemis vaincus, et ils lui sacrifiaient le bétail qu'ils avaient pris, etc., etc. (*Cæsar de Bello Gallico*, *lib.* VI.) Cette parcimonie avait privé jusqu'ici la ville et la province de documens précieux pour son histoire; mais M. le comte de Montlivault, préfet du Calvados, jaloux de contribuer à ce qui peut étendre les connaissances archéologiques de son département, vient d'allouer une légère somme pour commencer les fouilles. Les recherches ont été suivies avec beaucoup de discernement par M. de Surville, ingénieur des ponts et chaussées à Bayeux, qui a pour ainsi dire été guidé dans son travail par M. Lambert le jeune, employé à la sous-préfecture de Bayeux. Le mémoire, les plans, les coupes et l'élévation présumée d'un grand édifice Thermal, ainsi que les médailles et les autres objets d'antiquité qu'on y a trouvés, devant être incessamment publiés et lithographiés par M. le Pattu, ingénieur en chef, je m'abstiendrai d'en parler dans cette note, pour laisser au public le plaisir de jouir du travail de M. de Surville, qui s'est peut-être un peu trop livré à ses conjectures. Outre ces découvertes récentes, M. de Caylus avait déjà donné le dessin et l'explication de diverses médailles, statues et vases antiques trouvés à Saint-Floxel,

en grande partie à l'état florissant de la ville de Caen, qui n'en est éloignée que de huit lieues ; elle contient actuellement dix-sept paroisses, en y comprenant celles des faubourgs et sept couvents, dont trois d'hommes et quatre de femmes.

Cette ville est le siége d'un évêché, dont le doyenné de Caen contribue à augmenter les revenus. L'évêque prend le titre de prototrône de la province, parce que son évêché a été le premier érigé en Normandie ; il a par conséquent le pas sur tous les autres évêques, et prétend au droit de présider tous les conciles provinciaux en l'absence du métropolitain.

près du mont Phaunus. Une série de médailles des premiers empereurs a été également trouvée en 1775, lorsqu'on reconstruisit le pont de Saint-Martin ; enfin, les membres de la commission des arts ont aussi recueilli dans les fouilles faites en démolissant le château, une colonne mutilée qui ne permettait de lire que les lettres suivantes :

P. CAES-SE SE
ERO PIO PERTIN
PP PONTIF MA
THICO ARABIC
ABENIC IMP. XII. C
VR ANTONIN
EL:.........
AVGDVRLVI

Cette commission a trouvé dans les mêmes ruines une pierre tumulaire consacrée aux Dieux mânes d'une famille dont les noms sont inconnus ; elle s'exprime ainsi :

DIS MANIB
MARTINI SEXTI FIL
ET PERPETVAE CONIVG LIBERO
RVMQ EORUM TE⊖⊖ILLAE ET
MARTIALIS ET BOLANI PP ET
DED CAVIT ARI



L. D'Anisy. Lith. de C. Engelmann

Eglise Cathédrale de Bayeux.

Le diocèse contient 611 paroisses, et est divisé en quatre archidiaconats. Le revenu annuel de l'évêque s'élève, année commune, à 80,000 francs.

La cathédrale (planche 25, fig. 65), érigée en 1159 par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, et dédiée à la Sainte-Vierge (1), forme un vaste édifice bâti en forme de croix, dont les arches sont en ogive. Sur le transept, au centre de la croix de l'église, s'élève une belle coupole d'une construction plus moderne, surmontée d'une lanterne à jour d'une forme élégante. Le portail à l'ouest est orné de deux grandes tours carrées, terminées chacune par une flèche très-élevée. La partie inférieure de la façade forme cinq porches; le sommet de l'arche, au grand portail du milieu, est pointu; cette arche est formée par cinq ogives, et les moulures qui le décorent sont enrichies de sculptures qui représentent les figures des principaux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Les moulures des deux portes près du portail sont unies; celles des deux extrémités de la façade sont décorées de sculptures, comme celle du portail. Dans le trumeau du centre de celui-ci il y a une statue de la Vierge, et de chaque côté, six figures des Apôtres, grandes comme nature. L'ensemble de ce portail et des deux portes à l'extrémité paraît être en rapport avec la cathédrale, et du même temps que cet édifice.

(1) L'intérieur de la nef est d'Odon de Conteville.

L'intérieur de l'église n'est décoré ni de statues, ni d'aucun ornement, et le chœur, les tableaux et les peintures sur verre sont assez médiocres. Suivant un ancien registre de la cathédrale, il existait en 1499, à l'entrée de chaque côté du portail, deux statues colossales; l'une de Guillaume-le-Conquérant, vis-à-vis la chapelle St-Gilles, et l'autre de St-Christophe, fesant face à la chapelle du St-Sépulcre; mais l'une et l'autre disparurent pendant les ravages faits par les calvinistes. Dans une des fenêtres, et sous une figure de verre peint, qui représente Saint Exupère, fondateur présumé de cet évêché vers le milieu du troisième siècle, on lit les vers suivans:

Primitis hic pastor templi fuit hujus et autor;
Catholicamque fidem Northmannis attulit idem.

Je n'ai vu aucun tombeau, ni aucune épitaphe dans cette église; cependant l'histoire rapporte qu'Agathe, la plus jeune fille de Guillaume-le-Conquérant, mourut en allant en Espagne, pour épouser Alphonse, roi de Galice, et que son corps fut rapporté dans le pays où elle était née, et déposé dans la cathédrale. (1)

(1) On prétend qu'elle passait une si grande partie de ses jours à prier, que ses genoux en étaient couverts de callosités; et qu'après avoir été fiancée à Alphonse, elle demanda à Dieu de mourir Vierge, ce qui arriva effectivement. (Ord. Vital. Rob. de Glocester.)

On voit encore au dehors de la tour méridionale, à sept ou huit pieds de hauteur du sol, l'épitaphe suivante, gravée en grands caractères sur un des piliers d'appui de cette tour:

Quarta dies pasche fuerat, cum Clerus ad hujus

Vis-à-vis

Vis-à-vis du portail à l'ouest il y a une croix qui ressemble beaucoup à celle de Wattham, et qui avait été construite, ainsi que je m'en suis informé, sur la place même où les protestans avaient brûlé les reliques de la cathédrale en 1562. Elle est ornée des statues de Saint Jean, de Saint Malo et de Saint Lô.

C'est là que j'ai eu la satisfaction de voir la fameuse tapisserie, ou plutôt la broderie historique qui, bien qu'exécutée très-grossièrement, représente cependant avec la plus grande exactitude les histoires d'Harold,

Que jacet hìc vetule venimus exequias.
Letitie que diem magis amisisse dolemus,
Quam centum tales si caderent vetule.

Cette inscription dont les lettres sont de la forme de celles dont on se servait avant les diphtongues, ne porte ni date, ni nom appellatif. On croit qu'elle regarde la maîtresse d'un duc de Normandie, qui, au lieu d'être enterrée dans l'église, comme elle l'avait désiré, fut pour ainsi dire enfermée dans l'épaisseur du mur de la tour, par ordre du chapitre. Cette inscription fut parodiée ainsi par de Senecé, premier valet de chambre de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

La vieille femme à maître Jacques
Trépassa le beau jour de Pâques.
Pour la fourrer ici dedans,
En ce temps de réjouissance,
Il nous fallut, malgré nos dents,
Tronquer un repas d'importance.
Onc ne le pûmes achever
Dont deuil plus cuisant nous opile
Que si nous avions vu crever
Toutes les vieilles de la ville.

(Histoire sommaire de Bayeux par l'abbé Beziers, p 54 et 55.)
(*Note du Traducteur.*)

roi d'Angleterre, et de Guillaume, duc de Normandie, depuis l'ambassade du premier au duc Guillaume, d'après l'ordre d'Édouard-le-Confesseur, jusqu'à la mort de ce prince, tué à la bataille d'Hasting. On voit aussi (d'après les inscriptions latines qui expliquent les différentes scènes), Odon, évêque de Bayeux, frère de Guillaume-le-Conquérant, mais d'un autre lit. Il est armé de pied en cap, et combattant très-vaillamment. Le fond de cette tapisserie (extrêmement remarquable, parce qu'elle conserve le genre et le goût du dessin de ce temps) est formé d'une toile de lin blanche d'un pied onze pouces de largeur sur deux cent douze de longueur. Les figures des hommes, des chevaux, etc., etc., sont colorées dans le genre des mauvaises images, et le dessin n'est pas au-dessus de celui des figures qu'on voit sur les porcelaines de la Chine et du Japon; celles des hommes, plus particulièrement, n'ont aucune proportion. Mais pour faire connaître d'une manière plus précise ce morceau d'antiquité, le lecteur voudra bien se reporter à l'Appendix, n°. 1er. (1)

On croit, par tradition, que la reine Mathilde, femme du Conquérant, et les dames de sa Cour, brodèrent elles-mêmes cette tapisserie. Elle est exposée tous les ans, le jour et pendant l'octave de la fête de la Saint-Jean, autour de la nef de la cathédrale : le reste de

(1) La Société royale des Antiquaires de Londres vient de publier un très-beau dessin de cette broderie, exécuté à la Camera Lucida par l'infortuné Stochard, mort le crayon à la main.

(*Note du Traducteur.*)

l'année elle est soigneusement roulée et renfermée dans une chapelle au midi, dédiée à Thomas Becket, dont la mort est représentée dans plusieurs anciens tableaux insignifians.

Dans un vieil inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux, dressé dans l'année 1476, ce morceau d'ouvrage à l'aiguille est ainsi décrit : « Une
» tente très-longue et étroite, de telle a broderie
» de ymages et escripteaulx faisans représentation du
» conquest d'Angleterre ; laquelle est tendue environ
» la nef de l'église le jour et par les Octaves des Re-
» liques. »

Les prêtres de la cathédrale, auxquels je me suis adressé pour voir cette broderie remarquable par son antiquité, n'en avaient aucune connaissance : la circonstance seule de son exposition annuelle dans la cathédrale leur fit comprendre ce que je désirais ; mais personne ne se doutait que l'objet de mes recherches avait quelque rapport avec Guillaume-le-Conquérant, que l'on désigne toujours sous le nom du duc Guillaume.

Parmi les reliques et les autres objets précieux que l'on conserve dans le trésor de la cathédrale, on voit un coffre d'ivoire fort curieux, qui a, dit-on, été pris dans le pillage du camp des Sarrazins, après leur défaite et la victoire de Charles Martel près de Tours. La ferrure et la serrure sont d'argent doré. Autour de cette dernière est gravée une inscription arabe, dont un gentilhomme versé dans les lan-

gues orientales, a donné la traduction suivante : « Au » nom de Dieu, quelqu'honneur que nous rendions » à Dieu, nous ne pouvons l'honorer autant qu'il le » mérite ; mais nous l'honorons par son saint nom. »(1) La chasuble avec laquelle St. Regnobert, second évêque de Bayeux, avait continué de dire la messe, est religieusement conservée dans cette même cassette, qui, suivant l'assertion de plusieurs écrivains, fut offerte à la cathédrale par Ermantrude, femme de Charles-le-Chauve, en reconnaissance de la cure véritablement extraordinaire que son mari éprouva par l'intercession de ce saint (2). Cette chasuble est portée solennellement par tous ses successeurs le jour de sa fête, et elle est encore en grande vénération

(1) M. Spencer Smythe, correspondant de la Société royale des antiquaires de Londres, auteur d'une Notice historique sur ce monument du moyen âge, ayant soupçonné que la traduction donnée par M. Petis de la Croix était inexacte, fit passer une copie de l'inscription à M. de Hammer, savant orientaliste à Vienne, qui la lui renvoya avec la version suivante : « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ! il a envoyé sa bonté et sa grâce devant lui. » Mais cette version pourrait elle-même être susceptible de quelque variante, car la prétendue copie faite par M. Cottmann était tellement fautive lorsque nous la comparâmes avec l'original, que M. Édouard Smythe, son fils, fut obligé de la refaire et de la calquer caractère pour caractère sur le texte original, telle enfin qu'elle se trouve dans la Notice précitée, mais sans une nouvelle explication : aussi cette Notice a-t-elle été critiquée. (*Note du Traducteur.*)

(2) Les reliques de St. Regnobert, Renobert, Regmobert, Ragnobert ou Ragnebert (car on lui a donné tous ces différens noms), furent retirées de sa châsse et détruites en 1562 par les Calvinistes, à la fureur desquels rien de ce qui appartenait à ce Saint n'échappa, excepté sa Chasuble. Quant à la qualification de second évêque de Bayeux,

parmi les dévotes de Bayeux. On y conservait aussi deux belles Licornes d'argent massif, l'une de quinze pieds de longueur, l'autre de neuf; elles furent, dit-on, offertes à la cathédrale par Guillaume-le-Conquérant et son frère Odon, évêque de Bayeux. Lorsque François Ier. visita cette cathédrale en 1531, l'évêque, le doyen et le chapitre lui firent présent de ces Licornes; mais il répondit que, puisque le chapitre les avait gardées depuis le temps de Guillaume-le-Conquérant, il devait continuer à en prendre le même soin. Pendant les guerres de religion du XVIe. siècle, ces Licornes furent confiées au duc de Bouillon, gouverneur de la Normandie, pour les sauver du pillage; mais le duc oublia sans doute de les faire remettre à la cathédrale, et elles sont maintenant entièrement perdues.

Le jour où l'évêque fait son entrée publique à Bayeux, et aussitôt que le *Te Deum* est fini, un habitant de la ville entre dans l'appartement de l'évêque, où, mettant un genou en terre, il en reçoit une paire d'éperons d'argent; et le jour de la fête de Dieu, ainsi que les autres fêtes où l'évêque officie pontificalement, le même homme, armé de pied en cap, tenant une épée nue à la main, marche immédiatement après l'évêque, et est tenu à rem-

que Ducarel lui donne, cette fausse dénomination tirée de l'historien du diocèse de Bayeux, n'est attestée que sur la foi d'une légende fabuleuse. Cet évêque paraît n'avoir vécu que dans le VIIe. siècle, où on le voit assister à un concile tenu à Rheims en 630.

(*Note du Traducteur.*)

plir cette fonction par la place qu'il occupe. (1)

Il y a près de la cathédrale un ancien palais qui appartient à l'évêque de Bayeux (2); mais il y réside

(1) L'homme d'armes ou l'*armiger capituli* était un pauvre gentilhomme qui tenait son fief de la couronne même; par ce fief, il était tenu de remplir les fonctions d'écuyer de l'évêque lorsque celui-ci officiait pontificalement.

(2) Ce palais, occupé en partie par la sous-préfecture de Bayeux, contient dans une de ses vastes salles un tableau du XVe. siècle, qui représente une des époques les plus mémorables de l'Histoire de France et de Normandie, la bataille de Formigny, gagnée le 15 avril 1450. La France lui doit d'avoir été délivrée des longs malheurs dont elle avait été affligée sous la domination des Anglais; elle en avait été reconnaissante; mais pendant la révolution on avait transformé en une grange la petite chapelle élevée sur le champ de bataille même, pour perpétuer le souvenir de ce mémorable événement. Le conseil général du département du Calvados, animé du désir de réparer les maux faits pendant ces époques désastreuses, a déjà voté un fonds, soit pour racheter cette ancienne chapelle, soit pour réédifier un monument simple à la mémoire et à la gloire des Français, dont le sang sauva la Normandie. Une pyramide de granit du pays, avec une courte inscription, suffiraient pour prouver à une jeunesse ardente que la France attache au moins autant de reconnaissance au sang versé pour la délivrer du joug étranger, qu'à celui qui, par de folles idées de conquêtes, l'a deux fois livrée à l'invasion des barbares. J'espère qu'on me pardonnera de joindre à cette note déjà fort longue, le récit de cette bataille mémorable, fait par Guillaume Gruel, présent à l'action, et qui rédigea les Mémoires du Connétable de Richemont, d'où ce récit est extrait.

« Le duc de Richemont étant à Coutances, reçut des lettres des sei-
» gneurs de Clermont, de Castres, de l'amiral Coitivy et du grand
» sénéchal, qui lui écrivirent que les Anglais avaient pris Valo-
» gnes, et qu'encore étaient-ils audit lieu, et qu'il leur semblait
» qu'il devait tirer à Saint-Lô, dont Monseigneur fut bien mal
» content; mais toutefois il le fit, pour ce qu'ils lui avaient ainsi
» mandé, et tira à Saint-Lô; de plus, cette nuit, ils lui envoyèrent
» un poursuivant (hérault), qui arriva à Saint-Lô au point du jour,

rarement, parce qu'il a à Sommervieux, à très-peu de distance de la ville, une maison de campagne beaucoup plus commode.

Bayeux possède un hôpital pour venir au secours

» lequel lui vint dire que les Anglais étaient passés le Vez, et qu'ils » tiraient à Bayeux, et qu'il se rendît à Trivières, et que là ils se » rendraient à lui, et qu'ils chargeraient toujours lesdits Anglais » en l'attendant. Donc, au point du jour, mondit seigneur fut le premier qui ouït appeler le guet, et fit lever des gens pour ouvrir la » porte; et incontinent il fit sonner ses trompettes à cheval, et s'arma » bien diligemment, puis ouït la messe.

« Le quinzième jour d'avril l'an 1450, après que le Connétable eut » ouï la messe à Saint-Lô, il alla à la porte de l'église, et monta à » cheval; il n'avait pas alors six hommes avec lui au partir; puis il » chevaucha environ une lieue, et s'arrêta pour mettre ses gens en » bataille; après, il fit ses ordonnances, et mit le bâtard de la Tri» mouille avec bien quinze ou vingt lances devant; ensuite il envoya » son avant-garde, en laquelle étaient Jacques de Saint-Paul, le ma» réchal de Loheac, le seigneur de Bossac et leurs archers; puis il » ordonna pour gouverner ses archers, Giles de Saint-Simon, Jean » de Malestroit et Philippe de Malestroit; après, il ordonna que la » garde de son corps de certains gentilshommes dont les noms sui» vent: premièrement Renand de Voluire, Pierre du Pan, Yvon de » Trienna, Jean Budes, Hector Meriadec, Jean Dubois, Colinet de » Liguières et Guillaume Gruel. Puis il ordonna des gens pour l'ar» rière-garde, et chevaucha en bonne ordonnance et le plus diligem» ment que faire se pouvait, tant que les premiers de ses gens arri» vèrent à Trivières, où bientôt après il arriva; et à l'heure qu'il » s'y rendit, les Anglais saillirent de leur bataille environ quatre » cents, qui mirent en fuite bien treize cents archers qui étaient du » côté de M. de Clermont, et gaguèrent des couleuvrines dont on leur » faisait guerre; et si ce n'eût été les gens d'armes qui tinrent lors » bon, je crois qu'ils eussent fait un grand dommage à nos gens.

» Or, comme le Connétable arriva à un moulin-à-vent qui y est, » tout était mêlé; sur quoi, le plutôt qu'il put, il fit partir une » partie de son avant-garde avec ceux qui gouvernaient ses archers, » et les archers allèrent passer au bout de la bataille des Anglais, et

des pauvres ; espèce de charité qui manque dans beaucoup d'autres villes, où les voyageurs sont partout harassés par les mendians, qui étalent leurs infirmités à leurs yeux, parce qu'on n'établit aucuns secours pour eux dans leurs paroisses respectives. En général les pauvres, dans la plupart des provinces, n'ont d'autre ressource, quand ils sont ré-

» de ceux qui avaient fait ladite saillie sur nos gens ; nosdits archers » en tuèrent bien six-vingt. Puis après, mondit seigneur vint passer » après ses archers au plus près de la bataille des Anglais, ensuite » s'approchèrent la bataille et les archers de nos gens, et vinrent vers » le Connétable, les seigneurs de Clermont, de Castres, l'amiral de » Coitivy, le grand sénéchal, Jacques de Chabannes; Joachim Rouaut, » Geoffroy de Couvran, Olivier de Brou, Odet d'Aidie, Jean de Rons- » sevinen et toute leur bataille, et se joignirent ainsi nos batailles » ensemble. Puis le Connétable dit à l'amiral : *Allons, vous et moi,* » *voir leurs contenances*; et mena mondit seigneur cet amiral entre » les deux batailles, et lui demanda : *Que vous semble, M. l'admi-* » *ral, comment nous les devons prendre, ou par les bouts, ou par* » *le milieu?* Et lors l'Amiral répondit à mondit seigneur qu'il fai- » sait grand doute qu'ils demeureraient en leur fortification, et le » Connétable lui dit · *Je voue à Dieu, ils n'y demeureront pas avec* » *la grâce de Dieu.* Et à cette heure, le grand sénéchal lui vint de- » mander congé de faire descendre son enseigne à un taudis (re- » doute), que les Anglais avaient fait. Sur quoi Monseigneur pensa » un peu, puis il lui dit qu'il en était content, et bientôt après, ces » gens furent à ce taudis ; puis incontinent, sans plus rien dire, tout » le monde s'assembla pour donner dedans, et ainsi fut fait ; et n'ar- » rêtèrent point les Anglais ; ainsi furent défaits, tués ou pris en fuite » au nombre d'environ bien six mille, et y fut pris Thomas Kyriel, » qui était lieutenant du roi d'Angleterre ; Henri de Norbery, et » Jannequin Baquier, qui demeura prisonnier d'Eustache de Lespi- » nay, et Mathago s'enfuit.

» Ainsi furent les Anglais taillés en pièces; et couchèrent monsei- » seigneur et les autres seigneurs et capitaines sur le champ, les uns » à Formigny, et les autres à Trivières. »

duits

duits dans la misère par maladie ou par accident, que les secours volontaires qu'ils reçoivent de leurs voisins. Car c'est une erreur d'imaginer qu'ils sont soutenus par les maisons religieuses, dont les portes leur sont fermées. On peut juger de la modicité de ces secours, puisque les religieux se plaignent continuellement qu'ils sont obérés, pour maintenir dans leur maison le nombre de moines qui est porté dans leur acte de fondation (1). Cela n'est cependant pas général en France; quelques maisons religieuses sont tenues de faire aux pauvres des distributions générales ou journalières, notamment l'abbaye de Fécamp, où les moines sont obligés de donner une forte portion de pain et de viande à chaque pauvre qui la réclame, excepté depuis le 1er. août jusqu'au 1er. septembre, parce qu'alors

(1) Je ne veux pas dire positivement que les pauvres ne reçoivent aucun secours des monastères; mais il n'y a pas dans les maisons religieuses de ce pays des distributions journalières du genre de celles que les historiens nous disent qu'on faisait en Angleterre avant la réforme; espèce de charité dont il nous reste quelques vestiges, particulièrement au palais Lambeth, où trente personnes pauvres reçoivent, sous le nom de Dole, une aumône qui est donnée trois fois par mois alternativement à dix personnes à la fois. Chacun de ces pauvres reçoit alors deux livres de bœuf, une cruche de bouillon, un demi-quarteron de graisse et deux pences de monnaie. Outre ce dole, il y a toujours, lorsqu'on fait ces distributions, au moins trente autres pauvres des environs (nommés By-Pitchers), qui apportent des cruches et partagent le reste du bouillon et des alimens qu'on vient de distribuer. A la porte du collége de la reine, à Oxford, on fait également des distributions fréquentes aux pauvres, sous le nom de Dole.

les pauvres sont employés à la récolte. Les moines prétendent que cette aumône leur coûte 20,000 liv. par an, mais personne ne les croit.

Il y a aussi à Bayeux une école où les enfans pauvres peuvent apprendre à faire de la dentelle, dont ils reçoivent le produit, déduction faite d'une légère rétribution en faveur de la maîtresse qui les instruit.

De Bayeux, je retournai à Caen (1), pour me rendre à Troarn ou Trouard (nom qu'on lui donne quelquefois), petit bourg situé sur la Dive. Cette place n'est remarquable que par son riche monas-

(1) En prenant cette route au lieu de celle de Creully, pour se rendre à Caen, l'auteur nous a privé du plaisir de nous faire connaître l'architecture militaire et les châteaux normands qui s'y rencontrent, et qui conservent encore quelques vestiges de l'ancienne manière de se fortifier. J'ai cru réparer cette omission en en faisant connaître quelques-uns dans cette note, et en donnant dans la planche 26, (fig. 66), une idée de ce qui reste encore des hautes tours, des créneaux et des meurtrières du château de Creully, dont les Barons ont joué un si grand rôle dans nos chroniques normandes, soit en défendant le pays de l'invasion des Saxons, soit en cherchant à déposséder de son duché le duc Guillaume, dont ils étaient parens (Voir à la fin la généalogie des barons de Creully.) De l'autre côté de la rivière on voit les ruines de l'ancien château de Creulet, dont à peine il reste quelques vestiges : il est célèbre par la vieille terreur que ses habitans inspiraient aux paisibles vassaux, lorsque le beffroi les appelait à défendre ce château, ou à porter le pillage et la destruction sur les terres de Creully, placées de l'autre côté de la rivière de Seule. Plus loin et à l'embouchure de cette même rivière, on trouve le petit port et le village de Courseulles, auquel des antiquaires ont voulu donner le nom de Capitale des Curiosolites, à cause des vestiges des stations et des camps romains, qui se rencontrent fréquemment dans ses



Château de Creully.

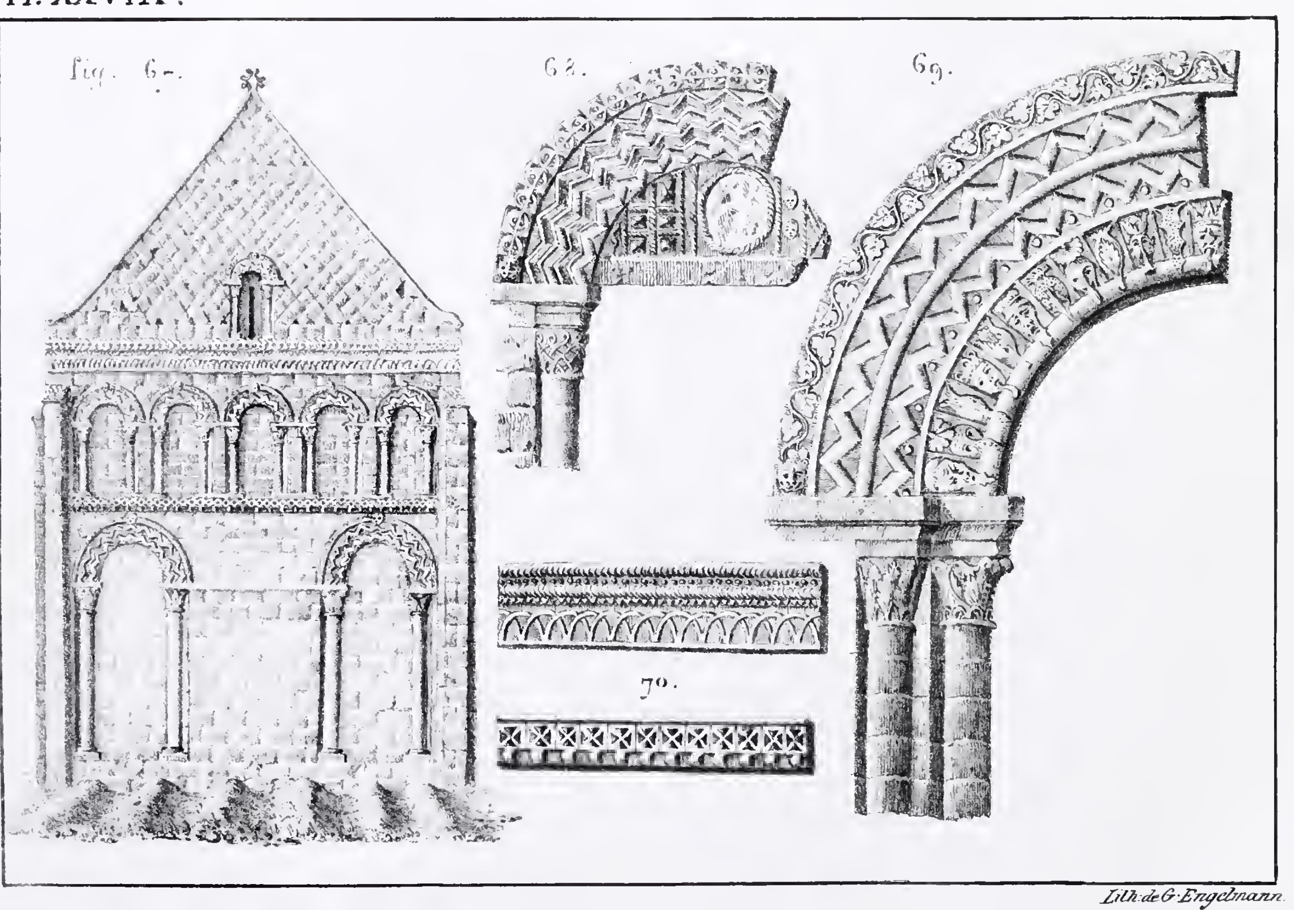
Fig. 66. 67.

† GVILL'M' : IACET : HIC : PETRARV̄ : SVMMVS : IN : ARTE :

ISTE : HOM̄ : PFECIT : OP' : HET : PMIA : XPE : AM̄ : + .

Lith. de G. Engelmann.

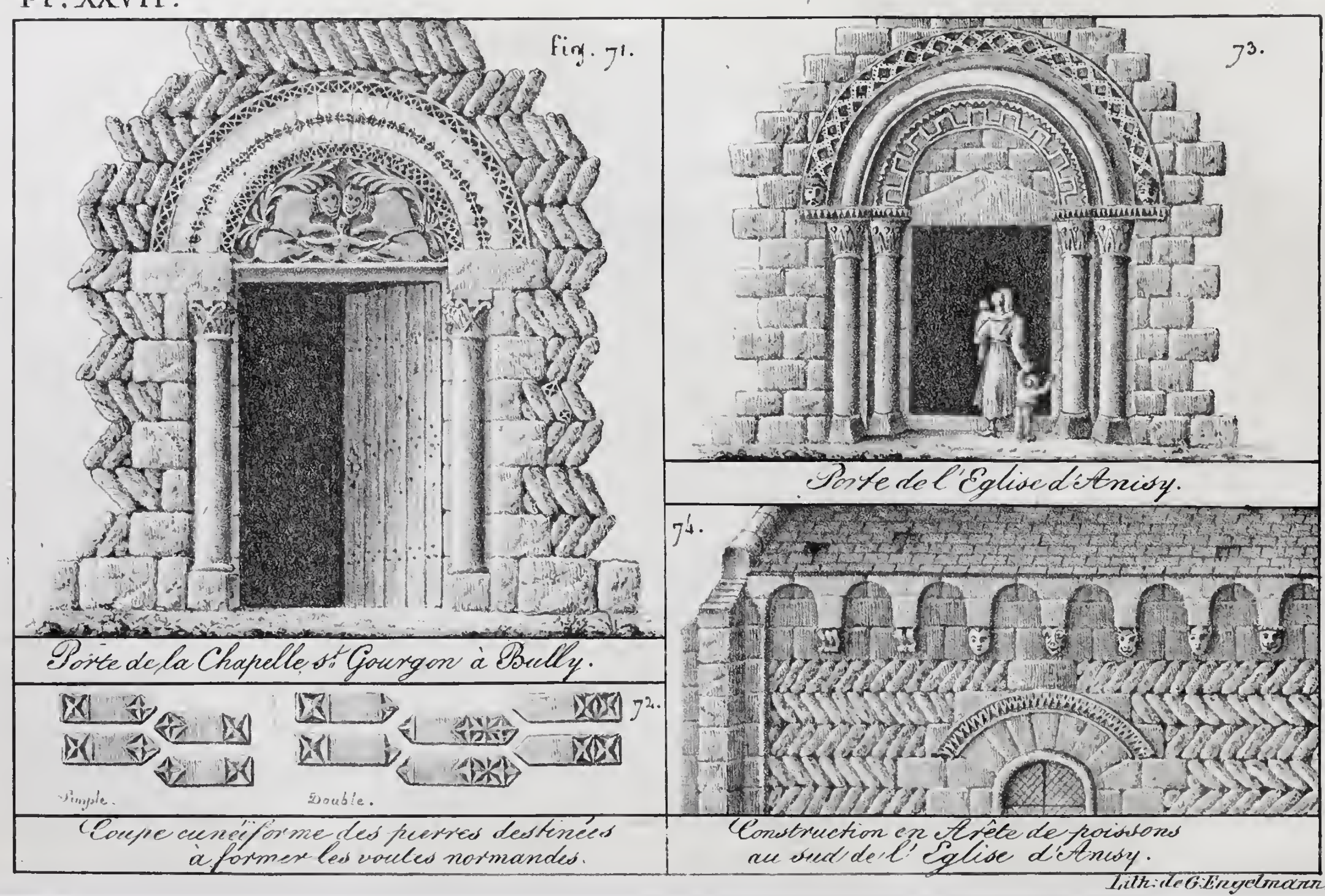
Pl. XXVIII.



Lith. de G. Engelmann.

Divers fragmens d'Architecture, et façade à l'Est de l'Eglise de Mouen.

Pl. XXVII.



Porte de la Chapelle S.t Gourgon à Bully.

Coupe cunéiforme des pierres destinées à former les voutes normandes.

Porte de l'Eglise d'Anisy.

Construction en Arête de poissons au sud de l'Eglise d'Anisy.

tère de Bénédictins, dédié à St. Martin, évêque, et fondé en 1048 ou 1050 par Roger de Montgommery, cousin du roi Guillaume-le-Conquérant,

environs. En se rapprochant de Caen, on trouve le château de Fontaine-Henry, dont il reste à peine quelques vestiges et dont le propriétaire se plaît à répandre autant de bienfaits que ses ancêtres avaient peut-être inspiré de terreur. Partout cette contrée était hérissée de châteaux forts, où le pouvoir, effrayé du mal qu'il avait fait à ses voisins, se retranchait, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion de faire de nouvelles sorties pour recommencer ses excursions. Mais on aime à retrouver à côté de ces maisons de terreur, l'humble église de Than, située dans un marais, et qui, depuis le VIIe. siècle, a résisté aux fureurs civiles et religieuses. Plus loin est celle d'Anisy (planche 27, fig. 59, 71, 72 et 73), modèle d'architecture normande ou plutôt Gallo-romaine (dite en arête de poisson) dont les habitans paraissent même avoir attiré l'attention de Guillaume-le-Conquérant, puisque Wace, dans son Roman du duc Guillaume s'exprime ainsi à leur égard.

Li boen citeau de Roem
Et la jovente de Chaem,
Et de Faleise, et d'Argentoen,
Et d'Anisie, et de Matoen.

Voyez les Essais historiques sur la ville de Caen, de M. l'abbé de La Rue, page 300, tom. 2.

Parmi les nombreuses constructions gallo-romaines qui se rencontrent dans plusieurs églises normandes, il faut remarquer celles de l'église de Mouen (planche 28; fig. 67, 68, 69 et 70), et particulièrement la face à l'est, dans laquelle on retrouve un modèle de la coupe rhomboïdale des pierres et de la manière d'en poser les assises en échiquier, tel qu'on le voit encore dans un amphithéâtre romain situé à Simies, près de Nîmes, et dans beaucoup d'autres monumens disséminés par toute l'Italie.

(*Note du Traducteur.*)

et comte d'Arundel, Chichester et Shrewsbury (1).

On voit sur plusieurs parties des murs et sur la voûte de l'église de cette abbaye, les anciennes armes de Normandie (deux léopards passans), ainsi que celles de France et d'Angleterre écartelées. Près du maître-autel, on remarque le tombeau de la femme du premier fondateur, nommée Mabile, fille de Guillaume Talvas, et héritière de la riche famille de Bellême. La haine que cette comtesse portait au fondateur de l'abbaye d'*Uticum* ou Saint-Evroult en Normandie, fut cause que la maison de Troarn fut horriblement saccagée par les soldats qui y furent en garnison; ces excès joints aux autres vexations qu'elle fit éprouver à quelques gentilshommes, la firent assassiner dans son lit au château de Bures, en 1082. On lisait sur sa tombe cette inscription, qu'y fit placer Durand, alors abbé de ce monastère:

Altâ clarentûm de stirpe creata parentum
Hâc tegitur tumbâ maxima Mabilia.
Hæc inter celebres famosa magis mulieres
Claruit in lato orbe sui merito.

(1) Ce Roger de Montgommery était fils de Hugues de Montgommery et de Josalmie sa femme, fille de Turolp, seigneur de Pontaudemer, par Weva, sœur de Gunnor, femme de Richard II, duc de Normandie. Peu après la conquête de l'Angleterre, Guillaume-le-Conquérant conféra le titre de comte d'Arundel, Chichester et Shrewsbury à ce même Roger, qui fut aussi nommé vicomte de l'Hièmois. Il avait commandé le centre de l'armée de Guillaume à la bataille d'Hastings. Lors de la dédicace de ce monastère de Troarn, il l'enrichit du manoir de Horkesly ou Horsly, dans le comté de Glocester, où l'on établit un prieur et quelques moines qui dépendaient de cette abbaye.

Acrior ingenio, sensu, vigil, impigra facto,
Utilis eloquio, provida consilio :
Exilis forma, sed grandis prorsus honestas,
Dapsilis in sumptu, culta satis habitu.
Hæc scutum patriæ fuit, hæc munitio marchæ,
Vicinisque suis grata vel horribilis;
Sed, quia mortales non omnia possumus omnes,
Hæc periit gladio, nocte perempta dolo;
Et quia nunc opus est defunctæ ferre juvamen,
Quisquis amicus adest subveniendo probet.

De Caen, je traversai Lisieux pour me rendre à Evreux, siége d'un évêque qui est de droit comte de Brosville, Illiers et Condé-sur-Iton.

Le diocèse d'Évreux a quinze lieues de long sur 5 de large; il renferme le pays d'Ouche, le district nommé la Campagne de Neufbourg, le Pont-de-l'Arche, Elbeuf, Conches, Laigle, Breteuil, Verneuil, Nonancourt, Ivry et Pacy; 640 paroisses, 11 abbayes et un grand nombre d'églises collégiales, prieurés et autres maisons religieuses.

Evreux, le *Mediolanum* de Ptolémée, d'Ammien-Marcellin, d'Antonin, et des tables de Peutinger, nommé *Ebroïcum* par les écrivains plus modernes, est regardé comme une des villes les plus anciennes de la Normandie. Sous la domination romaine il faisait partie de la seconde Lyonnaise, et sous les rois francs, était compris dans le royaume de Neustrie. Charles-le-Simple le céda au duc Rollon. Richard Ier., duc de Normandie, l'érigea en comté, en faveur de son fils Robert. Le défaut d'héritiers mâles le fit échoir à Almeric, comte de Montfort,

fils de Simon de Montfort par Agnès, fille de Richard, fils aîné de ce même Robert, premier comte d'Évreux. Simon, fils aîné de cet Almeric, comte de Montfort et d'Évreux, passa en Angleterre pour épouser Amicie, une des sœurs et cohéritière de Robert Fitz-Parnel, comte de Leicester, et obtint par elle ce comté, ainsi que la charge de grand-maître d'Angleterre qu'il joignit à ses autres titres de comte de Montfort et d'Evreux. Ce dernier titre appartient actuellement au duc de Bouillon, qui a donné en échange la principauté de Sedan.

La ville est bâtie dans une vallée extrêmement fertile et très-agréable, étant abritée des vents du nord et du midi par des collines escarpées, et arrosée par la rivière d'Iton, qui se divise en trois branches à peu de distance des murs. Un des bras de cette rivière coule au nord de la ville, l'autre circule autour, et le troisième, qui n'est qu'un canal fait aux frais de Jeanne de France, fille de Louis Hutin et veuve de Philippe, comte d'Evreux, ensuite roi de Navarre, coupe la ville en deux parties. Evreux, en y comprenant ses faubourgs, contient neuf paroisses (1) et plusieurs maisons religieuses. Les plus remarquables de celles-ci sont l'Abbaye de Bénédictins de Saint-Taurin, appartenant aux moines de la

(1) Il n'y a dans la ville que Saint-Pierre, et Saint-Nicolas, et dans les faubourgs les églises de Saint-Thomas, Saint-Denis, Saint-Léger, Notre-Dame-de-la-Ronde, Saint-Aquilin, Saint-Gilles, et Saint-Germain.

congrégation de St-Maur, ainsi que l'Abbaye de la Ste-Trinité de Notre-Sauveur, fondée pour des religieuses bénédictines.

La cathédrale, dédiée sous l'invocation de la Ste-Vierge, est généralement regardée comme un des plus beaux édifices gothiques de France. Elle fut bâtie par Henri Ier., roi d'Angleterre, à la place de celle qui fut fondée, dit-on, en l'année 412, par St-Taurin, l'un des évêques d'Evreux; elle fut brûlée, ainsi que la plus grande partie des églises et des édifices publics de cette ville, en 1119, de l'avis même de Ouen, évêque de ce diocèse, par Henri Ier., pendant ses différens avec le comte Almeric : le prince voulait réduire les habitans à la nécessité (1) de se rendre à ses troupes, qui les te-

(1) Guillaume, comte d'Evreux, étant mort sans enfans, ses biens passèrent à Alméric ou Amaury de Montfort, son parent; mais Henri Ier., qui connaissait parfaitement l'esprit inquiet et turbulent d'Alméric, qu'il savait entièrement dévoué aux intérêts du roi de France, lui refusa l'investiture de ce comté. Alméric, piqué de ce traitement, auquel le roi avait été poussé par l'instigation de Ouen, évêque d'Evreux, forma une ligue contre Henri, avec le roi de France et les comtes de Flandre et d'Anjou; et ayant levé une armée considérable, il mit le siége devant Evreux, qui, peu de temps après, lui fut livré par la trahison de Guillaume Pointel, gouverneur. Aussitôt qu'Alméric eut pris possession de la ville, il passa la garnison anglaise au fil de l'épée, en chassa tous les ecclésiastiques, pilla les églises, le palais de l'évêque et toutes les maisons des principaux habitans. Henri, appréhendant avec raison que la conduite du comte Alméric n'entraînât à la révolte son voisin, Eustache de Pacy, seigneur de Breteuil, quoiqu'il eût épousé Julienne, sa fille naturelle, chercha, par de belles promesses, à l'attirer dans son parti. Il y réussit, et livra, comme

naient assiégés depuis long-temps. Cette cathédrale est bâtie en forme de croix ; la nef et le chœur sont

garant de l'exécution de ses engagemens, le fils de Raoul Haranc, qu'il remit entre les mains d'Eustache, qui lui-même confia en même-temps à la garde du roi ses deux fils, comme gage de sa fidélité. Eustache, qui depuis long-temps cherchait une occasion de se venger de Raoul Haranc, à cause de quelques différens qu'ils avaient eu ensemble, ne se vit pas plutôt maître du fils de celui-ci, qu'il lui fit crever les yeux et le mit dans cet état hors de la ville. Cet acte de perfidie et d'inhumanité révolta tellement Henri, qu'il envoya aussitôt les deux fils d'Eustache à Raoul Haranc pour se venger du cruel traitement qu'on avait fait éprouver à son fils, leur fit crever les yeux et couper le nez, et les renvoya ainsi mutilés à leur père.

Eustache de Pacy, craignant avec raison le ressentiment du roi Henri, se jeta avec ses troupes dans la ville de Lyre, qui était fortifiée, et envoya sa femme Julienne à Breteuil, avec ordre de mettre cette ville dans le meilleur état de défense. Les habitans de Breteuil, qui étaient extrêmement attachés au parti du roi Henri, lui firent connaître les dispositions d'Eustache et de sa femme. Sur ces entrefaites, le roi marcha directement sur Breteuil, où il fut reçu par les habitans avec les marques de la plus grande joie ; et en même-temps il investit le château, dans lequel Julienne s'était renfermée avec un petit nombre de troupes. Julienne, prévoyant qu'il lui serait impossible de soutenir long-temps le siége du château, demanda à capituler avec son père, qui y consentit. Celle-ci sortit du château pour régler quelques articles de la capitulation : mais à peine la conférence était-elle commencée, qu'elle saisit l'occasion de percer le roi du fer d'une flèche, qui heureusement le blessa peu dangereusement. Indigné de la conduite de Julienne, le roi ordonna un assaut général et fit couper le pont, afin d'intercepter toute communication de la ville avec le château. Julienne, voyant qu'elle était privée de tout espoir de recevoir du secours de son mari, et qu'elle serait bientôt forcée de rendre le château à la discrétion de son père, dont elle ne pouvait plus espérer aucune faveur, prit le parti de se laisser glisser dans le fossé, au moyen d'une corde attachée à une des fenêtres du château ; et de-là elle rejoi-

sont séparés des chapelles et des ailes latérales par trente-deux pilastres élégans. L'intersection de la croix forme un dôme octogone ou une lanterne, sur laquelle s'élève une belle tour terminée par une flèche, qu'érigea Louis XI à la demande et sous l'inspection du fameux cardinal Balue, lorsqu'il était évêque de ce diocèse. Derrière le sanctuaire et près du cimetière, on voyait trois figures de chanoines fixées contre un pilier, ayant la tête couverte de leur aumusse, suivant l'usage du temps. A peu de

guit son mari. Après sa fuite, les assiégés ouvrirent les portes et se rendirent au roi. Maître du château de Breteuil, le roi fit le siége d'Evreux, dont la garnison se défendit vaillamment. Plusieurs événemens ayant empêché le roi de s'avancer, et ses troupes étant extrêmement harassées par les fatigues et les maladies, il assembla un conseil de guerre, auquel assista Ouen, évêque d'Evreux. Dans ce conseil, le roi fit connaître l'état de détresse où son armée était réduite, et dit que le seul moyen qui lui restait pour réduire la ville, était d'y mettre le feu, mais que cette mesure devant nécessairement causer un dommage considérable aux églises et aux maisons des citoyens, il donnait en même temps sa parole royale, que si le conseil consentait à sa proposition, il ferait réparer les dommages, quels qu'ils fussent, à ses propres dépens. L'évêque hésita quelque temps; mais à la fin il y consentit, en faisant quelques remontrances au roi. Aussitôt on mit le feu du côté du nord, et les flammes, favorisées par une grande sécheresse, se communiquèrent en un instant d'une extrémité de la ville à l'autre. L'église de Saint-Sauveur, placée au centre de la ville, fut la première brûlée, et successivement la cathédrale et plusieurs autres églises paroissiales furent réduites en cendres. Aussitôt après cette horrible exécution, la paix fut signée entre Henri et Alméric, par la médiation du pape Calixte II, et le roi tint exactement les promesses qu'il avait faites de rebâtir la cathédrale, etc., etc., ainsi que de réparer les pertes des habitans.

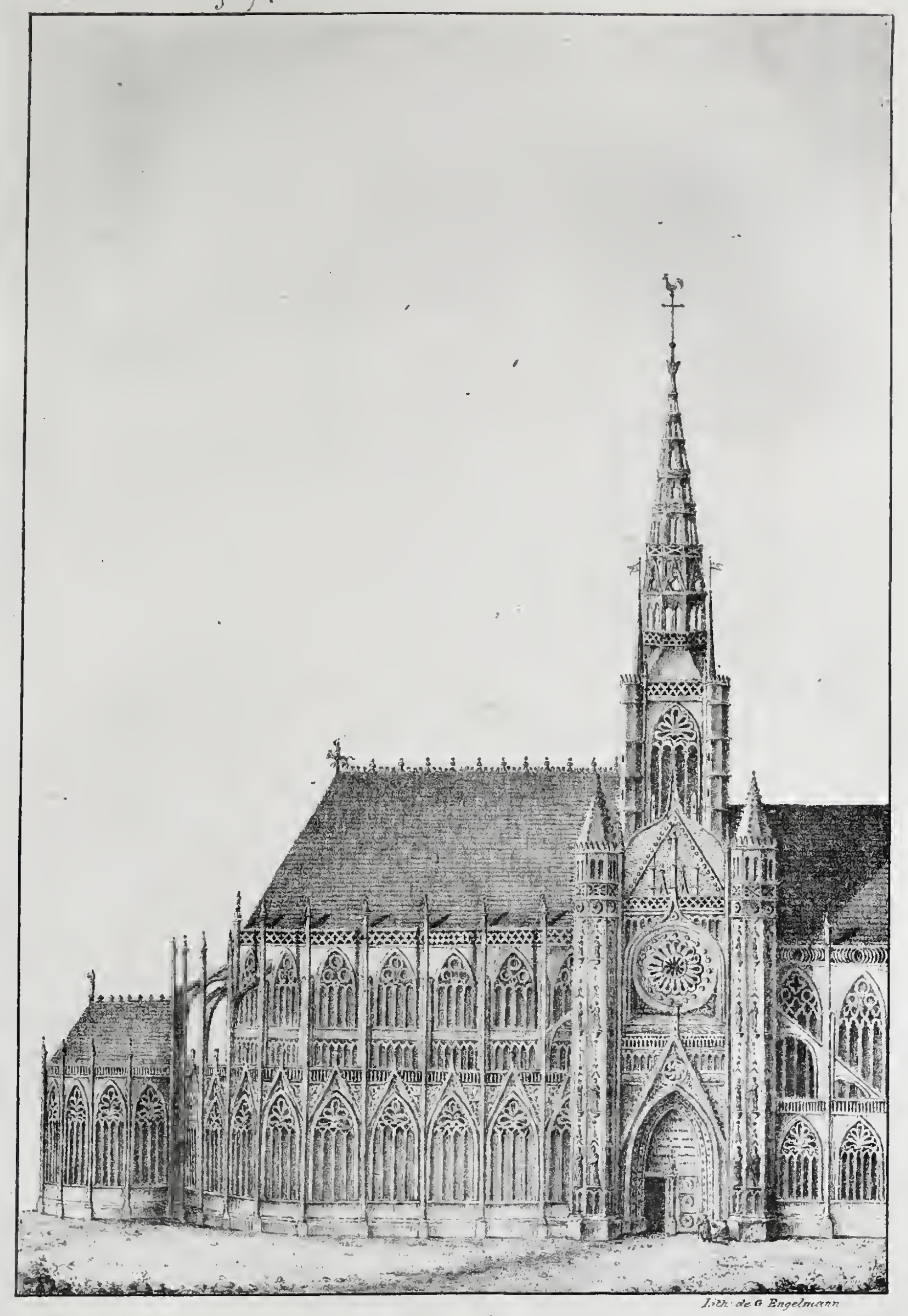
distance de celles-ci, et contre un autre pilier, on retrouvait encore la figure d'un chanoine, la tête nue et élevant les mains sur sa tête, en signe de pénitence. La tradition porte que cette dernière figure désignait un chanoine qui, ayant été convaincu d'hérésie, avait été excommunié et privé de ses bénéfices ecclésiastiques; mais ayant ensuite abjuré ses erreurs, il fut réconcilié avec l'église et rétabli dans tous ses droits et priviléges. A cela, il faut ajouter, que le chapitre, afin de perpétuer le souvenir de ce fait, exigea, lorsqu'Henri I[er]., roi d'Angleterre, fit reconstruire la cathédrale, que ces figures seraient toujours fixées aux piliers de l'église.

Le chapitre de cette cathédrale est composé de trente et un chanoines, parmi lesquels on compte sept dignitaires; savoir : le doyen, le grand chantre, les trois archidiacres, d'Evreux, du Neufbourg et d'Ouche; le trésorier et le pénitencier (1). Huit de ces chanoines, créés dès la première fondation, sont barons, à cause de la baronnie d'Angerville, qui leur appartient. Immédiatement après les dignitaires vient l'abbé du Bec, auquel une place de chanoine est toujours réservée dans cette cathédrale. (Planche 29, fig. 74.)

L'Abbaye, dédiée à St-Taurin, est placée près

(1) Le doyen est choisi par le chapitre, mais tous les autres dignitaires et les chanoines sont à la collation de l'évêque.

Pl. XXIX. fig. 71.



Cathédrale d'Evreux.

du lieu même où ce Saint fut enterré. Derrière le sanctuaire de l'église abbatiale, à huit pieds de profondeur, il y a un caveau dans lequel on descend par un double escalier de six pieds; on y trouve une tombe, dans laquelle, suivant l'assertion des moines, on déposa le corps de St-Taurin. Elle est journellement l'objet de la vénération et de la visite des habitans de cette contrée, qui sont persuadés que, par l'intercession de ce Saint, ils sont guéris de toutes les maladies qui les affligent.

Environ à une demi-lieue à l'ouest de la ville, on voit un des plus magnifiques palais, bâti vers la fin de l'avant-dernier siècle, par Godefroi Maurice, duc de Bouillon. Il est généralement connu sous le nom de château de Navarre, parce qu'il a été bâti à peu de distance de l'emplacement occupé autrefois par un ancien édifice qui portait ce nom, et qui avait été construit aux frais et par l'ordre de Jeanne de France, fille du roi Louis Hutin et veuve de Philippe, comte d'Evreux et roi de Navarre. Ce palais forme un carré parfait, et ses quatre faces, auxquelles on accède par une double rampe, sont parfaitement uniformes. Le centre forme un vaste sallon orné des plus beaux marbres, de bustes antiques, de bas-reliefs, etc., etc. Les grands appartemens sont également si bien décorés, qu'ils méritent de fixer l'attention et la curiosité des voyageurs.

La route d'Evreux au Bec passe à travers Co-

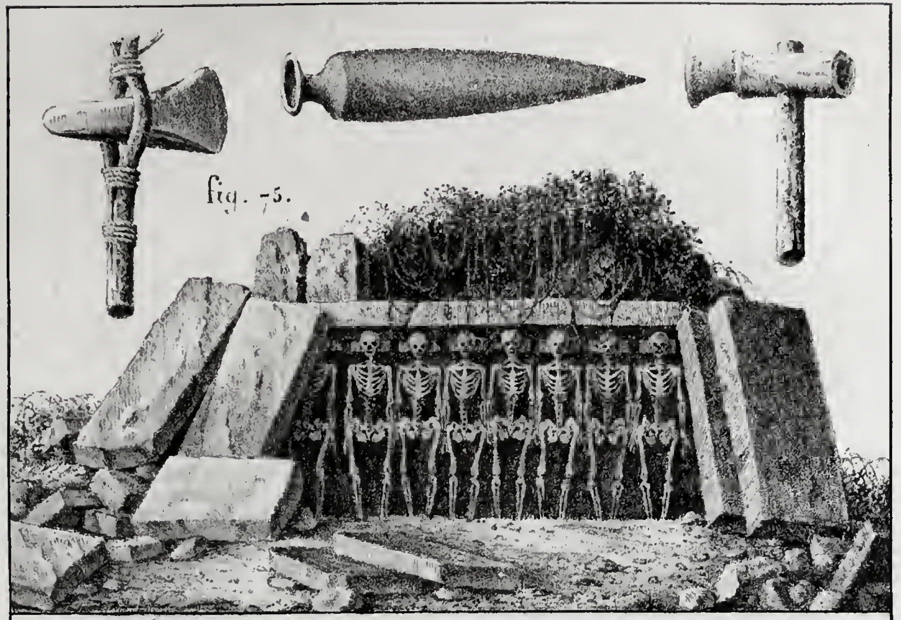
cherel (1), petit village auprès duquel des laboureurs, en cherchant de la pierre en 1685, découvrirent un vaste sépulcre (planche 30, figure 75), dans lequel on trouva les squelettes de vingt hommes, dont les têtes étaient placées entre deux pierres, ainsi qu'il était autrefois pratiqué, et dont les ossemens étaient conservés dans leur état naturel. Près de-là on trouva des urnes lacrymatoires, des haches de pierre ou casse-tête, d'autres en bronze (2), des

(1) Village remarquable par les *tumuli* qu'on y a découverts et par la bataille que gagna Duguesclin en 1364, contre le roi de Navarre.

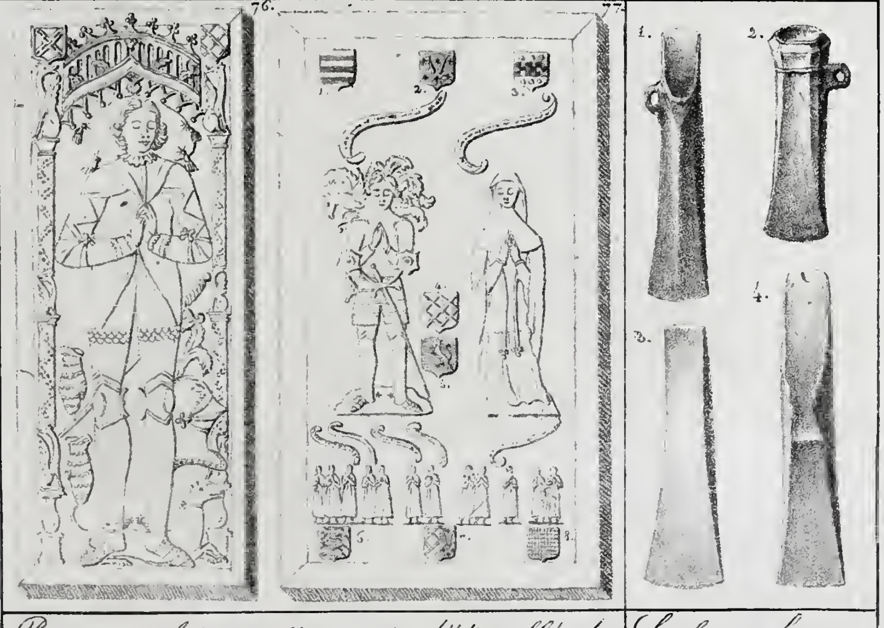
(*Note du Traducteur.*)

(2) Ces dernières haches, désignées par le mot latin d'*æneæ*, ou par celui de *secures*, se rencontrent fréquemment dans toutes les parties de la Normandie qui ont été occupées par les romains. Ceux-ci, pour contenir les peuples remuans de l'Armorique, furent forcés de multiplier dans ces provinces les magistratures, auxquelles était attaché le droit de faire porter devant elles les haches entourées de faisceaux. L'usage d'enfouir (souvent en très-grand nombre) ces mêmes haches dans le tombeau de la personne qui, pendant sa vie, avait été revêtue d'une de ces magistratures, a dû nécessairement contribuer à en laisser beaucoup à l'entour des villes gallo-romaines; aussi en trouva-t-on plus d'une soixantaine réunies, dans des fouilles qui furent faites auprès de la ville de Vire et dans beaucoup d'autres endroits de la province : il est inutile de les signaler ici.

Suivant MM. de Caylus, Molinet, Oberlin, Montfaucon et autres savans antiquaires, ces monumens de bronze, connus sous le nom de haches, servaient également aux usages domestiques, aux services militaires, aux victimaires et aux licteurs; mais cependant la coupe cunéiforme de ces bronzes ne s'accorde nullement avec l'idée que nous pouvons nous en former, d'après le service qu'on tire des haches aujourd'hui en usage; car, quelle espèce de force répercutive pouvait-on tirer d'un outil dont l'ouverture supérieure in-



Tumulus, trouvé en 1685. à Cocherel dépt. de l'Eure.



Pierres tumulaires des Vernons, dans l'église collégiale de Vernon.

haches en bronze

Lith: de G. Engelmann

pointes de flèches, des os brûlés, etc.; mais aucune inscription ni aucun objet digne de remarque et qui pût fixer les idées, ni sur les lieux où ils étaient, ni sur les temps où ils y furent déposés.

dique qu'il n'avait qu'une actiou perpendiculaire, telle que celle d'un coin chassé dans le bois? Quel secours pouvait-on aussi tirer de l'anneau placé sur le flanc de quelques-unes de ces haches (fig. 1 et 2)? Enfin, quelle espèce de levier ou de pression pouvait-on opérer avec un instrument à double tranchant (tel que celui de la figure 3), ou avec un double bourrelet dans une des extrémités (figures 1 et 4), pour y introduire sans doute un manche de bois fendu, qui ne pouvait que s'éclater davantage à la moindre pression?

Telles sont les questions qui naissent naturellement du nom générique de haches, improprement donné jusqu'ici à quelques-uns de ces instrumens de bronze; mais cette matière métallique, dont ils étaient formés, ne permettait même pas de leur donner un tranchant assez vif pour couper le bois; ils étaient, d'ailleurs, beaucoup trop petits pour servir aux usages domestiques, et leur force, comme arme offensive, ne pouvait qu'entrer en balance avec celle des casse-tête de silex des indiens ou des gaulois. Toutes ces considérations portent à croire que la plupart de ces haches (celles particulièrement qui ont des anneaux), n'étaient que des espèces de coins qui servaient à armer l'extrémité des piquets destinés à fixer les tentes des soldats romains, ou à mettre leurs chevaux au piquet dans les camps.

Si le soldat romain portait en marche plus de soixante livres pesant, tant en armes qu'en équipages militaires, parmi lesquels on citait l'épieu et les piquets des tentes, ces derniers devaient donc avoir une forme particulière pour être aussi soigneusement conservés, et fatiguer presqu'inutilement le soldat; car dans un pays de forêts tel que la Gaule, il n'était pas difficile de trouver à tous les campemens du bois susceptible de former ces piquets au moment même où l'on en avait besoin.

(*Note du Traducteur.*)

M. l'abbé de Cocherel a donné une savante dissertation (1) sur cette singulière découverte.

La célèbre Abbaye de Bénédictins du Bec, généralement désignée sous le nom de Bec-Hellouin, est située près de Brionne, dans le domaine de Burneville, à environ neuf lieues de Rouen. Elle est placée dans une vallée étroite fermée par deux montagnes assez élevées et dans une petite langue de terre de près d'un mille anglais, formé par la jonction de la rivière de Rille et d'un petit ruisseau nommé le Bec, qui sort des montagnes voisines. Cette Abbaye fut originairement fondée en 1034 par Hellouin, noble danois, dont les ancêtres accompagnèrent le duc Rollon dans sa descente en Normandie, et obtinrent de lui la terre de Burneville en récompense de leurs services. Peu de temps après que cet édifice fut construit, il s'en écroula une très-grande partie. Lanfranc, qui était alors prieur de ce monastère, engagea un des Hellouin à en ériger un autre à peu de distance du premier. Le second bâtiment fut entièrement terminé en 1073, et dédié à la Vierge avec la plus grande pompe, par le même Lanfranc, alors archevêque de Cantorbéry, en présence d'Odon, évêque de Bayeux, Gilbert, évêque d'Evreux, Guilbert,

(1) Elle est intitulée : Relation et dissertation touchant l'origine et l'antiquité de quelques corps trouvés dans un ancien tombeau au village de Cocherel, entre Evreux et Vernon, en l'année 1685. Elle est imprimée dans l'appendice de l'Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, par M. Le Brasseur, in-4°., Paris, 1722.

évêque de Lisieux, Robert, évêque de Séez, Ernauld, évêque du Mans, ainsi que d'une grande quantité de la noblesse de France, d'Angleterre et de Normandie. Le noble fondateur la dota richement (1) et lui accorda des priviléges et des exemptions considérables, qui furent ensuite confirmés par les rois de France, ainsi que par Henri I, Henri II, Jean, Henri III, Étienne et Henri V, rois d'Angleterre, qui devinrent également les bienfaiteurs de cette Abbaye. (2)

(1) Il donna à l'Abbaye non-seulement la seigneurie de Burneville, mais encore des terres près de celle-ci, ainsi que celles de Tavillé, Surcé, Sarné, etc.

(2) Beaucoup d'églises, de manoirs et de terres situés en Angleterre appartenaient à cette abbaye. La seigneurie de Blakenham, en Suffolk; de Wivelford ou Willesford, dans le comté de Lincoln; Cowick près Exeter, dans le Devonshire; Hou ou Hoo, dans le Sussex, et Lesingham dans le Norfolk; les seigneuries et les églises du petit et du grand Okeburn, dans le Wiltshire; la seigneurie et l'église de Riselip, dans Middlesex; l'église et plusieurs terres à Godeliff, dans le comté de Monmouth; une partie de la ville de Tooting, en Surrey, et l'église de Steventon, dans le Berkshire; le prieuré de Wellesford, dans le Lincolnshire; d'Okeburn, dans le Wiltshire; de Ponington, dans le comté de Dorset; de Riselip, en Middlesex; de Wedon, dans le Northampton; de Steventon, dans le Berkshire; de Cowicke, en Devonshire; de Tooting, dans le Surry; d'Hoo, en Sussex, et de Stoke, en Suffolk, ainsi qu'une infinité d'autres chapelles appartenaient à cette Abbaye. Guillaume, comte de Mortain, en Normandie, et de Cornouailles, en Angleterre, neveu de Guillaume-le-Conquérant, donna à cette abbaye la seigneurie de Preston, dans le territoire de Pevensel ou Pevensey, dépendant de celui de Sussex; et Hugues, comte de Chester, mort en 1101, lui donna la seigneurie d'Atherston, dans le comté de Warwick.

L'église abbatiale actuelle, bâtie en 1273 sur l'emplacement de celle qui avait été brûlée en 1264, est, avec raison, regardée comme un des plus beaux monumens gothiques de France. Le chœur, le sanctuaire, ainsi que les six chapelles latérales qui l'entourent, sont pavés de marbre noir et blanc, et la totalité de l'église a été décorée à grands frais de sculptures et d'ornemens divers, depuis que les moines de la congrégation de St-Maur en prirent possession en 1626. Le maître-autel est formé de huit grosses colonnes de jaspe, posées sur des embâses de bronze surdoré, qui supportent un entablement chargé de reliefs richement dorés. Le tabernacle est revêtu des marbres les plus rares : au-dessus repose l'enfant Jésus en marbre statuaire, et à côté de lui on voit les statues de la sainte Vierge et de saint Joseph.

Le Jubé à l'extrémité ouest du chœur, bâti, ainsi que le maître-autel et les chapelles latérales, d'après les dessins de Guillaume de la Tremblaye, moine de cette Abbaye, est un beau morceau d'architecture, dans la composition duquel on a fait entrer les marbres d'Italie les plus riches. La façade est coupée par deux belles colonnes et quatre pilastres de jaspe, dont les piédestaux et les chapiteaux sont de marbre statuaire. Le tout est d'ordre composite, excepté la frise, qui est enrichie de triglyphes en marbre noir et blanc. Tous les métopes sont de jaspe, et sur chacun d'eux sont placés divers

vers attributs du temple de Salomon. L'arche d'alliance est placée dans la métope du milieu , et alternativement de chaque côté, on voit la table des propositions , l'autel des sacrifices , ainsi que les attributs des évangélistes. Dans le tympan est un bas-relief de métal doré , représentant Adam et Eve au pied de l'arbre de vie , exprimant une vive douleur et déplorant la faute qu'ils ont commise. Au-dessus de la corniche règne une balustrade de jaspe , au centre de laquelle s'élève un magnifique crucifix ; on remarque à ses pieds les statues de la Ste. Vierge et de St. Jean , parfaitement sculptées. L'entrée du chœur , à travers ce jubé , est fermée par une belle grille en fer travaillée à jour et enrichie d'ornemens dorés. L'embrasure de cette porte est revêtue de marbres d'Italie , dans lesquels il y a deux niches de lapis-lazuli , qui contiennent les statues de St. Benoît et de St. Maur , son disciple : l'une et l'autre sont placées sur des piédestaux enrichis de divers marbres et ornés de pilastres qui supportent une imposte ou archivolte de marbre statuaire.

Cette église renfermait une grande quantité de tombeaux fort anciens et fort curieux. On voyait parmi eux celui de l'impératrice Maud , fille de Henri Ier. , femme de l'empereur Henri IV et mère du roi Henri II , communément nommée la Vierge des Anglais. Cette illustre princesse , une des plus grandes bienfaitrices de cette Abbaye , mourut à Rouen

le 10 septembre de l'année 1167, et fut enterrée devant l'autel de la Vierge, dans un tombeau de marbre, sur lequel on lisait l'inscription suivante :

Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hìc jacet Henrici filia, sponsa, parens. (1)

Le corps de l'impératrice ne fut déplacé qu'en 1282, époque à laquelle des ouvriers, en remuant les terres pour reconstruire la nouvelle église, découvrirent son corps enveloppé dans une peau de bœuf (2), d'où on la retira pour l'enterrer de nouveau, avec la plus grande pompe, dans le sanctuaire, devant le maître autel. L'ancienne tombe fut aussi trouvée dans le même temps, et replacée

(1) Gabriel Dumoulin, dans son Histoire générale de la Normandie, prétend que l'impératrice fut enterrée dans l'église de Notre-Dame-des-Prés, dans le faubourg de Rouen, et qu'Arnould, évêque de Lisieux, composa pour elle l'épitaphe suivante :

Regia progenies, stirps Regia, Cæsaris uxor,
Hìc est magna brevi clausa Matilda loco.
Virtutum titulis humani culmen honoris,
Excessit mulier nil mulieris habens.
Septembris decimâ, regno post regna recepto,
Creditur æternam continuasse diem.

Plusieurs écrivains normands ont copié cette assertion de Dumoulin, mais il est évident que c'est une erreur.

(2) Quelques antiquaires prétendent que les princesses normandes étaient ensevelies dans une peau de cerf; mais les historiens contemporains disent, peaux de *bœuf*, et particulièrement en parlant de Henri I, qui fut porté de Lyons à Reading.

(*Note du Traducteur.*)

sur ses dépouilles mortelles. Mais dans le XVIIe. siècle, cette même tombe étant entièrement dégradée, fut remplacée par le monument actuel en bronze, sur lequel on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
Et æternæ augustæ Matildis memoriæ,
Quæ
Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens:
Quippe quæ extitit
Henrici I, Anglorum regis, filia
Nobilissima,
Henrici IV, Romanorum imperatoris,
Sponsa augustissima,
Godofredi Pulchri Andegavensium
Posteriore thoro præclara conjux,
De quo facta est
Henrici II, Angliæ regis, parens illustrissima.
Erga Beccensem ecclesiam impensè munifica
Quam, dum viveret, thesauris suis ditavit,
Et post obitum
Sui corporis voluit esse custodem.
Felicem vitæ sortita est exitum, IV idus septembris
An. Dom. MCLXVIII.

In monumentum æternum posuerunt Monachi Beccenses congr. Sti. Mauri.
An. MDCLXXXIV.

Au milieu du chapitre on voit le tombeau d'Helluin, premier fondateur de cette Abbaye. Le premier tombeau fut enlevé en 1714, par l'ordre des moines, qui lui en substituèrent un nouveau en marbre blanc, supporté par six pilastres de jaspe oriental, et sur lequel on a gravé l'épitaphe suivante:

Hic jacet
Primus hujusce monasterii conditor et abbas;
Venerabilis Helluinus,
Primariæ inter Normannos nobilitatis,
Patre augusto, matre Heloïde, in pago Briouensi natus;
Inter armorum strepitus summâ cum laude,
Inter aulæ illecebras summâ cum integritate versatus,
Abjecto militiæ secularis paludamento,
Christo deinceps militaturus,
Ab Herberto, Lexoviensi episcopo, habitu monastico induitur;
Et, ut Christi haberet hæreditatem,
Bonorum suorum Christum instituit hæredem.
Quos agros quondam possederat dives,
Hos coluit pauper, coluit et jejunus.
Ut cibus fieret pauperum,
Et laborantis sudor, et fames jejunantis,
Labores diurnos nocturnis levabat precibus.
Ut cum virtutum studiis studia litterarum conjungeret;
Litteras quadragenarius discere non erubuit,
Et Beccensi monasterio litterarium aperuit Gymnasium,
In quo paternæ pietatis alumnos et hæredes
Ecclesiarum præsules candidatos,
Lanfrancum, Anselmum,
Plurimosque alios sui similes discipulos
Ad omne virtutis officium suis informabat exemplis:
Abbas virtuti simillimus
Qui, plenus operibus bonis,
Mortem obiit VII Cal. Sept. An. D. MLXXIII. vitæ LXXXIII.

Patri de se optimè merito
Æternum hoc pietatis monumentum P.P.
Monachi Beccenses congregationis S. Mauri
Anno D. MDCCXIV.

Cette Abbaye a fourni quatre archevêques à l'église d'Angleterre, savoir : Lanfranc, Anselme, Théobald et Roger, ainsi que deux évêques de Rochester, Hernost et Gundulph.

En quittant l'Abbaye du Bec, je me rendis à Vernon, petite ville placée dans une charmante vallée, sur les bords de la Seine, dans le diocèse d'Evreux et le bailliage de Gisors. Pendant une longue série d'années, cette ville a fait partie de l'apanage de l'ancienne famille des Vernons, dont descend l'honorable Georges, Baron Vernon de Kinderton, actuellement existant; mais en 1190, par suite d'un accord fait entre Richard Ier., roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France, cette ville, ainsi que son château, furent concédés au roi de France par le propriétaire, Richard de Vernon, qui reçut d'autres terres en échange (1). Depuis ce temps, Vernon a eu les honneurs d'une maison royale, qui tombe maintenant en ruine, et qui a souvent servi d'apanage aux reines de France. L'ancien château, bâti pour contenir seize hommes d'armes (2) exigés pour sa défense, paraît avoir été

(1) Extrait d'un ancien manuscrit intitulé : *Chronicon D. Victoris, Episcopi Turonensis*, appartenant autrefois à M. Du Chesne, historiographe de Louis XIV, et maintenant à la bibliothèque du Roi.

Ego Richardus de Vernon pater, etc. Voir à la fin de l'ouvrage

(2) Dans le Livre rouge de l'Echiquier, parmi les certificats des hommes d'armes fournis par les évêques et les barons sous le règne d'Henri II, on lit l'article suivant :

NORMANNIA.

« Infeudationes militum qui debent servitia militaria duci Normanniæ, et in quot milit. quilibet tenetur ei servire.

» Richardus de Vernon debet 10 M. de Honore de Walham, et

un point d'une grande importance dans ce temps. Il subsiste encore en partie, particulièrement une des tours, bâtie en pierre de taille, remarquable par sa hauteur et l'épaisseur extraordinaire de ses murs.

L'église collégiale et paroissiale de la Sainte-Vierge fut fondée vers l'année 1052, par Guillaume de Vernon, premier du nom, pour y établir un doyen et des chanoines séculiers, auxquels il donna, lors de la dédicace de l'église, sa terre nommée la Couture du Pré de Giverny, ainsi que le quart de la forêt de Vernon (1), dans le Vexin normand. Cette donation fut confirmée en 1186 par Richard de Vernon. Ces terres sont encore dans les mains de ces chanoines (2). Le fondateur de cette collégiale est enterré dans le milieu du chœur, sous un ancien tombeau, sur lequel on voit son effigie en marbre blanc (planche 30, fig. 76 et 77); autour on lit les vers latins suivans, écrits en anciens caractères normands:

Vernonis princeps, urbs cui cognomina fecit
Tristia te hoc Saxo busta Guielme, tegunt;
Qui dum Saxa paras, hujus fundator et Ædis,
Funere Parca ferox ultima fila secat.

Sur une des faces de ce tombeau, du côté de l'est,

» ad servitium suum 30 M. in Constantin. Idem de Com. Morton » 5 M. Idem 16 M. de honore Vernone, ad custodiam castri de Ver- » none. »

(1) La forêt de Vernon est près de celle des Andelys; elle renferme une étendue de bois d'environ quatre lieues de circonférence.

(2) *Ex Cartulario monasterii de Lyrâ in Normanniâ, etc.* (Voir à la fin de l'ouvrage.

on lit l'épitaphe suivante, écrite en vieux français :

Cy repose Guillaume de Vernon,
Digne de nom, prince et gubernateur
De ces lieu ici dont ha pris son surnom.
Par droit canon de siens vrai zelateur,
Du college de ceans fondateur
Et collateur des prebends et cure,
De biens qu'ils ont principal donateur,
Conservateur de tout leur droicture,
Autres grands biens selon Dieu et nature
Aulmonier a perpetuellement.
Puis mort qui est commune à creature,
Mettre la fait dedans ce monument
En l'an mille soisante droutement
Le dix-huit feburier : partant dis
A un chacun de vous que dulcement
Pries a Dieu qu'il lui donne Paradis.

Dans la même église, on voit aussi un autre cénotaphe, érigé en mémoire de Guillaume de Vernon (planche 30, fig. 64), ancien connétable d'Angleterre, et de Marguerite, son épouse. Sur la table de cuivre sont gravés leurs portraits, ainsi que ceux de leurs sept fils et de deux filles; on y trouve aussi les armes des Pembroke, des Pierre de Sancerre, des Vernon, des Ludlow, des Camville, ainsi que celles des Vernons et Pepis réunies.

On lit sur ce monument l'inscription suivante :

Hic jacent
Dominus Willelmus, Vernon miles, quondam constabularius Angliæ,
Filius et heres domini Ricardi Vernon militis,
Qui quondam erat thesaurarius Calesie;

Qui quidem dominus Willelmus
Obiit ultimo die mensis junii anno Domini millesimo CCCCLXVII.
Et Margareta, uxor dicti Willelmi,
Filia et hereditar. Domini Roberti Pypis de Spernores militis :
Que quidem Margareta
Obiit. . . . die mensis . . . . anno Domini millesimo CCCCLX.
Quorum animabus propitietur Deus.
Amen.

Outre cette église collégiale, il y a trois autres maisons religieuses, savoir : le couvent de Saint-Louis, appartenant aux chanoinesses hospitalières de Saint-Augustin, qui ont la surveillance de l'Hôtel-Dieu ; le couvent des Cordeliers et celui de la Congrégation de la Vierge. Hors la ville, on voit le couvent des Bénédictines, celui des Capucins et une maison de Pénitens.

De Vernon, je me rendis à Pacy, dernière petite ville de la Normandie, située sur la rivière d'Eure, remarquable seulement par son grand marché de bestiaux.

Avant de quitter la Normandie, je terminerai ce voyage par quelques observations générales sur cette province.

La Normandie peut être considérée comme un grand verger ; la terre labourable y est presque partout entremêlée de pommiers et de poiriers, plantés à environ quinze pieds les uns des autres ; et de chaque côté des routes, ces arbres forment des bordures qui ont quelquefois plusieurs milles de longueur. Ces routes sont extrêmement agréables pour les

les voyageurs, parce qu'elles ne sont pavées que dans quelques parties marécageuses. On trouve quelques hautes montagnes disséminées dans la province, qui est bien boisée et abonde en excellent gibier; elle offre le plus bel aspect, particulièrement sur les bords de la Seine, qui, près de Rouen, a la même largeur à-peu-près que la Tamise à Datchet; mais elle est si remplie de bas fonds, qu'elle ne peut porter que des bateaux plats.

La Basse-Normandie est particulièrement un pays d'herbages, et elle en renferme une plus grande quantité que la Haute-Normandie, qui est plus propre à la culture du blé. On amène tous les ans, dans la Basse-Normandie, un grand nombre de bestiaux maigres qui s'y engraissent, et de là sont conduits au marché de Poissy, qui sert à l'approvisionnement de Paris. Les bêtes à cornes ne sont pas de la grande espèce, et le mouton est à-peu-près de la grosseur de celui de Norfolk et d'un aussi bon goût, lorsqu'il est bien nourri.

Dans les environs de Condé-sur-Noireau, il y a une espèce de mouton beaucoup plus petite, qui est fort estimée, et qu'on envoie ordinairement en cadeau à Paris, pendant l'hiver. Les chevaux normands sont généralement beaux, d'une forme agréable, pleins d'ardeur et fort estimés en France; ils ont tous la queue longue; ce dont les propriétaires sont jaloux, et ils ne souffrent pas qu'ils soient écourtés suivant la mode ridicule de l'Angleterre.

L'espèce des ânes et des mulets est plus grande que la nôtre.

Les grandes villes sont bien peuplées ; mais la campagne ne l'est pas dans la même proportion.

Le cidre, un des produits de la province, est la boisson habituelle des Normands. J'en ai goûté plusieurs fois ; je l'ai trouvé fort et nourrissant, mais rude et bien inférieur sous tous les rapports aux cidres d'Hereford et de Devon. Toutes les parties de la Normandie ne sont pas également renommées pour leur bon cidre. Le meilleur est celui du Bessin ou des environs d'Isigny, ainsi que celui de la vicomté d'Auge, qui est un des plus riches apanages du Duc d'Orléans. Lorsque la récolte des pommes est peu abondante, le cidre se vend six sous le gallon ; il vaut la moitié moins dans les bonnes années, aussi en distille-t-on annuellement une grande quantité, pour le convertir en eau-de-vie ; mais il n'est pas permis de la vendre ailleurs qu'en Bretagne et en Normandie, afin de ne porter aucun préjudice à la consommation des eaux-de-vie de vin du Poitou, du pays d'Aunis et des autres provinces, seules eaux-de-vie admises à Paris, ou transportées dans les colonies françaises. Les diverses espèces de pommes dont on fait le cidre sont divisées en trois classes, parce qu'elles mûrissent et se récoltent à trois époques différentes. Les premières sont désignées sous les noms de pommes de *Girard*, *Louvières*, *Gros-Rélet*,

Haze et Fresquain ; les secondes sont les pommes dites de *Prépetit*, *Doux-Evêque*, *Gallot*, *Gannevin*, *Oranget*, *Petit-Auvriche*, *Petit-Rélet*, *Petit-Damret et Amerdoux de Sully ;* celles de la troisième classe, qui mûrissent plus tard, mais fournissent le meilleur cidre, sont les pommes *d'Aufrishe*, *Marin-Onfry*, *Germaine*, *Bennevanelle* (1), etc. Les Normands ont souvent sollicité la faveur d'exporter leurs cidres et leurs eaux-de-vie dans les colonies françaises, alléguant, pour motiver une telle indulgence, qu'ils payent un tiers de tous les impôts répartis dans le royaume de France. Cette province paye en effet plus de quatre-vingt-quatre millions par an. Mais ils n'ont reçu aucune réponse favorable à leur demande, parce qu'en leur accordant cette faveur, on aurait infailliblement ruiné d'autres provinces, qui n'auraient plus trouvé l'écoulement de leurs eaux-de-vie ; car la Normandie peut donner les siennes à neuf sous sterlings le gallon

(1) Toutes ces dénominations sont fort incorrectes, et la nomenclature très-incomplète. Par exemple, le Doux-Evêque est le Doux-aux-Vêpes (*malum dulce Vespis*); le Marin-Onfry est le Marin-Onfroy, qui tire son nom d'un seigneur de Saint-Laurent et de Vairet, lequel apporta de Biscaye plusieurs greffes de diverses pommiers qui sont encore aujourd'hui connus sous les dénominations de Marin-Onfroy, de Doux-Vairet et de Biscait. On peut consulter à ce sujet une lettre de Moisant de Brieux à Prémont-Graindorge, et le Traité de M. Louis Du Bois sur le pommier, le poirier et le cidre, t. 1, p. 87. Au surplus, Rêlé ou Rayé, Orangé, doivent être écrits en français sans le T final employé par Ducarel. Le Petit-Damret est le petit Ameré, ainsi nommé, parce que sa saveur est amère.

(*Extrait d'un Traité de M. Louis Du Bois.*)

anglais, tandis que l'eau-de-vie de vin ne peut être vendue au-dessous de dix-sept sous pour la même mesure de quantité (1).

Les récoltes de blé sont souvent peu abondantes en Normandie : ce qui provient plutôt de l'état de gêne et d'oppression du petit fermier, que de la nature du sol; car, comme le fermier est obligé d'acquitter toutes les taxes qui lui sont imposées, souvent d'une manière arbitraire, sans avoir égard à la nature de sa terre, s'il a le bonheur d'avoir une meilleure récolte, il est certain aussi de payer en conséquence; c'est pourquoi il n'est jamais tenté de faire des améliorations à sa terre; mais ceux qui, par état, n'éprouvent pas ces vexations, tels que les fermiers des terres qui appartiennent à des maisons religieuses, ont des récoltes au moins aussi belles que toutes celles que produit l'Angleterre.

La plus grande partie des villages sont placés dans des bas-fonds. Les maisons des paysans (si on peut leur donner le nom de maisons) sont bâties avec des murs de terre battue, et couvertes de chaume. Les vieilles maisons, dans la plupart des grandes villes, sont moitié en plâtre et moitié en bois; le premier étage se projete sur la rue,

(1) Un auteur français, dans un ouvrage intitulé *Perroniana*, imprimé à Cologne en 1669, dit à la page 53, que l'art de faire le cidre vint originairement d'Afrique, où cette boisson était en usage depuis long-temps; qu'il fut d'abord introduit en Biscaye et en Espagne, et de là en Normandie. Outre cela, il ajoute que St. Augustin en fait mention dans ses écrits contre les Manichéens.

le second sur le premier (1) ; le toit de ces maisons est formé d'une faîtière qui s'élève au milieu, et déverse les eaux pluviales à droite et à gauche ; on voit à chaque bout du gable un tuyau de cheminée en briques. On trouve plusieurs maisons semblables à celles-ci dans le comté d'Hereford et dans diverses autres parties de l'Angleterre, et, sous cet aspect, la Normandie ressemble tellement à la vieille Angleterre, qu'on peut douter souvent si l'on est en France. La classe la plus distinguée des habitans passe ordinairement l'hiver soit dans les grandes, soit dans les petites villes, où elle a des hôtels bien bâtis ; mais il y a, outre cela, beaucoup de maisons de campagne dans les deux Normandies, où les gentilshommes passent toute l'année, sans être obligés de faire aucune dépense pour le luxe, ni pour leurs vêtemens, et où l'on trouve d'abondantes provisions de toute espèce à un tiers au-dessous du prix de celui des grandes villes. En abattant plusieurs de ces vieilles maisons de bois, on a reconnu qu'une grande partie de la charpente était de bois de châtaignier ; et comme il n'y a aucune forêt de cette espèce de bois en Normandie (2), les habitans croyaient, par tradi-

(1) Ce que l'on dit des maisons en bois ne peut s'appliquer qu'à quelques villes telles que Rouen, Lisieux et Evreux ; mais à Caen, à Alençon, à Argentan, etc., elles sont bâties en belle pierre de taille calcaire, ou en brique, ou même en granit.

(2) Ducarel se trompe ici. « On trouve le châtaignier fort com» munément dans la Basse-Normandie, notamment dans la partie

tion, que ces bois venaient d'Angleterre. Plusieurs constructions semblables peuvent donner quelque crédit à cette assertion, car beaucoup de maisons, en Angleterre, contiennent une grande quantité de cette espèce de bois. Plusieurs des maisons, dans le vieux palais de la cour, à Westminster, et dans les environs, qui furent démolies pour construire le parlement et le pont, étaient en bois de châtaignier, et la même remarque a été faite à l'hôtel Black Swan, dans Holburn, et sur plusieurs autres vieux bâtimens abattus dans différens cantons de l'Angleterre. (1)

» occidentale du département de l'Orne, et au midi de celui de la » Manche. Quant aux anciennes charpentes, que l'on croit être de » châtaignier, la plupart sont de bois de chêne. Buffon l'avait soupçonné. Il vérifia ses conjectures, et constata que le chêne blanc » (chêne gravelin, chêne à grappes ou à longs pédoncules, *Quercus racemosa* de Lamarck,) prenait, en vieillissant, le coup-d'œil et même le grain du bois de châtaignier. Le savant et judicieux Daubenton prouva aussi que les belles charpentes du Louvre, que l'on avait regardées comme étant faites de ce bois, étaient » composées de fortes pièces de chêne blanc. Varenne de Fénille, » quelque temps après, s'occupant de la même matière, s'exprime » ainsi: « Le bois de chêne a tant de rapports avec celui du châtaignier, qu'il est très-ordinaire de les confondre, et quelquefois très-difficile de les distinguer. La disposition des pores et des fibres longitudinales, la qualité du grain et de la couleur paraissent les mêmes à l'extérieur: la teinte du châtaignier est seulement un peu moins obscure, et le contact de l'air ne la rembrunit pas autant que celle du chêne. » (*Extrait d'un Traité inédit de M. Louis Du Bois, sur le Châtaignier et ses fruits.*)

(1) Le châtaignier étant actuellement fort rare en Angleterre, on a généralement été porté à croire que cette espèce d'arbre n'avait

La plupart des églises, en Normandie, sont d'assez beaux édifices bâtis en forme de croix et en pierres de taille, que la province produit en

jamais été indigène dans cette île. Quelques légères observations peuvent complètement réfuter cette assertion, et prouver que ce bois n'y est pas exotique. Il est suffisamment attesté que toutes les anciennes maisons de la cité de Londres sont bâties avec ce même bois. Il ne croissait, sans doute, pas loin de là, et il provenait de quelque forêt près de la ville. Fitz-Stephens, dans sa Description de Londres, écrite sous le règne d'Henri II, parle d'une belle et vaste forêt située au nord de cette ville. Rudhall, ancien château de la famille de ce nom, situé près de Ross, dans le comté d'Hereford, a été bâti en bois de châtaignier qui provenait sans doute de cette terre; car quoiqu'il n'existe plus maintenant aucun arbre de ce genre sur cette même terre, on ne peut cependant mettre en doute que cette essence de bois ne fût naturelle aux forêts de cette contrée, puisque l'on trouve que Roger, comte d'Hereford, fondateur de l'abbaye de Flaxley, dans le comté de Glocester, par sa charte de donation imprimée dans le Monasticon de Dugdale, tom. 1er., page 884, concéda aux moines la dîme des châtaignes de la forêt de Deane, à sept ou huit milles au plus de Rudhall. Cette donation latine s'exprime ainsi : « Singulis annis totam decimam castanearum de Denâ. » Dans la cour d'Hagley-Hall, château du lord Lyttleton, dans le comté de Worcester, il existe encore deux superbes châtaigniers qui paraissent avoir deux ou trois cents ans; et M. Evelyn, dans sa Sylva, p. 232, parle d'un très-grand arbre de cette espèce, situé à Tortfworth, dans le comté de Glocester, qui a servi de limite à cette propriété depuis le règne d'Etienne. Cet arbre existe encore, et est entouré de plusieurs autres de la même espèce, semés des fruits de l'arbre même. M. Evelyn ajoute aussi, qu'il y avait un grenier entièrement construit de châtaigniers qui avaient été coupés dans les environs. Dans la forêt de Kent, joignant celle de Sussex, il existe encore quelques vieux châtaigniers que les gardes forestiers laissent subsister pour servir de limite, soit avec la paroisse, soit avec des propriétés particulières. Outre cela, on rencontre journellement, dans le nord-est du comté

abondance, mais plus particulièrement les environs de Caen. Cette pierre qui, par sa couleur et sa qualité, ressemble beaucoup à celle de l'île de Portland, est fort estimée. On en exportait annuellement des blocs considérables sur des vaisseaux, dans différentes provinces du royaume d'Angleterre, mais son exportation hors de France était sévèrement prohibée, et lorsqu'on en transportait par mer, le propriétaire du bâtiment et de la pierre étaient obligés de donner caution qu'elle ne serait pas vendue aux étrangers (1). Il est rare de voir des

de Kent, de grandes forêts uniquement peuplées de châtaigniers. Dans la paroisse de Milton, près de Settengborne, il se trouve un château nommé Norwood-Castenay, ou plutôt Chestenay, à cause de sa situation au milieu d'un bois de châtaigniers qui s'étend le long de la grande route de Londres à Douvres, lequel donne son nom à une montagne entre Newington et Settengborne, d'où lui est venu celui de Chestnut-Hill, ou Montagne du Châtaignier. Cet arbre se plaît beaucoup autour de cette montagne et dans les bois des environs, qui s'étendent à plusieurs milles à l'entour. Suivant un bail particulier des terres de la Couronne dans le comté de Kent, fait du temps d'Elisabeth, et inscrit rôle III, page 8, il paraît qu'il y avait, dans la même paroisse de Milton, un bois de deux cent soixante-dix-huit acres et demi, nommé Cheston, ou plutôt Chestnut-Wood. Enfin, mon savant ami Edouard Hasted, Ecuyer, membre de la Société royale et de celle des Antiquaires de Londres, m'a dit qu'un de ses fermiers avait défriché depuis peu un bois de quarante acres entièrement peuplé de châtaigniers.

(1) On portait autrefois une immense quantité de cette pierre en Angleterre. Le pont de Londres, l'abbaye de Westminster et plusieurs autres édifices publics en furent bâtis. Voyez la Description de Londres de Stow, édit. de 1683, p. 31, 32, etc. Voyez aussi Rot, Liter. Patnut. Norman. de anno 6 Hen. 5. p. 1. « De quarre-» ris albæ petræ in suburbio villæ de Caen annexandis dominio re-

tours

tours aux églises de cette province. Les clochers sont presque toujours terminés par une flèche ou une aiguille, dont quelques-unes sont si bien travaillées à jour, qu'on peut voir au travers le mouvement des cloches.

Le clocher s'élève ordinairement du milieu de l'église, parce qu'il est souvent placé sur l'intersection de la croix de l'édifice, excepté dans le peu d'églises qui n'ont qu'une nef; dans ce cas, il est le plus souvent bâti à l'extrémité occidentale. Cependant cette règle n'est pas invariable, car ceux de l'église de Muids et de Gaillon sont placés au midi.

On descend presque toujours trois ou quatre degrés pour entrer dans les églises, malgré l'assertion de M. Stavely, qui dit que les Normands les construisent avec des degrés pour y monter.

» gis pro reparatione ecclesiarum, castrorum et fortallitiorum, tam » in Angliâ quam in Normanniâ. » Voyez aussi Rot. Normanniæ de anno 9 Hen. V. m. 31. « De arrestando naves pro transportatione » lapidum et petrarum pro constructione abbatiæ Sancti Petri de » Westminster a partibus Cadomi. » Et ensuite, p. 30 : « Pro domo » Jesu de Bethleem de Shene, de lapidibus in quarreris circa vil- » lam de Cadomo capiendis, pro constructione ecclesiæ, claustri, » et cellarum domûs prædictæ. » Voyez aussi de anno 35 Henr. VI : » Pro salvo conductu ad supplicationem abbatis et conventûs Beati » Petri Westmonasterii, pro mercatoribus de Caen in Normanniâ » veniendis in Angliam cum lapidibus de Caen pro ædificatione mo- » nasterii prædicti. Teste rege apud West., 15 die Augusti. » Voyez » également de anno 38 Henr. VI : « De salvo conductu pro nave » de Caen in regnum Angliæ veniendâ cum lapidibus de Caen pro » reparatioue monasterii de Westminster. Teste rege apud Wesm. » 9 die maii. »

Les principales églises sont composées d'une nef, de deux ailes latérales, ainsi que d'un chœur semi-circulaire, derrière lequel se trouve presque toujours la chapelle de la Vierge. Le baptistaire ou les fonts sont toujours placés à l'ouest ; ils sont ou en marbre, ou en pierre ; mais généralement d'une forme hexagone ou octogone. L'eau bénite se met dans une pierre oblongue placée en différentes parties de l'église, mais près des portes. Dans plusieurs églises, on voit souvent au-dessus du jubé, qui sépare le chœur de la nef, une croix de bois, sur laquelle est une figure du Christ, ayant à droite la vierge Marie, et à gauche Saint Jean. Le buffet d'orgues, dans les cathédrales, est généralement adossé au mur à l'ouest, afin de ne pas nuire à l'effet de la perspective, et par ce motif il n'y a point de banc-d'œuvre dans les églises normandes. Le peuple se sert de chaises. La chaire n'est pas placée comme dans les églises anglaises, près du pupitre, mais dans la nef, près de la grille qui la sépare du chœur.

Les Normands sont insensibles à la majesté d'une grande sonnerie en volée, que l'on aime tant en Angleterre ; leur usage est de ne sonner que trois cloches à-la-fois ; ces cloches se font entendre le matin, à midi et le soir, soit pour appeler le peuple à l'ouvrage, soit pour dire un *Ave Maria*, etc. ; elles servent aussi à faire connaître les décès, et dans ce cas, un son particulier annonce au public

s'il est mort un homme, une femme, un garçon ou une fille.

Le Couvre-feu (Curfew-Bell) ou la cloche qui sonne le Couvre-feu est en usage dans presque toute la Province ; mais telle est l'ignorance du peuple, qu'il n'en connaît pas l'origine. A Caen, on lui donne le nom de la Retraite ; aussi se figure-t-il que le Couvre-feu n'a été institué que pour faire rentrer les soldats dans leurs quartiers. Dans d'autres endroits, on croit que c'est pour appeler le peuple aux derniers offices de l'église Romaine, ce qui avait lieu autrefois à huit heures du soir, et maintenant à cinq. On attribue généralement l'introduction du Couvre-feu à Guillaume-le-Conquérant qui ordonna, dit-on, lors de sa conquête de l'Angleterre, que la cloche serait sonnée à huit heures du soir, heure à laquelle tous les habitans devaient se retirer dans leurs maisons respectives, sans feu, ni lumière, afin de prévenir toute assemblée et toute cabale parmi les Anglais, dont il redoutait l'esprit porté à la révolte. Il introduisit cette même coutume en Normandie, après en avoir éprouvé les bons effets en Angleterre. Plusieurs personnes pensent cependant, avec quelque raison, que le Couvre-feu fut institué par Guillaume, avant la conquête d'Angleterre, en 1061, d'après la circonstance suivante. Le Duc ayant, dit-on, convoqué un concile provincial dans l'église de Sainte-Paix de tous les Saints, qu'il venait de faire bâtir à Caen, prit les plus gran-

des précautions pour éviter toute espèce de bruit et de désordre pendant la tenue de cette assemblée, et il fit une ordonnance qu'il nomma la *Trève de Dieu*, afin de maintenir la plus grande tranquillité dans la ville. Trouvant ensuite que cette ordonnance avait produit un bon effet, il en prescrivit la continuation dans toutes les villes de la Normandie, d'où il la transporta en Angleterre. (1)

Les arcs des portes et des fenêtres des anciennes églises normandes sont ou à plein cintre, ou en ogive, ce qui sert à déterminer leur degré d'ancienneté.

Avant de parler des deux espèces d'arcs dont on a déjà fait mention dans le cours de ce voyage, il est peut-être nécessaire de faire quelques observations sur la construction des anciennes églises d'Angleterre.

Il est constant que la religion Chrétienne a été introduite en Angleterre dès les temps les plus reculés, quoique nos historiens ne soient pas d'accord sur la première personne qui vint prêcher l'Evangile dans cette partie du monde. Cette grande et pé-

(1) En Normandie, cette cloche appelle le peuple aux églises. Elle a eu peut-être autrefois le même but en Angleterre, où on a pu la conserver pour faire connaître au bas peuple, qui n'avait ni horloge, ni almanachs, en quel temps il vivait. On sonne encore la cloche du Couvre-feu de Saint-Martin d'Oxford et de quelques autres endroits de l'Angleterre, non-seulement pour indiquer au peuple qu'il est quatre heures du matin ou huit heures du soir, mais encore pour lui faire connaître le jour du mois.

rilleuse entreprise fut attribuée à Joseph d'Arimathie, à St. Pierre, à St. Paul et à Simon Zelotes, qui tous ont des avocats pour prouver qu'ils ont les premiers planté la croix dans la Grande-Bretagne. Comme ce n'est pas ici la place de discuter cette controverse, on renvoie le lecteur à l'évêque Goodwin, à sir Henri Spelman, à l'archevêque Usher, au docteur Cave, et particulièrement à l'évêque Stillingfleet, qui a développé toute cette matière dans ses *Origines Sacræ*.

Les premières églises de cette île furent probablement bâties en bois et couvertes en chaume comme les maisons des Bretons. Sir Henri Spelman, dans son *Concilia*, vol. I, p. 11, nous a donné un dessin imaginaire de la prétendue chapelle bâtie par Joseph d'Arimathie à Glastonbury, laquelle, d'après l'autorité d'un ancien historien de cette Abbaye, avait, dit-il, soixante pieds de longueur sur vingt-six de largeur, et était bâtie en fortes branches, revêtues et tressées de baguettes ou lattes, dans le genre des claies modernes. On ne peut déterminer si cette chapelle a réellement existé, mais il est certain que les anciens historiens font mention de plusieurs églises chrétiennes bâties en bois dans diverses parties de la Bretagne dès les premiers temps du Christianisme. Presque toutes ou au moins la plus grande partie y furent détruites, soit pendant la domination des Romains, soit par les ravages qu'y exerçaient les Saxons

avant leur conversion ; de sorte qu'on a totalement perdu la connaissance de la manière de bâtir de ces temps. Il existe cependant encore dans le Royaume une église qui, bien que bâtie par les Saxons, semble avoir été construite sur le plan des anciennes églises bretonnes; les côtés et la façade sont entièrement formés de larges planches ou madriers en bois. Cette église remarquable est située à Greensted en Essex. La Société royale des Antiquaires de Londres en a publié un dessin, il y a quelques années (1) avec une description faite sur les lieux par Smarth le Theuiller, Ecuyer, insérée dans la note ci-dessous (2).

De toutes les églises bâties en pierre, la plus ancienne connue paraît être celle qui a été citée par

(1) Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de Londres, vol. II, planche 7.

(2) La nef ou corps de cette église si remarquable est entièrement composée de poutres de gros chênes, fendus et grossièrement taillés des deux côtés ; elles sont toutes placées debout, et pressées les unes à côté des autres, et arrêtées dans le pied et dans le haut par une espèce de seuil auquel elles sont fixées par des chevilles en bois. Tel était l'état primitif de cette construction si singulière qui subsiste encore entière, quoiqu'extrêmement rongée des vers et détériorée par l'effet du temps. Elle a vingt-neuf pieds neuf pouces de longueur, quatorze pieds de vide, et cinq pieds six pouces de hauteur sur les côtés qui supportaient le toit ou la voûte primitive. Les habitans répètent par tradition que le corps d'un roi fut déposé dans cette église, tradition qui semble en quelque sorte confirmée par les documens que nous ont laissés quelques vieux historiens ; car dans un manuscrit intitulé *Vita et Passio Sancti Edmundi*, on lit le passage suivant : « A : D : M : X, et *anno regis Ethelredi XXX*, *S. Edmun-* » *dus propter infestationem Turkilli, Comitis Danorum, Londoniam*

Guillaume de Malmesbury, qui dit « que le confesseur » Ninias ou Ninian (placé par la chronologie vers l'an » 432), bâtit une église de pierre blanche sur les con- » fins de l'Ecosse et de l'Angleterre, qui fut regardée » comme une merveille par les Bretons, et qu'on

» *est ab Ailwino translatus; sed tertio anno sequente ad Bedrices-* » *worthe est reversus.* » Et ensuite il est dit : « *Quidam apud Sta-* » *pleford hospitio recipit corpus ejus in redeundo de London.* (Bi- » bliothèque Lambeth, n°. 362.) » Et dans un autre manuscrit cité dans le *Monasticon*, et intitulé *Registrum Coenobii Sancti Edmundi*, il est encore dit : « *Idem apud Aungre hospitabatur ubi in ejus memoriâ lignea capella permanet usque hodie.* » (Voyez Dugdale, *Monast. Anglic.*, vol. 1er., p. 293). On sait non-seulement par tradition, mais encore d'après plusieurs vestiges encore visibles de cette église, que la paroisse d'Aungre ou Ougar, est maintenant réunie à celle de Greensted, où est située cette église; et que l'ancienne route de Londres dans le Suffolk traverse Olford, Abridge, Stapleford, Greensted, Dunmow et Clare. Il semble donc assez probable que cette grossière construction a eu primitivement la forme d'une espèce de châsse ou de tombeau, pour y déposer le corps de St. Edmond, qui, en revenant de Londres à Bedricesworth ou Bury, fut porté dans un coffre, suivant Lydgate, (*Vie manuscrite du roi Edmond*); et, ainsi qu'il est rapporté dans le *Registrum Coenobii* ci-dessus mentionné, on la laissa subsister en mémoire de cette translation. Ce monument, par suite des temps, et après avoir été beaucoup aggrandi, a sans doute été converti en église paroissiale; car on trouve dans Newcourt, que Simon Feverel succéda en 1328 à Jean Lodet, comme Recteur de Greensted, près d'Ougar. Il ajoute également que Richard de Lucy divisa probablement les paroisses de Greensted et d'Aungre, lorsqu'il fit bâtir l'église d'Aungre, sous le règne d'Henri II, et que ces deux églises, qui ne sont éloignées l'une de l'autre que d'un quart de mille, furent réunies sous le règne d'Edouard VI, et subdivisées de nouveau sous celui de la Reine Marie. (Voyez le Répertoire de Newcourt, vol. 2, p. 288 et 449.)

» lui donna alors le nom de *Candida Casa* (1). » Bède (2) lui donne le même nom, et Cambden (3) dit qu'elle est située dans un endroit nommé Whit-Hern, (4) qui est en Galway, au midi de l'Écosse.

Les Saxons s'étant convertis au Christianisme dans le VIIe siècle, changèrent quelques-uns de leurs temples en églises chrétiennes, et peu de temps après, ils commencèrent à construire leurs cathédrales, leurs couvens et leurs églises en pierre, au lieu de bois, comme ils le faisaient précédemment (5). Plusieurs de ces édifices existent encore, et l'on en donne la description dans la note ci-dessous (6).

Pour avoir une idée de l'architecture saxonne, le lecteur peut se reporter à la planche 31 (fig. 78, 79, 80 et 81), dans laquelle sont dessinés la porte

(1) *Candida Casa*, vocatur locus in extremis Angliæ, juxta Scotiam, finibus, etc. (William de Malmesbury, de Gestis pontificum angl., lib. III.)

(2) Locus ad provinciam Berniciorum pertinens vulgò vocatur ad *Candidam Casam*, eo quod ibi Ninias ecclesiam lapide, insolito Britonibus more, fecerit. Bedæ hist., lib. III, cap. 4.

(3) Britannia, vol. II, p. 1200.

(4) Ce nom, mentionné dans la Chronique Saxonne, p. 21 et 60, est dérivé d'un mot Saxon qui signifie *blanc*, et d'un autre qui a rapport à quelque place particulière.

(5) En 1065 Edouard-le-Confesseur (suivant les Annales de Stow, p 97), bâtit en pierre blanche l'église de Wilton, qui était précédemment en bois.

(6) L'église de Stowkeley, dans le comté de Buckingham; celle de Warwick, près de Carlisle, dans le Cumberland; la vieille maison de l'île d'Exeter, l'église de Studland, dans le Dorset; celle de Barfres-

au

Batimens Saxons.

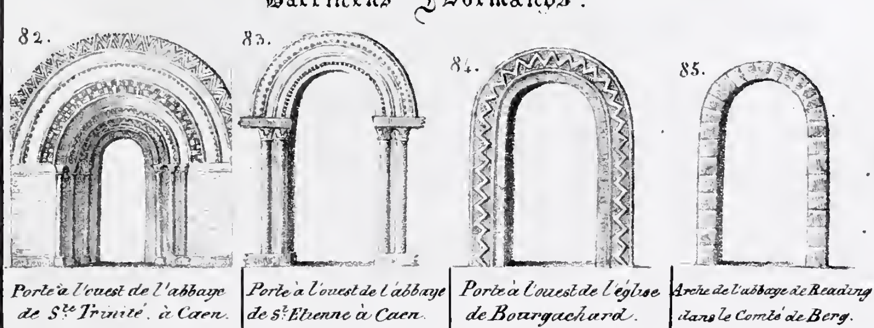
Fig. 78. *Porte au midi de l'Eglise de Tickencote.*

79. *Porte à l'ouest de l'Eglise d'Isley dans le Comté d'Oxford.*

80. *Porte à l'ouest du Prieuré de Saint Léonard, dans le Comté de Lincoln.*

81. *Voute entre la Nef et le Chœur de l'Eglise de Tickencote.*

Batimens Normands.



82. *Porte à l'ouest de l'abbaye de Ste Trinité, à Caen.*

83. *Porte à l'ouest de l'abbaye de St Etienne à Caen.*

84. *Porte à l'ouest de l'église de Bourgachard.*

85. *Arche de l'abbaye de Reading dans le Comté de Berg.*

Lith. de G. Engelmann.

au midi de l'église de Tikencote, et plusieurs autres édifices évidemment Saxons.

Les Saxons, à leur arrivée en Angleterre, prirent une idée de la manière de bâtir des Romains, en voyant les édifices qu'ils y avaient laissés, de sorte que ce qui est généralement désigné sous le nom d'architecture saxonne, n'est réellement que l'architecture romaine dégradée, et chargée d'ornemens sans goût, comme le sont ceux des peuples du nord. C'est peut-être pour cela que Bède (1) et sir Henri

ton, dans le Kent; deux ornemens de bois autour de la porte de l'église de Patrickesburne, dans le Kent; l'église de Crowle, dans le Lyncolnshire; celle d'Iffley, dans l'Oxfordshire; partie de celle de Hales-Owen, dans le Shropshire, ainsi que la chapelle de Kenelm, dans le même canton; le clocher de Saint-James à Saint-Edmond, dans Suffolk; l'église de Tutbury, dans le Staffordshire; la chapelle de Sainte-Marie, au midi de l'église paroissiale de Kingston sur la Tamise; l'ornement du portail de l'église de Pedmore, dans le Worcestershire; la cour inférieure de la cathédrale de Worcester; la chapelle souterraine de Sainte-Marie, dans la cathédrale d'York; les ruines de l'hôpital de Saint-Léonard, dans York; le porche de la chapelle d'House-Bridge, à York; les piliers et les arcs de l'ancienne chapelle de Saint-Guillaume-sur-House-Bridge, à York; l'église d'Addle, près de Lead, dans l'Yorkshire; la porte de l'église de Saint-Denis en Walengate, à York; la chapelle d'Édouard-le-Confesseur, à Islip, dans l'Oxfordshire; l'église Saint-Pierre, à Oxford; le porche de l'église Sainte-Marguerite, à York; le portail de la chapelle de Sainte-Madeleine, près du palais de l'évêque, à Hereford; la cour inférieure de la cathédrale de Canterbury; l'escalier conduisant au greffe, près de la même cathédrale; la partie du nord du prieuré des Bénédictines, à Canterbury; l'église de Greensted, en Essex; l'église dans le château de Douvres, etc., etc.

1) Hist. ecclésiastique de Bède, Livre V, chap. 22.

Spelman (1) disent que Naitan (2), Roi des Pictes, envoya vers l'an 714 à Godefroi, Abbé du monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul, quelques architectes habiles pour lui bâtir une église en pierre, *more Romanorum.*

En examinant les églises Saxonnes encore existantes, on est porté à croire que l'arc à plein cintre fut la seule partie de l'architecture Romaine, que retinrent les Saxons, et encore la défigurèrent-ils par les ornemens étrangers qu'ils y introduisirent. Cette construction diffère essentiellement des arcs pointus, qui ne furent en usage qu'à la fin du XII[e]. siècle.

Les Normands, pendant la même période, semblent avoir adopté le même genre d'architecture, en construisant leurs cathédrales et leurs édifices religieux; mais ils ne le surchargèrent pas d'ornemens bizarres, comme les Saxons. Ce fait devient évident, si l'on compare l'église de Saint-Thomas-l'Abattu (planche 25), ainsi que les planches 15, 16, 17, 18 de l'Abbaye-aux-Dames, avec les bâtimens Saxons de la planche 31 (fig. 78 à 81). Peu

(1) Spelmanni Concilia, tom. I, fol. 220.

(2) Naitanus misit legatarios ad virum venerabilem Ceolfridum, Abbatem monasterii beatorum apostolorum Petri et Pauli, quod est ad ostium Uvyri amnis et juxta amnem Tinam, in loco qui vocatur *Ingrivum*, et architectos sibi mitti petiit, qui, juxta *morem Romanorum*, ecclesiam de lapide ingente ipsius fecerunt; cujus religiosis votis ac precibus favens reverendissimus abbas Ceolfridus misit architectos quos petebat. Spelman. Concil., vol. I. p. 220.

de temps avant la conquête, les Normands paraissent avoir entièrement délaissé ce genre bizarre, qu'ils considéraient comme plus orné, mais il fut encore conservé par les Saxons. Depuis ce temps, les premiers ont toujours employé l'arc à plein cintre avec des moulures et modillons, mais sans aucune autre espèce d'ornemens, (fig. 82 et 83), excepté dans quelques églises où il y a des zig-zags ou dents de scie, comme dans celle de Bourg-Achard dont on a déjà parlé (figure 84).

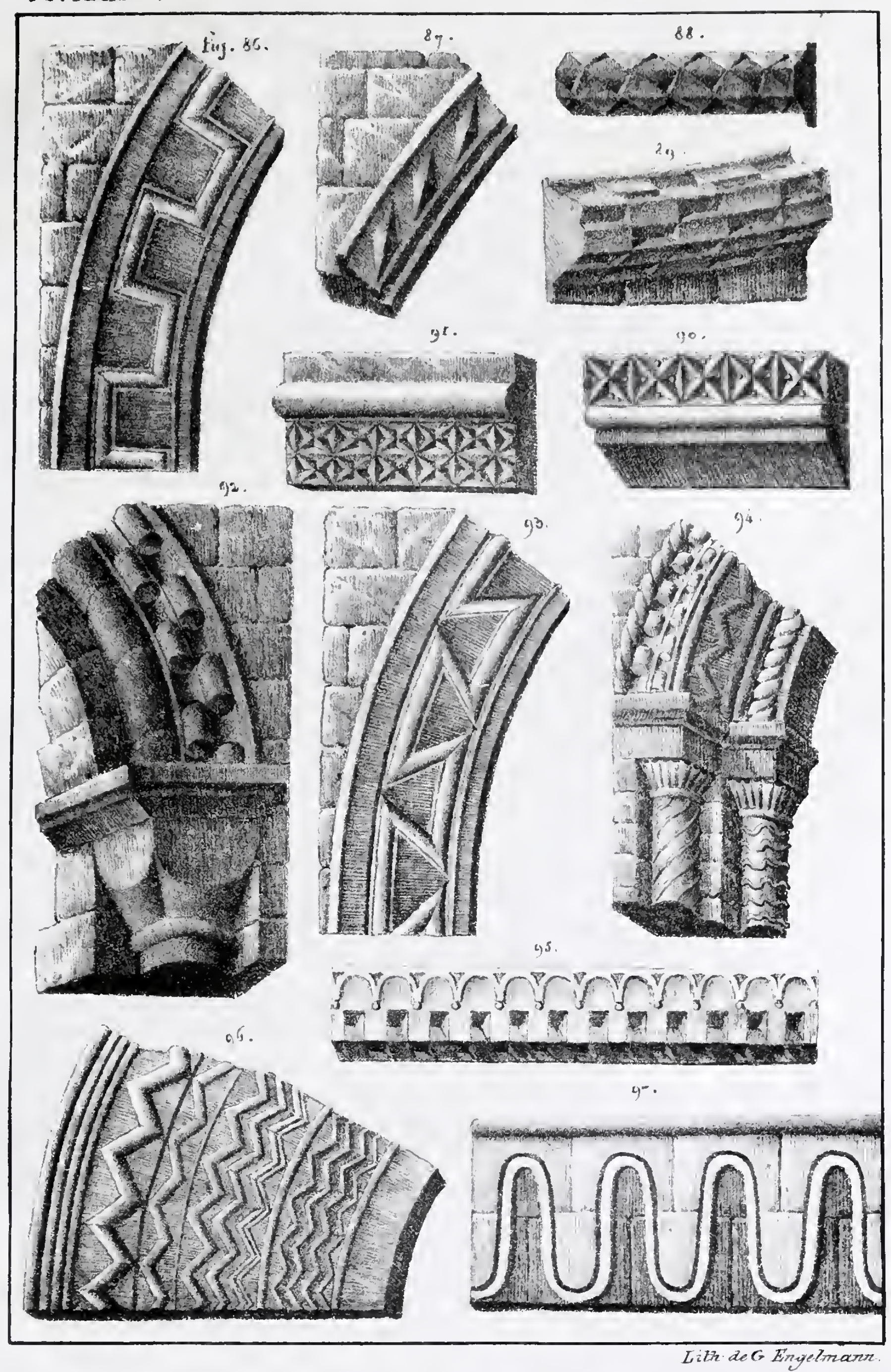
Les deux abbayes de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité de Caen étant des fondations royales, on peut en conclure qu'elles furent bâties dans le genre prédominant à cette époque; en effet, les églises de ces deux abbayes, qui subsistent encore aujourd'hui, prouvent suffisamment par leurs belles proportions que l'architecte excellait dans son art. Partout, dans ces deux édifices, les arcs des portes, des fenêtres, ainsi que ceux qui séparent la nef des ailes latérales, sont à plein cintre. On doit cependant en excepter les arcs de l'intérieur du chœur de l'église Saint-Étienne, extrêmement endommagés en 1562 par les Calvinistes, qui minèrent les piliers qui supportent la voûte du milieu de l'église, et détruisirent une partie du chœur (1). Cette même

(1) Ce fut en cette même année 1562, que les religionnaires détruisirent le clocher du milieu de cette église; ils l'avaient sappé, espérant qu'il renverserait par sa chute tout le reste de l'édifice; mais il ne ruina qu'une partie du chœur, qui fut depuis réparé. (Huet, *Origines de la ville de Caen*, in-8°., Rouen, 1702, p. 248.

partie fut restaurée depuis ; mais on construisit les arcs en ogive, suivant la mode de ce temps. On peut, en effet, regarder l'arc à plein cintre comme appartenant à l'âge du Conquérant, et conforme à la simplicité de ces temps. On a vu par les planches précédentes, que dans les deux abbayes de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité, il n'y avait aucune espèce d'ornemens ; et cette même observation peut s'étendre à toutes les autres églises où se trouve l'arc circulaire, et quoique je n'en aie cité qu'un très-petit nombre dans cet ouvrage, il en existe encore beaucoup en Normandie ; mais je n'ai pas jugé à propos de donner leurs noms, préférant prendre ces deux abbayes comme le type ou le modèle de ce genre, étant certain de la date de leur fondation.

Je ferai encore remarquer qu'aux églises de campagne qui ont été aggrandies et auxquelles on a ajouté quelques bâtimens nouveaux, le côté de l'ouest conserve toujours l'arc circulaire sans ornemens, ce qui porte à croire que cette partie de la plupart des églises de France est la plus ancienne. Mon opinion se trouve confirmée par la partie occidentale de l'Abbaye Royale de Saint-Denis, regardée comme la plus ancienne qui conserve encore des arcs circulaires. D'après ces observations, je crois qu'on peut regarder ceux-ci, lorsqu'ils sont dégagés d'ornemens bizarres, comme étant véritablement l'architecture moderne des Normands, peu de temps

Pl. XXXII.



Lith. de G. Engelmann.

Fragmens d'Ornemens architectoniques normands.
considérés comme saxons par quelques archéologues.

avant et depuis la conquête d'Angleterre : on introduisit dans la suite l'arc en ogive avec les ornemens dont il est surchargé. Mais je dois aussi faire observer que le vide ou l'ouverture des fenêtres en ogive est beaucoup plus large que celui des fenêtres des deux abbayes, ainsi que de toutes les autres églises où il y a des arcs circulaires. Cette conjecture est d'autant plus probable, qu'il y a en Normandie beaucoup plus d'édifices en ogive qu'avec des arcs circulaires, ce qui semble donner la priorité du temps au premier genre de construction. Plusieurs savans Anglais ont attribué aux Saxons les moulures et les ornemens qui décorent les anciennes églises où il y a des arcs circulaires, parce qu'il s'en rencontrait dans de semblables édifices en Angleterre; mais cette opinion ne peut être admise lorsqu'on a vu les monumens de la Normandie, et il est bien plus probable qu'ils ont été bâtis par quelques architectes normands qui suivirent le Conquérant en Angleterre, où celui-ci introduisit non-seulement les lois, les coutumes et la langue des Normands, mais plus particulièrement encore leur manière de bâtir (1) (planche 32, fig. 86 à 97.)

(1) La planche que je donne ici confirme l'opinion de Ducarel sur l'introduction de l'architecture normande en Angleterre; elle est d'autant plus juste, qu'on peut voir, par les modèles d'ornemens architectoniques réputés Saxons, que j'ai tirés des *Essays on Gothic Architecture* de Warton, Bentham, capitaine Grose et Milner, que tous ces ornemens sont évidemment calqués sur ceux de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, notamment le modillon Étrusque de la fi-

Quant à quelques édifices que j'ai signalés comme réunissant un mélange d'arcs circulaires et pointus, tels que la façade à l'ouest de l'église de Pont-Aude-

gure 86; les moulures à facettes carrées, fig. 89; les chausse-trapes, fig. 90 et 91, ainsi que les chevrons ou dents de scie de la figure 94, etc.

Les Anglais de bonne foi qui, comme Ducarel, ont été à portée de comparer l'architecture Saxonne et Normande, conviennent qu'ils ne doivent qu'à la conquête l'introduction en Angleterre du genre proprement nommé Normand. Si l'opinion contraire s'est accréditée parmi eux, il faut le dire à notre honte, c'est qu'en général les artistes et même les antiquaires français ont pris peu d'intérêt à la décoration architectonique normande, et ne se sont point occupés à décrire des ornemens pour lesquels même il n'existait pas de termes propres à les différencier et les désigner.

C'est par ce motif que j'ai cru devoir réunir dans la planche 32 une partie des ornemens donnés comme Saxons par les Archéologues que je viens de citer, afin qu'ils servent de point de comparaison avec ceux que nous possédons dans nos riches abbayes, et pour leur donner en même-temps des noms caractéristiques qui puissent les faire reconnaître et désigner d'une manière plus claire et plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Je joins à cet effet le nom Anglais à celui que je propose de lui substituer en Français.

Figure 86. (*The Embattled frette.*) Étrusque ou cordon formant alternativement les trois côtés d'un carré; figure connue sous le nom d'*Etrusque*, qu'on peut appliquer à cet ornement, et qu'on rencontre dans presque tous les architraves de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen.

Fig. 87. (*The Naïl head.*) On peut désigner cet ornement par le nom de *Tête de Clou* ou *Pointe de Diamant.*

Fig. 88. (*The hatched moulding.*) Moulure hachée en dents de scie.

Fig. 89 (*The billet ornaments.*) Moulure gaufrée ou à facettes carrées.

Fig. 90 et 91. (*Horizontal moulding.*) Cet ornement a beaucoup

mer, où la fenêtre du milieu est en ogive, et beaucoup plus large que les autres qui sont à côté, lesquelles sont à plein cintre; il est à présumer que cette fenêtre d'abord circulaire aura été trouvée trop étroite, et qu'elle aura été agrandie dans le temps de la mode de bâtir en ogive. Je ne puis porter

de rapport avec l'étoile de mer ou la chausse-trape qui sert à arrêter les chevaux; on pourrait lui donner l'un ou l'autre de ces noms, en le qualifiant de double, lorsqu'il se trouve répété comme dans la fig. 91.

Fig. 92. (*The billeted moulding.*) Cordon ou baguette tronquée, double ou simple.

Fig. 93. (*The triangular frette.*) Étrusque triangulaire, puisque cet ornement ne diffère de l'Étrusque proprement dit, fig. 86, que par la figure du triangle formé par le cordon.

Fig. 94. (*The cable, the billet, the zig-zag.*) Ce morceau présente le cable, le double cordon tronqué, le chevron simple et la double torsade, avec les colonnes rubannées et nébulées.

Fig. 95. (*The prismatical ornament with festoon.*) Ornement *prismatique festonné.*

Fig. 96. (*The chevron work or zig-zag ornement.*) Chevrons, zig-gag ou dent de scie, simple, double ou triple.

Fig. 97. (*The nebule ornament.*) Ornement nébulé (en termes de blason), ou fanons de bannières.

Les corbeaux simples ou composés, placés en corniche à la naissance des toits; les *squammati* ou ornemens en coquille; les chainons entrelacés, les pampres et divers autres ornemens qu'on a pu remarquer dans les planches de cet ouvrage, appartiennent exclusivement au genre de décoration employé dans l'architecture normande, et demanderaient, ainsi que les chapiteaux variés de cette architecture, une description plus détaillée et plus étendue que ne le comporte une simple note.

aucun jugement sur un bâtiment situé dans la cour de Saint-Étienne de Caen , dont la moitié est bâtie en ogive , tandis que l'autre est à plein cintre. La première a sans doute été ajoutée depuis ; car si la totalité de l'édifice avait été construite dans le temps où les arcs pointus étaient en usage , il n'est guère possible de supposer que l'architecte eût voulu entremêler ces deux genres pour embellir et pour varier l'édifice. Ce mélange se rencontre aussi dans l'église de Malmesbury , à la tour de l'abbaye de Tewkesbury, au portail occidental de New Shoreham , et particulièrement à l'hôpital Sainte-Croix , qui fut bâti pendant le règne d'Étienne.

Je n'ai plus maintenant à ajouter à mes observations que l'expression du désir que je forme de voir quelques savans et judicieux antiquaires qui dessineraient mieux que moi , entreprendre le même voyage , pour rectifier les erreurs que j'aurais pu commettre involontairement.



et

Pièces justificatives.

CHARTE DE RICHARD,

CITÉE A LA PAGE 8.

« *Permutatio facta inter Regem et Ecclesiam ac Archiepiscopum Rothomagi de Manerio de Andely, cum novo Castello de Rupe* (de la Roche) *et cum forestâ, pro villâ de Dieppâ et villâ de Boteilles* (Bouteilles), *cum totâ forestâ de Aliermont.* »

« Richardus, Dei gratiâ, Rex Angliæ, Dux Normanniæ, Aquitaniæ, Comes Andegaviæ, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, comitibus, baronibus, justiciariis, senescallis, vice-comitibus, præpositis, ministris, et omnibus ballivis et fidelibus suis, salutem. Cum sacrosancta ecclesia, sponsa sit regis regum, et unica dilecta illius per quem reges regnant et principes gubernacula possident; tantò ampliorem ei volumus devotionem et reverentiam exhibere, quantò certius non regiam tantum, sed omnem a Domino Deo esse credimus potestatem : unde, sicut venerabilis Rothomagensis Ecclesia, quæ inter universas terrarum nostrarum plurimâ celebritate dignoscitur enitere, pro rerum necessitate vel temporum, nostris duxit utilitatibus opportunâ diligentiâ consulendum; sic nos ejusdem matris nostræ commodis et augmentis dignâ compensatione dignum

» ducimus respondere. Sanè villâ Andeliacâ, et
» quibusdam aliis adjacentibus locis, quæ erant
» Rothomagensis ecclesiæ, minus sufficienter fir-
» matis, inimicis nostris in terram nostram Norman-
» niæ per eadem loca patebat ingressus, per quæ
» incendiis et rapinis, nec non et aliis hostilitatis sæ-
» vitiis, in eamdem terram nonnunquam licentiùs
» grassabantur. Quocirca venerabili patri Waltero
» archiepiscopo, et capitulo Rothomagensi debitum
» habentibus ad nostra et prædictæ terræ nostræ
» damna respectum, facta est hæc permutatio in-
» ter Ecclesiam Rothomagensem et Archiepiscopum
» Rothomagensem Walterum ex unâ parte, et nos ex
» alterâ parte, de Manerio de Andely, in hâc formâ:
» Scilicet, quòd idem Archiepiscopus, de conscien-
» tiâ et voluntate domini Papæ Cœlestini tertii, et
» de assensu capituli Rothomagensis ecclesiæ, et
» coepiscoporum suorum, et cleri ejusdem archie-
» piscopatûs, concessit, et in perpetuum quietum
» clamavit nobis et hæredibus nostris, prædictum
» manerium de Andely, cum novo Castello de
» Rupe, et cum forestâ, et cum omnibus aliis per-
» tinentiis et libertatibus suis; exceptis ecclesiis et
» præbendis, et feodis militum, et excepto manerio
» de Fraxinis, cum pertinentiis suis: quæ omnia
» idem Archiepiscopus ecclesiæ Rothomagensi et
» sibi et successoribus suis retinuit, cum omni-
» bus libertatibus et liberis consuetudinibus suis
» et cum omni integritate suâ in perpetuum; ita

» quòd tam milites quam clerici, et omnes homi-
» nes tam de feodis militum quam de præben-
» dis sequentur molendina de Andely, sicut consue-
» verunt et debent, et moltura erit nostra. Archie-
» piscopus autem et homines sui de Fraxinis
» molent ubi idem archiepiscopus volet; et si vo-
» luerit molere apud Andely, dabunt molturas
» suas, sicut alii ibidem molentes. In escambium au-
» tem prædicti manerii de Andely cum pertinen-
» tiis, concessimus et in perpetuum quietum cla-
» mavimus ecclesiæ Rothomagensi, et prædicto ar-
» chiepiscopo, et successoribus suis, omnia molen-
» dina quæ nos habuimus Rothomagi, quandò
» hæc permutatio facta fuit integrè cum omni se-
» quelâ et molturâ suâ, sine aliquo retinemento
» eorum quæ ad molendina pertinent, vel ad moltu-
» ram, et cum omnibus libertatibus et liberis con-
» suetudinibus, quas solent et debent habere. Nec
» alicui alii licebit molendinum facere ibidem ad
» detrimentum prædictorum molendinorum. Et de-
» bet Archiepiscopus solvere eleemosynas antiquitùs
» statutas de iisdem molendinis. Concessimus etiam
» eis villam de Dieppâ et villam *de Boteilles*, cum
» omnibus pertinentiis et libertatibus et liberis con-
» suetudinibus suis, exceptis eleemosynis constitutis
» in manerio de Dieppâ à nobis et antecessoribus
» nostris, quarum summa est trecentæ et septua-
» ginta duæ libræ, quæ debent solvi per manum
» dicti Archiepiscopi et successorum suorum his qui-

» bus assignatæ sunt. Concessimus etiam iisdem ma-
» nerium *de Loviers* cum omnibus pertinentiis et
» libertatibus et liberis consuetudinibus suis,
» cum ministerio de Loviers, salvis ad opus nos-
» trum venatione nostrâ et destructione forestæ,
» ita tamen quòd non sit in regardo. Conces-
» simus etiam eis totam forestam de Aliermont,
» cum feris et omnibus aliis pertinentiis et li-
» bertatibus suis, sicut eam habuimus. Hæc au-
» tem omnia in escambium prædicti manerii de
» Andely cum prædictis pertinentiis, data habe-
» bunt Ecclesia Rothomagensis et prædictus Ar-
» chiepiscopus et successores sui, in perpetuum,
» cum omnibus libertatibus et liberis consuetudini-
» bus suis, sicut prædictum est; homines autem
» prædicti Archiepiscopi de prædicto escambio ha-
» bebunt omnes libertates et liberas consuetudines
» quas habuerunt homines de Andely, dùm mane-
» rium illud esset in manu ipsius Archiepiscopi. Hæc
» etiam omnia, quæ idem Archiepiscopus in hoc es-
» cambio recepit, garantizabimus nos et hæredes
» nostri ecclesiæ Rothomagensi et prædicto Archie-
» piscopo, et successoribus suis in perpetuum, con-
» tra omnes homines: ita quòd si aliquis escambium
» aliquod est recepturus pro aliquo prædictorum
» quæ memoratus archiepiscopus hìc recepit, nos
» vel hæredes nostri faciemus illud escambium, et
» ecclesia Rothomagensis hæc prædicta in perpe-
» tuum pacificè possidebit. Nos autem, quantum rex

» potest, excommunicamus et concedimus quod in-
» currat indignationem omnipotentis Dei, quicum-
» que contra hoc factum venerit. Testibus his :
» Huberto Cantuariensi Archiepiscopo, Joanne Vui-
» gorniensi, Hugone Coventrensi, Savarico Batto-
» niensi, Henrico Bajocensi, Garino Ebroicensi, Li-
» siardo Sagiensi, Willelmo Lexoviensi, Willelmo
» Constantiensi, Episcopis, Willelmo Abrincensi elec-
» to; R. S. Trinitatis de monte Rothomagensi, Regi-
» naldo sancti Wandregisili, Victore sancti Georgii,
» Arturo ulterioris Portûs, Osberto de Pratellis, Hu-
» gone de Augo, Willelmo de Cornevillâ, Abbatibus :
» Joanne Comite Moretonii, Othone, Comite Picta-
» viensi, Balduino Comite de Albamarlâ, Radulfo,
» Comite Augi, Willelmo Marescallo Comite *de Estri-*
» *gol*, Willelmo filio Radulphi, Senescalli Norman-
» niæ, Gilberto filio Reinfredi, Hugone Brun, Gau-
» frido de Leziniaco, Willelmo de Rupibus, Ra-
» dulfo Camerario de Tancarville, Willelmo Martel,
» Radulfo Texon, Gaufido de Sei, Roberto de
» Harecuriâ, et multis aliis. Datum per manum Eus-
» tachii electi Eliensis, tunc agentis vices Cancellarii
» apud Rothomagum, anno ab incarnatione Do-
» mini M. C. ✝. XCVI. ✝. I. die Octobris, anno re-
» gni nostri octavo.

» *N. B.* Sigillatur sigillo magno in cerâ viridi, cui
» appensus est annulus aureus cum lapide pretioso. »

CHARTE

DE CONCESSION DE L'ABBAYE DE SAINT-OUEN, CITÉE A LA PAGE 38.

« Hæc indentura, facta inter reverendissimum » in Christo patrem et Dominum Henricum Chi- » chele, Cantuariensem Archiepiscopum, totius » Angliæ primatem, et apostolicæ sedis lega- » tum, ex parte unâ; et venerabiles ac religiosos » viros, Johannem, Dei gratiâ Abbatem monasterii » sancti Audoëni in Rothomago, et ejusdem loci » conventum, ex parte alterâ: testatur, quod iidem » abbas et conventus, eorum unanimi consensu » et assensu, concesserunt, dederunt, et per car- » tas suas indè sigillatas confirmaverunt, præfato » reverendissimo patri et magistro Willelmo Chi- » chele, archidiacono Cantuariensi, manerium sive » prioratum suum de Mereseye, aliàs Mersege, in » comitatu Essexiæ in Angliâ, habendum et tenendum » præfatum manerium sive prioratum, cum suis ju- » ratis et pertinentiis universis, præfatis reveren- » dissimo patri et magistro Willelmo, hæredibus et » assignatis suis in perpetuum, prout in litteris » antedictis pleniùs continetur. Et concesserunt dicti » abbas et conventus, quòd ipsi quascumque litte- » ras, sive cartas donationis, concessionis, con- » firmationis,

» firmationis, sive transportationis aut relaxationis, » renuntiationis aut quietæ clamationis, per præ- » fatos reverendissimum patrem Henricum, et » Willelmum, sive procuratores suos, pro secu- » ritate præfatorum domini Archiepiscopi et Wil- » lelmi, heredum et assignatorum suorum, in » dicto manerio sive prioratu, in futurum, citra » duos annos a datâ præsentium, concipiendas, et » eisdem abbati et conventui in monasterio suo os- » tendendas quoties et quandò ad hoc fuerint per ip- » sos requisiti, absque contradictione seu moræ dis- » pendio, eorum communi sigillo sigillabunt, et » liberabunt cum effectu, dicto reverendissimo pa- » tri, et Willelmo, aut alteri ipsorum, procurato- » ribusve eorumdem, absque solvendis fredis qui- » buscumque abbati aut conventui supradictis. Con- » cesserunt insuper præfati abbas et conventus, » præfatis reverendissimo patri, et Willelmo, quòd » omnes cartas, indenturas, privilegia, evidentias, » et munimenta quæcumque, præfatum manerium » sive prioratum concernentia, quæ ad manus eo- » rum jam habent, vel in futurum devenient, in- » tegrè, et sine diminutione, retentione, aut oc- » cultatione quâcumque, præfato reverendissimo » patri, aut Willelmo, sive procuratoribus eorum- » dem, fideliter liberabunt; et quòd omnem dili- » gentiam adhibebunt pro cartis, litteris, et mu- » nimentis prædictis, in archivis eorumdem, et alibi » ubi viderint expedire, perscrutandis et obtinen-

» dis. Item concordatum est, quòd præfati Abbas
» et Conventus, omnes actiones suas, tàm reales
» quàm personales, aut mixtas, quas contra quas-
» cumque personas habuerint, et quæ eis compe-
» tunt, seu in futurum competere poterunt, occa-
» sione cujuscumque contractûs, transgressionis,
» sive debiti cujuscumque, eis, ratione manerii sive
» prioratûs antedicti, sive super vasto, dilapida-
» tione, demolitione, reparatione, vel asportatione
» bonorum dicti manerii sive prioratûs, aut perti-
» nentiis eorumdem, in præfatos reverendissimum
» patrem et Willelmum transferent, cedent, et omni
» viâ juris quâ meliùs fieri possit, transportabunt;
» et prædictos reverendissimum patrem et Willel-
» mum, suos procuratores, et in rem suam ad hoc
» facient, quoties et quandò ad hoc fuerint debitè
» requisiti. Et solvet præfatus reverendissimus pater
» præfatis abbati et conventui, pro præfati manerii
» sive prioratûs concessionibus antedictis, ex con-
» ventione inter eos habitâ, quinque millia fran-
» corum, sub modo et formâ infrà scriptis : Vide-
» licet, prædictis abbati et conventui, in revelatio-
» nem necessitatum, et ad convertendum in utilita-
» tem eorumdem, tria millia quingentos francos;
» item, ad refectionem et reparationem claus-
» tri ruinosi ante ostium domûs capitularis ibi-
» dem, et ad faciendam unam fenestram vi-
» tream ibidem, in quâ ponentur duæ imagines ho-
» nestæ, una videlicet de sancto Thomâ dudùm

» Cantuariensi archiepiscopo, et alia de dicto Henrico
» archiepiscopo ante eum genuflectente, ambæ pon-
» tificalibus indutæ, quingentos francos : item sol-
» vet monachis ejusdem monasterii, ad distribuen-
» dum æqualitèr inter eos, pro vestiario et aliis ne-
» cessariis suis, mille francos. Itaque solvet domi-
» nus Archiepiscopus præfatus prædictis abbati et
» conventui, et ad utilitatem eorumdem, quinque
» millia francorum antedicta. Et concessit idem re-
» verendissimus pater, quòd ipse copiam cujusdam
» bullæ apostolicæ, nuper, ad instantiam illustris-
» simi Principis, domini nostri Regis Angliæ, per
» dominum nostrum Papam, super alienationibus
» prioratuum et possessionum alienigenarum in An-
» gliâ concessæ, unà cum quodam statuto regis nu-
» per in Angliâ edito sub sigillo authentico, eisdem
» abbati et conventui transmittet et liberabit, trans-
» mittive et liberari faciet, infra unum annum a die
» datæ præsentium continuè numerando. Item con-
» cessit idem reverendissimus pater, quòd in even-
» tum quo aliqui præfatos abbatem et conventum
» quomodò de eâ re implicitare aut infestare vel-
» lent, occasione dimissionis istius, sive concessio-
» nis manerii sive prioratûs, eisdem per prædictos
» abbatem et conventum factæ, sive conventionis
» alicujus super eodem, ipse dominus archiepisco-
» pus ipsos deffendet, et indemnes servabit. Adque
» omnia et singula benè et fideliter perimplenda,
» ut præmittitur, quatenùs utramque partem con-

» cernit, obligant se mutuò præfatus reverendissi-
» mus pater Henricus, arch. et abbas et conventus
» supradicti, et omnia bona sua, ubicumque fue-
» rint inventa. »

Voyez aussi la notice sur Saint-Ouen, publiée par M. Gilbert en 1822.

CONTRAT D'ÉCHANGE

Entre l'Abbaye de Saint-Ouen, et Richard, comme Duc de Normandie, cité a la page 42.

« Richardus, Dei gratiâ, Rex Angliæ, dux Nor-
» manniæ, Aquitaniæ, et Comes Andegaviæ, archie-
» piscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, ba-
» ronibus, justitiariis, vice-comitibus, senescallis,
» præpositis, ballivis, et omnibus ministris et fide-
» libus suis, salutem. Sciatis, nos dedisse et con-
» cessisse, et presenti Chartâ nostrâ confirmâsse,
» abbati et monachis sancti Audoëni Rothomagensis,
» villam quæ dicitur Poses, cum omnibus perti-
» nentiis, in perpetuam eleemosynam, pro excam-
» bio terræ suæ quam habebant apud Limayam
» juxta Pontem-Archiæ, et pro excambio pratorum
» et tenementorum suorum, et redituum suorum,
» qui pro stagnis juxta Rothomagum occupant. Con-
» cedimus etiam abbati et monachis sancti Audoëni
» decimas omnium molendinorum quæ nostra erant
» apud Rothomagum, quæ dedimus in excambium
» archiepiscopo Rothomag. sicut eas habuerant, an-
» tequam molendina illa daremus Archiepiscopo.
» Quare volumus et firmiter præcipimus, quòd
» prædicta abbatia et prædicti monachi sancti Au-
» doëni prædictam villam de Poses, cum pertinen-

» tiis habeant et teneant, benè et in pace, liberè
» et quietè, integrè, plenariè et honorificè, cum
» omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus
» suis, et cum integritate suâ, et similiter præfatas
» decimas molendinorum apud Rothomagum, ne quis
» eos super hoc in aliquo disturbet aut impediat.
» Testibus Willelmo filio Radulphi, tunc Senescallo
» Norman., Willelmo Dehommet, Constabulario Nor-
» maniæ ; Petro de Pratellis ; Walterio de Ely ;
» Willelmo filio Richardi; magistro Nicolao de Ber-
» leya, et pluribus aliis. Data per manum Eliensis
» episcopi, Cancellarii nostri, 17 die, apud Rupem
» Andely, anno nono regni nostri. »

LETTRE D'HENRI VI, ROI D'ANGLETERRE, AU PAPE EUGÈNE IV,

Tirée d'un Manuscrit de la bibliothèque Lambeth, n°. 211, citée a la page 124.

« Pape Eugenio IV. Pro recommendacione studii » Cadomensis.

» Humillima ad beator. pedum oscula recommen- » mendacione premissa. Beatissime pater, satis » menti tenemus, quam paterno quamque be- » nigno affectu, studium Cadomense, quod piâ con- » sideratione nostris in domino gloriamur tempo- » ribus, ad Dei laudem et gloriam, ac fidei or- » thodoxe sublimacionem, stabilimentum, defensio- » nemque, necnon reipublice nobis à Deo commisse » utilitatem et fulcimentum, paucis ab ante die- » bus erectum constructumque fuisse, vestra beati- » tudo auctorisare et approbare dignata est. Quâ » ex re numerosi jam doctores, magistri, licentiati, » baccalarii (*sic*) et scolares, in vinea et agro, do- » minicis in variis quoque scienciis laborantes, et, » ultra quam facilè credendum fuit, fructum affe- » rentes, illò in magnâ frequenciâ, ex diversis re- » gionum partibus confluxere, et dietìm confluere » non desistunt. Undè gracias certè et laudes, » quantâ devocione possumus, omnis gracie lar- » gitori referimus, qui su ineffabili providenciâ di-

» gnatus est, his turbinosis temporibus, ad decus
» et decorum ecclesie Sacrosancte, talia in nostris du-
» catu et dominiis transmarinis fundamenta jacere,
» et scienciarum virtutumque principia stabilire : sed
« et eidem beatitudini vestre gracias immortales ha-
» bemus, quia studium istud apostolice auctoritatis
» confirmacione munivit, et firmum jam tutumque
» constituit : que sane sanctitati vestre gratissima
» fore speramus; neque minus nobis placida et mul-
» tum jocunda consistunt. Verum, benignissime pa-
» ter, cum jam dictum studium, pro sui novellâ
» institutione frequentibus indigeat ejusdem sancti-
» tatis favoribus, auxiliis, gratiis, provisionibus,
» et prerogativis, clementiam vestram obsecramus,
» in domino et humiliter deprecamur, quantinus in
» premissis recommissum habere studium memora-
» tum, ac oratores ejusdem quos in proximo eidem
» clemencie vestre destinare intendit; vestri contem-
» placione benignè recipere ea quoque que ex gra-
» cia a sede apostolica devote petituri sunt : ad
exauditionis graciam revocare dignetur vestra cle-
» mencia antedicta, nobis ea in re per maximam
» certe complacenciam inpensura. Quam diu et fe-
» licissime oramus preservare velit summus pater,
» ad incrementa sciencie et virtutum, et ad omnia
» commoda filior. -- Script. etc. »

« Cardinali Placentino pro eodem.

» Henricus Dei graciâ, etc. Reverendissime in
» Christo pater, amice noster carissime, litteras jam
nostras

» nostras sanctissimo in Christo patri nostro pape
» Eugenio, dirigimus in hec verba humillima, ut
» supra. -- Quia verò in favoribus et auxiliis re-
» verendissime paternitatis vestre fiduciam semper
» posuimus et ponimus singularem, eandem pa-
» ternitatem precamur ex corde quatenus oratores
» dicti studii, quocies et quando ad vos decli-
» nandum censuerint, benigniter audire, ac vestri
» contemplacione favores vestre paternitatis reve-
» rendissime item concilia, suffragia et assistentiam
» impartiri eisdem dignemini gratiose. Quâ in re
» non modicam certè complacenciam nobis faciet
» vestra benignitas, quam feliciter in multa opta-
» mus secula prosperari. Ex castro nostro de Wynd-
» sore, sub signeto nostro XVIII maii. A. D. MCCCCXLII.
» et regnor. nostror. XX. »

———

GÉNÉALOGIE

DES BARONS DE CREULLY ET DES DIVERS SEIGNEURS DE CETTE BARONNIE, CITÉE A LA PAGE 120.

Hamon, surnommé le Hardi, est qualifié de Seigneur de Thorigny, Bercy et Creully, dans la Chronique de Normandie; il était frère utérin de Néel, Vicomte de Cotentin, et issu par son père de Rol ou Rollon, Duc de Normandie. Il entra dans la conjuration de son frère contre le Duc Guillaume-le-Conquérant, et fut tué au Val-des-Dunes, en 1046.

Robert Hamon, son fils, fut en grande considération auprès du Duc Guillaume-le-Roux, qui le fit comte de Glocester; il reçut en 1104 Henri Ier, lorsqu'il débarqua en Normandie. Il contribua beaucoup à la prise de Bayeux en 1106, et fut tué au siége de Falaise, en 1107.

Mabille ou Sibille, sa fille aînée, épousa en 1108 Robert, Comte de Kent, fils naturel de Henri Ier, et lui apporta en mariage les baronnies de Thorigny et de Creully. Ce même roi, Henri Ier, ayant réuni la Normandie à la couronne d'Angleterre en 1106, après la bataille de Tinchebray, donna à ce seigneur le commandement des villes de Bayeux et de Caen. Il mourut en 1147, et fut enterré dans le prieuré de Bristol, qu'il avait fondé.

Son second fils Richard (I Baron de Creully) épousa la fille de Guillaume, Seigneur de Saint-Clair, dont il eut Philippe, Henri, et Richard de St. Clair, chef de la branche de St. Clair.

Philippe, son fils aîné, étant mort sans enfans, la Baronnie revint à Henri, son frère puîné, qui fut père de Richard et de Robert de Creully.

Richard (II Baron de Creully) fit en 1223 des partages avec Robert, son frère.

Richard (III Baron de Creully) eut pour fils Raoul.

Richard (IV Baron de Creully) vivait en 1356.

Richard (V Baron de Creully) épousa en 1367 Alix de Cleu.

Louis (Baron de Creully), fut son successeur.

Guillaume (Baron de Creully au droit de sa femme) fut dépouillé de cette Baronnie en 1417 par Henri V, qui la donna à Hortaut, chevalier Anglais.

En 1450, Philippe, sire de Vierville, entra en possession de la Baronnie de Creully; il avait épousé en 1434 Marie de Montauban.

Artur de Vierville (Baron de Creully) maria sa fille Marie à Jean de Silans, Seigneur d'Hermanville, descendu d'une ancienne famille de Provence qui vint en Normandie au XIIIe siècle. Ce mariage porta en 1502 cette Baronnie dans la famille des Silans.

Antoine de Silans (Ier Baron de Creully) leur fils, rendit aveu au Roi, pour sa Baronnie, en 1537.

Antoine de Silans (II Baron de Creully) en rendit aveu en 1571. Son épitaphe existait avant la révolution dans le chœur de l'église de Creully, du côté de l'évangile.

Antoine de Silans (III Baron de Creully), épousa en 1602 Silvie de Rohan, fille du prince de Guémené. Ce fut lui qui bâtit les halles du bourg de Creully. Il mourut en 1662, et fut enterré dans le chœur de l'église de ce bourg, où l'on voyait son épitaphe du côté opposé à la précédente.

Antoine de Silans (IV Baron et Marquis de Creully) mourut en 1675.

Son fils Antoine (V baron de Creully) ne vécut que trois ans après son père, et mourut en 1678.

Après sa mort, cette Baronnie fut vendue au grand Colbert, ministre-d'état, et elle était encore possedée en 1750 par Paul Edouard Colbert, Comte de Creully.

CONCESSION

DE RICHARD DE VERNON AU ROI DE FRANCE,

CITÉE A LA PAGE 169.

« Ego Richardus de Vernon pater, et Richardus
» filius meus, notum facimus universis, etc. Quod
» nos quitavimus Philippo regi Franciæ, et hæred.
» ejus, in perpetuum, et abjuramus de mandato
» Richardi regis Angliæ, Vernonem, cum castella-
» niâ et omnibus pertinentiis ejus, et Longam Vil-
» lam cum omnibus pertinentiis ipsius, et quæ-
» cumque in iis habebamus, tàm feodum quàm
» dominium. Dominus autem noster rex Franciæ Phi-
» lippus, pro excambio isto, mihi, Richardo filio,
» et hæredibus meis, dedit, tenenda ab eo et hæ-
» redibus ejus, in feodum et homagium ligeum per
» servitium quinque militum, ad usus et consue-
» tudines Franciæ pro octingentis libris Parisien. De
» redditibus, hæc quæ inferiùs sunt nominata, vix
» Montem Melaudi, Plaillicum, Goriz, Auvers et
» Ruviztrat, et quicquid in iis habebat, et hospi-
» tes suos quos habebat apud Loural, et avenam
» suam quam habebat, et xv lib. et xv sol. apud
» Portescanum; cum prepositurâ suâ, reddendis
» mihi, singulis annis, in festo sancti Remigii; et
» de iis me in honorem suum ligeum recepit. Ego

» autem reddam Baticalario singulis annis, pro Monte
» Melaudo, decem et septem lib. Parisien.

» Actum Parisiis anno Dom. MCXC. »

« Ex conventionibus pactis inter Philippum regem Franciæ et Ricardum regem Angliæ.

« *(In rotulo thesaurar. scaccarii regis Angliæ, de » anno septimo Ric. I.)* »

« Philippus, Dei gratiâ Francorum rex, omni-
» bus, etc. -- De Hugone de Gorniaco ita erit,
» homagium ejus remaneat nobis ad vitam dicti Hu-
» gonis, nisi voluerit revertere ad regem Angliæ;
» et post mortem dicti Hugonis, debet totum feo-
» dum suum de Normanniâ ad Richardum regem
» Angliæ, et hæredes suos, revertere; et terrâ ejus-
» dem Hugonis, quam habuit in Angliâ et in Nor-
» manniâ, debet dare Richardo de Vernon, pro
» excambio illo, quod nos debemus facere eidem
» Richardo pro Castello Vernonis, scilicet, de oc-
» tingintis libris Parisien. de redditibus : ita quòd,
» si præfata terra Hugonis tantùm non valeret per
» annum, nos in terrâ nostrâ ei perficeremus re-
» siduum : Ricardus autem et filius suus, nobis
» Vernonem, cum castellaniâ suâ, et hæredibus
» nostris, in perpetuum quitaverunt de mandato et
» assensu Ricardi, regis Angliæ, et quitationem ju-
» raverunt.

» Prætereà rex Angliæ quitat nobis et hæredibus
» nostris in perpetuum, jure hæreditario, Novum
» Mercatum, Vernonem, Gallionem, Patiacum,

» Ivriacum, Nonencort, cum castellaniis eorum, etc.
» Actum inter Gallion et Vallem Rodolii, anno
» verbi incarnati MCXCV. »

DONATION DE RICHARD DE VERNON,

CITÉE A LA PAGE 170.

» Ex Cartulario monasterii de Lyrâ in Normanniâ.

» Sciant, etc. -- Quod ego Richardus de Vernon, » pro salute animæ meæ, etc. Concedo et proprio » sigillo confirmo donationem quam primus Wil- » lelmus de Vernone, antecessor meus, cujus cor- » pus in ecclesiâ de Vernone jacet, donavit eccle- » siæ Vernon, quando Gilbertus, Ebroicensis » episcopus, eam dedicavit; scilicet, terram apud » Gicerhac. sitam, quæ vulgò *Cultura Prati* voca- » tur, et quartam partem forestæ Vernonis quæ est » inter forestam archiepiscopi Rothomagensis et fo- » restam sancti Audoëni; ità scilicet, quod cano- » nici de Vernon habeant in perpetuam eleemosy- » nam; prætereà, Canonici habeant de eâdem » forestâ omnia necesssaria, et sua hebergamenta, » sicut barones mei, et milites mei, qui ma- » nent in castello, antiquitùs solent habere, et de- » bent, etc.

» Facta est autem confirmatio ista A. MCLXXXVI. ab » incarnatione Domini, concedentibus hoc filiis meis » Baldevino et Ricardo; his testibus, Auberto de » Cambrunis, etc. »

Appendices.

APPENDICES.

I. Infeudationes Militum qui debent Servitia Militaria Duci Normanniæ, et in quot Milit. quilibet tenetur ei servire. *Ex libro Rubeo Scaccarii.*

II. Description des bas-reliefs représentans l'entrevue d'Henri VIII, Roi d'Angleterre, et de François Ier., Roi de France, entre Guines et Ardres, en Picardie, le 7 juin 1520. *Tirée des Monumens de la Monarchie française du père Montfaucon.*

III. Copie des dispositions faites pour l'entrevue d'Henri VIII et de la Reine, avec le Roi de France, entre Guines et Ardres, telles qu'elles sont insérées dans la convention conclue entre ces deux souverains, ainsi que celles qui furent prises pour le Roi et la Reine, tant à Cantorbéry qu'à Calais et Guines, en allant à la rencontre du Roi de France, en 1520. Extrait d'un Manuscrit de la bibliothèque Lambeth.

IV. Lettre inédite de Huet, évêque d'Avranches, sur la deuxième édition de ses Origines de Caen, etc.

V. Monnaies Normandes. Description de quelques monnaies des Ducs de Normandie et autres trouvées dans cette province.

VI. Description de la Tapisserie de Bayeux, par Smart le Thiellier, membre de la Société Royale et de celle des Antiquaires de Londres.

APPENDICES.

CHAPITRE I[er].

In libro Rubeo Scaccarii, post certificationes factas de feodis militum, tempore regis Henrici secundi, per prelatos et barones prætextu mandati regis, hæc sequuntur.

NORMANNIA.

Infeudaciones Militum qui debent Servitia Militaria Duci Normanniæ, et in quot milit. quilibet tenetur ei servire.

Epus Abrincensis, 5 milites de Abrincis, et 5 m. de honore sancti Philleberti.
Epus Constant. 5 m. et ad servitium suum, 18.
Epus Baioc. 20 m. et ad servitium suum, 120.
Epus Sagiens. 6 m.
Epus Lexoviensis 20 m. et ad servitium suum 30 et tertiam partem. Et preter hoc habet 10 m. in banleugâ, de Lex. qui remanent ad custodiam civitatis, donec retrobannus summoneatur, et tunc

ibunt cum propriis expensis epi. Idem habet 2 m. de dono regis Henrici filii Matildis, scilicet, in Maisnillio Odonis, et in Curbespine.

Archiepiscopus Rothomag.

Epus Ebroic.

Abbas Fiscanni, 10 m. et ad servitium suum, 13 et 3 p.

Abbas de Berniaco, 2 m.

Abbas de Gemetic. 3 m. et ad servitium suum 1. m. in Esmaleville quem Hugo Bigot ei deforciat.

Abbas de Monte Rothom. 3 m. et 4 p.

Abbas de Monte Sancti Mich. 6 m. in Abrincatu et in Constant. et unum m. in Baiocasino quem faciunt vavasores, nisi fuerint in exercitu.

Abbas de Cadomo, 1 m. de feodo Talbois.

Abbas de Sancto Ebrulfo, 2 m. et preter hos feodum Rogeri Golaferie, quod Wilhelmus Paganensis habet de rege in vadio unde deforciat servitium abbatis.

Abbas de sto. Waudrag. 4 m.

Abbas de Sancto Audoëno Roth. 6 m. et ad servitium suum, 14.

Abbas de Sancto Dionisio de Franc. 1 m. de f. Barnavall.

Abbatissa de monasterio Villar. 3 m. et ad servitium suum, 5 m.

Comes Johannes, 20 m. et ad servitium suum, 112 m.

Comes Mell. 15 m. et ad servitium suum, 63 m. et dim.

Comes Cestriæ, 10 m. de Sancto Severo et de Briquesard, et ad servitium suum 51 m. et dimid.

Idem de feodo Morton.

Comes Leycestr. 10 m. de honore de Grentemenill, et ad servitium suum 40 m. Idem 81 m. quos habet ad servitium suum de honore de Britolio, et faciet tantum quod honor sit duci et com. in Fales.

Willemus de Curseio, 5 m. de honore in Curseio, et ad servitium suum 33 m. Idem 3 m. de honore de Ascojol, et ad servitium suum 17 m. et quartam.

Hugo Paganellus, 5 m. et ad servitium suum, 6 m.

Robertus de Monteforti, 5 m. de honore de Caucainvill et ad servitium suum 33 m. Idem, 2 m. et dim. de feodo de Orbec, et ad servitium suum, XI m. vavasoria minus.

Richardus de Alphay, 5 m. et ad servitium suum, 16 m.

Engelger. de Boun, 2 m. et 6 p. et ad servitium suum, 7 m. in Constantin.

Humphredus de Boun, 2 m. et ad servitium suum, 2 m. in Constantin.

Willmus de Aureavalle, 2 m. et dim. et ad servitium suum, 6 m. in Constantin.

Osbertus de Caillio, 12 m. de honore de Caillio.

Hugo de Gurnayo, 12 m. et omnium reliquorum ad Marchiam.

Turgillus de Traceio, 2 m. et ad servitium suum, 8 m.

Willmus de Romarâ, 14 m. in Romeis apud Novum Mercatum, et si dux mandaverit eum alibi, ibit cum tribus militibus, vel. m. 4.

Hugo de Montepinçon, 3 m. et ad servitium suum, 12 de honore Montepinçun.

Jordanus Taisson, 10 m. de Treveris, et ad servitium suum, 30 m. et dim. Idem, 5 m. de honore.

Sancti Salvatoris, et ad servitium suum, 5 m. in Constantin.

Willmus de Moiun, 5 m. et ad servitium suum, XI.

Robertus Bertram, 5 m. ad servitium suum 34 et dim. in Constantin.

Richardus de Aquilâ, 5 m. et dim. de feodo de Crepon in Cadomo.

Camararius de Tankarvill, 10 m. et ad servitium suum, 94 et 3 partes.

Amauricus de Sabrolio 3 mil. et ad servitium suum XI et dimid.

Nigellus de Monbray, 5 m. de honore de Monbray, et de Castro Gonteri, et ad servitium suum, XI m. quartam et octavam.

Amauricus de Sabrolio, 3 m. et ad servitium suum, XI et dim.

Fulco de Veteri Ponte, 2 m. et ad servitium suum 10 m. et quartam partem.

Juliana de Veacio, 4 m.

Mathæus de Geraudevill, 4 m. et ad servitium suum, 12 m. et dim.

Gaufridus Martell, 2 m. et ad servitium suum, 8 m. et tertiam partem.

Thomas

Thomas de Tornebu, 3 m. et ad servitium suum, 17 m.

Thomas de Wenesval 3 m. et ad servitium suum 12 m. et 4am. partem.

Walkelinus de Ferrariis, 5 m. et ad servitium suum, 42 m. et tres quartas, et quatuor m. cum plenis armis.

Rogertus de Nonant 2 m. et ad servitium suum, 3 m. et dim.

Johannes de Nonant 1 mil. et ad servitium suum 3 m. et dim.

Richardus de Vernone, 10 m. de honore de Nehalhou, et ad servitium suum, 30 m. in Constantin.

Idem, de Com. Morton, 5 m. idem 16 m. de honore de Vernone ad custodiam castri de Vernone.

Jordanus de Humeto, 3 m. de feodo de Clivilla, et ad servitium suum 13 m.

Richardus de Humeto, 3 m. et dim. de honore de Humeto, et ad servitium suum 18 m.

Idem, servitium corporis sui de honore de Bellomonte.

Henricus de Novo Burgo, 10 m. et ad servitium suum 15 m. et 16 partes.

Richardus de Bellofago, 2 m. et ad servitium suum, 6 m. et tres partes.

Eudo filius Ernisii, servitium corporis sui; et ad servitium suum, 2 m. et dim. 6am. p. et 8am.

Simon Danet, 2 m. et ad servitium suum, 4 m.

Willmus Patrick de honore de Loandâ, 1 m. et ad servitium suum, 3 m.

Gilbertus de Teuleriis, 3 m. et ad servitium suum, 4 m.

Rogerus de Sancto Andreâ, 1 m.

Fulco de Alnou, 4 m. et ad servitium suum, 24 m. et dim.

Willus de Braiosâ, 3 m. de Braiosâ. Idem servitium unius mil. de Couvert.

Willus de Sancto Celerino, 5 m. de honore de Mustroll et de Waspreiâ et de Eskafou, et ad servitium suum, 20 m.

Hugo de Mortuo Mari, 5 m. et ad servitium suum, 13 m. et dim.

Galfridus de Monteforti, 3 m. et dim. et ad servitium suum, 13 m. et dim,

Willmus de Veteri Ponte, 2 m. et ad servitium suum, XI m. et 4 p.

Rogerus de Pavillio, 2 m. et ad custodiam de Leons, 4 m. per 3 partem anni.

Joannes de Soligneio, 1 m. et ad servitium suum 3 m.

Guido de Nonant. 1 m. et ad servitium suum, XI m. et 1 quartam.

Radus de Haiâ, 2 m. et dim. de honore de Plaiseis et 1 m. de honore de Mortell. de feodo de Ceriensiis; et ad servitium suum, 6 m. et dim. in Constantin.

In balliva Galf. de Blevill de Caleto.

Richardus Talbot, 1 m.
Willus Caillot, 1 m. de feodo Gonfrevillâ.
Rogerus Martell, 1 m. in Angervillâ cum pertinent.
Alexander de Putot, 4 partem. in Putot.
Feodum Witt. de Mauritania, 1 m. et dim.
Gilbertus de Fontibus, dimid. m.
Richardus de Breseio, 1 m.
Willus Bordet, 1 m.
Robertus Caletot, dimid. m.
Godardus de Wallibus, 1 m.
Hugo Tallebot, 1 m.
Radus Recucon, 1 m.
Walterus de Alphay, de feodo Will. de Fiscanno, 2 m.
Feodum de Lomervil quod Nichelaus habuit, dim. m.
Feod. de Barnavall quod Sanctus Dionisius habet, 1 m.
Hugo de Evremon, 1 m.
Matheus Lindebenet, 4 p.
Manaserus Biset, 1 m.
De honore comitis Giffardi, 98 m. et dim. et quartam partem, et 2 part. ad servitium suum.
Gaufridus de Malchenci, domum suam de Blenvilla, et 60 acras terræ, et de hoc servit regi ut miles.
Will. de Tregoz 1 m. et dimid.

In balliva de Constanciis.

Willus de Ouvill juxta Constanc. 3 partem m.

In balliva de Gavreio.

Rogerus de Monte Acuto, 4 partes ad custodiam castri de Gavreio quando rex est in exercitu.
Radus de Theuvill, 1 m. ad custodiam ejusdem castri. Similiter idem de feodo Turgisi de Traceio, 4 part. ad custodiam ejusdem castri.
Helias de Amondevill, 1 m. ad servitium de Gavreio.
Radus de Ver, 1 m.
Ricus de Rollos, 1 m. de feodo de Rollos.
Willus de Divâ, 3 quart. de feodo Asbloet.
Willus de Buisseio, 1 m.
Gaufridus Trussebot, 1 m. de serjenteria foresteriæ.

In balliva de Hosa.

Philippus de Cartrai, 1 m.
Petrus de Valloniis, 1 m.
Willus de Siffrewast, 3 part. m.
Willus filius Estur. dimid. mil.
Richardus de Martinwast, cum equis et armis, cum communâ de Cesarisburg.

De honore Mort. in eadem balliva.

Richardus filius Rou, 1 m.
Jordanus de Barnevill, 11 m. uno die cum custamento suo, et deinceps cum custamento com.

Rogerus de Magnavill, 2 m. et dim. et ad servitium suum, 3 m.

Joannes de Botemont, 3 part. m. in Lexov.

Feodum Roberti de Uxeio, 1 m. in Fales. et ad suum servitium, 3 m. et dim.

Henricus de Pomariâ, 3 partem m. de feodo de Vado, et tenet castrum de Pomariâ cum purprestură de rege.

Willus de Uxeio, 1 m. in Constant.

De vicecomitatu de Cerenciis.

Oliverus de Traceio, 1 m. et ad servitium suum, 4 m. et isti quatuor debent esse in servitio com. Moret, uno die, cum custamento suo et deinceps cum custamento com.

Hugo de Bellocampo, 1 m. regi de com. Mort.

Willus de Solà, 1 m. et ad servitium suum, 2 m. de com. Mort.

Jordanus de campo Arnulfi, 1 m. et ad servitium suum, 2 m.

Willus Avenel, 5 m. regi, et sibi, 1 m. de com. Morton.

Robertus de Frencheviler, 1 m. per mensem ad custamentum suum.

In ballia de Nonancurt.

Walterus de Bosco Geroldi, 1 m.

In ballia Willmi de Malepalet.

Willus Croc. 3 m. regi.
Osbertus Porcus, 1 m.
Gohellus de Baudemont, 1 m.
Hugo de Mauchensi, dim. m.
Michael de Bosco, dim. m.
Rogerus de Pavellio, 4 m. apud Leons et si rex maudaverit eum alib., ibit cum 2 mil.
Gilbertus de Vascoil, 1 m. apud Leons; et si non poterit ire, mittet tres vavasores.
Nichus de Stotevill, 1 m. de feodo de Logis et parco et 7 hospitibus quos habet apud Fiscanum.
Willus de Stotevill, 1 m. de feodo de Dodealvill.

De honore Sanctæ Mariæ Eccliæ

Richardus de Tregevill, dim. m.
Gaufridus Mauvoisin, dim. m.
Willus de Marâ, dim. m.
Gauterus de Bolevill, 2 m.
Sampson Maremitâ, dim. m.
Ilbertus de Willevill, dim. m.
Richardus filius Heltonis, dim. m.

De vicecomitatu de Contevill.

Gilbertus de Alneto, dim. m.
Joscellinus Crispinus, 3 m. et sibi remanent 32 mili-

tes, et de feodo de Novo Mercato, 2 m. et 1 m. de 15 diebus ad custodiam Novi Mercati.

Hasculphus de Sancto Hillario, 2 m. et dim. scilicet de com. Morton, 1 m. et dim. de Abrincasino, 1 m.

De ballia de Oximis.

Robertus de Superviam, 1 m. regi. et sibi 2 m.

Gilbertus de Brucort, 2 m. regi de Pinu cum pertinent. Idem, 1 m. de feodo Mert. in Cerenciis.

Robertus de Sancto Joanne, 1 m. de Terra Wasta.

De ballia de Castro de Vira.

Joannes de Praeriis, dim. m.

Matheus de Praeriis, 4 partem.

Thomas de Colunches, 2 m. regi, et sibi 1 m. de Colunches. Idem, de Valdavei, 1 m. regi, et 1 m. sibi.

De Baiocasino.

Sello de Lingevre, dim. m.

Guido de Sancto Galerico, 1 m. pro allodiis Tailleb.

Robertus de Bonesboz, 1 m. regi de 3 m. quos habet in Algia.

Robertus de Alviler, 1 m. de 2 m. et 4 part. m. quos habet.

Feodum de Mereio 1 mil. de 4 m. et 3 p.

Richardus Britto, 2 m. regi de f. de Spineto quod rex habet in vadio de com. Mellenti.

De ballia de Passeis.

Acardius de Ambreriis, 1 m. de 12 m. cum scutis.
Willus de Traceio, 1 m. et sibi 5 m.
Willus de Ferrariâ, 1 m. et sibi 5 m.
Henricus de Bosleio, 1 m. et sibi 7 m.
Gervasius Paganellus, 1 m. et sibi 4 m.
Richardus de Lusceio, 1 m. et sibi 17 m.
Matheus de Feritate, 2 m. et sibi 15 m.
Henricus de Danfrunt, 1 m.
Oliverus de Frollei, Willus Gere, Hubertus de Valle Borell et Mornewell, 1 m. et unusquisque debet wardam per mensem in Passeis et extra Passeis, 1 mil.
Robertus de Campell, 1 m. per 40 dies de gardâ; et postea ad custamentum regis.
Willus Baudet, 1 m.
Henricus de Breceio, 1 m.
Hamel. de Villanâ, 1 m.
Hugo Bretell, 1 m.
Odo de Mongeroll, 1 m.
Richardus de Lasceio, 1 m.

De ballia de Cerenciis.

Feodum Hugonis de Sancto Dionisio.
Hugo Carbonell, 1 m. primo die cum custamento suo, deindè cum custamento com. Moret.
Hugo de Bellocampo, 1 m. in Braio.

De

De ballia Trossebot.

Willus de Putot, dim. m.

In ballia de Tenerchebraio.

Rogerus de Amondevill, 1 m. et sibi 1 m.
Jordanus de Campo Ernulfi, 1 m.
Radus de Chaineis, 1 m.
Joannes de Solegneio, 1 m. de honore de Guillebervill, et sibi 4 m.
Gerbertus de Perceio, 1 mil. de eodem honore, et sibi 4 mil.
De honore de Sap., 1 m.
De Bosco Baldoini, 3 m.
Waleranus de Ivreio, 1 m. de Pincernatu, et sibi 3 m. et dim. Idem habet de Ivreio, 8 m. et dim. et regi quod rex voluerit.
Feod. Gilberti de Abrinc., 2 m.

In ballia Ranulphi de Rollancurt.

Marcus de Muscedent, 1 m.
Rogerus de Lesperever, dim. m.
Willus de Duello, dim. m.
Willus de Mol, 4 part.
Robertus Doissel, 4 part.
Willus de Haiis, 4 part.
Robertus de Harcourt, 1 m. quod Ricardus de Bosco Ranulphi et Ricard de Bervill tenent.

In ballia Falesiæ.

Richardus de Gilleio, dim. m. de Till. et de Valkbod.

Honor de Haia de Puteo.

De Com. Mort. 1 m. regi.

In ballia de Oxm.

Robertus de St.-Leonard, 1 m. regi.

De Baronia de Flers 1 mil. regi Sancto Sidonio, 3 m. regi.

Osbertus de Callio, 2 m. scilicet unum ad suum servitium et alterum ad custamentum domini.

Isti serviunt ad Custamentum Domini.

Gaufridus de Sancto Martino, 1 m.
Michael de Bosco, 1 m.
Willus de Maucouple, 1 m.
Richardus de Perrecort, 1 m.
Gaufridus de Augo, 1 m.
} Isti ad cust. dom.

Manasserus Aguilon, 1 m., ad wardam Fales, quam diu homines villæ erunt in exercitu.

Gillebertus de Brucort, Senex, 4 partem in Colevill et Augervill.

Henricus de Tilleyo tenet castrum de Tilli, et 10 acras terræ in villa de rege.

Gilbertus de Romeis, 1 m. regi de terra sua ultra Sequanam in Bonevill, et Malo Alneto.

De honore de Conches et de Tœneio, 44 m. et 6 m.

quod Matheus de Clara tenet, preter hoc quod comes de Albamara, et comes Hugo Bigot, et Hugo de Mortuomari, tenent de feodo illo; ad servitium vero regis nesciunt quot.

De honore de Monteforti, 21 m. et dim. et duas partes, et 4 partem ad servitium de Montfort, sed ad servitium regis nesciunt quot.

De honore com. Mort. per Richardum Sylvanum, 29 m. et dim.

Jordanus de Maisnillo, 1 m. et sibi 1 m.

Willus de Abrinc. 1 m. de honore Morton.

Godefridus de Gamages, dim. mil. regi.

Joannes de Gisortio, 3 m. ad wardam.

Robertus de Poissi, 1 m. regi de terra Mouflaime et de Harchevill, et 1 m. de feodo Britollii.

Feodum de Alisio prope Pontem Archæ, 1 m. regi, et domino feodi, 3 m. Conon de Petrafonte tenet.

Willus de Albigneio in Barbevill.

Robertus de Vitreio, medietatem de Ria in Baiocassino, et Trungeum et Caignoles et Duxeium in Boscagio.

HI SUNT, QUI NEC VENERUNT, NEC MISERUNT, NEC ALIQUID DIXERUNT.

Archiepus Rothomag.

Epus Ebroic.

Comes Glocestriæ.

Comes de Arundell.

Comes de Albamara.

Comes Augi.
Willmus de Curtenaio.
Richerus de Aquila, nisi pro feodo de Crepun.
Robertus Marmiun.
Comes de Verenda.
Hugo le Bigot
Walterus de Meduana.
Osbertus de Praellis.
Robertus de Estotevill.
Robertus Rufus.
Doun. Bardulf.
Willmus de Humeto pro feodo de Sayeo.
Comes Willmus.
Gerardus de Camvill.
Hugo de Sancto Claro, in Algia.
Comes Ebroicensis.
Bernardus de Sancto Valerico, pro feodo de Valle de Dun.
Rogerus Bachon, pro 4 parte in Campegneio.

Nomina militum tenentium de. Ecclia de Baioc.

Robertus filius Ham, 10 m. tenebat honore Ebricen.
Feodum Grimoudi de Plasseiz erat feod. 8 m. cum terra de Bugeio et de Danvou, quam Grimudus dederat Willmo de Albineio cum sorore sua in maritagium.
Hugo de Monteforti, 8 m.
Rogerus de Corcella, 5 m.

Feod. Acloudi Camerar , 8 m.
Rogerus Sward , 8 m.
Ran. Vicecomes , 7 m. et dim.
Malfilastre , 7 m.
Rogerus , vicecomes de Sancto Salvatore , 7 m.
Ricus Comes Cestr. 5 m.
Engeramus de Spineto , 5 m.
Hugo de Crevequer , 5 m.
Maminot , 5 m.
Picot , 3 m.
Henricus de Portu , 3 m.
Henricus de Warwick , in Sancto Vedasto , 2 m.
Rogerus de Beaumont , in Hispania , 2 m.
Willus Camararius , 2 m. preter Freibois.
Eudo Dapifer , 2 m.
Feod. de Laceio , 2 m.
Feod. de Montemartini 2 m.
Feod. Roberti filii Osberti , 2 m.
Feod. Philippi de Braiosa , 2 m.
Feod. de Carthennio , 2 m.
Feod. de Campeignio , 1 m.
Walterus Giffard in Petitvilla , 1 m.
Marmion , 1 m.
Corbinus de Agnellis , 1 m.
Ran. de Villers , 1 m.
Otho de Carevill , 1 m.
Engeramus de Veace , dim. m.
Robertus de Loveriis , 1 m.
Feod. Gernun , Condé et Ivelon , 1 mil.

Escorceviel., 1 m.
Esprevilla, dim. m.
Sampson de Baioc. pro Geranth, 1 m.
Feod. Bigotti in Logis et Savenai, dim. m.
Feod. Peulevè, dim. m.
Summa Feodor. militum de Casemento eccliæ Bajocar. 119 et dim. preter vavassorias et dominica.
Epus Baioc. debet invenire 10 optimos m. ad servitium regis Francorum per 40 dies, et ad eos procurandos debet capere in unoquoque feodo m. 20 sol. Rothomag. monetæ : cum autem invenit duci Normanniæ 40 milites per 40 dies, debet capere in unoquoque feod. m. 40 sol.. predictæ monetæ, et nihil amplius : ad servitium vero epi. debent omnes esse parati armis et equis ; et unusquisque miles debet feod. suum relevare de morte patris sui per 15 Li. Rothomag. monetæ, vel per equum et loricam

Nomina eor. qui juraverunt se verum dicere de Feodis Militum tenentium de Ecclia Bajoc. et servitiis eor. post mortem Rici Filii Samson.

Rogerus Suard.
Radus de Roff.
Helto Constabul.
Hugo de Crevecort.
Gangelinus de Corsella.
Engeramus de Port.

Willus filius Roberti de Fontibus.

Willus de Sancto Quintino.

Rogerus Hareng.

Gaufridus de Daubra.

Gaudefridus Coltram.

Osmundus Bedel.

Summa militum omnium precedentium, qui debent servitia duci, 773. Milites et dim. 20 pars et quadragesima.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DE CINQ BAS-RELIEFS,

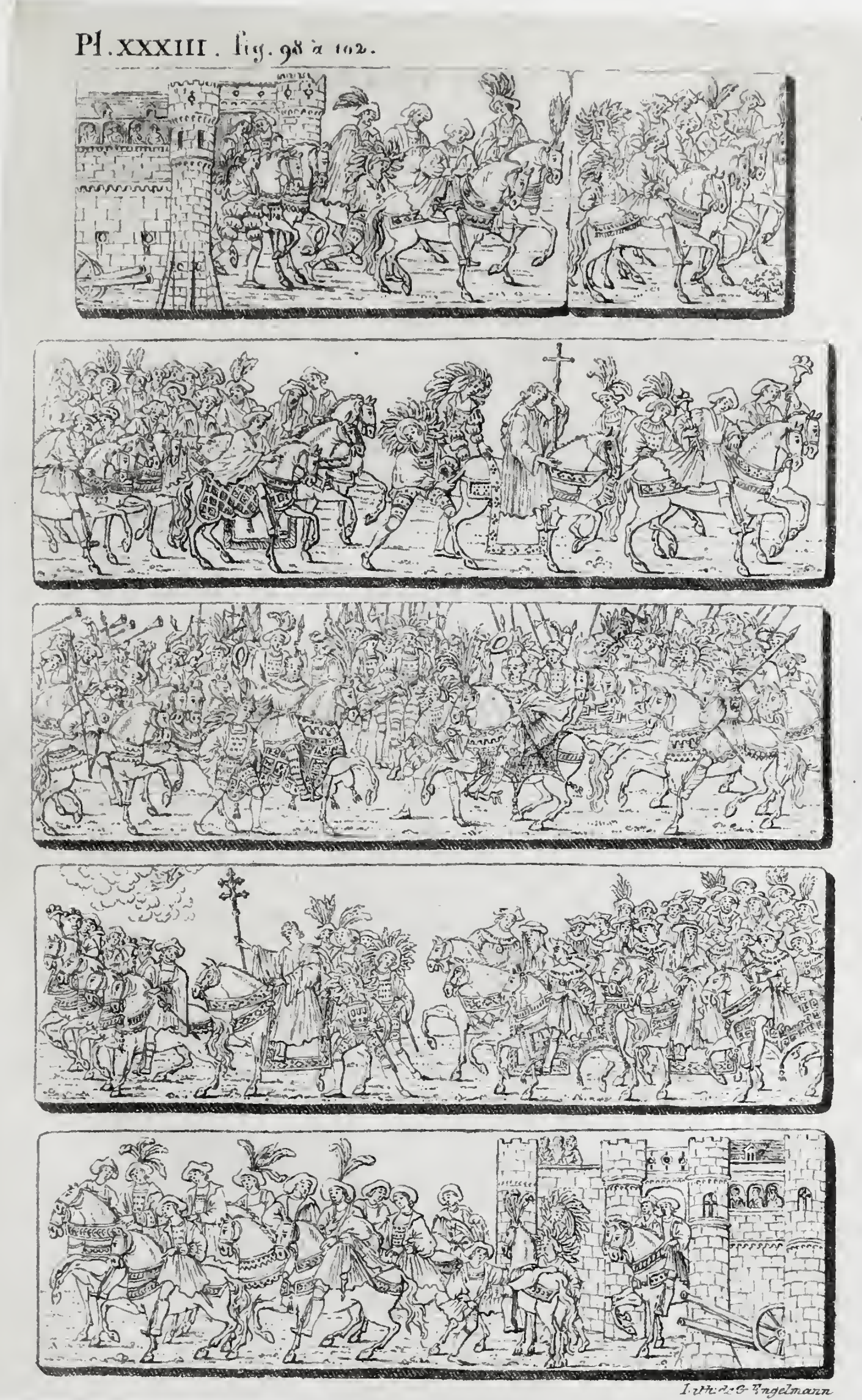
REPRÉSENTANT L'ENTREVUE D'HENRI VIII, ROI D'ANGLETERRE, ET DE FRANÇOIS Ier., ROI DE FRANCE, ENTRE GUINES ET ARDRES, LE 7 JUIN 1520.

Extrait des Monumens de la Monarchie Française du Père Montfaucon, tome IV.

FRANÇOIS Ier, roi de France, et Henri VIII, roi d'Angleterre, après avoir terminé une guerre désastreuse au moyen d'un traité de paix qu'ils signèrent le 2 octobre 1518, firent un nouveau traité, le 4 du même mois, pour fixer l'époque d'une entrevue qu'ils devaient avoir ensemble à Sandinfield en Picardie, le 31 juillet de l'année suivante; mais cette entrevue ne put avoir lieu que l'année d'après, c'est-à-dire, en 1520.

Les préparatifs à faire pour cette entrevue, furent entièrement abandonnés aux soins du cardinal Wolsey, dont le goût pour l'éclat et la dépense annonçait en lui (quoiqu'il appartint à l'Eglise) tous les talens

Pl. XXXIII. fig. 98 à 102.



Lith. de G. Engelmann

Entrevue d'Henry VIII et de François Ier entre Guines et Ardres.
désignée sous le nom de **Camp du drap d'or.** *(bas reliefs, à Rouen.)*

talens nécessaires pour diriger une fête de ce genre. Dès le 22 du mois de mai 1519, il publia, pour régler le cérémonial, une ordonnance dont on trouve les dispositions dans la vie d'Henri VIII, par lord Herbert, p. 95.

Le lieu placé entre Guines et Ardres (1), où se tint cette conférence, fut nommé le Camp du Drap d'Or, à cause de la richesse extravagante des habillemens et de la quantité d'étoffe d'or qui fut employée dans cette circonstance. François Ier, pour perpétuer le souvenir de cette magnifique entrevue, fit représenter le double cortége sur cinq bas-reliefs de marbre qui existent encore, mais en partie effacés, dans la cour et au-dessous des fenêtres d'une maison située sur la place de la Pucelle, appartenant à M. de Forteville, procureur-général à Rouen. On avait cru pendant un grand nombre d'années, que ces bas-reliefs représentaient le concile de Trente; mais en 1726, M. l'abbé Noel découvrit une salamandre gravée sur la chlamyde ou casaque d'un des personnages de la suite du Roi de France, et il reconnut par cette devise (2) (que François Ier avait donnée à ses gardes-du-corps), que les bas-reliefs re-

(1) Ces deux villes fortifiées faisaient partie de la Basse-Picardie; la dernière, bâtie par Arnould, en 1070, fut célèbre par l'entrevue de 1520 et la paix de 1546 avec les Anglais. Elles sont distantes l'une de l'autre de deux lieues.

(2) Cette devise était une salamandre dans le feu, avec les mots *nutrisco et extinguo*. La première médaille de cette devise est de 1504. Ce prince n'avait encore que dix ans.

présentaient réellement cette fameuse entrevue. Il en fit une relation qu'il communiqua au savant Père Montfaucon, duquel nous avons pris la description suivante.

On voit, à la gauche du premier bas-relief, plusieurs personnes placées sur une espèce de galerie, pour voir passer Henri et son cortége, qui sort par la porte du château de Guines (près duquel sont deux petites pièces de canons montés sur leurs affuts), pour se rendre à la place du rendez-vous, qui, en considération de ce qu'Henri avait à passer la mer, fut fixée entre Guines et Ardres, dans l'enceinte des forts Anglais. Les commissaires furent placés dans la vallée d'Andren. (1)

Le second bas-relief représente le cardinal Wolsey entre les ducs de Norfolk et de Suffolk, tous deux décorés du grand collier de l'Ordre de la Jarretière. (Le sculpteur français a ajouté à ce dernier la devise de ce même ordre, sans en connaître la différence.) Le cardinal est précédé de son porte-croix et de deux massiers ; derrière lui, on voit une multitude de pairs, de prélats et de personnes de distinction, tant à pied qu'à cheval, presque tous portant des panaches de plumes; mais celles qui décorent les toques ou chapeaux des hommes de pied, forment, autour de leur tête,

(1) Cassini écrit Andres. Cette commune est à peu près à moitié chemin d'Ardres à Guines.

une large auréole qui paraît beaucoup trop lourde dans le bas-relief.

Le troisième bas-relief représente les deux rois à cheval, se saluant réciproquement; ils sont entourés des grands seigneurs de leur cour et d'un très-grand nombre de gardes. Henri est suivi des ducs de Suffolk, Norfolk et Buckingham, du marquis de Dorset (1), des comtes de Northumberland, Shrewsbury, Salisbury et Kent, ainsi que de beaucoup d'autres personnages de distinction. La suite de François Ier. se compose du roi de Navarre, des ducs d'Alençon, de Lorraine et de Vendôme, des comtes de Guise, de Laval, d'Orval, de la Trémouille et de St-Paul, des maréchaux de France Chabannes, Chatillon et Lescun, du grand-maître Duprat (2), des princes de La Roche-sur-Yon et de Taillemont, ainsi que d'un grand nombre d'autres seigneurs et chevaliers, tous richement habillés.

La quatrième partie de ce bas-relief offre la suite du cortége de François I[er], conduit par le cardinal de Boissy, précédé de quatre massiers et de son porte-croix, tenant une croix recroisettée ou à double branche, comme cardinal et légat de France. On

(1) Le marquis de Dorset tient à sa main l'épée nue du royaume d'Angleterre; le Connétable porte celle de France de la même manière.

(2) François I[er] donna cette charge de grand-maître à son gouverneur Gouffier de Boissy, et nomma maréchal de France Robert Stuart d'Aubigny, à qui elle avait été donnée par Louis XII. Duprat et non Dupraist, ainsi que le nomme Ducarel, était chancelier.

voit, en avant de cette croix, un Saint-Esprit dans un nuage, qui plane au-dessus d'elle. Le légat est suivi des cardinaux de Bourbon, d'Albret et de Lorraine, de plusieurs évêques et prélats, ainsi que des ambassadeurs de Rome et d'Espagne.

Enfin, le cinquième fragment de ce bas-relief représente la fin du cortége sortant de la porte d'Ardres, qui est dessinée dans le même genre que celle de Guines, et également garnie de spectateurs dans une galerie supérieure, ainsi que de deux petites pièces d'artillerie. Un coup de canon tiré du côté des Anglais, servit de signal aux deux monarques pour marcher à la rencontre l'un de l'autre. (Pl. 33.)

Cette célèbre entrevue des deux jeunes rois eut lieu le jeudi 7 juin de l'année 1520, jour de la Fête-Dieu. Henri débarqua à Calais le jeudi 31 mai, et les sept jours qui précédèrent cette entrevue, se passèrent en félicitations réciproques et en négociations diverses. La richesse et l'éclat des vêtemens des courtisans surpassèrent de beaucoup toutes les idées de luxe et de magnificence qu'on s'était faites jusqu'alors. Rien n'égala l'élégance des spectacles et la valeur des présens que se donnèrent les deux souverains, ni les grâces qu'ils déployèrent dans les tournois, ainsi que les officiers de leur suite, qui furent admis à faire partie de ces fêtes. Ces réjouissances, qui durèrent vingt jours, ne furent interrompues que le mercredi 13 et le lundi 18, jours désignés pour un tournois qu'on ne put

commencer à cause du mauvais temps. Le dimanche 17 fut également employé en visites mutuelles ; Henri dîna avec la Reine de France, à Ardres, et François Ier, avec la Reine Catherine d'Angleterre, à Guines.

La maison bâtie hors des murs de la ville de Guines, pour le roi d'Angleterre, avait cependant une communication avec son château par une longue galerie ; cet édifice, dont les historiens anglais et français ont fait mention, avait 328 pieds carrés, avec un fronton aux quatre faces, sur lequel on lisait la devise, *cui adhæreo præest.* La lice, ou la place d'armes, de 300 pieds de longueur sur 106 de largeur, fut entourée de fossés et bien palissadée. Les archers français et les suisses furent commis à la garde des barrières du côté du roi d'Angleterre, et les lanciers anglais occupèrent celles de France, dès que les rois et leurs tenans furent entrés dans la lice ; du côté du roi d'Angleterre, on voyait le duc de Suffolk, le marquis de Dorset, sir William Kingston, sir Richard Jerminham, sir Giles Capel, MM. Nicholas Carew et Anthony Knevet. Du côté du roi de France étaient le duc de Vendôme, les comtes de St.-Pol et de Montmorency, MM. Brions, St.-Même, Broucal et Tavannes, suivant l'assertion du comte Herbert ; mais Dubellay cite les noms de Vendôme, de St.-Pol, Rochepot, Brion, Tonavis, Boncol et Montafilant.

Le samedi 23 juin, le cardinal Wolsey, ar-

chevêque d'York , célébra la grand'messe en qualité de légat ; et le dimanche 24 , les deux rois, après avoir encore dîné avec les deux reines , se séparèrent en se faisant de riches présens. Henri prit la route de Calais , et François Ier celle de Paris , regrettant l'un et l'autre la dépense excessive qu'ils venaient de faire pour consolider une paix qui devait si peu durer , puisqu'une nouvelle guerre éclata avant la fin de l'année suivante. Le cardinal Wolsey , auquel l'empereur avait promis son assistance pour obtenir la tiare , semble avoir été le principal moteur de ce changement subit dans les dispositions des deux rois , et la nation eut ainsi doublement à regretter l'énorme dépense dans laquelle ce cardinal l'avait entraînée pour acheter une paix passagère.

CHAPITRE III.

Un amour excessif pour le faste et la magnificence fut une des passions dominantes d'Henri VIII, roi d'Angleterre. Cette disposition frivole était entretenue chez le prince par l'extrême indulgence de son ministre favori, le cardinal Wolsey, chez lequel ce goût de pompe et de splendeur était inné. La noblesse anglaise s'aperçut bientôt que la recherche dans les ajustemens était la route la plus sûre pour gagner les bonnes grâces du Roi, ainsi que celles de ses ministres, et dès-lors elle mît tous ses soins à trouver les moyens de paraître à la Cour du Monarque, avec tout le luxe extérieur et l'éclat qu'il pouvait désirer.

De son côté, François Ier., roi de France, avait les mêmes goûts qu'Henri, et ses courtisans s'empressèrent de suivre son exemple; aussi, la proposition de cette mémorable entrevue fut-elle extrêmement goûtée par les deux souverains, qui ne considérèrent point si ce moment était le plus convenable pour satisfaire leur goût pour le faste.

Les dispositions à faire pour cette entrevue, furent confiées au cardinal Wolsey, par une con-

vention particulière du mois de mai 1519, ratifiée par les deux souverains (laquelle a été publiée par Rymer, dans le 13e volume de son ouvrage intitulé, *Fœdera.*) On régla, dans cette convention, non-seulement la manière de procéder avant et pendant l'entrevue, mais encore on y inséra les noms et qualités des personnes agréées par les deux monarques pour former leur suite.

Le nombre des personnes entraînées par la curiosité pour voir cette fête remarquable, fut réellement extraordinaire; parmi ces curieux, on remarquait Edouard Hall, garde des archives de Londres, qui, probablement d'après l'ordre d'Henri, donna une relation très circonstanciée, et jour par jour, de ce qui s'était passé dans cette entrevue. Son récit a été imprimé dans ses Mémoires de l'année 1520. On publia aussi, en France, une relation en forme de journal de cette entrevue, qui a été retrouvée dans la bibliothèque de M. de Mauzanges, président au parlement de Provence, et communiquée au Père Montfaucon, qui l'inséra dans les Monumens de la Monarchie Française (1).

(1) (*Note communiquée.*) « Cette relation est intitulée : *Ordo conventûs quo se mutuò inviserunt reges Franciæ et Angliæ.* Elle donne » les détails les plus circonstanciés sur cette mémorable entrevue; » mais elle ne contient point de liste des seigneurs et prélats qui ac- » compagnèrent le roi de France. Ducarel, n'ayant donné que la liste » des Anglais qui suivirent Henri VIII, on a suppléé à cette omis- » sion, en rassemblant les noms cités en divers endroits du récit, » pour en former la liste suivante, à laquelle on a ajouté les noms

L'espace

L'espace de temps qui s'écoula entre la date de la convention et le jour de l'entrevue, ainsi qu'une multitude d'événemens imprévus, donnèrent indubitablement lieu à divers changemens dans les dispositions primitives; et cela est même évident, d'après la liste relative à la suite du Roi et de la Reine,

» des Français qui parurent dans les joutes et tournois qui eurent » lieu en présence des deux monarques. »

LISTE

DES PERSONNES QUI ACCOMPAGNÈRENT FRANÇOIS Ier. AU CAMP DU DRAP-D'OR.

PRÉLATS.

Les cardinaux De Boissy, légat du Pape.
De Bourbon.
D'Albret.
De Lorraine.
L'archevêque de Sens.
Les évêques de Verdun.
De Lisieux.
D'Angoulême.
De Castres.
De Senlis.
De Glandèves.
De Mâcon.
De Vaure.
D'Auxerre.
Les ambassadeurs du Pape, de l'Espagne, de Venise, et quelques autres qui ne sont pas nommés.

SEIGNEURS.

Le Connétable de Bourbon.
Le grand-amiral Bonnivet.
Le roi de Navarre.
Le duc d'Alençon.
Le duc de Lorraine.
Le prince de Laroche-sur-You.
Le prince Talmont.
Le maréchal de Châtillon.
Le maréchal de La Palisse.
MM. De Vendôme.
De Guise.
De St.-Pol.
De La Trimouille.
De Laval.
D'Orval.
De Chabannes.
De Lescures.
Desperraux.

allant à la rencontre du roi de France, qui a été insérée dans un manuscrit du temps (déposé maintenant dans la bibliothèque Lambeth, sous le n°. 285), dans laquelle on a fixé le nombre d'écuyers, de domestiques et de chevaux attachés à chaque personne de la suite du Roi; ce dont on n'avait

M. De Florenges, capitaine des Suisses.
MM. Georges de Joyeuse.
Le marquis de Saluces.

DAMES NOMMÉES DANS LE MANUSCRIT.

Madame, mère du Roi.
La duchesse d'Alençon, sœur du Roi.
Mme. de Vendôme.

SEIGNEURS ET GENTILSHOMMES

QUI PARURENT DANS LES JOUTES ET TOURNOIS.

Regnier de Silly, sieur de Vaux.
Graville.
Le Poullain de la Batisse.
Ch. de la Bretonnière.
Renault de Silly.
Turelin de la Chevalerie.
Monterollier.
Silly, sieur de la Roche.
Tercelin de la Roche-du-Maisne.
D'Aguilly.
Gille de St.-du-Croc.
Claude d'Ulfes.
Franç. de Bourdelles.
Jac. de Harlay.
De Conturfault.
De Gamache.
La Barre.
Pommereul.
Le Baron d'Aguerre.
De la Roque.
Villiers.
De la Vernede.
Tournon.
Henri de l'Isle.
Courville.
Le Vandounois.
Jean d'Aubin.
D'Estampes.
Murat.
Claude de Beaujeu.
Franç. de Crevan.
Jac. Sallezan.
Beaumont.
Ch. du Lac.
Jac. de la Chapelle.
Ch. de la Touche.
Le Singe.
La Touche-Marigny.

point fait mention dans celle annexée à la convention. C'est par ce motif qu'on a cru satisfaire le goût du public, en donnant ici une copie de la suite du

Bussy d'Amboise.
Jarnac.
Fleurac.
D'Annebault.
Le comte de Gayas.
Le comte de Campobacho.
La Guiche.
Le comte de Brennes.
Le baron de Pictony.
Varnannes.
Joyeuse.
Jac. de Coussi.
Balthazard de Collu de la Haye.
Jean d'Estrées.
Guill de Bours.
D'Ariencourt.
Helly.
Franç. de Saluces.
François de Laval, comte de Montfort.
Launay.
Villeneuve.
Villette.
Montfort.
Montpezat.
Jamais.
Michel de Vaires.
Le Bailly de Vitry.
De Ludes.
Renty.
Mery d'Espoix.
Ant. Montfort.
Greniacourt.
Beauvais.
Louis de Greniacourt.
Jean d'Apremont.
Franç. d'Escars.
De Rambure.
Pierre de Bergues.
Jean de Pressis.
De Pyennes.
Remy.
Ant. de Micault.
Le Bâtard d'Albin.
De Lorges.
De Bonneval.
De Neuville.
Nançay.
Riberac.
Latour-d'Anjou.
Laloue.
Bourbonne.
Maugiron.
Grassonne.
Rochepot.
Carello.
Montmorency.
Lugerez.
Argouges.
Moux.
Estranges
Alof de L'Hopital, sire de Choisy.
Pillon, sieur de Gourdin.
Hugues de Villeneuve, sieur de Montbardon.
Larey. Sembrisse. Peschin. Boissy.

roi Henri et de la reine, telle qu'elle est extraite de la convention originale, avec celle que l'on a tirée du Manuscrit de la bibliothèque Lambeth.

A. D. 1520 EXTRAIT DE LA CONVENTION.
An. II. H. VIII.

NOMINA APPUNCTUATORUM AD INTENDENDUM REGI IN MUTUO CONGRESSU.

Commissaires appointez de veoir et visiter le nombre de telz parsonaiges qui viendront accompaignier le roi François à l'entrevue.

Le conte d'Essex.
Le seigneur de Bergenny.
Messire Edouart Ponynges.
Messire Robert Wyngfield.

Les noms de telz parsonnaiges qui donneront ordre aux Gentilz hommes, tant en marchant que eulx arretez a l'entreveue de deux Roys.

Messire Edovart Belknop.
Messire Nicolas Vaux.
Messire Johan Peche.
Messire Morice Barquely.

Les noms des ceulx qui donneront ordre aux Pietons, tant en allant que en sejournant à la rencontre et entrevue.

Messire Weston Browne.
Messire Edouart Feryers.
Messire Robart Connestable.
Messire Raff Egerton
Messire Thomas Lucy.
Messire Johan Maruey.

Les noms des Nobles qui chevaucheront avecque le roy d'Angletere à l'ambrassement desdits deux roys.

Le Legat.
L'archevesque de Canterbery.
Le duc de Buckhyngham.
Le duc de Suffolk.
Le marquis de Dorset.

Les noms des Evesques.

L'evesque de Duresne.
L'archevesque de Armacan.

L'evesque de Ely.
L'evesque de Chestre.
L'evesque de Rochestre.
L'evesque d'Excestre.
L'evesque de Harford.

Contes.

Le conte de Staford.
Le conte de Northumberland.
Le conte de Westmorland.
Le conte de Shorusbery.
Le conte de Worcestre.
Le conte de Devonshire.
Le conte de Kent.
Le conte de Wilshire.
Le conte de Derby.
Le conte de Kyldare.

Barons.

Le seigneur de Matrevers.
Le seigneur Dacres.
Le seigneur de Montagu.
Le seigneur de Harberd.
Le seigneur de Saint-Jehan, grant prier d'Angletere.
Le seigneur de Roos.
Le seigneur de Fitzwater.
Le seigneur de Hastynges.
Le seigneur Delavere.
Le seigneur de Feriers.
Le seigneur de Cobham.
Le seigneur de Daubney.
Le seigneur de Lomley.
Messire Henry Maruey.
Messire Guillaume Sandes.
Messire Thomas Boullayn.
Le seigneur Hauvard.

Item, il est ordonne et appoincte, que en marchant en avant devant le roy d'Angleterre, les nobles hommes yront en avant en la manierre qui s'ensuyt, c'est assavoir:

Les serviteurs dudit Roi, nobles et gentilzhommes, lesquelz yront prouchains devant le Roy;

Et devant lesditz serviteurs du Roy yront les nobles et gentilz hommes appartenans a monsieur le legat;

Et devant iceulx yront les nobles gentilz hommes des autres seigneurs en ordre selon l'estat et degre de leurs seigneurs;

Et la garde dudit seigneur Roy yront et suyveront le Roy en leur places accoustumees;

Et les serviteurs des aultres nobles les suyveront en ordre comme il appartient.

APPUNCTUATI AD INTENDENDUM REGINÆ.

Comte.

Le comte de Derby.

Eveques.

L'évêque de Rochester.
L'évêque d'Hereford.
L'évêque de Landaf.

Barons.

Lord Mountjoy.
Le chambellan de la Reine.
Lord Cobham.
Lord Morley.

Duchesse.

La duchesse de Buckingham.

Comtesses.

La comtesse de Stafford.
La comtesse d'Oxford, veuve.
La jeune comtesse d'Oxford.
La comtesse de Westmerland.
La comtesse de Shrewsbury.
La comtesse de Devonshire.
La comtesse de Derby.

Baronnes.

Lady Fitzwater.
Lady Hasting.
Lady Boloyn.
Lady Mountague.
Lady Willoughby.
Lady Daubney.
Lady Mountjoy.
Lady Cobham.
Lady Gray, femme de lord John.
Lady Elizabeth Gray.
Lady Anne Gray.
Lady Broke.

Lady Morley.
Lady Gildeforde l'aînée.
Lady Scrope.

Femmes de Chevaliers.

Lady Fitz Willam.
Lady Gildeforde la jeune.
Lady Fetiplace.
Lady Vaux.
Lady Selenger.
Lady Parre, veuve.
Lady Parre, femme.
Lady Rice.
Lady Compton.
Lady Darel.
Lady Fynche.
Lady Hopton.
Lady Wyngfield, femme de sir Anthony.
Lady Tilney.
Lady Wingfield, femme de sir Richard.
Lady Clere.
Lady Owen la jeune.
Lady Nevel, femme de sir John.
Lady Boleyn, femme de sir Edoward.

Dames d'honneur ou de compagnie.

Mme. Carewe.
Mme. Cheney.
Mme. Carey.
La fille de lord Fitzwaren.
La fille d'Anthony Poyntz.
Mme. Appliard.
Anne Wentworth, femme de John Wentworth.
Mme. Hugan.
Mme. Cornwales.
Mme. Parys.
Mme. Jernyngham.
Mme. Cooke.
Mme. Catherine Mountoria.
Mme. Laurence.
Mme. Victoria.
Mme. Darell, fille de sir Edouard Darell.

Femmes-de-chambre.

Mme. Kempe.
Mme. Margaret.
Mme. Margery.

Chevaliers.

Sir Robert Poyntz.
Sir Georges Foster.
Sir Thomas Fetiplace.
Sir John Lisle
Sir Adrian Frotescue.
Sir Water Stoner.

Sir Edouard Greville.
Sir Symond Harcourt.
Sir John Hamdeu de Hil.
Sir Georges Selenger.
Sir John Kirkeham.
Sir Miles Bushy.
Sir Marmaduke Constable.
Sir Edouard Darel.
Sir Rauf Chamberlain.
Sir John Shelton.
Sir Robert Clere.
Sir Philip Calthorp.
John Henyngham.
Sir William Walgrave.
Sir Thomas Tirel.
Sir Roger Wentworth.
Sir Thomas Trenchard.
Sir Thomas Lynde.
Sir John Villers.
Sir John Assheton.
Sir Mathew Brown.
John Mordant.
Sir Henry Sacheverel.
Sir Henry Willoughby.
Sir Rauf Verney le jeune.
Sir William Rede.
Sir Robert Jones.
M. Paris, du comté de Cambridge

CHAPELAINS.

M. Peter.
M. Mallet.
M Cristofer.
M Dent.
M. Payne.
Sir John Swa

CHAMBRE DE LA REINE.

Richard Dycons, secrétaire.
Docteur ******, médecin.
John Verney, échanson.
Alexandre Frognall, écuyer tranchant.
John Poyntz
Francis Philip.

GENTILSHOMMES HUISSIERS.

William Bulstrode.
Roger Ratcliff.
George Fraunces.
Robert Hasilrig.

GARÇONS DE LA CHAMBRE.

William Tyrel.
. . . . Gourney.
. . . . . Davers.
Symond Mountford.

GENTILSHOMMES

Gentilshommes servants.

Thomas Cardigan.
Gerves Suttel.
Georges Sutton.
Olyver Holand.
John Lawrence.
Robert Merbury, sergent d'armes.
Griffith Richard, clerc du sceau.
M. John, apothicaire.

Huissiers ordinaires.

John Madyson.
John Glynn.
Anthony Lowe.
John Harison.
William Mylles.

Officiers de la chambre.

Robert Hilton.
David Morgan.
Edward David.
Thomas Rice.
John Crede.
Robert Kyrke.
William Thomas.
Thomas Walter.
Clement Fitzgeffrey.
Edward Huddeswell.
Georges Monge.
John Yerely.
John Higdon.
. . . . . Foster.
Richard Sutton.
William Coke.
John Bright.
John Fish.
Henry Wheler.
John King.
Jasper Maners.

Valets de chambre.

John Eyton.
John Twadat.
Randal Prestland.
William Welsh.
John Baker.
John Johnson.
Lionel Byggons.
. . . . . Byg.
Henry Cheney.

Pages de la chambre.

John Wheler.
Thomas Myners.
Henry Banester.
Hugh Carre.

Service de la garde-robe.

Ellis Hilton.
Richard Justice.
Richard Woode.

Service du lit.

Georges Brighows.
Richard Allen.
Richard Awtan.

Messager de la chambre.

Richard Dynes.

SUITE DU ROI ET DE LA REINE

EN PARTANT DE CANTORBERY, CALAIS ET GUINES, POUR ALLER AU-DEVANT DU ROI DE FRANCE EN 1520.

Tirée d'un Manuscrit de ce temps, qui est déposé dans la bibliothèque Lambeth, sous le numéro 285.

Légat du Pape (le cardinal Volsey), lord Légat.		Chapelains,	12
		Valets de chamb.	50
		Domestiques,	238
		Chevaux.	150
Archevêque de Cantorbéry, William Warham.		Chapelains,	5
		Valets de chamb.	10
		Domestiques,	55
		Chevaux,	30
Edward Stafford, duc de Buckingham. Charles Brandon, duc de Suffolk.	Chacun	Chapelains,	5
		Valets de chamb.	10
		Domestiques,	55
		Chevaux,	30
Georges Talbot, comte de Shreusbury. William Courtenay, comte de Devon. Ralph Nevill, comte de Westmorland. Henry Stafford, comte de Stafford. Richard Grey, comte de Kent. Henry Percy, comte de Northumberland. Henry Stafford (second fils du duc de Bucks), comte de Wilton. Charles Somerset, comte Wigorn. John de Vere, comte d'Oxon. Henry Bouchier, comte d'Essex.	Chacun :	Chapelains,	3
		Valets de chamb.,	6
		Domestiques,	33
		Chevaux,	20

Thomas Howard, comte de Surrey.	30 hommes de plus que les autres comtes, à cause de la charge de maréchal, mais les chevaux de même.
Thomas Grey, marquis de Dorset. Thomas Ruthall, évêque de Duresm.	Chapelains, 4 Valets de chamb., 8 Domestiques, 44 Chevaux, 26
Nicolas West, évêque d'Elye. John Kite, archevêque d'Armacen. Geoffrey Blythe, évêque de Chester. Johu Voysie, évêque d'Exon.	Chapelains, 4 Valets de chamb., 6 Domestiques, 23 Chevaux, 20

21 BARONS.

Comte Kildare. Lord St-Johu. Lord Roos. Lord Maltravas. Lord Fitzwater. Lord Aburgavenye. Lord Mountecute. Lord Hastings. Lord Ferrars. Lord Barneys. Lord Darcye. Lord Laware. Lord Brooke. Lord Lombey. Lord Harbert. Lord John Grey. Lord Richard Grey. Lord Leon Grey. Lord Daubney. Lord Edmond Haward. Lord Cursou.	Chacun : Chapelains, 2 Valets de chamb., 2 Domestiques 18 Chevaux, 12

Chevaliers de la jarretière.

Sir Edw. Poyninge. Sir Henry Marney. Sir William Sands.	Chapelains, 2 Valets de chamb., 2 Domestiques, 18 Chevaux, 12

Conseillers spirituels.

Le Secrétaire. Le Maître des Roles. Le Doyen de la chapelle. L'Aumônier.	Chapelains, 1 Domestiques, 11 Chevaux, 8

Chevaliers Bacheliers, 83.

Sir Nic. Vaux ; sir Tho. Bulleyn ; sir Jo. Cutts ; sir Jo. Wyndham ; sir Andr. Wynsor ; sir Mor. Barkley ; sir Th. Nevell ; sir Jo. Husey ; sir Jo. Heron ; sir Ric. Weston ; sir Jo. Dauncye ; sir Henry Gyldford ; sir Willm. Kingston ; sir Nic. Wadham ; sir G. Chamblain ; sir W. Parre ; sir Edw. Nevill ; sir Pierce Egecombe ; sir William Morgan ; sir John Cornwall ; sir Jo. Hungerford ; sir Edw. Wadham, sir Will. Askue ; sir Char. de Willobie ; sir Will. Haufard ; sir Tho. West ; sir Edw. Hungerford ; sir Hen. Long ; sir Jo. Heydon ; sir Rob. Brandon ; sir Ant. Wingfeld ; sir Robert Drewrye ; sir Rob. Wingfeld ; sir Jo. Peache ; sir Da. Owen ; sir Wistam Brown ; sir Edw. Belknape ; sir Willm. Fitzwillm ; sir Will. Compton ; sir Ric. Gernegan ; sir Will. Essex, sir Art. Plantagenet ; sir Will Barington ; sir Edw. Gyldford ; sir Edm. Walsingham ; sir Jo. Talbot le jeune ; sir Jo. Rayland ; sir Ra. Egerton ; sir Ant. Poyntz ; sir	Chacun : Chapelains, 1 Domestiques, 11 Chevaux, 8

Tho. Newport ; sir Will. Husey ; sir Tho. Burgh le jeune ; sir Rob. Constable ; sir ***** Finche ; sir Jo. Seymor ; sir Jo. Awdley ; sir Will. Paston ; sir Ric. Wentworth ; sir Art. Hoxton ; sir Philip. Tylney ; sir Jo. Veer ; sir Jo. Marney ; sir Ric. Sacheverell ; sir Ric. Carewe ; sir Jo. Gaynsford ; sir Jo. Nevill ; sir Jo. Gifford ; sir Tho. Luche ; sir Edward Grey ; sir Will. Smyth ; sir Roul Viellevill ; sir Edw. Bullein ; sir Jo. Raynsford ; sir Gi. Strangwith ; sir Will. Skevington ; sir Edw. Brax ; sir Georges Hervye ; sir Gi. Capell ; sir Edw. Ferrars ; sir Gilb. Talbot ; sir Jo. Burdett ; sir Griff Deon ; sir Will. Perpoint. (Ce dernier était chevalier Banneret.)	Chacun : Chapelains , Domestiques , Chevaux ,	 1 11 8

ECUYERS, 14.

Thomas More ; Tho. They ; Will. Gascoyn ; John Mordant ; Edw. Pomroye ; Henry Owen ; Godfrey Foulgeam ; Tho. Cheyn ; Will. Courtenay ; Will. Coffen ; Jo. Cheyn ; Ric. Cornuaile , Nic. Carewe ; Francys Bryan.	Chacun ; Chapelains , Domestiques , Chevaux ,	 1 11 8

CHEVALIER MARÉCHAL.

Sir Henry Wyot , à cause de son titre de maréchal , avait de plus que les autres chevaliers :	Hommes , Chevaux ,	6 6

CHEVAU-LÉGERS.

Sir Griff. Rice. Sir Will. Bulmer. Sir Ric. Tempest.	Hommes , Chevaux ,	100 100

AMBASSADEURS.

Ambassadeur de l'empereur d'Allemagne.	Hommes , Chevaux ,	20 18

Ambassadeur de Venise.	Hommes,	18
	Chevaux,	18

Chapelains, 10.

John Longland (doyen de Sarum); Thomas Dalby (archidiacre de Richemond); docteur Taylour; docteur Knight; docteur Fell; M. Stokesley; M. Higons; docteur Ranson; docteur Powell; docteur Cromer.	Chacun:	
	Domestiques,	6
	Chevaux,	4

Secrétaire.

Jo. Meutas, secrétaire pour le Français.	Domestiques,	5
	Chevaux,	6

Maitre de poste.

Bryan Tewke, maître de la poste.	Domestiques,	3
	Postillons,	4
	Chevaux,	8

Clercs du cachet et du sceau privé.

Deux Clercs du cachet.	Chacun:	Domestiques,	3
Deux Clercs du sceau privé.		Chevaux,	4

Sergens d'armes.

Douze Sergens d'armes, ayant chacun:	Domestiques,	1
	Chevaux,	2

Rois d'armes, 3.

Garter.	Chacun:	Domestiques,	3
Clarentieux.		Chevaux,	3
Norrey.			

Heraults d'armes, 7.

Windsor; Richmont; York; Carlisle; Lancastre; Montorgueil; Somerset. Chacun:	Domestique,	1
	Chevaux,	2

Poursuivans.

Rougecrosse ; Blewmantell ; Portculys ; Ruge-Dragon ; Calleis ; Risebank : Guysnes ; Hames. Chacun :	Cheval ,	1

Musiciens.

Trompettes.

La Garde.	Hommes ,	200
	Chevaux ,	100

Chambre du Roi.

Soixante-dix personnes occupant :	Domestiques ,	150
	Chevaux ,	100

Maison du Roi.

Deux cent soixante-six officiers occupant :	Domestiques ,	216
	Chevaux ,	70

Ecurie du Roi.

Ecurie et blason, 205 personnes , occupant, outre leurs propres chevaux , 211 des écuries du Roi.	hevaux ,	211
Total de la suite du Roi :	Domestiques ,	3,574
	Chevaux ,	2,451
A laquelle il faut ajonter les personnes qui composaient particulièrement le cortége , et qui avaient chacun leur cheval; ce qui donne un excédent de :	Maîtres ,	964
	Chevaux ,	964
Total général :	Hommes ,	4,538
	Chevaux ,	3,415

SUITE

SUITE DE LA REINE.

Lord Chambellan.

Thomas Stanley, comte de Derby.	Chapelains, 6 Domestiques, 33 Chevaux, 20

Évêques.

Joh. Fisher, évêque de Roffent. Charles Boothe, évêque d'Herford. Geo. de Athequa, évêque de Landaff.	Chacun	Chapelains, 4 Valets de chamb. 6 Domestiques, 33 Chevaux, 20

Barons.

Lord Montjoye. Lord Willoughby. Lord Cobbam. Lord Morley.	Chacun	Chapelains, 2 Valets de Chambr. 2 Domestiques, 28 Chevaux, 12

Chevaliers, 23.

Sir Rob. Pointz; sir Tho. Tyrrell; sir To. Lisley; sir Adrian Fortescue; sir Edw. Gryvell; sir Jo. Hampden; sir Jo. Kukeham; sir Mar. Constable; sir Rauffe Verney; sir *** Paus; sir Ra. Chamblain; sir Rob. Clere; sir Jo. Henyngham; sir Rog. Wentworth; sir Jo. Villers; sir Jo. Asheton; sir Hen. Sacheverell; sir Jo. Shellton; sir Philip. Walthorpe; sir Will Walgrave; sir Tho. Lynde; sir Math. Brown; sir Jo. Mordant.	Chacun: Chapelains, 1 Domestiques, 11 Chevaux, 8

CHAPELAINS, 6.

M^{e}. Peter; M^{e}. Mallet; M^{e}. Christofer; M^{e}. Dent; M^{e}. Payne; sir John Swayne, chacun:	Domestiques,	3
	Chevaux,	2

DUCHESSE.

La duchesse de Buckingham.	Dames de comp^{e}.	4
	Domestiques,	6
	Chevaux,	12

COMTESSES, 5.

Comtesse de Stafford; comtesse de Westmorland; comtesse de Shrewsbury; comtesse de Devon; comtesse de Derby, chacune:	Dames de comp^{e}.	3
	Domestiques,	4
	Chevaux,	8
Comtesse douairière d'Oxford.	F^{es}. de Chambre.	3
	Domestiques,	16
	Chevaux,	20

BARONNES, 16.

Lady Fitzwalter; lady Bollein; lady Willoughby; lady Abergaveny; lady Cobham; Lady Eliza Grey; lady Scrope; lady Hastings; lady Anne Grey; lady Montacute; lady Daubney, lady Montjoie; lady Grey, femme de lord John; lady Brooke; lady Morley; lady Gildford l'aînée.	F^{es}. de Chambre.	2
	Domestiques.	3
	Chevaux,	6

FEMMES DE CHEVALIERS.

Lady Vaux; lady Gildford (la j^{e}.); lady Feliplace; lady Sentleger; lady Parre, (veuve); lady Parre (mariée); lady Rice; lady Compton; lady Darrell; lady Finche; lady Hopton; lady Wingfed, f^{r}.	Mariées.	F^{es}. de Chambre.	1
		Domestiques,	2
		Chevaux,	4

de sir Ant. ; lady Tylney ; lady Wingfeld, f^e. de sir Rich ; lady Clere; lady Owen ; lady Nevill, f^e. de sir John ; lady Bullein, f^e. de sir Edward.	Non mariées.	F^es. de chambre.	1
		Domestiques,	8
		Chevaux,	8

DAMES DE COMPAGNIE, 25.

Mm^es. Carewe ; Cheynie ; Carye ; la fille de lord Fitzwater ; Mm^es. Courteney ; Coffin ; Norris ; Parker ; Fitzwaren ; Gernyngham (veuve) ; Wotton ; Bruce ; Brown ; Dannet ; Finche ; Pointz, fille de sir Ant. ; Cornwallis ; Cooke ; Parris ; Cath. Monteria ; Lawrence ; Victoria : Appleyard ; Anne Wentwoth ; Briget Hongan. Chacune de ces dames avait	F^es. de chambre.	1
	Domestiques,	2
	Chevaux.	3

FEMMES DE CHAMBRE.

Mm^e. Kempe. Mm^e. Mougret. Mm^e. Margerie.	Domestiques,	1
	Chevaux,	2

Cinquante hommes de garde.	Hommes,	50
	Chevaux,	50

CHAMBRE DE LA REINE.

Composée de cinquante personnes.	Domestiques,	20
	Chevaux,	50

ÉCURIE DE LA REINE.

Soixante personnes, etc.	Hommes,	60
	Chevaux,	70

Total des hommes et des femmes qui composaient la suite de la Reine.	1158
Total des chevaux.	910

TOTAL GÉNÉRAL.

Personnes de la suite du Roi,	4538	5696
Idem, de la Reine,	1158	
Chevaux de la suite du Roi,	3415	4325
Idem de la Reine,	910	

LETTRE INÉDITE DE HUET,

ÉVÊQUE D'AVRANCHES,

SUR LA SECONDE ÉDITION DE SES ORIGINES DE CAEN, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR CET ÉVÊQUE.

PIERRE-DANIEL HUET, évêque d'Avranches, de l'académie française, né à Caen, en 1630, était fils de Daniel Huet, secrétaire du Roi. Élevé au collége des Jésuites, à Paris, il y puisa de bonne heure le goût des études savantes, et s'y distingua par des compositions pleines de savoir et d'érudition, qui décélèrent ce qu'il devait être un jour. Ayant suivi en Suède le célèbre Samuel Bochart, auteur de la *Geographia Sacra* (imprimée à Caen, en 1646), il rendit compte de ce voyage dans ses Mémoires, sous le titre de *Commentarius de rebus ad se pertinentibus.* De retour en France, il fut choisi par Bossuet, en 1670, pour être sous-précepteur du Dauphin. Ce fut alors qu'il s'occupa d'une édition des auteurs classiques *Ad usum Delphini.* Après l'éducation de ce prince, il fut nommé à l'abbaye d'Aunay, et ensuite à l'évêché de Soissons, qu'il changea contre celui d'Avranches. Un goût immodéré pour le travail absorbait tout son temps; continuellement enfermé dans sa bibliothèque, il défendait qu'on ne vînt l'y trou-

bler ; aussi , les personnes qui avaient à lui parler , impatientées de ce que le domestique leur répondait toujours que Mg^r. était à étudier , disaient-elles : pourquoi le Roi ne nous a-t-il pas donné un évèque qui ait fait ses études ? Contrarié dans ses goûts naturels par ses fonctions épiscopales , ainsi que par ces propos qu'il n'ignorait pas , et songeant, comme il le dit lui-même , qu'il avait un plus grand compte à rendre de son temps et de ses occupations , il se démit de l'évêché d'Avranches , et reçut en échange de la Cour , l'abbaye de Fontenay; mais de nouvelles contrariétés l'y suivirent. Fatigué des procès qu'on lui suscitait pour des droits territoriaux qui lui étaient contestés, il quitta également cette abbaye , et se retira à Paris , pour s'y livrer tout entier à la littérature. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés , je citerai seulement son *Histoire du Commerce et de la Navigation des Anciens* , qu'il a écrit pour le duc de Bourgogne , auquel il dédia cet excellent ouvrage ; sa *Demonstratio evangelica* (imprimée à Paris , en 1679), qui lui fait le plus grand honneur ; et enfin , ses *Origines de Caen*, dédiées à cette ville , qu'il n'entreprit qu'à la sollicitation de ses habitans , et pour leur prouver l'amour qu'il leur avait apporté en naissant , qu'il avait retenu fidèlement pendant sa vie , et qu'il leur conserva jusqu'à sa mort , arrivée en 1721 , à l'âge de 91 ans.

Personne n'a peut-être entretenu une correspon-

dance plus suivie que le savant évêque d'Avranches, pendant les quatre années qui s'écoulèrent entre la première édition de ses Origines, donnée en 1702, et la seconde qu'il publia en 1706. Cette première édition, que l'impatience de ses amis lui avait fait livrer au public avec un peu trop de précipitation, n'était peut-être pas exempte d'erreurs, et elle lui attira même quelques critiques amères, qui affectèrent vivement son âme aimante et dévouée à sa patrie ; aussi écrivait-il à M. de Clinchamp-d'Anisy dans l'amertume de ses réflexions : « J'ai fait de plus » grands ouvrages et d'un savoir plus obstrus ; mais » aucun ne m'a donné la peine que ce dernier m'a » causé, et quand j'aurai bien travaillé pour ren- » dre ce petit service à ma patrie, j'en recevrai » par reconnaissance beaucoup de médisances et » beaucoup de traits d'une très-indocte critique. »

Le besoin d'effacer l'espèce d'impression défavorable que cette première édition avait fait naître, l'engagea à chercher de nouveaux renseignemens dans les anciennes familles de Caen, et à consulter les personnes instruites qui y vivaient à cette époque, particulièrement le père Martin, gardien des Cordeliers de Caen, dont d'Alembert dit avoir vu plus de cinq cents lettres, qu'il adressait à ce prélat ; mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, les uns s'y refusèrent par défiance ou par intérêt personnel, tandis que les autres s'empressèrent de lui fournir une multitude de renseignemens, dont

la divergence et la surabondance laissèrent dans son esprit naturellement incertain, une espèce de vague, qui contribuait le plus souvent à corroborer la première opinion qu'il s'était formée des faits principaux. M. l'abbé de La Rue, dans la Préface de ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, nous donne la même idée du caractère de Huet. La lettre que je joins ici, adressée par ce prélat à M. de Clinchamp-d'Anisy, peint également son caractère, et servira à faire connaître le besoin qu'il éprouvait, malgré sa vaste érudition, de s'entourer de nouvelles lumières et de recueillir des matériaux pour perfectionner son ouvrage, ou le mettre à l'abri de cette *indocte critique*, à laquelle il était si sensible.

Afin de faire connaître, pour ainsi dire, le mécanisme de la composition des *Origines de Caen*, j'ai cru devoir joindre en notes à cette lettre de Huet, une partie des renseignemens qu'il demandait à M. de Clinchamp, parce que ces notes pourraient éclaircir quelques faits historiques propres à fixer l'attention du lecteur. J'espère qu'on voudra bien excuser cette insertion, en faveur de quelques anecdotes sur Ségrais et Mme. de La Fayette, qui peignent si bien le caractère et l'âme sensible du savant prélat.

Lettre de Huet a M. de Clinchamp-d'Anisy.

« Je me trouve si bien de vos avis, Monsieur,

» que,

» que, si je ne craignois pas d'abuser de votre fa-
» cilité, je vous harcellerois souvent par mes ques-
» tions ; cette crainte, néantmoins, ne me peut
» empescher de vous supplier de me développer
» quelques doutes que je tasche d'éclaircir avant la
» seconde édition de mes Origines; si j'estais assez
» heureux pour me rencontrer à Caen, dans le
» temps que vous y êtes, je vous demanderois l'hon-
» neur de votre audience; et si vostre bonté me
» l'accordoit, j'en profiterois bien plus en deux
» heures d'entretien, que par le commerce de plu-
» sieurs lettres. Mais j'ai recours à ce moyen, au
» défaut de l'autre, si vous voulez bien me le permet-
» tre. J'aurois besoin de savoir le nombre, les noms,
» la situation et l'extension des fiefs de Caen; cela
» pourroit se connoistre par les registres du domaine
» dont je suis dépourveu. Je connois les fiefs Mau-
» duit, Penlarron et de Brucourt, au Bourg-l'Abbé;
» le fief au Maréchal, dans la prairie; les fiefs de
» Montenay et de Courtonne, au Vaugueux. Je ne
» connois point les autres, ou je ne les connois pas
» assez certainement (1).

» Pourrois-je espérer de trouver à Caen une édi-
» tion de la Coutume de Normandie, qui fut faite
» à Caen l'an 1510, par les soins de Jean André (2)?

» J'ai cherché inutilement le temps et l'auteur
» de la fondation de la chapelle de Notre-Dame-
» des-Champs. Je sçay seulement que MM. de St.-
» Hilaire-le-Vicomte en sont patrons (3).

» J'ai trouvé dans les Chartres de l'Hôtel-Dieu, que » l'on tint quelques assemblées de la ville pour » les affaires de cette maison devant Charles de » Bourgueville, dans la maison du Parc le Roy. » Je suis en peine du lieu où estoit cette maison, » car il n'y a nulle apparence que ce soit cette mai- » son de Vaucelles qui porte aujourd'huy le nom » de Parc le Roy, n'estant pas croyable que l'on » indiquast une assemblée de la ville dans un local si » écarté.

» Je trouve dans quelques lettres qu'il y a eu à Caen » ou aux environs, une grande et une petite Maladre- » rie; je connois la grande, mais non la petite (4).

» Dans le Mémoire que vous eûtes la bonté de » m'envoyer au mois de janvier 1703, vous mar- » quez que Gilbert de Tillières donna à Guillaume » de Minières le patronage de Mathoan, en 1232. » Dans votre dernière lettre, vous rapportez ce » mesme fait à l'année 1223; auquel des deux faut- » il s'arrester (5)?

» Venons maintenant à votre curieuse lettre, qui » m'a appris bien des choses que j'avois ignorées, » et entre autres la naissance d'Anne de Bures. Mais » vous me marquez à la première page de votre » lettre qu'elle fut fille de Jacques de Bures et » de Jeanne de Briosne; et à la seconde page, vous » dites que Jean de Bures épousa Jeanne de Briosne, » desquels sortit Jacques de Bures, qui n'eut qu'une » fille. En un endroit, vous faites cette Anne fille

» de Jacques, et en l'autre fille de Jean. De plus, » vous dites en deux endroits que cette Anne de » Bures épousa Guillaume de Bourgueville, père de » Charles. Cependant j'ai dit à la page 516 de mon » livre, que Anne de Bures épousa M. de Bras en » premières noces, et l'ai dit après M. de Bras, » lui-même, qui assure qu'il l'épousa à l'âge de 22 » ans, et qu'il vécut sept ans avec elle. Mais je ne » sais point quelle femme avait épousé Guillaume, » fils de M. de Bras et père de M. de Brucourt, que » nous avons connu. Voyez, s'il vous plaît, si vous » pouvez concilier tout cela, et découvrir certaine- » ment la vérité. Vous m'auriez fait plaisir de » me donner la mesme instruction sur Philip- » pine du Buisson, sa seconde femme. J'aurais » cru que la terre de Clinchamps seroit passée » aux Bourgueville par cette Anne de Bures; mais » votre lettre ne le dit point, et ne me donne aucune » lumière là dessus (6).

» Je saurois volontiers quelle preuve vous avez » que Robert de Bourgueville accompagna un duc » de Normandie au voyage d'outremer, et que les » Bourgueville, que nous avons connus, descen- » doient de ce Robert. J'ai trouvé plusieurs Bour- » gueville dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, » la pluspart employez dans les charges de la » ville. Ce duc de Normandie ne peut avoir » esté que le duc Robert, fils de Guillaume le Bas- » tard; l'intervalle de ce duc aux Bourgueville, que » nous avons connus, est de trois cents ans. (7)

» Le mary d'Isabelle de Bourgueville, que j'ay
» nommé Jacques dans mes *Origines*, est nommé
» Jean-Jacques dans votre lettre : permettez-moi de
» vous demander si vous êtes bien assuré qu'il por-
» tast ces deux noms (8).

» Vous me marquez que Louis de Harcourt, évê-
» que de Bayeux, n'était pas frère du comte de Har-
» court. Je ne crois pas avoir dit qu'il fût son frère,
» et si je l'ay dit, vous me ferez plaisir de me
» marquer l'endroit, afin que je me corrige (9).

» Je ne croy pas non plus avoir dit que la mai-
» son de Mathan ait possédé la terre de Mathieu :
» j'ai dit seulement qu'ils en sont originaires, et je
» croy que les preuves en sont certaines. Mais sup-
» posé qu'ils en soient originaires, il faut de né-
» cessité que le fief du nom de Mathan, ou Ma-
» thoen ou Mathieu, leur ait appartenu, puisqu'ils
» en portent le nom (10).

» Encore que le village de Vieux, tel qu'il est
» aujourd'hui, soit séparé de la rivière d'Orne, par
» Bully, Fierville et Malletot, il ne s'en suit pas que
» cela fust ainsi du temps qu'il estoit camp des Ro-
» mains, particulièrement si c'estoit une ville com-
» me bien des gens le croyent ; ces trois paroisses
» peuvent en estre des démembremens, et partant
» ma conjecture subsiste toujours que Vieux a pris
» son nom d'un gué de la rivière d'Orne, qui es-
» toit en cet endroit (11).

» L'inscription que vous avez vue à Vieux, dans

» le bas de l'église, et que j'y ay vue aussi il y a » longues années, estoit escrite en caractères Ro» mains, et non pas gothiques; c'estoit une petite » colonne qui avoit été faite pour être placée sur le » tombeau d'une femme nommée *Domitia Pan-* » *phila*, par les soins de son mary, nommé *No-* » *vius Victor*. Cela n'a rien de Gothique, non plus » que l'inscription de Torigny, qui est un fort beau » monument des Romains.

» Je sçay que bien des gens de Caen ont dit que » j'avois maltraité M. de Ségrais dans mon ouvrage; » ils se fondent sur ce que j'ay dit que son père » avoit dissipé son bien, et que le roman de Za» hyde, qui a paru sous son nom, estoit en effet » de Mme. la comtesse de La Fayette. Vous avez bien » raison, Monsieur, de répondre à la première de » ces plaintes, que vous avez ouï M. de Ségrais parler » du désordre des affaires de sa maison, comme » j'en ay parlé; c'est de lui-même que je tiens ce » que j'en ai dit; et même il ajoutoit qu'il n'estoit » demeuré que 500 l. de rente pour cinq fils qu'ils » estoient, et deux sœurs. Bien loin d'avoir pré» tendu lui faire tort par cette remarque, j'ai cru » au contraire, lui faire honneur, en disant qu'il a » restabli les affaires de sa maison par son mérite, » que son père avait gastées par sa bonté. Il y a » bien plus de gloire à Henri IV, à avoir reconquis » son royaume par sa valeur, que s'il en avoit pris » possession paisiblement (12).

» A l'égard du roman de Zahyde, il y a sujet de » s'estonner qu'il se trouve des gens assez inconsi- » dérez pour parler affirmativement de faits qui » leur sont entièrement inconnus, et de contre- » dire sur ces mesmes faits des personnes qui les » savent d'original, et qui en ont esté témoins. » Plusieurs personnes de Caen ont ouï dire à M. de » Ségrais que Mm^e^. de La Fayette avoit composé cet » ouvrage, et qu'il n'avoit fait que lui prester son » nom. Plusieurs personnes de Paris ont ouï dire » la mesme chose à Mm^e^. de La Fayette. Mais sans » avoir recours à ces preuves, qui peut mieux es- » tre informé de la vérité que moi, qui ay été dans » une estroite liaison avec cette dame, qui lui ay » vu composer ce livre, et à qui elle l'a communi- » qué pièce à pièce, à mesure que son travail s'a- » vançoit? Je vous feray voir quand il vous plaira, » Monsieur, des lettres de Mm^e^. de La Fayette, par » lesquelles elle me mande qu'elle m'envoye quel- » ques parties de Zahyde, qu'elle me prie de les » lire, de lui en dire mon sentiment, et d'y faire » des remarques avec le crayon. Il y a bien plus : on » voit à la teste de ce roman un Traité de l'Origine » des Romans ; ce traité est de ma façon et a esté » fait pour Zahyde, comme il paroist par le traité » mesme; peut-il tomber dans l'esprit d'une per- » sonne raisonnable que j'aye fait ce traité pour le » livre de Zahyde, et que l'auteur de Zahyde les ait » fait imprimer ensemble, sans que j'aye sceu

» qui estoit l'auteur de Zahyde? M. de Ségrais a ouï
» souvent Mme. de La Fayette me dire que nous
» avions marié nos enfans ensemble.

» Après cette explication, jugez, Monsieur, de
» quel côté est la médisance, et qui est plus véri-
» tablement médisant ou de moy, qui n'ay rien
» dit de M. Ségrais que d'honorable et de vérita-
» ble, ou de ces Messieurs de Caen, qui trouvent
» dans mon livre des médisances imaginaires, et
» médisent très-indiscrettement de moy. Ils ne s'ar-
» rêtent pas à cette médisance, mais ils controu-
» vent encore de prétendus sujets que j'ai eu de
» maltraiter M. de Ségrais, et que j'ignore entière-
» ment; mais il y a long-temps que je suis aguerri
» aux coups de bec et aux langues venimeuses de
» ma chère patrie, qui, pour reconnoissance de l'af-
» fection sincère que j'ay tousjours conservée pour elle
» n'a perdu guère d'occasion de me faire paroistre
» peu d'estime et encore moins d'amitié. Honorez-
» moi tousjours de la vostre, et me croyez, etc.
» † P. Daniel, A. Ev. d'Avranches.

» A Aunay, 27 aoust 1705. »

NOTES DE M. DE CLINCHAMP-D'ANISY,

Sur la Lettre de Huet.

(1) *Des Fiefs.*

Il n'y a rien de réel, ni de fixe dans les fiefs; leur création ou leur extinction était arbitraire, et dépendait de la volonté des hommes. Chaque registre ne contenait que les fiefs de son temps, et ce serait en vain que l'on y chercherait des fiefs plus anciens. Cette aride nomenclature éclairerait d'ailleurs fort peu l'histoire. Par exemple, on ne peut pas douter qu'il n'y eût autrefois un fief à Saint-Pierre, du nom de Darnetal; mais bien inutilement on chercherait le fief de Darnetal dans des registres plus récens. En se reportant à l'origine des fiefs, qui ne furent rendus héréditaires que sous Charles-le-Simple, on ne peut douter que les noms, donnés à des pièces de terre particulières, n'aient été dans l'origine des noms de fiefs. Aujourd'hui ces fiefs sont éteints, et les noms subsistent; car, à chaque conquête, il se faisait une nouvelle distribution de terres ou de fiefs, auxquels les vainqueurs donnaient des noms particuliers, ou le leur propre. Les Francs abolirent les partages des Romains; les Saxons ceux des Francs; les Normands agirent de même envers les Saxons; les Anglais vinrent ensuite faire de grands changemens en Normandie, et les Français n'eurent enfin que peu ou point d'égard aux mutations faites par les Anglais. Il en résulte qu'on serait exposé à beaucoup d'erreurs, en donnant les noms des fiefs; et il ne faut pas espérer de débrouiller ce chaos, surtout avec le peu d'ordre qui était établi en France pour la conservation des registres publics.

(2) *Coutume de Normandie.*

Cet ouvrage a été imprimé à Rouen, en 1542, par Martin le Mesgissier.

(3)

(3) *Chapelle de Notre-Dame-des-Champs.*

Je crois qu'ils en sont patrons, à cause de leur fief de Beauregard, situé au bout de l'enclos de l'abbaye de Sainte-Trinité. Quant à la date de la fondation, je ne la connais pas. Les registres de la collégiale du Saint-Sépulcre, parlent seulement d'une confrérie du Saint-Esprit, qui y était établie.

(4) *Petite Maladrerie.*

La petite Maladrerie, dont il est fait mention dans les Chartes des XIe. et XIIe. siècles, devait être située à l'extrémité du faubourg l'Abbé, sur le bord de la route. La multitude des noms qu'elle a portés a dû nécessairement contribuer à faire oublier sa position. Je pense qu'on peut rapporter l'époque de sa fondation au temps de celle de l'église Saint-Étienne, si même elle n'est antérieure.

(5) *Patronage de Mathoan.*

C'est en 1223, j'ai lu le titre. Ce Guillaume de Minières donna cette même année 1223, à Robert, évêque de Bayeux, le droit de patronage de Mathoan, avec une petite portion de terre; et Richard de Minières, chevalier, seigneur de Mathoan, confirma ladite donation, et renonça pour lui et ses hoirs, à rien prétendre aux dîmes et dépendances de la cure de Mathoan. Cette Charte existe dans la trésorerie de Bayeux. Il y en a une autre de 1334, par laquelle Michel de Mathouen vendit à Guillaume, évêque de Bayeux, pour la somme de 120 livres, toutes les dîmes qui lui appartenaient dans ladite cure de Mathieu. Il y a aussi dans cette paroisse quelques portions de terre qui sont dévolues à un chanoine, et qui, pour cela, sont appelées terres du Chanoine de Mathieu, mais celui-ci n'a aucun droit à l'église, ni à aucunes dîmes dans la paroisse.

(6) *Anne de Bures et de Bras.*

La vérité est que je me suis fort mal expliqué dans ma dernière lettre, en vous donnant des renseignemens sur les Bourgueville et sur Anne de Bures, dont la généalogie ne présente pas cette irrégularité. On y voit qu'en 1370, Jeanne de Clinchamp, fille d'Eudes, épousa Guillaume de Bures, qui eut un fils du même nom, duquel sont sortis trois enfans des noms de Jean, Alain, et Perrette de Bures. De ce Jean de Bures, marié à Jeanne de Brionne, naquit Jacques de Bures, qui n'eut qu'une fille : cette même Anne de Bures, qui, en 1557, épousa Charles de Bourgueville, seigneur de Bras, dont il n'eut pas d'enfans; mais il en eut quatorze de Philippine du Buisson, sa seconde femme. Il les perdit successivement, ainsi que Guillaume, resté le dernier, et qui fut tué à la bataille de Coutras, auprès du duc de Joyeuse. Ce Guillaume fut le père de M. de Brucourt, que nous avons connu. C'est effectivement par cette Anne de Bures, que la terre de Clinchamp passa dans la famille des Bourgueville, comme Jeanne de Clinchamp l'avait précédemment apportée dans celle des de Bures.

(7) *Robert de Bourgueville.*

Je n'ai pour preuve de cette assertion qu'un manuscrit trouvé à Coutances, où sont inscrits les noms des gentilshommes qui ont fait le voyage d'outremer. On y voit un Robert de Bourgueville, portant pour armes (comme ceux que nous connaissons), un pallé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueules à trois fermaux d'or.

(8) *Isabelle de Bourgueville.*

Cette Isabelle de Bourgueville était un des enfans du second lit de Charles de Bourgueville; elle épousa Jean-Jacques, et non pas Jacques de Cauvigny, dont la famille possède maintenant la terre de Clinchamp.

(9) *Louis de Harcourt.*

A la page 177. Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, qui avait été évêque de Bayeux, n'était pas frère du comte de Harcourt. Il était bâtard, sorti d'une demoiselle de Mortagne, et de Jean VIII, fils de Jean VII, marié le 17 mars 1389, à la fille du comte d'Alençon. Ce Jean VIII n'eut point de frères; il eut seulement deux sœurs, l'une mariée au comte de Vaudemont, et la seconde en premières noces, à Jean III, sire de Rieux, et ensuite à Bertrand de Dinan, sieur de Beaumanoir. Ce même Louis de Harcourt fut maître des requêtes, évêque de Bayeux, puis archevêque de Narbonne, et enfin patriarche de Jérusalem, où il mourut en 1479.

(10) *Maison de Mathan.*

Ce n'est point du fief de Mathoan, Mathoen ou Mathieu, que la famille de Mathan tire son nom; elle n'en était pas originaire, ni propriétaire en 1225, puisqu'on voit Gilbert de Tillières en céder le patronage à Guillaume de Minières; mais il existe plusieurs fiefs du nom de Mathan, auxquels ils ont donné leur nom, plutôt que de l'avoir reçu d'eux. D'ailleurs, par une tradition reçue dans cette famille, ils portent le nom d'une terre qui était située sur le bord de la mer, et que celle-ci a envahie.

(11) *Village de Vieux.*

La rivière d'Orne, guéable sur plusieurs points, et séparée en outre de Vieux, par les villages de Maltot, Feuguerolles et Bully, n'était pas susceptible d'offrir un assez grand obstacle à la marche d'une armée Romaine, pour que cette nation se soit crue obligée de donner le nom de *Vadum* ou de gué, non seulement au camp ou à la ville de Vieux, mais même à toute la peuplade environnante. Le petit ruisseau, qui passe par le territoire de Vieux, mérite encore moins ce nom de gué ou de *Vadum*, d'où vous voulez tirer celui de Vieux. Je préférerais sans contredit celui de *Ve-*

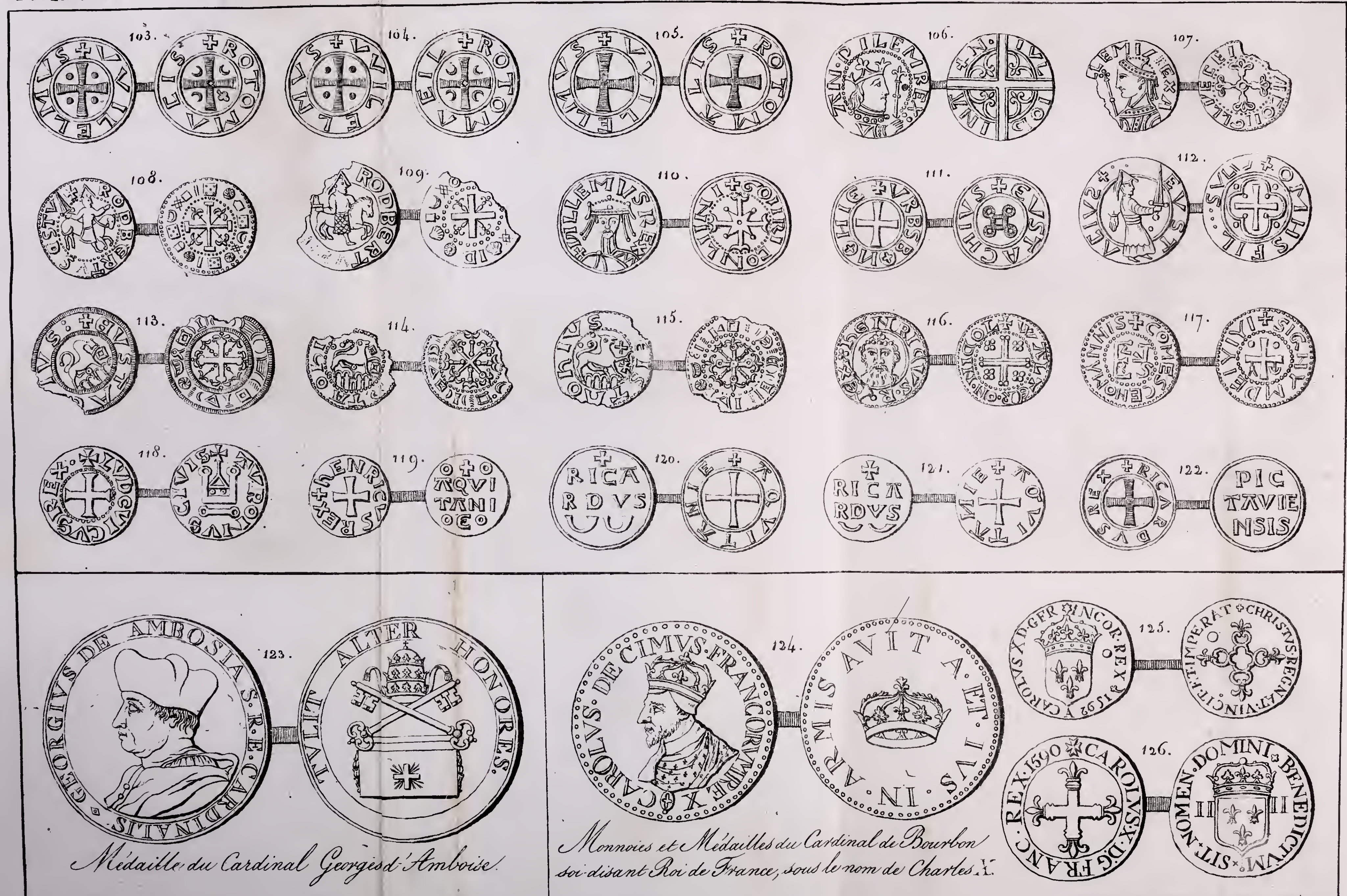
tera castra, daus la supposition où Vieux n'aurait été qu'un camp Romain. Mais les nombreux restes d'antiquité qu'on y découvre tous les jours, notammeut l'iuscription de Toriguy, ainsi que la voie Romaine qui y passait, indiquent évidemment une ville Romaine, qui devait être la capitale des Viducasses. Il me semble donc beaucoup plus naturel de peuser que les Romains auront donné à cette peuplade un nom qui avait quelque rapport avec un de leurs usages particuliers; et en se reportant à l'espèce d'armes que portaient les Normands, et particulièrement leur casque en forme de pain de sucre. Il est présumable qu'à l'époque de l'invasion Romaine, les Celtes de cette province, vêtus d'un sarreau formé de la peau des bêtes fauves, ne portaient pas de casque, et que les vainqueurs les auront désignés par le nom de *Viduo-Cassis* et par corruptiou Viducasses. Mais quelqu'attrait que présentent ces sortes d'Etymologies, on doit toujours les abandonner, parce qu'elles ne contribuent presque jamais à éclaircir un point historique.

(12) *Huet et Segrais.*

On était persuadé à Caen, que M. de Segrais serait fort maltraité par Huet, dans la secoude édition de ses Origines, parce qu'ils avaient eu ensemble une légère altercation à l'académie, au sujet d'une question tendant à expliquer pourquoi l'on disait la Haute et la Basse-Normandie. M. de Clinchamp, particulièrement lié avec l'un et l'autre, craignant que M. d'Avranches ne mit un peu d'animosité en parlant de Segrais, lui fit part de ces propos, et sa réponse indique assez combien il en fut affecté.

Monnaies des Ducs de Normandie, soit comme Rois d'Angleterre et Ducs de cette Province ou sous tout autre titre.

Pl. XXXIV.



Médaille du Cardinal Georges d'Amboise.

Monnoies et Médailles du Cardinal de Bourbon soi-disant Roi de France, sous le nom de Charles X.

Lith: de G. Engelmann.

CHAPITRE V.

MONNAIES NORMANDES.

Il règne une telle obscurité dans cette partie de l'histoire de notre province ; qu'il devient presque impossible de compléter un travail dont nous avons à peine les premiers élémens. En général, les écrivains des XIe., XIIe. et XIIIe. siècles ont pris si peu de soin de nous faire connaître les monnaies de nos Ducs, qu'on a même de la peine à trouver dans leurs ouvrages les noms qu'elles portaient et leur valeur intrinsèque. Si l'on joint à ce silence déjà si pénible des écrivans contemporains, la rareté des espèces monnayées de ces temps éloignés, on ne sera plus étonné que ces difficultés aient arrêté jusqu'ici un grand nombre d'écrivains, qui sentaient cependant que cette partie de l'histoire du duché méritait d'être expliquée.

Rebuté moi-même par ces difficultés, et n'ayant pas les élémens nécessaires pour débrouiller le vague qui enveloppe l'histoire des premières monnaies normandes, je me bornerai, dans cette courte notice, à donner une simple description de quelques-unes

des monnaies de nos Ducs, qui n'avaient pas été publiées jusqu'ici ; elles serviront à établir une partie de la collection monétaire depuis Guillaume le Conquérant ; car toutes mes recherches ont été vaines pour retrouver quelques indices des monnaies frappées par ses prédécesseurs ; je les réunis dans une seule planche à celles que Ducarel a disséminées dans son ouvrage.

Le grand nombre de monnaies du Bas-Empire qu'on retrouve journellement dans les villes Gallo-Romaines, dont il reste tant de vestiges en Normandie, ainsi que la conformité du poids de nos anciennes monnaies avec celles des Empereurs Romains du déclin de l'empire, feraient présumer que ces dernières ont été long-temps en usage dans la Neustrie, après l'expulsion des Romains de la Gaule Celtique. Postérieurement peut-être, les Saxons ou les Danois, en s'impatronisant dans cette province, y importèrent-ils aussi leur légère monnaie (dite Bractéate), qui, par sa grande ténuité, se détériora promptement et s'est perdue dans la circulation.

On a, il est vrai, présenté une médaille comme une monnaie saxonne ; mais cette prétention n'a pas été admise ; car il est certain qu'aucune monnaie des peuples du Nord venus au VIIIe. siècle, n'est parvenue jusqu'à nous, quoique nous ayons plusieurs exemples de leur manière de travailler l'or et l'argent. C'est donc avec fondement que les Antiquaires prétendent que ces peuples n'ont jamais

frappé de monnaie dans la Neustrie : ce qui fait considérer toutes les dénominations que l'on rencontre dans quelques anciennes chartes, comme des poids indiquant une quantité de métal non frappé.

Le Domesday Book, en donnant quelques détails particuliers sur les monnaies et les valeurs usuelles à l'époque de la conquête, serait peut-être le seul ouvrage que l'on pourrait consulter pour établir le rapport des monnaies normandes ; mais les termes qui en expriment la valeur varient et se confondent tellement, qu'on ne peut déterminer quelles sont celles qui appartiennent exclusivement à la Normandie. Quelquefois un compte se trouve établi en livres, sous et deniers, comme il le serait de nos jours ; souvent en livres ou en schillings, etc. On peut voir, par les citations suivantes, combien ces dénominations diffèrent entre elles.

1°. *Una marka argenti.* — 2°. *Tres markas auri.* — 3°. *Novem uncias auri.* — 4°. C *solidos et unam unciam auri.* — 5°. XXIV *libras et unciam auri.* — 6°. XX *libras et unam unciam auri et unum marcum.* — 7°. XXV *libras ad pond.* — 8°. L *libras appretiatas.* — 9°. XIV *libras arsas et pensatas et* V *libras ad numerum.* — 10°. CVI *libras arsas et pensatas et* X *libras ad numerum.* — 11°. XXII *libras de alb. denariis ad pensum hujus comitis.* — 12°. XVI *libras de albo argento.* — 13°. XLVII *libras de albo argento* XVI *denariis minus.* — 14°. XXIII *lib. denar. de* XX *in ora.* — 15°. XV *libras de* XX *in ora.* —

16°. III *solid. de den.* XX *in ora et* XXVI *denar. ad numerum.* — 17°. V *oris argenti.* — 18°. I *denarium.* — 19°. I *obolum.* — 20°. I *quadrantem.* — 21°. VIII *libras et* XX *denar.* (1)

Les seules monnaies normandes qu'on retrouve dans les collections, ne remontent pas au-delà de la fin du XIe. siècle; celles qui sont attribuées à Guillaume II, sixième duc de Normandie, furent frappées, ainsi que celles de ses successeurs, à Rouen, Bayeux, Lisieux, Evreux, etc. Les monnaies frappées à Rouen portaient pour légende les mots *Rothomagus*, *Rothomacis*, *Rothomaeil*; celles de Bayeux se remarquaient par les mots *H. Baiocas civitas* (2);

(1) Le sens des expressions *arsas* et *arsuram*, appliqué aux monnaies de ce temps, est expliqué dans le livre noir de l'échiquier, comme monnaie d'essai. Une monnaie pouvait être égale en nombre et en poids, mais différer cependant par la qualité; ainsi, il n'y avait aucun moyen de découvrir si 20 schillings, qui formaient un poids d'une livre, valait réellement une livre d'argent, parce qu'on pouvait y mêler du cuivre ou tout autre métal. C'est par ce motif qu'on institua l'Arsura.

(2) Le chapitre de Bayeux avait aussi le droit de battre monnaie. Ces pièces de cuivre portaient d'un côté un aigle à deux têtes, avec la légende MONETA CAPITULI. Le revers portait au centre la lettre V et à l'entour BAIOCENSIS. Il y en a aussi au même coin où, à la place du V, sont deux II barrés dans le milieu. Le chapitre de Bayeux conservait, dans son chartrier, les coins qui servaient à frapper cette monnaie, mais on ne connaît pas la charte de concession de ce droit, qui était fort commun dans plusieurs diocèses. On voit, en effet, par une ancienne ordonnance, que Charles le Simple accorda le droit de faire battre monnaie à l'évêque de Langres « *Ad* » *utilitatem jam prædictarum ecclesiarum, earumque rectoris pro-* » *visionem volumus pertinere.* »

Lisieux,

Lisieux, par *Lixovius civ.*; Evreux, par *Ebrocas civitas.* D'autres furent aussi frappées dans l'Hyemois, canton particulièrement occupé par les Saxons, auquel ils avaient même donné le nom de Saxe (1). Ces monnaies portaient pour légende H. CURTIS sassonnien. qui est probablement le *Ponto Curtis Saonis in Pago Oximensi*, qu'on trouve cité dans d'anciennes chartes.

Mais ces monnaies varièrent beaucoup, et les divers affaiblissemens qu'on introduisit successivement dans la valeur et le poids de celles de France, eurent une grande influence sur celles de la Normandie. Ces dernières, presque toutes composées de zinc et de cuivre, ou de ces deux métaux alliés avec l'argent, dans des proportions plus ou moins considérables (quelquefois un tiers ou un demi d'alliage), ne permettent pas d'en déterminer la valeur d'après leur poids comparatif.

Ces réductions, toujours progressives depuis 1073 jusqu'à 1144, étaient d'autant plus désastreuses pour les peuples, qu'elles avaient presque toujours lieu à la suite de quelques calamités publiques, ou même lorsque les Rois manquaient d'argent, parce qu'alors il n'y avait ni tailles ni aides pour subvenir aux besoins pressans de l'état.

Le seul document sur lequel on puisse s'appuyer

(1) On trouve souvent dans les conciles, l'évêque de Séez désigné sous le nom d'évêque de Saxe. (*Saxia.*)

pour fixer, d'une manière précise, la valeur réelle des monnaies normandes, ne remonte pas au-delà du milieu du XII[e]. siècle. Il est tiré d'une ordonnance du roi d'Angleterre, donnée à Rouen en 1158, par laquelle on sait qu'un peu avant cette époque, le marc d'argent valait 53 sous 4 deniers tournois. Cette ordonnance, intitulée (*de Mutatione Monetæ*) (1), sert à faire connaître non-seulement la valeur des monnaies normandes, mais encore celles de Tours, d'Angers, du Mans, et même celles d'Angleterre, qui ont beaucoup moins varié que celles de France. Rymer nous a aussi donné, en publiant ses monnaies anglo-françaises, plusieurs ordonnances d'Henri IV et d'Henri V, rois d'Angleterre, à l'effet de faire fabriquer à Rouen des quarts

(1) Cette ordonnance s'exprime ainsi qu'il suit : « Ita ordinatum » est apud Cadomum communia senescaltiæ Normaniæ Concilio fra- » tris hañur, et concilio baronum Normaniæ quod marca (ou la » livre de monnaie) de Cadomo, Dunesensi, Perticensi et Vendosilenci » capiatur ad scacarium pro 14 solidis et IX denariis et de Giun- » ganpũ pro 13 solidis et IX denariis et de Andegavensi pro 15 so- » lidis Turonensibus, et nulli liceat nec cambitori, nec alio, portare » monetam prohibitam extra terram domini regis, sed ad cam- » bium, vel ad custodes monetæ, et illi qui debent argentum do- » mino regi reddant pro marca 13 solidos et 4 denarios sterlingorum » de custodia, vel 53 solidos et 4 denarios Turonenses, vel 26 so- » lidos et 8 denarios Cenomanenses, et mandatum est ex parte domini » regis quod de debitis quæ debentur ei sicut promissum in ballia » nostra de illis qui non habent Turonenses, vel Cenomanenses alios » denarios recipiatis, et similiter faciatis fieri de debitis qui deben- » tur alii genti ad marcam Rothomagensem 14 solidos, Genganpũ » 13 solidos, Andegav. 14 solidos et 3 denarios » R. Trésor royal. Cotte 8 f. 46.

de gros, des doubles mançois, des petits deniers, des nobles d'Angleterre et des petits moutons (1), etc. Les Rôles Normands de la Tour de Londres contiennent aussi des titres et des notes relatifs aux monnaies frappées en Normandie et en France depuis la cinquième jusqu'à la dixième année du règne d'Henri V; mais ces ordonnances et ces titres étant postérieurs au gouvernement des Ducs en Normandie, ne jettent aucune nouvelle lumière sur le système monétaire de ces mêmes princes. C'est pourquoi je passerai de suite à la description de celles de leurs monnaies qui nous restent, en suivant l'ordre chronologique des Ducs depuis Rollon en 912, jusqu'à Jean Sans-Terre inclusivement; j'indiquerai ensuite les princes de la maison de France qui furent décorés du titre de Ducs de Normandie, jusqu'à l'infortuné Louis XVII, mort au Temple à la suite des mauvais traitemens qu'on lui fit éprouver.

MONNAIES DES DUCS DE NORMANDIE.

ROLLON, Ier. *duc de Normandie de* 912 *à* 917.

Une partie considérable de la plage occidentale et maritime de la Neustrie, désignée, par Albéric

(1) The Anglo-Gallic coins Published in Rymer's fœdera. Tom. 9. p. 798 et 847.

de Trois-Fontaines, sous le nom de *Nova-Francia* (1), fut démembrée pour former un duché particulier, que Charles le Simple, roi de France, donna à Rollon, chef des barbares du Nord qui ravageaient la France depuis près d'un siècle. Suivant Adrien de Valois, cette concession aurait eu lieu en 896. Du Tillet, dans sa Chronique des rois de France, la fixe à l'an 912, et quelques mémoires particuliers reportent même cette date à 919. Malgré cette dernière assertion, on fixe généralement l'inféodation du duché de Normandie à l'an 912, époque à laquelle Rollon, déjà maître de cette province qu'il avait envahie, se reconnut vassal du roi de France Charles le Simple, qui lui donna sa fille Giselle en mariage pour le déterminer à embrasser le christianisme et pour cimenter cette concession.

On ne connaît pas jusqu'ici de monnaies de ce prince, qui n'en fit sans doute point frapper pendant le peu de temps qu'il gouverna le duché. On lui attribue cependant l'introduction en Normandie des monnaies dites bractéates dont on se servait alors en Suède et en Danemark (2).

(1) Alberic de Trois-Fontaines donna le nom de *Nova-Francia* à la Neustrie, pour la distinguer de l'Austrasie, qui portait celui de *Francia* : « *successit Dagoberto I. filius ejus Clodoveus in Neustriâ, id est* » *Novâ Franciâ.* »

(2) Cette monnaie du moyen-âge est formée d'une feuille de métal fort mince, presque toujours d'argent, et chargée d'une empreinte grossière d'hommes, d'animaux, ou d'emblêmes divers frappés en creux, et, par conséquent, d'un seul côté. On doit plutôt la regarder comme une médaille que comme une monnaie propre au commerce.

Ce prince mourut en 917, après avoir occupé le duché pendant cinq ans.

GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE, *IIe. Duc, de* 917 *à* 924.

Giselle de France étant morte sans enfans en 915, Rollon épousa à Rouen la belle Pope ou Popée, fille de Béranger, comte de Bayeux, afin de légitimer le jeune Guillaume, qu'il avait eu d'elle. Ce prince, désigné par son père pour lui succéder, reçut de l'archevêque de Rouen, en présence des seigneurs Normands et Bretons, la couronne, le manteau ducal et l'épée qui, étant extrêmement longue pour son âge, lui attira, dit-on, le surnom de Guillaume Longue-Épée.

On ne trouve point de monnaies frappées à l'effigie de ce prince, quoiqu'il ait régné sur le duché pendant vingt-cinq ans. Il fut poignardé le 18 décembre 942, à Pequigny, près Amiens, à l'instigation d'Arnould, assassin du comte de Flandres.

RICHARD Ier., *IIIe. Duc de Normandie, surnommé* SANS-PEUR *ou* FEARNOUGHT, *de* 942 *à* 996.

Richard Ier., fils de Guillaume Longue-Épée, n'avait que dix ans lorsqu'il succéda à son père et qu'il reçut, avec la couronne ducale de Normandie, l'hommage des barons Normands et des comtes de Bretagne, qui lui jurèrent fidélité sur les Saintes

Ecritures. Peu de temps après, Louis IV, dit d'Outre-Mer, qui convoitait en secret le duché, s'empara par surprise du jeune duc, qu'il retint prisonnier à Laon. Celui-ci ayant trompé la vigilance de ses gardes, s'échappa de sa prison et se retira chez le comte de Senlis. Se joignant ensuite aux Danois et aux Frisons que Bernard, comte d'Harcourt, avait appelés à son secours, il tailla en pièces l'armée que Louis avait mise sur pied pour s'emparer de la Normandie, le fit lui-même prisonnier, le contraignit à signer une paix honteuse et à ne rien prétendre sur son duché.

On ne connaît pas de monnaies à l'effigie de ce prince, mort à Fécamp en 996, après avoir gouverné son duché pendant cinquante-quatre ans.

Il fit recevoir, pour son successeur, son fils Richard, qu'il fit légitimer après l'avoir reconnu ; il avait eu ce fils de l'adroite Gonnor, belle-sœur d'un de ses forestiers.

Richard II, *dit* le Bon, *IVe. Duc de Normandie, de* 996 *à* 1026.

Richard II succéda au trône ducal de la Normandie, sans aucune opposition de la part des seigneurs et barons qui l'avaient reconnu et lui avaient juré fidélité et hommage la veille de la mort de son père. Il épousa Judith, fille de Geoffroy, duc de Bretagne, dont il eut deux fils, Richard et Ro-

bert, qui lui succédèrent l'un après l'autre.

Ce prince, fort aimé des Normands, mourut le 23 août 1026, après avoir gouverné assez paisiblement la Normandie l'espace de trente années.

Il ne reste de ce prince aucunes monnaies bien désignées.

Richard III, *V^e. Duc de Normandie, de* 1026 *à* 1028.

Richard le Bon, en mourant, avait laissé le duché de Normandie à son fils aîné Richard III, et donné le comté d'Hyemes ou Exmes à Robert son second fils, pour le tenir à foi et hommage de son aîné ; mais Robert oublia bientôt les sermens qu'il avait faits à son père. Soutenu du comte d'Alençon, il arma contre son frère, qui l'ayant assiégé dans la ville de Falaise, où il s'était retiré, le contraignit à se soumettre et à lui jurer de nouveau fidélité. Mais à peine Richard était-il arrivé à Rouen, qu'il mourut subitement le 3 février 1028. Plusieurs autres seigneurs de sa cour éprouvèrent le même sort, ce qui fit supposer qu'il avait été empoisonné.

Le règne de ce prince a été trop court et trop agité pour qu'on puisse présumer qu'il ait fait frapper des monnaies à son effigie ; du moins on n'en trouve dans aucune collection monétaire.

ROBERT, *dit* LE LIBÉRAL *ou* LE MAGNIFIQUE, *V^e. Duc de Normandie*, *de* 1028 *à* 1035.

Richard III, frère aîné de Robert, étant mort sans enfans, ce dernier, par sa magnificence et sa générosité, se rendit agréable aux Normands, malgré l'inquiétude que sa conduite antérieure leur inspirait. Mais autant sa jeunesse fut orageuse, puisqu'elle lui avait fait donner le nom de Robert le Diable, autant il sut, par la suite, mettre de modération dans le gouvernement de son duché. Il conserva, par sa valeur, non-seulement le trône ébranlé d'Henri Ier., roi de France, mais il rétablit Beaudouin, comte de Flandres, que son propre fils avait dépossédé de ses états, et il força, en outre, Canut, roi de Danemark, à partager le royaume d'Angleterre, qu'il avait usurpé, entre Alfred et Edouard. Robert, avant de partir pour la Terre-Sainte, en 1035, assembla ses Barons et les engagea à reconnaître, après sa mort, le jeune Guillaume, surnommé le Bâtard, qu'il avait eu d'Arlette, fille d'Herbert ou Verpray, Pelletier à Falaise, et qu'il avait épousée secrètement, lorsqu'il n'était encore que comte d'Hyemes. Henri Ier., roi de France, voulant reconnaître les services que Robert lui avait rendus, donna en même-temps au jeune Guillaume l'investiture du duché de Normandie, et l'emmena avec lui pour veiller à son éducation pendant le pèlerinage

nage de son père à la Terre-Sainte. Ce dernier mourut à Nicée, le 2 juillet 1035.

Toutes mes recherches ont été vaines pour retrouver des monnaies ou des médailles de ce prince, qui n'a régné que sept ans.

GUILLAUME LE BATARD, *surnommé* LE CONQUÉRANT, *VII**e. Duc de Normandie, de* 1035 à 1088.

Aussitôt après la mort de Robert, Henri Ier., qui avait gardé près de lui le jeune Guillaume, alors âgé de huit ans, le remit entre les mains du connétable Raoul de Gacé ou de Vassy, qui le conduisit à Rouen, où les états de Normandie le reconnurent et lui jurèrent fidélité.

Plusieurs factions s'élevèrent contre ce prince pendant sa minorité. Il eut à lutter non seulement contre ce même Henri, qui avait déjà oublié les services que Robert son père lui avait rendus en l'affermissant sur son trône, mais encore contre Tostain de Goz (fils d'Onfroy le Danois), qui le trahit en essayant de livrer au roi de France le château de Falaise; et enfin, contre Tosny, qui, fier de descendre d'un oncle de Rollon, employa toutes les ruses possibles pour se défaire de Guillaume, qu'il attaqua ouvertement à la tête de 18,000 hommes. Mais Raoul de Vassy envoya contre lui Roger de Beaumont, qui, après un com-

bat opiniâtre, dispersa son armée et tua Tosny lui-même.

Ces diverses conjurations contre le jeune Duc ne furent que le prélude des guerres qu'il eut à soutenir lorsqu'il prit les rênes du gouvernement de son duché. Henri Ier., roi de France, s'étant mis à la tête de 22,000 hommes pour soutenir le parti de Guillaume de Talon, comte d'Arques, qui s'était déclaré le véritable héritier de la couronne et du duché de Normandie; Roger de Beaumont le sauva encore de cette catastrophe, et força Henri de rentrer dans ses états et d'abandonner le comté d'Arques. Mais à la fin, Guillaume, incapable de résister aux forces réunies des seigneurs Normands, commandés par Guy de Bourgogne (qui prétendait aussi à la couronne ducale, comme descendant d'une fille de Richard second), se vit contraint de se jeter dans les bras de ce même Henri, qu'il avait vaincu peu de temps avant. Mais Henri, incapable de profiter des malheurs du jeune prince, et jaloux, au contraire, de s'acquitter envers le fils des obligations qu'il avait eues à son père, marcha avec Guillaume contre les rebelles, les réduisit à la célèbre bataille de Valmerey, près de Caen, et rétablit ce jeune prince dans la possession de son duché.

Guillaume, profitant de ce moment de tranquillité apparente, épousa Mathilde, fille de Beaudoin, comte de Flandre. Ce fut au degré de consangui-

nité qui existait entre ces deux époux, que nous devons la fondation des deux célèbres abbayes de St.-Etienne et de Ste.-Trinité de Caen, ainsi que des quatre hôpitaux bâtis à Caen, à Rouen, à Bayeux et à Cherbourg.

Le bonheur dont jouissait Guillaume fut encore troublé par la jalousie qu'il inspira à Henri Ier., qui vit avec peine les domaines du Duc s'accroître par le testament d'Hébert, comte du Mans, qui lui laissait son comté. Henri s'allia avec les comtes de Chartres, de Poitiers et d'Anjou, marcha avec une armée sur Evreux, et dirigea l'autre sur Mortemer; Guillaume divisa également ses forces, marcha contre le Roi, tandis que son second corps fondit sur l'armée de Mortemer, qu'elle mit en déroute, ce qui précipita la retraite d'Henri et le força à signer une nouvelle paix.

Celle-ci ne fut pas de longue durée : Henri, pour se venger de la perte de la bataille de Mortemer, fit une nouvelle alliance avec Geoffroy, comte d'Anjou; pénétra dans le Perche et l'Hyémois, et ravagea le Bessin à la tête d'une armée de cent mille hommes. Guillaume le poursuivit partout, le força à repasser la Dive, dont le pont, venant à se rompre au moment du flot, lui livra la moitié de l'armée de Henri, que ce prince eut la douleur de voir massacrer sans pouvoir lui porter aucun secours.

Ainsi finirent ces dissensions intérieures, qui

firent considérer Guillaume comme un des plus grands capitaines de son siècle, et lui firent concevoir le hardi projet de conquérir la couronne d'Angleterre, qu'Edouard lui avait laissée par son testament, et dont Harold s'était emparé au moyen d'un parti qu'il s'était fait en Angleterre. Lever une armée considérable, faire construire une flotte proportionnée, s'embarquer à Saint-Valery, aborder en Angleterre et conquérir ce royaume, tout cela fut aussi promptement exécuté que conçu par Guillaume, qui, par sa fermeté, sut maintenir cette couronne sur sa tête.

On attribue à ce prince les monnaies suivantes (fig. 103, 104, 105, 106 et 107, planche 34); les trois premières paraissent avoir été frappées avant la conquête d'Angleterre; elles portent d'un côté, pour légende, le mot WILELMVS, avec une croix pleine dans le centre. Les deux premières se distinguent du numéro 105, parce que cette dernière n'a pas de points dans les quatre angles de cette même croix. Le revers du numéro 103 porte le mot ROTOMACIS au lieu de Rothomagus, pour désigner probablement la ville de Rouen, où l'on frappait la monnaie du prince. Le numéro 104 porte le mot ROTOMAEIL, qui veut sans doute exprimer la même ville; et le numéro 105, celui de ROTOMALIS, qui paraît être une corruption du mot ROTOMACIS, de la figure 103. Ces trois pièces de monnaie diffèrent encore entre elles sous le rap-

port des figures placées dans les quatre quartiers de la croix du revers. Le numéro 103 présente trois croissans et un gland ou une espèce de fleur de lis dans les quatre angles de la croix. Le numéro 104 n'a que quatre croissans, et la figure 105 n'a ni croissans ni fleurs de lys ; les figures 106 et 107 diffèrent essentiellement des trois premières. La pièce d'argent, figure 106, bien conservée, pèse 20 grains ; elle représente Guillaume, la tête tournée du côté droit, tenant de la main gauche un sceptre surmonté d'une fleur épanouie, au-devant duquel est un petit anneau (sans doute le point secret de la monnaie) (1). La légende porte PILEM REX AN. Le revers offre une rose écartelée par une double croix, qui traverse tout le diamètre de la pièce et divise en quatre la légende qui porte les mots N. IVLIOBINA, ce qui semblerait indiquer qu'elle a été frappée à Juliabona ou Juliobona, qui, suivant les géographes, serait Lillebonne, ville assez considérable du diocèse de Rouen, où Guillaume tint un concile provincial dans la 15e. année de son règne, l'an 1080 (2).

(1) Le point secret n'était connu que des officiers de chaque monnaie ; celui de Paris se plaçait sous le dernier E du mot *Benedictus*, et celui de Rouen sous le B du même mot.

(2) « Concilium Julioboneuse quod à Willelmo Anglorum rege, » cum episcopis et proceribus Normanniæ, apud Juliambonam cele- » bratum est, in festivitate Pentecostes, anno Christi 1080. Gre- » gorii VII. papæ anno VIII. Philippi francorum regis XX. « Vide » Labbei Concilia, t. X. p. 391. Ibid. » Incipit concilium quod habi-

Quoique le nom de Guillaume soit écrit dans la légende par un P au lieu d'un V ou d'un double W, tel qu'il l'est dans les trois premières pièces, on ne peut cependant mettre en doute qu'il ne désigne ce même prince, si l'on compare surtout la couronne et le sceptre qui sont placés sur sa tête, avec les mêmes objets représentés dans une figure de ce prince peinte à fresque sur les murs de l'abbaye Saint-Etienne de Caen (dont on a donné la figure dans la planche XV. fig. 31.)

La figure 107 (1), quoiqu'altérée, présente encore une plus grande différence avec celles décrites

» tum est in Normannia, in territorio captivo (caltino seu caletensi), » villa regia, quam Juliambonam antiqui dixerunt, modo vulgariter Lislebona vocatur, ubi multa constituta sunt, quæ maxime » in Normannia conservantur, anno ab incarnacione domini Jesu » Christi 1080. Labbei Concilia, t. X, p. 395.

Quelques Géographes ont voulu appliquer ce nom de Juliobona à Dieppe plutôt qu'à Lillebonne. Mais les nombreuses médailles, les tombeaux, les aqueducs, et surtout le vaste théâtre romain trouvé à Lillebonne, déposent assez fortement en faveur de l'antiquité de cette ville, dans laquelle on vient encore de découvrir récemment une fort belle statue fruste en bronze doré de six pieds deux pouces de hauteur, qui représente un jeune homme nu. M. Langlois vient d'en publier les dessins avec une notice de M. Revers, de Rouen.

(1) Cette médaille curieuse appartient au Muséum de la Société royale de Londres; elle a été communiquée à M. Lambert, de Bayeux, par l'infortuné Stockard, qui vient de mourir en Angleterre victime de son amour pour la recherche des antiquités. On doit à ses soins les beaux dessins (faits à la Camera Lucida) de la broderie historique de Bayeux, dont on publie les planches maintenant à Londres.

ci-dessus. La face du Roi est tournée à gauche, son sceptre est surmonié de trois boules; sa couronne, en forme de bandeau, ornée d'un grenetis de perles, n'a aucun rapport avec celle qu'il porte sur la pièce numéro 106. Cependant les lettres de la légende, qui subsistent encore et qui permettent de lire LEMVREXA, ne peuvent laisser douter que dans leur entier elles n'eussent exprimé Wilelmus Rex Angliæ. Sur le revers, on voit une croix formée de quatre doubles trèfles à jour avec un grenetis qui la sépare de la légende, mais il est difficile de l'expliquer, à cause de l'interruption des lettres. On en voit cependant encore près des deux tiers, savoir, ACONGLLPECEI. En les prenant isolément, elles seraient sans doute susceptibles d'une multitude d'interprétations, qu'il serait également facile de réfuter, puisqu'on n'a même pas la totalité de la légende.

En comparant cette pièce avec celles d'Edouard-le-Confesseur et de Guillaume-le-Roux, frappées en Angleterre, on ne peut douter que celle-ci n'ait été frappée dans ce royaume, où ce prince en fit faire beaucoup après sa conquête. Celle-ci est fort rare et n'a pas été publiée en France.

On fesait aussi usage des florins d'or du temps de Guillaume-le-Conquérant: les auteurs contemporains disent que, lorsque Harold envoya un messager à Guillaume avant la bataille d'Hasting, afin de l'engager à quitter l'Angleterre, ce Duc fit

présent à ce messager d'un coursier, d'une tunique et de quatre florins d'or.

ROBERT COURTE-HEUSE, *ou* LE COURTOIS, *VIIIe. Duc de Normandie*, *de* 1087 *à* 1106.

Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, fut, aussitôt après la mort de son père, reconnu duc de Normandie, et reçut le serment des Comtes et Barons qui lui jurèrent fidélité. La faiblesse de ce prince l'emporta sur sa vaillance naturelle, et son gouvernement, continuellement agité par des factions, n'eut de remarquable que la fameuse croisade de 1096 et la bataille de Tinchebray contre son frère Henri Ier., roi d'Angleterre, où il perdit, le 27 septembre 1106, sa couronne ducale de Normandie et sa liberté.

Robert, digne d'un meilleur sort par sa vaillance, termina sa triste existence aveugle et prisonnier dans le château de Cardiff, dans le comté de Glamorgan, où son frère Henri Ier. le retint pendant vingt-huit ans, après en avoir régné dix-neuf sur la Normandie, et s'être vu deux fois enlever la couronne d'Angleterre par ses frères Guillaume-le-Roux et ce même Henri.

On attribue à ce prince une pièce de monnaie (planche 34, figure 108), qui a été trouvée en 1684 à Catal, près de Wetherby, dans l'Yorkshire; elle représente ce prince à cheval, tenant une épée de

de la main droite, la tête couverte du casque normand, avec le nazal tel qu'on le voit sur la broderie historique de Bayeux ; une très-petite couronne (si on peut lui donner ce nom) paraît être figurée sur ce casque. La légende, séparée par un grenetis, porte les mots RODBERTVS CSTV. On voit au revers une croix barrée aux extrémités avec quatre fleurs épanouies, qui sortent de chacun des angles de cette croix ; un cercle en grenetis sépare diverses figures, qui tiennent la place de la légende (1). Cette pièce pèse 18 grains.

Le numéro 109 provient du cabinet du comte de Pembroke. Cette pièce, quoique brisée, laisse cependant voir, comme dans la précédente, le prince à cheval, avec le nazal en tête. La partie inférieure de la cuirasse ressemble au *Squamata vestis* dont sont revêtus la plupart des guerriers figurés dans la broderie de Bayeux. La légende porte également le mot RODBERT, mais le reste de l'inscription n'existe plus. Au revers, la croix est beaucoup plus large et n'est point barrée à ses extrémités ; les fleurs figurées dans les angles de cette croix diffèrent aussi de celles du numéro 108. Quant aux

(1) Ces figures, dont le dessin est peu déterminé, ont cependant quelque ressemblance avec celles que l'on voit sur les capotes des pélerins de Jérusalem ; elles peuvent faire présumer que cette pièce a été frappée au retour de la croisade de 1096, où le duc s'engagea par grandeur d'âme, et où il refusa, dit-on, la couronne de Jérusalem.

ornemens qui remplacent la légende, ils sont les mêmes que dans l'autre; cependant on peut distinguer un I et un D.

Malgré ces légères différences, ces deux pièces appartiennent au même prince; mais on ne peut pas dire qu'elles soient réellement du duc Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, puisqu'on ne peut fonder cette assertion que sur le mot de *Rodbertus*, qui se trouve sur l'une et sur l'autre.

Quoiqu'on ne puisse pas considérer Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, puisque Robert, son frère aîné, ne fit que lui engager son duché en 1096, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte, et qu'il n'en fut, par conséquent, que le régent; cependant, en cette dernière qualité, j'ai cru devoir donner ici l'explication d'une pièce (planche 34, fig. 110) attribuée à ce prince (1), parce qu'elle n'est pas connue en France. Cette médaille, ou cette pièce de monnaie, présente la figure du prince vue de face; elle est surmontée d'une couronne en forme de bandeau, de chaque côté de laquelle pendent trois lannières ou bandelettes, dont une est plus courte que les deux autres. Cette cou-

(1) Cette médaille, communiquée également par M. Stockard, appartient à la Société royale de Londres, qui l'attribue à Guillaume-le-Roux. Elle est beaucoup mieux conservée que celle du numéro 107, que cette Société donne à Guillaume-le-Conquérant. Comme jusqu'ici elles paraissent uniques, on ne peut vérifier ni confirmer cette assertion.

ronne est beaucoup plus large que la tête, qui est portée sur un long col figuré par trois doubles lignes perpendiculaires. La légende porte une petite croix avec les mots VILLEMVS REX. Le revers porte une croix étoilée, dont les quatre extrémités sont terminées par une pointe avec deux crochets recourbés ; elle est entourée d'un grenetis qui la sépare de la légende, sur laquelle on lit GOHRI-CONLVNI. Elle est terminée par une croix ou la lettre X. Cette suite de lettres sans aucune intersection, est susceptible de toutes les interprétations possibles. La forme des lettres pourrait cependant faire croire qu'au lieu du C, on a voulu faire une L, et que la lettre L, qui vient après, serait un D qui n'a pas été totalement terminé dans la gravure du coin, ce qui permettrait de lire LONDVNI au lieu de CONLVNI.

Cette dernière supposition aurait une apparence de fondement, parce qu'on ne peut pas douter que cette pièce n'ait été frappée en Angleterre. En général, les interprétations forcées d'une légende, quelque clarté apparente qu'elles présentent, séduisent quelquefois l'imagination, mais elles emportent rarement la conviction.

Henri Ier., *Roi d'Angleterre, surnommé* Beauclerc (1), *IXe. Duc de Normandie, de* 1106 *à* 1135.

La réunion du duché de Normandie à la cou-

(1) Ce prince s'adonna à la culture des lettres, ce qui lui fit donner

ronne d'Angleterre, fut le résultat des cruautés qu'Henri I[er]. exerça sur son malheureux frère Robert, avec lequel il ne voulut jamais se réconcilier, ni même restituer la Normandie à son neveu Guillaume, quoiqu'il eût lui-même perdu son fils unique qu'il venait de faire reconnaître comme son successeur au duché de Normandie. Il ne restait plus à Henri qu'une fille (Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne), remariée à Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, qui ne put jouir de suite du duché de Normandie, quoique ce prince eût déclaré sa fille légitime héritière du trône d'Angleterre et de la Normandie. Henri mourut en 1135, après avoir régné vingt-neuf ans sur le duché de Normandie, qu'il avait usurpé. La ligne mâle des Rollon, qui, depuis 996, gouvernaient cette province, s'éteignit dans la personne d'Henri I[er].

Toutes mes recherches ont été infructueuses pour me procurer des monnaies ou des médailles de ce prince, quoique pendant son long règne il eût amassé de riches trésors, qu'il tenait cachés dans le château de Falaise.

le nom de Beauclerc. M. l'abbé De La Rue lui attribue la traduction des Fables d'Esope; quoique les Chroniques Saxonnes en fassent honneur au roi Alfred; et c'est en partie sur cette assertion qu'il s'appuie pour prouver que la reine Mathilde ou les femmes de sa cour n'ont pu broder la tapisserie historique de Bayeux, parce qu'en effet on y voit représentés quelques-uns des apologues du fabuliste Phrygien.

Eustache de Boulogne, *X*^e^. *Duc de Normandie, de* 1135 *à* 1143.

Henri Ier. venait de mourir à Lyons, et son corps enveloppé d'une peau de bœuf n'était pas encore arrivé à Reading, où il devait recevoir les honneurs de la sépulture, que son neveu Etienne de Blois s'était déjà emparé du trône d'Angleterre, que ce prince avait laissé par testament à Mathilde sa fille, épouse de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et veuve de l'empereur d'Allemagne. Non content de ce trône, il s'empara encore du duché de Normandie, malgré le serment de fidélité qu'il avait prêté à cette même Mathilde, et le donna à son fils Eustache de Blois et de Boulogne. Malgré sa jeunesse et son inexpérience, Louis VII, dit le Jeune, Roi de France, lui donna en 1136 l'investiture du duché de Normandie, et le maria à sa sœur Constance de France.

Ce prince se vit successivement enlever plusieurs des villes de son duché par le comte d'Anjou, qui le harcela continuellement en Normandie pendant que le parti de l'impératrice Mathilde poursuivait ses succès contre Etienne de Boulogne, son père, qui avait usurpé sur elle le trône d'Angleterre.

Enfin, ce dernier ayant été vaincu, et renfermé dans la tour de Brettow, les Normands rejetèrent son fils Eustache, qu'il leur avait imposé comme

duc de Normandie, et en 1143, ils reconnurent en cette qualité Geoffroy Plantagenet.

On attribue à Eustache de Boulogne une pièce de monnaie (figure 111) tirée du cabinet de M. de Boze, dont la légende porte d'un côté le mot EVSTACHIVS, et dans le centre, un nœud ou une espèce d'entrelacs. Au revers, on lit VRBS BONONIE, avec une croix dans le centre.

La figure 112 représente le comte debout, la tête couverte du casque normand, et tenant une épée de la main droite, au-dessous de laquelle est un petit palet, et derrière le dos du comte, on voit une espèce de gantelet. La légende porte les mots EVSTACIVS. Au revers est une croix entourée d'une rosace à quatre feuilles dans les angles de laquelle il y a quatre petits palets. La légende est inintelligible. Plusieurs lettres sont effacées et celles qu'on distingue encore, telles que OMHSFIL..SVL.. ne présentent aucun sens. Cette pièce de monnaie est tirée du cabinet du comte de Pembroke.

La figure 113 est une pièce d'argent du poids de 18 grains, dont le centre représente une figure plus facile à dessiner qu'à décrire. Il est probable qu'on a voulu représenter un cheval passant sur un pont de cinq arches. La légende porte le mot EVSTA...IVS. La partie qui en est brisée ne laisse aucun doute qu'elle devait porter le mot de EVSTACIVS. Le revers porte une croix a pomètes fleuries, avec quatre espèces de flèches ou d'ornemens divers dans

les quatre angles. La légende, autour de cette croix, est remplacée par diverses figures qui n'ont ni aucune forme ni aucuns caractères susceptibles d'être expliqués. Cette pièce de monnaie est tirée du cabinet du docteur Gifford.

La figure 114, plus altérée que la précédente, est également d'argent et ne pèse que 13 grains. Sa figure est aussi difficile à déterminer, et la légende altérée ne contient plus que les mots STAOHI.... Quant au revers, il présente à-peu-près les mêmes caractères que la pièce numéro 113, mais la croix pomelée est moins large et plus chargée d'ornemens.

La figure 115 est mieux conservée que les deux précédentes; son poids est de 18 grains 1 quart: sa légende porte les mots EISTACHIVS. La figure qui est au centre, ainsi que la croix du revers, diffèrent peu des deux autres. Cette pièce est tirée du cabinet du collége Corpus Christi, à Oxon.

Il est difficile de déterminer auquel des quatre comtes de Boulogne du nom d'Eustache (1) on doit

(1) Eustache Ier., comte de Boulogne, vivait du temps de Robert, roi de France. Son fils Eustache II épousa Ida, fille de Godefroy, duc de Brabant. Cet Eustache II eut trois fils, savoir : Godefroy et Beaudouin, qui furent successivement rois de Jérusalem, ainsi qu'Eustache III, qui n'eut qu'une fille, laquelle épousa Etienne de Blois, qui s'empara du trône d'Angleterre et donna le duché de Normandie à son fils Eustache, IVe. comte de Boulogne, que les Normands chassèrent du duché pour le donner à Geoffroy Plantagenet. (Voyez Sandford, page 43, et l'abbé de Longuerue, p. 58, in-folio.)

attribuer ces monnaies, et si parmi celles-ci, dont les noms sont écrits si différemment, il y en a d'Eustache, fils d'Etienne, roi d'Angleterre. Je crois cependant que celle du n°. 112, qui porte le casque normand, appartient à ce prince (1).

Geoffroy Plantagenet, *XIe. Duc de Normandie, de* 1143 *à* 1150.

Les Normands, fatigués des guerres continuelles qui leur avaient été suscitées par l'usurpation d'Etienne de Blois, et l'inexpérience d'Eustache de Boulogne, son fils, qu'il leur avait imposé pour les gouverner, le chassèrent et rappelèrent Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, auquel ils offrirent la couronne ducale. Ce dernier avait, en effet, au défaut de la ligne mâle de Rollon, quelques droits à ce duché par sa femme Mathilde, fille et héritière d'Henri Ier., dernier prince de cette famille.

Pour conserver la paix, qu'il avait ramenée en Normandie, Geoffroy ne voulut pas prendre la croix lors du départ de la seconde croisade, prêchée en 1145 par St. Bernard; et voulant assurer le duché à son fils Henri, il le fit reconnaître comme duc par les seigneurs et barons en 1148,

(1) Il y a aussi, dans le cabinet de Thoresby, une pièce d'argent du poids de 19 grains, qui est attribuée à ce même prince: elle porte d'un côté le mot *Eustacius*, et au revers *Eboraciedts*.

lorsqu'il

lorsqu'il eut atteint sa seizième année ; mais cependant Louis VII, roi de France, troubla un moment la tranquillité qui régnait en Normandie lorsqu'il revint de la Terre-Sainte, et Geoffroy s'empressa de rétablir la paix en lui rendant Girard, seigneur du Bec, qu'il tenait captif, et qui avait été le prétexte apparent de cette guerre. Henri se retira à Lisieux, après avoir été reçu à hommage par le roi Louis VII ; et son père Geoffroy Plantagenet, lui ayant abandonné le duché de Normandie, vint habiter son comté d'Anjou, où il mourut peu de temps après, en 1150.

Il est à présumer que ce prince ne fit point frapper de monnaie à son effigie pendant le peu de temps qu'il gouverna le duché de Normandie ; du moins je n'ai pu m'en procurer.

Henri II, *Roi d'Angleterre, XIIe. duc de Normandie, de* 1150 *à* 1189.

Henri II, dit Court-Manteau, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, fut surnommé en Angleterre *Fitz Emperess*, à cause du mariage de sa mère Mathilde avec l'Empereur d'Allemagne. Ce prince, par son alliance avec Eléonore, épouse répudiée de Louis VII, roi de France, devint maître de la Guyenne, du Poitou et de la Saintonge, qu'il réunit au duché de Normandie et à la couronne d'Angleterre.

Les monnaies de ce prince étaient extrêmement

rares, mais la démolition récente de la chapelle de la Maladrerie, dite de Beaulieu, a fait découvrir une assez grande quantité de monnaies des ducs d'Aquitaine, des comtes du Mans, de la ville de Tours et d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Suivant la Chronique de Caen et celle de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, dans ses additions à la Chronique de Sigebert, ce prince fonda auprès de Caen, dans le courant de l'année 1160, un hôpital pour des lépreux (1).

Je dois à la générosité de M. Dieiz, directeur de la maison centrale de Beaulieu, les trois pièces de monnaies suivantes, qu'il a sauvées de la rapacité des ouvriers, qui les trouvèrent dans les démolitions de la chapelle. La figure 116 est d'argent du poids de 28 grains. Ce prince y est représenté la tête couverte d'une espèce de bandeau de perles, surmonté d'une feuille de trèfle ; il tient de la main droite un sceptre terminé par la même figure. On lit autour HENRICUS REX. Le revers porte une double croix, dont chaque bras est terminé par un double palet ; les quatre angles sont remplis par quatre petits palets disposés en lozange. Un grenetis règne autour de la légende, qui indique probablement le nom du monnayeur. Elle porte les mots

(1) On a vu précédemment, page 135, la construction particulière des cheminées des chambres destinées aux lépreux, dont la forme paraît indiquer que ces derniers étaient soumis à des fumigations telles que celles qu'on fait subir aujourd'hui aux dartreux et aux galeux.

NICOL ✝ WALTER. ON. Ces deux dernières lettres sont, sans doute, une abréviation du mot *moneta*.

La pièce de billon, figure 117, porte au centre le monogramme des carolus entouré d'un grenetis, avec les mots, COMES CENOMANNIS. Au revers est une croix pleine avec deux palets dans les deux angles supérieurs, et les deux autres présentent d'un côté la lettre A suspendue à l'un des bras de la croix, et un espèce de cor ou un fer de cheval au bras opposé. On lit autour de la légende, SIGNVM DEI VIVI.

D'autres pièces de billon de la ville de Tours se trouvaient aussi dans cette même fouille. Le numéro 118 porte au centre la figure de cette ville avec les mots TVRONVS CIVIS. Le revers présente une croix pleine et la légende LVDOVICVS REX. (Sans doute Louis VII, qui répudia Eléonore.)

On attribue aussi à ce prince une pièce de monnaie d'argent, figure 119, tirée du cabinet de l'abbé Venuti. Elle porte au centre une croix simple et la légende HENRICVS REX. Le revers offre une petite croix entre deux palets, au-dessous desquels on lit AQVITANIE. Cette dernière lettre se trouve placée entre deux autres palets.

On trouve une plus grande quantité de monnaies de sa femme Aliénor ou Eléonore, duchesse d'Aquitaine, séparée de Louis VII, son premier mari, avec le consentement du pape Eugène III, et en vertu d'un concile tenu à Beaugency, sur les bords

de la Loire, lequel décida qu'ils étaient parens dans les degrés de consanguinité prohibés par l'Eglise. On en trouve aussi qui réunissent le nom d'Aliénor avec celui de son premier mari, Louis VII. Mais cette monnaie étant frappée avant son second mariage avec Henri II, duc de Normandie, elle ne doit point figurer parmi celles de ce duché.

Ce prince, accablé de douleur de se voir abandonné de ses enfans, et d'avoir été chassé par son fils de la Touraine et du Mans, tomba malade à Chinon, où il mourut trois jours après, le 6 juillet 1189.

RICHARD COEUR-DE-LION, *Roi d'Angleterre, XIIIe. Duc de Normandie, de* 1189 *à* 1199.

Richard, surnommé Cœur-de-Lion, succéda à son père Henri II; il fut le quatrième duc de ce nom en Normandie, et possédait, outre le trône d'Angleterre, la Guyenne, le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine.

On ne connaît de monnaie de ce prince que celles frappées dans le comté de Poitou, dont il avait été créé comte du vivant de son père, et dans le duché d'Aquitaine, dont il rendit hommage au roi de France dès l'année 1168 (1). Une de ces monnaies, figurée (planche 34, n°. 120) est tirée du cabinet du Roi; elle pèse, suivant l'abbé Barthelemy, 19 grains et demi. Elle porte d'un côté une pe-

(1) Sandford, p. 64 et 73.

tite croix avec le mot RICARDVS, au-dessous duquel sont figurés deux petits cors de chasse ou deux fers de cheval. Le milieu du revers présente une grande croix pleine, entourée d'un double cercle. On lit dans la légende le mot AQVITANIE.

La pièce de monnaie, sous le numéro 121, est tirée du cabinet de Charles Frederick, écuyer, elle ne diffère de la précédente que parce qu'il n'y a pas de cercle intérieur autour de la croix du revers; elle porte également les mots RICARDVS et AQVITANIE (1).

Enfin, la pièce de monnaie sous le numéro 122 est attribuée à Richard, comme comte de Poitou; elle porte au centre une croix pleine, avec une autre plus petite qui sert probablement pour indiquer la marque de la monnaie; on y voit pour légende les mots RICARDVS REX, et le revers est rempli par celui de PICTAVIENSIS. On trouve encore d'autres pièces de monnaies du même comté, qui ne diffèrent de celle-ci que par un croissant figuré dans un des quartiers de la croix, mais elles sont plus petites que la précédente.

On ne doit pas être étonné de la pénurie et de la rareté des pièces de monnaie de ce prince (2),

(1) L'abbé Venuti, dans sa Dissertation sur les Monnaies frappées par les Anglais dans l'Aquitaine ou dans les autres provinces de France, attribue cette pièce à Richard II, roi d'Angleterre.

(2) Cependant Richard I[er]. fit battre monnaie en Normandie, à Tours, Angers et le Mans, ainsi qu'on le voit dans l'ordonnance déjà citée de ce Roi, datée de Rouen en 1158, dans la 6[e]. année de son règne.

quand on considère qu'il fut forcé de payer, pour sa rançon, à l'empereur d'Allemagne, plus de cent cinquante mille marcs d'argent pur, poids de Cologne (1), somme immense pour ce temps, puisque sa mère Eléonore fut plus d'une année pour pouvoir réunir seulement cent mille marcs. (2)

Jean Sans-Terre, *Roi d'Angleterre, XIIIe. Duc de Normandie, de 1199 à 1204.*

Richard étant mort à Chaluz, le 5 avril 1199, n'avait laissé, pour héritier de la couronne d'Angleterre et du duché de Normandie, qu'Arthus, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroy, frère aîné de Jean Sans-Terre. Celui-ci, profitant de la jeunesse d'Arthur, son neveu, s'empara de la couronne d'Angleterre, du duché de Normandie, et fit conduire ce jeune homme dans la tour de Rouen, où il le tua de sa propre main, le Jeudi-Saint 7 avril 1202.

Jean, ajourné à la Cour des Pairs par Philippe-Auguste, pour se justifier de ce meurtre, ayant refusé d'y comparaître, fut déclaré rebelle, coupable de félonie et de trahison. Toutes les terres et sei-

(1) Daniel, Histoire d'Angleterre, p. 103.

(2) « Le dit roi Richard pour payer sa dicte rancon fist de grans » tailles et exactions, tant sur les lais que gens d'église, et prinst » des églises les croix, calices et autres joyaux d'or et d'argent, » tant en Aquitaine qu'Angleterre. » Annales d'Aquitaine, du Bouchet, in f°., Poitiers, 1557, page 88.

gneuries qu'il tenait dans le royaume, à charge de foi et hommage, furent confisquées en 1204, par jugement de la Cour des Pairs de France. Philippe-Auguste, à la tête d'une armée considérable, fit exécuter ce jugement et s'empara du duché de Normandie, qui devint une province du royaume.

Je n'ai pas été assez heureux pour découvrir des monnaies ou des médailles de ce prince pendant qu'il possédait le duché de Normandie. On sait seulement que le retour des croisés et le commerce que Caen fesait alors dans les Echelles du Levant, introduisirent dans cette ville une grande quantité de besans d'or et d'argent: espèce de monnaie de Bysance, qui était admise dans les paiemens faits à l'échiquier de Caen, et qu'on retrouve encore dans presque toutes les collections numismatiques. M. l'abbé De La Rue, à la page 144 de ses Essais historiques sur la ville de Caen, dit, d'après le Rotul. chartar. an 1. Johan. regis, etc., « qu'en l'année » 1200, le duc Jean Sans-Terre donna à Henri du » Pont-Audemer, la propriété de la halle au blé, » à charge de payer tous les ans dix besans d'or à » l'échiquier de Caen. »

Mais bien que cette monnaie bysantine fût réellement admise en Normandie, je n'ai pas cru cependant devoir en donner le dessin, parce qu'elle n'appartenait pas à cette province ni à l'Angleterre.

Par suite de la félonie de Jean Sans-Terre, le duché de Normandie fut réuni à la couronne. Cependant, quelques princes de la maison de France

furent, par la suite, décorés du titre de ducs de Normandie ; mais comme ce titre n'était pas héréditaire et qu'il n'était considéré que comme l'appanage des princes titulaires, par conséquent, ils n'y firent point frapper de monnaie. Je me contenterai seulement d'en indiquer les noms.

1°. Jean de France, fils aîné de Philippe VI, qui le créa, en 1332, duc de Normandie et pair du royaume.

2°. Charles de France, fils du roi Jean, porte le premier le nom de Dauphin, et est créé par son père duc de Normandie.

3°. Charles de France, fils de Charles VII, fut successivement duc de Berry, de Guyenne et de Normandie, province que son père avait reprise sur les Anglais, défaits à la bataille de Formigny; mais il ne posséda pas long-temps ce titre, que son frère Louis XI lui avait donné en appanage, et qu'il lui reprit par ses intrigues en 1466.

4°. Enfin, Charles-Louis-Xavier de France, second fils de Louis XVI, fut décoré en naissant du titre de duc de Normandie. Ce jeune prince, devenu Louis XVII, après l'horrible assassinat de son père, mourut peu de temps après, par suite des mauvais traitemens qu'on lui fit éprouver dans la prison du Temple, où il était détenu.

Nota. Voyez à la page 64 pour les numéros 124, 125 et 126, médailles du cardinal de Bourbon ; et à la page 69, pour la médaille de Georges d'Amboise, n°. 123.



de la

Tapisserie de Bayeux.

A BAYEUX,

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

DESCRIPTION

DE

LA TAPISSERIE

CONSERVÉE A LA CATHÉDRALE DE BAYEUX,

PAR SMART LE THIEULLIER,

ÉCUYER, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET DE CELLE DES ANTIQUAIRES DE LONDRES;

PUBLIÉE D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE THOMAS TYNDAL, ÉCUYER, CORRESPONDANT DES MÊMES SOCIÉTÉS,

TRADUITE ET AUGMENTÉE DE NOTES,

PAR. A. L. LÉCHAUDÉ-D'ANISY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, etc.

CAEN

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE ST.-JEAN, n°. 87.

1824.

DESCRIPTION

DE

LA TAPISSERIE

CONSERVÉE A LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

INTRODUCTION.

Les planches qui accompagnent cet ouvrage ont été copiées d'après celles qui furent publiées par le savant père Bernard Montfaucon, dans ses Monumens de la Monarchie française ; mais comme elles avaient un rapport immédiat avec l'histoire d'Angleterre, il voulut bien, sur ma demande, m'en donner un dessin. (1)

M. de Boze, secrétaire de l'Académie des Belles-

(1) Ces planches, originairement publiées par l'Académie royale, étaient fort incorrectes : le Traducteur a donc été forcé, pour réparer les inexactitudes et les omissions qui s'y trouvaient, de repasser figure par figure toute cette broderie de 212 pieds de longueur, ou plutôt de la dessiner de nouveau, afin de rendre les nouvelles planches, qu'il joint à cette traduction, aussi exactes qu'il était possible. (*Note du Traducteur.*)

Lettres, trouva, il y a quelques années, dans les Manuscrits du célèbre Foucault, un dessin enluminé d'une partie de cette Tapisserie, il le communiqua à M. Lancelot; celui-ci chercha à connaître le sujet qu'il représentait, et il le jugea digne d'être l'objet d'une dissertation qu'il lut à l'Académie, le 21 juillet 1724. Il annonçait dans ce Mémoire qu'il ignorait d'après quoi ce dessin avait été relevé, et si c'était d'après un tableau, un bas-relief ou une peinture sur verre; mais il conjecturait, par plusieurs motifs, qu'il ne coïncidait pas avec l'évènement représenté; outre cela, il embellit cet opuscule de plusieurs observations curieuses.

L'infatigable ardeur du père Montfaucon ne lui permit pas de se contenter du fragment de cette tapisserie, dont on a parlé ci-dessus. Il écrivit par toute la France, dans l'espoir d'obtenir des renseignemens plus précis; découvrant ensuite que M. de Foucault avait été intendant en Normandie, il soupçonna que ce dessin pouvait venir de Caen ou de Bayeux. Il fut confirmé dans cette opinion par une réponse qu'il reçut du R. P. Mathurin Larcher, prieur de St.-Vigor de Bayeux, qui lui fit connaître que l'original de ce dessin était une longue pièce de tapisserie ou de broderie conservée jusqu'à ce moment dans l'église cathédrale de cette ville; que le dessin de ce fragment de la tapisserie avait environ trente pieds de longueur sur un pied et demi de hauteur, mais qu'il y en avait un autre morceau

faisant suite à la même histoire, et dont la longueur était de deux cent trente-deux pieds sur la même hauteur(1). Cette tapisserie, ajoutait-il, était exposée dans la cathédrale certains jours de fête de l'année, et le plus ancien document qui fesait mention de cette curieuse antiquité, était inséré dans un inventaire des ornemens appartenant à Notre-Dame de Bayeux, dressé dans l'année 1476, où elle est ainsi décrite :

« *Item* une tente très-longue et étroite, de telle
» à broderie de ymages et escripteaulx faisans re-
» présentation de la conquest d'Angleterre, laquelle
» est tendue environ la nief de l'église, le jour et
» par les octaves des reliques. »

Elle porte par tradition le nom de Toilette du duc Guillaume, et elle est, dit-on, l'ouvrage de la reine Mathilde et des Dames de sa cour, après qu'elle eut obtenu la couronne d'Angleterre (2).

(1) Sa longueur totale n'est que de deux cent douze pieds. Ducarel, en la portant à deux cent trente-deux pieds, s'est sans doute servi du pied anglais, plus court d'un seize environ que le nôtre.

(*Note du Traducteur.*)

(2) Quelques auteurs ont aussi attribué cet ouvrage à une autre Mathilde, désignée comme la première abbesse de Ste.-Trinité. La conformité de ces noms aurait pu, en effet, donner quelque vraisemblance à cette tradition; d'autres l'ont également attribué à Odon, évêque de Bayeux ; mais M. l'abbé De La Rue, dans un Mémoire adressé à la Société royale des Antiquaires de Londres, réfute ces diverses assertions et en attribue l'exécution à l'impératrice Maud ou Mathilde, petite-fille de Guillaume le Conquérant. Il fonde son opinion sur le silence de Robert Wace, auteur presque contemporain qui,

Le père Montfaucon se procura un dessin de cette seconde partie de la Tapisserie, et le publia avec le premier, en y joignant ses observations; M. Lancelot refondit sa première dissertation dans un nouveau Mémoire qu'il lut à l'Académie, le 9 mai 1730.

Cette broderie représente une infinité d'évènemens et d'usages ignorés de nos historiens, mais cette particularité prouve, en quelque sorte, qu'ils ont été dépeints dans le temps même, et par une personne qui avait une connaissance parfaite de ces événemens; et comme Mathilde passait pour une princesse très-vertueuse, et par conséquent très-intéressée à reproduire tout ce qui tendait à augmenter la gloire et à satisfaire l'a-

en décrivant la bataille d'Hastings, ne fait aucune mention de cette broderie, avec laquelle il se trouve quelquefois en contradiction. Il s'appuie encore sur ce que l'on a représenté dans la bordure de cette tapisserie dix à douze fables d'Esope, et prétend que ces fables n'ont été introduites en France qu'à la suite de la première croisade, en 1096, et, par conséquent, postérieurement à la conquête et à la reine Mathilde, et qu'elles ne furent traduites en français que plusieurs années après par Henri Ier., fils de Guillaume, qui dut à cette traduction le surnom de Beauclerc, donné alors aux gens de lettres.

Cependant il existe dans la bibliothèque Harléenne un manuscrit d'une traduction des fables d'Esope en langue Romance, à la fin duquel l'auteur, nommée Marie, femme normande, qui vivait dans le XIIIe. siècle, dit que le roi Alfred traduisit du latin en anglo-saxon ces fables remises en vieux français d'après cette même version. M. l'abbé De La Rue a donné une notice sur la vie et les écrits de cette femme, dans le 13e. volume de l'Archéologie, publié

mour-

mour-propre de son mari, on peut raisonnablement présumer qu'elle passait ses jours, suivant la mode de ces temps, à faire avec ses femmes des ouvrages à l'aiguille, afin de laisser en même-temps un monument d'une des expéditions les plus glorieuses qui aient été entreprises par un prince de son rang. Cette broderie devait indubitablement être continuée jusqu'au couronnement du duc Guillaume; mais elle est restée imparfaite, peut-être par la mort de la Reine ou par des motifs inconnus.

La forme des armes, l'habillement des soldats, l'appareil militaire, ainsi qu'une infinité d'autres circonstances, décèlent la grande antiquité de cette

par la Société royale des Antiquaires. Voici comment Marie s'exprime :

Por amur le cunte Willame,
Le plus vaillant de nul realme,
Meintenur de cest livre feire.
E del Engleis en romans treire
Œsope apelum cest livre
Qu'il translata e fist escrire ;
Del griu en latin le turna,
Li reis alurez qui mut lama
Le translata puis en Engleis,
E ies l'ai rimee en franceis.

Harl M. S. 978. p. 87.

Le manuscrit complet de la traduction de Marie de France contient 104 fables, dont 31 seulement sont d'Esope.

M. l'abbé De La Rue ayant avancé qu'Alfred n'était pas l'auteur de la traduction dont Marie s'était servie, plusieurs savans Antiquaires français et anglais ont cherché à le réfuter, tant il est difficile de détruire une tradition de sept à huit siècles.

(*Note du Traducteur.*)

broderie ; et comme on ne connaît aucun objet d'antiquité de ce genre à lui comparer, je crois rendre un service signalé en mettant au jour ce morceau si peu connu, resté près de six cents ans dans l'obscurité. Le motif pour lequel cette Tapisserie s'est retrouvée à Bayeux, plutôt qu'à Caen ou à Rouen, peut faire conjecturer avec quelque fondement que la Reine en fit cadeau à Odon, alors évêque de Bayeux. Ce dernier était frère par sa mère du duc Guillaume, et il contribua beaucoup à lui faire obtenir la couronne d'Angleterre ; il fut ensuite comte de Kent et régent de ce même royaume, lorsque Guillaume revint en Normandie. On cite cet évêque comme ayant été très-somptueux dans la décoration de son église ; et comme on suppose que cette tapisserie lui appartenait, parce qu'il n'en est pas fait mention ailleurs, il n'y a pas d'autre époque plus probable pour déterminer son introduction dans la cathédrale de Bayeux. (1)

(1) Plusieurs écrivains ont aussi essayé de réfuter cette dernière assertion, en demandant ce que cette tapisserie était devenue pendant les diverses révolutions éprouvées par la ville de Bayeux ; mais la même question aurait pu se faire également après les troubles révolutionnaires où tant d'objets d'art ont été détruits. (On sait que des conducteurs de charrois militaires s'étaient emparés de cette tapisserie, qu'ils voulaient couper par morceaux, pour couvrir ou emballer des effets d'habillemens destinés aux troupes, et que ce fut à l'adresse d'un commissaire de police de cette ville qu'on en dut la conservation.) De semblables événemens n'ont-ils pas pu se répéter lors des premiers troubles essuyés par cette ville, et le même dévouement ne devait-

La scène historique, représentée dans le premier morceau de cette Tapisserie, peint le moment où le comte Harold est envoyé en ambassade par Edouard-le-Confesseur, auprès de Guillaume, duc de Normandie (1), ainsi que les événemens qui lui arrivèrent dans cette circonstance.

il pas exister parmi les habitans, naturellement intéressés à la conservation d'un monument qui leur rappelait de si grands souvenirs? (*Note du Traducteur.*

(1) Edouard avait eu l'intention de désigner pour son successeur à la couronne d'Angleterre, son cousin Edouard, fils d'Edmond Ironside, qui habitait la Hongrie depuis que Canut avait voulu le faire périr; mais la mort de ce prince peu de temps après son rappel en Angleterre, ranima l'espérance de deux hommes qui aspiraient également á ce trône, Harold, et Guillaume, duc de Normandie. L'un et l'autre ont trouvé des écrivains pour nous transmettre et appuyer leurs prétentions respectives; car tous deux étaient aimés d'Edouard, et la famille d'Harold, ainsi que celle de Guillaume, lui étaient également alliées.

Ainsi, l'on ne doit pas être étonné de la divergence d'opinions qui existe entre les écrivains Normands et Anglais sur le plus grand événement des Annales Normandes.

D'un côté, on trouve qu'Harold fut désigné pour succéder à Edouard, 1°. dans la Chronique Saxonne, 172; 2°. dans Itor Wig, 427; 3°. dans Hoveden, 447; 4°. dans Sim. Dun, 194; 5°. dans Al. Bev., 122, et-c. D'un autre côté, la Chronique de Wike, page 22; Malmesbury, 93; et les écrivains Normands déclarent qu'Edouard donna la couronne à Guillaume. Les Chroniques manuscrites qui affirment ce même fait, sont, 1°. Pierre Ikkam Domit. A. 3, dans lequel on trouve: « Willo duci Normanniæ consanguineo suo sicut ei prius juramento promiserat regnum teste dedit. »

2°. Will. Sheepheved Faust. B. 6, dit: Adoptavit in regnum Wil- » lielmum ducem Normannorum. »

3°. Th. Elmham, Claud. E. 5, ajoute: Willielmum ducem Nor- » manniæ adoptavit Heredem. »

Enfin, Hermannus dit, que c'était la rumeur publique qu'Edouard

Tous nos historiens disent unanimement qu'Harold fut envoyé au duc Guillaume peu de temps avant la mort d'Edouard-le-Confesseur, mais ils diffèrent beaucoup sur le but et la cause de ce voyage. Guillaume de Malmesbury, et après lui Mathieu Paris et Cambden prétendent qu'Harold s'amusant à pêcher sur la côte de Sussex, fut jeté par une tempête sur celle de Picardie.

D'autres disent qu'Harold désirant faire revenir son frère et son neveu, qui étaient en ôtages entre les mains du duc Guillaume, il obtint d'Edouard-le-Confesseur la permission de faire ce voyage; et que s'étant embarqué, il fut jeté par une tempête sur les côtes de Picardie (comme il a été dit ci-dessus). Eadmer, disciple de St. Anselme, auteur presque contemporain de cet événement, rapporte ce fait de la même manière, et il est exactement copié par J. Brompton, Henri Knyghton et Raoul Higden, tous écrivains du XIVe. siècle.

Mais le récit le plus exact paraît être celui d'Ingoulf (1), moine de St.-Valery-en-Caux, abbé de

avait donné l'Angleterre à Guillaume. On peut ajouter à ceci les propres expressions de Guillaume, qui dit dans une de ses chartes : « Devicto Haroldo rege cum suis complicibus qui michi regnum » prudentia Domini destinatum et beneficio concessionis domini et cognati mei gloriosi regis Edwardi concessum, conati sunt auferre. » Faustina. A. 3. Mais les autorités sont si contradictoires, qu'il est difficile de décider la question. (*Note du Traducteur.*)

(1) Lorsque Guillaume visita Edouard, Ingoulf se mit à sa suite et vint avec lui en Normandie; il fut à la fois son secrétaire et son favori. (*Note du Traducteur.*)

Croyland, dans le comté de Lincoln, et secrétaire de Guillaume le Bâtard, dont l'histoire se termine vers l'année 1087. Tous les écrivains contemporains tels que Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux, Guillaume de Jumiége et Orderic Vital s'accordent avec lui.

Suivant ces divers écrivains, ce fut Edouard qui envoya Harold en Normandie annoncer au duc Guillaume qu'il l'avait choisi pour son successeur à la couronne d'Angleterre, ainsi qu'il le lui avait déjà fait pressentir par Robert, archevêque de Cantorbéry (1). Cette assertion paraît se rapporter beaucoup mieux avec la Tapisserie, comme on le verra par l'explication qui suit.

(1) Cette dernière assertion paraît cependant présenter quelque erreur, puisque ce Robert était exilé du royaume en 1052, lors de la réconciliation de Godwin. Suivant la Chronique Saxonne, 168, et Hoveden, 443, Robert vint en Normandie non pas avec une mission publique, mais il s'y sauva avec précipitation pour conserver sa vie. Il en résulterait qu'Edouard aurait adopté Guillaume en 1052, tandis que le fils d'Edmond Ironfide ne serait venu en Angleterre qu'en 1057, d'après l'invitation d'Edouard lui-même, qui le désignait hautement pour son successeur. Guillaume paraît avoir été en Angleterre une année avant le départ de Robert ; et si Edouard avait alors fixé son choix sur lui, il l'en aurait informé lui-même au lieu de le lui faire connaître l'année d'après par un homme expatrié. Le témoignage d'Ingoulf de Croyland est également contraire : il dit positivement, page 65, que tandis que Guillaume était en Angleterre, « de successione autem regni spes adhuc aut mentio nulla » facta inter eos fuit. » Il n'est effectivement pas probable qu'Edouard ait pensé à désigner Guillaume pour son successeur avant la mort de son cousin de Hongrie. (*Note du Traducteur.*)

Il règne, en outre, dans le haut et dans le bas de cette Tapisserie, une brodure de quatre à cinq pouces de hauteur, qui représente diverses figures d'hommes, d'animaux, de fleurs, et même quelques fables d'Esope, qui n'ont aucun rapport avec le sujet historique, et qui ne lui servent que d'ornemens. La majeure partie des figures des inscriptions, particulièrement aux deux extrémités, est maintenant usée ou effacée; cependant la toile conserve encore l'impression ou les points de l'aiguille, qui servent souvent à retrouver la trace des lettres ou des figures (1).

EXPLICATION DE LA TAPISSERIE.

La première figure qui se présente est celle d'un Roi assis sur le trône, ayant une couronne sur sa tête

(1) Cette tapisserie, ou plutôt cette broderie à l'aiguille, en laines de diverses couleurs (fort altérées maintenant), est exécutée sur une toile de lin de deux cent douze pieds de longueur sur dix-huit pouces de hauteur. Elle représente une espèce de drame historique d'une partie de la vie de Guillaume-le-Conquérant, divisé en trois actes et subdivisé en cinquante-cinq scènes séparées les unes des autres par un arbre. Dans l'espace entre ces derniers, une inscription latine, placée au-dessus des figures, en explique les principaux sujets. Le premier acte, composé de quinze scènes, embrasse tout ce qui a rapport à l'ambassade, à la captivité et à la délivrance d'Harold. Le second acte, composé de neuf scènes, fait connaître les différens que le duc Guillaume eut avec la Bretagne, et ses suites; ainsi que le serment qu'il fait prêter à Harold dans la cathédrale de Bayeux, afin de l'enchaîner à son parti. Enfin, le troisième acte forme trente-une scènes, qui représentent la mort d'Edouard, l'usur-

et un sceptre dans la main gauche. Il paraît, d'après la position de sa main droite, donner des ordres à deux de ses courtisans. La forme de son trône est fort simple, et elle ressemble beaucoup à ceux qu'on voit sur les sceaux de nos anciens Rois. Les bras de ce siége sont terminés par des têtes de chiens (1). Au-dessus de cette figure, il y avait une inscription qui est maintenant fort altérée, mais

pation et le couronnement d'Harold, les apprêts et la descente de Guillaume sur les côtes d'Angleterre, ainsi que la bataille d'Hastings. La mort d'Harold termine ce drame.

Cette broderie qui, au premier aspect, offre un ensemble si disparate de figures d'animaux, assez bien dessinés, à côté du grotesque des figures d'hommes et des édifices, n'est cependant pas dépourvue d'une espèce de pureté dans la forme primitive, dont on retrouve le dessin linéaire sous le travail informe des brodeuses. La majeure partie des figures sont généralement assez bien posées; elles expriment parfaitement le motif pour lequel l'artiste a voulu les faire agir; et si l'on considère l'état des arts du XIe. siècle, on sera fort étonné de retrouver une aussi grande pureté dans le dessin primitif poncé sur la toile. En comparant l'exécution de cette broderie avec celle qui se fait de nos jours, on trouvera, sans doute, une très-grande différence. Mais aussi, quelle est l'ouvrière aujourd'hui qui, avec de grosses aiguilles et des laines torses plus grosses et plus rudes que celles avec lesquelles nous fesons la tapisserie, oserait entreprendre l'exécution d'une telle broderie sans altérer la forme des figures? On ne sera donc pas surpris si quelquefois j'ai préféré rendre aux figures la forme première que l'artiste leur avait donnée, plutôt que de copier servilement celle que l'aiguille des brodeuses a dû nécessairement altérer.

(*Note du Traducteur.*)

(1) Les trônes des empereurs d'Allemagne portaient, au contraire, une tête de lion.

les parties qui subsistent encore ne laissent pas douter qu'elle ne portât ces mots :

Rex Edwardus.

Cette figure représente indubitablemeut le roi Edouard-le-Confesseur, donnant l'ordre à Harold de partir aussitôt pour son ambassade auprès de Guillaume, duc de Normandie.

Harold, après avoir reçu les ordres du Roi, part pour son voyage. Il est représenté à cheval, le faucon sur le poing ; sa meute de chiens court devant lui ; sur sa tête on lit l'inscription suivante :

Haroldus dux Anglorum et sui milites equitant ad Bosham.

Le titre de *dux Anglorum* ne lui appartenait pas ; mais il lui était peut-être donné, parce qu'il était un des hommes les plus distingués de l'Angleterre, et proche parent du Roi, dont il avait épousé la sœur : « *Cunctorum suæ dominationis* » *comitum divitiis, et honore, ac potentiâ, maxi-* » *mus*, » dit Guillaume de Jumiége. Ingoulf le nomme « *major domûs regiæ ;* » et ceux que l'inscription de la tapisserie désigne par *sui milites* Eadmer les désigne par *ditiores et honestiores homines sui*, ou quelques-uns de ses principaux vassaux.

Suivant

Suivant l'usage de ces temps, les principaux seigneurs n'avaient alors que deux manières de se vêtir lorsqu'ils voyageaient: ils prenaient ou leurs équipages pour la guerre, ou leurs habits de chasse. Ici Harold partant pour un message de paix : on le voit représenté avec ce dernier costume.

Le faucon sur le poing était un signe de grande noblesse ; on le voit fréquemment sur les sceaux, ainsi que sur les portraits même des femmes de ce temps. Cet oiseau était si sacré, qu'il était défendu, par les anciennes lois, de donner son faucon ou son épée, même pour sa rançon. « *In compositio-* » *nem wirigildi volumus ut ea dentur quæ in lege* » *continentur, excepto accipitre et spatha.* (1) » On infligeait aussi des peines très-sévères à ceux qui dérobaient un faucon.

M. Lancelot cite beaucoup de faits pour prouver combien la noblesse mettait d'intérêt à conserver ces oiseaux ; mais comme ils sont étrangers à cette description, je n'en parlerai que pour faire observer qu'Harold, en raison de sa dignité, est le seul de toute sa suite qui porte le faucon au poing.

D'après l'inscription, il dirige sa marche sur *Bosham*. Cette place était un petit port de la côte

(1) Capitula, sive leges ecclesiasticæ et civiles Caroli Magni et Ludovici pii. *Lib. IV. tit. 21.* In Lindenborgii codice legum antiquarum. *P. 895.*

Voyez aussi la note de la page 106 sur les équipages de guerre ou de chasse de la noblesse.

de Sussex qui lui appartenait, et que son père, le comte Godwin, avait obtenu par fraude de l'archevêque de Cantorbery (suivant l'histoire qui nous en est donnée par Walter Mapes).

Un peu plus loin, on voit une église au-dessus de laquelle est écrit le mot :

Ecclesia.

Devant la porte de celle-ci deux hommes sont à genoux, les bras croisés : ces derniers paraissent représenter Harold invoquant le Ciel pour le succès de son voyage dans le petit monastère, que Bède dit avoir existé à Bosenham. « *Ubi Dicul scotus* » *monachus monasteriolum habuit per modicum, et* » *quinque, aut sex fratres, paupere vitâ domino* » *famulantes.* » Le tableau qui suit représente une foule de gens réunis dans une espèce de palais, où ils boivent dans des coupes et des cornes de bœufs ; on peut conjecturer que ce sont les gens de la suite d'Harold, qui prennent des rafraîchissemens avant de s'embarquer. En avançant on voit Harold, toujours son faucon au poing, marchant vers les vaisseaux, et un homme de sa suite engage les autres à le suivre ; quelques-uns portent ses chiens sous leurs bras, d'autres les avirons, etc. Harold même a ses habits retroussés et paraît faire quelques pas dans la mer avant de pouvoir entrer dans son vaisseau.

Ces bâtimens sont presque plats, avec des bancs pour les rameurs, et il est difficile de discerner la proue d'avec la poupe; cependant ils paraissent avoir un gouvernail, un grand mât, une ancre, etc. Il est facile de voir, par la forme et l'équipage de ces bâtimens, qu'ils n'étaient pas destinés pour la pêche, ce qui confirme que ce voyage d'Harold était fait avec une certaine pompe, et non pas simplement pour une partie de plaisir.

Au-dessus de cette partie de la broderie on lit les mots suivans :

Hìc Harold mare navigavit et velis vento plenis venit in terram Widonis Comitis.

On voit deux de ces vaisseaux voguant à pleine voile, avec un batelet à la suite de l'un d'eux ; les matelots semblent être en grande activité. C'est peut-être le moment où les vaisseaux dérivent et les entraînent malgré eux sur les côtes du comte Guy de Ponthieu. Toutes les figures paraissent frappées de stupeur. Harold, debout dans une chaloupe, s'avance sur le rivage ; il ordonne de jeter l'ancre, et semble parler au peuple qui vient au-devant de lui. On lit au-dessus de sa tête :

Harold.

Il tient à sa main un long bâton, semblable a

ceux qu'on voit sur les sceaux des rois de France ou des autres grands princes, et qui paraît être le *Baculus Aureus*, regardé plutôt comme un signe d'honneur que comme une arme offensive.

On peut remarquer qu'Harold ne paraît plus en habit de cavalier; mais qu'il est revêtu d'une espèce de toge retroussée, semblable aux vêtemens des rois ou des princes de ce temps. Le territoire de *Wido Comes*, sur lequel Harold fut jeté, appartenait à Guy, comte de Ponthieu, fils de Hugues et frère d'Ingelran, qui possédait ce comté avant lui. Ces comtes étaient précédemment Avocats ou protecteurs de l'Abbé de St.-Riquier, et en cette qualité tenaient de l'abbaye Abbeville et Ancre, ainsi que plusieurs autres terres; mais Hugues Capet, pour éviter les fréquentes dévastations causées par les Normands qui s'introduisaient toujours en France par cette côte, qui était sans défense, prit à cette abbaye les villes d'Abbeville et d'Ancre, fortifia la première, et en donna le gouvernement à Hugues, bisaïeul de Guy de Ponthieu, dont on vient de parler.

C'est à cette époque que remonte l'érection du titre de comte et d'un comté dans cette famille, dont Montreuil et non Abbeville continua d'être le chef-lieu, même après la mort de ce même Guy de Ponthieu. Ces comtes prenaient le titre de *Comites Monsterolii et Pontivi.*

Plusieurs historiens, et particulièrement ceux

d'Angleterre, accusaient les habitans du Ponthieu de faire prisonniers tous ceux que la tempête jetait sur leur côte, et de les traiter avec une excessive cruauté, afin de leur arracher une forte rançon; mais les habitans de cette contrée ne peuvent pas être accusés seuls de cette coutume barbare, qui était un droit de ce temps, nommé *Lagan*, en usage sur presque toute la côte. L'humanité et la civilisation ont beaucoup contribué à l'abolir.

Il est encore facile de trouver un autre motif pour lequel le comte Guy fit Harold prisonnier : il fut bientôt informé qu'il était envoyé comme ambassadeur auprès de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Il regardait ce duc comme un dangereux voisin et comme le principal ennemi de sa maison. Son frère Ingelran avait été tué par lui, lorsqu'il était au service d'Henri, roi de France. Guy ne voulut donc point perdre cette occasion pour contrarier Guillaume; et il est fort probable qu'il n'aurait pas relâché Harold, s'il avait eu des forces suffisantes à opposer au duc Guillaume.

La Tapisserie représente le comte de Ponthieu à la tête d'une expédition militaire; il donne des ordres pour arrêter Harold, qui paraît descendre de sa chaloupe; ses vassaux sont à cheval, la lance en arrêt et portant des boucliers. Ces derniers sont décorés d'emblêmes ou de devises; mais elles ne peuvent être considérées comme des écus, puisque l'introduction des armoiries n'eut lieu que plusieurs années après cet événement.

où l'action se passe : ce sont probablement les domestiques du Comte. L'inscription au-dessus de leur tête porte :

Ubi Harold et Wido parabolant (1).

Harold ayant trouvé moyen de faire connaître sa captivité à Guillaume, duc de Normandie, celui-ci envoya sur-le-champ deux ambassadeurs au comte Guy, pour lui demander de rendre son prisonnier. La broderie représente le Comte recevant ces ambassadeurs. Il est debout, son manteau est ouvert sur l'épaule droite et retroussé sur le bras gauche; il tient une hache à la main et affecte un air d'arrogance dans son maintien ; derrière lui est un de ses gardes avec la lance sur l'épaule. Les deux envoyés sont également debout, appuyés sur leurs lances : l'un des deux semble parler au Comte. On lit au-dessus de leur tête cette inscription :

Ubi nuntii Willelmi ducis venerunt ad Widonem.

Un nain, au-dessus de la tête duquel est écrit *Turold* (2), tient leurs chevaux par la bride.

(1) Robert Wace, dans son roman de Rou, p. 379, dit que
« Guy garda Heralt par grant cure,
» Mont en creust mesavanture,
» A Belrem le fit envoyer
» Pour fere le Duc esloignier. »
(*Note du Traducteur.*)

(2) On ignore par quel motif ce Turold a été désigné par son nom particulier. D'après le Domesday-Book, il y avait une famille de

On

Broderie historique de Bayeux attribuée à la Reine Mathilde représentant la Conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.



On ne sait si ce nom appartient à un des ambassadeurs, ou s'il désigne quelque domestique particulier.

Vient ensuite une espèce de palais ou rotonde appartenant probablement au comte Guy, vers lequel se dirigent deux hommes au galop, la pointe de leur lance en avant et le bouclier au bras gauche. Au-dessus d'eux on lit :

Nuntii Willelmi (1). (*Planche* 1re.)

Ceux-ci représentent indubitablement deux autres ambassadeurs que le Duc envoie au Comte, sur son refus de délivrer Harold, pour lui annoncer que s'il ne le rendait pas immédiatement, il se disposait à marcher à son secours avec une armée, et le reprendrait de force. Cette conjecture se lie

Turold, qui paraissait avoir quelques propriétés en Angleterre. On y lit, « que Raoul, fils de Turold, tenait Bolton de l'Archevêque; qu'il avait été taxé à un demi suling; qu'il possédait une carucate et demie de terre arable; une autre dans son domaine avec trois vilains et deux borderers, et en outre, deux acres de prairies et du bois pour la nourriture de seize cochons. La valeur totale de ce domaine était de 40 schillings. » (*Note du Traducteur.*)

(1) Le premier dessin communiqué à l'Académie des belles-lettres, par M. Lancelot, et d'après lequel il lut sa Dissertation du 24 juillet 1724, se terminait à ces deux cavaliers et à l'arbre qui terminait cette scène, ainsi qu'au mot *Hìc*, qui recommence la scène suivante. La suite de cette broderie, qui n'offre cependant dans l'original aucune espèce de séparation, a été découverte et décrite par le père Montfaucon.

avec la relation qui nous a été donnée de cet événement par Eadmer. Le Duc s'avance avec une armée devant la ville d'Eu, dernière place de la Normandie sur la frontière des terres de Ponthieu. Le Comte, tremblant à cette nouvelle, envoie Harold et sa suite à Eu, et remet ses prisonniers au duc Guillaume. Ce fait est ainsi rapporté par Guillaume de Poitiers et Guillaume de Malmesbury, quoique quelques écrivains moins connus disent que Guy renvoya simplement son prisonnier à Guillaume.

Cette scène confirme la relation ci-dessus. On y voit une personne qui fléchit les genoux devant le Duc (1), assis sur son trône devant la porte de son palais, et qui lui remet un message du Comte. Sur sa tête est écrit :

Hic venit nuntius ad Wilgelmum ducem.

Celui-ci est probablement un de ceux que le Duc avait envoyés au comte Guy, qui revient avec la promesse de ce dernier de lui délivrer les prisonniers. Le père Montfaucon, d'après la taille exiguë de ce messager, est porté à croire qu'il pourrait

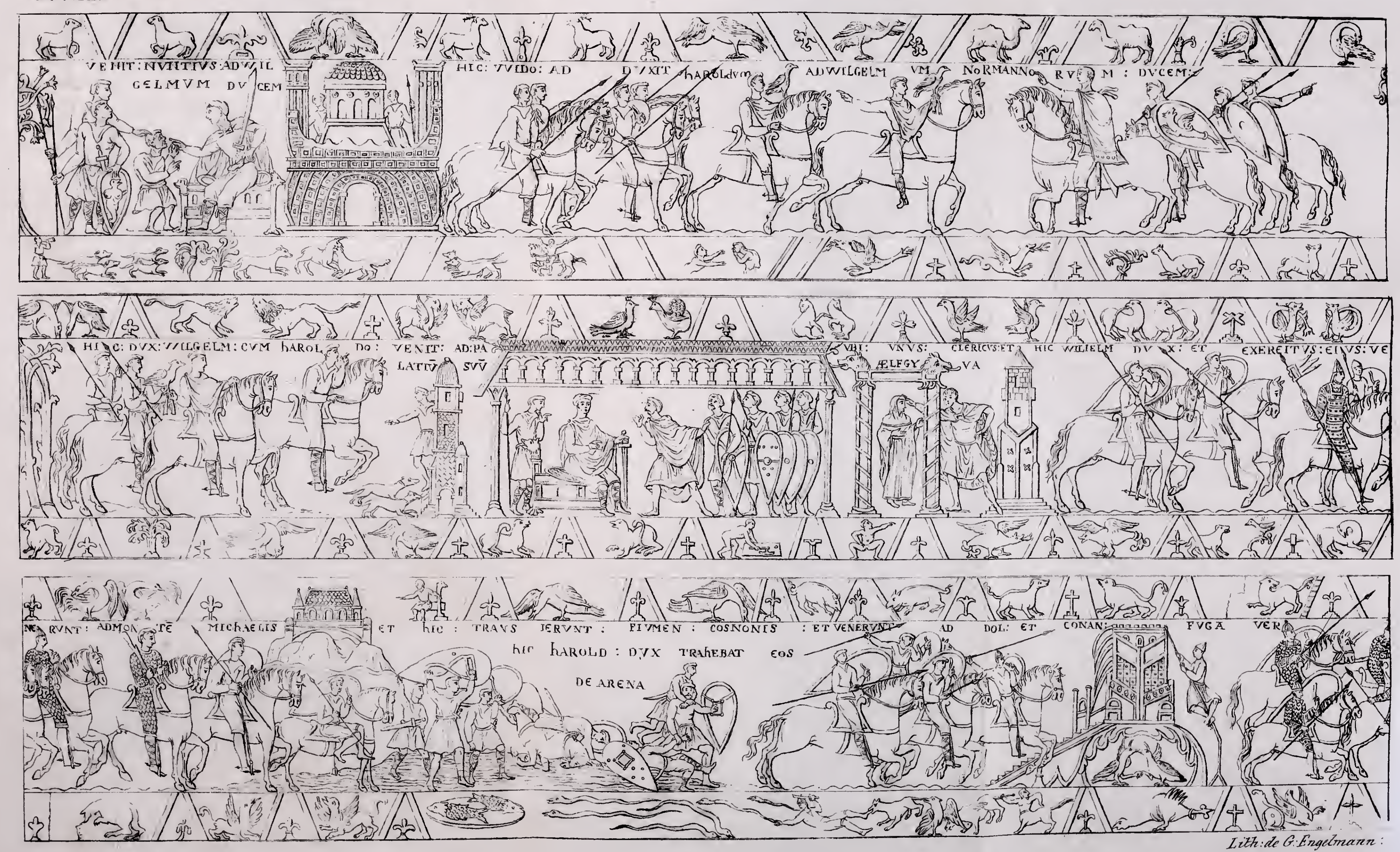
(1) Le roman de Rou exprime ainsi l'action du duc Guillaume :

« Tant promist au Comte et offri,
» Tant manacha et tant blandi,
» Que Guy Heralt au Duc rendi. »

(*Note du Traducteur.*)

Suite de la broderie historique de Bayeux. (1re Partie)

Pl. XXXVI.



Lith: de G. Engelmann.

être le nain Turold, qu'on a déjà vu plus haut; mais Ducarel pense qu'on l'a peint d'une aussi petite taille, dans l'intention seulement de le faire paraître à genoux; et qu'une personne qu'on a vu gardant d'un côté des chevaux, ne peut pas, dans une autre, être employé à porter un message au duc Guillaume (1). On voit deux sentinelles au-dessus de la porte de ce château, dont la figure paraît être totalement idéale.

Immédiatement après ce château, le comte Guy à cheval, le faucon au poing, suivi d'Harold, portant également son faucon, ayant l'un et l'autre un manteau jeté sur les épaules, rencontrent le

(1) En comparant, sur la Tapisserie même, la figure de ce nain aux pieds de Guillaume, avec celle qu'on a vu un peu plus haut désignée sous le nom de Turold, j'ai remarqué une telle identité de caractère, que j'ai été pour ainsi-dire entraîné à suivre l'opinion du père Montfaucon; et malgré la refutation de Ducarel, je pense que ce Turold, qu'on a pris la peine de désigner par son nom propre, ne peut être que le fou du comte de Ponthieu, qui, sans doute, s'était acquis une espèce de réputation dans la province par ses facéties ou ses bons mots. Le Comte, effrayé des menaces du duc Guillaume, n'aura pas trouvé de meilleur ambassadeur pour apaiser sa colère, que de lui envoyer un messager qui pouvait le faire rire. En effet, la familiarité avec laquelle le Duc lui parle et semble même le caresser, la main d'un des gardes posée sur la tête de ce nain ou de ce fou, tout indique dans ce tableau une scène comique, et n'a nul rapport avec l'action d'un ambassadeur suppliant, tel que devait être celui du comte Guy de Ponthieu. Il est aussi probable que ce même Turold ne semblait, dans la précédente scène, garder les chevaux des envoyés de Guillaume que pour essayer de pénétrer leur façon de penser et en rendre compte à son maître Guy de Ponthieu. (*Note du Traducteur.*)

duc Guillaume accompagné de ses courtisans. Le Duc a son manteau retroussé sur l'épaule gauche, et paraît adresser la parole au Comte, qui lui montre les prisonniers qui le suivent. Au-dessus de ceux-ci est écrit :

Hìc Wido adduxit Haroldum ad Wilgelmum Normannorum ducem.

Un arbre termine ce premier acte.

Le Duc, après avoir reçu Harold, le conduisit dans son palais. La Tapisserie garde le silence sur le nom de la ville où était situé ce palais ; mais Guillaume de Poitiers dit que ce fut à Rouen, capitale de son duché. On voit une espèce de tour qui indique ou la porte de la ville ou celle de ce palais. On lit au-dessus des figures du cortége l'inscription suivante :

Hìc dux Wilgelm : cum Harold venit ad palatium suum.

On trouve ensuite une grande salle, dans laquelle le Duc est représenté assis sur son trône, avec un garde derrière lui. Harold est debout et dans l'attitude d'un homme qui parle ; il lui expose probablement le motif de l'ambassade pour laquelle il est envoyé. Derrière lui il y a quatre personnes armées qui font partie de sa suite.

Aucune inscription ne fait connaître le sujet de

cette conférence, dans laquelle Harold donne probablement au Duc l'assurance d'être toujours dans ses intérêts, ainsi qu'on le verra plus bas lui jurer solennellement la même promesse. L'inscription suivante fait croire que Guillaume lui promet en même temps de lui donner en mariage sa fille Adala ou Adeliza, nommée par quelques-uns Agatha.

On voit ensuite une femme debout, entre deux colonnes, qui semblent indiquer la porte d'une chambre; un homme se présente devant elle et lui pose une main sur la tête. Au-dessus on lit:

Ubi unus clericus et Aelfgyva.

Ce tableau particulier peint probablement un clerc de la chambre ou un des officiers envoyé par le duc Guillaume à la Duchesse, pour lui faire part de la promesse qu'il vient de faire à Harold de lui donner sa fille en mariage. Mais il faut avouer que ce nom d'Aelfgyva n'a aucun rapport avec celui que les historiens donnent à la duchesse. Ce même nom a été fort différemment écrit par les historiens de ce temps, ainsi que par leurs successeurs. Ce mot d'Aelfgyva ou Algiva semble plutôt être ici un titre qu'un nom propre, et fait pour désigner une princesse ou toute autre personne de qualité (1).

(1) Un des faits les plus obscurs de cette broderie historique, est sans contredit la présence de la seule emme qui s'y trouve nommée et qui y est seulement désignée par le nom patronimique angló-saxon

Une espèce de tour termine cette scène.

Pendant ce temps, Conan, comte de Bretagne (1), avait armé contre le duc Guillaume et avait entraîné le comte d'Anjou à s'allier avec lui ; ils avaient même choisi le jour où ils entreraient en Normandie avec toutes leurs forces réunies. Le Duc se tint donc sur ses gardes ; mais trop ardent pour les attendre dans

d'Aelfgyva. Cette scène, immédiatement placée après l'entrevue de Guillaume et d'Harold, me ferait croire que Ducarel s'est mépris dans l'explication qu'il donne de ce mot, dont il fait un titre honorifique « servant à désigner une princesse ou toute autre personne de qualité. » Ce nom saxon était porté par la belle Elfgiva, parente d'Edwy, roi d'Angleterre, que ce prince épousa malgré les remontrances du moine Dunstan et d'Odon, archevêque de Cantorbéry, qui la fit mutiler horriblement. Florence, p. 398, nomme la mère de Svein fils de Canute : « *Northamtunensis Alfgivæ filiæ Alfehelmi ducis.* » Et l'Encomium Emmæ, 176, dit qu'Emma, femme d'Ethelred, portait aussi le nom d'Elfgiva. Edouard ayant été forcé d'envoyer au duc Guillaume, en Normandie, les ôtages du rebelle Godwin, parce qu'il lui était difficile de les garder dans le royaume, il est à présumer, malgré le silence des historiens, qu'il y envoya en même-temps la reine Edithe, qu'il avait répudiée parce qu'elle avait participé à la rebellion de son père Godwin, et que sans doute, par une corruption de nom assez commune dans ces temps, on aura écrit Alfgiva au lieu d'Editha.

La réclamation des ôtages envoyés à Guillaume, faite par Harold au nom d'Edouard, et la manière dont on a représenté la figure de ce clerc, qui semble même dire, en imposant ses mains sur la tête de cette femme : « Le Roi vous absout », donneraient quelque poids à cette interprétation, s'il était permis d'interpréter le silence de l'Histoire. (*Note du Traducteur.*)

(1) Guillaume de Poitiers est le seul écrivain qui fasse mention de cette guerre ; mais son récit est loin d'être aussi circonstancié que ce qui se voit sur cette Tapisserie. (*Note du Traducteur.*)

ses domaines, il leva un corps de troupes considérable; et comme il connaissait Harold pour un guerrier brave et valeureux, il fut impatient de l'avoir pour témoin de ses nouveaux exploits. En conséquence, il l'engagea, ainsi que sa suite, à l'accompagner dans cette expédition : ce que celui-ci accepta sans hésiter. On les voit s'avancer vers le Mont-Saint-Michel, ainsi que l'explique l'inscription suivante :

Hìc Willelm. Dux et exercitus ejus venerunt ad Montem-Michaëlis.

Le Mont-Saint-Michel est figuré par un château sur une petite monticule. Le Duc et son armée paraissent à cheval, revêtus de diverses espèces de cuirasses formées les unes de lames ou d'écailles d'acier, nommées *Squamata vestis*; d'autres d'anneaux réunis en chaînons, nommées *Hamata vestis*, ou cotte de maille (1).

Arrivés au Mont-Saint-Michel, ils sont forcés de passer la rivière de Cosnon ou Coënon, qui, par l'effet des marées, se remplit de sables mouvans, dont il est difficile de se tirer sans danger; il y périt beaucoup de passagers lorsque la marée remonte avant qu'ils en soient sortis. La broderie représente

(1) M. Lambert, à Bayeux, possède une hamata vestis, assez bien conservée : elle a été trouvée dans les environs de cette ville.
(*Note du Traducteur.*)

les cavaliers qui passent la rivière et tombent sur leurs genoux ; leurs armes flottent sur l'eau ; d'autres sont engagés dans les sables , et Harold semble employer toute sa force pour les en retirer. Une inscription supérieure fait connaître le passage de l'armée. Celle qui est au-dessous désigne l'action d'Harold :

Et hìc transierunt flumen Cosnonis. Au-dessous :
Hìc Haroldus dux trahebat eos de arenâ.

Cette difficulté surmontée , l'armée continue sa marche sur Dol :

Et venerunt ad Dol.

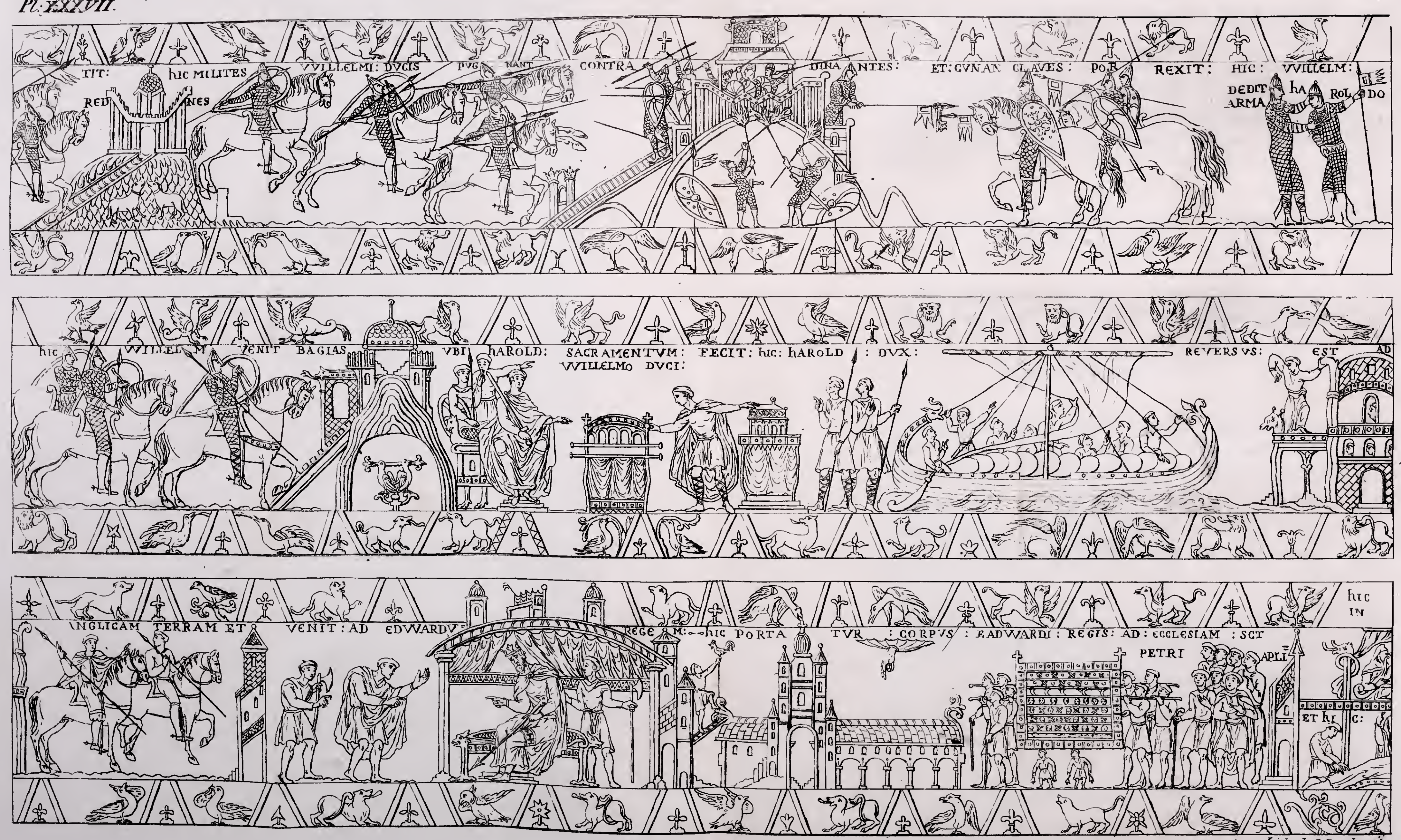
Cette ville est représentée par une tour. La propriété de cette ville appartenait à un nommé Rual, qui était en même temps en guerre avec Conan , et assiégé par lui ; mais à la nouvelle de l'arrivée de Guillaume , Conan lève le siége de cette ville et se retire à Rennes , représenté par un petit château (1).

(1) Ducarel ajoute que Rual vint remercier le duc Guillaume de sa délivrance , mais qu'il lui fit observer en même-temps que si son armée continuait à exercer les mêmes ravages , ce serait la même chose pour lui d'être ruiné par les Normands ou par les Bretons. Guillaume donna aussitôt des ordres pour qu'il ne soit fait aucun dégât sur ses terres. (*Note du Traducteur.*)

On

Suite de la broderie historique de Bayeux. (2me Partie)

Pl: XXXVII.



Lith: de G. Engelmann.

On voit un homme qui descend des murs de la ville de Dol, au moyen d'une corde; c'est sans doute un messager de Rual à Guillaume, pour lui annoncer le départ de Conan, qu'on voit fuir au galop du côté de Rennes. L'inscription dit:

Et Conan fugā vertit Rednes (1). (2e. partie, Planche 37.)

La scène suivante est une des plus remarquables de toute cette ancienne broderie; elle représente un fait passé sous silence par tous les historiens Anglais et Normands. Cependant, on ne peut douter de la réalité de ce fait en voyant le dessin, ainsi que l'inscription suivante:

Hìc milites Willelmi ducis pugnant contra Dinantes et Cunan claves porrexit.

Cette partie de la Tapisserie représente la ville de Dinan, assiégée par les troupes de Guillaume, qui mettent le feu aux palissades avec des torches. Les assiégés paraissent défendre vivement leurs murailles; d'un autre côté, on voit un homme armé de toutes pièces (sans doute Conan), présentant les clefs de la ville au bout de la lance de sa bannière, et un autre homme à cheval, également cuirassé (probablement Guillaume), qui reçoit ces

(1) Ce dernier mot est omis dans les planches de l'Académie. (*Note du Traducteur.*)

mêmes clefs au bout de sa lance décorée d'une petite bannière. Quoique ce soit la première fois qu'on trouve représentée sur la toile cette manière de rendre les clefs d'une ville, on est cependant porté à croire que cet usage existait dès ce même temps, car Boëce et Buchanan rapportent, que Malcolm, roi d'Ecosse, après avoir réduit à l'extrémité le château d'Alnwick, en Northumberland, les assiégés furent forcés de capituler, et demandèrent seulement que le Roi voulût bien recevoir lui-même les clefs de la ville; celles-ci furent mises au bout d'une lance par un soldat placé sur les murs de la ville, qui en dirigea la pointe vers le Roi, au moment où il s'avançait pour les recevoir (1).

L'inscription et la Tapisserie ne nous donnant pas plus de développemens sur ce fait, et les historiens gardant à cet égard un silence absolu, on ignore quels furent et la conclusion et le résultat de cette guerre.

Le père Montfaucon nous offre ses conjectures sur cet événement. « Conan, dit-il, qui, à l'arrivée du duc » Guillaume devant Dol, s'était retiré à Rennes, » voyant que ce prince se disposait au contraire à as- » siéger Dinan, place d'une grande importance pour » lui, s'y rendit immédiatement dans l'intention de » faire sa paix avec un ennemi aussi dangereux. Après

(1) Guillaume de Malmesbury, p. 103.

» que la garnison eut fait quelque résistance, il entra » en arrangement avec le duc Guillaume, qui, de son » côté, avait lui-même à poursuivre une affaire » d'une bien plus grande importance; il consentit » donc, à des conditions plus avantageuses qu'il ne » pouvait l'espérer, savoir : que Conan mettrait bas » les armes, qu'il lui rendrait hommage pour le Duché » de Bretagne, et qu'il lui présenterait les clefs de » la ville de Dinan. » Guillaume de Poitiers dit seulement que le duc Guillaume mit en fuite Conan et ses alliés, mais il n'indique pas quelle fut la fin de cette guerre. Le dessin de la Tapisserie, en nous représentant la remise des clefs de la ville au duc Guillaume, ne laisse aucun doute que cette remise n'ait été suivie d'un accord fait entre eux. Il semble cependant probable que la remise des clefs ne fut qu'un acte de soumission que le Duc exigea pour sa satisfaction personnelle, et que la ville resta toujours à Conan, puisque dans la Tapisserie on ne voit pas un seul Breton sortir de la ville, ni un seul Normand y entrer, ce qu'on n'eût pas oublié de dessiner, si on avait eu le projet de représenter la reddition de la ville. Telle est la manière dont le père Montfaucon pense que cette partie de la Tapisserie doit être expliquée.

La guerre terminée avec le Bretagne (1), Guil-

(1) Orderic Vital, lib. 3. p. 492, et le Roman de Rou, placent cette cérémonie à Avranches (Aurences), avant la guerre de Bretagne. (*Note du Traducteur.*)

laume qui avait eu des preuves de la valeur et du courage d'Harold, essaie de le gagner entièrement et de l'attacher à son parti ; à cet effet, il l'arme lui-même chevalier, comme pour lui donner une marque de sa faveur particulière. L'inscription porte :

Hìc Willelmus dedit arma Haroldo.

La broderie représente Guillaume (1) plaçant un casque sur la tête d'Harold ; celui-ci est debout devant lui, armé de toutes pièces, revêtu d'une cuirasse couverte d'écailles et tenant une bannière de la main gauche. Le casque paraît être de fer et laisser à découvert toute la figure, excepté une partie avancée destinée à couvrir le nez, à laquelle on a donné le nom de cache-nez ou nasal. On retrouve cette forme de casque dans plusieurs autres figures de la broderie.

Après cette cérémonie, Guillaume et Harold vont ensemble à Bayeux.

Hìc Willelmus venit Bagias, ubi Haroldus sacramentum fecit Willelmo Duci.

Les historiens ne s'accordaient pas jusqu'ici sur le lieu où s'était fait le serment d'Harold à Guillaume (2) ;

(1) Guillaume, armé de pied en cap, étend une main vers la joue droite et met l'autre sur la poitrine d'Harold, qui est un peu incliné et fléchit le genou devant lui. (*Note du Traducteur.*)

(2) Guillaume de Poitiers et Orderic Vital placent ce serment avant la guerre de Bretagne. Voyez à ce sujet Ingulf, Paris, Eadmer, Malmesbury et autres. (*Note du Traducteur.*)

mais cette inscription lève toutes les incertitudes à cet égard, et coïncide parfaitement avec un passage du Roman de Rou, vieux poëme français qui s'exprime ainsi :

A Baiex ceu souloient dire,
Fist assembler un grant concile,
Tous les corz sainz fist demander
Et en un lieu tous assembler.

Odon, frère de Guillaume par sa mère, alors évêque de Bayeux, mit sans doute tous ses soins à recevoir avec solennité un serment d'une si grande importance, puisque la possession future d'un royaume semblait en dépendre. On voit en effet Harold placé entre deux grandes châsses ou reliquaires, posant la main droite sur l'un et la gauche sur l'autre, et prononçant selon toute apparence en même temps le serment par lequel il reconnaît, au nom d'Edouard, Guillaume pour son successeur au trône d'Angleterre, et jure en même temps pour lui-même de lui être fidèle.

Plusieurs écrivains ajoutent que le duc Guillaume avait fait cacher les reliques dans un tube ou sous une table, de manière qu'Harold ne les vit qu'après avoir prononcé son serment, et que celui-ci trembla beaucoup, lorsqu'il s'aperçut qu'il était trop tard pour reculer, bien qu'il reconnût avoir juré sur l'évangile (1). Cette dernière supposition

(1) Ces deux guerriers se persuadaient, sans doute, que l'obligation de ce serment devait suivre les règles d'une progression arithmétique. (*Note du Traducteur.*)

n'est nullement indiquée dans le dessin de la Tapisserie.

Guillaume, présent à cette cérémonie, est assis sur un trône, revêtu du manteau ducal, tenant une épée nue de la main droite et avançant la gauche vers Harold revêtu lui-même d'une tunique qui descend jusqu'aux genoux, recouverte d'un manteau attaché comme on l'a dit ci-dessus et tombant au-dessous de la tunique.

Il était d'autant plus important pour Guillaume d'attacher Harold à son parti, que celui-ci était, après le roi d'Angleterre, l'homme le plus puissant de ce royaume. Aussi le combla-t-il de présens avant son départ, et il lui accorda la liberté de son frère (suivant Guillaume de Poitiers), et (d'après d'autres écrivains) celle de son neveu, qu'il gardait en ôtage; mais toutes ces faveurs ne servirent à rien. Harold, malgré ses sermens et les grâces dont il avait été comblé, ne put résister à l'attrait d'une couronne, ainsi qu'on le voit dans la suite de cette peinture. Le départ d'Harold pour l'Angleterre est exprimé par la Tapisserie et par l'inscription suivante :

Hic Haroldus reversus est ad anglicam terram.

On le voit représenté arrivant sur un vaisseau, et abordant à une petite ville dont le nom n'est pas indiqué. Cette action termine le second acte, com-

posé de neuf scènes. L'inscription indique qu'il se rend auprès d'Edouard :

Et venit ad Edwardum regem.

On voit Harold à cheval, arrivant au palais du Roi ; il se présente à Edouard, devant lequel il s'incline, et auquel il rend sans doute compte du voyage qu'il vient de faire par ses ordres.

Edouard est représenté assis sur un trône, la couronne sur la tête avec un garde derrière lui, qui tient une hache à la main (1). La contenance du Roi semble annoncer un état d'affaissement et d'affaiblissement complet.

Immédiatement après cette scène, et par une transposition subite de faits, ou par quelqu'autre motif qu'il n'est pas facile de déterminer, la Tapisserie représente l'enterrement d'Edouard avant d'avoir indiqué sa maladie ou sa mort. Mais il vaut mieux en donner l'explication suivant l'ordre naturel : il faut donc se reporter au dessin qui représente Edouard sur son lit de mort, et à l'inscription qui s'exprime ainsi :

Eadwardus rex in lecto alloquitur fideles.

Eadwardus est ici pour *Edwardus* : cette variation dans la manière d'écrire les noms propres était très-fréquente dans ces temps.

(1) Derrière Harold on voit aussi un homme avec une hache à la main ; c'est probablement un des gardes chargé de l'introduire auprès du monarque.

Quelques écrivains Anglais, et particulièrement Roger de Hoveden, rapportent qu'Edouard, avant de mourir, déclara Harold son successeur. D'autres au contraire assurent qu'il confirma sa première disposition en faveur de Guillaume, Duc de Normandie. Mais il ne fut pas difficile à Harold de s'assurer le trône : il était assez puissant à la cour pour répandre et accréditer le bruit qu'Edouard s'était déclaré en sa faveur. Son parti propagea cette nouvelle, qui lui facilita les moyens de se faire couronner sur le champ roi d'Angleterre.

Edouard est ensuite représenté sur son lit de mort; plusieurs personnes paraissent pleurer sur son corps. On voit à ses pieds un prêtre qui lui donne la bénédiction. L'inscription qui est au-dessous de la précédente, et immédiatement au-dessus du corps du Roi, s'exprime ainsi :

Et hìc defunctus est.

Edouard mourut la veille de l'Epiphanie de l'année 1066. Son corps fut porté à Westminster et y fut enterré de suite, afin que son successeur pût être couronné le même jour, parce qu'il n'était pas d'usage de procéder au couronnement et à l'onction d'un nouveau prince avant que son prédécesseur fût enterré, ni même un dimanche ou un jour de grande fête.

Huit personnes portent le cercueil qui paraît fort

Suite de la broderie historique de Bayeux. *(3.ème partie)*

Pl. XXXVIII.

EADVVARDVS: REX
LECTO: ALLOQVIT: FIDELES
DEFVNCTVS EST
HIC DEDERVNT: HAROLDO: CORONA REGIS
HIC RESIDET: HAROLD REX ANGLORVM
STIGANT ARCHIEPS
ISTI MIRANT STELLA
HAROLD
HIC: NAVIS

ANGLICA: VENIT: IN TERRAM WILLELMI DVCIS
HIC WILLELM DVX IVSSIT NAVES: EDIFICARE

HIC TRAHVNT NAVES: AD MARE:
ISTI PORTANT : ARMAS AD NAVES: ET HIC TRAHVNT: CARRVM CVM VINO: ET ARMIS:
+ HIC: WILLELM: DVX IN

Lith. de G. Engelmann.

fort riche et chargé d'ornemens. On voit par-dessous deux enfans avec une clochette à chaque main, comme les crieurs publics en Angleterre, ou comme ceux qui marchent en tête des processions en Normandie. Une foule de peuple suit le cerçueil jusqu'à la porte de l'église; au-dessus de cette dernière on a peint une main sortant d'un nuage qui semble bénir le corps du roi Edouard. L'inscription s'exprime ainsi :

Hìc portatur corpus Eadwardi regis ad ecclesiam Sancti Petri apostoli. (3e. Partie, Planche 37.)

Après la mort d'Edouard, Harold ne manqua pas de mettre en mouvement tous ceux de son parti. Trois princes étaient sur les rangs pour se disputer la couronne d'Angleterre, et chacun d'eux avait ses partisans : Edgar Atheling, jeune prince de la famille d'Edouard, Harold, et Guillaume, duc de Normandie. Mais le parti d'Harold était le plus puissant des trois, et aussitôt après la mort d'Edouard, il lui offrit la couronne (1). Harold est debout, tenant

(1) Mathieu de Westminster, p. 433, dit qu'Harold, ayant extorqué la parole des grands, obtint facilement la couronne. Malmesbury, p. 93, donne à entendre que ce fut par la violence. Rudbonne, p. 24, s'exprime de même, et Orderic dit, p. 492, qu'il fut consacré « sine consensu aliorum præsulum et comitum procerumque. » D'un autre côté, Florence, Hoveden, Simon de Durham et les chroniques saxonnes, prétendent que la plus grande partie, sinon la totalité de la noblesse, fit tomber son choix sur lui. En effet, la Tapisserie, qui

une hache dans la main gauche, et ses partisans lui présentent une couronne. L'inscription porte:

Hic dederunt Haroldo coronam regis.

On voit, d'après cette inscription, qu'Harold a été reconnu et déclaré Roi. Le tableau suivant le représente assis sur son trône, tenant un sceptre de la main droite, et de la gauche un globe surmonté d'une croix. A la droite du trône sont deux de ses officiers, dont l'un tient une épée nue à la main, et à la gauche Stigand, archevêque de Cantorbery, qui vient de le couronner, quoiqu'il eût été interdit par le pape. L'inscription porte ces mots:

Hic residet Haroldus Rex Anglorum.

Et au-dessus de la tête de l'archevêque:

Stigant archiepiscopus.

Il est revêtu de ses habits pontificaux, tels qu'il les portait au couronnement d'Harold.

Plusieurs écrivains anglais disent qu'Harold fut couronné par Aldred, archevêque d'York. Mais on

certainement rapporte cette histoire suivant l'esprit des Normands et dans l'intérêt de la gloire du Duc, ne laisse pas entrevoir que ce couronnement ait été fait avec violence, mais seulement avec adresse: elle représente deux hommes offrant une couronne à Harold, qui a la tête découverte. (*Note du Traducteur.*)

peut s'en rapporter à cette Tapisserie et à l'inscription qui est également confirmée par Guillaume de Poitiers, l'historien le plus exact de la vie et des actions du duc Guillaume.

On voit, auprès du palais, plusieurs anglais qui paraissent reconnaître Harold pour leur souverain, et dans une autre pièce contiguë, d'autres personnes semblent observer une étoile ou une comète dont on a figuré le prolongement de la queue. Cette comète, suivant l'opinion du temps, fut regardée comme un signe précurseur de la grande révolution qui éclata peu de temps après en Angleterre. Plusieurs écrivains en font mention, et nous ont laissé les deux vers suivans, qui ont été faits à cette occasion (1) :

Anno milleno sexageno quoque seno
Anglorum metæ flammas sensêre cometæ.

L'inscription qui est auprès de la comète s'exprime ainsi :

(1) Telle est l'opinion d'Hoveden, de Florence et de Malmesbury. Guillaume de Jumiéges et les chroniques manuscrites anglo-saxonnes font aussi mention de cette comète. Voyez les Mss. Tiberins B. 1er., et B. 4.

Au commencement de la guerre, après la paix d'Amiens, lorsqu'il était question à Paris d'un projet de descente en Angleterre, Bonaparte fit venir cette Tapisserie pour l'examiner. Une comète ayant paru à cette époque, on prétend qu'il observa avec beaucoup d'anxiété celle qui se trouve représentée sur la Tapisserie. Shaaron Turner, vol. 2, page 548, History of the Anglo-Saxons.

(*Note du Traducteur.*)

Isti mirantur stellam.

Harold est ensuite représenté assis sur un trône, recevant un messager qui, par son attitude et l'expression de la figure du Roi, paraît lui annoncer une nouvelle importante. M. Lancelot suppose que ce messager l'informe de la descente et de l'invasion que les Norwégiens firent à cette époque en Angleterre. (Les barques, qui sont brodées dans la bordure au-dessous de cette scène, sembleraient confirmer cette supposition.) L'inscription ne porte que le mot :

Harold.

La nouvelle du couronnement d'Harold parvient à Guillaume, duc de Normandie. Un bâtiment, expédié sans doute par les partisans de celui-ci, vient l'informer de tout ce qui s'est passé en Angleterre depuis la mort d'Edouard, et des moyens employés par Harold pour se faire déclarer et couronner roi. L'inscription dit seulement :

Hic navis Angliæ venit in terram Willelmi ducis.

Cette inscription n'explique pas le motif qui conduit ce vaisseau sur les terres de Guillaume ; mais il semble qu'on ne peut donner aucune autre explication à ce message.

Guillaume voit enfin que tous les efforts qu'il a faits pour gagner l'ambitieux Harold ont été infructueux, et que celui-ci, ayant trouvé l'occasion de se faire déclarer roi, ne s'est fait aucun scrupule de violer ses promesses et ses sermens. Le Duc n'étant pas d'humeur à le laisser jouir tranquillement de son usurpation, envoie des ambassadeurs au pape Alexandre II pour faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre, et lui faire part du dessein qu'il a de porter la guerre dans cette île. Le Pape se déclare pour lui, et lui envoie même une bannière qu'il porta avec lui dans cette expédition.

Tostic, frère aîné d'Harold, malgré les droits du sang, fut son plus cruel ennemi; et suivant Orderic Vital, il fut le premier à conseiller au duc Guillaume de passer en Angleterre avec une armée, et de déclarer la guerre à Harold (1). L'entreprise pa-

(1) Tostic, homme d'une grande valeur et d'une activité extrême, trouva dans le caractère ambitieux de Guillaume un appui pour ses séductions. Il chercha aussi, mais en vain à exciter le roi de Danemark contre la fortune de son frère; il obtint plus de succès sur l'esprit d'Harald Hardrada, roi de Norwège, qui consentit à se mettre l'été suivant à la tête de ses Norwégiens pour envahir l'Angleterre. Tostic, après avoir, suivant Snovre, levé quelques impôts en Flandre, réunit tous les Anglais qui voulurent se joindre à lui, se porta sur les côtes d'Angleterre avec soixante vaisseaux, prit Sandwick, et leva des contributions dans l'île de Wight. Harold s'empressa de réunir une flotte et une armée nombreuse, jugeant bien que les troupes de son frère n'étaient que l'avant-garde de l'armée de Guillaume. Les comtes de Murcie et de Northumberland s'étant joints à l'armée d'Harold, ne laissèrent pas à Tostic le temps de rassembler ses forces; et après l'avoir successivement chassé de tous

raissait extrêmement difficile à mettre à exécution. Le Duc assembla son conseil, afin d'avoir son avis sur cet objet. Les officiers les plus expérimentés prétendirent que la Normandie ne pourrait jamais fournir ni assez de troupes, ni assez d'argent, pour subvenir à une semblable expédition (1); mais cette décision ne découragea pas Guillaume. Il invita ses alliés à venir participer à la conquête d'un royaume qui lui appartenait de droit, et bientôt après, il vit venir à lui une multitude d'hommes d'armes, soit de la Flandre, soit des autres provinces de la France (2), qui lui offrirent de marcher contre Harold. Le nombre en fut si considérable, que, les réunissant à ses troupes normandes, il put former une des plus fortes armées qui jusqu'alors se fussent réunies. Les auteurs n'en déterminent pas le nombre. Orderic Vital dit qu'elle était composée de 50,000 combattans, sans y comprendre les pionniers. Guillaume de Poitiers porte au même nombre les troupes à la solde du Duc, mais il ne

les points dont il s'était emparé, ils le forcèrent de se rembarquer avec douze vaisseaux. Tostic se rendit en Ecosse auprès de Malcolm, qui lui donna un asile jusqu'à l'arrivée de ses alliés.

(*Note du Traducteur.*)

(1) Guillaume de Poitiers, p. 197, et Orderic Vital, p. 493.

(*Note du Traducteur.*)

(2) « Ingentem quoque exercitum ex Normannis et Flandrensibus ac Francis et Britonibus aggregavit, » suivant Guillaume de Jumiéges, p. 286. — Orderic Vital, p. 494, dit : « Galli namque et Britones, Pictavini et Burgondiones aliique populi Cisalpini ad bellum » transmarinum convolârunt ».

(*Note du Traducteur.*)

donne aucune autre explication. On eut besoin d'une flotte considérable pour transporter une telle armée, avec la quantité de chevaux et de provisions qu'elle nécessitait. Le Duc pourvut à tout avec la plus grande activité. La Tapisserie le représente assis sur son trône, donnant des ordres pour que tout le monde se mette à l'ouvrage. Ceux qui sont auprès de lui, et qui font sans doute partie du conseil, sont dans une grande agitation. L'inscription qui est au-dessus, quoiqu'en partie usée, laisse cependant lire les mots suivans :

Hic Willelmus Dux jussit naves ædificare. (1)

Le peuple paraît exécuter immédiatement ses ordres ; les uns abattent des arbres, les autres les ré-

(1) Tous les écrivains anglais diffèrent sur le nombre des vaisseaux que Guillaume fit construire. Guillaume de Poitiers, p. 197, et Guillaume de Jumiéges en portent le nombre à 3,000.

A la fin du manuscrit anonime de Taylor, p. 209, on trouve le catalogue des vaisseaux qui furent fournis pour l'expédition de Guillaume, savoir :

Willelmo Dapifero filio Osberni : sexaginta naves.

Hugone posteà comite de Cestria : totidem.

Hugone de Muntfort : quinquaginta naves et sexaginta milites.

Romo Eleemosynario Fescani, posteà episcopo Lunosiensi : unam navem cum vigenti militibus.

Nicholao abbate de sancto Audoeno : quindecim naves cum centum militibus.

Roberto comite Angi : sexaginta naves.

Fulcone Dauno : quadraginta naves.

Geroldo Dapifero : totidem.

duisent en planches : d'autres construisent des vaisseaux avec ces mêmes matériaux ; tous paraissent mettre la plus grande activité dans leurs travaux (1). Aussitôt que les vaisseaux sont construits, on voit une multitude d'ouvriers qui semblent les traîner à la mer avec des cordes. L'inscription dit :

Hic trahunt naves ad mare.

On voit, par cette même inscription et par la broderie même, qu'on ne connaissait pas encore l'art

Willelmo comite d'Eurous : octoginta naves.
Rogero de Mungomeri : sexaginta naves.
Rogero de Boumont : sexaginta naves.
Odone Episcopo de Baïos : centum naves.
Roberto Morokmer : centum et vigenti.
Waltero Giffardo : triginta cum centum militibus.
Extra has naves quæ computatæ sunt, M. efficiunt, habuit Dux à quibusdam suis hominibus, secundum possibilitatem uniuscujusque, multas alias naves. (*Note du Traducteur.*)

(1) Le Roman de Rou décrit ainsi cette action :

« Fevres et charpentiers manda ;
Dont veissiez a granz effors
Par Normandie a tous les pors
Merreins a traire et fust porter,
Chevilles faire et bois doller,
Nefs et esquiex appareiller,
Velles estendre et mats drecier,
A grant entente et a grant ost
Tout un esté et un aost
Misrent au navire atorner. »

Orderic Vital dit que plusieurs vaisseaux et leurs agrès furent faits en Normandie, et que le clergé et les laïques contribuèrent à ce travail, en fournissant leur vin et leur argent.

(*Note du Traducteur.*)

de

de lancer un bâtiment à la mer. Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumiéges disent que cette flotte était composée de trois mille vaisseaux ; et l'auteur du Roman de Rou, cité par M. Lancelot, dit avoir appris de son père, qui faisait partie de cette expédition, que 696 bâtimens furent employés à transporter seulement les armes et les approvisionnemens de l'armée, ce qui paraît confirmer le nombre prodigieux de vaisseaux dont nous avons donné la liste ci-dessus (1).

La Tapisserie représente le peuple occupé à transporter à bord des bâtimens des provisions de toute espèce ; plusieurs semblent porter des faisceaux d'armes couvertes d'écailles de fer, et semblables à celles qui étaient alors en usage ; d'autres portent

(1) L'auteur du Roman de Rou dit qu'il a trouvé dans un écrit ce nombre porté à 3,000 ; mais qu'il a entendu dire à son père qu'il n'y en avait que 696.

« Mez ce j'oi dire a mon père,
» Bien m'en souvient, mes varlet ere,
» Quer sept cent nés, quatre moins furent,
» Quand de Saint-Valeri s'esmurent,
» Que nés, que bateaux, que esquiez
» A porter armes et herneiz.
» Ai je en escrit trové,
» Ne sai dire s'est vérité,
» Que il i out trois mile nés
» Qui porterent veiles et trés. »

La Chronique de Normandie dit que « Seme escriptures temoignent neuf cens et sept grandes nefs a granz tresf et voiles, saus li menu vaisselin. » Cette expression de *menu vaisselin* pourrait faire croire que le nombre total de vaisseaux était effectivement plus considérable. (*Note du Traducteur.*)

des épées, des lances, des haches ou des tonneaux. Un objet digne d'être remarqué, est une espèce de chariot chargé de vin dont la partie supérieure est surmontée d'un ratelier de lances et de casques normands. L'inscription porte :

Isti portant arma ad naves et hìc trahunt carrum cum vino et armis.

Il paraît extraordinaire qu'un duc de Normandie ait eu les moyens de subvenir à la dépense qu'exigeait la construction et l'équipement d'une des flottes les plus considérables dont l'histoire fasse mention. On distingue sur la poupe de quelques-uns de ces vaisseaux, des boucliers de la forme de ceux qui ornaient les vaisseaux qui portèrent Harold dans le comté de Ponthieu. Cette flotte fut retenue plus d'un mois par les vents contraires dans la rivière de Dives et le port de Saint-Valery, et elle passa un temps encore plus considérable à attendre un vent favorable.

La broderie représente ensuite plusieurs personnages à cheval, l'un desquels, qui paraît être le Duc, se distingue par la bannière qu'il porte à la main. On voit ensuite la flotte rangée dans le port et chargée d'hommes et de chevaux. Le vaisseau monté par le Duc est probablement celui sur le mât duquel il y a une bannière avec une croix. M. Lancelot pense que cette bannière devait être celle que lui avait envoyé le pape Alexandre II.

Suite de la broderie historique de Bayeux. (4ème Partie.)

Pl. XXXIX



Lith. de Œ. Engelmann

Ce vaisseau paraît effectivement être un des plus grands de la flotte, et c'est probablement le Duc qui y est représenté près de la poupe, dans l'attitude d'un homme qui donne des ordres. Ce vaisseau se distingue également des autres par la figure dont la proue est décorée; d'une main elle tient une bannière, et de l'autre elle paraît sonner de la trompette (1).

L'inscription indique que l'expédition est en pleine mer.

Hic Willelmus dux in magno navigio mare transivit et venit ad Pevensæ. (4e. Partie, Planche 39.)

Navigio est sans doute mis ici pour désigner une flotte entière. Tous les écrivains s'accordent avec l'inscription de la broderie, pour placer le

(1) Guillaume, après avoir terminé ses armemens dans le mois d'août, s'arrêta à l'embouchure de la Dive, où les vents contraires le retinrent fort long-temps, et contribuèrent beaucoup au succès de son expédition; car dans cet intervalle, la flotte d'Harold fut obligée d'abandonner ses positions, et ce prince dégarnit les côtes du midi pour s'opposer à l'invasion des Norwégiens. A la fin, le temps s'étant montré favorable aux désirs de Guillaume, sa flotte partit de Dives pour le Havre de Saint-Valery, où il ordonna que le corps du Saint qui donnait son nom au pays, serait porté en procession pour obtenir une heureuse navigation. Pour prévenir la confusion qui pouvait arriver pendant la nuit dans une flotte aussi considérable, il enjoignit à tous les vaisseaux de venir le soir jeter l'ancre autour du sien, et de ne remettre à la voile que lorsqu'un fanal placé à l'extrémité de son mât aurait donné le signal. Un bruit général de trompettes devait annoncer le moment du départ. (*Note du Traducteur.*)

débarquement à Pevensey, dans le comté de Sussex. (1)

Guillaume, en sortant de son vaisseau, glissa, dit-on, et se laissa tomber ; ce qui fut regardé par ceux qui l'accompagnaient comme un heureux présage et une prise de possession de la terre qu'il venait conquérir. Toute l'armée débarqua dans ce même lieu ; mais la broderie n'indique que le débarquement de la cavalerie. L'inscription porte :

Hìc exeunt caballi de navibus.

Une si vaste entreprise était loin d'effrayer le courage de Guillaume, mais la majeure partie des Normands qui l'accompagnaient, considérant la valeur et le courage d'Harold, le grand nombre de ses troupes, ainsi que les trésors dont il pouvait disposer, n'étaient point tranquilles sur les suites de cette guerre, et ne dissimulaient même pas leurs craintes à cet égard. Le Duc, s'apercevant de cette fâcheuse disposition des esprits, les ranima plus encore par son exemple que par ses discours. Aussitôt qu'il fut débarqué, il alla reconnaître le pays, accompagné seulement de vingt-quatre personnes.

Le Duc pensa en même temps qu'un grand festin

(1) Ce débarquement eut lieu le 28 septembre, et il fut d'autant moins inquiété, qu'Harold n'avait laissé aucunes troupes pour défendre ce point. (*Note du Traducteur.*)

avec abondance de vin serait un moyen de diminuer l'espèce de terreur qui s'était emparée de l'esprit des troupes. Divers historiens parlent en effet d'un grand repas, mais quelques-uns le placent avant l'embarquement. Le Duc détache plusieurs de ses gens qu'il envoie vers Hastings, pour enlever des bœufs et des moutons, afin de fournir à ce festin. L'inscription porte :

Et hìc milites festinaverunt Hastinga ut cibum raperentur (1).

La Tapisserie représente les uns allant à cheval, et les autres revenant chargés de butin ; quelques-uns tuent des bœufs et des moutons, et d'autres en portent sur leurs épaules. Les maisons qu'on aperçoit au-dessus d'eux paraissent être celles des paysans dont on vient d'enlever les bestiaux, ou plutôt les baraques d'un camp. Entre celles-ci, et au milieu des bouchers et des cuisiniers, on voit un homme à cheval, revêtu d'une cotte de maille, portant au bras gauche un long bouclier pointu, et un bâton ou un javelot de la main droite.

(1) La courte description anonime écrite sous le règne d'Henri I[er]., et publiée par Taylor, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, ajoute, après le débarquement à Pevensey. « Nou diutiùs ibi moratus, cum omni exercitu suo venit ad alium portum » non longe ab isto situm quem vocant Hastingas, ibique omnem » suam militiam requiescere jussit. » Page 190.

(*Note du Traducteur.*)

Devant lui paraît un autre homme à pied, portant une hache sur l'épaule et qui conduit un cheval par la bride. Le guerrier à cheval devait être bien connu de l'armée, puisque la Tapisserie le désigne seulement par son nom :

Hìc est Wadardus.

Son attitude semble indiquer qu'il donne des ordres pour tout ce qui a rapport aux provisions de bouche : peut-être remplissait-il l'office de premier maître-d'hôtel ou d'intendant général de l'armée. Les différens cuisiniers apprêtent les viandes, et d'autres domestiques les arrangent suivant l'usage de ce temps ; mais l'imperfection de la représentation de ces mets, ne permet pas d'établir en quoi ils diffèrent de ceux d'aujourd'hui.

Hìc coquitur caro et hìc ministraverunt ministri.

On voit ensuite une espèce de portique au pied duquel sont deux hommes, dont l'un porte une botte de fascines de chaque main, et l'autre en tient une semblable de la main droite, et de la gauche, il pose deux espèces de broches chargées de viande sur une table formée de deux boucliers, et déjà couverte de plats et de provisions ; mais le tout est si mal dessiné, qu'on ne peut distinguer ni la forme, ni la nature de ces mets. Les hommes qui sont

debout autour de cette table paraissent être des officiers chargés de goûter les viandes et les vins ; on en voit un qui boit dans une corne , espèce de vase fort en usage dans ces temps reculés , et qu'on a déjà vu employé par les gens de la suite d'Harold.

La table semi-circulaire, qu'on voit ensuite , paraît être celle du Duc. Cette forme de table est fort ancienne : les Romains lui donnaient le nom de *Sigma* , à cause de sa ressemblance avec la lettre grecque de ce nom , qui, du temps des empereurs romains , avait la forme d'un C. Martial dit que cette espèce de table ne servait que pour sept personnes , « *septem Sigma capit* (1) » ; et Lampride, dans la Vie d'Héliogabale , en fait souvent mention , en disant aussi qu'elle ne pouvait contenir que sept personnes. Il rapporte que cet Empereur invita un jour huit convives, dans l'intention de faire rire aux dépens de celui qui n'aurait pas de place. Cette forme de table continua d'être en usage dans le moyen âge. L'auteur de la Vie de St. Martin dit que l'empereur Maxime invita ce saint à prendre un repas sur une table dont la forme était celle d'un *sigma ;* et plus tard encore, Sidoine Apollinaire parle de la même espèce de table dans la Vie de l'empereur Majorien (2). Il en est également question dans un manuscrit du XVe. ou du XVIe. siècle. Le siége était composé d'un banc de la même forme. Le *sigma*

(1) Martial, Liv. X, Epigr. 48, v. 6.

(2) Antiquités monastiques, tome III, page 112.

était le meuble principal et le mieux décoré dans toutes les maisons. L'usage du *triclinium* ou de la table à trois lits, avait indubitablement cessé du temps de Guillaume le Conquérant : personne n'a fait mention du temps où l'on a commencé à manger couché autour d'une table, ni quand a cessé cet usage, ainsi que la coutume plus ancienne encore de s'asseoir autour d'une table ronde. Du temps d'Homère, on s'asseyait pour manger comme nous le faisons maintenant.

C'est à cette même table que le duc Guillaume et ses principaux officiers prennent leur repas, et quoique ce repas fût sans doute très-splendide, la Tapisserie n'en représente qu'une très-faible partie. On voit aussi un évêque qui paraît bénir les mets. L'inscription porte :

Hìc fecerunt prandium et hìc episcopus cibum et potum benedicit. (5e. Partie, Planche 40.)

Ce prélat était sans doute Odon, évêque de Bayeux, frère par sa mère du duc Guillaume, qu'il suivit dans cette expédition.

Jusqu'ici le duc Guillaume ne rencontre aucun obstacle dans son entreprise. Harold s'étant fait couronner Roi, se doutait bien que le Duc ne tarderait pas à venir avec une armée faire valoir à son tour ses droits au trône : aussi fit-il fortifier Pevensey et Hastings, qui étaient les points les plus favorables

Suite de la broderie historique de Bayeux. *(5ème partie)*

Pl. XL.



Lith. de G. Engelmann

bles à un débarquement (1). Mais apprenant qu'un autre ennemi était déjà descendu en Angleterre avec le projet de le détrôner, il fut obligé d'abandonner ces deux places et de se diriger sur un autre point. Tostic, son frère aîné, lui suscitait partout des ennemis ; il avait engagé Harald, roi de Norwége, à équiper une flotte et à faire une descente en Angleterre (2). L'un et l'autre réunis

(1) Harold leva lui-même les principaux obstacles qui pouvaient s'opposer au débarquement de Guillaume, en retirant les troupes qu'il avait placées sur les côtes du midi de l'Angleterre. Son imprévoyance fut même portée si loin, que la flot.e stationnaire de l'île de Wight avait été obligée d'abandonner ce point important, faute de provisions, dès le 8 septembre. Hoveden, Floreuce et la Chronique manuscrite, B. 1er., s'étendent beaucoup sur ces dernières circonstances. (*Note du Traducteur.*)

(2) Harald Hardrada, roi de Norwége, n'avait pas besoin d'être stimulé par Tostic. Déjà il avait rassemblé tout ce que ses états lui offraient de ressources pour assurer le succès de son ambition. Après avoir désigné son fils Magnus pour gouverner la Norwége pendant son absence, il s'embarqua avec Olaf, son autre fils, ainsi qu'avec la reine Elisif ou Elisabeth, et ses filles Marie et Ingegerdre. Il fit voile pour les Orcades, où il laissa sa famille ; de-là, dirigeant sa course vers l'Ecosse, il débarqua ses troupes sur les bords de la Tyne ; mais ne trouvant aucun obstacle important sur cette côte, parce qu'Harold était entièrement occupé de la descente de Guillaume, le roi de Norwége se joignit à Tostic, remit à la voile, et après avoir pillé Scarboroug, il entra dans l'Humber avec cinq cents vaisseaux. (Snorre, Hoveden, Florence, et tous les écrivains Anglais diffèrent sur le nombre des vaisseaux d'Harald. Math. Paris dit 1,000, Ingulf 200, et Malmesbury, ainsi que plusieurs autres, portent ce nombre à 300.)

En vain les comtes Edwine et Morcar, qui avaient déjà battu Tostic, voulurent-ils s'opposer aux efforts d'Harald Hardrada ;

débarquèrent à York, qu'ils prirent et livrèrent au pillage ; de son côté, Harold, après avoir réuni le

quoique surpris à l'improviste, ils lui livrèrent bataille le 20 septembre, près d'York, sur les bords fangeux de la rivière d'Ouse. Trop faibles pour résister aux forces du roi de Norwége, la plupart des Anglais furent culbutés dans les marais, où le carnage fut si grand, suivant Snorre et l'Orkneyenga Saga, que les Norwégiens traversèrent le marais sur les corps des vaincus, qui leur servirent de pont.

Harold, sentant combien il était important de chasser le roi de Norwége avant l'arrivée de Guillaume, prit avec lui la majeure partie des troupes qu'il avait placées sur les côtes, et marcha à la rencontre d'Hardrada avec une telle rapidité, qu'il arriva à York quatre jours après la défaite des Comtes ses beaux-frères.

La présence inopinée d'Harold avec une armée toute fraîche ne ralentit point l'ardeur du roi de Norwége ; il mit aussitôt son armée en bataille, formant un demi cercle, au centre duquel il planta l'étendard royal désigné sous le nom de (Ravager of Earth) Fléau du monde. Il entonna quelques chants runiques pour exciter l'ardeur de ses troupes ; mais un accident imprévu porta d'avance le découragement dans leurs âmes. En parcourant son cercle de bataille, son cheval s'abattit, et se relevant aussitôt, il s'écria que c'était un présage heureux que les Dieux lui annonçaient ; mais Harold qui, de son camp, avait vu cet événement, en jugea tout autrement ; et profitant de cette circonstance, il fit offrir à Tostic le Northumberland et d'autres avantages s'il voulait abandonner le parti du roi de Norwége. Tostic répondit que s'il lui eût fait une semblable proposition l'été précédent, il eût épargné la vie de beaucoup de ses sujets, puis il ajouta : Si j'accepte cette offre, quelle compensation donnera-t-on au roi de Norwége ? « Sept pieds de terre et même un peu plus, parce qu'il est d'une haute stature, » fut la réponse d'Harold. Cette réplique laconique termina la négociation, et le combat s'engagea avec une égale fureur. Mais les Norwégiens, qui ne s'attendaient pas à être attaqués ce jour-là, et qui étaient sans cottes de maille, ayant rompu leur ligne de bataille pour poursuivre les Anglais, ne purent se rallier à une nouvelle attaque, et

plus de troupes qu'il put, leur livra un combat qui fut long-temps incertain. L'acharnement était égal de part et d'autre, mais enfin Harald, et Tostic lui-même ayant été tués, leur armée fut défaite et taillée en pièces. On dit que dans cette bataille, un seul Norwégien défendit le passage d'un pont contre toute l'armée anglaise, et tua quarante ennemis avec sa hache; mais qu'à la fin, épuisé de fatigue, il fut enveloppé et succomba (1). Après cette victoire, Harold se rendit à Londres, où il apprit que Guillaume était déjà débarqué en Angleterre, et qu'il s'était même avancé jusqu'à Hastings. L'Histoire rapporte qu'aussitôt que Guillaume eut connaissance des moyens qu'Harold avait employés pour se faire nommer roi d'Angleterre, il lui envoya un ambassadeur pour lui reprocher la

la chute d'Harald, qui eut la gorge traversée par un dard, entraîna leur déroute totale. Ainsi périt ce prince à l'âge de 50 ans.

En vain Tostic, en prenant le commandement de l'armée, cherchа-t-il à réunir les Norwégiens aux troupes fraîches qu'Eysteinn Orry lui avait amenées; leurs forces étaient épuisées; et après des efforts inutiles, il succomba lui-même avec l'élite de la Norwége. Après cette victoire, Harold se rendit à Londres, et permit à Olaf, fils de l'infortuné roi de Norwége, et à Paul, comte des Orcades, de se retirer de l'île, avec leurs amis, sur un petit nombre de vaisseaux. (*Note du Traducteur, extraite de l'Histoire des Anglo-Saxons de Shaaron Turner.*)

(1) Snorre et Huntingdon disent qu'il n'y eut jamais une bataille plus sanglante, et Orderic Vital rapporte qu'une immense quantité d'ossemens marquèrent la sanglante catastrophe de cette journée.

(*Note du Traducteur.*)

violation des promesses qu'il lui avait faites si solennellement, et en même temps lui faire quelques propositions avantageuses. Ses parens, ses amis et particulièrement sa mère, ainsi que son frère le comte Word ou Gurd, dont on retrouve le nom dans une des inscriptions suivantes, lui conseillèrent de ne pas rompre ses engagemens et de ne point trahir ses sermens, en lui représentant que son parjure pourrait être la cause de sa ruine. Voyant qu'il persistait dans ses sentimens, le comte Word lui offrit d'aller lui-même commander son armée contre Guillaume, en lui observant qu'il le pouvait en tout honneur, puisqu'il n'avait pris aucun engagement personnel à l'égard du Duc (1). Mais Harold, fier de la victoire qu'il venait de remporter sur les Norwégiens, ne fit aucun cas de ce discours; il s'emporta même contre sa mère, qui le pressait vivement de ne pas se parjurer, au point de lui donner un coup de pied. Il rassembla promptement la plus forte armée qu'il lui fut possible, et marcha contre le prétendant (2). Harold envoya des espions (3) dans

(1) Malmesbury, p. 100.

(2) Harold ne resta que six jours à Londres pour rassembler des troupes. Son impatiente présomption ne lui permit pas d'attendre les forces qui pouvaient lui assurer la victoire. Il marcha toute la nuit pour se rendre à Hastings, où il espérait surprendre et battre l'armée du Duc comme il avait battu celle du roi de Norwége.

(*Note du Traducteur.*)

(3) Le Roman de Rou fait mention de ces espions. (*Idem.*)

le camp du duc Guillaume, pour reconnaître la force de son armée et les points sur lesquels il s'était retranché. Ces espions ayant été pris, furent conduits devant le Duc, qui les fit promener au milieu de son armée, afin qu'ils pussent prendre tous les renseignemens dont ils étaient chargés; il leur fournit les vivres nécessaires et les renvoya sains et saufs à leur maître. Harold leur ayant demandé ce qu'ils avaient observé dans le camp des ennemis, ils vantèrent hautement l'humanité du Duc, et ajoutèrent que son armée ne paraissait composée que de prêtres, car ils n'avaient rencontré aucun soldat qui eût de la barbe ou des moustaches. On voit par cette réponse que cet usage n'était pas encore introduit en France du temps de Philippe Ier., et qu'il n'y avait en Angleterre que les prêtres qui ne portassent pas de barbe : c'est pourquoi, dans cette broderie, Harold est fréquemment représenté avec des moustaches, et lorsqu'il n'en a point, on peut croire que c'est un oubli du dessinateur. De son côté, le Duc fit assembler un conseil pour délibérer sur les mesures à prendre dans ces circonstances difficiles. Harold s'avançait à grands pas, et il fallait agir avec beaucoup de prudence en livrant le combat à une armée aguerrie, encore fière de sa dernière victoire. La broderie représente ce conseil tenu sous un pavillon supporté par des colonnes (sans doute de l'invention du dessinateur); trois personnes, dont les noms sont

écrits dans la partie supérieure, composaient ce conseil ; ce sont

Odo Eps. Willelm. Rotbert. (Pl. 40.)

Le duc Guillaume est assis au milieu, tenant une épée à la main ; à sa droite est Odon ; Robert, comte de Mortain, est à sa gauche ; tous deux étaient ses frères du côté de sa mère. On ignore ce qui fut décidé dans ce conseil ; mais il est probable qu'on y résolut que l'armée se retrancherait à Hastings, parce qu'on voit une des trois personnes de ce conseil donner de suite des ordres à ce sujet. Cet ancien monument nous fait connaître plusieurs particularités que tous nos historiens ont passées sous silence. Le comte Robert fut chargé de surveiller la construction de ces retranchemens, ce qu'on connaît par l'inscription suivante, placée au-dessus de la tête de Robert :

Iste jussit ut foderetur castellum at Hestenga. (Pl. 40.)

Le mot anglais *at* est ici à la place du latin *ad.*

Le véritable sens de cette inscription paraît être l'ordre de fortifier le camp en creusant un fossé à l'entour, ce qui semble exprimé par le mot *foderetur*, qui pourrait également s'appliquer à fortifier, palissader. L'expression *ut foderetur castellum* est si peu usitée, qu'il est nécessaire de recourir à la Tapisserie même pour en avoir l'explication.

Il est probable que c'est le comte Robert qu'on

voit une bannière à la main, donner des ordres aux ouvriers, parmi lesquels il semble s'être élevé une espèce de rixe dont l'inscription ne parle pas. La forme des outils de ces terrassiers diffère beaucoup de ceux dont on se sert aujourd'hui pour ces sortes de travaux. La même figure, tenant une bannière, reparaît encore surveillant ceux qui travaillent au camp, qui, suivant la Tapisserie, semble placé sur une éminence déja palissadée, au-dessus de laquelle on lit :

Ceastra (1).

Il est probable que ce camp ne fut pas terminé, et que la nouvelle de l'arrivée d'Harold avec son armée fit cesser les travaux. Selon quelques historiens, Harold eut le projet de surprendre le camp de Guillaume pendant la nuit, et, à cet effet, il réunit sept cents vaisseaux pour tomber inopinément sur la flotte de Guillaume ; mais celui-ci ne jugea pas à propos d'attendre l'arrivée d'Harold, et marcha à sa rencontre, comme on le verra ci-après.

Guillaume de Poitiers dit qu'Harold envoya un moine au duc Guillaume, pour lui faire entendre qu'il avait tort de venir l'inquiéter dans la jouissance d'une couronne qu'il possédait légitimement ; qu'il était vrai, en effet, que le roi Edouard avait

(1) Sans doute pour *Castra*.

désigné le Duc pour luí succéder ; qu'il avait été même envoyé près de lui en ambassade pour lui annoncer cette nouvelle et lui jurer fidélité au nom du Roi, mais que, comme ce prince avait rétracté cette promesse avant sa mort et avait nommé alors le comte Harold pour son successeur, cette dernière disposition avait dû recevoir son exécution, et que par conséquent elle le relevait des sermens qu'il lui avait faits. Guillaume lui fit répondre, par un moine de Fécamp, qu'il n'ignorait pas qu'Edouard avait toujours persisté dans sa première résolution de l'avoir pour successeur au trône d'Angleterre; ce qu'il avait fait du consentement et de l'avis des Grands du royaume; qu'il renvoyait, au surplus, cette affaire aux juges compétens, à moins qu'il ne voulût la décider par un combat singulier entre eux deux (1). Ces divers pourparlers restèrent sans effet, et les deux princes continuèrent leur marche. La broderie représente une espèce de salle dans laquelle un messager vient apporter au Duc la nouvelle qu'Harold se dispose à l'attaquer. Le Duc est assis sur son trône, tenant une bannière sur laquelle est une croix; le messager tient une lance à la main. L'inscription porte :

Hìc nuntiatum est Willelm. de Haroldo. (Pl., 40.)

La scène suivante ferait présumer qu'on a voulu

(1) Guillaume de Jumiéges, p. 287, dit qu'Harold répondit à ce sujet avec une modération qui ne lui était pas ordinaire, *que Dieu seul serait leur juge.* (*Note du Traducteur.*)

représenter

représenter l'incendie d'Hastings. On voit des hommes armés de torches qui mettent le feu à une maison de laquelle sort une femme tenant un enfant par la main. L'inscription porte :

Hìc domus incenditur.

Malgré cette inscription, il est difficile de croire que le Duc n'ait fait brûler qu'une seule maison.

Le Roman de Rou, cité par Lancelot, porte que le duc Guillaume fit tirer ses vaisseaux à terre et les fit dégarnir de tous leurs agrès, pour avertir ses gens qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que de vaincre ou de mourir; d'autres rapportent qu'il les fit brûler. Le Roman cité plus haut dit :

Donc fit a tous dire et crier
Et as marineaux commander
Que les nefs fussent depechiez
A terre traites et perchiez,
Que li couartz li revertissent,
Ne par elles ne s'enfuissent.

Les autres écrivains qui pourraient inspirer quelque confiance n'en font pas mention, et la Tapisserie ne laisse aucune indication qui puisse faire supposer un fait aussi extraordinaire. Quelle nécessité d'ailleurs de brûler une flotte aussi considérable, tandis qu'un ordre de la ramener sur la côte de Normandie aurait produit le même effet sur l'esprit du soldat.

Guillaume, comme on l'a déjà vu, ne voulut pas attendre qu'Harold vint l'attaquer dans son camp; après avoir assisté à la messe et communié, il prit sur lui quelques-unes des reliques sur lesquelles Harold lui avait juré serment de fidélité, et marcha à sa rencontre.

L'édifice qu'on voit à la suite de la maison incendiée, est sans doute l'église dans laquelle le Duc vient de faire ses dévotions. Il est représenté ensuite à pied, armé d'une cotte de mailles (1), son casque sur la tête et tenant à la main une lance, au bout de laquelle est une petite bannière (2) qu'on présume être celle que lui avait envoyé le pape Alexandre II. Un homme placé devant lui semble lui amener le cheval qu'il doit monter. Cette courte scène est

(1) Cette cotte de mailles était retournée lorsque Guillaume voulut s'en revêtir, ce qui était d'un mauvais augure, mais il se hâta de dire: « Si ego in sortem crederem, hodiè ampliùs in bellum non introirem, » sed ego nunquam sortibus credidi, neque sortilegos amavi. In omni » negotio quodcumque agere debui, creatori meo semper me com- » mendavi. » Anonyme de Taylor, p. 192. Guill. de Poitiers, p. 201, parle aussi de cette circonstance. (*Note du Traducteur.*)

(2) Malmesbury, page 101, dit qu'on planta cette bannière près de lui, de manière à être vue de ses troupes. Elle représentait un guerrier combattant, brodé en or et relevé de pierreries.

Guillaume de Poitiers et Orderic Vital disent que cet étendard fut confié à Toustain le Moud, et le Roman de Rou dit que Guillaume offrit d'abord cet honneur à Raoul de Conches et à Gauthier Giffart, qui le refusèrent. (*Note du Traducteur.*)

bornée par deux arbres, qui coupent même l'inscription suivante :

Hìc milites exìerunt de Hastenga.

Et de l'autre côté des arbres :

Et venerunt ad prœlium contra Haroldum regem.

Dans cette autre partie de la Tapisserie, le Duc est représenté à cheval à la tête de ses troupes; il est armé comme on l'a vu précédemment, et tient une massue à la main. Cette arme offensive était alors en usage, ainsi qu'elle le fut encore quelque temps après. Saint Louis avait une compagnie de gardes armés de massues, et lui-même excellait dans l'art de s'en servir, comme on le vit à la bataille de Massoure. Le cavalier qui le suit est sans doute le comte Robert, également armé d'une massue. Cette arme, un peu plus grosse d'un côté que de l'autre, ressemble, sur cette broderie, à cette espèce de sceptre qu'on appelle main de justice.

Les cavaliers qui viennent après eux sont armés de lances; celle du second est ornée d'un demi cercle garni de pointes. On ne saurait déterminer si ces accessoires indiquent un fanon, un étendard ou une arme offensive (1); dans ce dernier cas, il

(1) Quelques Antiquaires croient qu'on a voulu représenter le Dragon que les Ducs de Normandie portaient comme les rois d'Angle-

serait difficile de déterminer la manière de s'en servir.

On voit ensuite Guillaume allant à la rencontre d'un cavalier qui vient à lui au galop, et qu'il avait peut-être envoyé pour reconnaître le pays et savoir des nouvelles de l'armée d'Harold. Ce cavalier lui montre de la main que ce prince est peu éloigné. L'inscription lui donne le nom de Vital, ce qui ferait croire que c'était un personnage de distinction bien connu, quoiqu'aucun historien n'en fasse mention. L'inscription porte :

Hìc Willelmus dux interrogat Vital. si vidisset exercitum Haroldi.

Immédiatement après Vital, on voit deux cavaliers dont le premier porte une bannière, et le second, au lieu d'avoir un casque sur la tête, est coiffé d'une espèce de camail en tresses de fer, qui était fort en usage dans ce temps. Des arbres terminent cette scène. Celle qui suit fait voir Harold qui de son côté avait envoyé reconnaître l'armée de Guillaume ; un soldat à pied lui rend compte de ce qu'il a vu, en lui annonçant que l'ennemi approche et qu'il faut se préparer au combat. Un casque pointu

terre ; mais la forme bien prononcée d'un demi-cercle rapprocherait cette bannière du Gonfanon à une seule pièce au lieu de trois, tel que le portait Charlemagne, et tel qu'on le voit encore sur le fond des armes d'Auvergne et de Clinchamp.

(*Note du Traducteur.*

avec le cache-nez défigure ce soldat déjà fort mal dessiné par les brodeuses de la Tapisserie ; il est entièrement revêtu de l'habit militaire nommé *squamata vestis.* Un arbre termine également cette scène ; on lit entre les premiers et celui-ci l'inscription suivante :

Iste nuntiat Haroldum regem de exercitu Willelmi ducis. (6e. Planche.)

Dans la scène suivante, les armées se trouvent en présence l'une de l'autre. Le dessinateur n'a pas eu le talent de les représenter en ordre de bataille. Il passe sur le champ à la harangue que le duc Guillaume fit à ses troupes, et dont l'inscription fait mention en ces termes :

Hìc Willelm. dux alloquitur suis militibus ut preparent se viriliter et sapienter ad prælium contra Anglorum exercitum.

C'est à l'inscription seule qu'on doit la connaissance de ce fait, qui n'est même pas figuré dans le dessin de la Tapisserie.

Henri de Huntingdon a conservé dans son histoire une longue harangue que le Duc fit à ses troupes, dans laquelle il vante beaucoup la gloire des Normands aux dépens de celle des Anglais ;

quoique ceux-ci vinssent de remporter une victoire mémorable sur les Norwégiens. Guillaume de Poitiers rapporte également cette harangue , qui , comme beaucoup d'autres du même genre , aura sans doute été faite après le résultat de la bataille.

La broderie représente alors le commencement de la bataille (1) ; les cavaliers ont leur lance en arrêt , les archers tendent leurs arcs , on voit voler dans l'air les flèches et les javelots ; des hommes sont foulés aux pieds. La bordure inférieure de la Tapisserie qui , jusqu'à cet endroit , n'avait présenté que des oiseaux , des animaux , ou des figures grotesques , commence à faire partie de l'action ; elle est remplie de morts et de mourans.

Harold avait avec lui tout ce qu'il avait pu réunir de troupes anglaises ; il y avait joint un corps d'auxiliaires Danois , mais ayant reconnu qu'il avait sur les

(1) Malmesbury et d'autres écrivains disent que les Normands n'attendirent pas la fin du discours de Guillaume pour commencer le combat qu'ils engagèrent en chantant la chanson de Roland. A leur tête était un nommé Taillefer , qui tua plusieurs Anglais avant que les armées se joiguissent. Le Roman de Rou dit à ce sujet , p. 461 :

« Taillefer qui mont bien chantout
» Sur un cheval qui tost alout
» Devant euls aloit chantant
» De Kallemaigne et de Roullant
» Et d'Olivier et de vassaux
» Qui moururent en Rainschevaux. »

(*Note du Traducteur.*)

bras une armée bien plus difficile à vaincre que celle du roi de Norwège, il prit position sur une éminence où la cavalerie ennemie pouvait difficilement l'attaquer. Cette élévation, fort mal figurée dans la broderie, est peut-être celle qu'on voit au commencement de la scène, lorsqu'Harold reçoit la nouvelle de l'arrivée de Guillaume, ou plutôt la hauteur qui se trouve beaucoup plus loin et qui semblerait en effet offrir quelque résistance à la cavalerie.

Guillaume de Malmesbury dit que les Anglais, armés d'une hache à deux tranchans, serrèrent leurs rangs et formèrent une tortue avec leurs boucliers, à la manière des Romains, au moyen de laquelle ils ne pouvaient être entamés, et jetaient sur les Normands une nuée de pierres et de flèches qu'ils lançaient avec une espèce de machine de bois ; mais la Tapisserie ne représente ni cet ordre de bataille, ni cette machine.

Le duc Guillaume opposa son infanterie à celle des Anglais. Le combat fut long et désespéré. Ils attaquèrent d'abord avec leurs arcs et leurs flèches ; on mit ensuite l'épée à la main. L'action fut sanglante. Les Anglais firent des prodiges de valeur, et s'animèrent (1) à un tel point, que les Français

(1) Le cri de guerre des Normands était « Dieu nous garde », et celui des Anglais « Sainte-Croix ou Croix-de-Dieu. »

Le Romau de Rou, p. 461, dit :

« Alierot est en Engleiz
» Qui Sainte-Croix est en Franceiz

et les Normands plièrent et commençaient à fuir. Le Duc rétablit le combat, et pour ranimer plus sûrement son armée, il lui donne l'exemple, se jette dans le plus fort de la mêlée, et renverse plusieurs ennemis de sa propre main : il eut trois chevaux tués sous lui, et l'on ne peut douter que le gain de cette bataille n'ait été le résultat de sa valeur. Les Anglais se défendirent vaillamment ; ils tinrent leurs rangs serrés, sans quitter la position qu'ils avaient prise. Le Duc fut donc obligé d'avoir recours à un stratagême pour les en déloger. Il feignit d'éprouver trop de difficultés pour les attaquer dans une position aussi avantageuse, et il ordonna à ses Normands de feindre de prendre la fuite, ce qui produisit l'effet qu'il désirait ; les Anglais les poursuivirent avec beaucoup d'impétuosité, et les Normands s'étant aussitôt ralliés, firent volte-face, et commencèrent un carnage horrible. C'est dans ce choc que furent tués Lewine ou Leofwine et Gurd, frères d'Harold, ainsi que l'exprime l'inscription suivante :

Hìc ceciderunt Lewine et Gurd fratres Haroldi regis.

Orderic Vital prétend qu'ils périrent après leur

» Et Goderode est autrement
» Comme en françois Dex tout-puissant. »
(*Note du Traducteur.*)

frère

frère Harold ; mais il paraît plus juste de s'en rapporter à ce monument, exécuté probablement peu de temps après la bataille. Les Français et les Normands, en poursuivant les Anglais, tombèrent dans un fossé profond (1) qu'ils n'avaient pu voir à cause de l'obscurité et parce qu'il était couvert d'herbes fort hautes ; mais les Anglais, remarquant leur confusion, se raliièrent aussitôt et recommencèrent l'action. Suivant le rapport de divers écrivains, quinze mille hommes périrent dans cette circonstance. La Tapisserie représente ce fait fort imparfaitement ; on voit les soldats tomber d'une hauteur les uns sur les autres, pendant que d'au-

(1) Dugdale, page 511, dit que ce ravin a pris le nom de *Malefosse*. Le Roman de Rou s'exprime ainsi :

« En la Champagne out un fossé :
» Normans l'avoient eux adossé,
» En belinant l'orent passé,
» Ne l'avoient mie esgardé.
» Engleiz ont tant Normans hastez
» Et tant empoins et tant boutez,
» Ez fossez les ont fait ruser,
» Chevaux et hommes gambeter.
» Mout veissiez hommes tomber,
» Les uns sur les autres verser
» Et tresbuchier et adenter ;
» Ne s'en pooient relever.
» Des Engleiz y morut assez
» Que Normans ont a euls tirez. »

(*Note du Traducteur.*)

tres combattent en même temps. L'inscription dit :

Hìc ceciderunt sìmul Angli et Francì in prœlio.

(7e. Planche.)

Cet événement mit le désordre parmi les Normands. On croit même en voir quelques-uns qui prennent la fuite. Ce fait semble confirmé par la pose de la figure de l'évêque Odon (1), qui est représenté à cheval, armé de toutes pièces et élevant une espèce de massue comme pour encourager les Français à recommencer le combat ; il sem-

(1) Odon, frère de Guillaume et évêque de Bayeux, lui rendit dans cette circonstance un très-grand service, en ralliant fort à propos ses troupes. Le Roman de Rou fait aussi mention de cet événement et de la grande activité d'Odon :

« Sor un cheval tout blanc seoit;
» Toute la gent le congnoissoit.
» Un baston tenoit en son poing.
» Là où veoit le grand besoing
» Faisoit les chevaliers torner,
» Et la bataille arrester.
» Souvent les faisoit assaillir,
» Et souvent les fesoit ferir.
» Dès que le point du jour entra,
» Que la bataille commencha
» Dessi que nonne trespassa
» Fu chi de cha, fu si de là. »

(*Note du Traducteur.*)

Suite de la broderie historique de Bayeux. *(Sixième partie.)*

Pl. XLI.

H: DVX ALLOQVITVR:SV IS:MILITI BVS: VT:PREPARA RENT SE:VI RILI TER ET SAPIENTE R: AD PRE LIVM: CONTRA

AN GLORVM EXER CI TV: HIC CECI

DERVNT LEVVINE ET GVRD FRATR ES : HAROLDI REGIS: HIC CECI DERVNT SIMVL: ANGLI ET

Lith. de G. Engelmann

ble même arrêter un cavalier qui prend la fuite. L'inscription dit :

Hìc Odo Eps. baculum tenens confor- (-tat pueros.)

La fin de cette inscription est effacée (1) ; mais probablement elle se terminait par *confortat Francos* ou par quelqu'autre finale semblable. Le duc est également présent à cette action. On le voit animer ses soldats, quoiqu'il fût déjà blessé et qu'il eût eu trois chevaux tués sous lui. L'inscription ne porte que ces mots :

Hìc est Willelmus dux.

Eustache, comte de Boulogne, fut sur le point de se retirer du champ de bataille, parce qu'il craignait que toutes les forces de l'ennemi ne tombassent sur les troupes qu'il commandait. Le duc Guillaume, qui s'en aperçut, l'appela par son nom et l'exhorta à tenir ferme. Mais celui-ci, en se rapprochant du Duc, lui dit à l'oreille qu'il ferait beaucoup mieux de se retirer, s'il n'avait pas l'intention de périr dans cette entreprise ; et au même instant il fut percé d'un coup de lance qui l'étendit mort

(1) Ducarel se trompe ici ; cette dernière partie de l'inscription n'est pas effacée, mais les mots *tat pueros* se trouvent dans le vide formé entre le second et le quatrième cheval de cette scène. Le P. Montfaucon que Ducarel a copié littéralement fait la même erreur.

aux pieds du Duc ; mais ce dernier fut si peu effrayé de cet avis, qu'il s'élança avec une nouvelle fureur sur les ennemis, ce qui anima tellement les Français et les Normands, qu'ils se battirent avec plus de vigueur encore qu'au commencement de l'action : ils culbutèrent les Anglais et les mirent en pleine déroute. L'inscription dit :

Hìc Franci pugnant, et ceciderunt qui erant cum Haroldo.

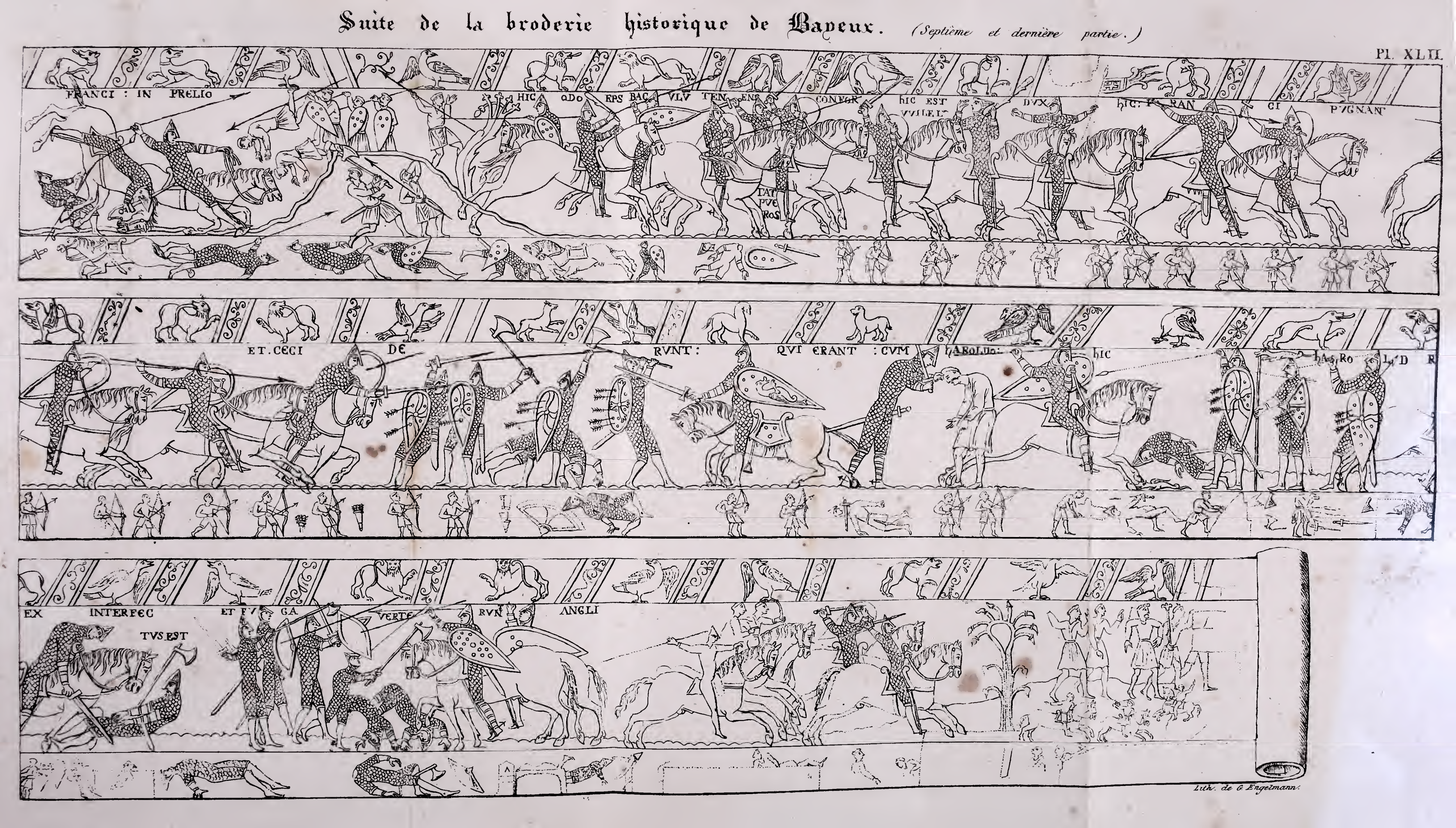
Harold fut tué dans cette déroute. La Tapisserie le représente à bas de son cheval et étendu sur la terre (1). L'inscription s'exprime ainsi :

Hìc Harold interfectus est. (8e. Planche.)

« Il mourut, dit un historien , après un règne » de neuf mois et neuf jours, ayant constamment

(1) Cette partie de la Tapisserie représente non-seulement Harold étendu auprès de son cheval, mais même le Dragon d'Angleterre, que quelques Antiquaires avaient cru reconnaître dans l'étendard semi-circulaire décrit plus haut. Cette même scène reproduit encore, deux figures plus bas, ce Dragon, ou cet étendard d'Angleterre, porté au bout d'une lance par un guerrier dont une flèche paraît traverser le haut de la poitrine. D'autres Antiquaires croient aussi que cet étendard était formé d'une peau de bête portée au bout d'une lance en signe de dérision, pour se moquer de Guillaume, petit-fils par sa mère d'un pelletier de Falaise. On dit que le cri de guerre des soldats Bretons, lorsqu'ils se battaient contre Guillaume, était à la *Pel*, à la *Pel*, en agitant une peau d'animal quelconque au bout de leurs lances.

Suite de la broderie historique de Bayeux. *(Septième et dernière partie.)*



Lith. de G. Engelmann.

» montré, dans toutes les batailles auxquelles il » assista, qu'il était le plus brave soldat de son » armée. »

Mathieu Paris et un autre historien anglais disent qu'il fut tué par une flèche, et qu'un homme d'armes du Duc lui coupa la cuisse (1). Ce fait est confirmé par la Tapisserie, qui représente un cavalier coupant le jarret d'Harold. Cette action indigna tellement Guillaume, qu'il dégrada celui qui s'en était rendu coupable.

Le reste de cette Tapisserie est tellement effacé, qu'on ne peut plus rien distinguer. Les inscriptions sont totalement détruites. Les fragmens de broderie qui subsistent encore laissent voir les Français qui poursuivent et massacrent les Anglais.

(1) Henri de Huntingdon, page 368, Malmesbury, p. 100, font mention de cette cruauté, et le Roman de Rou peint cette action ainsi qu'il suit :

« Heralt à l'estendart estoit,
» A son poer se deffendoit ;
» Mez mout estoit de l'œil grevez,
» Pour ceu qu'il li estoit crevez.
» A la douleur que il sentoit,
» Du cop de l'œil qui li doloit,
» Vint un armé par la bataille,
» Heralt feri sor la ventaille;
» A terre le fist tresbuchier ;
» A ceu qu'il se vout condrecier.
» Un chevalier le rabati
» Qui en la cuisse le feri,
» En la cuisse parmi le gros
» La plaie fu d'isi qu'a l'os. »

(*Note du Traducteur.*)

Ce combat fut un des plus longs et des plus opiniâtres dont l'histoire fasse mention.

La Tapisserie, telle qu'elle est aujourd'hui, se termine à cette bataille ; mais il n'y a pas de doute qu'elle ne dût au moins se continuer jusqu'au couronnement de Guillaume. Le reste aura péri. Il est même très-surprenant qu'un monument de broderie d'une telle dimension ait pu se conserver aussi bien pendant un espace de plus de sept cents ans.

Le nombre des scènes de ce dernier acte est de trente et une.

Pour ne pas laisser cette histoire imparfaite, nous allons la continuer jusqu'au couronnement de Guillaume (1).

Guillaume, vainqueur, fit rendre les derniers devoirs à son ennemi. Cette générosité facile, puisqu'elle ne s'exerce que sur ceux dont on n'a plus rien à craindre, mérite pourtant des éloges dans un siècle de barbarie. Le Duc ne la porta cependant pas au point de rendre à la mère d'Harold le corps de son fils qu'elle réclamait, en offrant de le racheter au prix de son pesant d'or.

Le Conquérant, pour ne laisser échapper aucun

(1) Ducarel termine ici son récit, parce que, selon lui, les événemens que le P. Montfaucon a cru convenable de retracer en abrégé n'ont plus de rapport avec la tapisserie ; mais nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître le dénouement des scènes dont la broderie les a rendus spectateurs, et nous avons cru devoir leur offrir, en l'abrégeant encore, le précis du savant Bénédictin.

des avantages d'une victoire si chèrement achetée, marcha sur-le-champ vers Douvres, où s'étaient refugiés les débris de l'armée anglaise. Les habitans de cette ville, effrayés à son approche, se soumirent sans opposer la moindre résistance; elle ne put cependant échapper au pillage; mais Guillaume, qui voulait se faire des amis, répara autant qu'il le put les désordres commis par ses troupes et même dédommagea les citoyens qui avaient souffert dans leurs propriétés. La possession de cette place, bien fortifiée, était fort importante pour le Duc; elle assurait sa retraite en cas de revers. Tranquille de ce côté, il y laissa une forte garnison et se mit en route pour arriver à Londres.

L'élite de la noblesse anglaise s'était réunie dans cette capitale, et, dirigée par Stigand, archevêque de Cantorbery, elle venait de proclamer successeur d'Harold Edgar Athelin, prince issu des rois Anglo-Saxons. Guillaume, averti de cet événement, qui semblait le menacer de quelque résistance, continue sa marche; et après avoir reçu en chemin la soumission de plusieurs villes, entr'autres celle de Cantorbery, arrive en peu de jours aux portes de Londres. La garnison essaya d'abord de se défendre, mais elle fut vivement repoussée dans une sortie. La division s'étant mise parmi les principaux seigneurs, les esprits les plus confians furent bientôt découragés, et l'on songea à se rendre. Le jeune Edgar fut un des premiers à faire sa soumission.

Stigand lui-même, espérant qu'une prompte obéissance pouvait adoucir le vainqueur, se rendit au camp de Guillaume avec plusieurs seigneurs Anglais et les principaux habitans de Londres, qui prêtèrent avec lui serment de fidélité à celui qu'ils reconnaissaient pour leur nouveau souverain. Le Duc exigea des ôtages qui lui furent remis, et peu de jours après fit son entrée solennelle dans la capitale.

On le pressait de se faire couronner. D'abord, il voulait attendre l'arrivée de Mathilde, son épouse, pour qu'elle fût couronnée en même-temps que lui; mais enfin, il céda aux instances de la noblesse et du clergé, et se fit sacrer et couronner par les mains de l'archevêque d'York. C'était à Stigand, archevêque de Cantorbery, qu'appartenait cette prérogative; mais comme il avait été excommunié par le pape, il ne put en obtenir l'exercice.

Guillaume exigea qu'avant de le couronner, l'archevêque d'York demandât au peuple assemblé à Londres *s'il voulait bien le reconnaitre pour son Roi*. On ne fait faire une pareille demande que lorsqu'on est sûr de la réponse. Elle fut telle qu'on le désirait, et accompagnée des plus vives acclamations.

Cette cérémonie eut lieu dans l'église de St-Pierre, le jour de Noël de l'année 1066: Guillaume s'était embarqué à St-Valery, le 30 septembre de la même année; ainsi, trois mois à peine complets lui avaient suffi pour conquérir un royaume.



de la

Tapisserie de Bayeux.

ORIGINE

DE LA

TAPISSERIE

DE BAYEUX,

PROUVEE PAR ELLE-MÊME.

PAR H. F. DELAUNEY, DE BAYEUX.

Les peintres du moyen âge peignaient ce qu'ils voyaient. *Stothard.*



CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE ST.-JEAN

1824.

ORIGINE

DE LA

TAPISSERIE

DE BAYEUX,

PROUVÉE PAR ELLE-MÊME.

On a avancé, dans un Mémoire publié en France et à l'étranger, que la Tapisserie de Bayeux avait été faussement attribuée à la reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant. Avant d'entamer cette discussion, je me suis demandé s'il n'était pas possible de déterminer, d'une manière certaine et précise, quel pouvait être l'auteur de ce monument; j'ai pensé que je trouverais la solution de ce problème dans le monument lui-même. Mon espoir n'a pas été déçu: l'exposition récente de la Tapisserie dont il s'agit, m'a donné lieu de l'examiner à mon aise. Je l'ai fait avec toute l'attention dont j'étais capable, bien persuadé que mes réflexions pourraient être de quelque poids dans la balance du juge qui doit prononcer sur cette affaire.

Je me suis assuré que la Tapisserie ne pouvait, sans blesser les lois de la décence, être l'ouvrage d'une femme; par conséquent, que les deux Mathildes auxquelles on l'attribuait n'y étaient pour rien; la Reine surtout, que l'Histoire nous représente comme une femme d'une rare prudence et un modèle de chasteté (1). Cette grande Reine n'avait rien à désirer du côté de la naissance et des agrémens extérieurs; son esprit était cultivé, et la vertu, qui donne tant de prix à la beauté, en avait fait une femme accomplie; une foi ferme et une tendre piété, en l'élevant en quelque sorte au-dessus de l'humanité, l'avaient presque rendue digne des hommages réservés à la Divinité. (2). Lorsque je dis que, sous le rapport de la décence, la Tapisserie ne peut être attribuée à une femme, je veux parler de ces images sur lesquelles l'innocence ne peut porter ses regards sans rougir et qui se voient dans la frise de la Tapisserie.

Il était d'usage, au XIe siècle, d'orner le pourtour des églises, aux fêtes solennelles, avec des tapisseries, comme nous l'apprennent les anciens statuts de celle de Bayeux : « Il est bon de savoir que

(1) Femina nostro tempore singulare prudentiæ speculum, pudoris culmen. *Guill. Malmesb. p. 97 et 111.*

(2) Reginam hanc simul decoravêre forma, genus, litterarum scientia, cuncta morum et virtutum pulchritudo, et quod his laude immortali dignius est, firma fides et studiosus amor Christi. *Order. Vital. l. 4. p. 513.*

» le matin du samedi de Pâques, avant d'appeler » les dignitaires et les chanoines au service, on pare » le tour de l'église, dans l'intérieur, avec des ta- » pisseries propres, au-dessous desquelles, entre le » chœur et l'autel, on place des coussins et des » draps de soie les plus beaux qui se trouvent dans » l'église........ L'église se pare depuis la fête de Pâ- » ques jusqu'à la Saint-Michel en septembre. (1) »

La dédicace de la cathédrale de Bayeux, que l'évêque Odon faisait reconstruire lors de la conquête, devait attirer la multitude; le Roi devait l'honorer de sa présence; l'exposition périodique de la Tapisserie pendant l'octave de deux fêtes remarquables, les Reliques et la Dédicace, est visiblement une commémoration de l'exposition primitive. Rien n'était omis de ce qui devait contribuer à rendre ces sortes de cérémonies imposantes et majestueuses. Au lieu de ces riches ameublemens où l'or se marie aux couleurs de l'Indoustan; au lieu de ces magnifiques tapis que la voluptueuse Asie foule de ses pieds délicats, Odon pensa qu'il ne pouvait mieux

(1) Et sciendum est quod in Sabbato Paschæ, in mane, antequam vocentur personæ et canonici ad servitium, paratur ecclesia circumquaquè, interiùs, cum mundis cortinis quibus maximè inter chorum et altare supponuntur culcitri et panni serici pulchriores quos habeamus in ecclesiâ. . . . . . Et paratur ecclesia à festo Paschæ usque ad festum sancti Michaëlis in septembri inclusivè.

C'est d'après cet usage qu'on avait rédigé le statut qui se trouve au folio 48, *verso*, du Recueil manuscrit des anciens statuts de l'église de Bayeux.

décorer son église, dans ce grand jour, qu'en exposant aux regards du Conquérant et de ses fiers Normands un monument de leurs triomphes et de leur gloire. Sa vanité y trouvait aussi son compte; il y est représenté comme un des acteurs principaux de cette grande entreprise qui changea les destinées de l'Angleterre; il assista au conseil où elle fut résolue. Ministre d'un Dieu de paix, on le voit siéger au conseil de guerre qui précède la bataille d'Hastings; il y rallie la jeune milice lorsque Guillaume, que l'on croyait mort, est obligé de lever son casque pour se faire reconnaître (1). Odon était ami des arts; il envoyait des jeunes gens se perfectionner dans les écoles les plus fameuses des pays étrangers; riche et puissant, il avait les moyens d'entreprendre et d'exécuter un monument de cette importance. Il était en même-temps régent d'Angleterre, Comte de Kent et Evêque de Bayeux. On ne peut décrire l'impression qu'un monument de cette espèce fit sur des hommes qui ne savaient que se battre, et dont l'ignorance était absolue; le Conquérant lui-même ne savait pas signer son nom. Faut-il s'étonner que l'on ait voulu perpétuer dans les temps à venir le souvenir d'une fête qui avait causé une émotion aussi délicieuse par l'exposition du monument qui en avait été l'objet. La Tapisserie était encore ex-

(1) Hic Odo Episcopus Baculum tenens confortat pueros. *Notice historique sur la Tapisserie brodée de la reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant.*

posée

posée de nos jours depuis la Saint-Jean jusqu'à la Dédicace, temps pendant lequel, suivant l'ancien usage de l'église de Bayeux, on célébrait la commémoration de sa Dédicace et l'invention de ses reliques (1).

L'auteur de l'exposition d'un monument profane dans le lieu saint ne pouvait être qu'un homme qui avait autorité et qualité pour le faire. Odon, évêque de Bayeux, frère de Guillaume le Conquérant sous lequel tremblaient ces fiers Normands qui avaient conquis l'Angleterre, avait trop d'ascendant et d'autorité sur son clergé pour n'être pas certain que son ordonnance serait respectée. On ne manquera pas de m'objecter que les mœurs publiques devaient y mettre obstacle, à cause des images licencieuses que présentait la Tapisserie. A cela je réponds que cette ordonnance a reçu son exécution jusqu'à l'époque de la révolution, et que depuis la restauration, le chapitre de Bayeux a revendiqué ce monument, pour en user comme avait fait celui auquel il a succédé. L'expression de ces *obscénités* sur les portiques de nos églises était un usage du temps; on en voyait jusques sur les vitraux de Saint-Pierre-de-Rome, sur ceux de l'église des Célestins et de celle de St.-Eustache de Paris: on lisait, sur ces derniers, au-dessus d'une scène

(1) Inventio Reliquiarum Bajocensium, festum duplex cum quatuor cappis de stallo. (Calendr. d'un Missel et d'un Graduel mss à l'usage de l'égl. de Bayeux.)

de la vie de sainte Marie-Egyptienne, ces paroles remarquables : (1) *Comment la Sainte donna son beau corps au nautonnier pour son passage.* Un curé de St-Eustache de nos jours, dit M. Le Noir, à qui j'emprunte cette anecdote, fit ôter l'image et l'inscription. On en voit encore de pareilles sur le portail et les corniches de quelques-unes de nos églises, de Bayeux, de Guéron, du Manoir, etc., etc. L'architecture de ces deux dernières remonte au XIe siècle, celle de Bayeux au XIIe; enfin, ce motif, au pis aller, ne serait pas une raison qui dût empêcher de l'attribuer à l'évêque Odon, qui avait un fils naturel (2); et d'ailleurs, on ne peut reprocher, sans injustice, à ceux qui avaient commandé ces grands monumens, des écarts qui n'étaient bien souvent qu'une licence des artistes chargés de l'exécution.

Nul autre qu'Odon n'a pu entreprendre un pareil monument; l'ignorance et la barbarie du siècle ne permettent pas de l'attribuer à un autre. Ce monument est l'ouvrage d'un homme puissant qui a pris part à la chose; à ces qualités Odon joignait celles d'un homme d'état, au courant des événemens, et très-versé dans la connaissance de l'antiquité. A qui

(1) Citation de Mémoire d'après M. le Noir, dans son ouvrage sur les Antiquités françaises.

(2) Joannes filius Odonis Ep. Bajoc. primus Henricum regem adivit eique casum nepotis sui nuntiavit. Order. Vital. Hist. lib. XII, p. 886.

donc voudrait-on le donner ? aux enfans de Guillaume le Conquérant ?..... Lancelot a répondu pour moi à cette question : (1) En vain voudrait-on, dit-» il, faire honneur de l'exécution de ce dessin et » de cette attention pour la mémoire de Guillaume » aux fils de ce prince. Leur vie a été trop variée » par des événemens très-souvent fâcheux, par des » guerres presque continuelles, soit entre eux, » soit avec leurs voisins, par des fuites, des re-» traites, des voyages d'outre-mer, pour qu'ils aient » eu la volonté et le temps d'imaginer et d'exécuter » une entreprise qui a dû coûter beaucoup d'années » de travail assidu. » A un personnage du XIIe siècle ?..... Ce ne peut être à Mathilde l'impératrice, à coup sûr..... Les particularités qu'il retrace se seraient effacées de la mémoire de ceux qui en auraient été les témoins, et n'auraient pu survivre à un événement d'une si vieille date. La Tapisserie est l'ouvrage d'un homme du temps ; les caractères et le style des inscriptions le prouvent ; l'auteur d'un monument aussi étendu a dû se servir des caractères qui étaient en usage dans le temps où il l'a entrepris. La forme des doubles V suffirait seule pour justifier cette assertion. Soit que les deux V dont il est composé soient divisés (V V), soit qu'ils se touchent (VV VV), ou que leurs jambages se traversent (VV), le double V est un caractère romain lié ou doublé qui se

(1) Mémoires de littérature de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, éd. in-12, 1736. t. 12, p. 375.

rencontre dans les plus anciens monumens. Quoi que Mabillon ait dit que *lié,* il ne se rencontrait qu'au XIIe siècle, ce savant rapporte lui-même un diplôme de Clotaire III, où il se trouve ; on en voit sur une monnaie d'or de Louis le Débonnaire, dans ses diplômes, dans ceux d'Othon III, de 997 ; de Henri IV, de 1066 ; dans la bulle de Benoît VIII, qui siégeait dans le XIe siècle, etc., etc. Or, la forme sous laquelle ce caractère se présente, concourt à en reporter l'origine au onzième siècle, si ce qu'en disent les auteurs de la Nouvelle Diplomatique est exact, comme il n'y a pas lieu d'en douter. Voici comment ils s'expriment : (1) « Les » doubles V offrent, ce semble, un caractère ca- » pable, en diverses rencontres, de fixer assez bien » l'âge des écritures où il se présente ; au XIe. siè- » cle, les W se traversaient proprement, sans éle- » ver aucuns de leurs jambages compliqués au-des- » sus des autres ; en Angleterre, leurs côtés gauches, » toujours égaux, affilés ou courbés avec quelque » sorte d'élégance, étaient à plein trait, tandis que » leurs jambages droits paraissaient ou déliés et » demi tranchés par les bouts, ou terminés par un » plein courbe, ou presque également élevés. (Cette » forme, étrangère aux caractères de la Tapisserie, » prouve qu'elle n'a point été faite en Angleterre.) » Au XIIe siècle, les W français étaient à-peu-près » sur ce ton ; mais les Allemands poussaient leurs

(1) Nouveau Traité de Diplomatique, p. 283 et 290. t. 2.

» jambages gauches plus haut que les droits ; et » néanmoins, jusque vers la fin de ce siècle, ils » se répondirent pour la hauteur. Quant à ce qui » regarde l'antiquité de ce caractère, les deux V qui » se touchent sans croiser leurs branches VV VV, » remontent aux premiers siècles ; les autres, très-» rares aux IXe et Xe siècles, commencèrent à de-» venir en usage au XIe siècle. » Qu'on jette maintenant un coup-d'œil sur les inscriptions de la Tapisserie ; on y verra la plus grande partie des doubles V se diviser V V, ou se toucher VV, et en moindre nombre se croiser W, sans que leurs jambages compliqués, pleins et sans déliés cessent d'être de niveau. Cette variation dans la forme des doubles V, qui conservent en majeure partie les formes antiques, annoncent dans ce petit nombre une forme nouvelle qui commence à s'introduire, et qui désigne par conséquent le XIe siècle. Ils sont identiques avec ceux du tombeau de la reine Mathilde; avec ceux d'une inscription placée sur la porte de Blois, par ordre du comte Etienne et d'Adèle son épouse, celle des filles de Guillaume le Conquérant qu'il avait promise en mariage à Harold, avec les caractères du sceau d'Edouard, des monnaies, etc., etc. (1)

On s'étonnera peut-être de retrouver, dans les caractères d'un temps de barbarie, la belle simplicité du siècle d'or des beaux-arts ; le Gothique, avec ses

(1) Nouv. Dipl. T. II pl. XXXI p. 652.

formes bizarres et ridicules, n'avait pu les dégrader puisqu'il n'existait pas encore ; il date du XII[e] siècle. (1) L'usage de partager les mots par des points, soit que cela se fît d'une manière régulière ou non, appartenait aux temps anciens, ainsi que celui de les écrire sans intervalle : le premier subsistait encore au XV[e] siècle (2).

On trouve dans les inscriptions de la Tapisserie des caractères d'une forme particulière qu'on serait tenté de prendre pour des lettres gothiques. (Les pointes et les angles, avec les ornemens superflus, constituent ce mauvais genre d'écriture.) Ce sont des onciales ou lettres romaines rondes

(1) Ibid. p. 663. pl. XXXII. p. 667. 8, 9, 10, pl. XXXIII. p. 682 et 686.

(2) Planches du II[e] tom. Voici un exemple de cette manière de séparer les mots :

COMES: SEPTS: ET: ADIA: CMTISSA:
SVQ: HEREDS: PDNAVER: HMINB': ISTI':
PATRIE: BVRGV: IN: PPETV: EO: PACTO:
VT: IPSI': CASTELLV: MVR: LAVDRN:
QD: SI: QIS: VOLAERIT: ANATHEMA:
SIT: DAV: QVOQVE: ET: ABIRN:
MALEDICCIONEM: HABEAT: ✠

qui se rencontrent dans les plus anciens monumens (1).

La différence qui se fait remarquer entre les caractères des inscriptions de la Tapisserie et celles de la voûte du chœur de la cathédrale de Bayeux, que quelques savans ont regardée comme appartenant au XIe siècle, vient de ce qu'elles ne sont pas du même temps. Les inscriptions de la voûte sont en lettres capitales gothiques, et qui, quoique représentées avec des dimensions et des couleurs différentes, n'en appartiennent pas moins au même siècle, puisqu'elles ont toutes la même forme ; elles sont du commencement du XIVe siècle, temps auquel siégeaient les deux Evêques désignés dans les deux dernières inscriptions *Petrus*, *Guillermus* : ce sont Pierre de Bénais et Guillaume Bouet, parce qu'ils suivent, dans l'ordre chronologique, Robert des Ablèges, le dernier des Evêques dont le nom est écrit dans les entrevoûtes du chœur ; ordre suivi depuis le dernier des Richards. Pierre de Bénais est monté sur le siége épiscopal en 1276 ; Guillaume Bouet en 1308.

La langue latine que les Romains avaient introduite dans tous les pays assujettis à leur domination, continua, après l'invasion des Barbares, d'être la langue des monumens et des actes publics. C'est dans cette langue que furent rédigées les premières transactions des Français et le Code de leurs lois.

(1) P. 506, 608 et suiv. pl. XXVIII.

La langue des sciences et des monumens, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Charlemagne, dit Dom De Vaines (1), offrait un latin plein de solécismes, de barbarismes et de fautes d'orthographe. Depuis cette dernière époque jusqu'après les commencemens du XI[e] siècle, les mêmes défauts sont encore plus communs dans les chartes privées, mais plus rares dans les actes publics. Le renouvellement des lettres, commencé dans le XI[e]. siècle, devint plus sensible dans le XII[e], et introduisit un style plus pur. On remarque, dans les monumens du XI[e] siècle, comme dans ceux des anciens, que l'orthographe était différente d'elle-même, surtout dans les noms d'hommes et de villes. Une foule d'inscriptions antiques, de médailles et de mémoires attestent ce fait. Dans les formules qui accompagnent le chiffre de Henri I, roi de France, son nom se trouve diversement écrit. On observe la même variété dans les actes de Guillaume le Conquérant et sur les monnaies. Dans le corps de l'acte d'une charte donnée par Edouard le Confesseur à l'abbaye de St-Denis (2), ce prince se nomme Eadward, et dans la souscription, *Edwardus*.

Les noms propres, dans la Tapisserie, ont une orthographe particulière ; si elle s'écarte en ce point des auteurs, elle se rapproche, par ses variantes, de l'orthographe des monumens ; elle en a aussi une locale ; je veux parler de *Bagias*, *Wilgelm* et

(1) De Vaines, Dict. raisonné de Dipl.

(2) Hist. Gall. Appendix, t. XI, p. 656.

Wilem :

Willelm: Willelm est français. On lit dans Monskes :

> Willelmes ses fires li ainsnés
> Fu d'Angletierre couronués.

Willelm se trouve sur une monnaie de Guillaume le Conquérant (1) : Wilgelm nulle part. Lancelot dit que la Tapisserie est le seul monument où Bayeux soit appelé *Bagias* (2). *La ville de Seès*, dans les Notices de l'Empire, est nommée *civitas Saïorum* et *civitas Sagiorum* (3). Le *g* est visiblement employé pour l'*i* dans cette dénomination. *Bagias* est une crase de *Bajocas*. Suivant l'orthographe des Notices, *Bagias* équivaut à *Baïas*, et se rapproche des monumens qui nomment Bayeux *Baïa* ou *Baïæ*, *Baïarum* (4). Dans cette hypothèse, Wilgelm est là pour Willielm ; c'est l'orthographe de Guillaume de Poitiers, d'Ingulf, de Guillaume de Malmesbury et de Henri de Huntingdon : orthographe nouvelle, qui a passé des auteurs contemporains dans le langage commun de France et d'Angleterre ; l'*l* mouillée, dans *Guillaume*, emporte un *i* après elle *dans la prononciation*.

Lancelot se trompe en disant que la Tapisserie est le seul monument où Bayeux soit appelé *Bagiæ*. On lit ces mots gravés en lettres onciales sur une

(1) Voyez la pl.

(2) Mémoires de litt de l'Acad. des Belles-Lettres, éd. in-12, t XII. p. 406.

(3 Hist. Gall. t. I.

(4) Mém. Acad. Belles-Lettres, t. XII. p. 406.

ancienne soucoupe d'argent : *Exuperius Episcopus dedit ecclesiæ Bagiensi.* Cette soucoupe, enfouie dans un parc vers le centre de l'Angleterre, fut découverte en 1729, un an avant la publication du second mémoire de Lancelot (1); ce mémoire fut lu à la séance de l'Académie des Inscriptions, du 9 mai 1730 (2); il n'avait pas, sans doute, entendu parler de cette découverte.

Une réflexion qui me semble très-importante se présente à mon esprit : n'est-il pas naturel de penser que la Soucoupe et la Tapisserie appartiennent au même pays. Les Grammairiens enseignent que les dialectes sont des façons de parler qui s'éloignent de l'usage commun, et qui appartiennent exclusivement à une province, à un canton, à une ville, etc. Les inscriptions des deux monumens sont conçues dans les mêmes termes; ces expressions ne se rencontrent dans aucun auteur, dans aucun autre monument; elles appartiennent nécessairement à un dialecte commun, au dialecte du Bessin, un de ces mille et un dialectes du latin rustique que l'on parlait dans les provinces soumises à l'empire Romain, qui ont donné naissance à nos patois. Le mal avait gagné jusqu'aux portes de Rome. S. Grégoire, en rappelant une anecdote relative à un particulier qu'il introduit sur la scène dans un sermon prêché dans

(1) Description d'un Mon. arabe du moyen-âge, par G. Spencer Smythe, p. 6.

(2) Acad. Belles-Lettres, t. XII.

l'église de St.-Agnès, le jour de sa naissance (1), s'exprime en ces termes : » Le peuple appelait, en langue rustique, *Chryserius*, un habitant de la Valerie, qui se nommait *Chrysaorius* (2). Si l'on fait attention, maintenant, que le premier de nos monumens, le vase, a été soustrait à l'église de Bayeux, à laquelle il avait été donné par son évêque; que les laines dont on s'est servi pour former les broderies du second, sont des laines du Bessin; qu'il a été, avec ce qui manque, de la longueur de la nef de la cathédrale de Bayeux, dans laquelle on avait coutume de l'exposer, sans que l'on puisse assigner d'époque certaine à l'introduction de cet usage; que l'écriture des inscriptions appartient à l'espèce d'écriture en usage dans le pays au temps où s'est passé l'évènement retracé dans le monument; que les présomptions les plus fortes s'élèvent pour l'attribuer à son évêque, etc., etc.; il est permis d'en inférer que ces deux monumens, sans être contemporains, ont une même origine; qu'ils ont été faits à Bayeux, le premier pour l'usage du culte, dans son église cathédrale, le second pour servir à sa décoration.

La Tapisserie n'est pas plus en défaut sur le chapitre des costumes que sur le reste. Les monumens

(1) D. Greg. magn. sermone habito in ecclesiâ S. Agnetis, in die nat. ejus. Dial. t. IV.

(2) Quidam vir nobilis, in Valeria provincia, nomine Chrysaorius fuit, quem linguâ rusticâ populus Chryserium vocabat.

établissent une ligne de démarcation entre le XIe. et le XIIe. siècles, qui ne permet pas de les confondre (1). « Après la mort du pape Grégoire (VII) et de Guillaume le Bâtard , dit Orderic Vital, les usages honnêtes de nos Pères et de nos Princes religieux, furent pour ainsi dire abolis (2). Leurs vêtemens étaient modestes et prenaient juste au corps ; ils pouvaient librement monter à cheval , courir sans être gênés dans leurs mouvemens (3). Aujourd'hui, des modes nouvelles ont remplacé les anciennes. La jeunesse est efféminée , et les hommes de cour font assaut de mollesse avec les femmes. Ils mettent au bout de leurs pieds des espèces de queues de couleuvres , qui leur offrent sans cesse l'image des scorpions (4). » Il avait déjà parlé plus haut de ces souliers ridicules, et en avait fixé l'origine (5). Foulques (le Rechin , comte d'Anjou) , se fit faire des souliers longs et très-pointus , pour masquer les défauts de ses pieds (6). « C'est delà ,

(1) Ord. Vit. Hist. Ecc. l. VIII. p. 682.

(2) Post obitum Gregorii papæ aliorumque principum religiosorum , in occiduis partibus , peuè totus abolitus est honestus patrum mos antiquorum.

(3) Illi enim modestis vestiebantur indumentis , optimè que coaptatis ad sui mensuram corporis ; et erant habiles ad æquitandum, currendum , et ad omne opus , quod ratio suggerebat, agendum.

(4) Pedum articulis ubi finis est corporis , colubrinarum similitudinem caudarum imponunt , quas velut scorpiones oculis suis prospiciunt.

(5) Ord. Vit. t. XI. p. 815.

(6) Ut eorum celaret tubera quæ vulgò vocantur uniones.

poursuit Orderic Vital, que les cordonniers ont pris la coutume de faire au bout des souliers des queues de scorpion, qu'ils appellent des pigaces (1). Cette espèce de souliers est très-recherchée du pauvre et du riche: *Ils avaient toujours été ronds auparavant, et faits à la mesure du pied* (2). Les grands et les petits, les clercs et les laïques, en faisaient usage. Un vaurien, nommé Robert, de la cour de Guillaume le Roux, introduisit la coutume de remplir les longues pigaces d'étoupes, et de les contourner comme des cornes de béliers (3). Cette institution frivole pénétra jusque dans les rangs les plus élevés de la société, où on la regardait comme un signe de probité et de vertu (4). On ne s'en tint pas là, on prit les mœurs et les coutumes des barbares. Les cheveux furent partagés sur le front, les hommes nourrirent, à la manière des femmes, une longue chevelure, dont ils prenaient le plus grand soin. Ils se faisaient honneur de porter des chemises et des

(1) Undè sutores in calceamentis, quasi caudas scorpionum, quas vulgò *pigacias* appellant, faciunt. Ils furent supprimés par une ordonnance royale sous Charles VI.

(2) Nam, anteà, omni tempore, rotundi subtalares ad formam pedum agebantur eis quæ summi et mediocres, clerici et laïci competenter utebantur.

(3) Robertus quidam, nebulo, in curia Rufi Regis prolixas pigacias primus cœpit implere stuppis, ut hinc et indè contorqueret instar cornu arietis.

(4) Ord. Vit.

tuniques longues et très-étroites (1). On les voit encore aujourd'hui balayer la poussière avec la queue de leurs robes et de leurs manteaux (2). Leurs mains, couvertes de longues et larges manches, sont inaptes à toute espèce de travail. Chargés de ces superfluités, leur démarche est embarrassée, et ils ne peuvent rien faire qui leur soit profitable. Le devant de leur tête est découvert comme celui des voleurs, et le derrière est couvert d'une longue chevelure qui les rend semblables à des courtisannes (3). Il était d'usage autrefois que les captifs, les pénitens et les pélerins laissassent croître leurs cheveux et portassent de longues barbes ; ce moyen servait à les signaler aux yeux du public. Maintenant la plus grande partie des hommes du peuple ne se rase plus et parfume ses cheveux (4). Ils emploient le fer chaud pour les friser (5), et voilent leur tête avec un bandeau, sans porter de bonnet (6). A peine un militaire ose-t-il paraître en public la tête découverte et les cheveux coupés, comme il convient à un Chrétien, suivant le précepte de l'Apôtre : *legitimèque, secundùm Apostoli præceptum, tonso* (7). »

(1) Prolixi snimiùmque strictis camisiis indui tuuicisque gaudebant.

(2) Humumque pulverulentam interularum et palliorum superfluo scirmate verrunt.

(3) Syncipite scalciati sunt ut fures, occipite autem prolixas nutriunt comas ut meretrices.

(4) Nuuc verò peue universi populares cerriti sunt et barbatuli.

(5) Crispant criues calamistro.

(6) Caput velant vittâ sine pileo

(7) Ord. Vit

Serlon, Evêque de Séez, s'exprime à-peu-près de la même manière dans un sermon prêché à Carentan devant le roi Henri Ier, le plus jeune des fils de Guillaume le Conquérant, qui avait succédé à Guillaume le Roux (1). Ce sermon date de l'an 1104, et offre, par conséquent, la peinture des costumes et des usages du commencement du XIIe siècle. Il en veut plus à la barbe et aux longs cheveux qu'aux souliers pointus : moine, comme Orderic Vital, la barbe et les cheveux ne lui font tant d'ombrage que par un préjugé d'état (Il était bénédictin avant d'être évêque). Les moines, qui se coupaient la barbe et les cheveux en signe de la servitude spirituelle qu'ils avaient embrassée, pensaient que l'on ne pouvait être un bon Chrétien, sans se rendre esclave de la Divinité et sans en porter les marques distinctives, les cheveux courts et la barbe rase ; ils taxaient d'immoralité ceux qui ne se soumettaient pas à cet usage. « Les hommes du peuple ne veulent pas se raser, dit Serlon, de peur de blesser les joues de leurs amies avec les poils de leur barbe naissante (2). Beaucoup de personnes suivent un usage aussi criminel, dans l'ignorance où elles sont, qu'il y a tant de mal à porter des cheveux longs. Donnez l'exemple, grand Roi, et que vos sujets prennent de vous des leçons de décence (3). »

(1) Dans Ord. Vit., Hist. Eccl. l. xj, p. 815.

(2) Barbas radere devitant, ne pili suas in osculis amicas præcisi pungant...... multi nimirum tantæ pravitatis usum sequuntur, nescientes tantum esse nefas in capillatura qua gloriantur.

(3) Undè, gloriosè Rex, obsecro te, ut exemplum subjectis præ-

Le Roi accueillit la supplique épiscopale, et l'évêque satisfait tirant à l'instant des ciseaux de sa manche, « tond premièrement le Roi de ses propres mains, ensuite le seigneur qui se trouve le plus près de sa personne, ainsi que plusieurs des courtisans (1). Toute la cour, et une foule considérable, que la crainte de l'édit avait forcés de se présenter, déposèrent ces cheveux, auxquels ils mettaient tant de prix, en les foulant aux pieds comme des choses viles et méprisables (2). » La religion et les bonnes mœurs ne gagnèrent rien à cela; le peuple ne changea rien à ses institutions : j'en appelle aux observations d'Orderic Vital.

Un simple coup-d'œil sur la Tapisserie suffira pour prouver que les costumes de ses personnages sont en harmonie avec les costumes du XIe siècle. L'auteur ne se borne pas à des rapports généraux; il ne lui suffit pas de présenter des vêtemens serrés à manches étroites, des têtes chauves sous des petits bonnets, et des mentons sans barbe; il offre dans les accidens qui accompagnent d'ordinaire les vêtemens, des moyens de les classer, et prouve par là qu'il travaillait d'après nature. Le petit bon-

beas laudabile, et in primis videant in te qualiter debeant præparare se.

(1) Et prius regem ac post modum comitem, proceres que plurimos propriis manibus totundit.

(2) Et edictum principale formidantes preciosos olim capillos præsecuerunt et amicam dudum cæsariem ut viles quisquilias pedibus conculcaverunt.

net

net des seigneurs est varié de riches couleurs, et un large galon d'or ou de pourpre le distingue de celui du peuple. Les manches de la camisole sont bordées à double ou triple rang, suivant la qualité du personnage. Celles de la veste, qui ne passent pas le coude, et le bas du haut de chausses, ont un bord simple plus ou moins riche. Le revers de la veste forme une espèce de cramail, qui laisse le cou à découvert. Le pantalon, qui n'est point comprimé par la jarretière du haut de chausses, accuse le nu. Les seigneurs portent par - dessus des bandelettes croisées de différentes couleurs, plus ou moins riches; quelques-unes sont à franges pendantes. Cette espèce d'ornement est français. « Les anciens Français, dit F. Pithou (1), avaient une parure ou une décoration qui consistait à porter une chaussure dorée à l'extérieur, à laquelle étaient attachées des courroies de trois coudées de long; des bandelettes de différentes couleurs couvraient les jambes; on portait par-dessous des hauts de chausses et des bas de lin; quoiqu'ils fussent de même couleur, ils étaient cependant ornés avec beaucoup d'art; ces longues courroies se croisaient par - dessus tout cela, en dehors et en dedans (2). Les souliers sont ronds,

(1) F. Pith. Gloss. ad libr. Cap. ap. Baluz. T. II. p. 741.

(2) Erat antiquorum ornatus vel paratura Francorum, calceamenta forinsecus aurata, corrigiis tricubitalibus insignita; fasciolæ crurales vermiculatæ, et subtus eas coxalia ac tibialia linea, quamvis ex eodem colore, tamen artificiosissimo opera variata, super quæ et fas-

ils prennent juste au pied ; de couleurs recherchées dans les seigneurs, ils n'ont ni boucles ni cordons, et paraissent être de drap ou de tricot. Outre la veste, les hommes portent aussi une petite cotte qui laisse le genou à découvert, dont les manches, semblables à celles de la veste, sont galonnées ; elle a aussi un revers à cramail. La veste et la cotte, ces différentes espèces de vêtemens, offrent des dessins, des rayures ou des espèces de fleurs analogues à leur forme, et qui servent à distinguer le personnage qui en est revêtu ; la ceinture, qui sert à arrêter la cotte et la veste, est toujours d'une couleur tranchante sur le vêtement. Le seigneur et le prince portent par-dessus la veste et la cotte, un manteau, dont la longueur est analogue à la dignité du personnage : le plus long ne touche pas la terre ; il est agraffé sur l'épaule droite, ou par devant, suivant l'usage des anciens. Charles le Chauve, dans les miniatures de son livre de prières et de sa bible ; Edouard, sur un sceau qui m'a été communiqué par M. Stothard, porte le manteau agraffé sur l'épaule (1). Philippe, roi de France, contemporain de Guillaume le Conquérant, et Roger II, évêque de Châlons, qui avait assisté à son sacre, en 1060, portent sur leurs monnaies le manteau agraffé par devant. Les habits et les vêtemens

ciolas in crucis modum intrinsecus et extrinsecus, antè et retrò longissimæ illæ corrigiæ tendebantur.

(1) Le Blanc, Traité des Mon. de Fr., p. 148. éd. de Hol.

avec lesquels les princes paraissent sur leurs sceaux, ont varié à l'infini, et, sans doute, ont suivi les modes du temps. Cependant les Rois de la seconde et de la troisième race, ainsi que la plupart des Empereurs d'Allemagne, sont vêtus, dans leurs sceaux, d'une chlamyde ou manteau attaché sur l'épaule droite, et dont l'ouverture se trouve également à droite; en sorte qu'ils ont le bras droit et le gauche cachés sous le vêtement. Le formulaire de réception du duc d'Aquitaine en fait un signe de souveraineté (1): « Lorsqu'on élève le souverain de l'Aquitaine à la dignité de Duc, il doit être reçu par l'évêque de Limoges, à la tête d'une procession solennelle, composée du clergé de toute la ville, dans laquelle le prince doit venir hors l'église accompagné de ses barons, la tête ceinte d'une guirlande d'or; on ôtera cette couronne à son arrivée, *et l'évêque le revêtira d'un manteau de soie qu'il lui placera de travers sur les épaules, etc.* (2). » Le pape Léon III, pour transmettre à la postérité le souvenir de la cérémonie qui eut lieu lorsqu'il reconnut la souveraineté de Charlemagne sur la ville de Rome, la fit peindre dans son palais, qui était près de l'é-

(1) Dominus Aquitaniæ cum sublimatur in ducem, primò ab Episcopo Lemovicensi et totius civitatis clero recipitur solemni processione, in quâ extrà ecclesiam princeps debet venire, Baronum comitatus catervâ, et capite suo guirlandâ redimitus aureâ, cujusmodi circulus à capite ejus, cum ibi advenerit, amovebitur, *et ab episcopo induetur serico pallio humeris ex transverso imposito, etc.*

(2) Leblanc, Traité des Mon. éd. Holl. Diss. hist., p. 19.

glise Saint-Jean-de-Latran. On voit encore aujourd'hui cette peinture ; elle a été restaurée par les soins du cardinal F. Barberin, neveu d'Urbain VIII. Charlemagne y est vêtu à la manière des seigneurs dans la Tapisserie ; il reçoit des mains de saint Pierre l'étendard en signe de souveraineté. Cet étendard est fixé à une lance, comme ceux de la Tapisserie. Léon III est vêtu d'un long manteau qui se passe par-dessus la tête, et s'arrête autour du cou. Ce manteau couvre les mains, dont il tient le manipule ; il porte le pallium. S. Pierre a les clefs sur les genoux, et lui remet un pallium.

A cheval, le manteau est plus court, sans être moins riche ; les manteaux du duc de Normandie et du roi d'Angleterre touchent les talons ; vus par devant ou de profil, ils offrent l'image de ceux qui sont décrits dans l'inventaire du chapitre de Bayeux ; « et le bord de bas est de or traict a ymages faict tout environ, ennobli de fermailles d'or émaillies et de camayeux, et autres pierres précieuses (1). » Ils portent la cyclade sous le manteau : c'est une espèce de soutane sans boutons, qui descend jusqu'à mi-jambe ; elle a un collet qui semble susceptible de recevoir des décorations ; elle paraît ornée d'hermine ou d'une large bande de taffetas blanc chargée de pierreries.

La cyclade est une espèce de vêtement commun

(1) Inventaire des ornemens de la cath. de Bayeux de 1476.

aux hommes et aux femmes, qui tire son nom de sa forme, étroite par le haut, ample et ronde par le bas (1). Les gloses saxonnes d'Aelfric la nomment cyclade ou bordure, *cyclas vel oraria*, *orlaf*: *orl* signifie *bord* en Saxon: *Saxonibus orl est limbus* (2).

Le Roman de Garin:

Si a vêtu un hermin peliçon
Et par deseure un vermeil cyglaton
Mantel a riche qui n'est miè trop bon.

Les femmes portaient la cyclade plus longue que celle des hommes; elle tombait sur les pieds; les manches en étaient indifféremment larges ou étroites; c'était l'habillement de dessus des femmes du peuple; on en voit de semblables dans les monumens tirés des catacombes (3). Les dames et les princesses y ajoutaient un manteau de la même forme que celui des hommes, mais un peu plus long; il ressemblait un peu aux pelisses de nos dames, sans coqueluchon, et davantage à la chape de nos chanoines; il s'agraffait par devant: il ne dépassait pas la cyclade.

La cyclade était, à proprement parler, le vête-

(1) Cyclas genus vestis est à rotunditate dicta, sursum stricta, deorsùm ampla.

(2) Ducange, au mot *Cyclas*.

(3) Roma Subterranea, pl.

ment des riches ; mais il appartenait plutôt aux femmes qu'aux hommes. Les hommes du peuple ne connaissaient pas la cyclade. Ducange, au mot *Cyclas*, s'exprime ainsi : *Cyclas autem propria fœminarum fuit :* La cyclade est, à proprement parler, l'habillement des femmes. *Britannicus* (1), dans son commentaire sur la satyre 6 de Juvénal, dit que la cyclade est un vêtement de femme, d'une étoffe très-fine, et ronde. Sidonius Apollinaris la nomme *pronuba*, parce que les jeunes filles que l'on allait marier en étaient revêtues. La reine Bertrade en portait une, suivant Reginon : *Sed et Bertradam reginam conjugem ipsius regis indutam cycladibus regiis* (2). C'était, comme on le voit, un vêtement royal. Le moine de Peau en parle de la même manière sur l'an 1096. « La comtesse Judith, fille de Vratislas, roi de Bohême, s'avança, la couronne sur la tête et parée comme une reine, avec des vêtemens de drap d'or ; sa couronne était d'or, chargée de pierres précieuses ; elle portait sous son manteau une cyclade qui était aussi de drap d'or, en guise de dalmatique ; elle était d'un travail exquis (3). » Cosme de Prague, sur l'an 1086, dit : « Et il plaça le diadême sur la tête du Roi et sur

(1) Ducange.

(2) Ducange.

(3) Juditha comitissa, filia Vratislai Bohemici regis, coronata, et auro textis indusiis regaliter adornata, processit et coronam auro gemmisque insignitam, et cycladem auro textam, instar dalmaticæ, et preciosissimi operis, quam sub mantello ferebat, etiam auro texta induta. (Ducange, au mot *Cyclas.*)

celle de la reine Zuatawa, son épouse, vêtue de la cyclade royale (1). »

Elfgiva porte la cyclade, dans la Tapisserie, avec le manteau par dessus : ce vêtement, comme nous venons de le voir, est celui d'une princesse (2). La femme Anglaise, dont on brûle la maison, porte aussi une cyclade, mais sans manteau ; les manches en sont très-larges. La cyclade, sans manteau, était le vêtement ordinaire des femmes ; le manteau distinguait les princesses des femmes du commun : c'était aussi l'habit de cérémonie des hommes. Mathieu Paris, sur l'an 1236, dit, en parlant des citoyens de Londres : « Ils portaient des vêtemens de soie et des cyclades de drap d'or (3). »

Le vêtement anglais ne différait pas pour la longueur du français ; on remarque seulement que la cotte anglaise, dans ce monument, embrasse le cou sans le couvrir ; elle est toujours un peu plus courte que la normande ; au surplus, même forme. Les Anglais, dit G. de Malmesbury, portaient des habillemens qui ne passaient pas le genou (4). Ils avaient les cheveux coupés et la barbe rase ; ils

(1) Et imposuit diadema super caput ipsius et conjugis ejus Zuatavæ, cyclade regiâ amictæ. (Duc.)

(2) Les jeunes personnes que l'on allait marier en étaient revêtues, suivant la remarque de Sidonius Apollinaris : elle convient donc parfaitement à Elfgyve, dans la scène où son père la promet en mariage à Harold.

(3) Sericis vestimentis ornati, cycladibus auro textis circumdati.

(4) Ad summum, tunc erant Angli, vestibus ad medium genu expediti, crines tonsi, barbas rasi. Will. Malm. ap. Hist. Gall. t. xj, p. 185.

la laissaient croître sur la lèvre supérieure (1). Wace dit la même chose :

Quand ses espions vindrent a lor seignour,
Du Duc distrent mont grant honour :
Un des Engleiz qui out veu
Les Normans tous reiz tondus,
Cuida que tous provoires fussent
Et qui Messes chanter peussent,
Quer tuit erent tondus et reis,
Ne lour estoit quernon remeis ;
Cil dist a Heralt que li Dus
Avoit provoires assez plus
Que chevaliers ni autre gent ;
De ceu sesmerveilla forment
Que tuit erent rez tondus :
Et Heralt li a respondus
Que ce sont chevaliers vaillant,
Vassours mout fiers, mout combattant,
N'ont mie barbe ni guernons
Ce dist Heralt, com nos avons.

(*Roman de Rou.*)

Edouard, contre l'usage de sa nation, portait sa barbe : *Erat discretæ prolixitatis barba*, dit le même auteur : elle était d'une longueur moyenne. La Tapisserie lui donne une barbe longue (2).

Accoutumés à ne voir, sur les sceaux et les cachets, que des armoiries et des chiffres, on est étonné d'y trouver des portraits. Cet usage était ancien. Auguste, je crois, s'était fait représenter

(1) Angli enim superius labrum pilis incessanter fruticantibus intonsum dimittunt. Will. Malmesb ubi suprà.

(2) Sur le sceau dont M. Stothard m'a donné l'empreinte, la barbe est partagée comme celle du roi Robert sur ses monumens.

sur

sur son sceau. Childeric, père de Clovis, était ainsi représenté sur le sien. Dans le tombeau de ce prince, découvert à Tournai en 1653, on trouva un anneau d'or, avec ces mots latins autour : *Childerici Regis*. Ce prince était représenté, sur le cachet de cet anneau, avec de longs cheveux et un javelot à la main, en guise de sceptre. Cet usage se perpétua sous les rois de la seconde et de la troisième race ; il passa même chez les particuliers. L'empreinte des sceaux au bas des chartes et des actes publics, tenait lieu de signature dans ces temps d'ignorance où les moines seuls et quelques ecclésiastiques savaient lire et écrire. Guillaume le Conquérant se servait de deux sceaux : sur l'un il était représenté dans tout l'appareil de la majesté royale, avec cette légende qui formait un mauvais vers latin : *Hoc Anglie regem signo fatearis eumdem.* Elle se rapportait à celle du sceau de Normandie, ainsi conçue : *Hoc signo Normannorum Willelmum agnosce patronum. Reconnaissez par ce sceau Guillaume, patron des Normands.* « Il était à cheval, armé de toutes pièces ; « *avouez*, lisait-on sur l'autre, *que ce même prince* « *est Roi des Anglais.* » Ai-je raison ? Ce fait mérite vérification ; le portrait d'Edouard, dans la Tapisserie, ressemble à celui du sceau ; celui de Guillaume, dans les figures les mieux conservées, y ressemble aussi. Ce monument renfermerait-il les portraits des personnages qui y figurent ?..... Ce serait un titre ajouté à ceux qui établissent l'originalité de ce monument.

Tous les symboles du pouvoir suprême rappelés dans la Tapisserie, se trouvent sur les monumens antérieurs ou sur ceux du temps, et tous sur des monumens français. La pique et le javelot se trouvent sur l'anneau de Childeric, le sceau de Charles le Gros, et les monnaies de Théodebert ; l'épée sur tous les monumens. L'étendard, surmonté d'une lance, y est aussi très-commun : Guillaume le Conquérant en porte un sur le sceau de Normandie ; St.-Pierre en remet un entre les mains de Charlemagne dans la fameuse mosaïque du Vatican, dont j'ai déjà parlé ; il en est aussi question dans le formulaire de réception du duc d'Aquitaine, cité ci-dessus. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, plusieurs seigneurs se l'attribuèrent. C'est de-là, suivant toute apparence, que viennent les bannières. Enfin le globe, symbole d'une domination qui semble s'étendre sur le monde entier, a été pris par les Empereurs Romains et Grecs sur leurs médailles ; ceux-ci ajoutèrent une croix sur ce globe, qui paraît aussi sur les monnaies Mérovingiennes et dans les monumens des Empereurs français (1). Dès le règne d'Othon II, on le voit sur les sceaux des Empereurs allemands, et on le trouve aussi sur ceux de Hugues Capet, de Robert, d'Edouard, et de Guillaume.

La couronne d'Edouard et de Guillaume est fermée sur leurs sceaux et leurs monnaies (2), tandis

(1) De Vaines, Dict. de Dipl.

(2) Pl.

qu'elle est ouverte dans la Tapisserie. Je vais encore recourir aux monumens français pour résoudre cette difficulté. La couronne des Rois de France, à l'exception de ceux qui furent Empereurs, fut toujours ouverte jusqu'au règne de Charles VIII. On convient assez universellement, dit Dom de Vaines, que Charles VIII est le premier des Rois de France de la troisième race, qui ait porté une couronne fermée. Il ne s'en servit pas toujours depuis, ainsi que ses successeurs jusqu'à François I; mais depuis l'an 1536, elle est presque toujours fermée. Sous la seconde race, jusqu'à Louis d'Outre-Mer, qui en porte une étoilée, les couronnes des sceaux sont ordinairement de laurier. On en trouve pourtant, dans cet espace, de pierreries. Hugues Capet y ajouta des fleurs de lis, que Henri I porta plus distinctement que ses prédécesseurs (1). Ce sont les couronnes d'Edouard et de Harold dans notre monument. Les souverains du second ordre n'en portent pas. La couronne que le formulaire de l'inauguration du duc d'Aquitaine, rédigé dans le XIIe siècle, attribue à ce prince, est, suivant toute apparence, une des nombreuses innovations qui eurent lieu, dans ce siècle, dans les costumes et les usages.

La Tapisserie offre deux classes de souverains, et deux classes, par conséquent, de signes honori-

(1) De Vaines, Dict. de Dipl.

fiques. Les souverains du second ordre portent, au lieu des sceptres affectés aux Rois, une épée ou une hache : on ne leur voit pas de bâton royal. Le trône de Guy ou de Guillaume n'est, à proprement parler, qu'une simple banquette façonnée avec un peu plus de goût que les autres. On y reconnaît le traversin sur lequel Charles le Chauve est assis dans les miniatures de sa Bible et de son livre de prières. Le trône d'Edouard et de Harold est élevé sur une espèce d'estrade, qui sépare le prince de la foule; ils sont à bras et à dossier orné de têtes d'animaux, la Tapisserie dont il est décoré semble admettre des pierres précieuses : il a beaucoup d'analogie avec celui de Charles le Chauve.

Exact jusque dans les moindres détails, l'auteur de la Tapisserie ne varie les symboles de la puissance suprême que pour donner plus d'étendue à sa pensée. La hache d'armes dans les mains de Guy, lorsqu'il reçoit les envoyés de Guillaune, donne à entendre qu'il a droit de faire périr son prisonnier, s'il le juge convenable à ses intérêts. Si la scène est d'une nature hostile, ces symboles sont alors des armes dirigées contre l'ennemi ; un javelot, une épée, sont portés de manière à en faire connaître la destination. A la tête des armées, le prince, alors remplissant les fonctions de général, porte un bâton de commandement. Guillaume et l'évêque Odon, son frère, en portent chacun un à la bataille de Senlac. Celui du Duc est plus distingué que celui de l'E-

vêque, qui remplissait nécessairement des fonctions subordonnées. Conan, duc de Bretagne, meurt empoisonné, après avoir touché son bâton de commandement ; son chambellan, qui s'entendait avec ses ennemis, l'avait enduit intérieurement de poison, ainsi que ses gants et la bride de son cheval : *Lituum Chuningi et habenas, atque chirothecas intrinsecùs livit veneno, erat quippe cubicularius Chuningi* (1). Il faisait alors entrer ses troupes dans Château-Gontier, qui venait de capituler.

La bénédiction du repas et la prière de Harold sont bien dans les mœurs d'un siècle où les seigneurs se font des guerres d'extermination, et bâtissent, du produit de leurs rapines, des monastères où ils se font inhumer en habit religieux.

Les armes des personnages de la Tapisserie sont celles dont on faisait usage avant l'invention des armes à feu ; elles étaient, comme on sait, de deux espèces, offensives et défensives ; les offensives sont l'épée, la lance, les flèches, les javelots, la hache et la masse d'armes ; les défensives, le haubert, la coiffe de mailles, le casque et le bouclier. Le javelot était, chez les Romains, l'arme de l'infanterie légère ou des Vélites. C'était, suivant Polybe, une espèce de dard, dont le bois rond avait trois pieds de long et un pouce de diamètre. Lorsque Frontin et Tite-Live disent qu'il avait quatre pieds, ils en-

(1) Will: Gem. cap. XXXIII. p. 286.

tendent le dard avec le fer. Ce fer sortait de la longueur d'une palme dans un jour de bataille. Le Vélite avait sept javelots. Dans la Tapisserie, on voit un fantassin qui vient d'en lancer un, et en tient trois autres de la main gauche. On remarque, parmi les armes offensives, l'ancienne lance dont s'étaient servis les Romains avant d'adopter celle des Grecs; elle avait la hampe unie sans être ferrée par les deux bouts, tandis que la hampe de la lance grecque avait la forme de deux cônes joints ensemble à leur base. A l'endroit de cette jonction était la poignée, de sorte que l'un des cônes, qui était plus long que l'autre, faisait proprement l'arme. Lorsque, dans le premier effort, il s'était rompu, le chevalier se faisait arme du tronçon qui lui restait en main, en tournant pareillement vers l'ennemi l'autre bout de sa lance, qui était aussi armé d'un fer. On se servait de cette arme en la brandissant. C'est cette dernière espèce que l'on substitua à la première dans les siècles postérieurs au XIe siècle, et que l'on voit figurer dans les tableaux et les blasons de ces derniers temps. (1) Cette arme, ainsi que l'épée, jointes aux armes défensives, sont communes à l'infanterie et à la cavalerie. On voit des fantassins armés à la légère sans cuirasse. La hache est propre à l'infanterie pesamment armée. Les monumens anciens et

(1) C'est avec une lance de cette espèce que Philopæmen après avoir mis Machanidas hors de combat, du premier coup, tourna sa lance et le tua avec le petit bout. Polybe, liv. xj.

ceux antérieurs au XIe siècle, n'offrent point de modèle du haubert et du casque, pas même les miniatures de Charles le Chauve; ils sont infiniment rares dans ceux du XIIe siècle. On ne trouve qu'un haubert et un casque à-peu-près semblable dans le sceau de Charles, comte de Flandre, qui fut tué en 1126, dit M. Lancelot. La description qu'il fait de cette espèce de casque (1), prouve que l'avance qui

(1) Le casque et la cuirasse des personnages de la Tapisserie, qui se trouvent avec quelques changemens dans le sceau de Charles, comte de Flandre, tué en 1127, et nulle part ailleurs, sont une armure qui vient des peuples du Nord. Hérodote, t. VII, ch. 61, dit que les Saques, qui étaient Scythes, portaient des casques terminés en pointe avec des panaches : *Sacœ, qui Scythœ erant, cristatas cassides gestabant in acumen erectas.* Les grenadiers de Lubeck, à l'époque de la révolution, en portaient de semblables, au témoignage de nos guerriers. Les Sarmates, du temps de Trajan, portaient des cuirasses qui les couvraient de pied en cap. Montfaucon en donne un modèle tiré de la colonne Trajane. La différence que l'on remarque entre ces deux armures et celles de la Tapisserie, vient du temps; on ne peut douter que le casque du temps de Guillaume ne renfermât quelque chose qui, en couvrant une partie de la figure, empêchait le guerrier d'être reconnu, et ne pouvait être autre que cette avance destinée à protéger la figure dans le casque de la Tapisserie, origine des casques à visière employés dans les temps postérieurs. La méprise de Robert Courte-Heuse, l'aîné des fils de Guillaume, en fournit la preuve : il se bat contre son père, qu'il ne connaît pas, et ne parvient à le reconnaître que lorsqu'il est tombé de cheval, et à un cri que la douleur de sa blessure lui arrache. Il est certain que la forme des casques anciens, même sous la seconde race, ne pouvait donner lieu à de pareilles méprises. La cuirasse du XIIe siècle et des siècles antérieurs au XIe, chez les Français, ne ressemble en aucune manière à celle des guerriers de la Tapisserie. Dans le XIIe siècle, la cuirasse couvrait l'homme entier. Les

couvrait le nez, dans les casques de la Tapisserie, était différente du nasal, partie du casque en usage dans les temps postérieurs. Le nasal se levait dans les casques modernes, quand on voulait se rafraîchir ou respirer plus librement ; au lieu que le nasal des casques de la Tapisserie est fixe. Ces casques étaient étroits, se terminaient en pointe aiguë par le haut, et descendaient par derrière sur le cou. Le haubert prenait juste au corps ; les cuisses étaient protégées par des espèces de cuissards qui en faisaient partie ; la coiffe de mailles semble en faire aussi partie, et représenter ce qu'Orderic Vital nomme le capuchon de la cuirasse. Il tenait lieu de casque, comme on le voit dans la Tapisserie. On substitua les jacques à ces hauberts, qui n'étaient autre chose qu'une casaque en cotte de mailles qui tenait lieu d'un surtout. Les boucliers, dans la Tapisserie, ne ressemblaient pas aux boucliers antiques qui étaient ronds ou carrés, tandis que ceux-ci sont ovales par le haut, et se terminent en pointe par le bas. Geoffroy Plantagenet, dans son portrait, est représenté avec un bouclier à peu-près semblable, avec cette différence cependant qu'il est terminé dans le haut par une

chausses de fer que l'on fait prendre à Geoffroy Plantagenet, lorsque son beau-père l'arme chevalier, le prouvent suffisamment. L'épée normande, dans la Tapisserie, est destinée à frapper de taille. Les Romains se servaient de la pointe. La hache d'armes ressemble à celle de nos sapeurs; celle des temps postérieurs au XI[e] siècle, a, dans les monumens, une espèce de petite lance au-dessus de la douille du côté opposé au tranchant.

ligne

ligne droite. On y a figuré des lions disposés comme dans nos armoiries. Les emblêmes, sur les boucliers, étaient en usage dans l'antiquité. Les antiquités de Montfaucon en offrent des modèles. Le bouclier d'Enée, fabriqué par Vulcain, renfermait l'histoire de sa destinée. Ce sont ces emblêmes qui ont donné lieu aux armoiries. Le bouclier français du XIIe siècle et des temps subséquens, dont il a conservé la forme, prouve que ceux de la Tapisserie sont antérieurs. Quelques boucliers, dans la Tapisserie, ont des guiges : ce sont des espèces d'anses à l'aide desquels on les passait au cou. Wace parle de boucliers suspendus au cou :

Engenons de L'Aigle vint,
L'escu au col la lance tint,
Sor Englès fiert o grant aïr,
Moult se pena del duc servir.

(*Roman de Rou.*)

Le bouclier à pans, avec une pointe au milieu, est un bouclier anglais : ce sont des fantassins qui le portent. On sait que l'infanterie était l'arme favorite des Anglais. « En 1055, dit Roger de Hoveden, » Radulphe, fils de la sœur du roi Edouard, fit » combattre ses Anglais à cheval, contre leur usage ; » Harold mit pied à terre, avec la plupart des siens, » à Hastings. » Il est à pied lorsque le cavalier lui coupe la cuisse, et sa hache d'armes est à côté de lui. Ce bouclier était connu des Allemands du temps de

60

l'empereur Lothaire, père de Charles le Chauve. On voit, dans la miniature qui le représente dans les capitulaires, un de ses gardes appuyé sur un bouclier de cette espèce. Lancelot dit qu'on ne voit pas de camail ou capuchon, ni de coiffes de mailles au nombre des armes défensives dans la Tapisserie; le cavalier qui marche en avant dans la 49e scène, *Hìc Willelmus dux interrogat Vital*, etc., porte une coiffe de mailles. Ce qu'il ajoute, que les capuchons n'ont été introduits qu'après le siècle du duc Guillaume, est une suite de son erreur; ils étaient connus du temps de Henri I; ce fut au capuchon de sa cuirasse qu'il dut la vie. *Guillelmus autem Crispinus....... ut regem prospexit per medias acies ad eum quem maximè odiebat, cucurrit, gladioque super caput feralem ictum intulit: sed capitium loricæ specialis patricii caput illæsum protexit* (1). Wace parle des armes des vilains qui devaient, selon lui, faire partie de l'armée de Guillaume:

Par la contrée fit mander
Et as vilains dire et crier
Que o tiex armes com il ont
Viengnent a lui ains qu'ils porront:
Lors voissiez hâter vilains,
Pils et machues en leurs mains.

(*Roman de Rou.*)

Plus loin, on voit la distinction qu'il met entre les armes des chevaliers et celles des vilains:

(1) Ord. Vit. Hist. Gall. t. XII. liv. xij. p. 722.

La voissiez fiere assemblée,
Maint coup de lance et maint d'épée :
Des lances fierent chevaliers,
Et o les arz traient archiers,
Et o les pilz vilains lour donent.
(*Roman de Rou.*)

Les vilains étaient les esclaves chez les Français, qui les employaient à cultiver la terre. Ils tiraient leur nom des métairies qu'ils cultivaient, *villa*, *villani*, vilains. On ne voit pas dans la Tapisserie d'hommes armés de pieux. Les ouvriers, qui se battent avec des espèces de bêches qui leur servent à creuser les retranchemens à Hastings, n'en ont pas. Le pieu, *pilum*, était l'arme de l'infanterie chez les Romains.

Cette multitude de pennons et de gonfanons, que l'on remarque surtout dans la peinture de la bataille d'Hastings, appartenaient aux seigneurs qui étaient dans l'armée de Guillaume :

Ni a riche homme ne baron,
Qui n'ait lez lui son gonfanon,
Ou gonfanon ou autre enseigne,
Ou sa mesnie se restraingne,
Cognoissances ou entre fainz
De plusours guises escus painz.....
Si comme poignent criant vont,
Itels enseignes com il ont.
(*Roman de Rou.*)

La Tapisserie est d'accord avec Wace sur ce point. La distinction que fait Wace des pennons et des

gonfanons, ne se rencontre pas dans la Tapisserie. J'observerai seulement qu'on n'y voit pas d'armoiries; ils ne se distinguent entre eux que par la différence des couleurs, formées à l'aide de petites bandes de couleurs variées, terminées par trois pointes qui sont aussi de couleurs diverses. Ces étendards ressemblent à celui que Guillaume tient dans le sceau de Normandie. On remarque, parmi ces étendards, celui de Normandie, qui est d'une forme différente; il est rond et échiqueté. On y voit aussi l'étendard que le pape lui avait envoyé; il est orné d'une croix blanche; on le porte devant Guillaume à la bataille de Senlac. Dans la scène de l'embarquement, il est fixé au haut du mât du vaisseau amiral. On voit au pied un homme de marque, Guillaume qui embrasse le mât et qui a l'air de le regarder. L'usage de mettre les étendards au haut des mâts, sur des vaisseaux ou des carosses, est conforme à ceux du temps. Voyez Ducange, au mot *standardum* ou *carrozza*.

L'histoire rapporte que l'étendard de Harold représentait un homme armé. On voit, dans la scène de sa mort, un étendard d'une forme particulière, à côté de ce prince, un dragon au bout d'un bâton. Les Romains faisaient usage de ce signe militaire au temps de Claudien. Voici comme ce poëte s'exprime:

« Hi volucres tollunt aquilas : hi picta draconum
» Colla levant, multusque tumet per nubila serpens
» Iratus stimulante Noto, vivit que receptis
» Flatibus et vario mentitur sibila tractu. (1)

(1) De tertio consulat. Honorii Augusti, panegyris. Vers 139.

Et au livre second *In Rufinum*, vers 365 :

« Spirisque remissis,
» Mansuescunt varii, vento cessante, dracones. »

J'ai négligé d'observer que la scène où Guillaume donne les armes à Harold, est saxonne et normande. Dans les temps postérieurs à Guillaume, le récipiendaire était à cheval, armé de toutes pièces. Je dis que la scène est saxonne et normande : saxonne, parce que Harold est à pied, suivant la manière de combattre de son pays; normande, parce qu'on ne voit pas intervenir à cette cérémonie les ministres de la religion. Les Normands regardaient comme un poltron et un chevalier dégénéré, celui auquel on donnait les armes de cette manière; cette coutume leur était en horreur, suivant l'expression des historiens contemporains.

J'observe encore que la dernière scène de la Tapisserie se termine non pas à sa mort, comme on l'a avancé, mais à la scène où il est représenté arrachant la flèche dont il a l'œil percé, blessure qui fut la cause de sa mort; car on voit des cavaliers poursuivant les Anglais qui prennent la fuite. Les figures sont effacées pour la plupart; il ne reste des autres que la moitié. J'ai reconnu cette scène, dont personne n'a parlé, sur les points qui subsistent et marquent le dessin.

On voit, entre les mains d'un Anglais, un signe militaire de forme romaine : c'est un dragon fiché au haut d'un bâton. Il paraîtrait que ce serait le signe de Harold, car il se trouve dans la même scène que celle où est représentée la mort de ce prince. La Tapisserie ne serait pas en cela d'accord avec l'Histoire, relativement à la forme de ce signe.

La cavalerie se sert de chevaux entiers : je crois que c'est un usage imité des anciens ; les antiquités de Montfaucon confirment cette conjecture : on leur voit des selles et des étriers. Les selles paraissent être de bois et chantournées, avec le siége très-étroit. (1) Les anciens n'avaient ni selles ni étriers, dit Guischard dans ses Mémoires militaires ; ils couvraient le cheval de peaux et de bonnes housses. Les Allemands méprisèrent toute cavalerie qui se servait de housses : *Nihil Germanorum moribus turpius aut inertius quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum quamvis pauci adire audent.* (2) Ce fut dans le Bas-Empire que commença l'usage des selles. Il paraît que les étriers n'étaient pas bien anciens au temps de la Tapisserie, car tous les cavaliers n'en ont pas. Guillaume le Roux n'attendit pas de marche-pied pour

(1) Chap. V. p. 91.

(2) W. Malm. de gesbis reg. Angl. lib. iv. Hist. des G. t. XIII. p. 3.

remonter à cheval, comme le raconte G. de Malmesbury, (1) lorsqu'après avoir eu un cheval tué sous lui au siége du Mont-Saint-Michel, on lui en amena un autre: *Non expectato ascensorio sonipedem insiliens*, etc.; ce qui prouve que l'usage des étriers était nouveau. Les éperons consistent dans une espèce de dard sans mollette; celles-ci n'ont été inventées qu'au XIVe siècle. On ne voit point de selles aux chevaux dans les antiquités de Montfaucon: les cavaliers n'ont ni bottes ni éperons: on en voit de montés à poil nu.

La colonne Trajane et la colonne Théodosienne, les monnaies de Louis le Débonnaire et les bas-reliefs de la cathédrale de Bayeux, nous offrent des vaisseaux semblables à ceux de la Tapisserie. Quant aux figures d'hommes et d'animaux dont ils sont ornés, nous les retrouvons dans la peinture que fait l'auteur du panégyrique de la reine Emma, de la flotte de Suenon, roi de Danemarck, lorsqu'il se disposait à envahir l'Angleterre en 993. « Aggregati « tandem turritas ascendunt puppes, æratis rostris du- » ces singulos videntibus discriminantes. Hinc enim » erat cernere leones auro fusiles in puppibus; hinc » autem volucres in summis malis venientes austros » suis signantes versibus, aut dracones varios minan- » tes incendia de naribus. Illinc homines de solido » auro argento-ve rutilos, vivis quodam modo non

(1) W. Malm. p. 121. ap. Hist. Gall. t. XIII. p. 3.

» impares ; atque illinc tauros, erectis sursum collis, » protensisque cruribus, mugitus, cursusque vi» ventium simulantes. Videres quoque delphinos » electro fusos, veteremque rememorantes fabulam » de eodem metallo centauros. Ejusdem præterea cæ» laturæ multa tibi dicerem insignia, etc. (1). » Il rapporte à-peu-près la même chose de la flotte de Canut, qui avait la même destination : « Tantùs quoque decor » inerat puppibus, ut intuentium hebetatis lumini» bus, flammeæ magis quàm igneæ viderentur à longè » aspicientibus. Si quandò enim sol illis jubar im» miscuit radiorum, hinc resplenduit fulgor armo» rum, illinc vero flamma dependentium clypeo» rum. Ardebat aurum in rostris, fulgebat quoque » argentum variis navium figuris...... Quis leones » auri fulgore terribiles ; quis metallinos homines » aureo fronte minaces ; quis dracones obrizo ar» dentes ; quis tauros radiantibus auro cornibus ne» cem intentantes in puppibus aspiceret, etc. » On ne doit pas regarder ceci comme une vaine déclamation, mais comme l'expression de la vérité, dont l'auteur fait profession : *Sibi quammaximè cordi esse veritatem historiæ.* Ce sont ses propres paroles.

Elle n'est pas dans le goût du siècle qui vit naître les Ogives, l'architecture qui répudie le Gothique

(1) Ex Encomio Emmæ Reginæ inter Chesn. Hist. Norm. Script. t. I. p. 166. lib. 2. p. 168.

et

et admet les pleins-cintres. Elle appartient à cette espèce d'architecture qui avait passé de la Gaule dans la Grande-Bretagne. (L'église de St.-Georges, en Angleterre, et ce qui reste de celle de St.-Pierre de Westminster, construite par Edouard, en offrent des modèles.) Modifiée chez les Bretons et les Saxons, il est aisé de s'apercevoir qu'elle est d'origine Gauloise. Si elle admet les pleins-cintres de l'architecture grecque, elle en répudie les colonnes, qui en font le plus bel ornement. Les Anglais, suivant toute apparence, la doivent à Alfred, formé par des artistes français. Ce fut lui qui leur apprit l'art de bâtir en briques; auparavant ils ne bâtissaient qu'en bois : ce qui rendait les incendies fréquens et désastreux. Il avait fondé deux monastères, suivant l'auteur contemporain de sa vie, un pour les hommes, et l'autre pour les femmes, Schastbury, dont sa fille Etelgite fut abbesse. L'architecture de la cathédrale de Rochester, bâtie par les Saxons, dont le chœur a été refait par Guillaume le Roux, prouve d'une manière incontestable que les ogives datent de la fin du XIe siècle, et que notre monument, qui les répudie, a nécessairement une origine antérieure, les constructions saxonnes de cet édifice étant à plein cintre, et celles de Guillaume le Roux en ogives. Ce prince est mort en 1100.

Le baril que l'on voit chargé sur une charrette, dans le tableau des préparatifs de l'expédition d'Angleterre,

celui qu'on porte sur les épaules, ressemblent à nos barils à eau-de-vie du Pays-d'Auge. Les barils antiques que l'on voit dans les Antiquités de Montfaucon, et ceux dont on se sert en Angleterre sont beaucoup plus courts, ce qui prouve encore que la Tapisserie est un ouvrage normand.

Si nous passons aux usages, il n'en est aucun dont l'origine date d'un temps postérieur. Celui qui nous frappe d'abord est cette coutume qui appartient plutôt à une horde de Cannibales qu'à un peuple civilisé, de saisir les malheureux naufragés, de les mettre en prison, de les torturer, de les menacer même de la mort, pour les obliger à payer une rançon plus ou moins considérable, au lieu de leur prodiguer les secours que l'humanité réclame en pareil cas. Le peintre, lorsqu'il nous représente Harold saisi au cramail et cherchant à se défendre avec son poignard, tandis que l'homme qui l'accompagne cache le sien, et paraît ainsi faire entendre que la résistance est inutile, et qu'il nous montre ensuite Harold conduit en prison sur le champ, au mépris du droit des gens et de son caractère d'ambassadeur, ne semble-t-il pas ou qu'il a assisté lui-même à la chose, ou qu'il retrace l'évènement tel que le lui avaient rapporté des témoins oculaires. Guillaume de Poitiers, historien contemporain, en rapportant l'arrestation et l'emprisonnement de Harold, parle de la coutume de saisir les malheureux qui faisaient naufrage, comme d'un usage existant de son temps. L'usage de prêter serment

sur les reliques était commun dans le XIe siècle, ainsi que celui de conférer l'ordre de chevalerie : la réception de Harold par Guillaume, sans l'intervention d'un prêtre, est conforme aux coutumes normandes ; ce que dit Ingulfe le prouve d'une manière incontestable. Il dit que les Normands regardaient comme un poltron le chevalier auquel le prêtre avait passé le baudrier, suivant l'usage anglais : « Anglorum erat » consuetudo quod, qui militiæ legitimè consecran- » dus esset, vesperâ præcedente diem suæ consecra- » tionis ad Episcopum vel abbatem vel monachum » vel sacerdotem aliquem contritus et compunctus » de omnibus suis peccatis confessionem faceret, » et absolutus, orationibus et devotionibus et afflic- » tionibus deditus, in ecclesia pernoctaret, in cras- » tino quoque missam auditurus, gladium super al- » tare offerret, et post evangelium sacerdos bene- » dictum gladium collo militis cum benedictione » imponeret; et communicatus ad eamdem missam, » sacris Christi mysteriis de uno miles legitimus » permaneret. Hanc consecrandi milites consuetudi- » nem Normanni abominantes, non militem legiti- » mum talem tenebant, sed socordem equitem et » quiritem degenerem reputabant, etc. »

L'usage de porter les morts au tombeau sur un brancard sans cercueil, pour les déposer ensuite dans un sarcophage, appartient au siècle dont nous parlons. L'accident qui arriva aux obsèques de Guillaume en offre une preuve assez plausible, sans qu'il soit besoin de l'aller chercher ailleurs. Lors-

qu'il fut question de placer le corps dans le sarcophage, il se trouva trop petit ; ceux qui étaient chargés de cette opération pressèrent le cadavre qui, venant à crever, répandit une odeur si infecte, qu'elle fit fuir tous les assistans, à la réserve des ecclésiastiques, que cet inconvénient força d'abréger la cérémonie. L'état où l'on trouva le corps de Guillaume, lorsqu'en 1522 Pierre de Martigny, évêque de Castres et abbé de Saint-Etienne de Caen, fit faire l'ouverture de son tombeau, confirme encore ce fait. «On le trouva, dit M. De Bras, encore tout apparent en la forme qu'il avait été inhumé au tombeau.......... ; et finalement, quelques jours après, ils cassèrent (les protestans dans les troubles de 1562) *le locule de pierre où étaient les ossemens du corps de ce Roi-Duc*, sous son sépulcre, lequel locule était d'une forte pierre de voideril, couverte de même pierre, et soutenue sur trois petits pilastres de pierre blanche...... J'y étais présent ; les ossemens de ce Roi, qui furent trouvés dans son tombeau, étaient couverts d'un cendail ou taffetas rouge déteint, comme la couleur en était apparente.» C'était ainsi qu'avaient été inhumés Richard I, duc de Normandie, et Serlon, évêque de Séez. Cette façon d'inhumer n'était pas particulière aux personnes constituées en dignité ; elle était d'un usage général, comme le prouvent les sarcophages de pierre que l'on trouve dans nos cimetières. L'usage de porter les morts au tombeau revêtus de

leurs habits les plus précieux ou des marques de leur dignité, nous vient des anciens, comme l'atteste, d'après les monumens, D. Martenne, dans son Traité *De ritibus antiquis ecclesiæ.* Les porte-sonnettes qui marchent des deux côtés du brancard sur lequel Edouard est porté, se nommaient *Cadenophori* chez les anciens, comme le remarque Suidas et un ancien Scholiaste de Théocrite ; ils ont été connus depuis sous le nom de *pulsatores* et *exequiales*, et leurs sonnettes *campanæ manuales pro mortuis*, ou *campanæ bajulæ.* Il en est fait mention dans quelques conciles et dans les épîtres d'Innocent III : cette remarque est de M. Lancelot. Edouard paraît enseveli : cet usage est Anglo-Saxon. Bède, dit l'Anonyme de Tours dans son Miroir de l'Eglise, nous enseigne comment on doit inhumer les morts, en rapportant que le corps de saint Cuthbert (ce saint était Anglo-Saxon) fut apporté à l'église couvert d'un linceul et entouré de bandes de toile de lin cirées, avec des souliers aux pieds. Cette coutume avait changé sous les Rois Normands. Mathieu Paris, sur l'année 1183, décrit la pompe funèbre du jeune roi Henri en ces termes : Son corps fut enveloppé dans les habits de lin qu'il avait lorsqu'il reçut l'onction sainte, et porté à Rouen dans l'église cathédrale, où il fut inhumé près du grand-autel, avec tous les honneurs qui étaient dus à un si grand prince. Et en parlant de Henri II, sur l'an 1188 : « Lorsqu'on le porta au tombeau, il

était vêtu avec tout l'appareil de la majesté royale; il avait la face découverte, une couronne d'or sur la tête, des gants aux mains; on lui avait mis un grand anneau au doigt; sa chaussure était tissue d'or; il tenait le sceptre et portait l'épée à son côté. Le clergé, chose singulière et contraire à l'usage ancien et moderne, marche derrière la bière à l'inhumation d'Edouard; il est en habit séculier: on le reconnaît à sa tonsure; les ecclésiastiques tiennent des livres ouverts et semblent réciter des prières; le chef, que l'on reconnaît à son manteau, précède; celui qui est à côté de lui tient un bâton qui a la forme d'une crosse par le haut, avec lequel il marche; le corps du prince est tourné la tête devant. Les porteurs ne semblent point des hommes distingués, car on ne leur voit point de manteau; le bâton qu'ils tiennent indiquent peut-être des officiers de la maison du prince. Cet usage ne subsistait plus au temps de Guillaume le Conquérant. On lit, article XXXVI de ses lois, faussement attribuées à Edouard, que lorsqu'il sera reconnu qu'un homme aura été tué injustement, la justice de l'évêque doit faire trouver sur le lieu une procession composée d'un prêtre revêtu d'une aube, du manipule et de l'étole, avec des clercs en surplis, de l'eau bénite et la croix, précédée de candelabres, d'un encensoir avec du feu et de l'encens; là les amis du mort feront la levée du corps et le porteront sur un brancard à l'église, où, après que l'on aura célébré la messe pour le

défunt et achevé le reste de l'office, ils l'enterreront comme il convient d'enterrer un chrétien.

La main céleste qu'on voit au-dessus de l'église de Westminster qu'Edouard venait de faire rebâtir, et qui se retrouve sur les monnaies romaines et au-dessus de la tête de Charles le Chauve dans ses miniatures, outre qu'elle rappelle un usage ancien, semble ici désigner la dédicace de l'église, à laquelle on vient de mettre la dernière main, ce qui semble indiqué par le coq qu'un jeune homme se dispose à placer sur le haut du clocher.

La bénédiction du repas, conforme à l'esprit religieux de Guillaume, est une cérémonie ancienne que l'on retrouvait chez nos rois; elle entrait, si je ne me trompe, dans les attributions du grand-aumônier. Les termes dans lesquels l'inscription est conçue, l'attitude de l'évêque en tenant la coupe, paraissent nous en indiquer la source, celle de J. C. à la dernière cène.

Le feu que l'on emploie dans le siége de Dinan, est un procédé que les Normands emploient dans tous les siéges qu'ils entreprennent; l'histoire du temps en fournit mille exemples, apparemment parce que les maisons étaient construites en bois, suivant l'usage des anciens Gaulois, et couvertes en chaume. Quant à l'usage de présenter les clefs au bout d'une lance, l'histoire du temps n'en fournit qu'un exemple.

Jusqu'ici nous avons reconnu l'œuvre du XIe

siècle dans la forme des dessins, les inscriptions, les costumes, les usages retracés dans notre monument: les faits particuliers échappés à l'histoire, la manière dont ils sont représentés, vont nous faire connaître un témoin oculaire ou l'homme grave qui a travaillé sur sa déposition. Il nous montre d'abord Harold envoyé en députation en Normandie par le roi Edouard ; ensuite poussé par les vents contraires sur les côtes de Ponthieu, le seigneur de ce pays, suivant une coutume barbare du temps, l'arrête et l'emprisonne. Il instruit le duc de Normandie de son malheur ; le prince normand envoie successivement deux députations pour réclamer l'ambassadeur anglais, sans doute parce qu'on ne voulait pas laisser échapper gratuitement de ses mains une proie dont on espérait tirer un grand profit. La dernière tentative ne fut pas infructueuse : on voit le comte du Ponthieu amener lui-même son prisonnier. Le Duc, non content d'avoir rendu à l'ambassadeur anglais un service aussi signalé, lui fait l'accueil le plus distingué; il l'arme chevalier, le conduit à une grande expédition, sans doute pour lui donner occasion de signaler sa valeur. De retour de cette expédition, il le conduit à son palais; dans l'audience de cérémonie qu'on lui donne, les conventions du mariage de Harold avec la fille du prince sont arrêtées; on le voit, au sortir, prêter serment au Duc et s'en retourner en Angleterre. A peine est-il arrivé, il rend compte au Roi du succès de sa mission. Ce

prince

prince meurt; la nation appelle Harold au trône: il y monte au préjudice des parens du Roi défunt. Le duc de Normandie, dont la grand'tante était mère d'Edouard, en est informé; il lève des troupes, fait construire des vaisseaux, et descend en Angleterre sans opposition. Le nouveau Roi vient à sa rencontre avec une armée formidable, lui livre bataille dans le lieu même du débarquement. La victoire, après avoir été long-temps disputée, se décide en faveur du prince normand; l'Anglais est tué, et laisse ainsi la couronne à son compétiteur. Tel est le sujet des différentes scènes qui composent notre monument, sujet digne à tous égards de fixer l'attention de la postérité. Jaloux de savoir s'il est l'œuvre de la flatterie ou un hommage rendu à la mémoire du chef de cette grande entreprise, j'interroge les écrivains du temps, et je suis tout étonné de les voir aussi divisés dans la manière de raconter ce grand événement, que s'il s'agissait de décider un point de controverse; comme si, dans une question de fait, il pouvait y avoir deux façons de penser; il existe ou n'existe pas. Sur la question de savoir si Guillaume, duc de Normandie, a été désigné ou non par Edouard pour son successeur, les Normands, avec la Tapisserie, disent oui, et les Anglais non. L'esprit national semble avoir enfanté cette divergence d'opinions sur l'existence d'un fait qui paraît si facile à découvrir. Chacun a défendu la cause de la patrie, et a cru, par ce moyen, fixer

l'attention de la postérité, qui n'a encore donné gain de cause à personne. Le procès était déjà entamé du temps de Wace :

Au Roi Evvart emprit congié, (Harold)
Et Evvard bien li devea,
Et defendi et conjura
Ken Normandie ne passast,
N'au duc Willaume ne parlast;
Tost i porroit estre engignies,
Car li Dus estoit moult voisiés;
S'il voloit avoir les ostages,
Si envoyast autres messages.
Ensi l'ai jou trové escrit,
Et un autre livre me dist,
Que li Rois li rova aler,
Por le Roiaume asseurer
Au Duc Willaume son cousin,
Que il l'eust après sa fin,
N'en sai mie voire occoison,
Mais l'un et l'autre escrit trovons.

(*Roman de Rou.*)

Que faire dans un pareil état de choses ? ce que fait un juge qui recherche les preuves d'un délit: il prend des renseignemens sur la moralité des parties et des témoins ; il les confronte, il pèse leurs témoignages, il en examine jusqu'aux moindres circonstances, etc., etc. ; il est rare qu'en s'y prenant de cette manière la vérité lui échappe. Appliquons ce procédé à la question présente : peut-être atteindrons-nous le but que nous nous proposons.

Nous allons d'abord examiner le sentiment de

ceux qui tiennent pour l'affirmative, et rechercher ensuite dans le témoignage de leurs adversaires les raisons qui l'infirment ou le corroborent. C'est Ingulfe et l'auteur de la généalogie d'Eudon que je choisis de préférence pour soutenir cette épreuve. Le premier, moins parce qu'il tient le premier rang parmi les historiens du temps, que parce qu'il avait connu Edouard, à la cour duquel son père avait un emploi ; et que devenu secrétaire de Guillaume, il en remplissait les fonctions dans le temps où Harold vint en Normandie. La mémoire des événemens était récente pour lui, puisqu'il nous dit lui-même qu'il les met en écrit au fur et à mesure qu'ils se passent : « Summatim namque ac carptim vic» toriosissimi regis gesta narro, quia eum sequi » annuatim, passimque scribere gressus suos non » sufficio. » Les bienfaits du Conquérant, qui lui avait donné son Abbaye, ne lui ont point fermé la bouche lorsqu'il s'agissait de publier des choses utiles et qui pouvaient compromettre ce prince aux yeux de la postérité, comme on peut s'en convaincre en lisant son histoire. Attaché à la reine Egithe, sœur de Harold, dont il avait reçu des bienfaits, il a prouvé son impartialité, et qu'il était l'homme de la vérité, en faisant connaître les dispositions d'Edouard en faveur de Guillaume, et les motifs qui les ont provoquées. J'emprunte le témoignage du second, parce que les détails dans lesquels il entre sont parfaitement en harmonie avec les usages du

temps et ce que dit le premier. Les réflexions qu'il fait sur la mort du malheureux comte Waltolf, suffisent seules pour le justifier.

Ingulfe peint Edouard avec les affections françaises, attirant les Normands en Angleterre, leur confiant les emplois publics, et substituant les coutumes et les usages de ces étrangers à ceux de sa nation, etc. : « *Rex autem Eduardus in Angliâ* » *natus, sed nutritus in Normannia et diutissime im-* » *moratus, penè in Gallicum transierat :* adducens ac » attrahens de Normannia plurimos, quos variis » dignitatibus promotos in immensum exaltabat. » Cœpit ergo tota terra sub rege et sub aliis Nor- » mannis introductis, Anglicos ritus dimittere, et » Francorum mores in multis imitari ; Gallicum » idioma omnes magnates in suis curiis tanquam » magnum gentilitium loqui, et propriam consue- » tudinem in his et aliis multis erubescere. » (1)

De semblables innovations ne se firent pas impunément chez un peuple patriote et qui avait témoigné déjà plus d'une fois son aversion pour les Normands ; elles excitèrent un soulèvement général. Le prince ne conjura la tempête prête à fondre sur lui, qu'en sacrifiant ses créatures : les Normands furent exilés. Ces sacrifices ne firent qu'irriter Edouard, sans le changer ; il agit, à la vérité, avec plus de circonspection, mais il n'en aima pas davantage les

(1) Hist. du Mon. de Croyland, par l'abbé Ingulfe, hist. des Gaul. t. XI. p. 153.

Anglais. Quant à ce qui regarde la désignation de Guillaume, voici comment notre auteur s'explique : Edouard, affaibli par les années, et voyant qu'Edgard, fils d'Edouard Cliton, qui venait de mourir, était dépourvu des qualités physiques et morales qui devaient lui faire porter le sceptre avec honneur, et que la race perverse du comte Godwin se multipliait de jour en jour, jeta les yeux sur Guillaume, comte de Normandie, son parent, pour en faire son successeur, et régla cette affaire d'une manière irrévocable, *et eum sibi succedere in regnum Angliæ voce stabili sancivit.* Guillaume n'avait point livré de combats où il n'eût remporté la victoire ; il avait vaincu le Roi de France, et les Comtes voisins de la Normandie, et la renommée le proclamait comme un guerrier invincible, un juge intègre, et le plus religieux des hommes : « Willelmus enim Comes « tunc in omni prælio superior, triumphator contra » regem Franciæ, ac omnes comites Normanniæ con- » tiguos, publicè personabat invictus in armorum » exercitio. Judex justissimus in causarum judicio, » religiosissimusque ac devotissimus in divino ser- » vitio. » Ce furent ces motifs, continue Ingulfe, qui portèrent le roi Edouard à lui envoyer Robert, archevêque de Cantorbery, en ambassade, pour lui faire connaître qu'il l'avait désigné pour son successeur, tant à titre de parent qu'en considération de son mérite. Harold, grand-maître de la maison du Roi, venant en Normandie à l'effet de réaliser cette

promesse, jura au Comte que non-seulement il lui conserverait la couronne d'Angleterre, mais encore qu'il prendrait sa fille en mariage, et lui en donna sa parole. Lorsqu'il eut rempli cette mission, il retourna en Angleterre avec des présens magnifiques : « Hinc Rex Edwardus Robertum Archiepiscopum » Cantuariæ, legatum eum à latere suo direxit, illum- » que designatum sui regni successorem, tam debito » cognationis quam merito virtutis, sui Archipræ- » sulis relatu insinuavit. Ad hoc Haroldus, Major do- » mûs regiæ veniens in Normanniam, se Willelmo » comiti, post regis obitum, regnum Angliæ con- » servaturum non tantum juravit, sed etiam se duc- » turum filiam Willelmi comitis in uxorem data fide » spopondit; et super hoc magnifice muneratus ad « propria revenit. (1) »

L'auteur de la généalogie d'Eudon raconte la chose d'une autre manière (2) : Eudon, grand-maître de la maison de Guillaume l'ancien, son seigneur, à cause de son dévouement, et celui de son père envers la famille royale, était fils de Robert ou Hubert de Rye (3), qui fut chargé, de la part de Guillaume,

(1) Il est bon à ce sujet de consulter l'excellente note de M. Léchaudé, relativement à l'ambassade de l'archevêque de Cantorbery.

(2) Ex genealogia Hist. Eudonis max. dom. Regiæ, in Anglia, ap. Hist. Gall. t. XII. p. 759.

(3) Hubert de Rye occupait dans le palais de Guillaume la place que Harold occupait dans celui d'Edouard, la place de grand-maître de la maison du Roi, la première du royaume, qui fut transmise à son fils; un autre fut fait évêque de Séez; il fallait qu'il eût rendu

d'aller chercher les titres d'investiture du royaume d'Angleterre, que le roi Edouard devait lui envoyer. Voici comme s'explique l'auteur de cette généalogie : Le roi Edouard, se sentant malade et extrêmement affligé de voir qu'il était le dernier de sa maison qui dût occuper le trône d'Angleterre, parce qu'il n'avait point d'enfans, manda au Duc, par l'entremise d'un nommé Goscelin, négociant de..... qui avait coutume de porter des marchandises dans les pays éloignés, de lui envoyer un homme de confiance par le moyen duquel il pût lui faire part de ce qu'il voudrait lui faire savoir. Guillaume, après avoir appris cette nouvelle, assembla un très-grand nombre de seigneurs, dans le dessein de trouver quelqu'un qui voulût se charger d'aller recevoir les ordres d'Edouard ; et comme chacun refusait de se rendre à l'invitation du prince, à cause de ce qui s'était passé à Geldfort, il ne se trouva que Hubert de Rye qui voulût accepter une mission où il y avait tant de dangers à courir.

quelque service éminent au prince pour en obtenir d'aussi grands avantages. L'accueil qu'il avait fait à son prince, lorsque ses ennemis le poursuivaient, méritait à coup sûr une grande récompense qui ne pouvait être que personnelle ; celle d'avoir été chercher, au péril de sa vie, le testament d'Edouard, en méritait une plus grande, telle que celle qu'il avait obtenue ; au surplus, la question du testament ne légitime pas l'invasion de Guillaume, et n'ôte pas au peuple Anglais le droit dont il était en possession, celui de nommer ses souverains. J'en appelle à témoin ce qui se passa à l'égard des enfans d'Ethelred et de Guillaume lui-même.

Cet acte de dévouement fut souverainement applaudi, et ne resta pas sans récompense de la part du Duc; il partit en grande pompe, avec un train considérable, composé d'hommes vêtus d'habits de soie magnifiques, et montés sur des chevaux bardés, dont les terribles hennissemens faisaient frémir. Le Roi le reçut avec distinction, et lui donna en toute propriété la première commune où il avait séjourné lorsqu'il était entré en Angleterre, qui se nommait Esce. (1)

Après avoir reçu audience du Roi et pris ses ordres, il revint en Normandie vers le Duc et lui remit les signes par lesquels le roi Edouard l'investissait du royaume d'Angleterre, savoir, une épée avec sa poignée, qui renfermait des reliques, une corne d'or pour la chasse, et une énorme tête de cerf (2). La chronique de Normandie, au sujet de ces sortes d'investitures, raconte qu'un soldat, aussitôt après le débarquement de Guillaume, fut arracher une poignée de glui à la couverture d'une chaumière, et l'apporta à Guillaume, en lui disant : Je

(1) Le récit du généalogiste est d'autant plus vraisemblable, que le Hubert de Rye qui se dévoue ici d'une manière si généreuse, est le même qui accueillit Guillaume avec tant de générosité lorsqu'il fut obligé de s'enfuir de Valognes pour éviter la fureur des seigneurs Normands qui en voulaient à sa vie.

(2) On conférait, au commencement du règne d'Edouard, beaucoup de propriétés de vive voix sans se servir d'écrit ni de chartes; le propriétaire se contentait de donner son épée, son casque, sa corne ou sa coupe : on investissait aussi avec un éperon, un étrier, un arc, quelquefois avec une flèche. (Ingulfe, Hist. des Gaul. t. XI. p. 155.)

vous

vous investis du royaume d'Angleterre. « Sic quidem » Rex Edwardus ægrotans, cum eo maximè crucia» retur quod in se regium genus deficere videret, » per quemdam Goscelinum Wintoniensem nego» tiatorem, qui solitus erat cum mercibus longin» quas adire terras, mandavit Willelmo, Norman» norum Duci, ut sibi aliquem dirigeret à suo latere, » cui tutò committeret quæque vellet mandata. Quo » nuntio accepto, factoque magno procerum con» ventu, dum singuli citantur, dum omnes recu» sant barbaram expetere gentem, propter illa quæ » facta audirent apud Geldefordiam, solum Huber» tum Dux invenit qui se diceret spontaneâ hâc » legatione functurum. Itaque ab omnibus laudatus, » à Duce muneratus, profectus est cum grandi ap» paratu, cum pompâ magnâ, equis phaleratis et » fremitu terribilibus, hominibus serico indutis et » colore vestium spectabilibus. Ad regem veniens » honorificè suscipitur, et ei primæ in Angliâ suæ » mansionis villa quæ *Esce* dicitur, perpetuo pos» sidenda conceditur.

» Peracto colloquio, et mandatis acceptis, re» versus ad Ducem, detulit insignia quibus Willel» mus declarabatur hæres Edwardi Regis Anglorum: » spatham scilicet cum capulo in quo erant inclusæ » sanctorum reliquiæ, cornu de auro venatorium et » cervinum caput ingens (1). » Cette anecdote, toute

(1) C'est par erreur que ce texte, trop long, se trouve ici, il devrait faire partie des pièces justificatives.

singulière qu'elle est, est dans les mœurs du temps; et l'histoire en fournit quantité d'exemples.

Maintenant, si l'on examine la possibilité de la chose, on verra qu'elle est conforme aux inclinations d'Edouard et à son amour pour la justice. Il appelle au trône un prince son parent, qui l'avait accueilli dans le malheur, le plus grand capitaine et le premier homme d'état de son siècle, et il en éloigne un sujet qu'il regarde comme incapable : tout est dans l'ordre.

Après avoir démontré la possibilité du fait, je crois qu'il est aisé de prouver qu'il a eu lieu. Je pars d'un fait reconnu et incontestable, c'est que Harold étant tombé entre les mains de Guy, comte de Ponthieu, et ayant été emprisonné par ce seigneur, n'a dû sa liberté qu'aux bons offices de Guillaume. Dans l'hypothèse où le duc de Normandie a formé le projet de succéder à Edouard, à qui ses infirmités ne promettent pas de longs jours, sa conduite dans ce cas est souverainement impolitique. Comment, il met tout en œuvre, il fait les plus grands sacrifices pour faire rendre la liberté au chef d'une faction puissante, qui aspire lui-même au trône, auquel il est appelé par ses talens et le vœu de la nation ! Il faut l'avouer, c'est avoir une bien mauvaise idée d'un homme dont la prudence seule éterniserait la mémoire. N'était-il pas plus naturel de laisser Harold dans les fers ou de payer sa rançon pour l'y retenir avec son frère et son neveu? Le

comte de Ponthieu savait, par sa propre expérience, que le Duc de Normandie était un ennemi redoutable, et qu'il était dangereux de l'éconduire. Guillaume l'avait fait prisonnier à la bataille de Mortemer, et enfermer à la citadelle de Bayeux, d'où il n'était sorti qu'au bout de deux ans à la condition de lui être toujours fidèle, et de le servir avec cent cavaliers tous les ans partout où il le voudrait. « Widonem vero comitem Bajocis, quamdiu placuit in » carcere habui, et post duos annos hoaginium ab » eo tali tenore recepi ut exinde semper mihi fi- » delis existeret, et militare servitium ubi jussissem, » cum centum militibus mihi singulis annis exhibe- » ret (1). »

Guy n'avait donc rien à refuser à Guillaume, après avoir fait un pareil traité avec lui. Quant au motif que l'on assigne au voyage de Harold, il consistait à obtenir la mise en liberté de son frère et de son neveu, qu'Edouard avait envoyés à Guillaume comme des ôtages qui devaient lui répondre de la fidélité de Godwin, père de Harold, qui avait conspiré contre lui, ce motif même pèche du côté de la vraisemblance : Harold devait savoir que le duc de Normandie, qui ne pardonnait pas les outrages, n'avait pas oublié la malheureuse affaire de Gelde-ford, où les Normands, compagnons du malheureux Alfred, frère d'Edouard, avaient été mis à

(1) Ord. Vit. Hist. Eccl. l. VII. ap. Hist. Gall. t. XII. p. 620.

mort par les ordres de son père, après avoir été décimés et redécimés (1); l'expulsion des Normands d'Angleterre, qu'il avait aussi provoquée, etc., etc. Il eût saisi avec empressement ce prétexte spécieux pour se délivrer d'un compétiteur dont il avait tout à craindre. Ce sont ces motifs, qui ne devaient pas rendre Harold agréable aux yeux de Guillaume, qu'Edouard a en vue, dans le discours que Wace lui fait tenir, et que nous avons rapporté plus haut, pour le détourner de son voyage en Normandie. D'ailleurs, on sait que Wlnoth, frère de Harold, du moment où il fut envoyé en ôtage en Normandie par Edouard, a passé ses jours dans les prisons, tant en Normandie qu'à Salisbury, où Guillaume-le-Conquérant l'avait fait transférer (2). En rendant à Harold son frère et son neveu, qui pouvaient l'aider de leurs conseils et de leurs bras, n'était-ce pas favoriser son ennemi et travailler contre ses propres intérêts et doit-on le supposer de la part de Guillaume? D'un autre côté, n'était-ce pas rendre un service éminent à Edouard, que de le délivrer d'un sujet factieux, et qui était plus Roi que lui-même, s'il est permis de s'exprimer ainsi; Guillaume, au contraire, ne devait-il pas bien augurer de son

(1) Pièces justif. p.

(2) Wlnodus à rege Edwardo Normanniam missus, quòd pater (Godwigus) eum obsidem dederat, ibi toto tempore Edwardi inextricabili captione irretitus, regnante Wilielmo in Angliam remissus, in vinculis Sarisburiæ consumit. Will. Malmesb. t. II. p. 83.

entreprise, en ayant sous sa main des hommes dont il n'avait rien de bon à espérer, etc., etc? L'espèce d'énigme que présente la conduite de Guillaume, en supposant que la députation soit un fait controuvé, s'explique naturellement dans le cas contraire. Harold, ambassadeur d'un Roi puissant, parent du duc de Normandie et son ami, se rend auprès de sa personne pour y remplir une mission infiniment gracieuse. Un accident imprévu, une tempête lui fait faire naufrage; il tombe entre les mains d'un seigneur qui l'emprisonne, suivant une coutume barbare; Harold instruit le prince vers lequel il est envoyé du sujet de sa mission et de sa captivité; ce prince interpose ses bons offices, paie sa rançon et le délivre; il l'amène à son palais, lui fait, comme nous l'avons dit, l'accueil le plus distingué, etc., etc.; et pour tant de bienfaits, il demande à celui qu'il a obligé d'une manière aussi désintéressée et aussi généreuse, de lui rendre à son tour la nation favorable (1), et de lui ménager la couronne dont son parent a disposé en sa faveur; Guillaume en reçoit la promesse sous la foi du serment, accompagné de ce que la religion a de plus respectable, et qui en rend l'infraction si redoutable aux hommes même les moins scrupuleux. Il ajoute aux faveurs dont il l'a comblé, l'assurance de

(1) Harold pouvait influer sur la détermination nationale en faveur de Guillaume, de la manière dont son père l'avait fait en faveur d'Edouard, et même d'une manière plus prépondérante par ses talens et son crédit, supérieurs à ceux de Godwin.

lui donner sa fille en mariage ; il veut, en cherchant à se l'attacher par des liens aussi sacrés, le faire regarder, s'il est parjure, comme le plus scélérat des hommes. Je le demande, dans quel autre état de choses Guillaume eût-il pu tenir une pareille conduite ? Il est vrai qu'il prend ses précautions en retenant Wlnoth, qui devait lui répondre de la fidélité de son frère ; c'est tout ce qu'il pouvait faire dans la position où il se trouvait. Il n'y a pas de doute que Guillaume, aussi pénétrant qu'il était, n'eût deviné Harold. Il avait prévu qu'il ne serait pas plus tôt de retour en Angleterre, qu'il lèverait le masque. Il eût bien voulu employer des moyens plus efficaces, mais le caractère public dont Harold était revêtu rendait sa personne inviolable aux yeux d'un prince qui avait autant d'honneur que de bravoure. Il est donc démontré qu'Edouard a résigné sa couronne à Guillaume ; il l'est également qu'il n'a jamais révoqué cet acte de justice que lui avait dicté l'amour de son peuple et sa reconnaissance envers un prince qui faisait l'admiration de l'univers, et dont il avait tant à se louer personnellement. Cette façon de parler, *alloquitur fideles*, le prouve indubitablement. Dans l'acception la plus naturelle, elle signifie qu'il fait connaître aux seigneurs de sa cour ses dernières volontés, et la désignation de Guillaume, duc de Nort mandie, pour son successeur. Les accessoires de cette scène représentent le Roi *in extremis* ; on voi-

un prêtre en chasuble à ses côtés, avec une femme aux pieds de son lit, qui paraît dans l'attitude de la plus profonde douleur; il ne peut, dans une pareille position, faire de longs discours : il fait part seulement de son testament au seigneur que l'on voit auprès de lui, et qui ne peut être que Harold, *alloquitur*. C'est en vain que quelques historiens ont dit qu'Edouard l'a révoqué ; cette assertion est purement gratuite, et je ne perdrai pas de temps à la réfuter. Je termine ce chapitre auquel je n'ai donné un peu d'étendue que parce qu'il forme le point capital de la discussion, par une réflexion bien naturelle : c'est que la couronne d'Angleterre était élective, comme le prouvent l'élection d'Edouard, celle de Harold, et celle de Guillaume lui-même, par la description de ce qui se passa au sacre de ce dernier, où l'on demanda le vœu des deux peuples, Anglais et Normands; vaine formalité, si l'on veut, dans la circonstance, mais qui montre néanmoins que, lorsque la nation était libre, elle appelait au trône qui elle voulait, et que le prince, comme le dernier des citoyens, n'avait pas le droit de lui donner un maître. La question du testament est donc purement spéculative; et si j'ai entrepris de l'éclaircir, c'est uniquement parce qu'elle justifie ce qui fait la base de notre monument, que Guillaume a été réellement désigné par Edouard pour lui succéder, et que la Tapisserie fixe ce point d'histoire, qui serait resté incertain sans son concours.

Un coup-d'œil rapide sur les faits particuliers et certaines façons de parler que l'on rencontre dans les inscriptions, acheveront de nous faire connaître l'auteur et l'origine de notre monument. *Harold Dux Anglorum et sui milites equitant ad Bosham :* Harold, duc des Anglais, et ses chevaliers, se dirigent vers Bosham. La qualification qu'on donne ici à Harold est française ; son père, aux titres et aux possessions duquel il a succédé, n'est jamais nommé que le comte Godwin. Le titre de Duc est inconnu dans les lois Anglo-Saxonnes, qui fixent l'état des personnes (1) : celui de Comte est la qualification suprême. Il n'y a point de titre qui réponde à celui de Duc dans les compositions pour les meurtres des personnes libres et qualifiées dans les lois d'Athelstan. Dans les statuts de la ville de Londres, on lit : *Ducis summi et præpositi* 4000 *triense :* composition du chef suprême et du provôt 4000 chryms. Le mot *Holdes* du texte que Wilkins a rendu par ceux-ci : *Dux summus*, ne peut être synonime de *Dux*, comme le sens l'indique ; il désigne, chez les Anglo-Saxons, un gouverneur de province, un homme chargé d'une fonction publique amovible, tels que l'étaient Godwin et Harold, son fils ; et pour le désigner, lorsqu'on traduit cette expression, on se sert toujours de celle-ci, *Comes*. Chez les Français du Xe et du XIe siècles, chez lesquels le régime féodal est déjà

(1) Le mot Comte n'y est pas plus connu, c'est *Eorl*, qui lui correspond. Houard cont. Anglo-Normand. statuta civitatis Londoniæ.

établi,

établi, *Dux* indique le souverain d'une province qui relève du Roi, qui a des troupes sous ses ordres, qui bat monnaie, etc. Ainsi, lorsque nos historiens nomment Hugues Capet, avant son avénement au trône, *Dux Francorum*, Duc des Français, ils désignent le souverain de l'Ile de France qui a sous lui des vassaux ou domestiques auxquels il a cédé certaines portions de terre, à charge de lui rendre un service militaire. On lit bien dans la charte de Saint-Denis, que Harold et ses frères ont souscrite, *Harold Dux*, *Gyrdt Dux*. C'est un usage introduit par les Normands qu'Edouard avait appelés en Angleterre, et qui ne donne pas plus de valeur à cette expression qu'elle n'en a dans les lois d'Athelstan. *Sui milites*, *sui vassi*, ses chevaliers, ses vassaux: cette expression appartient au régime féodal, qui ne fut introduit en Angleterre qu'après la conquête. Les Thanes étaient les chevaliers ou cavaliers Anglais qui ne marchaient que pour le service du Roi et quand il les appelait. *Ecclesia*, une église. La prière de Harold pour obtenir sans doute un bon voyage, ne peut avoir trait qu'à l'importante mission dont il est chargé. *Ubï Harold et Wido parabolant*, Harold et Guy ont une conférence. On voit un fou qui écoute, appuyé contre une colonne. On le reconnaît à sa cotte échiquetée de couleurs différentes. Nos princes en avaient. On lit dans la Chronique de Normandie manuscrite : *Comme ces choses eurent ainsi esté pourparlées, il y ot un fol*

a qui Guillaume le Bastard s'esbattoit volontiers, etc. Wace en dit autant :

El prime somme vint vous un fol,
Galot ou non, un pel el col,
A l'us de la chambre criant,
Et li pareïz du pel batant :
Ovrez, dit-il, ovrez, ovrez :
Ja morrez tuit, levez, levez :
Ou est Guillaume, porkei dors ?
Se ataint est, ja seras mors
En braies ert et en chemise,
Une chape a en son col mise, etc.
(*Roman de Rou.*)

Unus clericus et Ælfgyva, un clerc et Ælfgyve. Ce nom Anglo-Saxon, comme celui d'Edouard, répond à notre Adelhaïde que l'on trouve dans Grégoire de Tours (le Teuton ou Franco-Théotisque, que l'on parlait de son temps, est la mère-langue du Saxon); nos historiens des siècles postérieurs rendent ce nom par celui d'Ale, Ele ou Adèle, qui en est une crâse ou une abréviation. C'est la princesse Adèle que Guillaume promet en mariage à Harold, et qui épousa dans la suite Etienne, comte de Blois, père du roi Etienne, qui succéda à Henri I.

L'expédition de Bretagne, dans les détails que donne la Tapisserie, ne ressemble nullement à ce que nous en dit l'histoire. Suivant Guillaume de Poitiers, l'auteur du temps qui se soit le plus étendu sur cette matière, l'armée normande ne passe pas

Dol, dont elle ne fait pas même le siége, et se retire sans coup férir, après avoir inutilement attendu Conan, qui fuyait toujours. Dans la Tapisserie, au contraire, l'armée séjourne au Mont-St.-Michel, passe le Couesnon, où Harold sauve des soldats qui étaient tombés dans le fleuve; arrive à Dol, que Conan abandonne; vient et passe à Rennes, et fait ensuite le siége de Dinan, qui capitule, et dont Conan présente lui-même les clefs au bout d'une lance.

Hìc Willelm venit Bagias, ici Guillaume vient à Bayeux. *Bagias*, en prenant le *g* pour l'*i*, comme je l'ai prouvé, est une expression française et conforme à l'orthographe de Wace, qui écrit ciax pour ceux: *Ciax de Sole et ciax d'Orival*, pour ceux de Sole et ceux d'Orival. Willelm, si la Tapisserie était Anglaise, on lirait William. — *Ubi sacramentum fecit Willelmo Duci*, où il fait serment au duc Guillaume. La prestation de serment de Harold à Bayeux est un fait qui ne se trouve que dans Wace. *Edwardus rex in lecto alloquitur fideles. Fideles*, ses vassaux, façon de parler qui ne se rencontre que dans les auteurs Français ou les diplômes de leurs Rois, dans ceux de Henri I, etc.; dans les Diplômes Anglais, on lit *ministri* au lieu de *fideles*.

Et hìc dederunt Haroldo coronam Regis. Ce fait est contraire au témoignage de l'histoire, qui dit qu'il s'en est emparé: *Hìc residet Harold rex Anglorum*, ici Harold, roi des Anglais, est sur son

trône. La Tapisserie, en donnant depuis ce moment à Harold le nom de Roi d'Angleterre, et à Guillaume celui de Duc de Normandie, reconnaît les droits de la nation, et fait entendre par là que le testament d'Edouard ne lui donnait aucun droit à la couronne sans son intervention, fait extrêmement grave que confirme le surnom de Conquérant, et qui, tout en prouvant l'impartialité de l'auteur du monument, le rend par cela même infiniment pré cieux. Mathilde, d'ailleurs, a pu en user de la sorte, puisque son mari se borne à qualifier Harold de parjure, sans le traiter jamais d'usurpateur.

Isti mirantur stellam, ceux-ci observent une étoile: c'est la comète qui parut au mois d'avril 1066, et qui annonçait, suivant les préjugés du temps, un changement de dynastie.

Harold. Il tient une lance au lieu de sceptre. Les vaisseaux que l'on voit dans la frise, annoncent le sujet de la scène, le débarquement de Tostic, frère de Harold, et de Harold Halfager, roi de Norwège, avec une flotte combinée de 360 voiles. C'est une diversion opérée par la politique de Guillaume, pour protéger son débarquement et empêcher Harold de tomber sur lui avec toutes ses forces. Cette ruse lui réussit au gré de ses désirs : la victoire que Harold remporta sur son frère et le roi de Norwège son allié, l'épuisa et contribua beaucoup à sa défaite de Senlac.

Hic navis Anglica venit in terram Willelmi Du-

cis, un navire Anglais aborde au pays du duc Guillaume. Guillaume de Jumiéges confirme cette particularité dans les mêmes termes ; elle prouve que Guillaume avait des partisans en Angleterre qui l'instruisaient de ce qui s'y passait.

Hic Willelm dux jussit naves ædificare, le duc Guillaume commanda qu'on construisît des vaisseaux. Cette scène sert à expliquer la précédente, par laquelle on lui annonçait la mort d'Edouard et l'élévation de Harold, qui lui ravit la couronne qu'il se propose de conquérir.

Hic Willelm Dux in magno navigio, mare transivit et venit ad pevennesæ, le duc Guillaume, dans un grand vaisseau, passe la mer et vient à Pevensey. *Navigium* est une expression du temps : elle se trouve dans les bons auteurs. *Pevennesæ* est un terme français ; l'*æ* est pour l'*é* fermé : c'est le nom que l'on donne encore à ce petit port de mer, que les auteurs du temps nomment constamment *Penvesellum*, *Penevesellum*, *Pevenesellai*, *Capellus*, Capey (populaire), *Pevenesellum*, Pevensey.

Hic milites festinaverunt Hestinga ut cibum raperentur : les soldats se hâtèrent de gagner Hastings pour y chercher des vivres. *Raperentur* (1), cette faute se trouve sur un denier de la première race frappé à Verdun, *Virduno fitur*. Hastings est

(1) Le Blanc, éd. Holl. p. 78. pl. n°. 3. den. n°. 60.

nommé, dans les auteurs du temps, *Hastinga, Hastingus, Hastingæ, Hastingos, Astingæ, Altingæ, Hastings, Hastaing.*

Hìc est Wadard : celui-ci est Wadard. L'histoire ne parle pas de ce personnage.

Hìc coquitur caro et hìc ministraverunt ministri : on cuit ici des viandes, et les serviteurs de table font leurs fonctions. On peut remarquer la manière de cuire les viandes, les vases et les instrumens dont on se servait alors. Ils sont encore plus simples que ceux qui sont dépeints dans les miniatures des règlemens que Jacques II, roi de Majorque, donna pour sa maison, et qui ont été imprimés à la tête du 3e. volume des actes des saints du mois de juin des Bollandistes (Lancelot).

Hìc fecerunt prandium et hìc Episcopus cibum et potum benedicit : c'est ici que se fit le repas où un Evêque bénit les comestibles et la boisson. On voit sur le devant un officier à genoux présenter une espèce d'écuelle ouverte ; ce vase et cette attitude de servir à genoux se trouvent dans les miniatures des règlemens du roi de Majorque, à l'article des *scutelliferi regii*, et à celui *de ferculis.* Ce vase est semblable aux calices qui sont entre les mains des ecclésiastiques dont on a placé les statues autour de la cathédrale de Bayeux, ainsi qu'à la coupe que tient l'évêque. On en voit aussi de semblables sur les tombeaux de quelques ecclésiastiques des XVe et XVIe siècles de cette cathédrale. Le

dépensier, dans les lois d'Ina, présentait au Roi l'assiette et la coupe pendant tout le repas, et n'offrait l'un et l'autre qu'une fois à ceux que le Roi admettait à sa table ; il faisait aussi l'essai des liqueurs. On ne voit sur la table ni fourchettes, ni cuillers: mangeaient-ils avec leurs mains? Le passage le plus ancien, rapporté par Ducange, où il en soit question, est de la fin du XIVe. siècle : *Johannis de Mussis chronicum Placentinum ad annum* 1388. To. 16. col. 583. *Utuntur tatiis, cugiariis, et forcellis argenti, et utuntur scudellis et scudellinis de petra. Anonymi annal. Mediolan. ad an.* 1389. Ibid. col. 812. *Scudellæ XXV albæ argenti, cum diversis operagiis. Aliæ scudellæ albæ argenti XIV. Aliæ scudellæ LVI deauratæ cum diversis operagiis. Forcella, vox Italica, Gallicè* fourchette. Ms. thes. sed. apost. an. 1295. *Item unam forcellam ponderis unius unciæ.* Il paraît que les fourchettes sont des diminutifs de ces grandes fourchettes en forme de lances dont un officier tient un paquet, et qui étaient destinées, suivant toute apparence, à servir ; elles ont la forme d'un angon (1), et par conséquent sa destination. Cet instrument étant une fois entré dans le corps, ne s'en retirait pas facilement; il devait nécessairement servir, dans ce cas, à attirer les viandes, et celui de la seconde

(1) L'angon était l'arme favorite des premiers français suivant Agathias, il avait la forme d'une fleur de lis, un fer de lance, avec deux crocs recourbés en dessous. Hist. Gall. t. 1.

espèce, le plus pointu, à les découper, en donnant au couteau le moyen de faire son office, ou à les arrêter quand on les présentait. Ces instrumens étaient inconnus aux anciens. On voit une cuiller dans les Antiquités de Montfaucon, qui ne semble point être une cuiller à bouche. (Pl. 92. p. 223.)

Odo Eps : Willelm : Rotbert : Eudes évêque : Guillaume : Robert. Dans la charte de Robert, fils de Guillaume le Conquérant, par laquelle il confirme la donation que l'évêque Eudes avait faite du prieuré de St.-Vigor à l'abbaye de St. - Benigne de Dijon, l'évêque Eudes signe *ego Odo Eps etc.*, et Robert, *Rotbertus ;* Guillaume y est nommé *Willelmus.* Cette charte est de l'an 1096. J'en ai vu l'original.

Iste jussit ut foderetur castellum at Hestenga : celui-ci (Robert) donna les ordres pour bâtir un château à Hastings. *At Hestenga, ad Hestinga* (Calepin). Il est bon de remarquer que des différens instrumens dont les ouvriers se servent, la pioche seule ressemble aux nôtres. (1) Le truble est une espèce de bêche ferrée par le bout, avec laquelle deux ouvriers semblent se battre, et prouvent de cette manière que c'était l'arme des vilains. J'en ai déjà fait la remarque.

Ceastra pour *Castra*, c'est l'orthographe d'*Ead-*

(1) On s'en sert dans le Bessin pour cultiver la terre et réparer les fossés.

wardus

wardus pour *Adwardus*, dont l'auteur du Panégyrique de la reine Emme se sert. Nous avons conservé cette façon d'orthographier dans les mots *Jean*, *protégea*, et dans tous les mots ou le *g* doit exprimer un son doux devant *a*.

Hìc domus incenditur : on met le feu à une maison. Particularité inconnue.

Hìc ceciderunt Lewine et Gyrdt fratres Haroldi Regis. Lewine, dans sa souscription à la charte de St.-Denis, signe *Leofvine.* Il n'y a pas d'altération à celle de Gyrdt. L'histoire le nomme Word, Worth et Gurth; elle le nomme aussi Gyrdt, mais cela se rencontre fort rarement.

Hìc ceciderunt simul Angli et Franci in prælio. Il y eut ici un grand carnage d'Anglais et de Français. Cette scène représente le fossé où les Français et les Anglais se culbutèrent vers la fin du jour qui occasionna le carnage dont parle l'inscription.

Hìc Odo Eps baculum tenens confortat pueros (1). L'évêque Eudes, un bâton à la main, encourage les jeunes militaires. La notice a substitué *francos* au mot *pueros :* c'est une erreur. Cette expression

(1) Puer. Miles. Greg. Tur. Liv. 2. Hist. c. II. Procedant duo de nostris in campum, et ipsi inter se confligant. Tunc ille cujus puer vicerit, regionem sine certamine obtinebit. *Infra* confligentibus vero pueris pars Vandalorum victa succubuit, interfectoque puero, placitum egrediendi Transimundus spopondit. (Vet. aulæum Baj.) Hic Odo Ep. confortat pueros : id est decertantes excitat. (Ducange, au mot *Puer.*

singulière me semble désigner de jeunes militaires, signification que j'ai donnée au mot *pueros*. Ces jeunes militaires étaient ceux qui n'avaient point encore été reçus chevaliers, et qui n'ayant par conséquent pas le sang-froid des vieux soldats, ont besoin d'être rappelés à leur devoir. L'auteur s'est servi de cette façon de parler pour ne point entacher la réputation des vieux soldats qui combattaient avec Guillaume. On nommait ces jeunes gens des valets ou varlets, des damoiseaux (1).

Guillaume fut vallet petit
A Falleze posé et norrit.
(*Roman de Rou.*)

Jadis estoit un Damoiseax
Qui moult etoit cointes et beax,
Li valles ot a nom Guillaumes :
Chercher peust-on en vingt realmes,
Ains com peust trover si gent
Et s'estoit moult de haute gent.
Il n'estoit mie chevaliers,
Valles estoit. Sept ans entiers
Avoit un Chastelain servi.
(*Roman de Guillaume au Faucon.*)

Ce mot *puer* avait deux acceptions chez les Romains; il désignait tantôt un jeune homme qui n'était pas encore parvenu à l'âge de l'adolescence, tantôt un jeune esclave; c'est dans ce dernier sens que Cicéron écrivait à Atticus (2): *eo die pueri*

(1) Duc. au mot *valeti.*
(2) Ad Attic. Epist. lib. 2. ep. 7.

tui mihi à te litteras reddiderunt et alii pueri post diem tertium ejus diei litteras alias attulerunt. Comme les jeunes gens qui n'étaient point encore reçus chevaliers rendaient des services militaires à ceux qui l'étaient, on les nommait des valets ou servants d'armes. Le mot *pueros* les peint exactement sous le double point de vue de leur âge et de leurs fonctions. Ils n'étaient pas oisifs au combat ; ils se battaient aussi, et suivaient les exemples que leur donnait le maître dont ils étaient en quelque sorte les élèves (*tirones*), autre nom sous lequel ils sont connus.

Hìc Franci pugnant et ceciderunt qui erant cum Haroldo : Les Français combattent, et l'armée de Harold est taillée en pièces. La Tapisserie représente les Français qui y viennent à la charge et les Anglais en déroute. On voyait, dans la scène précédente, Guillaume rallier les siens, auxquels le bruit de sa mort avait fait lâcher pied : il se fait reconnaître en levant son casque.

Hìc Harold Rex interfectus est : ici le roi Harold fut tué. Harold mourut les armes à la main. On le voit tombant, et un cavalier lui couper la cuisse sans descendre de cheval. Cette bassesse déplut tellement à Guillaume, qu'il dégrada ce chevalier de la milice. L'histoire raconte cette particularité.

Et fuga verterunt Angli : Les Anglais prirent la fuite. Cet évènement mit fin à la bataille, et il ter-

mine la broderie. Cette particularité de la mort de Harold, qui mit fin au combat, est contredite par le témoignage de quelques historiens, qui disent qu'il fut tué dès le commencement, ce qui n'est pas vraisemblable : les Anglais n'auraient pas pu tenir aussi long-temps qu'ils le firent, après avoir perdu leur général et leur roi.

La bataille de Senlac, qui plaça Guillaume le Conquérant et sa postérité sur le trône d'Angleterre, fut donnée le 14 octobre 1066.

La Tapisserie est un monument du XI[e] siècle, parce qu'elle est en harmonie avec ses monumens : je l'ai prouvé.

La Tapisserie est l'ouvrage d'un homme, parce qu'il s'y rencontre des choses qui ne permettent pas à une femme d'y mettre la main. Ce n'est donc ni de Mathilde la Reine, ni de Mathilde l'Impératrice, qu'elle est l'ouvrage. On a donc mal raisonné lorsqu'on a argumenté, d'après cette supposition, que ce monument a dû périr dans l'incendie de 1106, qui réduisit en cendres la ville et la cathédrale de Bayeux. Que ce fait soit exact ou non, peu importe. La Tapisserie qui existe est un monument du XI[e] siècle. Pour revenir à l'exactitude que l'on a mise dans l'énoncé de ce fait, il me suffira d'observer que Wace, sur le témoignage duquel on s'appuie, dit (1) que l'on avait sauvé les effets précieux renfermés dans cette église.

(1) Vers 16253 du Ms. de M. Pluquet.

Les inscriptions renferment des noms propres saxons, Wadard, Aelfgyve, etc., dont les Normands dit-on n'ont pu se servir. C'est une erreur. Les Normands sont Danois ; leur langue, pour me servir des expressions de M. Hume, est la même, à quelque chose près, que celle des Saxons (1). Faut-il s'étonner qu'ils aient des noms-propres semblables ?

La femme Normande, la reine Mathilde, n'a pu dit-on encore donner aux Normands, sujets de son mari, le nom de Français. Qu'on jette un coup-d'œil sur les lois de Guillaume le Conquérant et de Henri I, son fils et son successeur ; sur les chartes de cette même Mathilde, que l'on fait auteur de la Tapisserie, on verra ces princes nommer constamment *français* (*franci*) les Normands leurs sujets (2).

On a eu tort de dire que les artistes chargés de l'exécution n'ont consigné dans la frise les jongleries de Taillefer, que parce qu'ils les connaissaient par tradition. Que l'on consulte Robert Dumont et Henri de Huntingdon, on verra le contraire. Taillefer était un chevalier Normand, parent de Guillaume le Conquérant du côté de sa mère.

(1) Hume, p. 137 et 155.

(2) Houard, anc. lois des Français, t. II. Glanville, p. 133, 159. Spelman ex Rub. libr. scacc. fol. 162, Houard, p. 196. Actes de Rymer, t. I. Houard, cout. Anglo-Norm. p. 364. t. I. Access. R. de Monte ad Sigeb. ap. Hist. Gall. t. XI. p. 168. Henrici Huntingd. hist. p. 368.

Henri I, roi d'Angleterre, n'est pas, comme on l'a avancé, le premier qui ait traduit les fables d'Esope. Alfred, formé par des instituteurs français (*per Gallicanos Doctores*, dit Ingulfe, *omnibus litteris apprimè instructus erat*), Alfred les avait traduites du grec en saxon dans le IXe. siècle (1). Une femme normande, nommée Marie, en donna, au XIIIe siècle, une traduction sur le manuscrit saxon d'Alfred. On veut qu'Alfred ne soit pas auteur de la traduction dont Marie s'est servie : s'il n'est pas auteur de cette traduction, il n'en est pas moins traducteur des fables d'Esope, suivant le témoignage des auteurs que j'ai cités (2).

On ne peut objecter que les monumens de deux siècles qui se touchent peuvent se confondre : au XIe et au XIIe surtout ; tout a pris une nouvelle face dans le XIIe, armes, usages, costumes, etc.

Le récit de la Tapisserie est digne de la majesté de l'Histoire ; je n'en excepte pas la partie politique ; j'en ai exposé les raisons. Il porte le cachet de la vérité et de l'impartialité. L'ambassade de Harold et son objet, sont conformes aux inclinations d'Edouard ; il était presque devenu Normand, dit Ingulfe : *Penè in Normannum transierat.* Harold, en l'acceptant, avait une arrière-pensée qu'il n'a pu réaliser : la mise en liberté de son frère et de son

(1) Ingulf. p. 912. Spelman, p. 24. Abbas Rieval, p. 350. Annal. Beverl. p. 96. Hume, Hist. éd. in-4°. t. I. p. 94.

(2) M. Léchaudé : Ducarel, nouv. éd. p. 331 et suiv. Note.

neveu, les intérêts de Guillaume, s'y opposaient.

Ce récit comprend les événemens qui se sont passés depuis l'ambassade de Harold jusqu'à la bataille de Senlac, c'est-à-dire, s'il faut en croire la date fixée dans la frise, depuis la saison des semailles, octobre 1065, jusqu'au 14 du même mois 1066. Guillaume de Poitiers place l'expédition de Bretagne dans la belle saison, au temps où les blés n'étaient pas encore parvenus à leur maturité : « Erant tunc in aristis fruges immaturæ. » La Tapisserie renferme encore des notes caractéristiques du temps, pour parler en termes de chronologie ; il y est question de la comète de 1066 ; elle ne parut que cinq jours : on commença à la voir le VII des kalendes de mai (1).

Edouard envoie Harold en ambassade en Normandie ; il est poussé, par les vents contraires, sur la côte du Ponthieu. Saisi et jeté en prison par le Comte, il est mis en liberté par les bons offices de Guillaume, qui le mène à son palais, lui promet sa fille en mariage, et l'emmène ensuite à une expédition qu'il méditait contre la Bretagne ; là il lui donne les armes ; de retour en Normandie, Harold, après avoir prêté serment à Guillaume, s'embarque pour l'Angleterre, et rend compte au Roi du succès de son message. Edouard meurt : Harold est couronné Roi d'Angleterre. Un vaisseau

(1) Excerpt. Hist. Ms. Reg. n. 8394.

anglais instruit Guillaume de ces événemens ; il fait les préparatifs d'une descente en Angleterre ; il aborde à Pevensey ; il se retranche et fait bâtir un château à Hastings. Harold ne tarde pas à se présenter ; la bataille s'engage , Harold est tué d'un coup de flèche dans l'œil ; les Anglais prennent la fuite.

La mort de Harold est glorieuse ; Epaminondas et Julien , dont il avait les talens et la bravoure , périrent de la même manière d'un coup de flèche , le premier dans la poitrine , le second dans le côté. J'ai dit qu'il avait les talens de ces deux hommes immortels. Plus heureux , qu'il eût été beau pour ce grand-homme d'avoir , dans l'espace de sept jours , tué et vaincu deux rois et un général en bataille rangée , levé une armée , triomphé du plus grand capitaine de son siècle avec des recrues , et ce qui vaut mieux encore , assuré l'indépendance de sa patrie ! La fortune ne l'a pas voulu.....

Si ce monument est intéressant , parce qu'il est contemporain , il l'est encore davantage , parce qu'il donne des notions sur un événement d'où date la civilisation de l'Angleterre ; tout est étonnant dans » cette entreprise du duc Guillaume , dit le savant » auteur de l'Art de vérifier les dates (1). Le dessein, » les préparatifs , l'exécution et le succès. Les suites

(1) Art de vérifier les Dates , tome Ier. , page 798.

« en

» en furent encore plus heureuses pour l'Angleterre : » cette révolution y produisit un renouvellement » entier : c'est-là proprement l'époque de sa gran- » deur et de sa force. Le commerce des Fran- » çais adoucit les mœurs demi-barbares des An- » glais ; les arts, les sciences, la religion, fleurirent » parmi eux ; enfin, l'Angleterre est redevable à » Guillaume le Conquérant de sa puissance, de son » éclat, et de la grande figure qu'elle a depuis » faite en Europe. Ainsi, un moderne a raison » de dire que *la nation qui le déteste lui doit sa » gloire.* »

Cette haine des Anglais pour Guillaume date du temps de la conquête. « Si Guillaume, dit un auteur » anglais contemporain (1), a été quelquefois trop dur » envers les Anglais, c'est qu'il les a trouvés presque » tous infidèles. » *Indè propositum regis, fortassis meritò excusatur, si aliquandò durior in Anglos fuerit quod penè nullum eorum fidelem invenerit.* Leur haine invétérée, continue le même auteur, avait placé ce prince dans une situation forcée, puisque les Normands sont portés de leur naturel à traiter avec bonté les étrangers qui leur font bon accueil. *Exigebat hoc, nisi fallor, indurata in Regem pervicacia ; cùm sint Normanni in conniventes advenas naturali benignitate proclives* (2). Si les Anglais,

(1) Willelm. Malm. t. III. p. 104.

(2) *Id.* M. *Id.*

consultant mieux leurs intérêts, eussent obéi à la nécessité, en se soumettant sans murmure, le règne de Guillaume le Conquérant serait regardé comme l'âge d'or de l'Angleterre. Quelles raisons aurait-il eues d'en mal user avec ses nouveaux sujets? Quoi qu'il en soit et quoi qu'ils en disent, si la somme du mal et du bien que Guillaume a fait à l'Angleterre était mise dans une balance, celle du bien l'emporterait de beaucoup sur l'autre.

Je vais maintenant, au lieu de pièces justificatives, rassembler sous un seul point de vue les nombreuses citations disséminées dans le cours de ce mémoire, afin de mettre le lecteur à portée de les vérifier, et, par ce moyen, de me juger moi-même. Le savant recueil des Antiquités grecques et latines de Montfaucon m'a fourni des monumens du haut et du bas-empire, qui m'ont donné des documens sur la marine, les armes et les usages de l'antiquité. J'ai trouvé le costume des princes souverains de la Tapisserie dans la gravure d'une mosaïque du Vatican du IXe siècle, que Leblanc a insérée dans une dissertation qui est à la suite de son Traité des monnaies (1); dans trois gravures que Baluze a fait insérer dans son édition des Capitulaires, tirées du livre de prières de Charles-le-Chauve, de sa Bible et d'un ancien manuscrit

(1) Le Blanc, Diss. hist. éd. Holl. p. 19.

des Capitulaires, des casques, des boucliers, un costume militaire capable de former un objet de comparaison entre ceux de la Tapisserie et du IXe siècle. Je ne parle pas du costume des souverains, qui peut servir d'objet de comparaison. Le mausolée de Geoffroy Plantagenêt, élevé dans la cathédrale du Mans peu de temps après sa mort, par l'évêque Guillaume de Passavant, m'a donné les costumes des souverains du second ordre du XIIe. siècle (1); l'initiation militaire du même prince, décrite par J. de Marmoutier, m'a aussi donné les armes du même temps. J'ai trouvé dans l'*Ordo ad benedicendum Ducem Aquitaniæ* (2), le costume et les insignes des souverains du XIe; dans la nouvelle Diplomatique, des caractères et des inscriptions pour vérifier celles de la Tapisserie; le Catalogue des armes en usage dans les siècles qui ont précédé l'invention de la poudre à canon, dans un inventaire de l'arsenal de Louis Hutin (3); et dans Ducange, des costumes, des usages, des armes, etc., etc.; dans les historiens du XIe et du XIIe siècles, des costumes, des usages et des témoignages qui appuient le récit de la Tapisserie; dans nos anciennes églises, des notions sur l'architecture; dans les sceaux, des costumes, des symboles de la puissance souveraine;

(1) Joann. Maj. Mon. hist., page 17 et seq.

(2) Ordo ad bened. duc. Aquit. ap. hist. Gall., tom. XII, p. 48.

(3) Ducange, au mot *arma*.

enfin, il n'est pas un seul de ces documens qui ne m'ait offert des résultats satisfaisans ; je puis ajouter avec vérité qu'ils ont porté la conviction dans mon esprit. Je m'arrête à cette réflexion : ma tâche est remplie.

FIN.

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS AUX ANTIQUITÉS ANGLO-NORMANDES DE DUCAREL.

MM.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.
ACHARD DE BONVOULOIR, président du Conseil général du département du Calvados, à Bayeux.
AMELOT, maire d'Annebault.
ARTHUS BERTRAND, libraire à Paris.
ASPINVAL, à Londres.
ASSELIN, ancien sous-préfet à Cherbourg, chevalier de la Légion d'honneur.

BALLEROY, notaire à Caen.
BAUDOUIN, imprimeur à Paris.
BAUDOUEN, propriétaire à Rouen.
BAUDRY, libraire à Paris.
BAYEUX fils, avocat à Caen.
BAYLEY, à Londres.
BÉCLAR, professeur de médecine à Paris.
BEGOUEN, receveur des finances à Lisieux.
BÉNARD, greffier en chef de la Cour royale de Caen.
BIBLIOTHÈQUE publique à Caen.
BLANCHARD (le colonel), à Falaise.
BONNAIRE, négociant à Caen, membre du tribunal de commerce.
BONVOUST, libraire à Alençon.
BOSSANGE frères, etc. à Paris.
BOUCHER, capitaine de la légion, à Caen.
BOUILLIE jeune, négociant à Caen.
BOWDEN, à Londres.
BOYSSON, à Avranches.
BRÉMER, à Portsmouth.
BRÉTOCQ, ingénieur en chef des constructions navales à Cherbourg.
BROYER-LÉTINIÈRE, avocat à Coutances.
BRUN, agent de change à Paris.
BUNEL, a Rouen.

CARDRONNET, avocat à Valognes.
CARTIER, avocat aux Andelys.
CASSAING, intendant militaire à Caen.
CAUVET, propriétaire, à Caen.
CHAILLOU, avoué à la Cour royale à Caen.
CHAPELLE, au Havre.
CHAPRON, propriétaire, à Caen.
CHARLES, à Lille.
CHATRY DE LA FOSSE, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris.
CHEVREL, avoué à Cherbourg.
CLÉMENT, maire de Saint-Lo, chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

COUDER, peintre d'histoire, à Paris.
CROWPER (Mlle.), à Southampton.

DAN DE LA VAUTERIE, docteur en médecine, membre de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Caen.
D'ANNOUVILLE (FLORENT), à Coutances.
D'ARNOUVILLE, propriétaire, à Caen.
DE BANNEVILLE (le marquis), membre de la Société royale d'agriculture et de commerce à Caen.
DE BANVILLE (le vicomte), à Caen.
DE BEAUREPAIRE (le vicomte), associé de l'Académie royale de Caen.
DE BELLEMARE, député et maire de Lisieux.
DE BRASDEFER, à Argentan.
DE BRIQUEVILLE, anc. col. de dragons.
DE CAUMONT, avocat, secrétaire-adjoint de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Caen.
DE CHÊNEDOLLÉ, inspecteur de l'Université, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, à Vire.
DE COURT, docteur en médecine, à Falaise.
D'ÉMIÉVILLE, à Caen.
DE FOURCROY (Mme. la comtesse), à Paris.
DE GAALON, propriétaire, à Caen.
DE GROUCHY (le comte), lieutenant-général.
DE GUERNON DE RANVILLE, à Caen.
DE GUERRE, peintre, à *id.*
D'HÉRICY (le marquis), à *id.*
DE JOLIMONT, à Paris.
DE JUMILHAC (le comte), à Caen.
DE KERGARIOU (le comte).
DE LA LANDE, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Valognes.
DE LA LAURENCIE (Mme. la vicomtesse), à Paris.
DE LANGLE, conseiller à la Cour royale, à Caen.
DE LA PORTE, employé à l'administration des messageries royales.
DE LA QUÉRIÈRE, membre de la Société des Antiquaires de France, etc., etc., à Rouen.
DE LA RUE (l'abbé), professeur d'histoire, correspondant de l'Institut royal de France, de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Caen.
DE LA VERONNERIE (ACHILLE), à

MM.

Bréteuil.
DE LAUNEY, à Bayeux.
DE LAVEYNE, chevalier de St-Louis, à Caen.
DE LÉPINE, secrétaire particulier du préfet, à Rennes.
DELIÉE, à Paris.
DELISLE (GEORGES), professeur en Droit, à Caen.
DELOGES le jeune, membre de l'Académie royale à Caen.
DE MAGNEVILLE, membre de l'Académie royale de Caen, de la Société d'Agriculture, etc., à Caen.
DE MARGUERYE, propriétaire, à Caen.
DE MAUPASSANT, chevalier de la Légion d'honneur, directeur des contributions indirectes, à Caen.
DE MONTLIVAULT, conseiller d'Etat, gentilhomme de la chambre du Roi, préfet du Calvados.
DE MONTLIVAULT (CHARLES), secrétaire-général-sous-préfet, membre de la Société Linnéenne, à Caen.
DE MONTMORT (Mme. la comtesse), à Lasson, près Caen.
DE MONTPINÇON, à Maltot, près Caen.
DEMORTREUX, bibliothécaire, à Viré.
DE SAINT-AGNAN (le marquis), à St.-Agnan-de-Crasmesnil, près Caen.
DE SAINTE-MARIE, à Pont-Audemer.
DE SAINT-JEAN (CASIMIR), avocat, à Caen.
DE SAINT-PIERRE (THÉODORE).
DE SAVIGNAC, à Meuvaines, près Bayeux.
DESILES, propriétaire, à Caen.
DE TILLY (ADJUTOR).
D'ETOQUINI (le général.)
DE VAUQUELIN, membre de la Société des Antiquaires, à Caen.
DE VEULLE, à Jersey.
DORAY DE SAINT-POIX.
D'OSSEVILLE (le vicomte), chevalier de St.-Louis, à Caen.
D'OSSEVILLE (le comte THÉODORE), receveur gén. du département, à Caen.
D'OSSEVILLE (le comte LOUIS), chevalier de Malte, maire de Caen.
DU BOIS (LOUIS), membre de plusieurs Sociétés savantes.
DUBOURG-D'ISIGNY, président du tribunal civil, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Vire.
DU CHEVREUIL, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Cherbourg.
DUFERAGE, à Caen.
DULOMBOY, propriétaire, au Mont-Joly.
DUMARESCQ (Mlle.), maitresse de pension, à Caen.
DUMONT, propriétaire, à Creully.
DUPLESSIS, inspecteur de l'Académie, à Caen.
DUPREY, à *id.*
DUVAL, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris.

EYMERY, libraire à Paris.

FANET, *id.* à Caen.

MM.

FAUCILLON-FERRIÈRE, conseiller de préfecture, à *id.*
FAUCON DU QUESNAY, docteur en médecine à Caen, membre de la Société Linnéenne du Calvados.
FEDÉRIQUE, professeur au collége de Vire.
FITZ-GÉRALD père, à Caen.
FITZ-GÉRALD fils, à Paris.
FITZ-GÉRALD (Mlle.), à *id.*
FLOQUET, élève de l'école des Chartes, à *id.*
FOUBERT DE LAIZE, chevalier de la Légion d'honneur, à Lisieux.
FRANQUE⁴, négociant au Havre.
FRÈRE, libraire à Rouen.

GAMARD, négociant à Caen.
GAULTIER, précepteur à *id.*
GENAS-DUHOMME, sous-préfet de Bayeux, chevalier de la Légion d'honneur.
GERMAIN-SIMIER, au Mans.
GIBON, professeur de rhétorique au collége royal de Caen.
GLOCESTER (le duc de), à Londres.
GODARD, libraire a Alençon.
GODEFROY, négociant à Lisieux.
GOSSELIN, propriétaire, à *id.*
GREENE, à Southampton.
GUILBERT, banquier à Caen.
GUILLOU, pharmacien au Havre.
GUITON DE LA VILLEBERGE, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Avranches.

HAMELIN, notaire à St.-Sylvain.
HÉBERT, conservateur de la bibliothèque à Caen, secrétaire de l'Académie royale.
HÉBERT, curé de St.-Gilles, à Caen.
HENNIKER (le major), à Londres.
HÉRAULT, ingénieur en chef des mines, membre de l'Académie, à Caen.
HÉRICART DE THURY (le vicomte), directeur-général des travaux de Paris.
HAROU-ROMAIN, architecte du département, à Caen.

JANSON, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Gap.

LACKE, à Londres.
LABBEY DE DRUVAL, chevalier de St.-Louis et de la Légion d'honneur, membre du conseil général du département, à Caen.
LABBEY DE LA ROQUE, chevalier de St.-Louis, membre de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, et de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Caen.
LAIR (P. A.), conseiller de préfecture, membre des Sociétés savantes de Caen et étrangères, à Caen.
LAIR DE BEAUVAIS, commissaire-voyer à Bayeux.
LAMBERT, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, de la Société Linnéenne du Calvados et de celle d'Emulation de Caen, à Bayeux.
LAMOUROUX, correspondant de l'Insti-

MM.

tut, membre des Sociétés savantes, et professeur d'histoire naturelle, à Caen.
LANGE, docteur en médecine, membre de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de celle des Antiquaires de la Normandie, etc., à Caen.
LANGLOIS, membre de la Société des Antiquaires de France, de celle des Antiquaires de la Normandie, à Rouen.
LAW (ROBERT), à Londres.
LECAPITAINE, à Condé-sur-Noireau.
LE CAVELIER-PAISANT, négociant à Caen.
LE CAVELIER (FRÉDÉRIC, *id.* à *id.*
LE COMTE, *id.*, rue des Carmes, à *id.*
LE FRANÇOIS, libraire à Bayeux.
LEGRAND (LÉONARD), docteur en médecine à St.-Pierre-sur-Dives.
LE GRAND, à Bayeux.
LE HARIVEL DE GONNEVILLE, membre du conseil municipal, à Caen.
LE HÉRICIER DE GERVILLE, membre de la Société des Antiquaires de France, de celle des Antiquaires de la Normandie, etc., etc., à Valognes.
LE MENUET (JULES), à Caen.
LE MONNIER, professeur de mathématiques à Cherbourg.
LETOURNEUR, propriétaire, à Caen.
L'HEUREUX, libraire à Paris.
LUSCOMBE (le docteur), à Londres.

MACLARD, à *id.*
MANBY, à Paris.
MARAIS, à Dieppe.
MARESCOT, membre de la Société d'Agriculture et de commerce, à Caen.
MÉRITTE-LONGCHAMP, chevalier de St.-Louis et de la Légion d'honneur, membre du conseil municipal de Caen, de la Société des Antiquaires de la Normandie.
MESSIDOR-HAVET, au Pont-de-l'Arche.
MESTON, professeur, à Caen.
MICHEL, capitaine d'artillerie, à Cherbourg.
MILLOT, capitaine d'état-major, à Paris.
MIOCQUE, avocat à Caen.
MOISSON (PAUL), négociant à *id.*
MORICE (JULES), avocat à Vire.
MORSAN, à Londres.

NEWMAN, à Caen.
NOEL, directeur de la mine de Littry.

PAJOT DE JUVISY, capitaine de cavalerie.
PASTEY, à Bayeux.

MM.

PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et autres Sociétés savantes de Caen.
PERSON, propriétaire, à Caen.
PHILIPPE, propriétaire, à Caen.
PLUQUET, membre de la Société des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de la Normandie, et des autres Sociétés savantes de Caen, à Bayeux.
POCOCKE, à Londres.
POISSON, imprimeur à Caen.
PORIQUET, à Paris.
PRIAUX, à Guernesey.
PREVOST, colonel de cavalerie en retraite, à Caen.
PUGINS, architecte à Londres.

RAMARD, avocat.
RANSLANTS, avoué à Valognes.
REDMON, à Caen.
REGNAULT, conseiller à la Cour royale de Caen.
RENAULT, libraire à Rouen.
RENOUARD, *id.* à Paris.
RICHARDS, à Londres.
RICHELON, architecte, à Rennes.
ROGER, juge au tribunal civil, associé résidant de l'Académie et membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, à Caen.
ROULLAND, officier de la Légion d'honneur, à Angoulême.

SARRASIN, juge au tribunal civil à Pont-l'Evêque.
SCELLES, avocat à Lisieux.
SCOTTO, à Londres.
SIGNARD-D'OUFFIÈRES, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil général du département, à Caen.
SIMON, docteur en médecine à Lisieux.
SPENCER SMITH, membre de la Société royale de Londres, de plusieurs autres Sociétés savantes de la même ville, de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de celle des Antiquaires de la Normandie, à Caen.

THOMINE-DESMASURES (CHARLES), avocat, membre de la Société Linnéenne du Calvados.
TREVET, professeur, à Caen.
TURGIS, préposé en chef de l'octroi, à Bayeux.
TREUTTEL et WURTZ, libraires à Paris.

